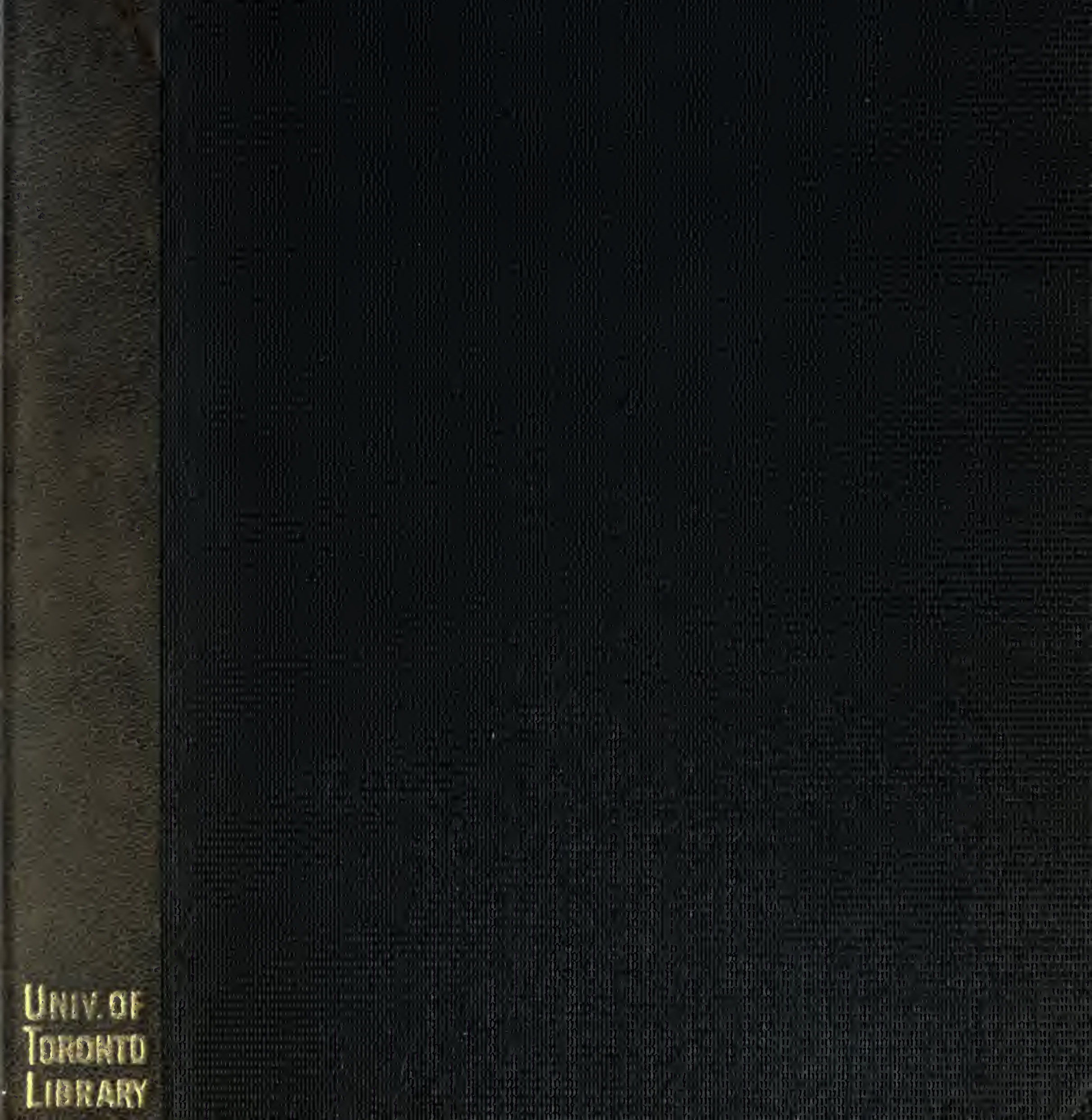

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



JOURNAL

DES SAVANTS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît le 15 de chaque mois par fascicules de six feuilles in-4°.

Le prix de l'abonnement annuel est de 24 francs pour Paris, de 26 francs pour les départements et de 28 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale.

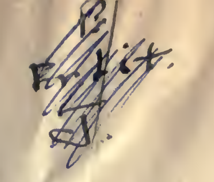
Le prix d'un fascicule séparé est de 2 francs.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction :

A M. H. DEHÉRAIN, Secrétaire de la Rédaction, Bibliothèque de l'Institut, 23, quai Conti, à Paris.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements et les annonces :

A la Librairie HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.



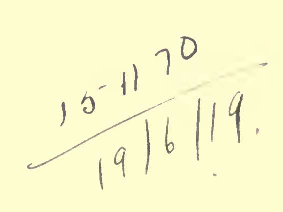
JOURNAL DES SAVANTS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE L'INSTITUT DE FRANCE

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

NOUVELLE SÉRIE. — 16e ANNÉE



PARIS

HACHETTE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCCXVIII

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER-FÉVRIER 1918

ÉTUDES DE BIBLIOGRAPHIE LITTÉRAIRE.

Louis Loviot. *Études de bibliographie littéraire. Auteurs et Livres anciens* (*XVI*e *et XVII*e *siècles*). — Un vol. in-8, 206 p. et 1 f., trois planches hors texte et une carte, Paris, Fontemoing et Cie, 1917.

Je suis embarrassé pour rendre compte d'un livre qui m'a été très aimablement dédié; cependant les études de M. Loviot sont si curieuses, elles nous apportent la solution de problèmes littéraires depuis si longtemps discutés, que je me reprocherais de ne pas les faire connaître aux lecteurs du *Journal des Savants*.

M. Loviot est un chercheur infatigable, qui ne se contente pas de vagues informations; quand il s'est proposé de résoudre une énigme, il ne néglige rien; il fouille les bibliothèques, les archives, les registres paroissiaux; il demande, s'il le faut, des renseignements au delà des mers, bref il ne s'arrête qu'après avoir trouvé la solution, une solution tout à fait incontestable. Il s'efforce surtout de nous faire connaître les auteurs dont il s'occupe, de les faire sortir d'une obscurité souvent volontaire; il attache moins d'importance aux sources, dont l'intérêt est parfois tout à fait secondaire. Quand il est maître de son sujet, il le présente sous une forme agréable et concise, peut-être même un peu trop concise.

Le volume que j'ai entre les mains se compose de dix-huit études, très diverses, publiées d'abord dans la *Revue des livres anciens*. La première est consacrée au mystérieux seigneur de Cholières, l'auteur

à qui nous devons les *Matinées* (1585), les *Après-Disnées* (1587), *La Guerre des masles contre les femelles* (1588) et *La Forest nuptiale* (1600). M. Loviot démontre que le seigneur de Cholières n'est autre que Jean Dagoneau, de Mâcon, qui, après avoir été protestant, se fit chartreux et mourut en 1623. Son anagramme *A Diane ou ange* donne exactement Jean Dagoneau ; un sonnet adressé par lui à Estienne Tabourot est signé : J. D. S. de Cholières, c'est-à-dire Jean Dagoneau, sieur de Cholières ; dom Ganneron, qui l'avait connu au Mont-Dieu, nous dit que son vieux confrère « avoit escript des livres de folastreries estant au siecle » ; enfin une preuve plus formelle encore est fournie par un passage des *Après-Disnées*. Le conteur parle de la *Rose des nymphes illustres* composée par monsieur de céans, c'est-à-dire par Cholières ; or cet ouvrage nous a été conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque de Reims (n° 1902), lequel est intitulé : *La Rose des nymphes illustres par Jean Dagonneau, Masconnois*. On le voit, il ne s'agit pas de présomptions : la démonstration est complète.

M. Loviot résume très brièvement ce que l'on peut savoir de son personnage ; il ne nous donne qu'une liste sommaire des ouvrages de dévotion publiés par le chartreux, et cependant ce sont des livres fort rares. L'édition du *Reveil des chrestiens à la vie religieuse*, publiée par Simon Saint-Martel à Toul en 1618, a échappé aux recherches de Beaupré sur l'imprimerie en Lorraine ; l'édition originale de ce même livre, imprimée par la veuve de Jean de Foigny à Reims en 1598, est aussi un livre presque inconnu.

Je passe rapidement sur les chapitres II et III, consacrés à deux poèmes rouennais : *La petite Bourgeoise*, ou *La Bourgeoise débauchée*, et *La Gazette* (1609). M. Martin Löpelmann a réimprimé la première pièce à Berlin, et M. Loviot, la seconde à Paris : il est facile de consulter ces reproductions.

La quatrième étude fait sortir de l'oubli un poète de Valréas, Antoine Prévost, à qui l'on doit un recueil de vers, *L'Amant desconforté*, imprimé cinq fois au moins, à Lyon ou à Paris, de 1529 à 1539. Prévost, réfugié dans la ville d'Avignon, au commencement de l'année 1529, a chanté la passion malheureuse qu'il avait conçue

pour une dame appartenant à l'une des premières familles du Dauphiné. Tout en assurant qu'il ne trahira pas le secret de la dame, il n'a pas craint de la nommer en toutes lettres dans un acrostiche qui termine son livre, et que M. Loviot a relevé. Il s'agit de Jehanne de Vesc, probablement fille de Rostaing, seigneur de Vesc et de Béconne, capitaine de cinq cents hommes de pied, tué à Pavie en 1525. Bien que les vers de Prévost aient un caractère assez personnel, ils eurent un succès attesté par les diverses réimpressions. Il est vrai qu'Alain Lotrian, qui fit les frais des deux dernières, y joignit plusieurs pièces, empruntées à d'autres auteurs; *L'Amant desconforté*, *Le Dard de jalousie*, *L'Amour parfaite de Guisgarius et Sigismunde* (traduction du *De duobus amantibus* de Leonardo Aretino par Jehan Fleury), enfin l'*Epistre d'ung amant envoyee a sa dame par maniere de reproche*. L'histoire du jeune poète de Valréas est curieuse, et son livre, négligé jusqu'ici, attirera désormais l'attention des bibliophiles.

Dans la cinquième étude, M. Loviot nous fait connaître *Les fascetieux Devitz des cent Nouvelles nouvelles remis en leur naturel par le seigneur de La Motte Roullant, Lyonnois* (1549). L'éditeur de ce recueil, Antoine (?) Roullant, sieur de La Motte, ne paraît pas avoir marqué. Les biographes ne savent rien de lui, et M. Loviot lui-même, malgré ses efforts et sa perspicacité ordinaire, n'a découvert aucun document qui puisse éclairer la vie de ce personnage. On ne peut le juger que par son œuvre, et cette œuvre n'est pas brillante. Il a remanié et tronqué 86 des *Cent Nouvelles nouvelles*, en rejetant quatorze qu'il a jugées « indignes, sans saulces ne raisons »; il y a joint 23 contes empruntés à d'autres sources. Son remaniement est fait sans discernement et sans goût; il n'en a pas moins été reproduit en 1550, 1570 et 1574. Pernetti cite même une réimpression de 1584, que nous n'avons pas vue et qui n'existe peut-être pas. Plusieurs des contes ainsi remaniés ont passé dans les recueils postérieurs.

Bénigne Poissenot, qui est le sujet de la sixième étude, ne serait pas plus connu que le sieur de La Motte s'il ne nous avait donné dans ses œuvres quelques détails biographiques. Il était né vers 1558 à Genevrières, au sud-est de Langres. La figure de son maître

d'école, le curé de Pierrefaite Georges Pelleteret est des plus curieuses. A la fin de l'année 1572, Poissenot arrive à Paris. Il y trouve difficilement sa voie; il ne parvient pas à sortir de la misère; l'étude du droit ne peut l'en tirer. Il n'a de goût que pour les lettres; le manque de livres le force à se borner à des œuvres d'imagination. En 1583, il publie son recueil de contes auquel il donne un titre aimable : *L'Été*; en 1586, il fait paraître six nouvelles, qu'il appelle *Histoires tragiques*. M. Loviot nous entretient de ces deux volumes. Il eût pu ajouter aux ouvrages de son auteur un sonnet imprimé, en 1585, en tête de l'*Esther* de Pierre Mathieu, et un autre sonnet qui précède la tragédie de *Clytemnestre* du même Pierre Mathieu en 1586. On ne sait rien de Poissenot après cette date.

C'est encore d'un recueil de nouvelles, *Les Heures perdues de R. D. M., cavalier françois*, que M. Loviot s'occupe dans son étude suivante. Il nous montre que les initiales, dont les éditeurs modernes n'ont pas réussi à percer le mystère, sont celles de René de Menou, sieur de Charnizay, gentilhomme tourangeau né le 18 novembre 1578, marié en janvier 1599 avec Nicole de Jousserand, mort le 10 mai 1651. René s'est fait surtout connaître comme éditeur du traité d'équitation de Pluvinel.

Après avoir réimprimé *Le Passe-Partout du mardy gras*, facétie très libre, dont l'auteur pourrait bien être Saint-Amant, M. Loviot aborde un sujet tout nouveau. Il nous entretient de dame Hélisenne de Crenne, qui s'appelait de son vrai nom Marguerite Briet. Originaire d'Abbeville, Marguerite, presque enfant, épousa Philippe Fournet, écuyer, seigneur de Cresne près de Coucy. Le nom sous lequel elle s'est fait connaître était donc celui d'un fief appartenant à son mari. Les deux époux ne restèrent pas longtemps unis. Hélisenne s'éprit d'un beau cavalier de vingt-deux ans. Alors commença un roman que la jeune femme a raconté elle-même dans ses *Angoysses douloureuses* imprimées à Paris en 1538. Le bibliographe a pu rétablir la plupart des faits racontés à mots couverts par Hélisenne. Il a identifié toutes les localités qu'elle cite; seul le beau cavalier Guénélic est resté obscur. En 1542 la dame de Crenne était toujours

à Paris où elle publia une traduction en prose de l'*Énéide*. Elle avait un fils, Pierre Fournet, à qui son père fit don, en 1548, de 80 livres de rente pour l'aider à faire ses études. Le dernier acte où M. Loviot avait rencontré le nom de son héroïne est une donation faite, au mois d'août 1552, par « demoiselle Margueritte de Briet, femme de Philippes Fournel [*sic*], escuier, seigneur de Crasnes, et de luy sepparée quant aux biens, demourant à Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris », en faveur de Christophe Le Manyer, écuyer, pour rémunération des « sallaires et seances » qu'elle avait reçus du donataire.

Les *Noëlz nouveaux* pour l'année 1562, dont M. Loviot nous entretient ensuite d'après une édition de Jean Bonfons, ne réunissent que cinq pièces. Ils ne diffèrent guère des autres compositions du même genre dont le xvie siècle produisit un grand nombre.

François de Louvencourt, seigneur de Vauchelles, à qui l'on doit des *Amours et autres œuvres poëtiques* (1595), une traduction française de l'*Historia de duobus amantibus, Euryalo et Lucretia*, d'Énea Silvio Piccolomini (1598), le *Voyage du chevalier François Drach, admiral d'Angleterre, à l'entour du monde*, traduit sur le texte latin (1613) et une *Paraphrase et Traduction en vers du Psaultier de Saint-Augustin* (1626), appartenait à l'une des premières familles de Picardie. M. Loviot, qui nous parle de lui dans sa onzième étude, a reconstitué sa vie, Il nous raconte en particulier le voyage et les amours du jeune gentilhomme en Italie, et relève les vers italiens composés par lui, vers que nous avons eu le tort de ne pas mentionner dans nos *Français italianisants*.

C'est un livre célèbre que *La Vida de Lazarillo de Tormes*, longtemps attribuée à Diego Hurtado de Mendoza et dont on fait honneur aujourd'hui à Sebastian de Horozco. Une première traduction française de ce roman picaresque, par J. G. de L., parut à Lyon en 1560. Quel est l'auteur caché sous les initiales que porte le titre? La Monnoye a proposé Jean Garnier de Laval; M. Loviot recommande comme plus vraisemblable l'attribution à Jean Gaspard de Lambert, gentilhomme savoisien, qui fut un ami de Marc-Claude de Bullet, et lui a dédié des vers français et latins.

Les *Voyages* du seigneur de Villamont sont encore un livre célèbre, mais un livre qu'on ne lit plus guère aujourd'hui, et c'est un tort. Le résumé de M. Loviot en fait ressortir l'intérêt. Les détails que le gentilhomme breton nous donne sur les pays qu'il a visités, sont à la fois pittoresques et instructifs, parfois même amusants. Villamont aimait, non seulement les voyages, mais aussi les exercices du corps; aussi a-t-il publié la traduction d'un traité d'escrime de Girolamo Cavalcabò et celle du poème d'Ercole Strozzi sur la chasse (1609, 1610, 1614 et 1617). Le traité d'escrime ne paraît pas avoir été imprimé en italien et c'est sur le manuscrit de l'auteur qu'a été faite la version française. Cette version elle-même a été mise en allemand par Conrad von Einsidel (Leipzig, Henning Grossen, 1612, in-4 obl.), La dernière pièce avait paru séparément chez Chalonneau, à Paris, dès l'année 1603. M. Loviot ne parle pas de cette première édition qui offre peut-être un texte différent de celui de 1609.

La quatorzième étude dans laquelle est racontée l'histoire du trop célèbre Corneille Blessebois, est la plus importante du recueil. Paul-Alexis Blessebois, qui prit le nom de Corneille, probablement pour se faire honneur de quelque parenté avec l'auteur du *Cid*[1], était né à Verneuil au Perche vers 1647. Son père, qui se qualifiait conseiller du roi et receveur des tailles de l'élection de Verneuil, avait quelque bien, et put acquérir le fief noble des Bois-Francs à proximité de la ville. Paul, l'avant-dernier de sept enfants, montra dès sa jeunesse les plus fâcheuses dispositions. Ne s'avisa-t-il pas, au mois de juillet 1670, de mettre le feu à la maison de sa mère et, s'armant d'un fusil, de menacer de mort ceux qui cherchaient à éteindre l'incendie? Il fut alors condamné à une forte amende et au bannissement à vie hors du royaume; mais ce n'était là que le début d'une existence remplie d'aventures extraordinaires, de débauches et de crimes. M. Loviot nous fait pénétrer dans la prison d'Alençon où est enfermé le jeune scélérat : on y voit le concierge Le Rocher cherchant à donner aux détenus « tous les plaisirs de la vie ». Blessebois s'est fait une réputation, assurément peu enviable, mais plu-

[1] Il est à noter que, dans des actes authentiques de 1670 et 1671, il est appelé « Pierre Blessebois Corneille » et « Pierre de Blessebois ».

sieurs dames de la ville, par désœuvrement ou par curiosité, s'éprennent de lui, lui apportent de bons repas, des habits, des bijoux. Parmi elles, figure Marthe Le Hayer, qu'il devait plus tard traîner dans la boue. Marthe n'en était pas à ses débuts; mais cette fois elle voulait être épousée, et elle réussit à faire élargir son amant. Un contrat en bonne et due forme fut passé à Séez le 26 décembre 1671 ; Blessebois se hâta d'empocher la dot et partit avec sa fiancée pour Paris; mais, arrivé là, il trouva le moyen d'enivrer la belle, et disparut. Un an plus tard le fugitif, au retour de la campagne de Hollande à laquelle il avait pris part dans l'armée de Turenne, retrouva Marthe à Paris, mais celle-ci le fit enfermer au For-l'Évêque. La détention fut courte. Le coupable réussit vite à recouvrer la liberté. Il fit paraître sous son nom en 1675, une tragédie intitulée : *Les Soupirs de Sifroi*, pour laquelle il avait obtenu un privilège en 1673. Dans le cours de l'année 1675 il se rendit à Verneuil, où il fut fortement soupçonné d'avoir assassiné un M. de Verdin. Pour échapper à la justice il gagna la Hollande, prit part, sous les ordres du capitaine Daniel Elzevier, à la guerre maritime contre les Suédois, puis il s'inscrivit comme étudiant à l'Université de Leide. Ses relations avec les Elzevier lui permirent en 1676 de faire imprimer plusieurs ouvrages. Deux ans plus tard, il revint imprudemment à Paris, où il eut encore de fâcheuses affaires. Après avoir essayé de se faire absoudre par de prétendues révélations, il fut enfermé à la Bastille. Il parvint encore à recouvrer la liberté et rentra dans l'armée; mais bientôt il déserta, et, le 14 août 1681, il fut condamné par le conseil de guerre de Rochefort, aux galères à perpétuité. Cette fois, il ne put se soustraire au châtiment. M. Loviot nous le fait voir traversant la France, attaché à la chaîne des forçats. A la Guadeloupe, où il fut expédié et dont il ne devait pas revenir, Blessebois eut encore bien des aventures. Ce fut là qu'il composa le *Zombi du Grand Pérou*, roman à clef dont M. Loviot a identifié tous les personnages grâce au registre paroissial de La Capesterre. Blessebois, dont les tristes ouvrages intriguaient les historiens de notre littérature et dont la vie était restée tout à fait énigmatique, est maintenant un personnage parfaitement connu. M. Loviot a retrouvé diverses pièces judiciaires le concernant et il en a même donné les fac-similés. La notice fourmille de détails curieux et nous édifie sur les mœurs

et le fonctionnement de la justice dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

Je devrais parler encore des quatre notices qui terminent le recueil, mais je ne veux pas m'étendre trop longuement. Je dira seulement que M. Loviot a eu la bonne fortune de découvrir l'auteur du traités *Des saines affections* (1591, 1593, 1595, 1600) : Marie Le Gendre, dame de Rivery, qui doit désormais occuper un rang des plus distingués parmi les écrivains de son temps. Les lettres intimes du XVI[e] siècle fournissent la matière d'observations curieuses et amusantes. Nous apprenons ensuite que le poète Auvray s'appelait Jean, et qu'il était apothicaire à Rouen; ces premiers renseignements sont peut-être l'amorce d'une biographie qui n'a jamais pu être écrite jusqu'ici. Le dernier chapitre nous entretient d'un chansonnier créole que Nodier considérait comme l'un des joyaux de sa bibliothèque, les *Essais d'un bobre africain*, imprimés en 1831 à Port-Louis, dans l'île Maurice. L'auteur, François Chrestien, né dans l'île le 9 novembre 1767, y mourut le 4 mai 1846. Grâce à des documents communiqués par M. Duvivier, archiviste de l'île Maurice, l'histoire du poète créole est maintenant connue.

On le voit, les notices de M. Loviot sont extrêmement variées et instructives. Son recueil contient plus de faits, plus de remarques nouvelles que bien des ouvrages d'allures solennelles consacrés à l'histoire littéraire.

ÉMILE PICOT.

LES GNOSTIQUES.

E. DE FAYE. *Gnostiques et Gnosticisme*. Étude critique des documents du Gnosticisme chrétien aux II[e] et III[e] siècles. — Un vol. in-8 de II-480 pages. Paris, Ernest Leroux, 1913.

PREMIER ARTICLE.

Le mystère du gnosticisme a tenté bien des curiosités d'érudits, surtout des érudits à lunettes d'or au pays des brumes métaphysiques.

On ne peut dire, cependant, que le résultat ait été en proportion avec l'effort. Plus se multipliaient les commentaires, et même, plus ils étaient gros, moins on y voyait clair. Voici enfin quelques rayons dans cette ombre. Une fois de plus, c'est tout bonnement de France que nous arrive la lumière. L'honneur en revient à la critique sagace et pénétrante de M. de Faye dans son livre intitulé *Gnostiques et Gnosticisme*.

I

Le succès de la nouvelle tentative tient surtout à la nouveauté de la méthode. Méthode très simple, d'ailleurs : si naturelle, qu'on aurait dû s'en aviser dès longtemps, et si logique, qu'elle s'imposera désormais en ce domaine. M. de Faye s'est aperçu que jusqu'ici l'on avait toujours jugé les gnostiques sur le seul témoignage de leurs adversaires, et d'adversaires souvent mal renseignés. Il s'est dit que, sur le gnosticisme, on pourrait commencer par demander l'avis des gnostiques. Et c'est tout; mais c'est beaucoup. En fait, l'idée était très neuve. Elle a été féconde.

Sur le gnosticisme, nous avons deux sources principales d'information. D'une part, les notices consacrées aux différentes sectes ou écoles par les auteurs catholiques des catalogues d'hérésies, par les *héréséologues*, depuis Irénée et Hippolyte jusqu'à Épiphane et Théodoret. D'autre part, les débris de la littérature gnostique. D'abord, quelques ouvrages entiers ou presque intacts : la Lettre de Ptolémée à Flora, la série des écrits que nous ont rendus les papyrus coptes. Puis, des fragments assez nombreux, que nous ont conservés les écrivains ecclésiastiques, héréséologues ou autres : fragments de lettres et de traités, où retentit encore la parole des grands gnostiques, de Basilide, de Valentin, d'Héracléon et de Ptolémée, de Marcion et de son disciple Apelle, de plusieurs gnostiques romains. Des deux sources principales d'information, la première est assurément la plus abondante; mais il va de soi que la seconde est la plus pure, la plus féconde, la plus sûre. De celle-ci, cependant, l'on s'inquiétait à peine : on n'allait guère y chercher, pour les étudier en elles-mêmes et les interroger, les épaves de la littérature gnostique. Seuls, les documents coptes avaient attiré l'attention, parce que

les circonstances de la découverte ou de la publication avaient piqué la curiosité et donné l'éveil à la critique.

Voici donc comment l'on procédait jusqu'ici, suivant que l'on aimait ou non les hypothèses aventureuses. Tantôt l'on se contentait de suivre plus ou moins fidèlement les héréséologues, dans leur revue des différentes sectes : on résumait ou l'on paraphrasait leurs notices, en y intercalant quelques renseignements fournis par les fragments des gnostiques et par d'autres auteurs. Tantôt l'on se faisait une idée *a priori* du gnosticisme, et l'on invoquait à l'appui de sa thèse les témoignages qui semblaient la confirmer. Mais les faiseurs d'hypothèses, autant que les érudits les plus conservateurs, restaient asservis à la tradition ecclésiastique. C'est qu'ils prenaient pour base, eux aussi, les notices tendancieuses des catalogues d'hérésies. « Dans toute histoire du gnosticisme, dit M. de Faye, on mettait ces notices au premier plan et en pleine lumière; les fragments d'écrits gnostiques n'avaient qu'une valeur secondaire. La conception que l'on se faisait ainsi du gnosticisme, dérivait pour l'essentiel du témoignage de ses adversaires. Ce n'est pas que l'on acceptât sans critique les affirmations des Pères; on en relevait sans doute les contradictions, les invraisemblances. On faisait la part du parti pris et de la haine. Mais cette critique, toute de bon sens et de sage raison, ne reposait pas sur un principe clair; il lui manquait une règle dûment établie. Il en résultait que même les esprits les plus impartiaux et les plus libres restaient plus asservis à la tradition ecclésiastique qu'ils ne le croyaient. L'image du gnosticisme qu'avaient tracée Irénée, Hippolyte, Tertullien, Épiphane, continuait à dominer la conception que s'en faisaient les plus savants historiens » (p. 6). Bref, ces prétendues histoires du gnosticisme en étaient la caricature. Bâties sur des documents de seconde main, non sur les documents originaux, elles avaient toujours pour base unique et fragile les récits des adversaires : les préjugés et les préventions plus que les réalités, les racontars plus que les faits. Par surcroît, elles distinguaient aussi peu entre les temps qu'entre les témoignages ou entre les textes. Des enquêtes ainsi menées au hasard ne pouvaient aboutir qu'à des résultats incertains, à des conclusions contradictoires ou fantaisistes, à des hypothèses en l'air.

Tout autre est la méthode de M. de Faye. Cette méthode, il

l'avait indiquée dès 1903, dans son *Introduction à l'étude du gnosticisme.* Il l'a reprise et développée, il l'a précisée et systématiquement appliquée, dans son livre définitif. Il en formule nettement le principe : « Nous estimons que, dans tout exposé des idées gnostiques, il faut mettre résolument au premier plan les documents gnostiques eux-mêmes. La tradition ecclésiastique ne doit venir qu'en seconde ligne. Pourquoi? Parce que celle-ci est forcément suspecte » (p. 7). D'après cette méthode, on prendra toujours pour point de départ, autant que possible, les fragments des gnostiques; on s'en servira pour contrôler la valeur des renseignements fournis par les écrivains ecclésiastiques; et l'on utilisera ensuite ces renseignements dans la mesure où ils méritent confiance. Ainsi comprise, l'enquête sera toujours, et avant tout, documentaire. Tout y sera subordonné aux documents, même l'ordre dans lequel on étudiera les différentes sectes. On ira toujours du connu à l'inconnu, des textes originaux aux données moins sûres, des faits certains ou vraisemblables aux faits douteux ou controversés. On ira des gnostiques dont on possède des fragments, et dont on peut reconstituer le plus complètement la doctrine, à ceux que l'on connaît seulement par les hérésologues, enfin aux gnostiques plus ou moins légendaires. Avec la méthode de recherche seront étroitement en rapport l'objet et le plan du livre.

L'objet essentiel de l'ouvrage est clairement indiqué par le sous-titre : « Étude critique des documents du gnosticisme chrétien aux IIe et IIIe siècles ». Il s'agit donc, avant tout, d'une étude des sources. L'auteur se défend d'avoir voulu écrire une véritable histoire du gnosticisme : entreprise qui, dit-il, « aurait de quoi faire reculer les plus hardis » (p. 1). Il n'en a pas moins été amené, par le résultat même de ses recherches, à écrire des chapitres d'histoire. Il le reconnaît dans son *Avant-Propos* : « Faire connaître les documents du gnosticisme chrétien, les classer dans l'ordre qui convient, en tirer tout le parti possible, leur arracher ce qu'ils peuvent nous apprendre des hommes et des idées dont ils témoignent, et reconstituer ainsi, dans la mesure où elle peut l'être, l'histoire de l'hérésie au IIe et au IIIe siècle, voilà ce que nous avons tenté de faire ». Et ailleurs : « Nous avons essayé de faire, dans cet ouvrage, l'étude critique des documents et des témoignages qui intéressent le gnos-

ticisme. De propos délibéré, nous nous sommes interdit d'en rechercher les origines ou d'en étudier l'influence sur le christianisme. Encore moins avons-nous voulu en écrire l'histoire, telle que nous la concevons. Nous n'avons pas voulu cependant faire une œuvre purement critique et négative. De tout contact prolongé avec les sources du gnosticisme, ramenées à leur vraie valeur documentaire, résulte, pensons-nous, une vive lumière. On voit apparaître sous un jour tout nouveau les hommes et les idées gnostiques » (p. 3). De ces déclarations, qui d'abord semblent un peu contradictoires, on pourrait conclure que l'auteur est historien sans l'être, ou plutôt, qu'il l'est malgré lui.

En fait, la contradiction n'est qu'apparente. Sans doute, tout à son effort critique et à ses documents, M. de Faye écarte ou touche à peine plusieurs des grosses questions, obscures ou délicates, qui s'imposeraient à un véritable historien du gnosticisme : les origines, les analogies avec les religions et les philosophies du temps, l'influence sur le christianisme. Mais il ne s'interdit nullement de tirer les conclusions historiques de ses études documentaires. Et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre.

Le plan, qui à première vue pourrait surprendre un lecteur non averti, est cependant très logique : conforme à l'objet de l'enquête, à la méthode, aux conditions dans lesquelles se présente actuellement la documentation. Après une *Introduction*, où il pose le problème, indique la marche à suivre et justifie le système de classement (p. 1-20), l'auteur arrive à l'analyse des documents. Il les groupe naturellement par écoles ou par sectes, en commençant par les plus célèbres ou les plus importantes, qui paraissent les plus anciennes, et qui justement sont les moins inaccessibles à une critique objective. Dans une première partie, il étudie les grands gnostiques du IIe siècle, Basilide, Valentin, Marcion, et leurs premiers disciples ou héritiers directs (p. 21-166). Une seconde partie est consacrée aux gnostiques romains des *Philosophoumena* et aux « Extraits de Théodote » que nous a conservés Clément d'Alexandrie (p. 167-245); une troisième partie, aux écrits en langue copte, *Pistis Sophia* et « Papyrus de Bruce » (p. 247-311); une quatrième partie, aux innombrables gnostiques connus seulement par les héréséologues (p. 313-415). Ce plan, comme il convenait dans une étude de

sources, est fondé sur la valeur relative des documents. Mais, par un hasard heureux, cet ordre d'exposition correspond assez bien à la succession chronologique des sectes ou des systèmes, au moins pour les grandes lignes et abstraction faite des premiers gnostiques plus ou moins légendaires. C'est probablement ce qui a poussé le critique à faire œuvre d'historien. Dans ses derniers chapitres et dans sa *Conclusion*, où il se proposait surtout de résumer les résultats de son enquête, il a esquissé quelques vues d'ensemble : diversité des systèmes gnostiques dans l'unité du mouvement, évolution et rôle du gnosticisme (p. 417-466). Mentionnons pour mémoire trois courts appendices, sur certains hérétiques que l'auteur a cru devoir exclure de son enquête : les gnostiques de Plotin, les gnostiques dans la littérature chrétienne (apocryphe ou non), enfin le célèbre et mystérieux Bardesane, ce gnostique détrôné, ce théologien déchu, que l'on traite maintenant d'astrologue (p. 467-476).

Comme on le voit, tout dans le livre de M. de Faye, et le plan même, tout est subordonné à la méthode adoptée. Avant d'aller plus loin, on doit logiquement se demander : que vaut cette méthode? Non pas en elle-même, cela va sans dire, mais dans l'application. Que vaut-elle, appliquée maintenant à l'étude du gnosticisme, dans l'état présent de la documentation? — Sans aucun doute, la méthode est excellente, et le principe ne se peut même discuter. Elle promet d'être féconde ici, mais à la condition qu'on l'applique avec prudence, que l'on n'en attende pas trop, et que, pour le moment, on ne cherche pas à en tirer trop. Actuellement du moins, étant donné les lacunes de la documentation directe qui doit être la base de tout, elle est d'un maniement très délicat. En outre, selon les cas, la valeur et l'étendue de l'information étant très inégales, les résultats seront nécessairement très inégaux en solidité comme en importance.

Au début de l'enquête, la méthode triomphe incontestablement. Elle semble d'une application relativement facile, elle paraît offrir toute sécurité, tant qu'il s'agit des écrivains et des sectes dont on possède des ouvrages authentiques ou des fragments. Elle nous assure alors une vue directe des choses ; des données peut-être incomplètes, mais certaines ; une base solide pour la reconstitution des doctrines, notamment pour les grands gnostiques du temps d'Hadrien ou d'Antonin. En outre, comme elle évoque d'abord et met au pre-

mier plan les systèmes les plus importants, qui paraissent être aussi les plus anciens, elle nous fournit des points de comparaison pour l'étude des autres sectes, connues seulement par des témoignages indirects; elle éclaire d'avance la voie pour le critique qui cherche à débrouiller l'histoire complexe du gnosticisme. Comme le dit M. de Faye, « on avance ainsi du plus clair au plus obscur; des systèmes qui déjà émergent presque en entier des ténèbres, à ceux qui se profilent dans la pénombre » (p. 20). Tels sont les avantages de la méthode : ils sont si évidents, qu'il est inutile d'y insister.

Malheureusement, l'application stricte de cette méthode est impossible dans beaucoup de cas, difficile dans la plupart des autres, partout très délicate. Et cela, toujours, pour la même raison : insuffisance, pénurie, absence totale des textes originaux. Les quelques ouvrages entiers qui nous sont parvenus se rapportent à des sectes secondaires ou à des parties secondaires de la doctrine. Les fragments authentiques, qui souvent manquent tout à fait, sont toujours trop peu nombreux, même pour les grands gnostiques : ils nous apportent bien quelques rayons de lumière, mais jamais ils n'éclairent dans toutes ses parties l'ensemble d'un système. On se sentait sur le terrain solide des faits, des témoignages directs, des documents de première main : tout à coup, la base se dérobe, cette base sûre des textes originaux sur laquelle reposait toute la méthode. Pour achever la restauration de l'édifice, pour boucher les trous ou reconstituer la façade, l'architecte est obligé d'aller chercher des matériaux de remploi ou d'occasion, qui dès l'abord ne lui inspiraient pas confiance. A mesure que se dérobe la littérature originale des gnostiques, M. de Faye est contraint d'appeler à l'aide celle des adversaires du gnosticisme.

Ces matériaux suspects, dont il voudrait bien pouvoir se passer, il les soumet d'ailleurs au contrôle le plus sévère. Mais ce contrôle lui-même offre des garanties très inégales suivant les circonstances, en raison de l'inégalité de la documentation directe. Voyons, en distinguant les cas, d'après quels principes il va s'exercer.

Le cas le plus simple et le plus favorable est celui d'un gnostique dont nous possédons un ouvrage ou des fragments. D'après ces œuvres authentiques, on se fera une idée de l'homme et de la doctrine; pour le reste, on acceptera ou l'on rejettera le

témoignage des héréséologues, suivant que ce témoignage paraît s'accorder ou non avec celui des œuvres originales : « Les débris de la littérature gnostique, dûment interprétés, dit M. de Faye, nous donneront des hommes et des idées dont ils témoignent une conception qui aura quelque chance de ne pas être trop éloignée de la réalité historique.... L'image qui se dégagera ainsi des documents mêmes du gnosticisme nous servira ensuite à contrôler les données de la tradition ecclésiastique. Lorsque nous trouverons dans celle-ci une peinture du caractère ou de la piété de tel gnostique qui jurera avec l'impression même qu'en donnent les documents authentiques, nous l'écarterons. S'il arrive de même que tel de nos héréséologues attribue à tel maître du gnosticisme une doctrine qui présente manifestement une forme plus développée que ne l'était cette doctrine dans l'enseignement de ce maître, à en juger d'après ses propres paroles, nous déclarerons que l'auteur ecclésiastique a antidaté cette doctrine » (p. 12). Voilà qui est assurément très judicieux. Et le critérium inspirerait toute confiance, si les fragments authentiques étaient assez nombreux et assez explicites pour qu'on pût être sûr de connaître tout l'essentiel de la doctrine. Malheureusement, ce n'est presque jamais le cas. On peut toujours se demander si les rares textes originaux ne nous montrent pas seulement l'une des faces du système, et si les écrivains ecclésiastiques, mieux renseignés que nous, n'en ont pas connu un autre aspect.

La méthode de contrôle change nécessairement pour les gnostiques dont aucun fragment n'est arrivé jusqu'à nous. En ce cas, le critique tente un contrôle indirect, ingénieux sans doute, mais qui ne présente pas les mêmes garanties. « Nombreuses, dit-il. sont les écoles gnostiques que nous ne connaissons que par leurs adversaires. Nous n'avons aucune garantie que la description qu'on nous fait de leurs doctrines, de leurs mœurs, de leurs rites, soit exacte.... Le plus sûr sera de n'étudier ces écoles qu'à la suite des autres. Nous serons ainsi en mesure de faire converger sur elles toute la lumière acquise par l'étude des documents originaux qui existent. Nous ne serons pas de cette manière entièrement livré à notre sens subjectif. Les résultats acquis de notre critique nous autoriseront à en supposer d'analogues en ce qui concerne les écoles moins privilégiées. Certaines erreurs, certaines altérations des faits se verront de suite à cette

lumière. On aura ainsi quelque chance d'entrevoir la réalité historique disparue » (p. 13). Ici, le principe du contrôle repose sur ce postulat, que toutes les écoles et toutes les sectes gnostiques ont eu une évolution analogue. C'est possible; mais, à vrai dire. nous n'en savons rien, étant donné la diversité des systèmes. On voit que, pour l'étude de ces sectes-là, on est ramené fatalement aux procédés incertains de la critique subjective et aux hypothèses.

Plus est complexe l'objet de l'analyse, plus l'élément subjectif prend d'importance dans la méthode de M. de Faye. A cet égard, rien n'est caractéristique comme les pages si pénétrantes où il dissèque les grandes notices des héréséologues. Soit la notice d'Irénée sur les Valentiniens : notice où semblent se mêler bien des données différentes, relatives soit au maître, soit à ses disciples, soit même à d'autres hérétiques. Comment y reconnaître ce qui appartient à Valentin ?

Dans cette analyse, M. de Faye use d'un double critère : pour l'ensemble, la comparaison avec la notice plus sommaire d'Hippolyte, qui antérieurement lui a paru exacte, et, pour le détail des mythes, le tour d'esprit de Valentin. « Le meilleur critère, déclare-t-il, c'est le génie même de Valentin. Les fragments nous l'ont fait connaître. A la fois philosophe et poète, tel a été Valentin. On dirait qu'il a été formé par Platon. Non par le Platon dialecticien, mais par le Platon créateur incomparable de mythes philosophiques. Demandons-nous si les mythes qu'on attribue à Valentin sont tout ensemble idée et symbole, abstraits et plastiques; s'ils le sont, il ne faut pas hésiter, ce sont les créations de sa pensée. Les vrais mythes de Valentin ont une originalité particulière qui les distingue aussitôt de toutes les autres productions. — Critère d'une application fort délicate, quelque peu arbitraire, dira-t-on. — Moins qu'il ne semble. Les symboles de Valentin sont inimitables » (p. 96). M. de Faye résume ainsi sa méthode dans ce cas particulier : « Pour départager dans la notice d'Irénée ce qui appartient à Valentin et ce qui ne lui appartient pas, nous disposons d'un double critère. L'un est tout objectif, c'est la notice d'Hippolyte; l'autre est subjectif, c'est le sentiment que l'on a de l'originalité de Valentin. Ce sentiment, ce sont les fragments qui nous le communiquent » (p. 96). Au fond, les deux critères sont également subjectifs : car, si l'on a

déclaré exacte la notice d'Hippolyte sur la métaphysique de Valentin, c'est d'après l'impression laissée par les fragments de Valentin, où cependant l'on relève à peine quelques traces de son système métaphysique. En réalité, toute la méthode critique se ramène ici à des impressions littéraires. D'ailleurs, entre lettrés, les raisons de ce genre en valent d'autres. Mais nous sommes loin du principe posé au début.

On voit combien la méthode de M. de Faye est, en bien des cas, d'une application délicate. Elle trahit également, dans la mise en œuvre, une sorte de contradiction, qu'on doit attribuer surtout à la pénurie de la documentation originale. En somme, on se sert des fragments pour contrôler les héréséologues, qui n'inspirent pas confiance; et l'on se sert ensuite des héréséologues pour compléter les données des fragments. Donc, méfiance systématique à l'égard des écrivains ecclésiastiques, là où le contrôle est possible; confiance relative, là où tout contrôle devient impossible. Logiquement, on devrait refuser toute autorité aux héréséologues et faire complètement abstraction de leur témoignage. M. de Faye ne s'y est pas résigné, parce que les fragments ne lui apprenaient pas tout ce qu'il cherchait. Il a donc utilisé les catalogues d'hérésies, tout en minant d'avance leur autorité.

Nous nous garderons bien de le lui reprocher. Nous pensons, au contraire, qu'il a eu pleinement raison de ne pas négliger cette source abondante d'information. D'ailleurs, on atténuera sensiblement la contradiction signalée, même on la supprimera, si l'on admet qu'il a porté un jugement trop sévère sur les héréséologues. Il en convient lui-même implicitement, puisqu'il a tiré si bon profit de leurs notices.

Que vaut donc exactement leur témoignage, et dans quelle mesure peut-on se fier à eux? Telle est la question qui se pose à tout moment, lorsqu'on suit de près les analyses de M. de Faye. On peut dire, sans exagération, qu'il est dur pour les héréséologues : si l'on mettait bout à bout les phrases où il les qualifie et les malmène, on aurait d'eux des portraits peu flatteurs. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, des critiques de détail adressées à tel ou tel auteur à propos d'une confusion ou d'une erreur. Il s'agit d'une disposition d'esprit : une suspicion générale, presque de principe, qui englobe tous les héréséologues, et qui atteint plus ou moins tous les écrivains ecclésias-

tiques de cette période, tous les adversaires des gnostiques. Seuls, Clément d'Alexandrie et Origène trouvent grâce devant M. de Faye. C'est peut-être parce qu'il les a beaucoup fréquentés : il a publié un livre sur Clément, et il en prépare un sur Origène.

Voici ses principaux griefs. D'abord, les héréséologues et les autres écrivains catholiques du temps étaient des polémistes : comme tels, ils ne signalaient que les points faibles d'un système gnostique, en se gardant bien d'indiquer les points sur lesquels ce système se rapprochait de l'Église. En outre, ils disposaient d'une documentation insuffisante et manquaient de critique. Puis, ils ne distinguaient pas les temps ; ils confondaient les doctrines altérées des disciples avec celle du maître ; ils visaient surtout, dans chaque secte, les hérétiques contemporains (p. 7-9). Enfin, c'étaient presque tous des fanatiques, qui à l'occasion poussaient le fanatisme jusqu'à la mauvaise foi (p. 10-11). Parmi tant de pages où sont malmenés les écrivains ecclésiastiques, en voici une qui résume bien la plupart des griefs : « Irénée, Hippolyte, Tertullien, Epiphane, ne sont pas des historiens ; ce sont des polémistes plus ou moins passionnés. Ils ne présentent les doctrines des hérétiques que sous l'aspect le plus défavorable. Ils commettent les plus flagrantes confusions, attribuant aux fondateurs des grandes écoles les idées ou les pratiques de leurs successeurs, contemporains des auteurs ecclésiastiques eux-mêmes. S'ils croient, comme l'auteur des *Philosophoumena*, avoir découvert l'école de philosophes dont tels gnostiques auraient démarqué les doctrines, il leur arrive de dénaturer le système de ces gnostiques, pour mieux démontrer qu'en effet il dérive de la philosophie qu'ils y ont subodorée. Quelques-uns même des héréséologues, sous l'empire de la haine, vont jusqu'à la mauvaise foi. Quelle confiance de pareils témoins peuvent-ils inspirer ? » (p. 313). Tel est l'acte d'accusation : dans quelle mesure est-il fondé ?

Notons d'abord que ces écrivains d'Église, ces auteurs des catalogues d'hérésies, tous ces adversaires des gnostiques, ne sont pas du tout les premiers venus. La plupart figurent en bon rang dans l'histoire littéraire, quelques-uns même dans la littérature générale. Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, occupent une place considérable dans l'histoire de la pensée chrétienne. Hippolyte a été un initiateur dans le domaine des études historiques, et dans bien

d'autres. Tertullien n'est pas seulement un écrivain génial; c'est encore un maître en dialectique. Philastrius et Théodoret ne sont que d'honnêtes compilateurs; mais Épiphane a joué un rôle fort important dans les controverses de la fin du IVe siècle.

A ces grands noms, on s'étonne de ne pas voir joint un nom plus grand encore : celui d'Augustin, qu'oublient régulièrement les historiens du gnosticisme. M. de Faye lui-même n'utilise pas et ne mentionne pas le *De haeresibus ad Quodvultdeum*, qui cependant contient environ vingt-cinq notices sur les sectes gnostiques. Ce n'est pas un ouvrage de jeunesse : Augustin l'a composé quelque temps avant sa mort, sur la demande d'un clerc de Carthage. Sans doute, ses notices sur le gnosticisme ne comptent pas parmi les plus importantes du livre; elles sont généralement très courtes, et peut-être ne sont-elles pas très originales. L'évêque d'Hippone nous dit qu'il avait utilisé les travaux de ses devanciers, notamment ceux de Philastrius et d'Épiphane (probablement un Abrégé). Mais il dit aussi qu'il n'avait rien négligé pour se renseigner par lui-même. On peut l'en croire, quand on connaît sa conscience, son esprit méthodique, et sa loyauté. Il ne parlait pas à la légère, il connaissait comme personne la plupart des hérésies, et tout ce qu'il a écrit mérite attention. Même si elles sont faites d'emprunts, ses notices sur les gnostiques ne sauraient être indifférentes : s'il empruntait quelque chose, c'est qu'il le jugeait exact, donc il le couvrait de son autorité. Les historiens du gnosticisme feraient bien d'y aller voir.

Une liste d'autorités, qui va d'Irénée à Augustin en passant par Tertullien, Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Origène, Épiphane, semble de nature à inspirer quelque confiance. En fait, on cesse de suspecter la bonne foi ou l'exactitude de ces écrivains, dès que l'on se place franchement à leur point de vue. Que se proposaient-ils? Uniquement, d'être utiles à l'Église, de mettre les clercs et les fidèles en garde contre les erreurs des hérétiques. Des hérétiques de leur temps, cela va sans dire. Les catalogues d'hérésies avaient donc une destination tout utilitaire. C'est ce que montre bien la correspondance d'Augustin avec Quodvultdeus, diacre de Carthage. Le diacre priait Augustin de composer un manuel à l'usage du clergé : un manuel aussi court que possible, où l'on passerait en revue toutes les hérésies connues, en indiquant les points con-

damnables ou suspects de leurs doctrines, et en opposant à ces erreurs la véritable doctrine, celle de l'Église (*Epist.*, 221-224). C'est justement ce qu'a voulu faire Augustin. Il le déclare à mainte reprise. Au catalogue des hérésies, qui dans sa pensée représentait seulement la première partie de l'ouvrage, il comptait joindre un second livre, qu'il n'a pas eu le temps d'écrire, et où il aurait expliqué « ce qui fait l'hérétique » (*De haeresibus ad Quodvultdeum*, procem. et 88). L'exemple d'Augustin éclaire l'intention de tous les héréséologues, et prouve clairement qu'on n'est pas fondé à attendre d'eux une œuvre historique.

De ce point de vue, on voit tomber toutes les critiques qu'un historien est tenté de leur adresser. Ce sont des polémistes? Évidemment. Gardiens du dogme de l'Église, préoccupés seulement de dénoncer les erreurs, ils n'avaient pas à faire l'éloge de leurs adversaires, ni à indiquer les points sur lesquels un hérétique pouvait se rapprocher de l'Église. Gens de mauvaise foi? Nulle part, dans tout le livre de M. de Faye, nous n'en avons trouvé une preuve certaine : confusions, méprises, tant qu'on voudra, mais non mauvaise foi. Des fanatiques? On ne peut appeler *fanatisme* le sentiment des écrivains ecclésiastiques à l'égard des gnostiques : logiquement, l'Église devait considérer les hérétiques comme des suspects, et leurs prétendus confesseurs comme de « faux martyrs ».

Mais, dit-on, les catalogues d'hérésies ne distinguent pas entre les temps, entre la doctrine du maître et celles des disciples ou des différentes générations de disciples. C'est le grand grief de M. de Faye, qui raisonne en historien, et qui en veut un peu aux héréséologues de ne pas faciliter sa tâche d'historien. Au fond, il ne leur pardonne pas de ne point procéder comme lui-même. Mais ce n'était ni leur affaire ni leur objet. Ils se proposaient simplement de mettre les fidèles en garde contre les gnostiques de leur temps. Ils ne s'intéressaient à la doctrine personnelle du fondateur de la secte, que dans la mesure où cette doctrine était encore vivante et dangereuse. Ils sont les témoins du gnosticisme contemporain, voilà tout; et c'est là-dessus seulement qu'on peut leur demander des comptes.

Reste la question de la documentation, et de l'usage fait des documents dans les catalogues d'hérésies. Assurément, la valeur de cette documentation est très inégale; elle varie, non seulement d'un

auteur à l'autre, mais d'une notice à l'autre chez un même auteur. Tantôt, des renseignements de première main, tantôt des racontars; ailleurs, des emprunts aux devanciers; souvent, des méprises, des confusions de tout genre. Que les héréséologues manquent d'esprit critique, c'est évident : ils ont cela de commun avec presque tous les écrivains de ces temps-là, mais ils ont cette excuse qu'ils n'étaient pas des historiens et n'avaient pas à faire œuvre critique. D'ailleurs, les sévérités de M. de Faye atteignent les auteurs du IVe ou du Ve siècle bien plus que ceux de la fin du IIe ou du IIIe.

En tout cas, l'on ne doit pas exagérer l'insuffisance de la documentation dont disposaient les héréséologues. Irénée, Hippolyte, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène, étaient presque contemporains des grands gnostiques, dont la vie a dépassé le milieu du IIe siècle, et dont les séparaient seulement une ou deux générations. Ils ont pu se renseigner de bien des façons, recueillir des traditions authentiques, interroger des gens qui avaient connu les premiers maîtres. Aussi nous fournissent-ils beaucoup d'indications précieuses, même sur les fondateurs des sectes ou sur leurs héritiers directs. Clément d'Alexandrie et Origène nous ont conservé nombre de fragments des grands gnostiques. C'est grâce aux notices d'Irénée que M. de Faye a pu reconstituer l'histoire du Valentinisme au IIe siècle. Le grand ouvrage de Tertullien *Contre Marcion* reste la source principale pour l'étude du Marcionisme. Hippolyte nous renseigne abondamment sur les gnostiques romains. Épiphane lui-même, pour qui l'on est si sévère, nous a transmis intégralement la fameuse Lettre de Ptolémée à Flora.

Sans ces catalogues d'hérésies, dont on dit tant de mal, nous ne pourrions même pas soupçonner le nombre et l'importance relative et les tendances des sectes gnostiques. M. de Faye reconnaît que l'on trouve souvent, chez les héréséologues, des informations précieuses sur le gnosticisme de leur temps : « Tout ce que l'on peut demander, dit-il, à la tradition ecclésiastique, c'est de nous renseigner sur la condition de ces sectes au moment où elle s'en est occupée. Irénée, Hippolyte, Épiphane, nous ont conservé de précieuses informations sur les gnostiques de leur temps. Tracer d'après ces informations le tableau de telle secte, à tel moment précis, et dans telle localité déterminée, c'est tout ce que nous sommes en état de faire actuellement »

(p. 314). C'est déjà beaucoup. C'est même tout ce que l'on pouvait attendre de ces adversaires de l'hérésie, qui travaillaient pour leur Église et non pour nous. En raison du service indirect qu'ils rendent encore par surcroît à l'historien du gnosticisme, ils auraient droit, non seulement à quelque indulgence, mais à quelque reconnaissance.

Après tout, ce sont les écrivains ecclésiastiques qui ont sauvé presque tous ces fragments de la littérature gnostique, dont on se sert aujourd'hui pour contrôler leur témoignage; ce sont eux également, et eux seuls, qui pour la plupart des sectes nous font connaître l'ensemble du système. Ils n'étaient donc pas toujours si mal informés. En réalité, on ne peut ni les condamner ni les justifier en bloc, ni tous ni sur tous les points : c'est une question d'espèce. Pour l'utilisation critique de leurs notices, il suffit de distinguer entre les faits qu'ils citent et leur interprétation ou leur appréciation des faits, et de comparer ensuite ces faits entre eux, ou, quand on le peut, avec les textes originaux. On doit demander seulement à ces gens d'Église ce que l'on a le droit d'attendre d'eux : non l'histoire du gnosticisme, mais des matériaux pour cette histoire.

En somme, ils connaissaient bien les gnostiques de leur génération, qu'ils voyaient à l'œuvre; ils avaient entre les mains ou trouvaient dans les bibliothèques beaucoup d'ouvrages que nous n'avons plus; ils avaient pour se renseigner une foule de moyens qui nous manquent. Selon toute apparence, ils étaient mieux informés, chacun sur son siècle, que nous ne pourrons jamais l'être. Si l'on n'est pas tenu de les croire toujours sur parole, on ne doit pas suspecter *a priori* leur témoignage. On doit les contrôler, quand on le peut; et pour le reste, à moins d'invraisemblance notoire, leur accorder provisoirement quelque créance. C'est ce que fait, au fond, M. de Faye, malgré ses sévérités théoriques. Par là, plus qu'il ne croit peut-être, il rend hommage aux adversaires des gnostiques. Par là, surtout, il justifie l'usage qu'il fait si fréquemment de leurs notices, et la place très importante qu'il leur laisse dans l'application comme dans l'exposé de sa méthode.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Paul MONCEAUX.

LE VIEUX PARIS,
GRENELLE

Lucien Lambeau. *Histoire des Communes annexées à Paris en 1859 publiée sous les auspices du Conseil général.* Grenelle. Un volume in-4, iii-485 p. Paris, Ernest Leroux, 1914.

Le nom seul est ancien dans la région dont nous nous occupons aujourd'hui. « A l'endroit où est situé le château de Grenelle, et sur l'emplacement qu'occupe l'Hôtel de l'École Militaire, était anciennement, nous dit Jaillot[1], une garenne appartenant à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Les titres latins la nomment Garanella; les traducteurs ont corrompu ce nom, en écrivant Guernelles, Guarnelles, Garnelle et Grenelle. Lorsqu'on eut relevé et redressé ce chemin, on l'appela simplement le Chemin neuf, le Chemin de Garnelle, enfin rue de Grenelle. » Émile de la Bédollière, fantaisiste, quoique élève de l'École des Chartes, dérive le nom de Grenelle, de *granella*, gravelle.

Ce nom est d'ailleurs fort ancien. Suivant l'abbé Lebeuf, quelques-uns prétendent que saint Remi, évêque de Reims, porta Clovis à donner à la Basilique de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Paris, plus tard église Sainte-Geneviève, le territoire de Grenelle en même temps que celui de Vanves[2].

La plaine de Grenelle, qui n'était qu'un vaste champ de culture dépendant de Vaugirard, s'étendait de la rue de Sèvres à la Seine; jadis elle commençait à l'ouest du Pré-aux-Clercs, à la rue du Bac, mais, probablement à la fin du xviie siècle, on en détacha le quartier du Gros-Caillou et le Champ-de-Mars. Au commencement du xixe siècle, la plaine n'était coupée que par deux voies : le chemin de la Croix-Nivert qui commençait au rond-point de l'École-Militaire et la rue de Lourmel (ancienne rue de Grenelle) qui partait de la barrière de Grenelle.

Dès 1737, l'ingénieur Gouvion avait songé à construire à proxi-

(1) *Quartier Saint-Germain-des-Pres*, p. 45.

(2) *Hist. de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, III, 1883. p 579.

mité de l'île des Cygnes, un faubourg qui aurait groupé hors Paris les industries insalubres; on l'aurait nommé faubourg Dauphin pour rappeler le Fort Dauphin qui se trouvait dans l'île du côté de Chaillot; le projet de Gouvion fut rejeté par la Police le 11 avril 1737. L'île des Cygnes, jadis île aux Vaches, Macquerelle et de Hiérusalem, avait reçu son nom en 1710 à l'occasion des Cygnes que le roi voulait y faire élever; en 1544, il avait été question d'y installer un cimetière pour l'Hôtel-Dieu; ce projet ne fut pas réalisé, mais on y enterra quelques victimes de la Saint-Barthélemy. Le canal entre l'île des Cygnes et le Gros-Caillou et le Champ-de-Mars devant lesquels elle était située fut comblé en vertu de lettres patentes du 20 juin 1773. En 1749, un vicaire de Saint-Laurent proposa d'y élever les nouveaux bâtiments de l'Hôtel-Dieu; le projet fut repris en 1786 à la suite de réclamations de Bailly et de l'archevêque de Paris, puis abandonné; on trouvait l'emplacement trop éloigné; le terrain était trop humide et de grands travaux de terrassement auraient été nécessaires pour protéger les bâtiments contre les inondations. La première pierre du bâtiment d'une pompe à feu construite par les frères Perrier fut posée le 25 juillet 1786 en tête de l'île des Cygnes; ce bâtiment a été démoli en 1904. Il ne faut pas le confondre avec celui de Chaillot.

La Ferme de Grenelle qui occupait à peu près le terrain borné aujourd'hui par la rue de la Cavalerie, les avenues de Suffren et de la Motte-Piquet, et qui était comprise par conséquent dans l'enceinte des Fermiers Généraux, était encore en exploitation en 1824; le château situé à peu près à l'emplacement de la place Dupleix fut affecté en 1794 à une poudrerie à laquelle on adjoignit la ferme; cette poudrerie fit explosion le 31 août 1794; le château existait encore en 1816. Le Moulin dit de Javel s'élevait sur le bord de la Seine, sur le territoire d'Issy, en dehors de Grenelle; c'était au XVII[e] siècle une guinguette célèbre qui fournit le titre d'une comédie, le *Moulin de Javel*, jouée au Théâtre-Français le 7 juillet 1696, attribuée à Dancourt, mais ayant pour auteur Michault. En 1777, la guinguette fut transformée en fabrique de vitriol (eau de Javel).

De la plaine de Grenelle consacrée à la culture de la luzerne, du colza, des vignes, fut distrait le terrain nécessaire pour la construction de l'Hôtel des Invalides créé par ordonnance royale du

15 avril 1670; l'Esplanade fut formée en 1704 jusqu'à la rue de l'Université et en 1720 jusqu'à la Seine. Au XVIII[e] siècle, on construisit graduellement le quartier du Gros-Caillou traversé par les trois chemins des Vaches (rue Saint-Dominique), de Vaugirard (rue de Grenelle) et de la Petite-Seine ou Pré-aux-Clercs (rue de l'Université). Pendant les années 1751 et suivantes, on construisit l'École Militaire sur le terrain de la Seigneurie de Grenelle acheté par d'Argenson, de l'Abbaye de Sainte-Geneviève, et on créa le Champ-de-Mars. L'enceinte des Fermiers Généraux (boulevard de Grenelle) servit de limite à l'est à la plaine de Grenelle qui s'étendait à l'ouest jusqu'à Issy, au sud à la rue de Sèvres, au nord jusqu'à la Seine; cette partie *extramuros* dépendait administrativement de Vaugirard, dont elle fut portion intégrante lorsque ce village fut érigé en commune par la loi du 14 décembre 1789.

Le 26 juillet 1791, on concentra dans la plaine de Grenelle trois bataillons de volontaires de Paris; ce camp bruyant, fréquenté par des filous et des femmes de mauvaise vie, fut souvent victime des chansonniers; le jeudi 4 août 1791, le camp était transféré à la plaine de Gonesse et plus tard à Verberie, près Senlis.

En 1796, un complot fut ourdi par les Jacobins; le ministre de la police Cochon était trouvé trop modéré; on voulait soulever les troupes du camp de Grenelle commandé par le général Foissac-Latour, et en particulier le 21[e] dragons. Les conjurés à la tête desquels se trouvait François Lay, adjudant-major-général de l'armée des Alpes, se réunissaient au cabaret du Soleil-d'Or, tenu par Boucherat, 226 rue de Vaugirard, en face de la rue de la Procession; grâce à la fermeté de la police, le coup échoua le 12 fructidor an IV (29 août 1796) et quelques jours plus tard (23 fructidor) une échauffourée était réprimée. François Lay, son aide de camp, et plusieurs de ses complices furent condamnés à mort le 19 septembre 1796; douze des conjurés furent exécutés dans la plaine de Grenelle le lendemain; le 27 septembre 1796 un deuxième jugement était prononcé et le 29, quatre autres des condamnés étaient également fusillés; la plupart des conspirateurs étaient des ouvriers.

Sous l'Empire, la plaine de Grenelle fut le théâtre de plusieurs exécutions militaires : le 31 mars 1809, Armand-Louis Marie, comte de Chateaubriand, cousin de l'illustre écrivain, fougueux royaliste,

fut fusillé avec ses compagnons Quintal et Gouyon de Veaurouault. Le 29 octobre 1812, le général Claude-François Malet et ses complices, extraits de la prison de l'Abbaye furent passés par les armes. La Restauration suivit l'exemple de l'Empire en faisant fusiller le comte de la Bédoyère, le 19 août 1815. Ces exécutions avaient lieu probablement contre le mur d'enceinte des Fermiers Généraux, mais on ne saurait dire exactement si c'est à la sortie de la barrière de Grenelle ou de celle de l'École Militaire.

A diverses reprises on tenta d'utiliser la plaine de Grenelle; en 1783, Parmentier y fit des expériences pour la culture de la pomme de terre; en 1812, Naudy Perronnet soumit à Napoléon Ier un projet pour transformer la plaine en une rade ou naumachie pour la manœuvre de navires destinés aux élèves d'une école polytechnique maritime à créer. En 1827, nous voyons apparaître le projet d'un canal de la Marne à la Seine qui devait partir du quai de la Gare, longer extérieurement l'enceinte des Fermiers Généraux et aboutir dans un vaste bassin octogonal (docks de Vaugirard) à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'hôpital Boucicaut; un canal en bordure de la rue des Entrepreneurs entre les rues Saint-Charles et de Lourmel après avoir réuni les docks de Vaugirard aux docks de Grenelle aurait gagné la Seine; ce projet, s'il avait été réalisé, aurait sans doute évité à Paris les inondations causées par les grandes crues du fleuve.

La plaine de Grenelle était devenue bien national à la Révolution. Un ancien administrateur des Domaines et de l'Enregistrement, César Ginoux, demeurant 26, boulevard Montmartre, acheta, moyennant 106 700 livres, les 361 arpents de la plaine le 21 messidor an IV (9 juillet 1796); depuis le 20 décembre 1818, il afferma sa propriété à Henri de Frémicourt qui l'exploita en cultivant de la luzerne et du colza. Sur le conseil de ce dernier, Ginoux vendit ses terrains à Jean-Baptiste Violet et à sa femme Marie-Anne-Victoire Fondanèche le 15 mai 1824 pour 980 000 francs, ce qui représentait environ 1 franc le mètre; Alphonse-Antoine Letellier, propriétaire rue Hauteville, 11, était associé à Violet dans cette vente.

Violet est le véritable fondateur de Grenelle; né à Saint-Germain-en-Laye le 19 mars 1791, conseiller municipal de Vaugirard, il était entrepreneur de travaux publics et il avait exercé son activité parti-

culièrement dans le quartier Poissonnière où il perça le passage qui porte son nom sur l'emplacement de l'hôtel de Gévaudan; il mourut à quatre-vingt-dix ans le 28 mars 1881 ; son associé Letellier, né en 1789, mort en 1843, fut le beau-père de Baroche, ministre de la Justice sous le second Empire. Le 20 mars 1826, Violet et Letellier formèrent une société au capital de 3 600 000 francs pour l'exploitation des terrains; elle dura jusqu'au 31 mars 1831. Violet baptisa Beau-Grenelle le nouveau quartier inauguré par une fête qu'il donna le 27 juin 1824 sur la place qui porte son nom. Le lotissement en rues et places fut opéré par l'architecte-géomètre Guillaume-Auguste Herr; en 1825, toutes les rues étaient tracées formant un véritable damier comme les villes des États-Unis ou comme Mannheim dans le grand-duché de Bade. En 1826 le pont de Grenelle était construit, et en 1827 la duchesse d'Angoulême posa la première pierre de l'église Saint-Jean-Baptiste bénie par l'archevêque de Paris.

Bientôt Grenelle, habité par des bourgeois et des ouvriers, manifesta le désir de se séparer de Vaugirard où résidaient des paysans et des cultivateurs; dès le 11 juin 1830, une demande était adressée au préfet de la Seine, M. de Chabrol, pour demander la séparation à laquelle Fondary, le maire de Vaugirard, était favorable, mais que repoussaient ses ressortissants. Une ordonnance royale du 22 octobre 1830 mit fin aux discussions et consacra la séparation de Vaugirard et Grenelle — pas Beau-Grenelle — alors peuplé de 1 647 habitants.

Violet déclina l'honneur d'être le premier maire de la nouvelle commune; il se contenta d'être conseiller municipal; d'ailleurs les événements de 1830 portèrent atteinte à sa fortune; il abandonna le château, ou plus simplement la belle maison qu'il s'était fait construire rue des Entrepreneurs, et il alla mourir au 12 de la rue qui porte son nom; son château devint un pensionnat de jeunes filles, puis il fut acheté en 1860 aux époux Teissière, moyennant 210 000 francs, pour y installer les sapeurs-pompiers qui y sont encore. Le premier maire fut un ancien avoué, Louis-Auguste Juge, qui occupa cette position du 31 janvier 1831 à février 1847, et chez lequel, rue Violet, se réunit pour la première fois le Conseil municipal le 22 février 1831. La première mairie fut installée dans une maison à l'angle de la rue Violet et de la rue du Théâtre appartenant à Violet; devenue insuf-

fisante, elle fut transférée 21 (aujourd'hui 69), rue Violet dans une maison propriété d'un négociant américain nommé Low, où elle resta de 1842 à 1859, date de l'annexion à Paris et de la formation du XVe arrondissement. Cette maison est aujourd'hui un établissement de secours de l'Assistance publique; devant s'étend la place du Commerce qui antérieurement au 26 février 1867 s'appelait place de la Mairie et qui porta du 1er février au 16 mars 1877 le nom de place de la Montagne-Noire.

De l'ancien Grenelle, outre le château de Violet, il ne reste plus guère que la maison, encore intacte au milieu d'un jardin, qu'habita Letellier jusqu'en 1838 à l'un des angles de la rue et de la place Violet; à l'autre angle un asile occupe la maison du célèbre chimiste Anselme Payen. Depuis que l'ouvrage de M. Lambeau a paru, la maison du banquier Perrée, l'un des associés de Violet à la Société du pont de Grenelle, a été démolie 50, rue Violet. La grande transversale qui sous le nom d'avenue Émile-Zola coupe diagonalement le quartier de Grenelle depuis le pont Mirabeau jusqu'à la place Cambronne (elle est continuée par la rue Frémicourt destinée à disparaître) modifie l'aspect de la plaine, que la rue de la Convention et la rue Balard achèvent de transformer du côté de Javel.

Henri CORDIER.

VARIÉTÉS.

PIERRE RUFFIN ET SILVESTRE DE SACY.

A l'Orient tous deux consacrèrent leur vie, tous deux l'aimèrent et l'étudièrent sans repos; tous deux furent professeurs de langues orientales au Collège de France. Mais chacun d'eux eut sa manière propre d'être orientaliste.

Né en 1742 à Salonique et d'un père drogman du consulat de France, envoyé à huit ans à Paris, comme jeune de langues, et nourri dans cette Chambre des Arméniens du collège Louis-le-Grand, qui fut longtemps la pépinière de notre corps d'interprètes dans le Levant, Pierre Ruffin entra

dans l'orientalisme de plain-pied et sans avoir eu pour ainsi dire à réfléchir sur le choix de sa carrière.

Aucun exemple de famille ne paraissait devoir diriger vers les études orientales le jeune Antoine-Isaac Silvestre de Sacy, né à Paris, fils et petit-fils de notaires parisiens. Il céda à une irrésistible vocation, qui fut encouragée par les entretiens qu'il eut dans les jardins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avec les bénédictins et notamment avec dom Berthereau.

A peine hors de page, Ruffin part pour l'Orient, et c'est à Constantinople, en Crimée, aux Dardanelles, que sa jeunesse s'écoule. A trente-deux ans il revient en France où il séjourne pendant vingt années, mais, en 1795, il retourne à Constantinople, comme secrétaire-interprète de l'ambassade, et jusqu'à sa mort, survenue en 1824, il ne quitta plus les rivages du Bosphore. Il passa donc en Turquie la plus grande partie de sa vie. Il parlait le turc à rendre jaloux les Turcs eux-mêmes, et leurs usages lui étaient familiers. Chargé d'affaires de France, il eut d'innombrables entretiens personnels avec les ministres de Sélim III. Les textes qu'il traduisait c'était des textes vivants, les notes où était formulée la pensée toute fraîche du Divan avec ses finesses et ses roueries. Que de fois il tint entre ses doigts les anneaux de la chaîne de la politique française en Orient!

Jamais Silvestre de Sacy n'alla dans les pays orientaux. L'épisode de son exploration des archives de Gênes en 1805 mis à part, toute sa vie s'écoula sous le ciel de l'Ile-de-France, à Paris l'hiver et l'été à Ognes, près de Nanteuil-le-Haudouin. Profondément versé dans la connaissance de l'arabe, du persan et du turc, il puisa toute sa science de l'Orient dans les livres, dans les manuscrits, dans les lettres privées, dans ses conversations avec les voyageurs et avec nos agents consulaires du Levant, qui à leur passage à Paris se faisaient un devoir de venir le saluer.

Les relations entre ces deux hommes éminents, entre cet orientaliste des bords de la Seine et cet orientaliste des rivages du Bosphore, forment un sujet digne d'étude. Nous pouvons tenter de l'esquisser grâce à vingt et une lettres de Ruffin à Silvestre de Sacy, écrites entre le 25 août 1808 et le 3 août 1819, et aux minutes de cinq lettres de Silvestre de Sacy à Ruffin, comprises entre le 28 février 1813 et le 15 juillet 1815, qui sont conservées dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut.

I

Ruffin accordait qu'il possédait l'usage de la langue turque, mais il se défendait d'être un savant :

Je parle et j'écris assez correctement l'idiome turc, depuis plus d'un demi-siècle, dans les camps ottomans, à la Sublime-Porte et dans les tribunaux mahométans de cette capitale, au jugement même des connaisseurs du pays[1]....

Comme je n'ai jamais eu, à beaucoup près, le loisir de me livrer, ainsi que je l'aurais désiré, à mon goût pour les langues orientales et que, par une fatalité bien singulière, je me vois encore dans ma vieillesse destiné à en exercer la pratique et non à en approfondir la théorie, au point d'avoir à peine le temps de parcourir quelques livres, je suis bien éloigné de me croire savant, je ne me connais que pour praticien (*in quo me non inficior esse mediocriter versatum*) et n'ai aucune foi à ma propre érudition[2].

Mais Silvestre de Sacy ne se rendait pas à tant de modestie. Il traitait Ruffin en confrère, et jaloux de son suffrage, il ne manquait pas de lui envoyer ses savants mémoires, à mesure qu'il les publiait.

En 1812-1813 il le tient au courant d'une controverse engagée avec l'orientaliste allemand von Diez, à propos de la traduction d'un poème du turc Véïssi. Le sens véritable du mot *kilitch* figurant dans l'un des vers du poème turc est discuté notamment avec quelque chaleur entre les deux savants. Ruffin s'intéresse à cette controverse; il apporte à Silvestre de Sacy le concours de ses souvenirs et de son expérience, et il le fait d'une façon charmante :

Il m'est venu un trait de lumière qui me donne naturellement le sens de ce vers. Je me suis ressouvenu qu'étant en janvier 1769 avec M. le baron de Tott[3], à Toumbassar, sur la frontière de la Bessarabie et de la Pologne, déjà en marche pour le *tchiapoul* (ou l'incursion) que les Tartares avaient résolu de faire dans la Nouvelle Servie[4], des sipahi albano-turcs vinrent présenter à Krim Guérai khan[5], qui commandait cette expédition, deux enfants de sept à huit ans dans deux paniers posés sur un cheval. Le khan demanda avec curiosité ce que cherchaient ces enfants dans une armée et au cœur de l'hiver. Les sipahi répondirent que c'étaient deux *kilitch*, qui par défaut de présence perdraient

[1] 2 octobre 1813, Mss NS 375, nº 552.

[2] 15 août 1812, Mss NS 375, nº 550.

[3] Le baron de Tott fut envoyé, en 1767, par le duc de Choiseul en Crimée pour résider auprès du khan des Tartares et le décider à entrer en guerre avec les Turcs contre Catherine II. Ruffin lui servait d'interprète. « Je ne fus pas moins heureux dans le choix que M. de Vergennes avait fait de M. Ruffin pour résider auprès de moi en qualité de secrétaire interprète », dit-il dans ses *Mémoires sur les Turcs et les Tartares*, t. II, p. 105.

[4] Nouvelle Servie, région s'étendant au nord de la Crimée et de l'ouest à l'est entre le Bug et le Donetz.

[5] Le baron de Tott donne dans ses *Mémoires* de multiples détails sur Krim Guérai khan, dont Ruffin de son côté ne parlait jamais qu'avec une sorte d'admiration.

leurs fiefs, seuls biens que leur avaient laissés leurs pères, récemment décédés en Albanie. « Il fallait, dit le Prince, amener aussi leurs nourrices. Pauvres guerriers ! Je les exempte de marcher et leur assure leurs fiefs[1]. »

Les *kilitch*, ajoute Ruffin, sont des fiefs de 2 000, 3 000, et même de 5 000 *aspres*. Par extension ce mot désignait les possesseurs de ces fiefs.

Dans sa lettre du 2 octobre 1813, Ruffin continue à disserter sur certains passages de la même traduction du poème de Véïssi, et à propos du sens du mot *sépét*, il ouvre encore le trésor de sa riche expérience des usages ottomans :

Il n'y a pas de doute que le mot ne soit turc et ne signifie proprement panier, corbeille, et certain coffre ovale fait de joncs et revêtu d'une peau de cheval, qui, posé sur l'un des deux crochets du bât de la bête de somme et équilibré par un coffre pareil placé sur l'autre crochet forme une charge complète. Nos caisses et nos malles sont par leurs formes et par leurs poids beaucoup moins portatives que les *sépéts*, quoique plus fortes et plus sûres, et plusieurs de nos voyageurs prennent le parti de les échanger, pour plus grande commodité, contre ces coffres du pays, dont les *kiradjis* ou voituriers turcs se chargent plus volontiers, parce qu'ils sont moins sujets à blesser leurs animaux. Les femmes que la jalousie musulmane commande de tenir voilées même dans les voyages, et les enfants encore hors d'état de se tenir à cheval sont ainsi mis dans ces paniers découverts et moyennant un autre panier placé de l'autre côté en contrepoids, ils vont en poste, au besoin par les chemins les plus difficiles et qui sont impraticables pour les *arabas* ou chariots. Les jeunes fils de MM. Dantan[2] et Fleurat, deux de nos interprètes de l'ambassade, ont été *novissime* conduits par la Bosnie et par l'Albanie de cette manière jusqu'aux frontières pour se rendre à Paris, où ils étaient appelés comme élèves de S. M. en langues orientales. Les héritiers des fiefs connus en Turquie sous le nom de *ziamet*, de *timar*, de *kilidg*, lorsqu'ils sont trop jeunes pour monter à cheval, devant cependant, par la loi constitutionnelle de l'État, comparaître en personne à la revue générale sur le théâtre même de la guerre, s'y rendent en *sépét*, c'est-à-dire en panier, comme j'en fus témoin oculaire ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, en présence du fameux khan des Tartares, Krim Guérai, en 1768[3].

Un passage d'une autre lettre montre l'attrait que les questions d'érudition avaient pour Ruffin. Silvestre de Sacy lui avait envoyé son *Mémoire sur*

[1] Mss NS 375, n° 550.

[2] Joseph Dantan, drogman de l'ambassade de France à Constantinople, partagea de 1798 à 1801 la captivité de Ruffin au château des Sept-Tours. Il mourut à Constantinople le 2 juin 1813.

[3] Ruffin commet ici une légère erreur de date. C'est en 1769 qu'eut lieu la campagne de Krim Gueraï khan en Nouvelle Servie, ainsi qu'il l'écrivait dans la lettre citée plus haut. — Mss NS 375, n° 552.

les monuments et les inscriptions de Kirmanshâh et de Bi-Sutoun et sur divers autres monuments Sassanides, publié dans le tome II (1815) des *Mémoires de la classe d'histoire et de littérature ancienne*. Cette étude contient (p. 227 et suiv.) une longue dissertation sur les diverses étymologies données du mot *satrape*. Après avoir lu ce morceau, Ruffin exprimait à Silvestre de Sacy, dans une lettre du 1er août 1818, l'intérêt qu'il y avait trouvé, pour un motif personnel :

Pouvez-vous estimer la perte irréparable que j'eusse faite, si je n'eusse pas eu le bonheur de lire vos dix pages, pleines de recherches faites de main de maître, et enrichies de vos observations critiques et historiques sur les diverses étymologies du mot *satrape*, mutilé par les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Anglais, les Allemands, et tous les peuples modernes de notre Europe? J'ose me citer comme un des principaux perdants; parce que né en Levant et destiné depuis l'âge de huit ans à y retourner, placé conséquemment dans la Chambre, qu'on appelait alors la *Chambre des Arméniens* au collège de Louis-le-Grand, lorsqu'en 1755 déjà en troisième, ce mot exotique parut dans l'explication de Quinte-Curce, les yeux du Régent et de toute la classe se fixèrent naturellement sur moi, et je fus interpellé publiquement sur la vraie lecture et le vrai sens de la diction *Satrape*. A dater de ce jour, où je ne pus répondre à la question que l'on me faisait, jusqu'à celui d'aujourd'hui, je n'avais cessé de courir après sa solution. C'est donc à bon compte soixante-trois années d'attente que j'aurais perdues, si vous eussiez cédé à votre extrême modestie [1].

II

Toute sa vie, Silvestre de Sacy poursuivit la recherche des manuscrits orientaux par l'intermédiaire de ses amis résidant dans le Levant. Plusieurs passages de sa correspondance ont trait à cette question.

Il en avait entretenu le général Sébastiani pendant son ambassade à Constantinople et il lui avait envoyé, en 1806 ou en 1807, la liste de ses *desiderata*. Étant revenu sur le même sujet dans une lettre adressée à Ruffin, il en reçut la réponse suivante datée du 24 septembre 1809 :

S. E. M. le général Sébastiani m'avait en effet parlé dans le temps de la Note, que vous lui aviez transmise, d'ouvrages orientaux à procurer à la Bibliothèque Impériale. Je fus même consulté sur l'achat de certains Prolégomènes [2], etc. Mais je ne sais point où cet ambassadeur en est resté de l'exécution

[1] Mss NS 375, no 558.

[2] Servi plus fidèlement par sa mémoire, Ruffin écrit dans une lettre postérieure datée du 5 mai 1810 : « Je me rappelle d'avoir contribué avec mon confrère M. Dantan à procurer à cet ambassadeur (le général Sébastiani) l'exemplaire des *Prolégomènes histo-*

de cette commission importante, dont il avait été distrait, malgré lui, par des objets majeurs survenus dans l'intervalle et qui ont pu même faire perdre de vue la Note en question et en rendre la représentation à M. Latour-Maubourg[1] très difficile, pour ne pas dire impossible. Je croirais donc que le parti le plus sûr serait que vous lui en fissiez tenir une copie, à moins qu'elle ne se trouvât, comme vous le présumez, au pouvoir de M. Ducaurroy[2]. J'attends le retour de cet habile instituteur et de M. le Chargé d'affaires, qui tous deux sont à la campagne pour peu de jours, et je m'empresserai de m'entendre avec eux sur ce point. Vous ne devez point douter que l'un et l'autre, pleins d'estime pour votre personne et animés du désir de contribuer à l'avancement de la littérature orientale, ne fassent les plus grands efforts pour satisfaire à votre demande. Je sens qu'elle peut rencontrer des difficultés et exiger de longues recherches; mais ma faible conception répugne encore à comprendre qu'il soit aussi instant que vous paraissez le croire de prématurer une acquisition que *nous ne serions plus à temps de faire*. Je serais bien embarrassé s'il me fallait rendre raison de ma répugnance à cet égard. Provient-elle de la peine que l'on a dans un âge avancé à renoncer aux anciens systèmes et à saisir les grandes hypothèses? Serait-ce plutôt qu'en adoptant celle dont il s'agit, j'envisage seulement l'événement qui doit la réaliser comme moins prochain? ou enfin trouverais-je dans cet événement même, qui vous fait appréhender la destruction des monuments précieux de la littérature orientale plus de moyens et de facilités, que nous n'en avons aujourd'hui de nous enrichir de ces dépouilles opimes? Je ne me permets point d'option entre mes rêveries disjonctives, puisqu'en dernière analyse, elles tendent toutes à diminuer vos alarmes[3].

Les dernières phrases un peu énigmatiques de ce passage faisaient sans doute allusion à la crainte exprimée par Silvestre de Sacy d'un bouleversement total de l'Empire ottoman, à la suite des graves événements survenus en 1807 et en 1808 à Constantinople : renversement et mort tragique de Sélim III, règne éphémère de Moustapha IV, avènement de Mahmoud II.

Silvestre de Sacy accepta le conseil donné dans cette lettre, et le 13 février 1810 il confia à Thomas Ruffin, retournant en Turquie, pour le remettre à son père un « État des manuscrits à rechercher à Constantinople pour la Bibliothèque Impériale », dont nous avons la minute[4]. Parmi les manuscrits demandés, qui sont au nombre de vingt-deux, figurent notamment ceux contenant les ouvrages d'Ebn Khaldoun, d'Ebn Abi Osaïba, de Masoudi, d'Aboul Faradj, d'Aboul Mahassen, de Makrizi, d'Iacout,

riques d'Ebn Kaldoun qu'il envoya au ministère ». Mss NS 375, n° 546.

(1) Just Pont Florimond de Fay, marquis de La Tour-Maubourg, chargé d'affaires de France à Constantinople de 1808 à 1812.

(2) Directeur de l'École des jeunes de langues à Constantinople.

(3) Mss NS 375, n° 543.

(4) Mss NS 375, n° 561.

d'Ebn Haukal, d'Ebn el Bakri, de Cazwini, d'Hamza ben Husein, de Novaïri, de Tabari, d'Edrisi.

Ruffin suit la question, et dans une lettre du 29 mars 1811, il témoigne du zèle que Ducaurroy déploie pour se procurer ces manuscrits et du grand désir de M. de Latour-Maubourg de faire « tout ce qui peut être agréable » à son éminent correspondant[1].

En 1816, Silvestre de Sacy publia un ouvrage intitulé : *Livre de Calila et Dimna, ou fables de Bidpaï en arabe, précédées d'un mémoire sur l'origine de ce livre et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient.*

Dès 1813, il recueille les éléments de ce travail et y intéresse Ruffin. Il l'en entretient dans une lettre du 28 février 1813 et revient sur ce sujet d'une manière plus détaillée le 28 septembre 1813 :

M. de Dietz a été cause que je me suis occupé de recherches historiques sur les fables de Pidpaï. A cette occasion j'ai voulu connaître la version hébraïque de ce livre, faite d'après le texte arabe et qui traduite en latin dans le XIIIe siècle par un juif converti, nommé Jean de Capoue, a produit les premières traductions castillane, allemande, italienne et française. Cette version hébraïque faite, dit-on, mais sans preuves suffisantes, par un rabbin Joel n'a jamais été imprimée. Je n'en connais qu'un seul exemplaire manuscrit que possède la bibliothèque impériale de Paris, et j'ai fait une notice de ce manuscrit qui vient d'être imprimée dans le tome IX des *Not.*[2]. Je désirerais bien savoir, si l'on pourrait trouver à Constantinople, ou dans le Levant, un manuscrit complet de cette version.... J'y mets d'autant plus d'intérêt que j'ai commencé une édition complète du texte arabe de ce livre et que ce texte ayant été fort altéré et interpolé par les copistes qui ont cru l'embellir, il serait utile de consulter la traduction hébraïque, qui selon toute apparence doit être au plus tard du XIIe siècle[3].

Dans ses lettres du 2 octobre 1813 et du 12 janvier 1815, Ruffin s'empresse d'assurer Silvestre de Sacy qu'il s'occupe de la recherche de ce manuscrit et y fait participer deux habitants de Constantinople, particulièrement qualifiés pour y réussir, nommés Marco et Abraham Fua.

(1) Mss NS 375, n° 547.

(2) *Notice d'un manuscrit hébreu de la Bibliothèque Impériale n° 510, contenant un fragment de la version hébraïque du livre de « Calila et Dimna » ou « Fables de Bidpaï », le roman intitulé « Paraboles de Sendabad » et divers autres traités. Notices et extraits des manuscrits*, t. IX, 1re partie, p. 397-466.

(3) Mss NS 375, n° 563.

III

Ruffin n'a laissé aucun ouvrage ni même aucun mémoire savant. Déplorant sa stérilité, il s'efforça de participer aux progrès des études orientales d'une manière indirecte : il dirigea et encouragea les jeunes gens qu'il jugeait aptes à faire des travaux, que ses lourdes fonctions administratives lui avaient interdits. Il ne doute pas d'intéresser Silvestre de Sacy en l'entretenant des progrès de leurs jeunes confrères.

Xavier Bianchi, après avoir été l'élève de Silvestre de Sacy, fut admis à l'École des jeunes de langues à Constantinople ; il fut envoyé comme drogman à Smyrne en 1811, et chargé, en 1829, d'une importante mission à Alger ; il enseigna longtemps le turc à l'École des jeunes de langues à Paris. Dès sa jeunesse il s'était proposé de réserver une part de sa vie aux études. Il fut un collaborateur régulier du *Journal Asiatique* [1] et composa des ouvrages restés classiques parmi les orientalistes : ses Dictionnaires turc-français et français-turc.

Plusieurs passages des lettres de Ruffin montrent l'intérêt qu'il prenait à la carrière de Bianchi et comment il guidait ses premiers pas en Orient.

Il écrit, le 29 mars 1811, à Silvestre de Sacy :

M. Bianchi atteindra son but, s'il persiste, comme je n'en doute pas, dans le plan d'études qu'il s'est tracé lui-même. M. le Chargé d'affaires [2] qui suit avec intérêt les progrès de ce jeune homme qu'il distingue de ses confrères, lui a vainement offert deux postes dans les Échelles. Il l'a prié avec instance de lui laisser la faculté de profiter des secours que lui offre la capitale pour se rendre plus fort dans la théorie. Quelle maturité ! [3]

De la fin de 1811 à 1815, Bianchi occupa le poste de drogman au consulat général de Smyrne. Ruffin s'étend complaisamment sur les menus faits de la vie de cet « aimable élève », auquel, en avril 1814, il transmet de la part de Silvestre de Sacy un exemplaire du mémoire sur l'*État actuel des Samaritains*.

Ruffin accorda aussi sa protection à Jouannin. Né en 1783, Joseph Jouannin arriva à Constantinople le 6 janvier 1803 avec le général Brune, comme élève de langue. Il accomplit de septembre 1803 à février 1804 un voyage sur les côtes de la mer Noire, dont les principaux épisodes ont été

(1) Barbier de Meynard, *Notice sur la vie et les travaux de M. X. Bianchi*, *Journal Asiatique*, 6e série, t. V, p. 175-182.

(2) M. de Latour-Maubourg.

(3) Mss NS 375, n° 547.

relatés par M. Henri Cordier dans une importante étude qui a été publiée dans les *Mémoires de l'Académie*[1]. De 1806 à 1810 il résida en Perse, et fut l'un des collaborateurs du général Gardane pendant son ambassade.

C'est au moment où Jouannin retourne de Perse en France et s'arrête à Constantinople que Ruffin le recommande à Silvestre de Sacy, dans une lettre datée du 6 avril 1810 :

Je me proposais de procurer à M. Jouannin, premier interprète de S. M. I. et R. et son chargé d'affaires près la cour de Théhran, l'honneur de votre connaissance, à laquelle il aspire depuis longtemps et qu'il projetait d'enlever à tout prix à son arrivée à Paris.... M. Jouannin gagnera de plus en plus dans votre esprit, à mesure que vous pourrez apprécier ses talents, son habileté dans les langues orientales, son élocution élégante et facile en persan, dont nous n'avons en général que la théorie, sa modestie et sa prudence prématurées et toutes ses rares qualités. J'ai l'honneur de parler à l'homme qui les réunit toutes lui-même, au plus parfait connaisseur. Je dois donc m'abstenir de tout éloge de mon élève et m'en reférer avec pleine confiance au jugement que vous en porterez et à l'accueil que vous voudrez bien lui faire. Je me bornerai à vous assurer d'avance que je vous serai personnellement redevable de la bienveillance que vous jugerez convenable de lui témoigner et des preuves que vous pourrez lui donner de ce sentiment[2].

Préoccupé de l'avenir de son protégé, Ruffin désire particulièrement que Jouannin ne s'adonne pas exclusivement à ses fonctions diplomatiques, mais qu'il consacre une certaine part de son temps aux études orientales.

Il écrit le 29 mars 1811 :

J'aime à présumer que votre retour en ville aura facilité à mon élève M. Jouannin les moyens de cultiver vos dispositions favorables pour lui et de vous en démontrer toute sa gratitude. J'avais été prévenu, comme vous, monsieur, de sa prochaine admission dans la carrière des auditeurs du Conseil d'Etat, titre qu'il attendait pour entrer dans celle des premiers secrétaires d'ambassade et céder au vœu de S. E. M. le comte Otto, qui l'appelait à Vienne en cette qualité; mais je n'ai rien appris, depuis lors, qui puisse me donner certitude à cet égard; et je me plais à penser que M. Jouannin aura mis à profit le temps de son attente à Paris pour vous voir et vous entendre avec assiduité. *L'intérêt de l'orientalisme m'inspire ce désir.* Personne, j'ose le dire, n'est plus sincèrement attaché que moi à M. Jouannin, et son avancement en général me fera toujours le plus grand plaisir; mais je ne souhaite

[1] Henri Cordier, *Un interprète du général Brune et la fin de l'École des jeunes de langues.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVIII, 2e partie.) Un vol. in-4, Paris, Imprimerie Nationale, 1911.

[2] Mss NS 375, n° 545.

pas moins ardemment que cet avancement puisse se concilier avec son goût décidé pour la littérature orientale, et que cette partie dans laquelle il a déjà fait de tels progrès, qu'ils nous en font espérer d'autres plus prodigieux encore, ne perde rien, ne subisse ni négligence, ni ralentissement quelconque dans le cœur de M. Jouannin, dût-il devenir un jour.... ambassadeur et ministre des R. E.! Vous seul, monsieur, êtes en état de lui tracer la marche qu'il doit suivre pour combiner ses travaux de manière à ce que l'un ne nuise pas à l'autre et que l'Institut et l'État soient également contents. Je le suis, hélas! si peu de moi-même, je me reconnais si maladroit à tenir ce juste équilibre que je me récuse pour conseiller sur ce point et ne compte pour mon cher Jouannin que sur votre sage direction[1].

La carrière de Jouannin fut honorable sans doute, mais non exceptionnellement brillante, comme Ruffin se plaisait à l'espérer. Après avoir occupé divers postes, il fut, en 1826, nommé directeur de l'École des jeunes de langues à Paris; son œuvre scientifique n'eut ni grande étendue, ni beaucoup d'éclat.

Un autre jeune orientaliste dont s'occupa Ruffin fut Antoine-Jérôme Desgranges, né à Paris le 24 décembre 1784, jeune de langues en novembre 1793, et consul provisoire à Bassora le 27 novembre 1808.

Au moment où il partait de Constantinople pour Paris, Ruffin le recommandait en ces termes à Silvestre de Sacy, le 13 novembre 1811 :

Je suis enchanté de vous voir bien disposé en faveur de M. Desgranges. Il est petit-fils de feu M. Cardonne, mon maître, mon confrère et mon ami. A ces titres qu'il a transmis à M. Desgranges, ce jeune homme, devenu à son tour mon élève et mon confrère, a joint personnellement une foule de rapports sous lesquels je dois m'intéresser singulièrement à son bonheur. Permettez-moi donc, monsieur, de le recommander à vos bontés particulières. Il serait à désirer pour sa famille, dont il est resté le chef de si bonne heure, qu'il fût placé à Paris, où il se perfectionnerait sous votre savante direction dans la théorie des langues orientales, dont il a acquis la pratique[2].

Desgranges revint en Orient, où il continua à bénéficier de l'appui de Ruffin, qui écrivait le 17 septembre 1815 à Silvestre de Sacy :

Quant à M. Desgranges vous avez été son premier et son dernier mot; car il est parti avec monsieur son frère pour Chypre et je dois les croire, dans ce moment-ci, déjà grimpant l'Antiliban, qui est au moins le Pinde des Orientalistes. C'est là qu'ils se proposent de lire et d'étudier votre savante grammaire. Ils en connaîtront bien mieux le prix, à mesure qu'ils seront témoins de la

[1]. Mss NS 375, n° 547.

[2] Mss NS 375, n° 548.

justice que les Arabes rendent eux-mêmes à l'excellence de votre méthode et de vos principes d'enseignement. Ils ont emporté avec eux la grammaire de l'arabe usuel et très usuel de feu M. Savary. C'est un objet de comparaison qui peut leur être utile, à peu près comme une carte fautive, lorsqu'elle est accompagnée d'une bonne carte, l'est à un navigateur pour lui faire éviter tous les écueils et récifs omis ou faussement posés dans la première. Les deux frères sont animés du plus grand zèle et j'augure bien de leur voyage. Je les ai chaudement recommandés à nos consuls de Syrie, surtout à M. Regnault, de Chypre, qui est un homme de grand mérite[1].

Comme Jouannin, Desgranges fit une honorable carrière de fonctionnaire; il fut nommé premier drogman à Alexandrie le 22 juin 1826, secrétaire interprète à Paris le 29 septembre 1829, et directeur de l'École des jeunes de langues en février 1844 à la place de Jouannin. Il prit sa retraite le 4 février 1857, et mourut à Paris en octobre 1864.

Le consul Joseph Rousseau reçut de Ruffin des marques répétées d'amitié. Il avait composé en persan une ode pour célébrer le génie et la gloire de Napoléon. Ruffin en adressa la traduction à Talleyrand le 27 février 1806 avec le très bienveillant commentaire que voici :

M. Rousseau[2] m'ayant adressé il y a quelque temps une espèce d'ode persane composée et traduite en français par son fils à la louange de notre auguste empereur avec prière de la lire et de l'envoyer à Votre Excellence, si cet essai me paraissait mériter quelque attention, j'ai dû, à cause de mes continuelles occupations me refuser longtemps le plaisir d'une lecture qui flattait doublement mon goût et par le sujet de l'opuscule et par l'idiome dans lequel il est conçu; mais ayant enfin trouvé un instant de loisir, je le consacrai à cette douce récréation; d'après l'aveu que j'ai fait à Votre Excellence de mes motifs de prévention en faveur du jeune poète et de son travail, Elle ne sera pas surprise du jugement avantageux que j'en porte en me déterminant à en faire hommage à Votre Excellence[3].

Joseph Rousseau étant entré en relation avec Silvestre de Sacy, comme nous l'avons exposé naguère ici[4], Ruffin facilite de son mieux leurs envois réciproques de lettres, de mémoires, et même d'objets tel que certain cachet persan que l'adjoint du général Gardane en Perse avait « fait graver à Théhran avec le plus grand soin » à l'intention du professeur de persan au Collège de France[5].

[1] Mss NS 375, n° 555.
[2] Xavier Rousseau, consul général à Bagdad, mais résident à Alep et père de Joseph.
[3] Archives du Ministère des Affaires étrangères, Turquie 211, f° 105.
[4] *Journal des Savants*, 1914, p. 367.
[5] Mss NS 375, n° 542.

L'entrée de Joseph Rousseau dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne en qualité de correspondant réjouit Ruffin, qui écrit à Silvestre de Sacy le 10 juillet 1809 :

M. Joseph Rousseau me fait part de la nouvelle obligation que sa nomination à l'Institut vient de lui faire contracter envers vous, Monsieur. Je partage bien sincèrement et sa reconnaissance et votre satisfaction d'avoir procuré à l'Institut l'acquisition d'un membre aussi laborieux que l'est M. Rousseau[1].

Mais la bienveillance de Ruffin fut soumise à quelques épreuves.

La mésintelligence qui en 1809 divisa Joseph Rousseau, consul à Alep depuis son retour de Perse, d'une part, de Corancez, consul général à Bagdad, et Jean Raymond, consul à Bassora, d'une autre, lesquels qualifièrent leur collègue de plagiaire pour s'être servi de leurs notes sans les nommer dans sa *Description du pachalik de Bagdad*, plaça Ruffin dans une situation pénible. Il souffrit de cette brouille, dont Joseph Rousseau, il le déclarait à Silvestre de Sacy le 29 mars 1811, lui paraissait l'auteur responsable :

M. Rousseau finit par me faire le résumé confidentiel de l'espèce d'apologie, qu'il vous avait directement envoyée, de sa conduite avec MM. de Corancez et Raymond, qui l'avaient, disait-il, accusé de plagiat dans sa notice sur le Pachalik de Bagdad. Cette inculpation avait éclaté ici dès l'apparition de l'imprimé, et j'en fus d'autant plus affecté que j'en prévoyais les suites, sans pouvoir les arrêter. Je suis autant l'ami des deux personnages estimables qui répétaient leurs propriétés que du tiers, non moins cher à mon cœur, dont ils se plaignaient. Rien n'est plus fâcheux pour un galant homme que d'en voir trois autres qu'il aime en contestation. Le jeune auteur manque d'expérience à mon avis et je ne le lui cacherai pas. Il aurait pu s'éviter le désagrément qu'il éprouve en rendant par une courte note dans son travail l'hommage dû à son devancier et à son ami de ce qu'il disait d'après eux ou comme eux. Un petit éloge transitoire n'aurait pu que donner plus de poids à ses observations et faire honneur à ses sentiments et à sa modestie. Il me paraît aujourd'hui ulcéré et gendarmé contre l'un et l'autre qu'il appelle ses détracteurs. Autre preuve de son inexpérience. Il se propose de prouver que M. de Corancez n'avait été que le traducteur de l'ouvrage d'un maronite nommé Didagos Frendjié sur les Véhabis. Qu'aura-t-il démontré? Que ce consul n'avait pas été lui-même sur les lieux ni puisé ses renseignements dans la source primitive et naturelle? Tout le monde en est convaincu et le ministère même, qui demande à ses agents des mémoires sur les peuples qui avoisinent leurs consulats, n'exige point de ces agents qu'ils aillent vivre avec ces peuples. M. Rousseau ne parle-t-il dans son ouvrage que de ce qu'il a vu? A sa place je préférerais à toute récrimination qui a toujours mauvaise grâce, une annotation que je chercherais d'insérer dans mon premier travail destiné au public et dans laquelle je me justifierais

[1] Mss NS 375, n° 542.

du reproche qu'on m'aurait fait d'avoir omis la justice due à MM. Corancez et Raymond dans mon travail précédent[1].

En 1815 naquit une cause plus grave de refroidissement dans l'amitié de Ruffin pour Joseph Rousseau. A peine promu consul général de Bagdad, Rousseau voulut solliciter un congé. Ne considérant que le bien du service, Ruffin, qui pour la quatrième fois était chargé d'affaires de France en Turquie, le lui déconseilla :

Je lui répondis *netto e schietto*, écrivait-il plus tard à Silvestre de Sacy, ainsi qu'on le doit à ses véritables amis, que je ne pouvais point consciencieusement dissimuler à notre gouvernement mon opinion sur la chose, et que tout ce que je pourrais me permettre non sans quelque remords en faveur du désir ardent que mon ami me témoignait avoir de connaître son sol natal, serait de ne point contrarier formellement son vœu, en le transmettant à l'autorité supérieure; mais que si celle-ci daignait m'y consulter, je ne balancerais pas à émettre mon avis qui est que la demande d'un congé me paraissait peu discrète et inadmissible dans les circonstances[2].

Joseph Rousseau alla en France en dépit des conseils de son vieil ami, qui malgré son indulgence, lui sut mauvais gré de son obstination.

Les lettres de Ruffin témoignent de sa bienveillance à l'égard de ses jeunes confrères, de son attention à leur aplanir les difficultés de début dans la carrière, surtout de son zèle à développer les germes de vocation scientifique qu'il suppose apercevoir chez eux. Il exerce discrètement une sorte de direction officieuse vis-à-vis de quelques sujets de choix : Bianchi, Jouannin, Desgranges, Joseph Rousseau, Jean Raymond, un certain Tabary, qui abandonna l'orientalisme pour entrer dans l'Université, un certain Vasse, qui fut consul à Pristina à la fin du premier Empire.

Professeur à l'École des langues orientales vivantes et au Collège de France, Silvestre de Sacy, de son côté, donna une grande partie de sa vie à ses disciples; non content de les instruire, il les soutenait dans la vie et les faisait bénéficier des conseils de sa sagesse.

Les deux éminents orientalistes cheminaient donc de conserve. Leur correspondance les montre non seulement s'entretenant de questions d'érudition et de philologie, non seulement s'aidant mutuellement dans les recherches des manuscrits orientaux, mais encore préoccupés de se former des successeurs, qui deviendraient des savants comme eux et comme eux des serviteurs dévoués du pays.

Henri Dehérain.

[1] Mss NS 375, n° 547.

[2] 25 octobre 1817, Mss NS 375, n° 557.

LIVRES NOUVEAUX.

Ed. Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*, in-4, Paris, Hachette, 1873-1917.

Avec le 52e fascicule vient de se terminer le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* auquel restera attaché le nom de Saglio. Il semblera peut-être à quelques-uns que la valeur de cette œuvre capitale est trop universellement établie et proclamée pour qu'il soit utile d'en parler ici; mais le *Journal des Savants* se doit et doit à ses lecteurs de saluer avec reconnaissance, au moins en quelques mots, l'achèvement de cette grande entreprise.

MM. Pottier et Lafaye qui ont été, l'un depuis 1884, l'autre depuis la mort de Saglio, les codirecteurs du *Dictionnaire*, ont raconté dans deux articles [1] sa genèse et ses développements; l'histoire est curieuse. Tout d'abord la librairie Hachette n'avait songé qu'à donner un volume de plus à la collection de ses dictionnaires, à éditer un Bouillet archéologique; il devait contenir les antiquités orientales, grecques, romaines, même médiévales; le Dr Daremberg était chargé de la publication. Ceci se passait en 1855. Dix ans plus tard rien n'avait paru; on en était toujours à la préparation.

A cette date, Daremberg, trop occupé par ailleurs, eut l'heureuse idée de faire appel à l'activité et à l'érudition de Saglio. Les deux associés ne tardèrent pas à s'avouer que les dimensions auxquelles on voulait se restreindre étaient tout à fait insuffisantes et que le tableau, aussi peu développé qu'on le conçût, débordait le cadre projeté. L'éditeur renonça à y englober les antiquités orientales et médiévales; il fut décidé, en 1871, que le dictionnaire comprendrait deux volumes in-4. Ce n'était pas encore assez, comme l'expérience le prouva; au fur et à mesure qu'on avançait dans la publication, la science avançait aussi et les découvertes archéologiques se multipliaient de toutes parts, en Europe, en Asie, dans l'Afrique du Nord. Les fascicules se gonflaient au delà de toute prévision. La maison Hachette, persuadée par le directeur, eut le mérite, fait de clairvoyance et de désintéressement, de se laisser porter par les événements, au lieu de leur résister; et c'est ainsi que les deux volumes prévus en 1871 se changèrent en cinq gros volumes illustrés de 7600 figures.

Effort scientifique immense, auquel ont pris part pendant un demi-siècle tous les érudits français, maîtres et élèves, vieux et jeunes, unis dans leur volonté de montrer que les grandes entreprises scientifiques étaient possibles, en France comme ailleurs, quand il se trouvait, pour les diriger, un savant assez dévoué pour se donner tout entier à sa tâche, doué de qualités d'esprit et de cœur assez éminentes pour inspirer à ses collaborateurs le

[1] *Notice sur M. Edmond Saglio, membre de l'Institut*, par M. Ed. Pottier (en tête du fascicule 46 du *Dictionnaire*). *L'achèvement d'une œuvre française*, par G. Lafaye (*Revue archéologique*, 1917, p. 271 et suiv.)

respect et l'affection qui aplanissent toutes les difficultés. Il est intéressant de relever dans les premiers et dans les derniers fascicules les noms des auteurs d'articles. D'un côté, on lit les signatures de Ch. Humbert, Saglio, l'architecte Guillaume, Heuzey, C. de la Berge, Gide, de Ronchaud, Caillemer, Baudry, Ch. Lenormant, Boissier, Perrot; de l'autre celle de leurs successeurs dans les hautes situations scientifiques et dans les chaires de l'enseignement supérieur, MM. Babelon, Pottier, Cuq, Lafaye, Lécrivain, Toutain, Besnier, Graillot, Jardé, etc., entourés de toute une équipe de jeunes érudits, anciens membres des écoles d'Athènes ou de Rome, formés à leur exemple. Dresser la liste de tous les auteurs qui ont signé des articles du *Dictionnaire* serait proprement tracer un tableau des études archéologiques en France, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, de leur renouveau à la suite des événements de 1870, et de leurs développements incessants depuis lors.

Il n'est pas moins curieux de se reporter à l'introduction que Saglio a écrite en tête du premier fascicule, paru en 1873. Il y proclame d'abord l'utilité de son entreprise. « Quel que soit, en France, l'état des lettres grecques et latines, peu de personnes possèdent des notions claires et exactes sur la société antique. Les recherches sur ce sujet restent en dehors des études et des lectures habituelles. Ni les lexiques, où l'on ne trouve guère que le sens littéral des mots, ni les ouvrages historiques ne fournissent sur la vie journalière, publique ou privée, des Grecs et des Romains, les renseignements que nous avons rassemblés dans cet ouvrage. » On peut dire que, grâce en grande partie au dictionnaire, pour tous ceux qui ont le culte de l'antiquité ou besoin de la connaître, comme les professeurs de nos lycées ou de nos facultés, la situation est entièrement modifiée. Saglio explique ensuite comment il est nécessaire « pour se faire du plus petit fait une idée approchant de la vérité » de « joindre aux témoignages des auteurs grecs et latins les commentaires des savants modernes et d'y ajouter, toutes les fois qu'il en existe, des monuments figurés ». C'était à ce moment-là presque une nouveauté en dehors d'une petite troupe de privilégiés; aujourd'hui une telle affirmation passerait pour une pure banalité. Là encore le dictionnaire a exercé sa bienfaisante influence.

Enfin Saglio annonce que « pour ceux qui ne se contentent pas des notions résumées fournies par un dictionnaire, les notes et la bibliographie placée à la suite contiendront l'indication des ouvrages spéciaux, des mémoires des académies et des sociétés savantes, des dissertations publiées tant en France qu'à l'étranger, qui leur permettront de pousser aussi loin qu'ils le voudront leurs études. Cependant, continue-t-il, il y avait un choix à faire dans les citations : *il est aussi facile de les multiplier pour certains sujets qu'il est malaisé, pour certains autres, d'en trouver sur lesquelles on puisse fonder un commencement de science*. Nous avons dû nous restreindre aux témoignages les plus significatifs pour les premiers et admettre largement toutes les indications utiles pour les seconds. » En adoptant cette méthode de références abondantes, mais tempérées cependant et *intelligentes*, qui respecte le temps des lecteurs et leur épargne des recherches inutiles, Saglio restait fidèle aux saines

traditions scientifiques ; en s'y conformant toujours, lui et ses collaborateurs, il a préservé son œuvre d'un fatras aussi ambitieux qu'inutile, et a donné un exemple fécond aux travailleurs.

Il a paru depuis un siècle certains dictionnaires ou manuels d'antiquités savants, mais sans illustration ; il a paru des dictionnaires illustrés, mais sans références ; il n'en a point paru qui réunisse comme celui de Saglio, une érudition immense et variée, appuyée de tous les témoignages nécessaires, et une série de représentations figurées, puisées aux sources les meilleures, reproduites avec la plus scrupuleuse exactitude. A cet égard même, c'est un mérite de plus du *Dictionnaire* de n'avoir jamais admis de reproductions directes, plus exactes théoriquement que les dessins, mais en réalité fort inférieures pour un ouvrage didactique, parce que les détails y disparaissent, même dans les tirages les plus soignés, sous des taches uniformes d'encre pâteuse.

R. Cagnat.

Louis Bonnard. *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, in-8, Paris, Picard, 1913.

A. Héron de Villefosse. *Le halage à l'époque romaine. Les utriculaires de la Gaule* (extrait du *Bull. arch. du Comité des Travaux historiques*, 1912, p. 94-116.)

Le livre de M. Bonnard rassemble tout ce que l'on peut savoir sur la navigation fluviale de la Gaule romaine. Il se présente sous la forme d'un manuel commode, avec un plan assez net et des divisions claires en paragraphes de peu d'étendue. En voici l'économie :

Ch. i : Considérations générales sur l'hydrographie de la Gaule et sur le rôle de la navigation fluviale dans l'antiquité ; Ch. ii : Le commerce fluvial en Gaule ; Ch. iii : Les cours d'eau au point de vue religieux et juridique ; Ch. iv : Étude particulière de quelques fleuves et rivières de la Gaule romaine ; Ch. v : Ouvrages de navigation ; Ch. vi : Le matériel de batellerie fluviale gallo romain ; Ch. vii : Le personnel de la batellerie fluviale gallo-romaine ; Ch. viii : La mise en défense des cours d'eau en Gaule.

M. Bonnard a accentué le caractère pratique de son ouvrage en réduisant au minimum les notes et les références. On ne saurait l'en blâmer : mais on souhaiterait que les inscriptions qu'il cite fussent présentées d'une façon à la fois plus intelligible et plus scientifique. Il n'est pas facile à tout le monde de lire des inscriptions reproduites telles quelles, en capitales, sans complément d'aucune sorte. La difficulté s'accroît si l'on néglige d'indiquer, par un signe typographique quelconque, les lacunes. Ce n'est pas tout : il arrive que l'auteur supprime les points séparatifs et ne transcrit qu'une lettre là où il y en a deux liées : voir, par exemple, l'inscription nº 5, p. 36. P. 51, M. Bonnard transcrit par des crochets le signe indiquant les centaines de mille, et traduit iis vicies par *his vicies*. Il adopte d'ailleurs pour cette inscription (*C.I.L.*, XII, 3313) une indication de provenance, « les marais de la Camargue », qui est fantaisiste. A la page suivante, à propos de l'inscription *C.I.L.*, XII, 673, l'auteur s'attarde bien inutilement à discuter une lecture manifestement erronée. Notons encore qu'il y aurait eu intérêt à rappeler, soit en parlant de la rivière de l'Ouvèze (p. 69),

soit en parlant du *praefectus aquae* (p. 211), la lecture proposée par M. Héron de Villefosse (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1900, p. 458) pour l'inscription de Malaucéne (Vaucluse), *C.I.L.*, XII, 1359 : *praefectus f(luminis) O(vidis)*. Mais les réserves qu'on peut formuler sur la partie épigraphique de cet ouvrage ne doivent pas empêcher d'en louer la rédaction agréable et la documentation consciencieuse.

Deux découvertes, qui n'ont pas échappé à M. Bonnard, sont venues récemment enrichir la série des documents relatifs à la navigation fluviale gallo-romaine. Nous voulons parler du bas-relief de Cabrières d'Aigues, (Vaucluse) publié en 1912 par M. Max Deydier (*Bull. arch. du Comité*, 1912, p. 87 et suiv. et pl. XXII), et d'une tessère de bronze signalée en 1909 par M. Mazauric, conservateur du Musée de Nîmes, dans son ouvrage (*Les Musées archéologiques de Nîmes*, 1909, p. 46). Les deux monuments ont fourni à M. Héron de Villefosse l'occasion d'un remarquable mémoire. Il y met en vive lumière l'intérêt documentaire du bas-relief de Cabrières d'Aigues, où l'on voit une barque, chargée de barriques, halée par trois matelots; une scène semblable est reproduite sur le piédestal de la statue du Tibre, au Musée du Louvre. Quant à la tessère du Musée de Nîmes, elle porte l'inscription suivante : *c(ollegium f(abrorum) t(ignuariorum) N(emausensium). Porci(i) Fileti.* Ce document assure l'authenticité, jusqu'ici contestée, de la célèbre tessère de Cavaillon, *colle(gium) utri (clariorum) Cab (ellensium). L(ucii) Valer(ii) Succes(si)*, et d'une tessère analogue de Narbonne, *c(ollegium) u (triclariorum) N (arbonensium). T(iti) Grati(i) Titian(i)*. « Ces inscriptions, dit M. Héron de Villefosse, renferment en abrégé le nom d'un collège professionnel local, suivi des noms d'un membre de ce collège. Il y a donc lieu de croire que ces tessères étaient des insignes destinés à être portés par les titulaires. » M. Héron de Villefosse reprend, à propos de cette découverte, la question si controversée des utriculaires. Plusieurs opinions étaient en présence, entre autres celle de Calvet, qui faisait des utriculaires des conducteurs de radeaux supportés par des outres, et celle de Boissieu, qui voyait en eux des fabricants d'outres. Cette dernière opinion avait rallié à elle des autorités considérables. M. Hérôn de Villefosse, par une étude très complète et très heureusement conduite, montre qu'il faut décidément considérer les utriculaires comme des bateliers se servant d'outres gonflées d'air pour soutenir leurs embarcations. Ils naviguaient sur de petits cours d'eau où sur des étangs; leur rayon d'action était restreint, et ils ne s'éloignaient guère de la ville où leur collège était établi : c'est ce qui explique que les inscriptions ne joignent jamais à leur nom celui d'un fleuve, comme elles le font pour les naviculaires et les nautes. M. Bonnard, étudiant la question de son côté presque en même temps que M. de Villefosse, s'est rallié lui aussi à la thèse de Calvet. Nous pensons que le problème des utriculaires doit être désormais considéré comme résolu dans le sens indiqué dès 1766 par l'antiquaire avignonnais.

L.-A. CONSTANS.

CLAUDE PROST. *Les revêtements céramiques dans les monuments musulmans de l'Egypte.* (Extrait des mémoires publiés par les membres de

l'Institut français d'archéologie orientale). Un vol. in-4, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1917.

M. Claude Prost s'est attaché à résumer dans ce travail les travaux des historiens et des archéologues qui avaient mentionné ou décrit ces œuvres céramiques; il y a joint ses observations personnelles et s'est attaché à classer méthodiquement et chronologiquement les différentes applications que les musulmans d'Égypte ont faites de la céramique dans les édifices publics ou privés. Il ne s'est pas tenu exclusivement aux édifices du Caire, mais il n'a fait dans les provinces de l'Égypte qu'une promenade, si j'ose m'exprimer ainsi. Je suis persuadé que dans ce domaine il a laissé un champ encore assez vaste aux recherches des archéologues qui étudieront après lui cette intéressante question.

On éprouve une véritable surprise dès le début de cette étude, en constatant combien dans l'Égypte musulmane était peu développée l'industrie céramique indigène appliquée aux édifices, ce qui paraît inexplicable quand on considère l'importance de l'industrie céramique dans l'Égypte antique et la perfection remarquable de ses procédés. L'application de la céramique aux édifices de brique est, comme on le sait, une conséquence naturelle de l'emploi de la brique cuite et les premiers édifices musulmans du Caire connus sont construits de briques cuites; la pierre n'apparaît que plus tard.

Quoi qu'il en soit, les applications de la céramique à l'architecture dans l'Égypte musulmane, paraissent être d'origine étrangère et ne doivent rien aux procédés de la céramique locale; bien que jusqu'au XVIe siècle de notre ère les faïences y aient été fabriquées, les procédés de fabrication et d'application sont bien plutôt des procédés persans que des procédés égyptiens. L'évolution de la céramique architecturale est la même dans tout l'Islam, elle débute par des applications de fragments qui constituent d'abord une sorte de marqueterie; ensuite la marqueterie d'abord à tracés rectilignes se complique d'éléments curvilignes et devient une véritable mosaïque; plus tard par raison d'économie la décoration céramique ne se compose plus que de carreaux carrés sur lesquels la décoration plus ou moins riche est dessinée. — M. Prost situe entre les années 718 à 749 de l'Hégire l'application de céramique et de faïence, celle des carreaux de fabrication locale de 901 à 951 de l'Hégire; puis à partir de 951 de l'Hégire les faïences de fabrication anatolienne ou syrienne sont employées presque généralement en Égypte, sans que la fabrication locale disparaisse cependant.— M. Prost élimine avec raison de cette classification les marqueteries de marbre de couleur ou de pierre de couleur se trouvant mélangées de petits fragments de faïence émaillée en bleu turquoise et dans lesquelles la céramique ne joue qu'un rôle tout à fait accessoire.

La première partie du travail de M. C. Prost comprend les monuments et les édifices religieux ou civils du Caire; la seconde ceux de la province (limitée aux villes d'Achmouneïn, de Qûs et de Girgeh). Les premiers monuments dans lesquels on remarque les applications de la céramique sont les monuments du XIVe siècle, et d'abord la mosquée de Mohammed en Nâcer ibn Qalaoûm où la Qiblah, les minarets et la coupole de l'Iwân étaient revêtus de faïence. Cette application de la

céramique est absolument persane comme procédé et les formes mêmes du décor se ressentent de cette influence; non seulement les formes de cette décoration, mais encore la forme bulbeuse du minaret de l'angle Nord-Est de la Mosquée rappellent de très près l'influence de l'école persane. (Cf. Saladin, *Manuel d'art musulman*, t. I. L'architecture, p. 120 et 123.) Il en est de même du sabil du sultan Mohamed en Nacer, et de la mosquée al Maridani où la mosaïque à éléments curvilignes commence à apparaître. M. Prost rapproche avec raison ces applications de celles qui décorent les monuments de Konia. Mais la plus belle de ces décorations est assurément celle du Mausolée de la princesse (Khoud) Taghaï (pl. 7), où elle affecte les formes les plus variées : frise d'inscription, corniche à rinceaux bleus et verts et fleurons ou plutôt merlons découpés revêtus de faïences bleues blanches et vertes. Il est incontestable que des céramistes d'Asie Mineure ont travaillé au Caire au XIVe siècle, de même que des architectes des mêmes régions, comme je l'ai démontré dans mon manuel à propos des ornements de style seldjoucide qui décorent la mosquée du sultan Hassan au Caire. — M. Prost constate avec juste raison que la dynastie des sultans Bahrites, originaires de l'Asie Centrale, avait gardé de nombreuses relations avec son pays d'origine, ce qui explique parfaitement l'intervention d'architectes persans dans la décoration et même la conception de certains détails de ces édifices. Les carreaux de faïence qui servaient à exécuter ces travaux devaient être fabriqués au Caire par des artisans locaux. Il ne me semble pas, en effet, avoir remarqué dans leur aspect aucun des caractères de la céramique persane ou seldjoucide, lors de mon séjour au Caire en 1879. La fabrication locale sous Qayt bey prend une importance particulière et dans le sabil de Qayt bey (chap. II) le tympan est décoré d'inscriptions sur carreaux de faïence, dont la gamme est celle du bleu et du blanc, mais cette fabrication ne se développe que d'une façon restreinte. Ces faïences sont d'une pâte de terre rouge, recouverte d'un émail stannifère qui reçoit le décor.

C'est un tout autre procédé qu'emploient les céramistes d'Asie Mineure, qui à partir du XVIe siècle de notre ère décorèrent les mosquées et les édifices du Caire; un des premiers exemples de ce genre de décoration est la mosquée d'Ibrahim Agâ. A Constantinople, les carreaux et les bandes de céramique sont exécutés par deux procédés différents, l'un d'eux consiste à fixer les émaux sur un carreau de terre cuite blanche, telles sont les céramiques de Kutahia, l'autre consiste à faire une sorte de fritte analogue à la porcelaine tendre et à en faire l'assiette qui reçoit le décor émaillé. Je crois que ce procédé si fréquemment employé par les céramistes qui décorèrent les belles mosquées de Constantinople fut surtout employé par les céramistes de Nicée, mais je n'ai pas pu m'assurer de la réalité de cette assertion. Tout ce que je sais c'est que Nicée et Kutahia fournissaient les faïences à Constantinople et qu'à Kutahia la terre blanche sert encore à la fabrication de la céramique locale. Le décor de ces faïences d'Ibrahim Agâ est purement de style ottoman et rien dans le tracé des ornements ni dans leur coloris ne vient rappeler le style de l'ornementation arabe d'Égypte. Quoi qu'il en soit,

cette importation de céramique anatolienne se généralise tellement que la fabrication locale se réduisit peu à peu à être absolument insignifiante. D'un autre côté la Syrie (Damas) envoyait au Caire des carreaux de faïence, plus tard le Maghreb même envoya au Caire des panneaux entiers de carreaux céramiques et j'ai vu au Caire des panneaux décorés de vases, d'arcades et de rinceaux analogues à ceux des Palais de Tunis. D'ailleurs M. Prost mentionne (p. 34) une inscription où un céramiste de Fez est nommé. Ces émaux sont des émaux stannifères appliqués sur une terre qui cuit en rouge et n'ont aucune analogie avec les carreaux de style ottoman que j'ai mentionnés plus haut. Ils ne sont pas toujours d'une fabrication irréprochable et M. Prost indique ceux du Sabil Kouttab el Sitt Rokaya comme se désagrégeant et perdant leur émail.

M. Prost a établi d'après les inscriptions trouvées à Sitti Nefissa l'existence de deux ateliers de céramistes fabriquant au Caire; il est probable que ce ne sont pas les seuls et il cite les ateliers qui au XVIIIe siècle fabriquaient les faïences qichanys dont on décorait les appartements.

De nombreuses imitations de carreaux de style ottoman se rencontrent au Caire, mais leur fabrication ne ressemble ni comme technique ni comme perfection de dessin, à celle des faïences des monuments de Constantinople. Faut-il en attribuer l'origine à Damas ou au Caire, cela n'est pas facile à déterminer.

Ces décorations céramiques se trouvent non seulement dans les édifices musulmans religieux et civils du Caire, mais encore dans les églises chrétiennes (pl. 47) et les maisons coptes.

La dernière partie de l'ouvrage concerne les applications céramiques que l'auteur a déterminées dans les provinces de l'Égypte, mais il ne cite que celles qu'il connaît à Qûs, à Achmounéin et à Girgeh. Il n'y a pas de doute qu'à Rosette, à Damiette, à Alexandrie, etc., on n'en puisse retrouver aussi. Il faut espérer que M. Prost y consacrera une nouvelle étude.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage que je viens d'analyser est une précieuse contribution à l'étude de la céramique dans l'Égypte musulmane et donne pour le Caire une étude analytique fort bien présentée et complète au point de vue documentaire et décoratif. Néanmoins il est à désirer que l'auteur la complète un jour par une étude détaillée et précise de la fabrication, au point de vue de la composition des terres et des émaux. En matière de céramique cette étude est plus intéressante encore que celle de la décoration, car elle peut nous renseigner exactement sur les origines des céramiques importées et sur les fabrications indigènes, et nous montrer par conséquent comment ont été continuées ou modifiées les traditions locales de la céramique égyptienne.

H. SALADIN.

ART. SEGRE. *Manuale d'istoria del commercio*. Un vol. in-8, 461-515 p. Torino, S. Lattes, 1915 (Biblioteca dell'insegnamento commerciale e professionale).

M. Segre « s'est proposé de rassembler dans une rapide synthèse l'histoire mondiale du commerce et d'offrir aux étudiants des instituts commerciaux, italiens et étrangers, comme aux personnes cultivées, qui

désirent des informations particulières sur ces questions, les renseignements bibliographiques indispensables pour les approfondir ». Son travail se compose en réalité de deux volumes distincts : l'un des origines à la Révolution, l'autre, de la Révolution à nos jours (1913). Nous ne considérerons ici que l'époque antérieure au XVIIe siècle et, en raison de la nature classique de l'ouvrage plus encore que de l'ampleur particulière du sujet, nous devrons presque nous borner à une sorte d'énumération des têtes de chapitres.

Le premier volume, qui débute par une courte introduction bibliographique, se divise en trois parties, correspondant aux époques antique, médiévale et moderne. A l'égard de l'antiquité, l'auteur, après avoir défini le commerce et dit quelques mots des divers modes de classification proposés pour étudier l'économie publique, en adoptant simplement le système « naturel », d'ordre chronologique, passe d'abord très rapidement sur l'histoire commerciale de l'Extrême-Orient et de l'Orient, dans un premier chapitre. Dans un second, il s'étend plus longuement sur la Grèce et son expansion coloniale, suivie de l'Hellénisme, puis, sur Rome, en particulier sur l'Empire.

Voici d'ailleurs la conclusion de cette partie : « En résumé donc, en faisant abstraction du monde chinois et indien, presque inconnu dans l'antiquité, le commerce du monde ancien civilisé demeura restreint au bassin de la Méditerranée et les produits échangés eurent en général un caractère somptuaire. Les sommes dépensées par les habitants de l'Empire en articles importés de l'Orient, pour la moitié seulement apparaissaient employées en acquisitions de caractère commun. Ainsi, s'explique la fréquence et la facilité des famines et la limitation extrême des échanges, se faisant en produits acquis par la classe possédante et non par la totalité des habitants. Les Romains, si les charges excessives et le mauvais gouvernement des fonctionnaires appauvrirent les pays riches, étendirent toutefois la sphère d'action du commerce antique, puisque la conquête de la Gaule, de l'Espagne et de l'Angleterre mit en communication les peuples de l'Atlantique européen avec ceux de la Méditerranée et favorisa ainsi le commerce des grains et des produits alimentaires de première nécessité pour Rome et pour l'Italie, quand la vie agricole de cette dernière dégénéra avec le système des *latifundia* et des villes. »

Pour la période médiévale, un premier chapitre est consacré au haut moyen âge et à ses facteurs déjà existants ou nouveaux : le christianisme et les Germains, Byzance et les Arabes, les royaumes barbares, puis Charlemagne, et les deux plus anciennes républiques commerciales, qui appartiennent à l'Italie, Venise et Amalfi. Celles-ci, comme l'auteur le montre dans un second chapitre, furent une exception dans l'anarchie féodale, si peu favorable aux échanges, mais à laquelle commencèrent à mettre un terme le mouvement des croisades et la révolution communale, avec leurs conséquences économiques et en particulier leurs créations d'ordre juridique, telles que la commande, la lettre de change, la représaille, l'assurance, etc., ou administratif, comme le consulat. Ce développement se manifesta, encore une fois, avant tout dans l'Italie, contrée à

laquelle sont consacrés deux chapitres spéciaux de l'ouvrage : le premier traite des républiques maritimes, Pise, Gênes et Venise; le second, des villes ou même des États de la Péninsule, haute, centrale ou méridionale, surtout de Milan, de Florence et de Naples. Les unes, par leurs rapports avec l'Orient et leurs colonies, nous font plutôt connaître l'histoire maritime de la Méditerranée orientale; les autres, par leurs productions, avant tout textile, et leurs banques, nous renseignent au contraire de préférence sur le développement de l'industrie et de la finance. De part et d'autre, M. Segre expose successivement les événements politiques en tant que liés à la vie économique, puis, cette dernière, dans sa nature réelle et ses institutions administratives. A l'argent encore, pour ne pas dire à l'usure, est consacré un cinquième chapitre, comprenant l'histoire des prêteurs, des Juifs avant tout, puis, des Cahorsins mystérieux et des Italiens, de nouveaux Lombards ou Toscans, répandus en France et en Angleterre. Un sixième et dernier chapitre contient l'histoire des pays étrangers à l'Italie : la France, où M. Segre traite rapidement les questions des foires, de Champagne surtout et aussi de Paris et de Lyon, du système monétaire, des métiers parisiens avec Etienne Boileau, et des républiques commerçantes du Midi, en Languedoc et en Provence; les riches Pays-Bas, où fleurissaient les industries de la draperie et de la dinanderie, avec la métropole maritime de Bruges; l'Angleterre, qui se mêla la dernière au commerce mondial; l'Allemagne, assez en retard également, malgré l'importance de la Hanse; enfin, les Etats scandinaves et russes. En somme, le commerce, bien que plus développé à tous égards au moyen âge que dans l'antiquité, ne fut pas toujours favorisé : à l'origine, l'Église lui était peu sympathique et le morcellement féodal lui était nuisible; néanmoins, le pouvoir ecclésiastique encore, en limitant cette anarchie et en aidant par ses propres besoins le commerce de l'argent, commença à lui donner une impulsion, que vinrent accélérer ensuite la création des grands États européens et la découverte de nouvelles terres en dehors de l'Europe.

Le début de la troisième partie, l'époque moderne, est, par suite, consacré avant tout à l'histoire coloniale : les voyages d'exploration dans les deux Indes, l'évolution des deux empires coloniaux, espagnol et portugais, remplissent les deux premiers chapitres. Les deux suivants exposent successivement les origines des expansions hollandaise et anglaise avec les Tudor, l'une et l'autre parties en somme de la décadence des royaumes de la péninsule Ibérique, puis, l'état de l'Allemagne, caractérisée surtout par une prospérité bancaire dans le Sud, avec les Fugger, les Imhof, etc. Un cinquième chapitre se rapporte à la France, qui, « aux abords de l'époque moderne, offre une vision grandiose » : « grâce à sa puissante monarchie et à sa vitalité merveilleuse et par le contact de l'Italie de la Renaissance », elle jouit d'une réelle prospérité intérieure et d'une expansion extérieure remarquable sous Louis XII et François I[er]; les guerres de religion et leurs maux déplorables détruisirent malheureusement ce développement, jusqu'à la reconstitution du royaume sous Henri IV. Enfin, l'Italie, après la splendeur du moyen

âge, sujette en grande partie de l'étranger et, pour le reste du pays, divisée en trop petits états, commença « à traîner une existence misérable et douloureuse », restée cependant assez favorable encore au xvie siècle, en particulier dans les régions indépendantes de Venise, Florence et Rome, et dont le détail est exposé dans le chapitre vi.

Le *Manuale* de M. Segre est en principe un travail analogue aux *Manuels* français et aux *Handbücher* germaniques, un ouvrage intermédiaire entre les œuvres de première main et les volumes de simple vulgarisation. L'auteur, et c'est un premier éloge à lui adresser, est parfaitement au courant de la bibliographie de son sujet; de plus, il sait dans l'ensemble fort bien l'utiliser. Et même, si, surtout pour les pays étrangers au sien, il a fait en général usage de travaux spéciaux, composés d'après des recherches particulières, il sait ne pas se borner là et il utilise au besoin des recueils de documents originaux pour écrire des pages plus personnelles : il en est ainsi dans l'histoire du système colonial, espagnol et portugais. Cette qualité est naturellement beaucoup plus sensible encore pour l'Italie : les 150 pages consacrées aux origines de Venise et d'Amalfi, puis, à l'époque médiévale et enfin, au xvie siècle, forment une série d'exposés développés et attachants des états économiques de la Péninsule pendant ces périodes successives; et, en particulier au moyen âge, l'importance que M. Segre accorde à son pays se justifie aisément, non seulement par une raison pédagogique, mais par un motif historique : la priorité et la primauté générales indéniables de l'Italie pendant cette époque si prospère. L'auteur n'émet que la simple expression de la vérité, en la déclarant une grande initiatrice, avant tout dans le commerce maritime, comme dans celui de l'argent et, par suite, dans le droit commercial, grâce à la hardiesse de ses républiques. Les Pays-Bas eux-mêmes ne semblent pouvoir rivaliser avec elle que dans le domaine proprement industriel. Si les qualités de M. Segre se manifestent naturellement plutôt dans les parties « nationales » de son livre, elles se constatent heureusement partout aussi : connaissance sérieuse des questions, réunion suffisante de détails, développements des généralités nécessaires, extrêmes facilité et lucidité de l'exposé solidement établi le volume se lit avec un profit que complète l'agrément de la forme.

Remercions en particulier M. Segre d'avoir parlé de la France en traits généraux très satisfaisants et toujours intéressants, à la fois impartiaux et sympathiques, parfois même admiratifs et brillants, comme on a pu le constater pour l'époque de la Renaissance. En somme, l'auteur possède et domine parfaitement son sujet et il le dirige avec aisance; aussi, le résultat paraît-il tout à fait répondre au double but qu'il s'est proposé : instruire le lecteur et guider le chercheur; bref, on a plaisir à apprécier cet ouvrage et à le signaler aux travailleurs français comme un très bon *Manuel*, dont ils auront un réel intérêt à prendre connaissance.

Georges Espinas.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

7 décembre 1917. M. le comte Paul Durrieu rappelle que depuis longtemps il s'est efforcé de faire connaître un miniaturiste de grand talent, qui travaillait en France sur les limites des XIVe et XVe siècles et qu'il a dénommé le « Maître des Heures du Maréchal de Boucicaut ». Il a également émis l'hypothèse que cet artiste pourrait bien être identifié avec un peintre très prisé en son temps et nommé Jacques Coene ou Cone, qui était originaire de Bruges, mais qui quitta sa ville natale pour venir se fixer à Paris au plus tard en 1398. Aujourd'hui le livre d'Heures du Maréchal de Boucicaut est devenu la propriété de l'Institut de France avec l'ensemble du Musée Jacquemart-André. Aussi M. Durrieu croit-il devoir signaler que M. Pietro Toesca vient de publier dans la *Rassegna d'Arte* (no d'août 1917) deux très belles miniatures découvertes par lui dans un manuscrit de la bibliothèque du prince Corsini à Florence, et qui sont incontestablement l'œuvre du Maître des Heures du Maréchal de Boucicaut.

— M. Héron de Villefosse lit un rapport sur les fouilles exécutées à Carthage par le P. Delattre dans la basilique voisine de Sainte-Monique. Ces fouilles ont fait connaître la disposition de l'ensemble du monument.

14 décembre. M. Théodore Reinach annonce qu'il a reçu de M. Mariani, directeur des fouilles italiennes en Cyrénaïque, une note accompagnée d'une photographie sur une statue d'Eros archer, trouvée récemment dans ce pays.

— M. Héron de Villefosse communique quelques détails sur les fouilles que M. le Dr Carton poursuit à Bulla Regia.

— M. Boussac fait une lecture sur le lieu d'exil du Juvénal. La ville où le poète a été relégué lui paraît avoir été Kom-Belal, à 28 kilomètres au sud de Tentyris, sur la rive gauche du Nil.

21 décembre. M. L. Leger lit un mémoire sur l'histoire de l'Académie des Sciences de Pétrograd.

— M. le comte Paul Durrieu lit une note sur un barbier français, membre de la corporation des libraires et enlumineurs de Bruges en 1472, qui était attaché à la personne de M. de Montferrand. Or il existe à la Bibliothèque nationale un précieux manuscrit contenant une correspondance échangée entre M. de Montferrand, Georges Chastellain, le chroniqueur de la Maison de Bourgogne, et Jean Robertet, lettré et poète du Bourbonnais. M. Durrieu croit pouvoir établir une relation entre l'entrée de ce barbier dans la susdite corporation brugeoise et la confection de ce manuscrit.

— M. l'abbé Chabot communique un mémoire sur un signe de l'alphabet libyque.

28 décembre. M. Omont informe l'Académie que le Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale a reçu de M. Al. Bruel, chef de section

honoraire aux Archives nationales, des fragments importants de deux anciens manuscrits, l'un du IXe, l'autre du XIVe siècle provenant de la bibliothèque de l'abbaye de Cluny.

— Le P. Scheil fait une communication sur le marché aux poissons de Larsa en Basse-Babylonie, d'après les textes de l'époque de Hammourabi. Ces documents nous font connaître les noms de dix-huit espèces de poissons qui étaient vendus les uns à la pièce, les autres au panier.

12 janvier 1918. M. Gustave Mendel communique une note sur les travaux du service archéologique de l'armée d'Orient : il décrit notamment l'arc de Galère, et l'église Saint-Georges de Salonique où, sous le sanctuaire byzantin du Ve siècle on a relevé les vestiges d'un monument romain.

— M. Salomon Reinach donne lecture d'un mémoire sur l'identification de l'auteur des œuvres qu'on a attribuées au « Maître de Flémalle ».

Elections. — L'Académie a élu le 14 décembre 1917, MM. AUDOLLENT et GUIMET correspondants nationaux.

L'Académie a élu le 14 décembre M. CH.-V. LANGLOIS, membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, et MM. FR. THUREAU-DANGIN et CHABOT, membres de la Commission du Corpus inscriptionum semiticarum.

Le 4 janvier 1918 l'Académie a élu M. TH. HOMOLLE, directeur des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot, à la place de M. Collignon, décédé.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie a reçu le 24 janvier M. Henri Bergson qui a prononcé un discours sur la vie et les œuvres de M. Emile Ollivier, son prédécesseur. M. René Doumic, directeur de l'Académie, lui a répondu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

L'Académie a reçu de la *British Academy* une adresse exprimant à l'Institut de France ses sentiments de confraternité, de confiance et d'espoir.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

M. LYON CAEN a été élu le 12 janvier secrétaire perpétuel en remplacement de M. Stourm, décédé.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS-AVRIL 1918.

HISTOIRE DU PARLEMENT DE PARIS.

ÉDOUARD MAUGIS. *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV à Paris.* — Trois vol. in-8, Paris, A. Picard, 1913, 1914 et 1916.

Cet ouvrage comprend trois volumes, consacrés au Parlement de Paris de l'avènement des Valois à la mort de Henri IV (1328-1610). L'histoire du Parlement est exposée dans les tomes I et II; le troisième est tout entier rempli par la liste chronologique des membres de la cour, présidents, conseillers, gens du roi, avec des indications relatives à leur carrière. Le tout constitue une œuvre considérable qui, si elle se recommande par de sérieuses qualités, prête sur plus d'un point le flanc à la critique. Qu'il me soit permis de formuler d'abord les critiques, pour dire ensuite les services que rendra le livre de M. Maugis, et montrer le parti que les historiens en pourront tirer.

I

En dépit du titre de l'ouvrage, le lecteur qui s'attendrait à y trouver une histoire du Parlement de Paris se méprendrait gravement; M. Maugis n'a pas accompli cette œuvre. Pour le faire, il eût fallu qu'après avoir écrit l'histoire externe du Parlement, l'auteur en fît connaître l'organisation, les attributions judiciaires étudiées au point de vue de la compétence et de la procédure, et enfin le rôle politique. Or, il suffit de jeter les yeux sur les tables des volumes I

et II de M. Maugis pour constater qu'il est très loin d'avoir rempli ce programme. Son livre est muet sur la procédure civile aussi bien que sur l'instruction criminelle; très insuffisant sur les règles de la compétence, qui ne sont nulle part exposées *ex professo*; quelque peu énigmatique sur les relations du Parlement avec le Grand Conseil, qui ne semble pas toujours nettement distingué du Conseil Privé.

Ces lacunes tiennent à ce que M. Maugis, au lieu de construire son ouvrage d'après un plan méthodique qui eût encadré l'ensemble du sujet, s'est borné à traiter un certain nombre de points, d'ailleurs avec un grand luxe d'informations; dans le choix de ces points, dont plusieurs sont de grande importance, l'auteur semble s'être déterminé d'après la nature des renseignements qu'il a tirés des Archives du Parlement; il ne veut rien connaître en dehors de ces renseignements. Le même défaut apparaît dans la manière de traiter les matières sur lesquelles M. Maugis porte son attention; telle question y est étudiée, telle autre, qui semble tout aussi importante, est omise, de sorte que le lecteur, déçu, ne trouve pas une solution qui lui donne complète satisfaction. Par exemple, il serait très intéressant de savoir comment le Parlement, d'abord tribunal à sessions temporaires, assises intermittentes de la *Curia regis* (celle-ci, dans les intervalles qui séparent ces périodes d'activité spéciale, continuait d'accomplir son œuvre de gouvernement)[1], est devenu au cours du XIVe siècle une juridiction permanente, exercée par des magistrats institués à poste fixe et fournissant un service continu. L'auteur nous dit bien que cette transformation fut achevée par les ordonnances de 1343 et de 1345; mais, quoiqu'il prétende écrire l'histoire du Parlement depuis 1328, il se garde d'analyser ces ordonnances,

[1] Dans un article publié en 1916, M. Viard a émis, sur la distinction entre la Cour du roi et le Parlement pendant la première moitié du XIVe siècle, des vues qui méritent d'être signalées. Il estime qu'à cette époque, comme dans le siècle précédent, « ce que l'on nomme Parlement ne fut que les assises de la Cour (nous lui avons emprunté cette expression), c'est-à-dire la session pendant laquelle on discutait et on plaidait une affaire à la suite des enquêtes faites par la Cour ». (*La Cour au commencement du XIVe siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVII, année 1916, p. 76). Cet article est postérieur au livre de M. Maugis, qui n'a pas eu à se prononcer sur l'opinion présentée par M. Viard.

terme d'une importante évolution, et de faire connaître les traits caractéristiques du régime qu'elles ont instauré. Plus tard, quand « le caractère de corps permanent prévaut », quand les vacances judiciaires de la procédure romano-canonique remplacent les anciennes interruptions des sessions, la Cour, en dépit de l'augmentation du nombre des magistrats, se trouve débordée par l'encombrement des affaires. M. Maugis indique les difficultés graves où, pour ce motif, se débat le Parlement du XVIe siècle; il fait connaître les procédés employés, sans succès, pour y remédier, à savoir l'institution de chambres de vacations, et, sous Henri II, la création éphémère du semestre, c'est-à-dire de la répartition des magistrats en deux équipes fonctionnant chacune six mois. Ces tentatives ne devaient pas aboutir au résultat désiré. Cependant, pour atteindre le même but, le gouvernement royal s'engagea dans une autre voie; il donna à certaines juridictions inférieures le droit de trancher en dernier ressort les causes de moindre importance et déchargea ainsi le Parlement d'un grand nombre d'appels. Ce fut l'œuvre de l'édit de 1552 sur les présidiaux, et de l'édit de 1563 sur la juridiction consulaire. Sur cette dernière juridiction et sur l'hostilité que lui montra le Parlement, M. Maugis donne de nombreux et intéressants détails; quant à l'édit des présidiaux, qui, dans ce chapitre, devait tout naturellement faire le pendant de l'édit de 1563, il est mentionné incidemment, en trois mots (p. 339), sans que le lecteur puisse se faire une idée de son contenu, de l'importance de la réforme qu'il réalisait, et de l'opposition qu'il rencontra au Parlement. Pourquoi cette inégalité de traitement? Est-ce parce qu'il y a vingt ans, M. Laurain a traité de l'institution des présidiaux en utilisant les Archives du Parlement de Paris[1]? S'il en est ainsi, il eût été bon de renvoyer le lecteur à ce travail, et de lui permettre de combler ainsi la lacune qu'on ne peut s'empêcher de remarquer dans ce chapitre de l'ouvrage du nouvel historien du Parlement.

Ce parti pris de s'en tenir exclusivement aux informations que lui fournissaient les registres du Parlement a entraîné, pour M. Maugis, un autre inconvénient ; il s'est abstenu de regarder en dehors des

(1) *Essai sur les présidiaux* dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XIX, année 1895.

Archives et n'a pas mis suffisamment en lumière les grandes lignes des événements historiques au milieu desquels se développe l'institution parlementaire, au risque de manquer l'occasion d'éclairer et d'élargir son exposé. C'est ainsi qu'il ne tient pas compte des chroniqueurs contemporains, non plus que des travaux de l'érudition moderne. Qui ne voit les inconvénients de ce procédé, d'après lequel l'histoire du Parlement est écrite presque entièrement à l'aide des ressources que fournit le greffe de la Cour? D'une part les procès-verbaux des greffiers font partie de la littérature officielle, à laquelle on a de tout temps reproché des réticences, sinon des mensonges; au surplus nous savons que les registres eux-mêmes, témoins trop gênants, ont été parfois revisés et émondés. M. Maugis signale, par exemple, la revision qui fut faite après le triomphe de Henri IV et constate qu'un arrêt du 14 octobre 1589[1], favorable à la Ligue, ne put échapper aux ciseaux des reviseurs; il ne fut pas évidemment le seul à disparaître. Remarquez qu'il en dut être ainsi après toutes les périodes de troubles, tant d'hommes ayant alors à se faire pardonner ou à se faire oublier. D'autre part, quels que puissent être les défauts des historiens anciens et modernes, de quel droit supposer qu'ils n'ont rien vu, rien compris, et qu'il n'y a aucun profit à tirer du commerce avec leurs écrits? Je me figure, peut-être à tort, qu'il y avait quelque chose à glaner dans le *Journal* de Nicolas de Baye, greffier du Parlement au début du xve siècle[2], ou dans les écrits de M. Aubert, qui a entrepris de faire connaître l'organisation de la Cour[3]; qu'il n'eût pas été inutile de tenir compte des dix pages qu'a écrites M. Morel sur l'enregistrement des lettres royaux au xive siècle et sur l'origine de cette formalité[4], qu'on eût trouvé quelque profit à lire la remarquable dissertation de M. Guilhermez, qui, le premier, a fait connaître les rapports compliqués des Enquêtes et de la Grand'Chambre[5], et qu'il y aurait eu quelque intérêt à

(1) T. II, p. 55 et 72.

(2) Éd. de la Société de l'Histoire de France.

(3) Voir notamment les deux volumes: *le Parlement de Paris* (1314-1322), et les deux volumes : *Histoire du Parlement de Paris, de l'origine à François 1er* (1250-1551).

(4) Octave Morel, *La Grande Chancellerie Royale* (1328-1400), Paris, 1900, p. 321-331.

(5) P. Guilhermez. *Enquêtes et Procès*, Paris, 1892.

recourir au livre de M. Noël Valois sur la Pragmatique Sanction, fait dans une très large mesure d'après ces mêmes registres du Parlement qui ont été la source unique de l'œuvre de M. Maugis[1]. Il ne serait pas difficile de prolonger cette énumération ; ce qui précède suffit peut-être à démontrer que si l'historien doit s'abstenir de répéter le « Tout est dit » de La Bruyère, il arrive bien rarement qu'il ait le droit de croire que rien n'a été dit.

On regrettera aussi que M. Maugis, familier avec tous les événements de l'histoire du Parlement, estime que son lecteur connaît aussi bien que lui le milieu où ces événements se sont produits. Aussi est-il trop sobre de renseignements sur les incidents qu'il raconte, parfois en laissant à son récit le langage technique des textes qui les lui ont fournis. Tant pis pour le lecteur s'il comprend mal et se plaint de n'être pas suffisamment informé[2].

J'ai hâte de mettre un terme à ces critiques et d'aborder un sujet plus agréable à traiter.

II

Beaucoup des visiteurs de l'hôtel Soubise ont dû éprouver un sentiment de découragement dont, pour ma part, je n'ai jamais pu me défendre, en traversant les salles où tant d'histoire inconnue dort

[1] Noël Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction*, Paris, 1906. On peut signaler encore, comme intéressant l'histoire du Parlement, un chapitre de l'Introduction placée par M. Valois en tête du tome I de son *Inventaire des Arrêts du Conseil d'État* (*Règne de Henri IV*). L'auteur y traite de la création du Grand Conseil et montre l'attitude du Parlement vis-à-vis de cette création (p. XXXIV et suiv.). Ici encore M. Valois a eu recours à des sources manuscrites qu'a exploitées après lui M. Maugis.

[2] Je ne puis me défendre de signaler quelques passages inexacts. On n'a jamais attribué la primatie de Germanie à l'un des trois archevêques de Lyon, Bourges et Rouen (I, p. 640). Le mot énigmatique *aposties* (I, p. 707) est sans doute une lecture erronée pour *apostres*, acte de procédure romaine et canonique. Il semble (I, p. 715) que l'auteur considère l'impeccabilité du pape comme faisant partie des doctrines romaines ; ce qui serait une grave erreur. Les rubriques de titres de Décrétales mentionnées au t. II, p. 363, ont été transcrites inexactement ; il faut lire : *de vita et honestate clericorum*, *de sponsalibus et matrimonio*, et non *de vita et honestate cleri*, *Dispensa et matri.* — L'énigmatique cardinal *Paul* (I, p. 311) n'est-il pas le cardinal Pole, légat en 1554 ?

dans les innombrables registres du Parlement. Si, devant ces files interminables, M. Maugis a ressenti quelque chose de ce sentiment, il ne s'y est pas arrêté, et c'est fort heureux pour nous. Se mettant courageusement à l'œuvre, il a pendant de longues années, au prix du plus rude labeur, exploré ce domaine, encore vierge dans beaucoup de ses parties. Il a vécu avec les parlementaires qui, pendant trois siècles, ont siégé sur les fleurs de lys; il les connaît tous, il peut dire leur carrière et leur parenté, il sait leurs rivalités et leurs ambitions, il découvre leurs tendances et décèle leurs combinaisons. C'est de renseignements inédits, fruits de ces méritoires recherches, qu'il a rempli trois volumes; on conviendra sans peine que les historiens des institutions, et même les historiens qui cultivent l'histoire générale, doivent une vive reconnaissance à ce laborieux dont l'acharnement au travail rappelle celui de son compatriote du Cange. Sans doute, comme on l'a indiqué plus haut, il n'a pas tout dit; mais ce qu'il dit nous permet d'apercevoir bien des choses. Je voudrais, dans les pages qui suivent, en donner quelques exemples.

On trouvera dans l'ouvrage de M. Maugis de très abondants renseignements sur la composition du Parlement. Ce corps comprenait à la fois des clercs et des laïques. Au XIVe siècle, les clercs y étaient en majorité; il en était encore ainsi du Parlement établi à Poitiers par Charles VII, et aussi, dans la seconde partie du règne de ce prince, du Parlement rétabli à Paris, qui, en 1443, comptait 39 conseillers clercs contre 29 laïques. Les motifs ne manquaient pas pour expliquer cette prépondérance des clercs : d'abord la supériorité de leur culture juridique au Moyen Age, puis l'avantage que trouvait la royauté à emprunter au clergé des fonctionnaires qui, déjà défrayés par les revenus de leurs bénéfices, ne demandaient pas de gros traitements et se trouvaient largement récompensés, à la fin d'une utile carrière, par un bon évêché que l'influence du roi n'avait pas grand'peine à leur procurer; joignez à cela que les juges du Parlement connaissaient fréquemment des matières ecclésiastiques, pour le jugement desquelles le concours des conseillers clercs était précieux. En dépit de ces motifs, à la fin du XVe siècle, le gouvernement royal, peut-être désireux de mieux assurer le triomphe de sa juridiction sur la juridiction ecclésiastique, et aussi cédant à des considérations personnelles, favorisa ouvertement

l'usurpation par les laïques des offices réservés aux clercs. Sous Louis XII, comme sous François Ier, le Parlement tenta d'enrayer cette tendance et de rétablir l'équilibre entre les deux éléments; il n'y réussit guère. Ce n'est point chose extraordinaire, sous ce règne qu'il y ait quatre ou cinq conseillers clercs aux Enquêtes contre quinze laïques, « ce qui est, dit un document contemporain, chose indécore et indécente pour la Cour et pour la justice ». De plus en plus le Parlement deviendra une assemblée laïque; on sait qu'à la fin de l'Ancien Régime les conseillers clercs se trouvaient en faible minorité.

Aux temps primitifs, où le Parlement n'était point un corps permanent, le Roi le composait pour chaque session de fonctionnaires auxquels il donnait des commissions temporaires; rien n'était plus précaire que leur situation. A la fin de l'Ancien Régime, les parlementaires, inamovibles sur leurs sièges qui ne pouvaient leur être enlevés qu'après forfaiture judiciairement démontrée, étaient propriétaires de leurs offices, qu'ils pouvaient transmettre entre vifs et après décès; on sait quelles clameurs furent soulevées par une mesure de Maupeou qui parut une violation de ce principe. Comment d'un excès passa-t-on à l'excès contraire, c'est un point sur lequel M. Maugis multiplie les informations. Elles sont si nombreuses et si variées qu'on ne saurait songer à les résumer ici. On sait que, dès que le Parlement est devenu un corps homogène et permanent, sa composition est fixée pour chaque règne par « le système nouveau des confirmations globales » à l'avènement du Roi; cette « inamovibilité de fait » le conduit, dès le début du XVe siècle, à un régime où il a le droit d'exercer son influence sur son propre recrutement, soit par l'élection, soit par la présentation, soit tout au moins par le contrôle et la vérification des nominations. Toutefois ce système ne fonctionne pas sans heurts, et subit des éclipses prolongées. C'est que, malgré les nombreux règlements dont ils sont les auteurs et auxquels ils semblent s'être engagés à demeurer fidèles, les rois Valois ne peuvent s'accommoder du principe de l'élection qui limite leur pouvoir de composer à leur gré le corps judiciaire, pas plus que, dans l'ordre ecclésiastique, ils ne se sont accommodés de l'élection aux prélatures, encore qu'ils en eussent fait une loi d'importance capitale par la promulgation de la Pragmatique Sanction. Dans l'une

et l'autre hypothèses, Charles VII, et encore moins Louis XI, n'eurent souci de respecter dans leur conduite les règles qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs avaient posées[1]. Rien n'est plus intéressant que le tableau de la lutte qu'on aperçoit à travers tant de pages du livre de M. Maugis entre le principe de la nomination royale et celui de la cooptation. Ce conflit prolongé devait amener le triomphe d'un troisième système, celui de la vénalité, qui apparaît sous Louis XII comme une reproduction, susceptible d'être réalisée à titre onéreux, de la *resignatio in favorem*, admise depuis le XIVe siècle par le droit canonique à la condition qu'elle fût gratuite. Les règnes de François Ier et de Henri II sont marqués par la consécration de la vénalité, qui se montre alors, non seulement sous sa première forme de transaction entre particuliers, mais aussi sous la forme d'achat au prince. Grâce à ce régime, les offices passent facilement d'un particulier à un autre, à des conditions plus ou moins onéreuses pour l'acquéreur ; il n'est pas difficile au père de les transmettre au fils, au lieu de les transmettre au frère, jusqu'à ce que l'édit de la Paulette complète l'évolution en rendant de droit transmissibles après décès les offices qui lui sont soumis.

Grâce au même régime se produit une multiplication effrénée des offices, si bien que le Parlement, sous François Ier compte 160 membres au lieu de cent, chiffre considéré longtemps comme immuable. Au surplus, la résistance qu'il avait opposée d'abord aux progrès de la vénalité s'était peu à peu atténuée, et avait fini par devenir de pure forme. Tout au moins avait-il essayé de tempérer les inconvénients du système en s'attachant à exiger des nouveaux promus les qualifications légales, et à maintenir, autant qu'il le pouvait, l'examen destiné à attester leurs connaissances juridiques.

[1] S'il est vrai que Louis XI, dans une ordonnance de 1467, posa le principe de l'inamovibilité, nul roi ne respecta moins l'inamovibilité des membres du Parlement. Les destitutions et les suspensions par mesures individuelles ou collectives ne lui causaient aucun scrupule ; « jamais, écrit M. Maugis, on ne vit plus d'audace et presque de cynisme dans l'arbitraire » (I, p. 89). Il est intéressant de constater que Louis XI tint une conduite analogue vis-à-vis de la Chambre des Comptes : cela est indiqué dans les positions de la thèse, justement remarquée, sur la Chambre des Comptes au XVe siècle, que M. Jassemin a soutenue le 28 janvier 1918, à l'École des Chartes, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.

Au surplus, même sur ce point de l'examen, la Cour ne se montrait pas toujours très farouche, témoin ce candidat, protégé par le premier Président, Pierre Lizet, qu'elle finit par recevoir après un refus. Il paraît qu'à la première épreuve, le candidat s'était trouvé, « un peu étonné, de manière qu'il n'a pu répondre si bien et si avant qu'il eût pu, et savait bien faire ». On convint de lui demander « s'il aurait point vu de nouveau quelque matière et dans ce cas, l'examiner sur icelle et le recevoir, s'il répond suffisamment ». Le candidat n'eut garde de mal répondre et fut déclaré suffisant. Ainsi vont les choses ; à la condition de ne point opposer un front d'airain aux volontés du roi et de savoir, quand il le faut, se plier aux circonstances, la Cour bénéficie d'un régime où la transmission héréditaire ou par voie d'alliance devient très fréquente. Un parlementaire du XVIe siècle, qui en fait la remarque en 1556, ajoute : « De meilleur plant que de soy-mesme ne se peult la compagnie perpétuer ». Cet esprit de famille est d'ailleurs assez étroit : en quelques pages M. Maugis met en relief un trait, le plus frappant peut-être, à son avis, du Parlement d'Henri IV ; « c'est la tendance à un recrutement de plus en plus professionnel et, si l'on peut dire, tout professionnel, dans le seul corps du barreau ». L'exclusion des fils des praticiens inférieurs, comme les fils des procureurs, en fut la manifestation caractéristique[1].

Dès que le Parlement est devenu un corps autonome, ayant conquis une certaine puissance, il tente de s'en servir pour exercer une influence sur le gouvernement du royaume ; à ses attributions judiciaires, il s'efforce de joindre des attributions politiques. Celles-ci, on l'a dit, ont bien plus attiré l'attention de M. Maugis que les premières. En tête des attributions politiques figure le droit d'enregistrement et de remontrance, auquel l'auteur a consacré des chapitres remplis de renseignements. Il semble considérer ce droit, non comme une conquête du Parlement, mais comme un débris de « l'antique

[1] Pour passer du négoce à la magistrature, il fallait au moins, sous l'Ancien Régime, trois générations, celle du commerçant enrichi, celle de l'avocat, celle du parlementaire. Souvent la transition était plus longue ; parfois les choses marchaient plus vite, comme il arriva, par exemple, au président Guérin de Tencin, magistrat au Parlement du Dauphiné, surtout connu par ses descendants, le cardinal et Mme de Tencin.

prérogative qui lui appartenait de traiter des affaires d'État », à l'époque où il se confondait avec la *Curia Regis*. S'il en est ainsi, on comprend mal que ce soit seulement à partir de la fin du xiv[e] siècle ou du début du xv[e], à l'époque la plus sombre du règne de Charles VI, que le Parlement ait commencé de discuter les actes de la royauté et de prétendre les contrôler. J'aime mieux y voir, avec M. Morel, une exagération du droit, ou, pour parler exactement, du devoir de vérification de ces actes, imposé en maintes circonstances par les Rois, aussi bien à la Chambre des Comptes qu'au Parlement, comme une précaution contre des décisions irréfléchies ou subreptices. M. Maugis invoque, au profit de son opinion, la tradition telle que la formulaient, dans des circonstances solennelles, les parlementaires du xvi[e] siècle. Il serait facile de tirer de son livre les témoignages d'une tradition contraire, faite des déclarations répétées par lesquelles les rois dénièrent très nettement au Parlement toute participation au pouvoir législatif. Là-dessus les déclarations des Valois s'accordent fort bien avec celles des Bourbons; Louis XV, lors de la fameuse séance de la flagellation, fait écho à François I[er] disant, à propos du Concordat, « qu'il ne souffrira pas que cent personnes soient au-dessus de lui pour l'empescher; que le Parlement n'est rien par lui-même; si les rois ses prédécesseurs l'ont fait, il pourra le défaire et le refaire ». A mon sens, l'histoire dépose dans le sens de la tradition royale, à l'encontre de la tradition parlementaire. Quoi qu'il en soit, l'historien de notre droit public fera son profit des faits nombreux relevés par M. Maugis dans les registres du Parlement, et de l'indication des diverses manières suivant lesquelles les magistrats (qui finissent toujours par céder) opéraient leur retraite : lettres de jussion, lits de justice, enregistrement *de expresso mandato regis*, enregistrement forcé avec renvoi, pour explication et réserves, au registre secret de la Cour. Sans doute tout cela était connu; mais cela sera connu d'une manière plus précise grâce au livre de M. Maugis.

Il n'est pas inutile de signaler, en divers chapitres de ce livre, d'intéressantes considérations sur la conduite tenue par le Parlement dans les luttes religieuses soulevées par la Réforme. On pourrait croire que, dans la seconde moitié du règne de Henri II, le zèle pour l'antique foi avait faibli chez les magistrats. En 1555, le roi

se déclare « scandalisé de tous, et tient en telle suspicion les sentiments de la Cour sur la religion que, s'il en fallait choisir douze en chaque semestre pour punir les Luthériens, il estime qu'ils ne se pourraient trouver ». Quatre ans plus tard, au moment où va s'ouvrir le procès d'Anne du Bourg, il semble que le Parlement incline au parti de la tolérance, « on dit, autour du roi, de l'hérésie ». Et cependant, dès le règne de François II, il prend une attitude très nette, dont il ne se départira pas : il est partisan de l'unité de foi, et n'accueille les édits de tolérance qu'avec défiance, sinon avec hostilité ; cette tradition ne sera point perdue quand Henri IV lui présentera l'édit de Nantes. Comment expliquer ce revirement? Faudrait-il y voir un effet de la crainte produite par l'exécution de du Bourg? Ou ne vaudrait-il pas mieux croire que le Parlement, dans son ensemble fidèle à la foi catholique, n'a mérité les reproches de Henri II que par l'opposition qu'il faisait à l'introduction de l'Inquisition ou d'autres juridictions d'exception destinées à mieux assurer la répression de l'hérésie? Il semble bien que cette dernière opinion se dégage de l'ouvrage de M. Maugis [1]. En tout cas, c'est grand dommage que les Archives du Parlement n'aient pas conservé le procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 1559, où, en pleine séance de mercuriale, Henri II somma la compagnie de s'expliquer sur les moyens d'extirper l'hérésie, et fut « bravé en face » par quelques-uns des conseillers, au premier rang desquels figurait Anne du Bourg.

De tout temps le Parlement fut féru des idées gallicanes ; toutefois, d'après M. Maugis, il convient de distinguer dans son gallicanisme deux périodes. La première s'étendrait de la fin du XIVe siècle à la fin du XVIe. Alors, le centre du gallicanisme parlementaire, c'est la liberté des élections aux bénéfices majeurs, que le Parlement se propose de défendre contre l'action du Saint-Siège, et c'est, par voie de conséquence, la lutte contre la fiscalité romaine et l'ingérence des légats. Voilà ce que le Parlement entend, à cette époque, par l'expression : libertés de l'Église gallicane ; c'est pour sauvegarder ce point essentiel qu'il se montre peu docile vis-à-vis du Saint-Siège,

[1] L'auteur fait d'ailleurs remarquer (t. II, p. 13) que la barrière efficace des professions de foi catholique exigées plus sévèrement « rendit à la Cour son unité morale qui ne devait plus être entamée que par la Ligue ».

subordonné par lui au concile général, qu'il défend à outrance la Pragmatique et combat avec non moins d'acharnement le Concordat, sans craindre de s'engager avec le gouvernement royal dans des conflits très vifs où il devait avoir le dessous. Or ce gallicanisme n'est pas du tout celui du roi; il ne faut pas s'en étonner, puisque le Parlement défend l'autonomie de l'Église de France, que le roi est prêt à sacrifier dans la mesure où il le jugera utile à sa politique. Sans doute le gallicanisme parlementaire est tenace, comme toutes les doctrines que favorise et propage l'esprit de corps; mais ses audaces « visent les entreprises des rois plus encore que celles des papes ». En revanche, sur des points, autres que ceux qui ont été signalés plus haut, intéressant les relations du Saint-Siège et de la France, en plein XVIe siècle, le Parlement ne montre pas l'intransigeance qu'on lui prête généralement. A l'appui de sa thèse, M. Maugis fait remarquer que, sous le règne de François II et au début de celui de Charles IX, le Parlement ne lui semble pas irréductiblement hostile aux Jésuites, non plus qu'à la réception du concile de Trente; il déclare en outre n'avoir rencontré aucune trace des prétendues remontrances que la Cour aurait adressées au Roi à propos de la bulle d'excommunication et de privation de la succession au trône lancée en 1585 par Sixte V contre Henri de Navarre et le prince de Condé[1]. Il n'en sera plus de même au XVIIe siècle; dès le règne de Henri IV, plus encore sous Louis XIII et Louis XIV, grâce à l'influence croissante des principes absolutistes qui se répandent dans toute l'Europe, le Parlement se laissera gagner par des doctrines qui, sur une foule de points, le mettront en hostilité directe avec le Saint-Siège, et prépareront les conflits du XVIIIe siècle. C'est là une thèse nouvelle qui mériterait d'être examinée attentivement.

[1] M. Maugis (t. I, p. 715), dit que ces remontrances ne sont attestées que par un passage du journal de L'Estoile (éd. de la Librairie des bibliophiles, t. II, p. 211). Or on trouve, imprimé dans les *Mémoires de la Ligue* (éd. in-4, 1758, t. I, p. 222 et s.), le texte même d'une remontrance dont la dernière partie vise la bulle de Sixte-Quint; c'est ce texte que L'Estoile a connu. L'argument que tire M. Maugis du silence gardé par le rédacteur des registres du Parlement semble donc dépourvu de valeur, à moins qu'il n'y ait lieu de considérer ce texte comme apocryphe. Est-ce la pensée de M. Maugis? Je n'oserais l'affirmer, puisqu'il ne mentionne pas l'existence du texte de la remontrance.

Je voudrais montrer encore le parti qu'on peut tirer de l'ouvrage de M. Maugis sur d'autres questions importantes de droit public : le Parlement et les États généraux, le Parlement et l'Impôt, le Parlement et les Grands Jours, etc. Je voudrais pouvoir donner une idée de deux appendices très documentés et très intéressants, placés à la fin du second volume : l'un racontant l'histoire de la censure des livres et de l'Imprimerie par le Parlement au XVIe siècle, l'autre consacré aux efforts du Parlement pendant ce siècle pour contrôler le fonctionnement des Universités de Paris et de la région centrale et pour en opérer la réforme. Les proportions qu'il convient de laisser à cet article ne me le permettent pas. J'en ai dit assez, cependant, pour marquer les services rendus aux historiens par l'infatigable travailleur qui a consigné le résultat de ses recherches dans les trois volumes consacrés au Parlement.

PAUL FOURNIER.

LES GNOSTIQUES.

E. DE FAYE. *Gnostiques et Gnosticisme.* Étude critique des documents du Gnosticisme chrétien aux IIe et IIIe siècles. — Un vol. in-8 de II-480 pages. Paris, Ernest Leroux, 1913.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

D'après le seul exposé de la méthode, on se rend compte immédiatement que les résultats obtenus par M. de Faye doivent être fort inégaux selon les cas : inégaux, non seulement en importance, mais en solidité. Tout repose sur la documentation directe, représentée par les débris de la littérature gnostique. Là où les textes originaux seront assez nombreux et assez explicites, on se sentira sur un terrain ferme, et les inductions du critique inspireront pleine confiance. Là où les fragments gnostiques se feront rares, là surtout où ils manqueront absolument, on suivra avec plus de curiosité que de sécurité les ingénieux détours du critique à la recherche

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier-février, p. 12.

d'un critère plus ou moins subjectif. Et, comme l'auteur étudie les sectes dans l'ordre décroissant de la documentation directe, naturellement la sécurité du lecteur ne pourra que diminuer un peu à mesure qu'on avancera. C'était une conséquence fatale de la méthode et du plan adoptés. M. de Faye s'en est aperçu avant nous, puisqu'on le voit lui-même, à mesure qu'il avance, jeter autour de lui des regards inquiets, multiplier les précautions et les réserves.

Pour l'essentiel, c'est-à-dire pour les principales écoles et pour leurs fondateurs, les résultats sont de première importance, et semblent définitivement acquis à la science. Des grands gnostiques du IIe siècle, de Basilide, de Valentin, de Marcion, comme de leurs héritiers directs, M. de Faye trace des portraits tout à fait neufs; et ces portraits, tirés surtout des fragments de leurs œuvres, sont de nature à modifier profondément l'idée que l'on se faisait jusqu'ici de ces personnages. Évidemment, il subsiste encore quelque doute : les textes originaux sont si peu nombreux, qu'on peut se demander toujours si nous y trouvons toute la doctrine du maître. M. de Faye lui-même se garde bien de l'affirmer; et il n'hésite pas à compléter ces données premières à l'aide des renseignements fournis par les héréséologues. Peut-être certains portraits appellent-ils encore quelques retouches : mais les traits nouveaux restent bien acquis.

Prenons l'ancêtre, Basilide, le précurseur ou le premier des grands gnostiques. D'après l'opinion courante, c'était seulement un métaphysicien, un romancier en métaphysique, probablement dualiste, et presque cynique en morale. Au sommet du monde suprasensible, il plaçait un Dieu suprême, symbole du nombre parfait, Abraxas ou Abrasax; au-dessous, une interminable hiérarchie de dieux, aux noms abstraits; en bas de la série, un peuple d'anges, créateurs de 365 cieux, dont le dernier était le nôtre. Le Dieu de l'Ancien Testament était simplement l'un de ces anges. Le Christ, messager du Dieu suprême, n'avait eu qu'une apparence de corps; à l'heure du crucifiement, il s'était substitué Simon de Cyrène. Basilide n'admettait pas la résurrection des corps, il condamnait le martyre, il pratiquait la magie, il prêchait l'indifférence des actes. Voilà, en résumé, ce que l'on racontait sur Basilide.

Et maintenant, voici ce que nous dit M. de Faye, d'après les fragments authentiques. Basilide était surtout un moraliste, disciple

de Platon et des stoïciens. Il avait une doctrine originale sur la Providence. Troublé par le spectacle des persécutions, ne voulant attribuer à Dieu ni la tolérance du mal ni les souffrances des martyrs, il supposait que les confesseurs expiaient des péchés inconnus, commis peut-être dans une existence antérieure. Il avait aussi des doctrines personnelles sur l'origine et la nature des passions, dont il faisait des entités et des forces ; sur le rôle bienfaisant de la souffrance, qui purifie ; sur la destinée des âmes et les conditions de la rédemption. Il considérait la foi comme inhérente aux âmes élues, capables de percevoir Dieu par une sorte d'intuition rationnelle. Avec un sens religieux très profond, il avait une haute conscience, et prêchait l'ascétisme. Nous voilà bien loin du Basilide de la tradition.

Mais les fragments nous font-ils connaître toute la doctrine de Basilide ? M. de Faye ne le pense pas plus que nous ; aussi demande-t-il aux héréséologues, interrogés avec prudence, un supplément d'information. Alors, peu à peu, se transforme son Basilide : « N'est-ce pas là, dit-il, une vue trop exclusive du génie de notre gnostique ? Que devient sa réputation, bien établie, semble-t-il, de métaphysicien ? » (p. 32). Il finit par admettre que le système de Basilide comportait réellement une hiérarchie d'entités ou d'êtres suprasensibles, un monde invisible peuplé d'abstractions et d'anges, une sorte de rédemption cosmique étendue même aux habitants du ciel. Évidemment, du fait seul que l'on admet l'authenticité de cette bizarre métaphysique, avec Abraxas et les 365 cieux, la physionomie du penseur et du moraliste subit une transformation profonde. Voilà donc, de la main de M. de Faye, deux portraits successifs et très différents de Basilide : lequel est le vrai ?

C'est surtout pour le Valentinisme que la méthode nouvelle a été féconde. M. de Faye a réussi, non seulement à éclairer tout un côté, inconnu jusqu'ici, du génie de Valentin, mais encore à reconstituer l'histoire de la secte pendant un siècle, à marquer l'évolution ou la déformation des idées du maître, d'abord chez ses héritiers directs Héracléon et Ptolémée, puis chez les Valentiniens des générations suivantes.

Les historiens antérieurs du gnosticisme ne connaissaient guère de Valentin que son poème métaphysique : son évocation étrange du monde suprasensible, ses trente Éons accouplés, où chaque couple

sortait du précédent par émanation; ses récits bizarres sur la chute de Sophia, le trentième Eon, chute qui avait pour conséquences la création du monde, l'apparition d'entités d'ordre inférieur, la formation de l'homme, le progrès du mal, le drame de la Rédemption. On considérait Valentin comme un dualiste, et on lui attribuait une cynique indifférence en morale.

Or ce prétendu cynique, d'après les fragments authentiques de ses œuvres, professait au contraire une morale très pure et très élevée. Il prêchait l'ascétisme, ne songeant qu'au bien de l'âme, dédaignant le corps au point de nier la réalité du corps de Jésus et la résurrection de la chair. Il était hanté par le problème des origines du mal, et des remèdes à trouver. De ces préoccupations était née toute sa doctrine. Il disait que l'homme, créé par des anges d'un rang inférieur, avait reçu du Dieu suprême une parcelle de la substance céleste. Il comparait les passions à des esprits immondes, qui envahissaient et souillaient l'âme. Ses idées sur le péché et sur la rédemption, qui étaient le centre de son système, présentaient de frappantes analogies avec celles de Clément d'Alexandrie et d'Origène. C'est Valentin qui avait imaginé la fameuse classification de l'humanité en trois catégories : les pneumatiques ou spirituels, les psychiques ou intermédiaires, les hyliques ou matériels. Les conditions du salut variaient selon la classe, comme les aspirations. On voit que toutes ces conceptions de Valentin étaient orientées vers l'idée de la rédemption, du salut par la gnose et la vertu. Comme il était poète, son enseignement s'enveloppait volontiers de symboles et de mythes. « Ce que nous apprennent fort clairement les fragments, dit M. de Faye, c'est qu'il a été l'un des hommes les plus remarquables du IIe siècle. Il est très supérieur à Basilide. Il possédait sûrement une grande variété de dons. Il était philosophe, imbu de l'esprit et des idées de Platon. Moraliste pénétrant, il avait une conception de la vie qui rappelle à certains égards celle de l'apôtre Paul. Il avait une imagination de poète, qui revêtait les idées de suggestifs symboles. Enfin, il a dû être un orateur plein d'onction, peut-être même un véritable directeur de conscience » (p. 40). De tout cela, personne ne se doutait naguère.

Cependant, Valentin n'a pas été seulement un moraliste, comme pourraient le faire croire les fragments conservés de son œuvre, où

l'on relève à peine quelques traces de son système métaphysique. Il est bien l'inventeur de la fantasmagorie des Éons, qui fascinait sa pensée naturellement poétique, et où il cherchait le fondement de sa morale. Pour se faire de lui une idée juste, on doit compléter l'un par l'autre le témoignage des fragments et celui des notices ecclésiastiques dûment contrôlées. C'est ainsi que procède M. de Faye, après avoir constaté que les fragments sont trop discrets : « Si nous ne possédions, dit-il, de notre gnostique que les quelques fragments qui ont surnagé au désastre grâce à Clément, nous devinerions assurément que Valentin a été un esprit fort distingué ; nous entreverrions en lui un génie de la famille de Platon. Au total, nous le définirions comme un moraliste pénétrant et éloquent. Nous soupçonnerions, mais rien de plus, qu'il avait l'étoffe d'un hardi spéculatif. Une bonne partie de son génie nous échapperait. Si nous ne possédions pas les fragments et que nous n'eussions que les notices des hérésiologues, ce serait bien pis. Nous n'aurions même pas un soupçon de ce qu'a été l'homme et le penseur. La partie la plus concrète, la plus forte, la plus vivante de sa pensée, resterait lettre close à jamais; nous ne pourrions même pas nous douter de la nature des préoccupations qui l'ont obsédé. La vérité est qu'il y a chez cet homme, à la fois, un moraliste chrétien très profond et un spéculatif de haut vol » (p. 50). Devenu moraliste tout en restant métaphysicien, le Valentin de M. de Faye n'est donc neuf que d'un côté ; mais il est complètement neuf de ce côté-là.

Son Ptolémée, son Héracléon, font aussi figure nouvelle. Ces deux personnages ont toujours été célèbres ; mais on n'avait pas d'eux une idée bien nette. On nous apporte cette fois des précisions sur leur rôle, sur leurs doctrines particulières. On nous dit en quoi ces grands disciples, devenus des maîtres à leur tour, avaient conservé la tradition de Valentin, en quoi ils s'en étaient écartés.

Héracléon était connu surtout par son Commentaire du quatrième Évangile : commentaire dont bien des passages ont été cités par Origène. Comme exégète, il usait de l'interprétation allégorique, suivant la mode du temps. Il avait conservé tout le système métaphysique de Valentin, mais sans beaucoup s'y arrêter. Pour la doctrine proprement dite, il atténuait la pensée du maître, en la rapprochant de la foi commune des chrétiens. Il mettait au premier

plan la théorie de la rédemption, en cherchant à mieux définir la mission du Sauveur. Il attribuait au Logos un rôle qui rappelle les conceptions de Philon et d'Origène.

Quant à Ptolémée, il est le seul des grands gnostiques dont nous possédions un ouvrage complet : cette « Lettre à Flora », que Renan appelait le chef-d'œuvre de la littérature gnostique. C'est une étude sur la Loi mosaïque. L'auteur soutenait que certaines parties devaient être attribuées au Démiurge, d'autres à Moïse, les autres aux Anciens du peuple. Parmi les préceptes du Créateur, on devait distinguer encore les préceptes parfaits, que Jésus était venu accomplir, des préceptes mixtes ou imparfaits, qui avaient été abrogés par Jésus, et des préceptes qui avaient un caractère symbolique. Dans cette analyse de l'Ancienne Loi, Ptolémée prenait pour critère l'enseignement de Jésus. Exégète ingénieux, il retrouvait dans les Livres saints tout le système métaphysique de Valentin.

Dans le livre de M. de Faye, on suit encore les destinées du Valentinisme à la fin du IIe siècle et au IIIe. La secte était alors très populaire, et comptait de très nombreuses Églises. Mais la valeur de l'enseignement donné dans les communautés n'était plus en rapport avec le nombre des dévots. Les Valentiniens altéraient de plus en plus le système du maître, en compliquant la doctrine, en la chargeant d'inventions extravagantes, en la subordonnant au rite, aux formules magiques, aux superstitions de tout genre.

Le chapitre sur le Marcionisme ne pouvait être aussi neuf que les chapitres sur le Valentinisme. C'est que depuis longtemps l'on appliquait ici la méthode aujourd'hui préconisée. Cela pour une raison bien simple : l'ouvrage capital sur le Marcionisme, le grand traité de Tertullien *Adversus Marcionem*, contient toute la substance des *Antithèses* de Marcion, que Tertullien cite ou résume toujours avant de les réfuter. Aussi les critiques avisés prenaient-ils pour base de leur étude toutes ces citations plus ou moins textuelles. M. de Faye n'a donc pas eu ici à corriger des erreurs séculaires ; mais il a fort habilement coordonné les faits connus, il a même ajouté plus d'un trait.

Contrairement à la plupart des gnostiques, Marcion n'était pas un métaphysicien ; c'était un moraliste, et surtout un exégète. Ce qui le préoccupait, c'était le caractère moral de Dieu, la mission du Christ,

la rédemption, les règles de vie. Il voyait une opposition absolue entre la Loi et l'Évangile, entre le judaïsme et le christianisme. Dans son exégèse, qui était la base de tout son système, il repoussait l'interprétation allégorique et s'en tenait toujours au sens littéral, rompant ainsi avec les habitudes du temps. Il écrivit ses *Antithèses* pour démontrer l'impossibilité de concilier les deux Testaments. Il rejetait complètement l'Ancien; du Nouveau, il ne gardait que l'Évangile de Luc, en y pratiquant de larges coupures, et une partie des Épîtres de Paul. Il admettait l'existence de deux dieux, mais de puissance très inégale : un Dieu juste et un Dieu bon. Ce dernier était le Dieu suprême; l'autre, celui de l'Ancien Testament, était un Dieu subalterne, appelé aussi Démiurge ou Créateur. Il ne s'agit donc pas ici d'un véritable dualisme, comme le dualisme oriental, né de l'opposition du bien au mal, de la lumière aux ténèbres. Dans sa Christologie, Marcion était franchement docétiste. Pour lui, le Christ n'avait eu que l'apparence d'un corps, et n'avait rien de commun avec le Messie juif, qui était annoncé par l'Ancien Testament, mais qui ne s'était jamais montré; il était descendu sur la terre pour détruire l'œuvre mauvaise du Créateur et pour donner d'autres préceptes. L'objet de la rédemption était d'affranchir l'homme de la domination du Créateur. Marcion professait naturellement une morale ascétique, allant jusqu'à la proscription du mariage.

C'était, dit M. de Faye, c'était « un homme d'une haute valeur morale et religieuse. Austère et profondément sérieux, il a sans cesse médité les Évangiles. Peu à peu l'originalité de Jésus s'est dévoilée à sa pensée. Il a saisi la nouveauté de certaines de ses paroles. Son effort a consisté alors à retrouver le véritable Évangile, à le rendre à son premier auteur, à en faire la règle absolue de la vie chrétienne.... Il n'a certainement pas connu la forte discipline de la philosophie grecque. Le génie hellénique ne l'a pas marqué de son sceau. De là, comme métaphysicien et dialecticien, une évidente faiblesse. Il n'apercevait pas des inconséquences et des contradictions que Tertullien excellait à mettre en lumière. Il a été l'homme d'une idée. Dès qu'il l'eut bien saisie, il alla droit devant lui, la suivant avec une logique intrépide. La tradition ne comptait pas pour lui; et les textes, il les pliait à son point de vue. De l'effort de sa pensée, en grande partie autodidacte, sortit un système à la fois original et

puissant, mais plein de lacunes » (p. 149). Dans cette page, qui résume bien les traits essentiels de l'homme, on voit nettement en quoi ce moraliste exégète différait de moralistes métaphysiciens comme Valentin ou Basilide.

Les points faibles du Marcionisme attirèrent bientôt l'attention, non seulement des adversaires de Marcion, mais de son meilleur disciple, Apelle. Cet Apelle nous est connu par les fragments de son curieux ouvrage intitulé *Syllogismes*, et par les indiscrétions de Tertullien, qui écrivit contre lui un traité spécial. Dans son exégèse très hardie, toute rationaliste, Apelle allait encore plus loin que le maître : il prétendait démontrer la fausseté de tous les récits de Moïse. Mais, dans sa doctrine, il cherchait au contraire à atténuer le système de Marcion ; il le corrigeait pour le consolider; il le ramenait à un strict monothéisme, en faisant du Démiurge un ange. D'ailleurs, ce rationaliste finit par douter de la puissance de la raison. Devenu vieux, au cours d'un entretien qu'il eut à Rome avec Rhodon, il déclarait que « l'on ne devait pas discuter. Chacun devait s'en tenir à sa croyance. Ceux-là seraient sauvés, qui auraient cru au Crucifié, pourvu que leurs œuvres eussent été bonnes » (Eusèbe, *Hist. Eccles.*, V, 13, 5). Ces propos trahissent chez le vieux rationaliste, tombé dans le mysticisme, une singulière désillusion; peut-être, aussi, quelque affaiblissement de l'esprit. Il subissait alors l'ascendant d'une illuminée, l'ineffable Philumène, dont il notait avec soin les visions, et dont il publia même les *Révélations*.

Ces portraits des grands gnostiques devaient nous arrêter, en raison même de leur nouveauté, qui atteste l'importance des résultats obtenus. Nous passerons plus vite sur les autres sectes, pour plusieurs motifs. D'abord, elles ne présentent pas le même intérêt historique, ni littéraire : elles n'apparaissent qu'un instant dans l'histoire, et elles ne nous révèlent aucune personnalité originale. En outre, les conclusions ou les inductions de la critique ne sauraient offrir ici les mêmes garanties. La documentation directe, là où elle existe encore, est obscure, incomplète, incertaine. Puis elle se fait de plus en plus rare; bientôt, elle disparaît entièrement, laissant le champ libre aux hypothèses. Nous nous contenterons d'indiquer brièvement les classifications que propose M. de Faye : classifica-

tions fondées toujours sur l'étude minutieuse et la comparaison attentive des textes, de textes encore assez nombreux, mais ordinairement confus, contradictoires, insuffisants.

Dans les *Philosophoumena*, il a découvert toute une pléiade de gnostiques romains. Il y distingue d'abord trois sectes étroitement apparentées, les Naassènes, les Pérates, les Séthiens. Au même groupe se rattache Justin le gnostique. Plus à l'écart, un pseudo-Simon, auteur d'un ouvrage intitulé *Apophasis*; un pseudo-Basilide; un pseudo-Valentin; un docète; enfin, Monoïmos l'Arabe. Tous ces gnostiques vivaient à Rome dans la première moitié du IIIe siècle. Ils avaient bien des traits communs, Ils étaient familiers avec les philosophies classiques de Platon, d'Aristote, des stoïciens; avec les religions ou mythologies de Grèce, de Phrygie, d'Égypte, de Babylonie; avec les sciences occultes, astrologie, nombres mystiques, rêveries pythagoriciennes. Héritiers de traditions complexes, ils mêlaient les sciences profanes aux religions, l'occultisme à la philosophie, le tout au système de Valentin. Ils s'efforçaient surtout d'expliquer les récits de la *Genèse* et les paroles de Jésus. Pour cela, ils employaient la méthode allégorique, avec une liberté absolue d'interprétation et de doctrine. Ils prêchaient une morale ascétique, parfois avec un tour d'imagination obscène et des crudités cyniques, comme il arrive aux ascètes.

De ces petites sectes romaines, on peut rapprocher la secte orientale de Théodote. Elle est connue par le recueil dit « Extraits de Théodote », document que nous a conservé Clément d'Alexandrie. Ce Théodote était un disciple de Valentin. Il paraît avoir gardé assez fidèlement la spéculation du maître, mais en la reléguant au second plan. Il en développa surtout la christologie, et modifia la théorie de la rédemption. Dans cette doctrine, il introduisit un élément nouveau : l'idée du Destin, un Destin d'astrologue, qui pesait fatalement sur l'humanité, et dont les démons étaient complices. On s'affranchissait de cette tyrannie par le baptême et les autres sacrements, par les exorcismes, par les sceaux et les recettes magiques. Théodote, dit M. de Faye, « était beaucoup moins chef d'école que chef de secte. Les Valentiniens qui se groupaient autour de lui formaient une véritable Église, qui avait ses rites et ses cérémonies, et sans doute son organisation. Théodote était le docteur de cette Église,

peut-être le hiérophante de l'association » (p. 241). Le système de Théodote annonce la transformation profonde qui allait changer l'orientation des sectes valentiniennes, en substituant le rite à la gnose comme condition essentielle du salut.

Parmi les chapitres les plus importants du livre de M. de Faye, on doit citer ceux qui concernent les écrits gnostiques en langue copte : une série d'ouvrages complets, provenant des mêmes sectes orientales. Pour la documentation, ces sectes seraient tout à fait privilégiées, si les ouvrages n'étaient d'une médiocrité décourageante et d'une invraisemblable obscurité. Ces documents avaient été déjà souvent étudiés. M. de Faye résume les travaux de ses devanciers, en les complétant, en modifiant un peu les conclusions, en écartant les vaines hypothèses, en renonçant même à chercher les origines. Ici, sa critique est aussi prudente que bien informée.

Ces ouvrages conservés en copte paraissent être, en réalité, des ouvrages grecs, composés en Égypte au IIIe siècle, puis traduits en copte. Tous émanent probablement du même groupe gnostique, et présentent les plus frappantes analogies. Partout, même objet : les révélations suprêmes aux initiés. Même cadre, même mise en scène : ce sont toujours des entretiens de Jésus avec les apôtres et les saintes femmes, après la résurrection. Même conception du monde, du Christ, de la rédemption; même système d'exégèse. On est tenté d'ajouter : même médiocrité, même fatras qui distille l'ennui.

Malgré cette évidente parenté, les écrits des papyrus coptes diffèrent un peu par le thème et par le détail. Dans la compilation de la *Pistis Sophia*, M. de Faye reconnaît trois ouvrages indépendants l'un de l'autre : 1° un roman métaphysique, entrecoupé d'hymnes, l'histoire de la chute et du relèvement de Pistis Sophia, la Sophia de Valentin; 2° un dialogue sur le sort des âmes après la mort, dialogue qu'on doit sans doute identifier avec les « Petites interrogations de Marie »; 3° un autre dialogue, qui remplit le quatrième livre de la *Pistis Sophia*, sur l'initiation aux mystères. Quant à la compilation du « Papyrus de Bruce », elle comprend deux ouvrages distincts, en trois livres : 1° les deux *Livres de Jeû*, description du monde invisible et des moyens d'y parvenir, mystères, rites et formules magiques ; 2° un recueil de révélations, d'ailleurs parfaitement obscures et incohérentes, sur le monde suprasensible.

Quelques sondages dans le texte de ces cinq ouvrages illisibles, qui auraient pu être si intéressants, mais qui défient la patience du lecteur, ne justifient que trop la première partie du jugement de M. de Faye sur les gnostiques coptes : « En tant qu'écrivains et philosophes, nos gnostiques coptes sont fort inférieurs. Leur pensée n'a aucune valeur. Elle n'a servi en rien au progrès des idées. Elle est fort au-dessous de la pensée du temps. C'est dans l'élévation de leurs sentiments, dans leur préoccupation du salut des âmes, dans leurs aspirations à la pureté morale, dans leur ardente piété, qu'il faut chercher leur originalité » (p. 310). Bref, de braves gens, sans idées personnelles et sans talent, très ennuyeux, dont tout le mérite est dans leurs bonnes intentions.

Voici, enfin, la foule des gnostiques inconnus, c'est-à-dire connus seulement par les héréséologues : les gnostiques dont nous n'avons aucun fragment, aucun témoignage direct, et dont les systèmes « se profilent dans la pénombre », pour employer l'expression de M. de Faye. Il n'a pas renoncé cependant à projeter quelques rayons dans cette ombre. Son ingénieuse érudition et sa critique pénétrante l'ont soutenu et guidé jusqu'au bout à travers l'obscurité des textes contradictoires.

Réservons avec lui une place d'honneur à une secte qui fut quelque temps très populaire en nos pays, dans le monde féminin de la vallée du Rhône : la secte des Marcosiens. Leur chef, Marcus, était un disciple de Valentin, qui interprétait en pythagoricien le système de son maître. Il traduisait en chiffres les pensées et les symboles. Il multipliait les élucubrations mystiques, fondées sur la valeur numérique des lettres et sur des combinaisons indéfinies de nombres qui figuraient des idées ou des forces. Ce métaphysicien en chiffres était, de plus, un charlatan et un galantin. Il avait le goût et l'art de la mise en scène. Il prétendait avoir eu des révélations divines, et avoir vu sans voiles la Vérité en personne. Quand il célébrait l'Eucharistie, il s'arrangeait pour donner à ses fidèles cette illusion, qu'il entrait réellement en relations avec Dieu. Par tous les moyens, il avait mené une propagande très active, mêlée de galanteries dévotes et de séductions. Il opérait sans doute en Asie Mineure ; mais il avait des apôtres et des disciples jusque dans la Gaule, où un véritable courant d'émigration amenait alors les hommes et les

idées de l'Asie. Irénée vit les Marcosiens à l'œuvre dans la vallée du Rhône. Ces sectaires y étaient nombreux et remuants, très entreprenants, mais pas toujours d'accord entre eux. Quelques-uns croyaient à la nécessité d'un double baptême : un baptême psychique de repentance, conféré au nom de Jésus, et un baptême spirituel de rédemption, administré au nom du Christ descendu en Jésus. Suivant l'exemple et la tradition galante de leur chef, les Marcosiens s'en prenaient surtout aux femmes.

Dans le chaos des sectes mal connues que l'on confond ordinairement sous le nom d'*Ophites*, et où récemment certains érudits avaient cru découvrir la source de tout le gnosticisme, M. de Faye démêle plusieurs groupes : les antibibliques, les adeptes de la Mère, les licencieux. Dans ce dernier groupe, dont le nom suffit à caractériser les tendances, on peut ranger les Carpocratiens, les Gnostiques d'Épiphane, les Nicolaïtes. Les sectes antibibliques, toutes pénétrées de l'esprit de Marcion, sont celles qui, pour protester contre la tradition biblique, s'attachaient à réhabiliter les personnages flétris dans la Bible, surtout dans les récits de la *Genèse*, comme Caïn : à cette catégorie appartiennent les Ophites proprement dits ou adorateurs du Serpent du Paradis, les Caïnites, les Séthiens, les Sévériens, les Adamiens. Dans l'autre groupe, qu'il appelle les « Adeptes de la Mère », et auquel il consacre une étude très neuve, M. de Faye réunit les Barbelognostiques, les Ophites de Celse et d'Hippolyte, les Archontiques, les gnostiques anonymes d'Irénée : toutes sectes qui, dans leurs systèmes métaphysiques, attribuaient l'une des places d'honneur à une entité féminine, ordinairement nommée « la Mère ».

A l'exception des licencieux, qui naturellement font bande à part, toutes ces sectes secondaires présentent bien des traits communs. D'abord, on ne sait rien sur leurs origines : on constate seulement que plusieurs apparaissent vers la fin du IIe siècle, la plupart au IIIe siècle. Puis, ces sectes ont des doctrines très compliquées, pleines d'inventions bizarres, avec des emprunts réciproques et une tendance marquée au syncrétisme. Elles ont le goût de la révélation et du mystère. Elles se préoccupent surtout de la rédemption et du salut. Enfin, elles attribuent une importance capitale au rite, aux formules et aux emblèmes magiques.

Ces formules et ces emblèmes, auxquels M. de Faye ne s'arrête pas, mériteraient cependant une étude spéciale. Cette étude pourrait donner des résultats fort intéressants, surtout si l'on éclairait les textes littéraires par les documents archéologiques. Nos musées sont pleins de menus objets très curieux, très divers de matière et de forme, avec inscriptions ou figures, que l'on désigne ordinairement sous le nom de « pierres gnostiques » ou « monuments gnostiques », et dont le nombre s'accroît chaque année. Ces objets n'ont jamais été sérieusement étudiés, ni interprétés, ni classés, parce que la plupart des archéologues ne connaissent guère les systèmes gnostiques, tandis que les historiens du gnosticisme sont d'ordinaire peu familiers avec l'archéologie. Une enquête approfondie sur cette catégorie de monuments serait probablement féconde; et tout le monde en tirerait profit. Assurément, la plupart des objets dits *gnostiques* n'ont rien à voir avec le gnosticisme : ce sont des amulettes, des talismans, des tablettes magiques, qui relèvent simplement des superstitions populaires ou des sciences occultes, de l'astrologie, de la sorcellerie à malédictions ou incantations, comme ces plaquettes de bronze, couvertes d'un grimoire amoureux ou hippique, qu'on a trouvées par centaines dans les tombeaux de Carthage et d'Hadrumète. Cependant, parmi ces petits objets de nos musées, beaucoup paraissent bien trahir des influences gnostiques : témoin ces inscriptions qui mentionnent l'*Abraxas* ou *Abrasax* de Basilide, ou des dieux chers aux hérétiques, comme *Iao* et *Sabaoth*, ou des anges d'apparence peu orthodoxe, ou *Soter*, le Sauveur des théories du salut. M. de Faye est admirablement préparé pour expliquer ces documents, pour en préciser le sens et la portée. Peut-être, aussi, en tirerait-il quelque lumière pour l'histoire du gnosticisme.

Dans cette longue revue des gnostiques, on a pu s'étonner de ne pas voir figurer les plus anciens de tous, les ancêtres, ceux qui passaient jusqu'ici pour avoir été les initiateurs ou les précurseurs du gnosticisme : Simon le Magicien, Ménandre, Cérinthe, et d'autres. C'est que M. de Faye ne croit pas à ces ancêtres : ce sont pour lui les « gnostiques de la légende ». Il ne nie pas leur existence, mais il considère comme des fables tout ce qu'on raconte sur leurs doctrines; il pense que nous ne savons et ne pouvons rien savoir de certain ni de vraisemblable sur leurs idées ni sur leur rôle. Sa con-

clusion, là-dessus, n'est pas seulement sceptique, elle est franchement négative : « Tout ce que l'on sait de source à peu près sûre, c'est que Simon, Ménandre, Satornil, Cérinthe et Cerdon, ont existé; ajoutez certains détails, tels que leur lieu d'origine ou le théâtre de leur activité, et vous aurez épuisé ce que l'histoire qui nous est accessible nous apprend sur leur compte. Tout le reste, c'est-à-dire les doctrines qu'on leur prête, est manifestement controuvé. Ce sont pures inventions de la légende ou de la tradition ecclésiastique. Les notices que les héréséologues ont consacrées à ces hérétiques n'ont en somme d'autre intérêt que celui d'illustrer la façon dont ils écrivaient l'histoire du gnosticisme » (p. 415). On ne saurait être plus net.

La conclusion ne dépasse-t-elle pas les données? Assurément, l'on doit contrôler les héréséologues, quand on le peut; et, quand on ne le peut pas, on a le droit de rester dans le doute. Faut-il aller systématiquement jusqu'à la négation absolue? M. de Faye lui-même ne le fait pas d'ordinaire, sauf le cas d'invraisemblance notoire, quand il s'agit des gnostiques postérieurs. Pourquoi procède-t-il autrement à propos des primitifs, plus anciens seulement d'une ou deux générations? Ici même, il admet que Simon, Ménandre et les autres gnostiques de l'âge apostolique ont existé; que même on connaît « leur lieu d'origine ou le théâtre de leur activité ». Or, par qui connaissons-nous cela? Par les écrivains ecclésiastiques. Alors, pourquoi les traits essentiels des premières hérésies ne se seraient-ils pas conservés en même temps dans la tradition des Églises catholiques et dans les sectes fondées par ces premiers gnostiques? — Mais, nous dit-on, les doctrines qu'on leur attribue sont faites d'emprunts aux systèmes gnostiques de la seconde moitié du IIe siècle. — Est-on bien sûr de connaître les véritables emprunteurs? Après tout, nous sommes très mal renseignés sur ces systèmes gnostiques de la fin du IIe siècle; et M. de Faye aime à montrer que les sectes se pillaient entre elles. Peut-on affirmer qu'elles n'aient pas commencé par piller les premiers gnostiques? Ceux-ci, en ce cas, sortiraient de la légende pour rentrer dans l'histoire. Nous n'affirmons rien, mais les deux hypothèses se valent; et c'est pourquoi nous pouvons hésiter à suivre notre guide jusqu'au bout de ses négations.

(*La fin à un prochain cahier.*) Paul MONCEAUX.

HISTOIRE DE L'ÉTHIOPIE.

Rerum Aethiopicarum Scriptores Occidentales inediti a sæculo XVI ad sæculum XIX, *curante* C. Beccari S., I. — Quinze vol. in-4. Romæ, C. De Luigi, 1903-1917.

PREMIER ARTICLE.

La politique coloniale des nations occidentales n'a pas été étrangère au mouvement qui, de nos jours, a poussé quelques savants vers les études éthiopiennes. Les travaux relatifs aux langues, à l'ethnographie, à la géographie, à l'histoire de l'Abyssinie se sont multipliés sans cesse depuis une cinquantaine d'années. Parmi ces nombreuses publications, aucune n'atteint par son étendue, ne surpasse par son importance la vaste collection de documents inédits que le P. Camillo Beccari vient de mener à bonne fin avec une grande érudition, un soin scrupuleux et une infatigable patience. Elle éclaire d'une vive lumière toute l'histoire de l'Éthiopie; elle apporte un utile contrôle aux chroniques indigènes, toujours suspectes, et supplée maintes fois à leur silence; elle complète les informations des historiens insuffisamment documentés, comme Tellez[1], Ludolf[2], Renaudot[3], Legrand[4], qui ont été pendant longtemps les seules sources des ouvrages de vulgarisation; elle permet de réformer le jugement des auteurs dont l'impartialité a été aveuglée par l'ignorance ou les préjugés, comme Urreta[5] et La Croze[6], et de rectifier sur plus d'un point les assertions du fameux voyageur écossais Bruce, dont la vanité ne saurait excuser les mensonges.

[1] *Historia geral de Etiopia a alta tirada de que mas largamente compos na India o P. Manoel d'Almeida* (Coimbre; 1660, in-f°).

[2] *Historia æthiopica* (Francfort-s.-M.; 1681, in-f°); supplément : *Ad hist. æth. Commentarius* (ibid., 1691, in-f°).

[3] *De ecclesia æthiopica* (Bibl. Nat., Collection Renaudot, t. XXI; vol. inédit de 480 ff.).

[4] *Voyage historique d'Abyssinie*, etc (Amsterdam, 1728, 2 vol. in-12).

[5] *Historia ecclesiastica e politica dos grandes e remotos reynos de Ethiopia, monarchia do Emperador chamado Preste Joam das Indias* (Valence, 1610).

[6] *Histoire du Christianisme d'Ethiopie et d'Arménie* (La Haye, 1739; in-12).

[7] *Travels to discover the source of the Nile* (Edimbourg, 1788, 5 vol. in-4).

I

La partie fondamentale et presque entièrement neuve de la collection concerne les événements des trois derniers siècles, spécialement les rapports du Portugal et de la Cour de Rome avec l'Éthiopie, et plus particulièrement l'histoire de la mission des Jésuites portugais dans ce pays. Mais on trouve aussi dans les traités historiques qui forment les premiers volumes, un écho des traditions locales, et nombre de renseignements puisés aux sources manuscrites inédites, en sorte qu'il faudrait passer en revue toute l'histoire de l'Abyssinie pour montrer l'importance de la contribution que le P. Beccari apporte à l'étude de cette histoire. Pour ne pas dépasser une juste limite, nous nous bornerons à une analyse succincte de chacun des volumes; mais il est nécessaire, pour éviter les répétitions et orienter le lecteur, de résumer d'abord la période historique à laquelle se rapportent les principaux événements.

Les premières relations de l'Éthiopie avec les Portugais datent du règne du roi Eskander (1494), époque à laquelle le navigateur Pierre de Covilhao aborda en ce pays, et fut contraint de s'y fixer. En 1505, la flotte conduite par Alphonse d'Albuquerque visita les côtes du Tigré et les délivra du brigandage des Mamelouks.

Lebna Denghel (Dawit II, Wanag Sagad Ier, 1508-1540 [1]) inaugura à l'âge de douze ans, sous la tutelle de sa mère Hélène, un règne des plus agités. L'Éthiopie était en butte aux attaques du sultan d'Adel. En 1527 commença une période de luttes incessantes et toujours malheureuses. La reine Hélène, consciente du danger, avait déjà, à l'instigation de Covilhao, sollicité l'appui des Portugais. En 1520, D. Rodriguez de Lima, envoyé du roi Emmanuel, débarqua à Massaoua, avec le médecin Jean Bermudez et le chapelain Fr. Alvarez, qui nous a laissé une relation fort curieuse de cette ambassade. Les Portugais, très zélés pour les choses religieuses, tentèrent de détacher le roi d'Éthiopie de l'église monophysite d'Alexandrie et de l'amener à l'union avec Rome. Lebna Denghel

(1) Le roi d'Éthiopie, en montant sur le trône, prend un nom royal qui remplace officiellement son nom de baptême. Mais les auteurs employent souvent les deux noms indistinctement.

était réduit à une situation désespérée par les victoires continuelles du sultan Ahmed, surnommé Grañ, à qui l'usage des armes à feu donnait une grande supériorité. Une partie du royaume avait été contrainte d'embrasser l'islamisme. Bermudez fut renvoyé en Europe pour amener des secours; il réussit à faire croire au pape et au roi de Portugal que le roi d'Éthiopie était prêt à embrasser la foi catholique, et l'avait déjà institué patriarche de ce pays. Il est aujourd'hui avéré que ce titre, dont Bermudez se para en Europe et à son retour en Abyssinie, n'était qu'une imposture. Lebna Denghel mourut avant le retour de son ambassadeur. Son fils Claudius (Asnaf Sagad Ier, 1540-1559), continua vaillamment la lutte contre Grañ. Il aurait infailliblement succombé sans l'arrivée de 400 soldats portugais qui débarquèrent, en 1541, avec quelques pièces d'artillerie, sous la conduite du célèbre Christophore de Gama. Ce vaillant capitaine fut pris l'année suivante par les musulmans, torturé et mis à mort. Mais Grañ lui-même fut tué par les Portugais en 1543, et leur victoire assura le salut de l'Éthiopie. Claudius refusa d'embrasser le catholicisme; il toléra cependant l'établissement d'une mission, et cinq jésuites vinrent se fixer dans le pays en 1557, sous la direction du P. André d'Oviedo. Claudius périt dans une bataille contre le sultan d'Adel, et le royaume échut à son frère Minas (Wanag Sagad II, Admas Sagad Ier, 1559-1563). Ce roi se montra hostile aux Portugais et à la religion catholique. Son caractère dur et violent excita une sérieuse révolte; les rebelles appelèrent à leur secours les Turcs qui occupèrent, pour ne plus les abandonner, les ports de Massaoua et de Suaquim et toute la côte de la mer Rouge; cette invasion fut pendant plusieurs siècles une source de calamités pour l'Éthiopie qui se trouva isolée du commerce avec les nations civilisées. Le successeur de Minas, Sarza Denghel (Malak Sagad Ier, 1563-1597) fut assez tolérant envers les étrangers.

Il laissa le royaume à son fils naturel Yaqôb (Malak Sagad II) qui n'avait que sept ans: ce prince fut bientôt déposé et remplacé par son frère Za-Denghel (Asnaf Sagad II) et ensuite rétabli. Le pays demeura agité jusqu'à l'avènement de Susneos (Malak Sagad III, puis Seltan Sagad Ier) qui commença en 1607 un règne de vingt-cinq ans dont nous connaissons tous les détails par sa chronique officielle et par les récits des missionnaires. Susneos se sépara offi-

ciellement de l'église d'Alexandrie et fit, le 11 février 1626, une abjuration solennelle en présence du patriarche Mendez. Cet acte mécontenta fortement une partie du peuple et irrita le clergé abyssin; les imprudences du patriarche ne firent qu'accroître les sentiments d'hostilité contre les catholiques. En présence des rébellions incessantes fomentées par les moines éthiopiens, et encouragées par son fils Fasilidas, le roi Susneos rétablit, en 1632, la foi ancienne, et enleva aux missionnaires latins une partie des biens et des privilèges qu'il leur avait concédés. Son frère, le Ras Sella Christos, demeura fermement attaché à l'église romaine et prit les catholiques sous sa protection. Susneos mourut au mois de septembre de la même année. Sous le règne de Fasilidas (Seltan Sagad II, Alam Sagad, 1632-1667) la réaction religieuse se fit plus violente encore, les Jésuites furent expulsés et maltraités, quelques-uns massacrés; aucun prêtre latin ne fut toléré, le Ras Sella Christos fut mis à mort et tout commerce avec l'Europe interrompu.

Les dernières années du XVIIe siècle sont remplies par les règnes de Yohannes Ier (Alaf Sagad, 1667-1682) et de Iyasu Ier (Adyam Sagad, 1682-1706), sous lesquels les efforts des Européens pour pénétrer en Éthiopie n'aboutirent à aucun résultat durable.

II

Le premier volume de la collection, qui parut en 1903 avec un titre particulier[1], est une sorte de programme général qui contient, avec le catalogue des documents recueillis par l'éditeur, une analyse sommaire des principales pièces. Le dernier volume (t. XV), publié cette année même, est entièrement constitué par un *Index analytique* très détaillé, qui forme une sorte de dictionnaire historique et géographique de l'Éthiopie. Les treize volumes intermédiaires se partagent en deux séries : la première (t. II-IX) comprend les ouvrages historiques de longue haleine composés par les PP. Paez, d'Almeida, Barradas et Mendez; la seconde (t. X-XIV) renferme des documents et pièces d'archives en nombre considérable.

(1) *Notizia e Saggi di opere e documenti inediti riguardanti la Storia d'Etiopia durante i secoli* XVI, XVII e XVIII.

Les tomes II et III contiennent l'*Histoire d'Éthiopie* du P. Pierre Paez, écrite en portugais. L'auteur, né à Olmeda (Espagne), en 1564, était missionnaire aux Indes lorsqu'il fut envoyé en Éthiopie en 1595. Pendant la traversée il fut pris par les Turcs et retenu en esclavage pendant six ans. Libéré moyennant une forte rançon, il retourna à Goa, et réussit à pénétrer en Abyssinie en 1603. Il y mourut paisiblement en 1622. Sur l'ordre de ses supérieurs, il entreprit de réfuter les erreurs et les calomnies du dominicain Urreta, qui avait rédigé son livre d'après les récits fantaisistes de l'aventurier éthiopien Jean Balthazar, parti sous le règne de Sarza-Denghel pour venir capter la confiance du roi d'Espagne.

L'ouvrage du P. Paez est divisé en quatre parties : La première traite de la géographie de l'Éthiopie, des usages et coutumes des habitants, de la constitution civile du royaume ; il y donne, d'après les chroniques indigènes, un résumé de l'histoire locale depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'empereur Claudius. Le second livre expose la doctrine, les rites et les cérémonies religieuses ; le troisième est consacré à l'histoire des empereurs depuis Amda Syon (1494), et aux débuts de la mission portugaise, jusqu'au moment où l'auteur arriva lui-même dans le pays (1603). La dernière partie raconte l'histoire des trois empereurs sous le règne desquels il a vécu en Éthiopie, et celle de la mission jusqu'à l'année 1620.

Un curieux chapitre est celui qui est consacré aux sources du Nil Bleu, que l'auteur visita et décrivit minutieusement près de deux siècles avant Bruce (L. I, ch. XXVI). Bruce affirme audacieusement avoir eu sous les yeux trois exemplaires de l'ouvrage de Paez, à Bologne, à Milan et à Rome, dont aucun, dit-il, ne faisait mention des sources du Nil Bleu. Mais le livre était si peu connu que l'Anglais Salt, à son retour d'Éthiopie, ne le put consulter. Il pria le cardinal Consalvi de faire faire des recherches dans les Archives de la Propagande pour l'y retrouver. Ce fut en vain ; l'unique manuscrit était soigneusement conservé dans les Archives de la Compagnie de Jésus. C'est cet exemplaire, écrit de la main même de Paez (sauf la seconde partie), que reproduit fidèlement l'édition du P. Beccari.

L'auteur des *Traités historico-géographiques* qui forment le tome IV de la collection est le P. Emmanuele Barradas, Portugais d'origine, qui séjourna en Éthiopie pendant une dizaine d'années (1624-1633).

Lors de son retour aux Indes, il fut emprisonné par les musulmans, à Aden, pendant plus d'une année. C'est durant cette captivité qu'il rédigea les trois traités dont nous parlons. Le premier décrit l'état de la religion catholique dans les différentes provinces de l'Éthiopie au moment où Susneos promulgua l'édit de proscription (1632); il énumère les églises, les paroisses, les résidences des Jésuites; il expose les conséquences de l'édit et les motifs qui poussèrent l'empereur à sa promulgation.

Le second traité, intitulé *Du royaume de Tigré*, est un des ouvrages les plus importants que nous ayons sur la géographie de cette partie de l'Éthiopie. L'auteur y a passé presque tout le temps de son séjour en Abyssinie; il l'a parcourue à différentes reprises. Observateur judicieux et attentif, comme le P. Paez, il s'attache avec un goût spécial à tout ce qui regarde les sciences naturelles. Il donne également une description minutieuse des édifices et des curiosités archéologiques. On n'attendrait rien de mieux, de nos jours, d'une mission scientifique. L'auteur écrit pour réfuter les erreurs d'Urreta; mais on ne peut douter, en le lisant, qu'il avait le secret espoir d'exciter le pape et surtout le roi d'Espagne, à venir au secours de la mission d'Éthiopie. Il expose longuement avec quelle facilité le gouvernement des Indes pourrait occuper tout au moins la côte du Tigré et en particulier Massaoua : ce qui suffirait pour tenir en respect le roi d'Éthiopie et pour commander tout le commerce de la mer Rouge.

C'est dans le même but, et cette fois ouvertement déclaré, qu'il compose son petit traité *Da cidade de Adem*. Ayant eu l'occasion pendant sa longue captivité d'étudier minutieusement la position de cette place et de ses défenses, il montre comment on pourrait s'en emparer et la conserver. L'auteur expose des vues très justes sur les avantages politiques et commerciaux qu'on pouvait retirer de ces conquêtes; mais ses idées furent considérées comme un ambitieux dessein, sans autre utilité pratique que d'assurer la protection des missionnaires. Il est curieux de voir avec quel dédain l'Espagne et le Portugal accueillirent alors le programme colonial du P. Barradas, qui fut partiellement réalisé de nos jours par l'Angleterre, l'Italie et la France.

On pensait connaître suffisamment l'œuvre du P. Emmanuel

d'Almeida, qui occupe les tomes V, VI et VII, par le résumé qu'en donna, en 1660, B. Tellez. Il n'en était rien. Le style de Paez, de Barradas et d'Almeida parut si défectueux, que leurs manuscrits furent confiés à Tellez avec mission d'en présenter au public un abrégé conforme au goût de l'époque, dans le langage exubérant et fleuri alors en vogue. On a peine à y reconnaître l'ombre de l'original.

Le P. Em. d'Almeida, né en 1580, partit des Indes pour l'Éthiopie en 1623, avec le P. Barradas. Ils rejoignirent leurs confrères après un laborieux voyage de neuf mois, dont Almeida a conté toutes les péripéties. Revenu à Goa en 1634, il y mourut en 1646, après avoir mis la dernière main à sa copieuse histoire d'Abyssinie, dont il avait commencé la rédaction dès 1628.

L'ouvrage est partagé en dix livres, d'inégale étendue, dans lesquels l'auteur parle successivement : de la géographie du pays et des mœurs et usages de ses habitants (livre I); de l'histoire d'Éthiopie depuis l'époque légendaire jusqu'au règne de Zara Yaqôb, d'après les chroniques indigènes (II); des relations du Portugal avec l'Éthiopie jusqu'à l'époque du roi Claudius et du patriarche Bermudez, au sujet duquel il fut seul, parmi ses contemporains, à émettre des doutes (III); de l'arrivée des premiers Jésuites, des règnes de Claudius, Minas et Sarza Denghel, et de la mission du P. Paez (IV-V). Le livre VI expose longuement les croyances, les rites et les superstitions des Éthiopiens, et le livre VII les commencements du règne de Susneos jusqu'à la conversion de ce prince (1621). Jusqu'ici l'auteur a mis à contribution les documents éthiopiens, l'ouvrage de Paez, et même quelques écrits portugais. Il fait preuve d'un sens critique assez rare à cette époque. Au début du livre VIII, il déclare qu'il ne rapportera désormais que les faits dont il a été témoin oculaire et ne décrira que les lieux qu'il a visités ; il commence par l'entrée solennelle du patriarche Mendez et l'abjuration publique du roi Susneos. Le livre IX, le plus important de l'ouvrage, traite tout au long des querelles religieuses et des révoltes suscitées par les moines et le clergé abyssin depuis la reconnaissance officielle du catholicisme jusqu'à l'édit de proscription. Le dernier livre raconte la fin tragique de la mission, l'exil et le massacre des missionnaires, la persécution des catholiques. Les derniers chapitres

ont été rédigés sur des rapports et des lettres parvenus à l'auteur après son retour aux Indes.

L'ouvrage fut expédié en Portugal en 1646, peu de temps avant la mort de l'auteur, et confié à Tellez. On ne sait ce qu'est devenu cet exemplaire. On ne connaît aujourd'hui qu'un seul manuscrit, acheté à Goa, par Lord Mardsen, et donné au British Museum en 1837 (add. ms. 9861); il n'est pas autographe, mais il n'est pas moins précieux que l'original, car il est corrigé et annoté de la main même de l'auteur. Il est accompagné d'une carte d'Éthiopie, d'une importance capitale pour l'histoire de la géographie; elle est la première qui ait été tracée sur les lieux par un Européen, et elle servit de modèle à toutes les autres pendant plus d'un siècle. Le P. Beccari en a donné un fac-similé et une brève explication (t. I, p. 303-307).

Les tomes VIII et IX renferment l'*Expeditio Aethiopica* du patriarche Mendez, écrite en latin.

Alfonso Mendez enseignait au collège de Coïmbre lorsqu'il fut choisi par le roi comme patriarche, en 1622. Il avait alors quarante-trois ans. Il arriva en Éthiopie en 1625. Animé par un zèle excessif et souvent imprudent, il déploya une très grande activité pendant tout le règne de Susneos. Fasilidas l'exila en 1633 et le livra aux mains des Turcs. Après avoir été emprisonné à Souaquim, il réussit à gagner Goa en 1635. De là il continua, autant qu'il le put, à s'occuper de son Église ruinée. Le roi Jean IV de Portugal le nomma archevêque de Goa, mais Mendez mourut le 29 juin 1656, avant que le pape eût confirmé la nomination. C'est pendant son exil à Goa que Mendez composa son histoire. Elle était achevée en 1653. Deux copies en furent expédiées à Rome par des voies différentes; l'une d'elles périt dans un naufrage : on ne sait si l'autre arriva à sa destination. L'œuvre n'est aujourd'hui connue que par un unique manuscrit conservé dans les archives de la Compagnie de Jésus. C'est une troisième copie que Mendez avait fait faire peu de temps avant sa mort. Elle est accompagnée de quelques « avis » concernant l'édition future de l'ouvrage; l'auteur signale certains chapitres qui devaient être supprimés dans l'impression, à raison du scandale que pouvait susciter ce qu'il avait écrit des agissements du franciscain Matteo de Castro, évêque de Chrysopolis, envoyé par

la Propagande comme vicaire apostolique d'Éthiopie après l'expulsion des Jésuites. Ces réserves furent peut-être cause que cet important travail ne vit jamais le jour. Il va sans dire que l'édition du P. Beccari reproduit intégralement le texte original, sans la moindre suppression.

L'œuvre a un caractère très personnel. Elle est divisée en quatre parties : le premier livre débute par des considérations générales sur l'Éthiopie, empruntées aux histoires de Paez et d'Almeida, que l'auteur avait entre les mains; il se termine par le récit des événements concernant l'élection du patriarche, son voyage et son arrivée en Éthiopie (1625). Le second livre poursuit l'histoire jusqu'à la mort du roi Susneos (1632); la troisième raconte les origines et les diverses phases de la persécution des catholiques sous le règne de Fasilidas, jusqu'au retour de l'auteur à Goa (1635). La dernière partie est intitulée *Auctuarium*; Mendez n'y parle plus, comme dans les précédentes, en témoin oculaire, mais rapporte, d'après des sources dignes de foi, les événements survenus en Éthiopie depuis son départ. Le P. Bruni, Italien, réussit à se maintenir dans le pays, malgré l'édit de proscription, jusqu'en 1640, année en laquelle il fut pendu. Mendez avait établi comme vicaire patriarcal un prêtre séculier, Bernard Nogueira, fils d'un Portugais fixé dans le pays, homme actif et intelligent qui ne fut massacré qu'en 1653. Les renseignements fournis par les lettres de ces deux correspondants constituent la partie fondamentale de l'*Auctuarium*, unique source occidentale pour les événements survenus de 1633 à 1652.

Il est fâcheux que l'ouvrage du patriarche soit déparé par la recherche d'un style ampoulé, peu correct, et parfois d'une prolixité fatigante; mais ces défauts disparaissent devant les qualités de l'historien, l'abondance et la précision des détails, la sûreté des informations, la sincérité du narrateur.

On a beaucoup parlé du patriarche Mendez. Son caractère et sa conduite ont été jugés avec sévérité, souvent même avec passion et injustice, et, en tout cas, d'après des informations incomplètes, puisque aucun des auteurs qui ont exprimé leur opinion sur sa personne n'avait lu son ouvrage. Il nous apparaît aujourd'hui comme un homme doué d'un caractère très tenace, allant parfois jusqu'à l'entêtement, d'une infatigable activité qui laissait à regret quelque part de

labeur à ses compagnons, d'un dévouement sans borne, et d'une libéralité qui exclut tout soupçon de cupidité. Son zèle fut intempestif et le conduisit à des mesures blâmables, quelques-unes mêmes inexplicables. En substituant à la liturgie éthiopienne la traduction du missel romain il outrepassait ses droits, et il est sur ce point d'autant plus répréhensible qu'il semble bien avoir dissimulé la mesure à Rome dans la crainte d'un blâme. D'autres décisions non moins inopportunes peuvent trouver quelque excuse dans son ignorance des usages et des traditions des Églises orientales; elles n'en eurent pas moins un résultat désastreux pour la mission. Aucune raison dogmatique ne l'obligeait à imposer le célibat aux clercs, à défendre la communion sous les deux espèces, à transporter au samedi le jeûne du mercredi, antiques usages parfaitement compatibles avec la foi catholique. La pratique même de la circoncision, universellement répandue dans le pays, pouvait être tolérée; car, au dire des Éthiopiens, aucune signification religieuse n'était attachée à cette coutume.

Ce qui n'a pas peu contribué à discréditer la conduite de Mendez, ce fut l'attitude équivoque de la Propagande et la crédulité avec laquelle elle accueillit les déclarations d'une série d'imposteurs qui vinrent à cette époque chercher fortune en Europe, se présentant les uns comme victimes des persécutions, les autres comme ambassadeurs du roi d'Éthiopie. Les Jésuites ne jouissaient pas encore à Rome de tout le crédit qu'ils ont acquis depuis, et les Franciscains, qui ambitionnaient la mission d'Éthiopie, mirent peu judicieusement à profit les circonstances. « Ni jésuites, ni Portugais » telle était, assurait-on, la condition essentielle du succès des relations entre Rome et le négus. Les événements se chargèrent de démentir les prévisions : des quatre missionnaires français qui partirent en 1637, deux moururent en route, et les deux autres, le P. Agathange de Vendôme et le P. Cassien de Nantes, furent massacrés dès leur arrivée en Abyssinie.

Toutes les tentatives ultérieures échouèrent pareillement.

J.-B. CHABOT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

LA CIVILISATION QUATERNAIRE DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE.

Hugo Obermaier. *El Hombre Fósil.* Comisión de Investigaciones paleontológicas y prehistóricas. Memoria n° 9. Un volume in-4 de 397 pages, XIX planches et 122 figures. Madrid, Museo de Ciencias naturales, 1916.

PREMIER ARTICLE.

Les progrès réalisés par la Paléontologie humaine au cours de ces dernières années ont rendu nécessaire la publication de traités didactiques se rapportant aux diverses branches de cette science : géologie, paléontologie générale, anthropologie et archéologie. Chacun d'eux — et il en est d'excellents — se cantonne dans une discipline nettement déterminée. L'originalité du volume que M. Hugo Obermaier consacre à l'*Homme fossile,* est tout entière en ce que les résultats acquis par ces diverses sciences sont groupées en vue de l'étude de l'humanité primitive. L'auteur a voulu, dans ce manuel, replacer l'Homme quaternaire dans le milieu où il a vécu : ce n'est qu'après avoir exposé les phénomènes géologiques dont il a été le témoin, décrit la faune et la flore qui l'entourent, qu'il aborde l'étude de ses moyens d'existence, de son activité industrielle et artistique. Le but de ce livre est de faire connaître la vie de l'Homme quaternaire telle qu'elle se présente à nos yeux d'après l'exploration des stations paléolithiques et, si le mot histoire peut être employé pour ces lointaines époques, de retracer l'histoire de la plus ancienne humanité.

Parmi les régions européennes, il n'en est peut-être pas qui, pour cette étude, ait joué un rôle plus important que l'Espagne. Ses gisements archéologiques n'ont rien à envier aux plus riches stations de la France ou de l'Europe centrale; la situation géographique qu'elle occupe à la jonction de deux continents, lui assure un rôle prépondérant dans l'histoire des migrations humaines. Elle fut le carrefour où se rencontrèrent le flux et le reflux des civilisations du nord et du midi, le creuset où se mêlèrent et se fécondèrent mutuellement les influences les plus diverses. Aussi M. Hugo Obermaier

a-t-il cru devoir consacrer plusieurs chapitres de son volume à l'étude de la civilisation quaternaire dans la Péninsule ibérique, chapitres qui sont une remarquable mise au point de nos connaissances en la matière.

I

L'énorme chape de glaces qui, à certaines époques du Quaternaire, recouvrit une grande partie du territoire européen, n'a laissé que de faibles traces en Espagne. La zone des glaciers quaternaires y reste circonscrite exclusivement à l'intérieur des plus hautes chaînes de montagnes et leur action directe ne se manifeste que très rarement dans les régions de faible altitude. Le climat était assez différent de celui qui règne actuellement dans la Péninsule. Le centre du pays (plateaux du nord et du sud) présentait alors de rigoureux hivers et des étés très courts, mais plus humides que de nos jours. Une large étendue de terres se trouvant comprise très au delà de la limite des forêts, on comprend facilement qu'aux époques de dégel se produisît une vaste décomposition des terrains donnant naissance à des accumulations de matériaux détritiques. Le nord de la Péninsule jouissait d'un climat semblable à celui de la Grande-Bretagne, se rapprochant plus spécialement de celui de l'Écosse centrale. La douceur de la température sur la côte méridionale et sud-orientale de l'Espagne en fit un parc de refuge pour les animaux appartenant à la faune des régions chaudes et leur permit ainsi de se maintenir en Europe. Cela ne veut pas dire toutefois que, pendant l'été, ces mêmes animaux ne tentassent des incursions plus au nord, vers le centre de la Péninsule.

Actuellement une large moitié de la partie orientale de l'Espagne est caractérisée par l'existence de vastes étendues, — environ trois millions d'hectares, — de steppes où les pluies sont excessivement rares. Les conditions atmosphériques devaient être différentes au Quaternaire, sans quoi on aurait rencontré dans ces régions d'immenses dépôts de lœss, formation qui fait entièrement défaut dans la Péninsule. D'autre part, la faune particulière à ces terrains est complètement absente. Il y a donc tout lieu de penser que ces territoires étaient alors plus humides et couverts d'une végétation herbacée.

Une étroite analogie existe, au point de vue du climat et de la faune, entre le versant septentrional des Pyrénées et le Quaternaire français. C'est par là qu'il y eût dans la Péninsule infiltration de la faune glaciaire. L'extrême sud conserva l'hippopotame qui pendant les périodes interglacières passa en France et en Grande-Bretagne, l'existence du détroit de Gibraltar empêchant son émigration en Afrique. Dans le centre et l'est de l'Espagne, à toutes les périodes du Quaternaire vécurent de grands troupeaux de chevaux, bœufs, cervidés, chèvres, sangliers et lièvres, en compagnie de nombreux carnassiers tels que l'ours, l'hyène, le chat et le chien sauvage. L'éléphant et le rhinocéros n'avaient pas encore complètement disparu.

Tout différent est l'aspect que présente la Péninsule durant les époques interglacières. On remarque alors un changement profond dans le climat. Alors que le nord de l'Espagne présente tous les caractères d'un climat andalou extrême, les pays du sud sont dotés d'un régime sub-tropical, se rapprochant sensiblement de celui de l'Afrique du Nord actuelle, avec seulement deux saisons : une période de pluies abondantes en hiver et une température très sèche en été. Les hivers étaient probablement plus humides et il n'y a plus lieu de croire à l'existence de vastes étendues de steppes dans la région centrale. Cependant, contrastant avec les phénomènes, on peut très bien supposer que, dans le sud et l'est, existait un climat subdésertique qui obligeait les troupeaux d'éléphants à rechercher, pendant la sécheresse de l'été, un refuge dans les parties hautes des sierras, comme à la *Laguna de Torralba* par exemple. La présence d'antilopes, à ces époques, si elle n'est pas prouvée par les découvertes, n'est toutefois pas impossible.

L'Espagne forme donc, dès cette époque, une terre qui se différencie nettement des autres pays européens. Seul le versant septentrional des Pyrénées se rattache étroitement par la faune et le climat au Quaternaire de la France. Au sud de ce point, on observe un changement radical dans la faune et le climat, ainsi que le montre la stratigraphie de la *Cueva del Castillo* (Santander) qui reste jusqu'à ce jour le gisement classique par excellence pour l'étude de cette période dans la Péninsule ibérique.

1. Base (Chelléen?) : Argile de caverne, *Ursus spelaeus* et *Rangifer tarandus*.

2. Acheuléen; Moustérien; Aurignacien inférieur : Faune chaude, restes nombreux du *Rhinoceros Merckii.*

3. Aurignacien supérieur; Solutréen; Magdalénien inférieur : *Rangifer tarandus*, mais rare.

4. Magdalénien supérieur; Azilien; Néolithique et niveaux préhistoriques plus récents : faune actuelle.

Comme le remarque M. Obermaier, la présence du renne, animal caractéristique des pays du nord, qui se manifeste sur la côte cantabrique, est la preuve évidente d'une période glacière synchronique, correspondant, d'après les industries représentées dans la couche 3 de la *cueva del Castillo*, à la dernière période glacière. Le niveau inférieur à la faune des régions chaudes appartient à la dernière époque interglacière, et la couche la plus ancienne aux temps de la troisième glaciation. Malheureusement on ignore l'industrie de ce dernier niveau. Coïncidant avec ces observations, il est intéressant de signaler sur la côte méditerranéenne, aux grottes de Menton, la présence d'un Moustérien à faune chaude. Sur ce point, comme en Espagne, la dernière vague de froid, caractérisée par la présence d'ossements de rennes dans les gisements, correspond à l'Aurignacien. Un dernier indice chronologique est fourni par la découverte de restes de rennes et de mammouths dans les gisements cantabriques. La descente de ces animaux vers les régions du sud paraît représenter plutôt la fin d'une période glacière bien plus que son commencement, si l'on veut bien considérer le temps qui fut nécessaire à ces espèces pour parvenir jusqu'à l'extrême limite méridionale où on les a rencontrées.

(*La fin à un prochain cahier.*) Raymond LANTIER.

VARIÉTÉS.

LES MUSULMANS CHI'ITES DANS L'INDE [1].

L'intérieur des demeures islamiques ne s'ouvre guère aux étrangers; la réprobation qui s'attache, aux yeux des musulmans, aux religions que ceux-ci pratiquent, les tient en dehors de la vie de famille, dont il devient, dans ces conditions, difficile de déterminer avec justesse les modalités et les particularités. L'ouvrage déjà connu de Mme Mîr Hasan'Alî, dont M. W. Crooke nous a donné une seconde édition où des notes et un glossaire viennent à propos éclairer les obscurités du texte et les incertitudes des transcriptions, soulève un coin du voile : nous avons devant nous un document de première main, le récit d'un témoin oculaire qui prit une part active aux incidents où il se trouva mêlé.

On aimerait à connaître cette Anglaise que les hasards d'une vie aventureuse avait conduite jusque chez les Chi'ïtes de l'Inde, et qui nous a laissé un tableau si curieux de la société où la fortune l'avait introduite. Malheureusement sa vie est entourée d'un mystère profond. Les recherches de M. W. Crooke ne l'ont guère éclairci. On continue d'ignorer le nom de famille de Mme Mîr Hasan'Alî; on ne sait pas où a eu lieu son mariage, ni à quelle date. Il semble que ce soit pendant un séjour de six années accompli en Angleterre par le musulman de Lakhnau qui fut son mari, que celui-ci fit la connaissance de cette dame et l'épousa. Ils partirent ensemble pour Calcutta, et de là gagnèrent Lakhnau par la route de Patna. Pendant douze ans les deux époux menèrent la vie de famille, la plupart du temps dans la demeure du père du mari, dont la bru ne parle jamais qu'avec affection et respect, ce qui est à l'honneur de tous les deux. Puis, tout à coup, vers 1828, cette dame quitte l'Inde, son mari, sa nouvelle famille, ses affections, ses amies : elle n'avait pas eu d'enfants. A quoi attribuer ce coup de théâtre? Inutile d'en chercher les causes; l'*authoress* n'a pas jugé à propos

[1] Mrs. Meer Hassan Ali. *Observations on the Musulmans of India, description of their manners, customs, habits and religious opinions.* 2d edition, edited with notes and an introduction by W. Crooke; un vol. in-8, xxviii-442 pages. Oxford, University Press, Humphrey Milford, 1917.

de nous en informer. Tout ce qu'on en sait, c'est que W. Knighton, dans son livre intitulé *Private Life of an Eastern King* (1855), affirme que ce fut pour raisons de santé. De retour en Angleterre, Mme Mîr Hasan'Alî fut attachée à la maison de S. A. R. la princesse Augusta, qui accepta la dédicace de son livre, publié au moyen d'une souscription.

Son mari est un peu mieux connu. Né dans une famille de *Séyyids*; c'est-à-dire de descendants de Mahomet considérés comme authentiques, il avait pour père Mîr Hâdji-Châh, fils lui-même d'un cadi de Ludhiânâ dans le Pendjab, qui avait servi dans les troupes d'un radjah, accompli le pèlerinage de la Mecque et rempli les fonctions d'*imam* ou directeur de la prière dans la maison de l'eunuque Almâs'Ali-Khan. Mîr Hasan'Alî, à la suite d'un dissentiment avec son père, s'était rendu à Calcutta où il enseigna l'arabe à quelques fonctionnaires anglais en même temps qu'il s'instruisait dans leur langue. Fort de ce bagage, il partit pour l'Angleterre et fut nommé, en 1810, adjoint à l'orientaliste John Shakespear, auteur du dictionnaire hindoustani qui porte son nom. Après six ans d'exercice, inquiet pour sa santé, il obtint l'autorisation de rentrer dans son pays natal avec une pension généreuse de la Compagnie des Indes. Il paraît probable que c'est pendant cet intervalle de six années où il fut le répétiteur de cet orientaliste au Collège militaire d'Addiscombe, qu'il épousa la dame anglaise qu'il présenta dans sa famille à son retour à Lakhnau. Il touchait cent roupies par mois sur la caisse du gouvernement du Bengale : cette pension lui fut continuée jusqu'à sa mort, et grâce à cela nous savons que celle-ci eut lieu en 1863. Il ne revit jamais son épouse anglaise depuis sa fugue inexpliquée : elle était d'ailleurs, à ce moment-là, morte depuis longtemps. Il se remaria dans sa ville natale, et eut des enfants dont les descendants vivent encore à Lakhnau.

I

Mme Mîr Hasan'Alî n'est pas la seule femme européenne qui ait habité le harem; un mariage mixte de ce genre est loin d'être sans exemple, et plus d'une nous a conté les détails de cette existence passablement différente du régime de liberté dont les femmes jouissent en Europe et en Amérique. Sans parler des lettres célèbres de Lady Montague et pour rester sur le terrain de l'Inde, il est certain que Mme Fanny Parks, en écrivant ses *Wanderings of a Pilgrim in search of the picturesque*, nous a offert un tableau de la vie de famille des musulmans où les défauts ne sont pas dissimulés : les jalousies des femmes entre elles, leur ignorance générale, les

intrigues et les bavardages du harem, appelé dans l'Inde, d'un mot persan, *zenâna* (gynécée), l'espionnage constant dont elles entourent leurs rivales et leurs maris, forment un récit animé qui tient en éveil l'esprit du lecteur et pique sa curiosité. Mme Mîr Hasan'Alî est plus optimiste : elle n'a voulu voir que les belles qualités de la société qui s'était ouverte à ses investigations. Ce point de vue n'est pas entièrement faux; le milieu où elle a été introduite est plus modeste que les cours féminines des radjahs; il correspond à un milieu bourgeois où il a pu se conserver des vertus familiales disparues des maisons princières.

L'Inde musulmane est presque entièrement sunnite, orthodoxe, concevant la dévolution du pouvoir politique, aux premiers siècles de l'Islamisme, telle que l'ont fait les révolutions et les guerres civiles; elle admet la légitimité de la succession d'Abou-Bekr et d'Omar au prophète défunt, telle qu'elle a été reconnue par les coteries dominant à Médine à cette époque. On y rencontre aussi des Chi'ïtes, ces éternels protestataires contre l'ordre de choses admis, au nom de droits de la famille même de Mahomet qu'il est difficile d'établir historiquement, et dont la base juridique est bien fragile; mais ils sont peu nombreux. Ce qu'il y a d'intéressant dans le cas de Mme Mîr Hasan'Alî, c'est qu'elle entrait dans une famille Chi'ïte, et qu'elle a pu noter les particularités qui distinguent ces sectaires : aussi son livre a-t-il été utilisé, entre autres, par Garcin de Tassy dans son classique *Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde.* Les fêtes commémoratives du dixième jour du mois de moharrem, anniversaire de cette bataille de Kerbélâ où Hoséïn, fils d'Alî, perdit avec la vie tout espoir de reconquérir le trône de son père, tiennent naturellement une grande place dans l'ouvrage : les Chi'ïtes s'y complaisent à une délectation morose qui leur rappelle chaque année la tragédie où sombrèrent leurs espérances. Toutefois les Musulmans de l'Inde n'ont pas suivi les Persans dans les cérémonies qui marquent ces fêtes, processions sanglantes de flagellants et représentation de mystères religieux. Ils se bornent à dresser, en dehors de la ville, une sorte de catafalque où la foule se rend, pour ainsi dire, en pèlerinage.

II

On est en droit de se demander si les progrès faits par l'Inde dans la voie de la civilisation, la construction de chemins de fer et la diffusion d'une presse indigène copieuse et recherchée par les lecteurs, n'ont pas amené de modifications essentielles dans les mœurs que nous décrit l'auteur. Les

notes ajoutées au bas des pages par l'éditeur, M. Crooke, et qui expliquent heureusement la plupart des obscurités dues à la transcription bizarre des mots hindoustanis cités dans le texte, vont nous renseigner sur ce point. Il est aisé de constater que ces différences sont peu importantes : on remarquera que l'animosité entre sunnites et chi'ites a presque entièrement disparu grâce à l'application des lois anglaises qui punissent sévèrement tout fauteur de troubles. S'il y a des changements dans la vie publique des musulmans, il n'y en a point dans leur vie privée : elle est restée, comme ailleurs, fort simple, si l'on fait abstraction de l'aristocratie.

Trois situations de fait dominent la société musulmane : l'obligation pour les femmes d'être voilées (ce qu'on appelle dans l'Inde la question du *purdah*, transcription du mot persan *pèrdè* « voile »), la polygamie et l'esclavage. La femme ne peut être vue, sans avoir le visage voilé, que par ses parents les plus proches; c'est un article de foi (*Qorân*, ch. XXIV, v. 31). Vivre à part est le seul moyen d'échapper à cette contrainte; dans le harem, la femme peut, sans crainte d'être surprise par des indiscrets, se mettre à l'aise dans ces climats chauds, rester vêtue d'un négligé un peu plus abandonné que celui du XVIII[e] siècle. C'est là le vrai foyer de la famille musulmane, où se fait l'éducation des enfants : lieu de repos, refuge contre les tracas de la vie, et surtout autrefois contre les vicissitudes politiques de l'Orient où l'on jouait souvent sa tête. La couture, la broderie sont les occupations habituelles de ce lieu tranquille : c'est là qu'ont été confectionnés ces plumetis, ces points de chaînette qui font l'admiration des amateurs. Les réunions au bain public, les promenades dans les jardins aux alentours des villes, sont les fêtes qui rompent la monotonie des jours calmes passés à l'ombre du *zenâna* : et quand il s'agit d'un mariage, c'est alors le plus grand gala qu'il soit possible d'imaginer.

III

L'islamisme a vécu durant des siècles avec l'institution de l'esclavage, que les mœurs abolissent lentement, bien que le principe en reste toujours inscrit dans le code. Les incursions sur le territoire ennemi, les entreprises des pirates, qui fournissaient autrefois les marchés, ce n'est plus aujourd'hui que le souvenir d'une époque heureusement passée : l'extension de la domination des puissances européennes en Asie et en Afrique, la surveillance de la navigation commerciale par les croisières, ont tari la source de ces profits illicites. Peu à peu, l'Islam s'habitue à remplacer l'esclavage par le

louage de services, le travail domestique de serviteurs à gages; c'est un grand changement dans des habitudes aussi vieilles que l'humanité, qui se sont maintenues longtemps dans les contrées orientales, parce qu'elles y avaient l'appui de la loi religieuse.

Dans le harem, la multiplicité des servantes avait entraîné la paresse : « Une dame, dans l'Inde, dit notre auteur (p. 251), serait la plus malheureuse créature du monde si elle n'était entourée d'une multitude de servantes conforme à son rang. Elles m'ont souvent exprimé la surprise et la stupéfaction de voir que la dame anglaise n'avait que deux femmes à son service, et n'avait ni une compagne ni une esclave dans tous les détails de la toilette; elles ne pouvaient imaginer rien de plus stupide que ma préférence pour un cabinet tranquille, au lieu du tapage constant d'un *zenâna* bien rempli. » Tous les détails de la toilette! Retenons ce passage discret : il est certains locaux où la dame musulmane n'aime point s'isoler.

La polygamie n'est pas un principe de la loi religieuse, encore moins une obligation; c'est l'autorisation, si la nature le requiert, d'avoir une seconde femme à côté de la première, puis une troisième et même une quatrième. C'est la constatation légale d'un état de fait qui n'est point spécial aux peuples de l'Orient. En général, les musulmans n'ont qu'une femme, rarement deux; étant tenus à assurer à chacune un établissement séparé, rares sont les fortunes qui résisteraient à un pareil entretien. La loi elle-même fournit le moyen de ne pas se restreindre au nombre fixé, puisque le mari a toujours le droit de choisir parmi les esclaves que sa fortune lui permet d'acquérir au marché, en nombre indéterminé. La restriction de l'esclavage amènera fatalement la disparition de l'exercice de ce droit. Au moins Mme Mîr Hasan ʿAlî n'aura pas eu l'occasion de défendre ses privilèges de ce côté-là; tant qu'elle a séjourné dans l'Inde, son mari n'a eu d'autre épouse qu'elle.

Cl. Huart.

NÉCROLOGIE.

ÉDOUARD CHAVANNES.

Édouard Chavannes est mort le mardi 29 janvier 1918, enlevé dans la force de l'âge, en pleine activité scientifique; sa perte est la plus cruelle que pouvaient subir les études chinoises, dans lesquelles il occupait le premier rang aussi bien à l'étranger qu'en France.

Emmanuel-Édouard Chavannes est né le 5 octobre 1865, à Lyon, d'une

excellente famille de cette ville; il passa son enfance chez son grand-père à Lausanne, puis étudia au lycée de sa ville natale, d'où il vint à Paris suivre les cours du lycée Louis-le-Grand pour préparer les examens d'entrée à l'École normale supérieure où il fut reçu en 1885. Georges Perrot, alors directeur, qui le prit en grande affection, l'engagea à orienter ses études vers la Chine. Lorsque Chavannes sortit de l'établissement de la rue d'Ulm et eut passé son agrégation de philosophie, il vint me voir de la part de Gabriel Monod pour me demander conseil; il songeait à faire de la philosophie chinoise l'objet de ses principales recherches; je lui fis remarquer que le champ était vaste, mais que le Dr James Legge y avait déjà marqué sa forte empreinte avec ses *Chinese Classics* et qu'il serait préférable vu sa grande préparation scientifique d'aborder les études historiques assez négligées alors, de choisir par exemple l'une des vingt-quatre grandes histoires dynastiques, de la traduire et de la commenter en entier; le conseil, comme on le verra, ne fut pas perdu. Affecté au lycée de Lorient, à la sortie de l'École normale, Chavannes, sur la recommandation de Perrot, et avec l'appui de René Goblet, ministre de l'Instruction publique, obtint d'être envoyé à Péking en qualité d'attaché libre à la légation de France. Il avait suivi les cours de chinois de Maurice Jametel, à l'École des langues orientales vivantes, et du marquis d'Hervey de Saint-Denys au Collège de France, mais c'est pendant son séjour dans la Capitale de la Chine qu'il acquit sa profonde connaissance de la langue et qu'il accumula les matériaux qui devaient lui servir à édifier ses travaux ultérieurs. Chavannes partit pour la Chine le 24 janvier 1889; il fit un court séjour en France pour se marier en 1891. Chavannes avait entrepris la traduction de la première des histoires dynastiques, les *Che Ki*, « Mémoires historiques » du célèbre Se-ma Ts'ien qui s'étendent depuis l'empereur Houang Ti jusqu'à 122 avant notre ère; successivement parurent, sous les auspices de la Société Asiatique, de 1895 à 1901, cinq tomes sur dix de cette grande œuvre qui reste inachevée mais sera, je l'espère, terminée quelque jour. En même temps qu'il préparait son Se-ma Ts'ien, Chavannes réunissait les éléments d'un ouvrage d'un tout autre caractère sur *la Sculpture sur pierre en Chine* consacré à l'explication des bas-reliefs des deux dynasties Han, conservés dans la province de Chan-Toung (1893).

Le marquis d'Hervey de Saint-Denys étant mort le 3 novembre 1892 laissa vacante la chaire de *Langues et littératures chinoises et tartares mandchoues* inaugurée en 1815 par Abel Rémusat. Malgré son jeune âge, il n'avait que vingt-huit ans, Chavannes fut nommé professeur par décret du 29 avril 1893.

Une branche importante d'étude avait sollicité l'attention de Chavannes : les voyages des pèlerins bouddhistes. Il est probable que le bouddhisme fut introduit en Chine par les Ta Yue-tchè sous l'empereur Ngai (2 av. J.-C.). Dans le but de rechercher les écritures saintes de cette religion, des religieux chinois, dont le plus célèbre est Hiouen Tsang, entreprirent la longue route qui devait les conduire aux sanctuaires sacrés de l'Inde, particulièrement dans les pays de Gandhara et d'Udhyana. En dehors de la religion, on sait quelle vive lumière ont projeté ces voyages sur la géographie du nord de l'Inde, de l'Asie centrale et des îles de la Sonde. Chavannes nous parle tour à tour de Yi-tsing, de Wou-k'oung, de Soung-yun, de Ki-ye, de Gunavarman et de Jinagupta. L'épigraphie attire également son attention; il déchiffre les cinq inscriptions chinoises de Bodh-gaya, les inscriptions chinoise et mongole de l'inscription hexaglotte de la passe de Kiu-young Kouan, dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale d'après les estampages recueillis par M. Ch.-E. Bonin, des inscriptions du Yun-nan rapportées par M. Charria et le commandant d'Ollone, etc. Signalons également son grand mémoire (1903) sur les *Toukioue* (Turks) *occidentaux* qui furent la grande puissance de l'Asie centrale de la première moitié du VIe siècle jusqu'au milieu du VIIe siècle.

Son activité inlassable lui permettait de collaborer à la *Revue de Paris*, à la *Revue critique*, à la *Revue de Synthèse historique*, à la *Revue de l'Histoire des Religions*, à la *Grande Encyclopédie* et surtout au *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, au *Journal Asiatique* et au *T'oung Pao*, dont il devint un des directeurs à la mort de Gustave Schlegel le 15 octobre 1903.

C'est à lui que Sir Aurel Stein, à la suite de ses mémorables explorations dans l'Asie centrale au cours des années 1900-1901, 1906-1908, avait confié le déchiffrement des nombreux documents chinois qu'il avait rapportés, travail pénible qui fatigua grandement la vue de Chavannes. Un manuscrit recueilli en 1905 par Pelliot dans la grotte de Touen-houang permit aux deux savants de publier un mémoire important sur le manichéisme. Tant de travaux méritaient une récompense; d'ailleurs, depuis la mort de Devéria, aucun sinologue n'appartenait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui, le 20 février 1903, élut Chavannes membre ordinaire à la place d'Alexandre Bertrand. Il était déjà secrétaire de la Société Asiatique, dont il devint un des deux vice-présidents, et plus tard il fut élu membre correspondant de l'Académie des sciences de Pétrograd et membre d'honneur de la Royal Asiatic Society.

En 1907, Chavannes entreprenait un grand voyage archéologique dans le

nord de la Chine, dont deux gros volumes et un recueil de 488 planches nous donnent les premiers résultats, qu'il avait exposés devant l'Académie. Ce fut grâce à l'initiative de Chavannes que l'Académie entreprit en 1913 cette belle série de *Mémoires concernant l'Asie orientale*, dont le troisième volume est sous presse avec un article de lui heureusement terminé. Signalons encore la grande collection de cinq cents contes traduits en trois volumes du Tripitaka chinois et son remarquable mémoire sur la chancellerie chinoise à l'époque mongole (XIIIe-XIVe siècles).

En 1915, sa présidence de l'Académie, à laquelle il apporta le plus grand zèle, fut pour lui une nouvelle période de fatigue; nous avons tous présentes à la mémoire ses allocutions si patriotiques.

Depuis vingt ans les études chinoises ont subi de profondes transformations. Les découvertes des inscriptions de l'Orkhon et de l'Iénissei, les fouilles dans l'Asie centrale, l'ouverture des grottes de Touen-houang, l'étude de la sculpture sur pierre, des textes chinois plus nombreux rendus accessibles aux savants, ont donné à la Chine sa place dans l'histoire du monde. Chavannes, grâce à une forte instruction première, grâce à l'éducation classique indispensable pour aborder sérieusement toute étude scientifique, a pu donner à ses recherches l'ampleur qu'elles comportaient, tout en se renfermant volontairement dans son domaine des études chinoises dans lequel il était sans rival. Sauf la linguistique, il en a cultivé les diverses branches, mais c'est surtout dans l'histoire et dans l'archéologie qu'il a laissé sa trace profonde.

Le 15 janvier 1903, paraissait sous les auspices de l'Institut le premier numéro d'une nouvelle série du *Journal des Savants*. Chavannes y débutait cette même année par un compte rendu de la *Geschichte der Chinesischen Litteratur* de Wilh. Grube et une note bibliographique sur le compte rendu analytique des séances du premier Congrès international des Études d'Extrême-Orient, tenu à Hanoi en 1902. A partir de janvier 1909, le *Journal des Savants* passant sous la direction exclusive de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Chavannes fut un des six, puis des cinq membres du Comité, qui avec le Bureau assurèrent la publication. Toutefois, des travaux, dont le nombre et la variété augmentaient d'année en année, ne permirent pas à Chavannes d'apporter une collaboration assidue au *Journal*, dans lequel je ne relève de lui que deux notes bibliographiques, en 1909 et en 1913, la première sur le *Siam ancien* de Lucien Fournereau, la seconde sur le *Chotscho* de A. von Lecoq.

Henri Cordier.

LIVRES NOUVEAUX.

Edward A. Sydenham. *Historical References on Coins of the Roman Empire from Augustus to Gallienus.* Un vol. in-8, Londres, Spink and son, 1917.

Que les monnaies impériales soient comme une illustration des faits qui constituent l'histoire de l'Empereur et de l'Empire, c'est ce que tout le monde sait et répète; et, depuis longtemps, on a rapproché des textes des auteurs ou des témoignages épigraphiques ceux des monnaies. M. Sydenham a voulu réunir en un seul tout la série de ces petits monuments historiques, qui, d'après lui sont intéressants à trois égards, puisqu'ils confirment les récits des écrivains, les complètent souvent et parfois les corrigent, ou du moins ne semblent pas d'accord avec eux. Dans chacun des règnes il a donc recueilli celles des monnaies qui ont un rapport avec les événements connus, les a classés par catégories et aussi par années et a expliqué ce que chacune d'elles nous apprend d'important — d'ailleurs sans aucune référence ni à des recueils de monnaies, ni à des historiens, ni à des inscriptions, ni à des livres modernes. Le travail ne peut en conséquence servir qu'à des amateurs pressés, à des collectionneurs sans prétentions scientifiques; pour des travaux d'érudition, ce ne peut être qu'une base utile, un point de départ.

L'auteur s'est borné à choisir pour chaque souverain les monnaies à légendes éloquentes, celles dont le sens ou les représentations sont évidentes. Par exemple, pour le règne de Nerva, il se borne aux légendes, *Concordia exercituum*, *Plebei urbanae frumento constituto*, *Tutela Italiae*, *Vehiculatione Italiae remissa*, *Fisci Judaïci calumnia sublata*; il passe sous silence celles où se lit : *Roma renascens*, *Aequitas Aug.* *Salus publica*, *Pax Aug.*, *Adlocutio Aug.*, *Congiarium p. r.*, comme si ces dernières n'étaient point des « historical references ». Or, on l'a très bien dit : « La banalité de ces formules n'est souvent qu'apparente. Dans les modèles qui semblent se répéter uniformes et figés, il y a des attitudes et des attributs qui se transforment et ces variations même très minimes peuvent être fort suggestives. Quand on place ainsi un revers dans l'évolution de sa série et qu'on l'étudie minutieusement, on saisit les différences qu'il contient, on voit renaître des effigies oubliées; on peut alors remonter des effets aux intentions qui les ont produits, aux circonstances où ils sont nés; la médaille devient susceptible de nous instruire. Dès lors, ce ne sont pas seulement les événements militaires, les actes législatifs, les mesures financières qui se dévoilent; ce sont aussi les idées maîtresses du règne, les conceptions personnelles du prince, son programme politique qui se précisent, quelquefois les mouvements de l'opinion ou les préoccupations d'une époque. » Mais un recueil de monnaies à légendes historiques aussi largement conçu nécessite une étude critique très délicate et demanderait plus qu'un fascicule de 150 pages. Il n'était pas dans les intentions de M. Sydenham de développer ainsi son sujet.

L'auteur a insisté avec raison sur l'importance de la chronologie en pa-

reille matière; aussi en tête de chaque règne a-t-il placé la liste des puissances tribunices, des consulats, des salutations impériales du prince. Ces tableaux ne doivent être consultés qu'avec réserve. Ainsi, pour m'en tenir à un détail caractéristique, alors que pour les souverains du Ier siècle les puissances tribunices se comptent du jour de l'avènement au jour anniversaire de l'année suivante, et, par conséquent, chevauchent sur deux années consécutives, M. Sydenham ne mentionne qu'une date. Ex. : On lit dans le tableau de la page 12, en face de *trib. pot. II*, le chiffre XXII et celui-là seul. Or la septième puissance tribunice d'Auguste va du Ier juillet 22 au 30 juin 21. Je n'insiste pas outre mesure sur de pareils détails; mais il importe de les signaler pour mettre en garde le lecteur.

R. C.

W. WARDE FOWLER. *Æneas at the site of Rome, observations on the eighth book of the Æneid.* In-16, 129 p., Oxford, B. H. Blackwell, et New-York, Longmans, Green et Cº, MCMXVII.

Cet élégant volume comprend essentiellement : 1º une introduction en 6 pages, dans laquelle M. Warde Fowler s'applique à définir le 8e chant de l'*Enéide*, celui qui réalise la connexion la plus étroite entre les aventures d'Énée et l'histoire de Rome; 2º une édition pure et simple du texte latin; 3º un commentaire d'une centaine de pages sur les parties essentielles de ce chant et sur certains détails. Une préface de quelques lignes, datée du 2 juillet 1917, signale le caractère et l'intérêt actuel de ces pages virgiliennes; dans l'examen de conscience que provoque l'état de guerre, sa fraîcheur et sa « douce atmosphère d'avenir » (Wordsworth) sont des éléments de réconfort.

Négligeant à dessein l'entrevue mythologique de Vénus et de Vulcain, il note par ailleurs l'habileté du poète à conduire Énée sur le futur emplacement de Rome, à le mêler aux cérémonies nationales de l'Ara Maxima, à charger enfin ses épaules de toute la grandeur et de la majesté romaines.

Notons, entre autres questions traitées, la discussion sur le Tibre et particulièrement sur le vers 65 (discussion qui eût été bien facilitée par l'utilisation de l'heureuse conjecture L. Havet, *escit* pour *exit*); l'origine commune des Grecs et des Troyens, confirmée aujourd'hui par la science, présentée dès lors sous forme mythologique (126 et suiv.); la préhistoire, puis l'histoire de l'ancienne Italie, exposées par Évandre; l'apothéose résultant, ou presque, d'un dédain de la richesse qui fait songer à la simplicité de la maison impériale (364-5); une humoristique discussion sur la nature des oiseaux mentionnés au vers 456. Mais il va de soi que le bouclier, après la promenade archéologique des vers 337-61, retient surtout l'attention, non sans suggérer çà et là des allusions à la présente guerre. L'orgueil romain n'était, dit l'auteur, ni insupportable ni exclusif; les fragments d'histoire sculptés par Vulcain rappellent moins des succès proprement dits qu'une série de délivrances. Un seul triomphe, celui d'Auguste (M. W. Fowler propose au vers 678 d'écrire *augustus* sans majuscule), ne contredit pas cette façon de voir, puisqu'il consacre l'affranchissement de Rome de tout danger oriental, soit politique soit religieux. L'optimisme du poète va toujours croissant; bien

avant Michelet, il cherche dans l'histoire de son pays l'âme de son pays et il sait que cette âme est immortelle. Sa confiance, qu'il devait proclamer au chant IX, v. 448-9, n'est pas moindre ici même, et l'auteur nous appelle manifestement, chacun en ce qui nous concerne, à la partager avec lui.

Ce genre de commentaire n'a certes rien de systématique et ne saurait prétendre à être complet; c'est une causerie originale, à propos de vers patriotiques entre tous. Telle que M. W. Fowler l'a voulu faire, elle est riche de documents, d'enseignements et d'espérances. On la lit aisément et avec un réel plaisir.

SAMUEL CHABERT.

EUGÈNE CAVAIGNAC. *Histoire de l'Antiquité*. I. *Javan*. In-8, 156 p., Paris, Fontemoing et Cie, éditeurs, E. de Boccard, successeur, 1917.

M. Cavaignac, ayant entrepris de composer, pour les étudiants de langue française, une histoire générale de l'antiquité jusque vers l'an 110 avant notre ère, a publié d'abord le second volume (*Athènes*, 480-330) en 1913 (voir l'article de M. Bernard Haussoullier sur ce volume dans le *Journal des Savants*, 1914, p. 337-342) et, en 1914, le troisième (*La Macédoine, Carthage et Rome*, 330-107). Il nous donne aujourd'hui, sous le titre de *Javan* en l'honneur de l'Ionie victorieuse, le premier tome de son ouvrage, — ou plutôt une partie de ce premier tome : la bibliographie raisonnée et la justification de certaines vues personnelles de l'auteur sont réservées pour une seconde partie, dont la publication complétera cet important manuel.

Les matières, sommairement traitées, se répartissent en quatre livres : *l'Empire Égyptien et la Civilisation Mycénienne*, *l'Empire Assyrien et la civilisation Homérique* (1150-650), *l'Époque de Sybaris et l'Empire Perse* (700-510), *la Grande Époque Grecque* (550-450).

Comme il s'y est précédemment efforcé, l'auteur s'attache à détruire les cloisons trop étanches dressées d'ordinaire entre l'histoire des divers pays; il procède par époques et par synchronismes, conformément à l'esprit « polybien » dont il se réclamait dans la préface du dernier volume paru : les titres complexes de ses trois premiers livres l'indiqueraient au besoin et, si le quatrième réserve aux Grecs la prépondérance qui leur revient à bon droit, les Perses ni les Barbares d'occident n'y sont pourtant oubliés. La diversité primitive aboutit au magnifique essor de l'hellénisme, vainqueur à Salamine et à Platées.

Au reste, en constatant la supériorité de la civilisation grecque, M. Cavaignac se garde bien de l'exagérer. Qu'il s'agisse des siècles archaïques ou même de la « Grande Époque », justice est rendue aux Égyptiens, aux Assyriens, aux prophètes de la Judée, au gouvernement centralisé, libéral et stable de Darius. Les ambitions Achéménides menaçaient assurément l'avenir de la civilisation européenne; mais il ne faut pas méconnaître « les qualités éminentes de la noble nation perse, sa supériorité morale même ». De même, conscient du péril que les sophistes faisaient courir à l'intelligence, l'athénien Socrate, en luttant contre eux, a conquis une gloire immortelle; ce n'est pas une raison pour être injuste à l'égard de la sophistique.

Ainsi les faits sont présentés en bon ordre, les actes et les idées appréciés avec mesure. Il convient d'attendre, pour estimer à sa valeur cette œuvre d'historien et d'éducateur, le complément nécessaire dont nous voudrions espérer la rédaction à bref délai.

SAMUEL CHABERT.

E. S. BOUCHIER. *Sardinia in ancient times*. Un vol. in-16, 180 p. Une carte. Oxford, B. H. Blackwell, 1917.

M. Bouchier, qui a consacré déjà deux volumes à « l'Espagne sous l'Empire romain » et à « la Syrie province romaine, » s'occupe dans celui-ci d'une région de moindre étendue et de moindre importance, dont il raconte l'histoire et décrit les monuments en remontant jusqu'aux origines.

La Sardaigne paraît avoir été peuplée à l'époque néolithique par des tribus venues de l'Afrique du Nord; à l'époque du bronze un second afflux d'Africains amena dans l'île les constructeurs des nuraghes et des tombes des Géants, identiques sans doute aux *Shardina* des monuments égéens et égyptiens. Entre la fin du deuxième millénaire et le VIIe siècle avant J.-C. la Sardaigne, particulièrement sur les côtes du Sud et de l'Ouest, connut une civilisation assez avancée, en rapports, ainsi que l'attestent les figurines de bronze découvertes dans les sépultures, avec la Méditerranée orientale et l'Espagne méridionale. Les récits légendaires imaginés par les Grecs ont gardé le souvenir des immigrations africaines : Aristée est un fils de Cyrène, ce nom d'Iolaus reparaît dans la toponomastique de la Libye. Au VIe siècle les Carthaginois s'emparèrent de la Sardaigne et en occupèrent le littoral méridional et occidental, exploitant les mines, enrôlant les indigènes parmi leurs troupes mercenaires, fondant quelques villes dans lesquelles, comme en Espagne et en Afrique, les vainqueurs et les vaincus fusionnèrent.

La première guerre punique fit passer la Sardaigne sous la domination romaine; elle est, par ordre d'ancienneté, la seconde des provinces. Pendant longtemps les populations de l'intérieur conservèrent jalousement leur indépendance et il fallut pour les soumettre diriger contre elles des expéditions où se signalèrent les Gracques. L'histoire de la Sardaigne sous la République rappelle à cet égard celle de l'Espagne, avec cette différence toutefois que c'était sa position stratégique, bien plus que ses richesses naturelles, qui donnait à l'île son importance : au temps de Sextus Pompée comme au temps d'Hannibal les maîtres de l'Italie ne pouvaient la laisser entre les mains de leurs adversaires. Sous l'Empire l'influence romaine se fait partout sentir, la vie municipale se développe, des routes sont tracées, de grands domaines se constituent, on interne en Sardaigne des personnages politiques tombés en disgrâce ou des chrétiens condamnés aux mines. A l'époque du Bas-Empire enfin la Sardaigne est mentionnée dans les constitutions du Code Théodosien, dans les textes relatifs aux guerres des Vandales, dans la correspondance du pape Grégoire le Grand, qui nous donne une peinture assez détaillée des conditions de la vie religieuse et sociale de ses habitants au seuil du moyen âge.

Quelques chapitres intercalés dans l'exposé chronologique des événements traitent des productions de la

Sardaigne, des ruines de Carales et autres villes, des monuments archéologiques d'époque romaine retrouvés dans l'île, de la religion des Sardes, où l'on peut reconnaître les survivances des premiers cultes indigènes, tels que celui du dieu *Sardus*, de même que certaines coutumes et superstitions locales qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours attestent la longue persistance des vieilles mœurs et le souvenir encore vivace de l'antiquité.

M. Besnier.

Salomon Reinach. *Catalogue illustré du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye.* Un vol. in-8, Paris, Maison E. Leroux, 1917.

Le *Catalogue* que M. Salomon Reinach vient de publier contient la description des objets exposés dans les fossés du musée de Saint-Germain, au rez-de-chaussée et à l'entresol; le reste est réservé pour un second volume. On sait avec quelle méthode Alex. Bertrand, suivi par son successeur, a organisé les salles du Musée, distribuant les objets suivant les époques, et, pour chaque époque, suivant la nature des objets eux-mêmes, faisant voisiner avec les originaux les moulages dont la comparaison est utile pour la pleine compréhension des antiquités de la Gaule. Le présent catalogue suit naturellement le même ordre; ce qui fait du livre non seulement un guide pour le visiteur, mais une sorte de manuel de l'histoire de notre pays aux différentes périodes de son existence.

Ce sont les moulages de l'arc de Constantin et des grands monuments de la France, les sculptures et les inscriptions relatives à la Gaule romaine, à sa religion, à son administration, à ses mœurs qui sont décrits dans ce volume. Cette description est très succincte, comme il convenait : quelques mots précis pour qualifier chaque numéro, des renvois à des ouvrages où les objets sont étudiés, dans bien des cas des fac-similés en phototypie ou des dessins, suffisent à instruire le lecteur de la nature et de la valeur de l'objet, comme aussi lui permettent d'en pousser plus loin l'étude s'il le désire.

R. C.

Eugène Dévaud. *Les Maximes de Ptahhotep d'après le Papyrus Prisse, les Papyrus 10371, 10435 et 10509 du British Museum et la tablette Carnarvon*, t. I, texte. In-4, II-53 p., Fribourg, Suisse, 1916.

Les Maximes de Ptahhotep figurent à juste titre parmi les classiques égyptiens. Connu depuis le milieu du XIXe siècle par le célèbre Papyrus Prisse de la Bibliothèque nationale, cet ouvrage que Chabas appelait « le plus ancien livre du monde » a été plusieurs fois publié et traduit. Philippe Virey, il y a trente ans, lui consacrait tout un volume de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.

A peine l'eut-il donné au public, que Griffith signalait au British Museum quelques bribes de papyrus contenant, assez mutilée, toute la deuxième moitié du texte. Un troisième papyrus, également au British Museum et édité par Budge, nous donne les deux premiers tiers du texte dans une version assez différente de celle suivie par le manuscrit de Paris. Enfin Lord Carnarvon a découvert à Thèbes une planchette sur laquelle était copié le Prologue des

Maximes, planchette que Maspero put étudier et commenter dans un de ses derniers travaux.

Rien n'est plus utile pour l'étude de la langue égyptienne que la comparaison de plusieurs rédactions d'une même phrase : Champollion déjà avait mis à profit ces parallélismes.

Le besoin d'une édition d'ensemble de ces textes se faisait d'autant plus sentir que M. G. Jéquier avait récemment donné aux égyptologues un excellent album photographique où se trouvent réunis en fac-similés fort lisibles tous les textes connus des Maximes, à l'exception du papyrus 10 509 de Londres.

Les traductions anciennes des *Maximes* sont aussi devenues sujettes à revision. Nous avons beaucoup appris depuis trente ans en égyptologie et M. Dévaud paraît particulièrement qualifié pour cette tâche délicate de mise au point, puisqu'il joint en sa personne, aux bienfaits de la culture française, l'expérience acquise aux côtés de MM. Erman et Sethe.

Le premier volume de son édition critique est déjà entre nos mains. L'on y trouve le texte fort exactement transcrit en hiéroglyphes des documents hiératiques que nous avons énumérés plus haut, disposés en colonnes parallèles. Les lectures de M. Dévaud, soigneusement collationnées sur les originaux par des spécialistes éminents, peuvent nous inspirer pleine confiance : ce seront d'excellentes fondations pour le second volume qu'il nous promet et que nous attendons avec impatience.

En traduisant ces sentences dont la portée nous échappe parfois, que M. Dévaud n'oublie pas les leçons profondes de l'œuvre de Maspero. D'autres ont peut-être poussé aussi loin la connaissance des minuties grammaticales; aucun égyptologue ne s'est mieux assimilé l'âme égyptienne, aucun n'a mieux compris et fait comprendre les images concrètes que dissimulent si singulièrement dans les textes égyptiens les artifices et les bizarreries du langage.

SEYMOUR DE RICCI.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

18 janvier 1918. M. Salomon Reinach termine la lecture de son mémoire sur le « Maître de Flemalle ». Passant des conclusions négatives exposées précédemment à des conclusions positives, il est d'avis que pour l'instant et en attendant la découverte de nouveaux documents, on peut admettre que l'œuvre a été retirée injustement à Rogier de la Pasture, le peintre de la ville de Bruxelles, qui ne fut probablement pas l'élève de Campin et qui, ayant travaillé à Ferrare vers 1437, peut avoir notablement modifié sa manière à l'âge de quarante ans environ.

— M. P. Foucart propose la correction d'un passage du chapitre LXII de la πολιτεία d'Aristote, relatif aux indemnités accordées à certains magistrats.

— M. Tafrali, professeur à l'Université de Jassy, fait une communication sur des peintures découvertes sous un enduit de chaux dans l'Église de Saint-Nicolas à Curtea de Argach (Valachie).

Il croit pouvoir les dater de la seconde moitié du XIIIe siècle.

— M. Babelon lit un mémoire de M. Dieulafoy sur le Maroc et les Croisades.

25 janvier. M. H. Cordier communique un rapport de M. Bonnel de Mézières sur sa mission en Afrique.

— M. Pottier donne lecture du rapport de M. Pierre Paris, directeur de l'École des Hautes-Études hispaniques, sur les fouilles de Bolonia (Espagne), exécutées en mai-juin 1917.

— M. Monceaux présente une note de M. Carton, sur des chapiteaux chrétiens à sculptures et inscriptions et sur d'autres monuments antiques qui ont été récemment trouvés à Tozeur (ancien *Tusurus*) dans le sud tunisien.

1er février. M. Ch.-V. Langlois donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Noël Valois, son prédécesseur.

8 février. M. Ant. Thomas lit une note sur l'identité d'un étudiant nommé « magister Johannes de Mauduno » qui figure en divers actes passés à Bologne de 1265 à 1269. Ce Jean de Meun n'est pas, comme on l'a soutenu récemment devant l'Académie, le célèbre auteur du *Roman de la Rose*, mais un homonyme, qui fut archidiacre de Beauce depuis 1270 jusqu'en 1303 au moins, et qui appartenait à une famille noble.

— MM. Pottier et Salomon Reinach présentent des dessins d'objets de bronze et de fer ainsi que de vases grecs provenant des fouilles de M. Mouret à Ensérune (Hérault), ou conservés dans les musées de Béziers et de Montpellier et dans quelques collections privées. Ces dessins ont été exécutés par Mlle Evrard au cours d'une mission qui lui a été confiée par l'Académie.

15 février. M. Maurice Vernes donne lecture d'un mémoire sur « la rive gauche du Jourdain et l'assainissement de la mer Morte d'après la prophétie d'Ezéchiel » : le prophète de ce nom est le principal représentant de la théorie du « Chanaan légal », substituée au « Chanaan historique ». Il ramène dans ses plans d'avenir les douze tribus sur la rive droite du Jourdain, c'est-à-dire sur le territoire du Chanaan proprement dit, dévolu par la divinité aux ancêtres d'Israël. Il les y distribue en douze bandes parallèles courant de la Méditerranée au Jourdain, en ménageant, dans la partie centrale, un grand carré sacré destiné au Temple et aux prêtres, aux lévites et à la ville de Jérusalem. Le tout sera arrosé par des eaux courantes jaillissant du sanctuaire et assainissant la mer Morte en même temps que le pays montagneux cédera la place à des plaines fertiles.

22 février. Le R. P. Scheil lit, de la part de M. Thureau-Dangin, un mémoire sur six tablettes acquises récemment par le musée du Louvre, tablettes du XVe siècle avant notre ère, appartenant à la collection dite d'*El-Amarna*. Ces documents en écriture cunéiforme font partie de la correspondance échangée entre les rois d'Égypte Aménophis III et Aménophis IV et les gouverneurs égyptiens de Syrie et de Palestine plus ou moins indépendants. Deux lettres sont adressées au roi d'Égypte par le prince de Byblos Rib-Addi, pour lui demander de venir au secours de sa ville menacée. Un autre texte mentionne un rapport fait contre le prince de Kadès par un de ses voisins. Deux autres lettres ont trait à des querelles entre chefs palestiniens. La dernière est un message du roi d'Égypte lui-même, qui annonce

l'envoi d'un commissaire royal en Palestine.

— M. Moret interprète une inscription de la VI[e] dynastie récemment découverte à Edfou (Haute-Égypte). Elle contient la biographie du nomarque Pepinefer, qui fut élevé à la cour pour y apprendre la doctrine de fidélité au suzerain et qui, plus tard, administra sagement sa province; elle apporte des renseignements nouveaux sur l'organisation des fondations perpétuelles pour le culte des morts, et sur l'assistance publique dans l'ancienne Égypte.

— M. Salomon Reinach fait une communication sur un passage du livre VIII de Lucain, qui paraît prêter à correction.

Après Pharsale, Pompée prend la fuite et le navire qu'il monte, dit Lucain : *Spumantia parvae radit saxa Sami.*

Le mot *parvae* (la petite Samos) ne donne pas un sens satisfaisant. M. S. Reinach propose de le remplacer par *laevae*. Pompée, passant entre les iles d'Icarie et de Samos, laisse cette dernière à sa gauche.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le maréchal Joffre a été élu le 14 février 1918 membre de l'Académie en remplacement de M. Claretie, décédé.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Édouard Chavannes, membre de l'Académie depuis 1903, est décédé le 29 janvier 1918. Une notice biographique sur le regretté sinologue est donnée dans le présent numéro (p. 101).

Le *Prix de numismatique Duchalais* (1000 fr.) est décerné à M. le comte de Castellane pour ses *Mélanges de numismatique au moyen âge*.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Par décret du 23 janvier 1918, il est créé à l'Académie des Sciences à côté de la division des académiciens libres une division de six membres, répondant au titre suivant : *Application de la Science à l'Industrie*. Les membres de cette division jouissent des mêmes prérogatives que les Académiciens libres, sans qu'aucune condition de résidence leur soit imposée.

— M. Flahault, correspondant de la section de botanique, a été élu membre non résident le 25 février 1918.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Lachelier, membre de la section de philosophie depuis 1896, est décédé le 27 janvier 1918.

— M. Louis Renault, membre de la section de législation, droit public et jurisprudence depuis 1901, est décédé le 8 février 1918.

— M. Jonnart a été élu académicien libre le 16 février 1918.

COMITÉ DU JOURNAL DES SAVANTS.

Le 1[er] mars 1918, le comité a élu membre M. Henri Cordier en remplacement de M. Ed. Chavannes, décédé.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI-JUIN 1918.

LES CULTES ÉGYPTO-GRECS À DÉLOS.

Pierre Roussel. *Les cultes égyptiens à Délos, du IIIe au Ier siècle av. J.-C.* — Un vol. in-8, Nancy, Berger-Levrault, 1916.

Il y a plus de trente-cinq ans, Amédée Hauvette avait reconnu, à Délos, l'emplacement des sanctuaires consacrés aux divinités égypto-grecques, Sarapis, Isis, Harpocrate et Anubis, édifices dont des inscriptions, signalées en partie dès la fin du xviie siècle, avaient fait soupçonner l'existence. M. Roussel, membre de l'École française d'Athènes, grâce à une subvention plus large, due à la libéralité de M. le duc de Loubat, a pu, de 1909 à 1912, sous l'habile direction de M. Holleaux, pousser les fouilles plus avant, explorer le terrain dans toutes ses parties et dresser un plan très exact des ruines. Il expose aujourd'hui le résultat de ses recherches dans une monographie dont la sévère ordonnance et la probité scrupuleuse font honneur à sa méthode; on sent qu'il s'est volontairement abstenu de dire tout ce qu'il sait et tout ce que l'on pourrait dire sur les généralités un peu rebattues du sujet; il s'est préoccupé uniquement de classer et d'interpréter avec sobriété ce qu'il nous apportait de nouveau et, si sa circonspection très louable donne parfois à son exposé une apparence de sécheresse, on en est dédommagé par la sûreté de sa critique. Il a eu aussi le grand avantage de pouvoir, avec des matériaux abondants, s'appliquer à une tâche parfaitement circonscrite : les édifices qu'il a étudiés forment un ensemble dont on a assez vite fait le tour et, d'autre part, ils représentent une période

qui n'excède pas deux siècles; le plus ancien a dû être fondé vers l'an 220 av. J.-C.; après l'an 88, où Délos fut saccagée par les soldats de Mithridate, la vie du culte semble s'être éteinte sur ce point de l'île; parmi les vestiges qu'il y a laissés les plus récents sont à peu près contemporains de la catastrophe. Ainsi, par une heureuse fortune, il se trouve que nous avons là toute une série de documents qui se rapportent précisément à l'âge où les divinités de l'Égypte hellénisée ont commencé à envahir le monde antique; ils éclairent pour nous les origines de cette invasion mieux que l'énorme masse des documents de l'époque impériale, qui nous la montrent surtout parvenue à son terme et triomphante en Occident.

Les sanctuaires égypto-grecs retrouvés à Délos, au pied du Cynthe, comprennent trois groupes de constructions distincts les uns des autres; deux d'entre eux ont été à coup sûr des temples de Sarapis, des *Sarapieia*; quel que soit le nom qui convient au troisième, chacun enferme dans son enceinte plusieurs pièces où les divinités de même famille et quelques autres encore ont eu leur chapelle, sans que nous puissions préciser davantage. L'analogie avec l'Isium de Pompéi est frappante, dès le premier coup d'œil; ici aussi nous voyons auprès de la *cella*, réservée à la divinité principale, un portique et une salle de réunion pour les associations des fidèles, tout cela construit en pierraille, sans art et comme à la hâte, avec des inégalités de niveau qui ont rendu nécessaires, en certains endroits, des escaliers pour passer d'une pièce à l'autre. Rien de monumental, ni d'imposant; il est clair que des gens de condition modeste ont présidé à l'installation de ces dieux étrangers. Un document très curieux, exhumé par M. Roussel lui-même dans un des trois sanctuaires, celui qu'il appelle le Sarapieion A, confirme notre impression; c'est une colonne de marbre blanc sur laquelle est gravée une inscription de 94 lignes. Voici, en résumé, ce qu'elle nous apprend. Entre les années 300 et 250 av. J.-C., débarqua à Délos un Égyptien nommé Apollonios, de la classe des prêtres, apportant de Memphis les images de ses dieux et les objets sacrés de leur culte; il le célébra dans sa demeure particulière jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, assurait-on. Après lui, son fils Démétrios, mort à soixante et un ans, puis son petit-fils Apollonios, suivirent ce pieux exemple, non sans changer plusieurs fois de logis. Or, une nuit, Sarapis apparut à

Apollonios, deuxième du nom; il lui déclara qu'il était las de chercher asile de seuil en seuil auprès d'étrangers et qu'il voulait enfin, après tant d'années, s'installer pour toujours dans un temple dont il serait propriétaire; en même temps il désigna à son prêtre un terrain dont la mise en vente était annoncée par un écriteau près de l'agora; c'était un terrain vague, une sorte de dépotoir public, couvert d'immondices; évidemment Apollonios dut l'avoir à très bon marché. Il y éleva son temple, c'est-à-dire le Sarapieion A, l'enceinte sacrée, des autels pour les sacrifices et une salle (μέλαθρον) garnie de bancs et de lits de table pour les repas pris en commun par les fidèles; les travaux durèrent six mois, ce qui nous paraît beaucoup pour la chétive construction dont les ruines ont été mises au jour. Mais alors deux personnages anonymes firent un procès à Apollonios, poussés par des raisons qui demeurent obscures; peut-être n'avait-il pas, avant de bâtir, rempli toutes les formalités nécessaires pour obtenir des pouvoirs publics une autorisation en règle; il risquait une amende et même, s'il faut l'en croire, la peine de mort. Heureusement Sarapis et Isis firent leur affaire de la sienne; le jour de l'audience venu, les accusateurs, frappés de stupeur par leur intervention miraculeuse, ne purent articuler un mot devant la foule assemblée et Apollonios fut absous. Tels sont les faits qu'on peut reconstituer d'après l'inscription, en la rapprochant d'un hymne en vers qui la suit immédiatement, où un certain Maiistas, *arétalogue* du lieu, a chanté ce miracle pour l'édification des visiteurs. Autant qu'on en peut juger par des calculs approximatifs, le Sarapieion d'Apollonios remonterait ainsi à l'an 220 environ. Son histoire ne s'arrête pas là. Peu de temps après que les Romains eurent fait passer Délos sous la domination athénienne, probablement en 164, l'édifice était desservi par un prêtre nommé Démétrios, descendant sans doute des deux Apollonios; les Athéniens, qui venaient de prendre possession de tous les sanctuaires publics de l'île, ne fermèrent point le sanctuaire privé de Démétrios, mais ils durent par des mesures vexatoires y gêner l'exercice du culte; celui-ci en appela à Rome et obtint du Sénat l'autorisation de le pratiquer librement comme par le passé, c'est-à-dire suivant les traditions et les rites de ses ancêtres; les Athéniens ne purent que s'incliner; ils envoyèrent au gouverneur, avec une copie du sénatus-

consulte, que nous avons conservée, l'ordre de ne plus inquiéter Démétrios.

Le Sarapieion C a commencé par être, comme les deux autres, le siège d'un culte privé et ses parties les plus anciennes remontent, comme le Sarapieion d'Apollonios, au IIIe siècle; mais, vers 180, le culte qu'on y célébrait était devenu un culte public; car le monument était entretenu par les soins des hiéropes et l'argent offert à Sarapis entrait dans la caisse sacrée de Délos. La chute de l'indépendance, en 166, ne changea rien à cet état de choses; les offrandes déposées au Sarapieion pendant la période athénienne (166-88) sont régulièrement énumérées dans les actes administratifs des autorités de l'île. Il suffit du reste de jeter les yeux sur le plan et les photographies du sanctuaire pour se rendre compte qu'il était des trois le plus important; non qu'il l'emporte sur ses voisins par la solidité et la beauté des matériaux; mais ses dimensions et le nombre des pièces enfermées dans son enceinte supposent une plus grande affluence de fidèles, des services plus variés et des ressources plus étendues. C'est aussi celui où apparaît le plus clairement le caractère composite des édifices consacrés, hors de l'Égypte, aux divinités égypto-grecques; à ce point de vue, il nous offre un exemple précieux, qu'il faut rapprocher de l'Isium de Pompéi et qui nous aide aussi, toutes proportions gardées, à nous faire une idée de ce que pouvait être, à Rome, le Sarapieion du Champ-de-Mars, d'où proviennent tant d'œuvres d'art exotiques, d'un effet si étrange au milieu de la capitale latine. Nous avons, pour identifier les différentes parties du sanctuaire, le secours des actes administratifs, malheureusement très espacés et fragmentaires, où elles sont nommées. M. Roussel, avec sa prudence habituelle, n'a voulu faire de cette source qu'un usage discret et nous devons lui donner raison; cependant, même pour lui, quelques points, les principaux, paraissent acquis. La porte de l'enceinte franchie, nous voyons s'ouvrir devant nous une avenue dallée, d'une soixantaine de mètres, aboutissant à une avant-cour, le tout entouré de portiques; cette avenue est le δρόμος des inventaires, partie considérée par Strabon comme caractéristique des temples égyptiens; ici, comme en Égypte, elle était bordée d'une double rangée de sphinx, de petites dimensions (0 m. 70 de long), posés sur des bases; quelques-uns ont été retrouvés; la pierre dans

laquelle ils sont taillés atteste leur origine étrangère ; ils alternaient avec des autels, donnés par des particuliers. De l'avant-cour on accédait par un pylone (πυλών) à une cour à peu près carrée, qui s'étend devant la *cella* de Sarapis ; sur un des côtés s'élevait la *cella* d'Isis, dont les quatre colonnes, le fronton antérieur et la statue sont encore en place ; le second de ces deux édifices, le plus grand, ne dépasse pas 5 mètres de large sur 12 de long. Le reste de l'enceinte est occupé autour d'eux par des constructions non moins modestes, dont plusieurs ont servi de chapelles aux divinités secondaires du lieu, l'une d'elles notamment à Anubis ; parmi les autres doit se trouver le *pastophorion*, mentionné par les inventaires, sorte de caravansérail ou de couvent destiné à abriter les pèlerins et les dévots désireux de faire une retraite près de leurs dieux. Enfin dans la même enceinte, d'après un témoignage formel, a dû exister quelque part un *megaron*, c'est-à-dire un caveau ou une crypte ; les deux autres sanctuaires de Sarapis possèdent des caveaux parfaitement visibles sous le sol. Ici l'inscription qui parle du *megaron* a été trouvée près de deux chambres dont le niveau est inférieur d'environ 2 mètres à celui du sol ; était-ce là le *megaron* et qu'y faisait-on ? Respectons provisoirement le mystère dont s'entoure encore ce lieu ténébreux, tout en constatant qu'on en a d'autres exemples dans les temples des divinités chthoniennes et particulièrement dans ceux d'Isis. Il faudrait pouvoir compléter cette description sommaire par un aperçu de la décoration ; les sculptures recueillies dans les ruines sont malheureusement en très petit nombre ; notons seulement une statuette égyptienne en basalte, portant à sa surface des hiéroglyphes, qui a pu être exécutée entre l'an 250 av. J.-C., par conséquent à une époque très voisine, sinon à l'époque même, de la construction du Sarapieion C. Dans l'ensemble, nous avons là plus d'éléments qu'il n'en faut pour nous convaincre que, si l'édifice, par sa forme générale et par beaucoup de détails, rappelait l'art hellénique, il ne devait pas différer beaucoup non plus de ceux que les premiers Ptolémées avaient élevés ou restaurés en Égypte, de manière à rapprocher devant les mêmes autels leurs sujets des deux races. Que le modèle fût à Alexandrie ou qu'il fût à Memphis, il importe en somme assez peu, parce que ce modèle, quel qu'il soit, n'a jamais dû être copié rigoureusement dans toutes ses parties ; mais il y a eu

certainement sous les Lagides, pour les temples du culte égypto-grec, un type imposé par ses besoins mêmes, dont ses adeptes du dehors se sont plus ou moins inspirés suivant la nature des matériaux, la configuration du terrain, les traditions locales, les ressources des fidèles et de la main-d'œuvre, bref suivant une foule de conditions variables dont eux seuls étaient juges.

L'ouvrage de M. Roussel comprend un recueil de toutes les inscriptions découvertes dans les trois sanctuaires, ou qui s'y rapportent, au total plus de deux cents textes, classés, autant qu'il a été possible, dans l'ordre chronologique et accompagnés d'un commentaire. De là il a tiré une étude fort attachante sur le personnel sacerdotal, les confréries, les pratiques de dévotion, etc.... Il nous fait connaître aussi par des extraits des actes administratifs les offrandes déposées dans le temple public et dans ses dépendances, de sorte que, malgré les lacunes considérables dans l'ordre des années, nous pouvons nous représenter assez bien de quel prestige cet établissement a joui au milieu de la population de Délos. Un tableau non moins digne d'attention est celui des étrangers qui sont venus y faire acte de dévotion devant Sarapis et ses parèdres; ainsi il n'est pas sans intérêt d'observer que la proportion des Italiens augmente parmi eux avec le temps et qu'elle devient très forte au IIe siècle av. J.-C., par suite des facilités données alors à leur commerce. À ce propos on doit se demander quelle influence les Lagides ont exercée sur la propagation du culte égypto-grec. M. Roussel, à qui cette question n'a pas échappé, estime qu'ils n'y ont eu que très peu de part; Délos n'est restée véritablement en leur possession que pendant une quarantaine d'années, de 285 à 245 environ, et même dans cette période, aussi bien qu'avant et après, il n'y a pas trace de rapports entretenus par eux avec les Sarapiastes de l'île; toutes leurs faveurs, comme le prouvent des témoignages positifs, s'adressent alors à ses grandes divinités traditionnelles, Apollon, Artémis et Lêtô. Mais c'est peut-être conclure un peu vite du particulier au général. De ce que les Lagides ne sont pas intervenus en personne dans les destinées de ces Sarapieia de Délos, somme toute assez modestes, et dont deux sur trois étaient des établissements privés, il ne s'ensuit pas qu'ils se soient désintéressés de tous les autres, en dehors de leurs États; qu'ils aient, au contraire, organisé le culte égypto-grec et

qu'ils lui aient donné l'impulsion première à travers le monde hellénique, c'est ce qu'on ne saurait nier sans récuser du même coup le témoignage des auteurs anciens, ce qui n'est plus de la prudence [1]. Quand on dit que les rois grecs d'Égypte ont répandu en deçà et au delà de leurs frontières la dévotion à leurs dieux, on ne prétend pas qu'ils aient, à la façon d'un chef spirituel dans le monde moderne, fixé à des missionnaires de leur choix une tâche déterminée pour une œuvre générale de propagande ; cette conception en effet est étrangère aux peuples classiques de l'antiquité. On entend simplement qu'ils ont saisi les occasions favorables, quand elles se présentaient, pour recommander un nouveau culte qui était leur ouvrage et qui servait si bien les intérêts de leurs sujets. Ne parlons même pas de propagande, car ce mot est équivoque ; admettons que Macrobe exagère quand il dit que les dieux d'Alexandrie furent imposés au reste de l'Égypte « par la tyrannie des Ptolémées ». La vraisemblance n'en est pas moins d'accord avec les textes pour nous porter à croire que la protection du souverain, là où elle était nécessaire, ne manqua point aux prêtres ni aux commerçants dont le zèle pieux colportait de ville en ville les images de Sarapis. Il est difficile d'en douter, quand on voit, par exemple, la fille, ou peut-être la mère, de Ptolémée Soter (en 308-306), avant même qu'il prît le titre de roi, élever un temple à Sarapis et à Isis dans la ville d'Halicarnasse, qu'il venait à peine d'arracher à Antigone [2]. Au milieu du siècle suivant, dans le Sarapieion de Chypre, Ptolémée III est associé aux hommages que l'on y rend au grand dieu de l'Égypte [3].

Il importerait aussi de savoir quels furent au juste les agents de cette diffusion. À n'en juger que par les vraisemblances, on sera toujours tenté de répondre : les Égyptiens autant que les Grecs. M. Roussel le conteste ; suivant lui ce furent seulement « des Grecs qui avaient voyagé et séjourné en Égypte ». Il a été conduit à cette conclusion par l'étude des inscriptions retrouvées dans les trois Sarapieia de Délos ; les statistiques qu'il en a tirées prouvent en

[1] Pausan. I, 18, 4 ; Macrob. *Saturn.* I, 7, 4-5. Rusch, *De Serapide et Iside in Graecia cultis* (1906), p. 4, rejette le texte de Pausanias, sans donner de son jugement aucune raison.

[2] Dittenberger, *Orientis Graeci inscriptiones selectae*, n° 16.

[3] *Ibidem*, n° 63.

effet que les étrangers qui ont laissé un témoignage de leur présence dans ces sanctuaires étaient pour la plupart d'origine hellénique. L'argument n'a pas par lui-même grande valeur; car il ne pouvait guère en être autrement dans un pays hellénique de langue, de mœurs et de traditions, qui fut dès les plus anciens temps un des centres les plus fréquentés par les populations de la même race. À Athènes même, dit encore M. Roussel, comme dans toutes les villes de la Grèce, les cultes égyptiens furent, à l'origine, des cultes de métèques. Évidemment; le fait a été établi par une démonstration lumineuse [1]. Bien que l'élément héllénique dominât parmi eux, l'élément barbare y était représenté par un chiffre important; il est hors de doute que la colonie égyptienne formait une partie notable de cette population [2]. On ne peut procéder sûrement dans cette enquête qu'à la condition de distinguer avec soin les époques; pour le ve siècle les renseignements nous font défaut; mais au ive, et avant la fondation d'Alexandrie, ne voyons-nous pas Athènes autoriser « les Égyptiens » à établir sur son sol un temple d'Isis [3]? Les railleries de ses poètes comiques contre tout ce qui venait de l'Égypte [4] ne s'expliquent bien que si l'on suppose la présence constante de ces étrangers sur son territoire. Pour la période qui commence avec Alexandre la question est plus délicate, parce qu'on peut toujours prétendre que les « Égyptiens », adorateurs des divinités égypto-grecques en pays grecs, avaient été eux-mêmes « hellénisés » avant de quitter leur patrie; mais alors ce n'est plus qu'une question de mots; il serait seulement très extraordinaire que les Égyptiens autochthones, que nous avons vus émigrer précédemment, s'en soient brusquement abstenus à partir d'une certaine date. Disons donc plus simplement, sous peine de tomber dans des discussions insolubles, que « les sujets des Lagides », quel que fût le sang qui

[1] Clerc, *Les métèques athéniens* (1893), notamment p. 121 et 137.

[2] *Ibid.*, p. 381.

[3] « καθάπερ οἱ Αἰγύπτιοι τὸ τῆς Ἴσιδος ἱερὸν ἵδρυνται. » Le document est de l'an 333; mais la fondation, invoquée comme un précédent, est plus ancienne. Dittenberger, *Sylloge inscr. grae.*, n. 551, l. 43. Il est d'ailleurs fort possible que sous le nom d'Αἰγύπτιοι on ait compris, à cette époque, des Grecs plus ou moins égyptisés, venus, par exemple, de Naucratis à Athènes; Mallet, *Premiers établissements des Grecs en Égypte* (1893), p. 385.

[4] Clerc, p. 138.

coulait dans leurs veines, n'ont pas pu jouer dans cette histoire un moindre rôle que les Grecs de la vieille Hellade. L'aventure d'Apollonios nous en fournit l'exemple le plus éclatant. Au commencement du IVe siècle, cet « Égyptien, de la classe des prêtres » (Αἰγύπτιος ἐκ τῶν ἱερέων), arrive d'Égypte à Délos, comme le raconte son petit-fils, ayant avec lui son dieu Sarapis (τὸν θεὸν ἔχων), et, depuis ce temps-là jusqu'au terme de sa longue existence, « il ne cesse pas d'en célébrer le culte selon le rite traditionnel ». Le poème ajoute un détail précieux : Apollonios venait de Memphis, de Memphis même (ἀπ' αὐτῆς Μέμφιδος) [1] ; il en résulte que dès cette époque Alexandrie ne fut pas l'unique foyer d'où rayonna la religion mixte appelée à de si étonnantes destinées. Le titre de divinités « alexandrines », qui est en faveur aujourd'hui, a l'avantage de rappeler à notre esprit les circonstances historiques qui favorisèrent leur émigration ; il a, comme on voit, l'inconvénient grave d'en localiser dans une seule ville le point de départ; il vaudrait mieux désormais désigner ces divinités sous le nom plus large d' « égypto-grecques ». Après Apollonios, son fils, puis son petit-fils, « fidèle aux enseignements paternels », continuèrent à honorer pieusement les saintes images [2]. Il faudrait véritablement outrepasser les limites des scrupules légitimes pour ne pas croire que l'histoire d'Apollonios s'est répétée dans beaucoup d'autres villes de la Grèce; on peut même conjecturer sans témérité que dans bien des cas les choses se sont passées ainsi à l'origine. Une dédicace dans le temple égyptien d'Érétrie (fin du IIIe siècle), porte : Αἰγύπτιοι Ἴσιδι [3]. Jetons enfin les yeux sur la Litanie grecque d'Isis, récemment découverte, où un prêtre obscur de la région memphitique, peut-être de Memphis même, a chanté sa grande déesse [4]; le document, il est vrai, date de l'Empire; mais les sources en sont beaucoup plus anciennes; quand l'auteur énumère les contrées étrangères où Isis compte des adorateurs on songe aussitôt à Apollonios ; en rapprochant les deux textes, on ne peut se défendre de l'idée qu'il y a eu, en Égypte même, chez

(1) Roussel, *ouvrage cité*, *Inscr.* I, l. 2 à 6 et l. 37.

(2) Roussel, *ouvrage cité*., l. 47.

(3) Papadakis, Δέλτιον ἀρχαιαλογικόν, 1915, p. 186, cité par Roussel, p. 296.

(4) Lafaye, dans la *Revue de philologie* de 1916, p. 55.

les ministres du culte, un zèle ardent et efficace pour le répandre au dehors, au moins par leurs efforts individuels.

À Délos, dans le Sarapieion C, le seul officiel, ne l'oublions pas, l'autorité appartient, pendant la période de l'indépendance, à des prêtres déliens ; après l'occupation athénienne, elle passe à des prêtres envoyés d'Athènes, où ils ont été choisis dans des familles notables. Nous pouvons, pour cette période, en rétablir la série, avec quelques lacunes ; la durée de leurs fonctions n'excède jamais une année ; plusieurs vont, dans la suite, desservir les autels d'Apollon et d'Artémis. D'Athènes encore viennent les clidouques et les canèphores, tous, comme le prêtre, de bonne naissance. Même dans le Sarapieion A, sanctuaire privé, les descendants du premier Apollonios, son fondateur, ont dû, avant le changement de régime, acquérir le droit de cité délienne. Cependant, si cette sorte de mainmise des autorités de l'île a exclu les étrangers des fonctions sacerdotales, elle ne les empêche pas de venir faire leurs dévotions dans les temples et de les enrichir par leurs offrandes ; et même dans le Sarapieion A, au-dessous du prêtre, descendant d'Apollonios, devenu Délien, un certain Horos, originaire de Casion, près de Pelouse, est chargé de la surveillance ou de l'intendance ; il sollicite des dieux, au nom des fidèles, les guérisons miraculeuses et il a eu soin de faire une place dans l'édifice à ses patrons, Sarapis et Isis-Tachnepsis de Casion[1] ; donc, longtemps après la fondation, les liens avec l'Égypte ne sont pas complètement rompus ; on lui demande encore au moins des auxiliaires, qui, naturellement, n'ont garde de laisser au pays natal leurs petites superstitions particulières. C'est ainsi qu'à Priène, vers le même temps, le règlement du temple égypto-grec oblige le néope de cette ville à « fournir l'Égyptien », qui seul « aidera le prêtre de son expérience dans l'accomplissement du sacrifice » ; quiconque se substituerait à lui serait passible d'une amende de mille drachmes et d'une citation devant les archontes. Cet étranger est là non seulement pour conserver la pureté première des rites, mais encore pour dicter les textes de prières et les formules consacrées, écrits en langue égyptienne[2]. À l'Horos du sanctuaire délien

[1] Roussel, *Inscr.*, nos 15, 16, 16 *bis*, 17 et p. 295. La date précise est incertaine; mais elle se place entre 166 et 88.

[2] Hiller von Gaertringen, *Inschr. Priene* (1906), *inscr.* n° 195. ligne

ajoutons un « Macédonien » et sa femme, qui pourraient bien, avant de venir sacrifier chez Apollonios, avoir passé par l'Égypte [1]. Dans le Sarapieion officiel apparaissent aussi un certain nombre de dévots expressément désignés comme Alexandrins [2]; il faut noter parmi eux une famille probablement fixée à Délos par un établissement durable; car ses ex-votos s'espacent sur une quarantaine d'années [3]. Parmi les fragments de décrets qui semblent émaner des confréries de Sarapiastes ou s'y rapporter [4], il y en a un où une date est indiquée par le mois de Méchir; les membres, évidemment égyptiens, récompensent deux inconnus dont ils ont eu à se louer; ils ont soin de spécifier qu'une copie du décret sera envoyée « dans leur patrie » et à une autre « association de leurs concitoyens », pour servir d'exemple et stimuler les dévouements en faveur d'un sanctuaire cher à la confrérie. Quel qu'il soit, il faut retenir ce précieux témoignage des relations établies entre compatriotes, de résidences diverses [5]. Bref tout concorde pour nous montrer que, même quand les Sarapieia, surveillés ou administrés par les autorités de l'île, eurent attiré, comme il était naturel, une majorité de Grecs, non seulement on n'y perdit point le souvenir des origines, mais encore on l'entretint par des rapports fréquents avec la vallée du Nil. Peut-être même nous apparaîtraient-ils plus étroits encore, si de bonne heure la coutume ne s'était introduite parmi les Égyptiens autochtones de substituer au nom qu'ils avaient reçu en naissant un nom grec, quelquefois un nom théophore, présentant le même sens; on a pu se demander, par exemple, si Apollonios, quand il arriva de Memphis, où il avait exercé un sacerdoce, n'avait pas jugé à propos de quitter son nom primitif pour celui sous lequel il s'est fait connaître à nous [6]. Ce déguisement, au milieu de la clientèle cosmopolite des Sarapieia, peut nous cacher, à Délos aussi bien qu'ailleurs, plus d'un Égyptien de vieille souche.

Nous aimerions savoir comment ces hôtes des Sarapieia ont vécu les uns avec les autres; les documents, sans satisfaire entièrement

20. Cf. Apulée, *Met.* XI, 22.

[1] *Roussel, l. c.*, n° 11.

[2] *Ibid.*, nos 106, 133 *f*, *g*, 184; *Callistr.* B, I, l. 55-57, 63; *Metroph.* A, l. 57, 59.

[3] *Ibid.*, nos 67, 68, 68 *bis*, 69, 85.

[4] *Ibid.*, nos 215-217. Cf. Roussel, *Délos colonie athénienne*, p. 92-93.

[5] *Ibid.*, n° 216, l. 22.

[6] Roussel, p. 245, note 4.

notre curiosité, nous fournissent sur ce sujet quelques aperçus intéressants. On a vu quelles avaient été les tribulations du second Apollonios et à quelle cause on peut les attribuer. Même s'il avait négligé, en édifiant son temple, de se mettre tout à fait en règle avec la loi, il n'est pas impossible que l'animosité de ses deux adversaires eût encore d'autres motifs : son arétalogue et lui, une fois le procès gagné, n'insisteraient pas si volontiers sur la saleté repoussante du terrain vendu, thème éminemment impropre à la poésie, s'ils n'avaient pas eu l'intention de rehausser d'autant par le contraste l'éclat du sanctuaire bâti depuis sur le terrain. Évidemment Sarapis avait fait une bonne affaire ; Apollonios était fier de l'avoir conclue au nom du dieu ; tant de perspicacité devait émerveiller les dévots, qui eux-mêmes n'étaient pas insensibles à ce genre de succès, et contribuer par conséquent à achalander la maison ; d'où peut-être des jalousies chez les voisins. Gardons-nous en effet de croire que ce point de vue n'eût pas son importance [1] ; le prêtre d'un sanctuaire privé vivait de son dieu et il avait à faire vivre son dieu, si bien qu'il pouvait en toute innocence confondre leurs intérêts, qui n'en faisaient qu'un. Une hostilité générale ou même particulière contre le culte égypto-grec, chez les Déliens de cette époque, n'est pas vraisemblable ; ce qui l'est au plus haut point ce sont les concurrences, les rivalités entre confrères, amenées souvent par des questions d'argent. Il faut probablement expliquer par les mêmes raisons la seconde affaire, celle de Démétrios ; à peine Athènes avait-elle pris possession de l'île, que « les Déliens » c'est-à-dire les colons athéniens [2] l'ont empêché de continuer à exercer son ministère ; n'ayant trouvé aucun appui auprès du gouverneur, il n'a pas hésité à se rendre à Rome et il a porté plainte devant le Sénat ; il a obtenu un sénatus-consulte qui lui donnait gain de cause ; cette pièce a été mise par lui sous les yeux des stratèges d'Athènes, qui l'ont communiquée au gouverneur de Délos avec l'ordre de veiller à son exécution. Remarquons d'abord que les Romains, qui devaient, au siècle suivant, sévir avec tant de rigueur contre le culte égypto-grec dans leur capitale, interviennent ici, pour le protéger,

[1] M. Roussel, qui l'admet p. 246-247, le nie, à tort suivant moi, p. 251, note 4.

[2] Voyez la justification dans Roussel, *Délos colonie athénienne* (1916), p. 1 à 18.

dans une cité grecque de l'Orient : conduite parfaitement conforme du reste à leur politique traditionnelle. Admirons aussi l'énergie de Démétrios et l'opiniâtreté de sa résistance ; elles permettent de supposer que ce desservant de l'humble sanctuaire que nous connaissons n'était dépourvu ni d'intelligence, ni de ressources, ni de relations utiles ; en pareil cas, on pouvait se trouver bien d'avoir fréquenté les Italiens, banquiers ou commerçants, domiciliés dans le pays ; telle la famille des Granii, peut-être originaire de Pouzzoles, nombreuse à Délos, et dont un membre est venu faire une offrande chez Démétrios [1]. Mais quelle fut l'origine du litige ? Pourquoi les Athéniens avaient-ils brusquement mis obstacle à l'exercice d'un culte privé, installé à Délos depuis un siècle environ ? Si Démétrios appartient bien, comme il semble, à la même famille que le second Apollonios, elle eut deux fois à se défendre contre la malveillance ; les inscriptions laissées par ces deux personnages dans leur Sarapieion sont des monuments de leurs victoires, destinés à le mettre désormais à l'abri de toute vexation. Sans doute les nouveaux maîtres, trouvant que le petit Sarapieion de Démétrios n'avait plus beaucoup de raison d'être à côté du Sarapieion officiel, qui jouissait d'un plus grand prestige, avaient, sinon supprimé, au moins réduit et entravé l'exercice du culte. Après l'occupation de Délos, Démétrios, comme le montre l'ethnique Ῥηναιεύς joint à son nom, avait été déporté dans l'île voisine de Rhénée avec toute la population de Délos ; son sanctuaire atavique risquait fort de tomber dans un complet abandon. L'autoriser à en reprendre la direction, c'était lui rendre par le fait même le droit exceptionnel de rentrer dans son ancienne résidence. Nous ignorons les arguments développés par Démétrios pour obtenir cette faveur ; mais il est curieux de voir, vers l'an 164, le Sénat romain, après avoir cassé une décision de l'autorité athénienne, réintégrer un prêtre de Sarapis dans sa petite chapelle, auprès d'un autre sanctuaire public du même dieu, plus riche et plus fréquenté. En somme, cette affaire, pas plus que la précédente, ne révèle un sentiment de défiance ou une opposition de principe contre une divinité étrangère ; mais elle fait songer à ces querelles mesquines autant que passionnées qui, en Orient, ont des

[1] Roussel, *Inscr.* n°s 16 et 16 *bis*. Cf. *Bull. de corr. hellén.*, XXXI, p. 443.

tout temps jeté les unes contre les autres des confréries rivales.

Après le sac de Délos par les troupes de Mithridate, la vie semble s'être arrêtée dans les trois sanctuaires de Sarapis; les habitants échappés à la catastrophe n'y ont plus laissé que des traces insignifiantes de leur piété. Ces monuments furent en partie détruits et on les vida de tout ce qui pouvait avoir quelque valeur; de là la pauvreté des ouvrages de sculpture recueillis dans les fouilles. Les cultes égypto-grecs y furent entraînés dans la déchéance dont l'île entière, pour des raisons surtout économiques, eut à souffrir, au Ier siècle avant notre ère. Il n'y a aucune conclusion à tirer de cette disparition subite; car, sous l'Empire, Isis et Sarapis n'ont point manqué d'adorateurs dans les Cyclades (1). À Délos, pendant deux cents ans de prospérité, ils avaient attiré au passage une partie des pèlerins qui se rendaient chez leur grand voisin Apollon; quand ses recettes baissèrent, les leurs furent taries.

Georges LAFAYE.

HISTOIRE DE L'ÉTHIOPIE.

Rerum Aethiopicarum Scriptores Occidentales inediti a sæculo XVI ad sæculum XIX, curante C. Beccari S., I. — Quinze vol. in-4. Romæ, C. De Luigi, 1903-1917.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE (2)

III

La seconde série de documents réunie par le P. Beccari dans les tomes X-XIV comprend un nombre considérable de *Relations* et de *Lettres*, expédiées pour la plupart de l'Éthiopie, de Goa et de l'Égypte, depuis l'année 1550 jusqu'à l'année 1797. Ces documents, parfois fort étendus, sont tirés des archives de la Société de Jésus, de la bibliothèque de l'Académie des sciences et de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, des Archives nationales de Portugal, du

(1) *Inscr. gr.* XII, v, nos 14, annexe de 674, 739.

(2) Voir le premier article dans le cahier de mars-avril, p. 83.

British Museum, des Archives de la Propagande, des Archives du ministère des Affaires étrangères de Paris, et de quelques autres dépôts. L'éditeur les a classés en deux catégories : ceux qui émanent des Jésuites (de 1560 à 1713), et ceux qui viennent de personnes étrangères à la Compagnie (de 1551 à 1797). Dans chaque volume le classement est rigoureusement chronologique. De courtes notes font connaître, quand il est nécessaire, les auteurs ou les personnages mentionnés dans les documents.

Le tome X (1534-1597) renferme 157 pièces. Parmi les plus intéressantes, au point de vue historique, on peut citer celles qui concernent la mission, souvent contestée, d'un envoyé du roi Claudius au pape Jules III, et la mission, inconnue par ailleurs, d'un certain Abba Tecla Mariam envoyé au roi d'Espagne par Sarza Denghel; celles, plus nombreuses, qui ont trait à l'expédition militaire des Portugais en Éthiopie; et celles qui regardent la conduite du patriarche Oviedo et ses coadjuteurs, hommes pieux et zélés, mais, à ce qu'il semble, peu instruits et fort au-dessous de leur tâche. Ces documents confirment, et souvent complètent, les renseignements consignés dans l'histoire de Paez.

Le tome XI (1589-1623) contient 67 documents parmi lesquels figurent dix-sept lettres de Paez, et des extraits des « lettres annuelles » pour chaque année de cette période. On appelle ainsi le rapport qu'un provincial adresse annuellement au supérieur général de la Compagnie de Jésus. Ceux qui concernent l'Éthiopie étaient rédigés à Goa. Il est arrivé, plus d'une fois, par bonheur, que le rédacteur négligent se contenta d'insérer textuellement dans son rapport les lettres reçues d'Éthiopie. L'une des plus longues (p. 412-440) et des plus intéressantes est celle du P. Aloysius de Azevedo (3 juillet 1619), qui donne des détails particuliers sur les travaux littéraires entrepris par les missionnaires.

La collection renfermée dans le tome XII est de beaucoup la plus importante de cette seconde série. Elle embrasse la période correspondant au patriarcat de Mendez (1622-1634) et renferme 139 documents. Une vingtaine d'entre eux a trait aux recherches de voies nouvelles pour pénétrer en Éthiopie; ils sont pleins d'intérêt pour l'histoire de la géographie. La route par Zeila fut tentée, en 1624, par les PP. Machado et Pereira, dont nous avons deux

lettres intéressantes (p. 60-68). Ils furent massacrés à Zeila même. Le P. Jérôme Lobo (dont la relation a été publiée par Legrand) et le P. Jean de Velasco débarquaient en même temps à Mombas; mais ils ne purent pénétrer dans l'intérieur, et revinrent aux Indes six mois après. A la suite d'une minutieuse enquête du P. Mariana, faite sur la côte de Mozambique auprès des marchands indigènes, on renonça sagement à la route du lac Niassa (appelé alors lac Masura). Mendez partit en 1625 par Bailur et le royaume de Dancalie, et atteignit heureusement son but. Les deux chapitres de son histoire consacrés à ce voyage ne sont qu'un résumé de la très copieuse relation que nous avons ici (p. 126-162). En 1627, plusieurs religieux, parmi lesquels un Français, le P. Aymar Guérin, prirent le chemin des caravanes par l'Egypte et la Nubie. Arrivés à Girgeh, ils furent dénoncés par un Grec, comme espions du roi d'Espagne, et ramenés au Caire chargés de chaînes; ils durent leur salut à l'intervention du consul de France, Gabriel Fernoulx.

Parmi les documents historiques nous citerons ceux qui concernent les agissements du P. Jean de Rocha, homme plus recommandable par sa science que par sa vertu; après avoir été créé évêque de Hierapolis et désigné comme coadjuteur du patriarche, il refusa de se rendre en Éthiopie et demeura à Goa, où il devint prévôt du Chapitre, et suscita aux Jésuites, ses anciens confrères, et au vice-roi bien des difficultés. Cette histoire peu édifiante a été passée sous silence par Mendez et Almeida. A noter également ce que nous apprenons du projet d'occuper Massaoua, formé par le comte de Linharès, le seul gouverneur des Indes qui ait compris, à cette époque, l'utilité pour le Portugal de s'assurer la domination de la mer Rouge. Le projet ne fut pas secondé par Philippe IV. Mis à exécution, il aurait complètement changé la face des choses en Éthiopie.

La série des 146 documents publiés dans le tome XIII se rapporte aux événements qui ont suivi l'expulsion des Portugais, depuis l'année 1633 jusqu'en 1672. Les uns concernent le roi Fasilidas et ses rigueurs envers les missionnaires d'abord, puis envers tous les catholiques de son royaume, lorsqu'il eut découvert le complot formé par ceux-ci, avec son frère Claudius, pour le détrôner et rétablir l'union avec Rome. Le fait de son ambassade à

l'Imam de la Mecque et son dessein, fictif ou réel, d'embrasser l'islamisme trouvent ici une démonstration irrécusable. Un certain nombre de pièces émanent du patriarche Mendez lui-même et nous éclairent sur ses rapports avec Rome, qui le tenait en suspicion, et avec le gouvernement des Indes, qui abandonnait honteusement la mission d'Éthiopie. D'autres complètent utilement la biographie de cet abbé Grégoire, qui fut d'un si grand secours à Ludolf dans la rédaction de son *Histoire d'Éthiopie*. D'autres enfin sont notre unique source de renseignements sur plusieurs personnages, soit indigènes soit portugais, qui furent mêlés aux événements politiques et religieux du règne de Fasilidas. Un intérêt particulier s'attache aux lettres du P. François Storer, jésuite allemand qui, déguisé en marchand arménien, parvint à pénétrer en Éthiopie en 1656, et séjourna à la cour de Fasilidas en qualité de médecin; il mourut à Gondar en 1662.

La plupart des pièces renfermées dans la première partie du tome XIV sont tirées des Archives du ministère des Affaires étrangères, et se rapportent aux tentatives faites de 1697 à 1708, par les Jésuites français, pour ressusciter la mission d'Éthiopie, tentatives favorisées par le ministre Pontchartrain qui désirait vivement nouer des relations commerciales avec ce pays. L'éditeur y a joint plusieurs documents empruntés aux Archives de la Société de Jésus et de la Propagande, qui éclairent les faits connus d'une manière imparfaite par l'ouvrage de Legrand, et en partie défigurés dans une récente publication [1]. On ne pourra désormais, sans consulter ce volume, parler du rôle du consul de Maillet, qui résida au Caire de 1692 à 1708; ni du voyage en Abyssinie du médecin Charles Poncet (1700); ni de la prétendue ambassade que le roi d'Éthiopie aurait confiée à l'Arménien Mourad, et à laquelle Louis XIV répondit par l'envoi de présents dont fut chargé le consul de Damiette, Le Noir du Roule [2], assassiné en Nubie au mois de novembre 1705, avant

[1] *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*, par de Caix de Saint-Aymour; Paris 1892. On est surpris de rencontrer dans cet ouvrage des fables dont Ludolf avait déjà fait justice (notamment l'histoire de l'imposteur Za-Christos, mort à Rueil en 1638).

[2] Sur les voyages de Poncet et de Le Noir du Roule, cf. Henri Dehérain, *le Soudan Égyptien sous Mehemet-Ali*, in-8. Paris, 1898.

d'avoir pu s'acquitter de sa mission. Toutes les pièces relatives à ces négociations, et surtout les relations des voyages, ont un réel intérêt historique.

La dernière partie du volume est consacrée à la mission du prêtre éthiopien Tobie Georges Ghebragzer, venu de Jérusalem à Rome en 1782. Il fut créé évêque d'Adoulis en 1788, et réussit à pénétrer en Ethiopie l'année suivante, ainsi que le franciscain italien Michel-ange de Tricarico, qui lui créa de sérieuses difficultés. L'évêque, mal accueilli par ses compatriotes, dut quitter le pays après neuf ans d'efforts stériles et revint se fixer au Caire en 1797.

Pendant les quatre-vingts ans qui s'écoulèrent entre la mort de Le Noir du Roule et la mission de Ghebragzer, on ne se désintéressa de l'Éthiopie ni à Rome ni en France. Les documents concernant les tentatives religieuses, politiques et commerciales qui eurent lieu au cours du XVIIIe siècle, ne manquent pas. Le P. Beccari en a retrouvé un grand nombre dans les archives de la Propagande. Mais la publication lui en a été interdite. On suppléera provisoirement à cette lacune en consultant la liste de ces documents et leur résumé qui sont donnés dans le tome Ier (p. 53-65 et 204-226).

Une soixantaine des pièces signalées concernent le comte d'Esneval (Joseph Le Roux) et sa compagnie commerciale pour l'Éthiopie, entreprise jusqu'ici assez mal connue, qui fit quelque bruit vers le milieu du XVIIIe siècle. La Propagande patrona hautement d'Esneval, qui avait promis d'introduire avec lui en Abyssinie deux missionnaires franciscains. Une première expédition partit du Caire en 1737, et ne dépassa pas la seconde cataracte du Nil. Cet échec ne ruina point le crédit de l'aventurier. Pendant les années suivantes on le voit intriguer, avec l'appui des cardinaux, à Malte, à Naples, à Vienne, au Danemark, en vue de réaliser une nouvelle tentative. Ses efforts étant demeurés inutiles, il finit par abandonner son projet, accusa la Cour de Rome de l'avoir fait échouer, et réclama les dépenses qu'il prétendait avoir faites pour les missionnaires. Ses prétentions furent rejetées, mais dix ans plus tard le pape accorda un secours à sa veuve restée au Caire dans la misère.

Il est regrettable que la prohibition se soit étendue à plusieurs centaines d'autres documents du même dépôt (cf. t. I, p. 28-52)

concernant les entreprises franciscaines du XVIIe siècle, auxquelles le consulat français du Caire a été étroitement mêlé. La probité historique dont le P. Beccari avait fait preuve dans les treize volumes précédents devait le mettre à l'abri de tout soupçon de partialité. Espérons que l'historien des franciscains s'inspirera des mêmes principes, et ne nous donnera pas des textes tronqués ou expurgés.

Ce rapide coup d'œil sur l'œuvre du P. Beccari suffit à montrer quel précieux secours en retireront les futurs historiens de l'Éthiopie. Il aurait fallu entrer dans trop de détails pour mettre en valeur la quantité incroyable de renseignements qu'y trouveront ceux qui s'intéressent à l'histoire de la géographie et des sciences naturelles, ou à l'histoire du commerce. Les amateurs de folk-lore pourront aussi y faire une ample moisson. Je ne puis rien ajouter aux éloges unanimes qui ont été décernés au savant et consciencieux éditeur, à l'apparition de chacun des volumes, par les voix les plus autorisées et les moins suspectes de partialité.

J.-B. CHABOT.

LA CIVILISATION QUATERNAIRE DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE.

HUGO OBERMAIER. *El Hombre Fósil.* Comisión de Investigaciones paleontológicas y prehistóricas. Memoria n° 9. Un volume in-4 de 397 pages, XIX planches et 122 figures. Madrid, museo de Ciencias naturales, 1916.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1]

II

Il est très délicat d'établir un synchronisme absolu entre la chronologie glacière de l'Europe centrale et celle des pays du sud. On remarque des contrastes violents qui posent de nouveaux problèmes que l'avenir seul pourra éclaircir. Mais déjà on peut signaler dans la Péninsule un retard très marqué dans la disparition des grands

[1] Voir le premier article dans le cahier de mars-avril, p. 93.

mammifères. On se heurte à de semblables difficultés dès qu'on aborde l'étude des industries quaternaires, mais cette fois ce ne sont plus des « retards » que l'on entrevoit, mais des « anticipations. »

A l'exception du Préchelléen, toutes les autres industries quaternaires sont plus ou moins largement représentées en Espagne. Ces diverses étapes sont très nettement marquées dans les divers niveaux archéologiques de la *cueva del Castillo*. Il y a là un excellent résumé de l'industrie paléolithique espagnole.

Dans le vestibule de la caverne, sur une épaisseur de 16 à 18 mètres, on ne rencontre pas moins de 21 couches de débris correspondant aux diverses industries paléolitiques (Acheuléen, Moustérien, Aurignacien, Solutréen, Magdalénien) et à leur subdivisions. Des lits de stalagmite ou d'argile, généralement stérile, séparent les divers niveaux. Chaque type d'industrie s'y trouve représenté : la hache à main acheuléenne, taillée sur les deux faces, — les pointes et racloirs de la petite industrie moustérienne, ainsi que les grands instruments de quartzite de la même période, dérivés de la hache à main, dont la pointe à disparu et qui, plane sur la face inférieure, montre une base arrondie, — les grattoirs et pointes d'os fendues aurignaciens, les burins et pointes du type de la Gravette, — les pointes en forme de feuille de laurier solutréennes. Les niveaux magdaléniens ont fourni un nombreux matériel où les outils de silex sont généralement mal travaillés. Les instruments d'os et de corne abondent de même que les harpons barbelés à base perforée. Dans les débris de foyer contemporains, on a recueilli également des plaques d'os gravées de têtes de cerf et des bâtons de commandement généralement sans ornementations, sauf un exemplaire portant un cerf profondément gravé.

Comme tous les gisements explorés jusqu'à ce jour dans le nord de la Péninsule, la *cueva del Castillo* ne possède aucun exemplaire de l'industrie Chelléenne. On ne peut expliquer cette absence que par un malheureux hasard, car des stations typiques de cette période ont été étudiées dans le sud (*laguna de la Janda*; environs de *Puente Mocho*; *Posadas*), dans le centre (*San Isidro*; *Torralba*) et dans l'ouest (*cova da Furninha*; environs de Lisbonne). La plupart de ces établissements étant des stations à l'air libre, toujours occupés par l'Homme préhistorique, il n'est pas facile de faire le départ entre les

diverses industries Quaternaires qui s'y sont succédé. Une autre difficulté vient de la matière employée, la quartzite, qui produit souvent des formes imparfaites et rend très délicate une classification rigoureuse des types.

Des instruments grossiers et de grandes dimensions acheuléens, semblables à ceux de la *cueva del Castillo* ont été découverts dans les stations du sud et de l'ouest que nous venons de signaler pour le Chelléen, ainsi que dans le centre (niveaux supérieurs de *San Isidro* et abri sous roche de la *Cerrada de la Solana*) et dans l'est de l'Espagne (*Constanti* et *Benidoleig*). L'Acheuléen supérieur n'est pas encore connu de manière définitive. Par toute la Péninsule, on a recueilli des instruments moustériens, et déjà; de l'étude détaillée de certains gisements, on a pu reconnaître dans le développement de cette industrie quelques étapes en partie délimitées. Il suffira de rappeler, dans cet ordre d'idées, les quartzites moustériennes de la *Cueva del Castillo* qui ne sont plus à proprement parler de véritables haches à main, mais des éclats de grande taille, relativement étroits, à la face inférieure aplanie.

Dès le Paléolithique inférieur, l'Espagne apparaît comme une région de transition entre les pays du midi et du nord. Le manque absolu de toute trace d'industrie chelléenne dans l'Europe centrale force à admettre que cette civilisation, venue d'Orient, pénétra en France et en Grande-Bretagne par l'intermédiaire de l'Espagne. Il en serait de même pour l'Acheuléen et le Moustérien, dont les industries sont représentées de façon évidente dans l'Afrique du Nord, sans qu'il y ait aucune raison déterminante pour que ces industries aient suivi une route différente.

Aux époques suivantes (Paléolithique supérieur), on entrevoit une complexité très marquée dans le jeu des influences extérieures. Dans la Péninsule, se manifestent alors deux courants nettement distincts, l'un venant de l'Afrique du Nord, l'autre de la France. Malgré la connaissance très imparfaite que l'on possède de cette période dans le centre et le sud de l'Espagne, il semble bien, d'après les sondages pratiqués par M. Siret, que ces régions présentent une analogie très marquée avec le Capsien africain et que l'Espagne continue son rôle d'intermédiaire entre l'Afrique du Nord et la France. L'Aurignacien moyen, d'origine française, ne paraît pas

s'être avancé vers le sud, plus loin que la région cantabrique, où on l'a rencontré dans les *cuevas del Castillo*, *Hornos de la Peña* et *del Conde*.

Pendant les périodes solutréenne et magdalénienne, le centre et le sud de l'Espagne restent soumises à l'influence du Capsien supérieur de l'Afrique du Nord, cependant que le Solutréen, venu de France, s'étend exclusivement dans la région cantabrique ainsi que le démontre la présence de pointes de flèches en forme de feuille de laurier (Solutréen ancien) à la *cueva del Castillo*, et les pointes à cran et en forme de feuilles de laurier ou de sauge à base concave (Solutréen récent) *d'Altamira*, *Camargo* et de la *cueva del Conde*. La découverte, dans la station de l'*Arabi* par M. H. Breuil, d'une pointe en feuille de sauge montre qu'il y aurait eu le long de la côte orientale, tout au moins, de légères infiltrations de cette industrie.

Limité au nord de la Péninsule (région cantabrique) et au nord-est (provinces de Gérone et de Barcelone), le Magdalénien espagnol présente des analogies encore plus marquées avec la période française correspondante. Cette homogénéité se rencontre aussi bien dans la stratigraphie et la typologie des instruments de pierre, que dans les œuvres d'art. Des dessins naturalistes ont été recueillis conjointement aux harpons barbelés à la *cueva del Castillo*, et des stylisations déjà très évoluées se rencontrent avec des harpons à double rangée de dents (*Cueto de la Mina*). Enfin, et c'est là l'une des constatations les plus intéressantes, on a pu saisir les fils conducteurs d'une transformation locale de certains types d'instruments. Dans les mêmes couches, on a découvert des harpons de type français, mêlés à des harpons de style cantabrique, avec trou latéral à la base, forme spéciale à la région. D'autres particularismes sont dus à l'emploi presque exclusif de la quartzite, mais leur étude n'est pas encore assez avancée pour en déduire des conclusions d'intérêt général.

On rencontre la même difficulté pour les phénomènes géologiques, si l'on veut établir un synchronisme absolu entre les différentes étapes du quaternaire espagnol et celui de l'Europe centrale et occidentale. Il semble probable, en dernière analyse, que toutes les industries d'origine méridionale, telles que le Paléolithique ancien et l'Aurignacien sont plus anciennes dans le sud que dans les régions septentrionales ; d'autre part, elles se sont poursuivies avec un *retard*

marqué pendant une assez longue durée dans le nord, alors que de nouveaux progrès se réalisaient dans le sud.

III

Un dualisme très marqué se manifeste donc dans les influences qui ont présidé à l'élaboration de l'industrie quaternaire. L'Espagne, au Paléolithique supérieur, est soumise à deux courants de civilisation, l'un venant de l'Afrique du Nord, l'autre descendant de France. Or, à la même époque, sur les instruments d'os et de corne, sur les parois des cavernes et des abris peints du sud-ouest de la France et de l'Espagne du Nord et du sud-est, apparaissent, sous forme de dessins ou de peintures, les premières œuvres d'art de l'humanité dans la technique et le style desquelles se retrouve le même dualisme.

Les peintures rupestres de l'Espagne appartiennent à deux provinces nettement distinctes. Une étude minutieuse de l'ensemble des dessins découverts dans le sud-ouest français et dans la région cantabrique, montre que les uns et les autres font partie d'une même *province franco-cantabrique*, où dominent les représentations animales de style naturaliste. Les premières peintures sont contemporaines de l'Aurignacien, les plus récentes du Magdalénien. Pendant cet intervalle, elles ont passé par toute une suite d'évolutions dont M. l'abbé H. Breuil a pu déterminer les phases principales.

Les animaux représentés sont : l'éléphant, le rhinocéros, le lion, l'ours des cavernes, le cheval, le bœuf, le bison, le cerf et la biche, le renne, la chèvre sauvage, le chamois, le sanglier, le loup, ainsi que quelques oiseaux, poissons ou serpents. A l'exception de quelques rares esquisses, toujours informes, qui remontent à un Aurignacien très ancien (*Altamira*, *Hornos de la Peña*, *Marsoulas*), la représentation humaine y fait complètement défaut. Parmi les figures autres que celles représentant des animaux, il faut mentionner un certain nombre de signes dont beaucoup restent inintelligibles. Certains ont pu figurer des armes (masses d'armes, boomerang), ou des huttes (tectiformes), d'autres des emblèmes totémiques.

Le célèbre plafond de la caverne d'*Altamira* donne un exemple frappant de la technique employée par les artistes quaternaires de la région franco-cantabrique. Ceux-ci utilisèrent de préférence les

protubérances et rotondités de la roche qui pouvaient présenter quelque analogie avec les formes qu'ils voulaient représenter; la peinture et le dessin ne faisaient que compléter l'œuvre de la nature.

Les peintures du *groupe de l'Espagne de l'est et du sud-est* montrent le même style naturaliste. Elles diffèrent des précédentes par la présence fréquente de représentations humaines qui, groupées entre elles ou mêlées à la figuration animale, forment de véritables compositions. A *Cogul*, un groupe de neuf femmes, vêtues de larges jupes en forme de cloche et descendant jusqu'aux genoux, dansent autour d'un homme complètement nu, de taille plus petite. A *Alpera*, parmi des animaux (chèvres sauvages et cerfs principalement), groupés intentionnellement, plus de 70 personnages sont dessinés avec un remarquable sentiment de la vie et du mouvement. La longueur exagérée des jambes, procédé fréquent dans l'art primitif, a pour objet de donner plus d'action à la figure. Treize tireurs d'arc, en des positions infiniment variées, debout, courant, à genoux ou accroupis, déchargent leur arc contre des hommes ou des animaux. Trois personnages qui se distinguent par leur taille plus élevée sont peut-être des chefs. Tous les tireurs tiennent leur arc de la main gauche et de la droite un paquet de flèches. Ils portent sur la tête et aux genoux des touffes et des jarretières de plumes, rappelant les ornements des Indiens actuels. Des tireurs d'arcs sont encore représentés au *Barranco dels Gascons* à Calapata. Des scènes de chasse et de combat se voient sur les parois de la *Cueva del Char codel Agua Amarga*; des individus de grande taille y poursuivent un groupe de personnages plus petits et qui fuient.

Ces peintures appartiennent, le doute n'est pas permis, à l'époque quaternaire. On y retrouve figurés le bison et l'élan, qui disparaissent de l'Espagne à la fin de cette période. L'armement des chasseurs montre la flèche à pointe recourbée, insérée latéralement, contemporaine du Magdalénien inférieur (*cueva del Castillo*). Enfin, par le style de la conception générale, toutes ces figures d'hommes ou d'animaux sont en complète harmonie avec les représentations de la province franco-cantabrique. On y retrouve le même réalisme, la même vigueur dans le dessin. Les différences de technique, l'absence de certains signes, tectiformes ou autres, viennent de ce que nous

nous trouvons en présence d'une province ethnologique nouvelle, appartenant au véritable Capsien. Avec le Magdalénien se termine cette phase si particulière de l'art rupestre. A partir de cette date, dans les abris sous roche de la région apparaissent, superposées aux figures de cette période, des stylisations semblables à celles que l'on voit sur les galets colorés du Mas d'Azil.

Quand on envisage au point de vue artistique les peintures paléolithiques, on est obligé de reconnaître que l'artiste quaternaire était un remarquable observateur, ayant à la fois un sens très affiné du dessin et de la beauté plastique. Certaines de ses œuvres ne manifestent pas seulement le désir de la représentation exacte de l'animal, mais aussi celui de perfectionner la reproduction de la nature au moyen de l'art. Il ne faudrait cependant pas attribuer à ces peintures le caractère d'une œuvre exécutée uniquement en vue de « l'art pour l'art ». C'est là une formule toute moderne. Les peintures et dessins quaternaires répondent à de toutes autres préoccupations.

On remarque, en effet, que dans les grottes ayant servi de demeure à l'homme quaternaire, les peintures sont généralement dissimulées dans le recoin, le plus obscur et le plus caché. Ce fait nous incline à penser que l'homme paléolithique fut attiré par une sorte de charme mystique à profiter de la nuit des cavernes pour y pratiquer les rites magiques de la chasse. La découverte d'animaux percés de flèches, sur les parois de la caverne de *la Pasiega* et de la *Cueva del Castillo*, vient à l'appui de cette hypothèse. Dans un même esprit, semble-t-il, il faut interpréter les scènes de danse, de chasse et de combat représentées dans les abris sous roche du sud et du sud-est espagnol.

Il serait fort possible que ces fresques ne soient pas autre chose que des ex-voto destinés à commémorer le souvenir de combats heureux contre l'envahisseur ou de chasses particulièrement fructueuses. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on se trouve en présence de tribus dont les conceptions religieuses différaient sensiblement de celles de la région cantabrique, tribus auxquelles ne répugnait pas la représentation de la figure humaine et qui préféraient à l'obscurité des cavernes, les sanctuaires ouverts à la lumière du jour pour la célébration de leurs mystères.

IV

De toutes ces découvertes, il est possible dès à présent de dégager certaines conclusions qui permettent de retracer dans ses grandes lignes la vie des peuplades primitives.

Pendant toute cette période, l'homme mène une existence plus ou moins nomade, ignorant le travail des métaux et l'art de polir la pierre. Il ne possède ni animaux domestiques, ni céramique. La douceur du climat pendant tout le Chelléen et même l'Acheuléen lui permet d'habiter en plein air et d'établir ses campements au flanc des collines, au pied des talus rocheux ou sur la berge des fleuves et des rivières. Sa principale occupation était la chasse, et les gisements archéologiques nous ont rendu l'armement complet de ces tribus.

Au paléolithique supérieur, tout en continuant à vivre en plein air, l'homme quaternaire préfère les cavernes pour habitation. Sa chasse préférée semble avoir été celle du renne, dont la chair et la graisse lui fournissent une excellente nourriture, et dans la peau duquel il se taille vêtements et couvertures. On remarque également, à cette époque, une transformation dans les méthodes de chasse. Les instruments grossiers du paléolithique inférieur sont peu à peu remplacés par des pointes de silex plus fines qui se prêtent mieux à une chasse d'embuscade et à plus grande distance. L'arc, dont les peintures d'*Alpera* et de *Laussel* ont fixé le souvenir, fait alors son apparition. Cela ne veut pas dire cependant que les trappes et autres pièges précédemment en usage aient été abandonnés.

Beaucoup plus rares et plus imprécises sont les données fournies par l'archéologie préhistorique sur les idées religieuses de l'homme quaternaire. On remarque cependant, et cela dès le paléolithique inférieur, la coutume de « collectionner les curiosités naturelles » que le hasard des rencontres permet à l'homme de recueillir : galets ronds, pierres bigarrées fossiles, coquillages, etc. En dehors de toute idée de parure, ces objets de même que les colliers de dents perforées ou les petites images d'animaux, présentent un caractère d'amulettes, destinés au même titre que les dessins gravés sur les bâtons de commandement ou les harpons à protéger leur possesseur contre les influences nuisibles et à assurer le succès de ses entreprises. Certains objets, tels que les bâtons de commandement et les

propulseurs paraissent avoir été détournés de leur destination primitive, purement utilitaire, et au magdalénien supérieur ne sont plus que des baguettes magiques de conjuration ou de consécration. A ces mêmes préoccupations magiques répondent les danses sacrées figurées sur les parois de *Cogul*. Peut-être même faudrait-il voir dans ces évolutions sacrées autour d'un petit personnage masculin à sexe démesuré, les premiers reflets d'un culte de la génération. Les sculpteurs aurignaciens auraient obéi à de semblables suggestions en donnant aux parties sexuelles de leurs personnages une ampleur exagérée.

Les peintures rupestres de l'orient espagnol et des cavernes cantabriques laissent aussi entrevoir les traces d'un totémisme primitif. Il est fort possible que les nombreux dessins et peintures d'animaux qui ornent les parois des grottes et des abris sous roche de ces territoires représentent les animaux totems auxquels le clan se croyait apparenté. Des documents encore plus significatifs sont fournis par les danses de l'abri de *Mège* (Dordogne) et les silhouettes d'*Hornos de la Peña et d'Altamira*, où les danseurs sont figurés revêtus de la dépouille de l'animal totem, ou bien encore porteurs d'une tête d'animal.

Magie et totémisme sont apparentés au culte des morts, dont les sépultures découvertes hors de la Péninsule ibérique permettent d'entrevoir les rites. La croyance à une vie nouvelle par delà de la tombe se fait jour dès le paléolithique inférieur. Aux époques suivantes, les rites vont en se développant : parfois, le mort est inhumé, près de son foyer, en de véritables tombes ; près de lui sont disposés ses armes et ses objets de parure ; d'autres fois pour empêcher son esprit de venir troubler les vivants, on l'a déposé dans la fosse, accroupi et solidement attaché. Enfin, de ce culte des morts, dériverait une sorte de culte du crâne, dont la coupe taillée dans la boîte crânienne de la caverne du *Placard* (Charente) sont les premiers monuments connus.

A l'aube des temps néolithiques s'affirme déjà ce caractère de profonde originalité qui, au cours des siècles, ne fera que se développer et qui fait de l'Espagne une terre à part. Située au point de rencontre des deux courants de civilisation venus du nord et du midi, dès

cette époque les tribus qui l'occupent forment deux groupes ethniques distincts, dont les limites ne sont pas aux Pyrénées, comme on pourrait le croire, mais à la chaîne cantabrique. A l'intérieur même de ces groupes se forment de véritables provinces archéologiques où se transforment peu à peu les formes apportées du dehors. Ce régionalisme encore embryonnaire, mais dont l'existence ne peut être mise en doute, ne fera que s'accroître dans la suite. A chacune des provinces ainsi déterminées correspondront un art, une industrie, des modes de constructions très particuliers. Aux époques qui nous occupent on ne fait encore qu'entrevoir cette tendance vers le particularisme du caractère espagnol; il était intéressant d'en noter l'apparition dans la Péninsule dès les premiers efforts de l'humanité.

Raymond LANTIER.

LES GNOSTIQUES.

E. de Faye. *Gnostiques et Gnosticisme.* Étude critique des documents du Gnosticisme chrétien aux IIe et IIIe siècles. — Un vol. in-8 de II-480 pages. Paris, Ernest Leroux, 1913.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1]

III

Au cours de cette patiente et minutieuse enquête sur les différentes sectes ou écoles, un critique indépendant et avisé comme M. de Faye ne pouvait manquer de se faire une idée personnelle sur les caractères généraux et le rôle du gnosticisme. Tout en se défendant de songer à en écrire l'histoire, il procédait souvent en historien, rapprochant d'un chapitre à l'autre les faits particuliers, comparant les résultats partiels, notant les divergences ou les tendances communes, dégageant avec soin les traits dominants. Dans ses derniers chapitres, où il résume ses recherches, il a esquissé des vues d'ensemble. Ces conclusions générales méritent l'attention,

[1] Voir le premier et le deuxième articles dans les cahiers de janvier-février, p. 12, et de mars-avril, p. 69.

à cause de leur nouveauté comme de l'intérêt historique qu'elles présentent. Elles doivent être examinées de près, en raison de l'influence qu'elles exerceront probablement sur les futurs historiens du gnosticisme.

Un premier fait, très important et jusqu'ici méconnu, que M. de Faye met en pleine lumière, c'est la grande diversité des systèmes gnostiques. Diversité sous tous les rapports : origine, inspiration, caractère, personnalité des chefs d'école, type de spéculation. D'abord les grands maîtres, à peu près contemporains l'un de l'autre et très différents, Basilide, Valentin, Marcion, et leurs premiers disciples, qui apportent eux aussi des idées neuves ; un peu plus tard, les Adeptes de la Mère ; puis les gnostiques romains des *Philosophoumena*, préoccupés surtout du problème de la rédemption ; enfin les gnostiques coptes, subordonnant la gnose au rite et aux formules magiques : voilà autant de types de gnosticisme, qui tour à tour ont exercé une action profonde sur les autres sectes. Ce sont là des types bien distincts, qu'on ne peut ramener l'un à l'autre ni rattacher à un même système primitif. Ce fait désormais incontestable de la diversité des formes du gnosticisme, c'est peut-être le résultat le plus sûr et le plus fécond de l'enquête entreprise par M. de Faye. Par là s'ouvrent des voies nouvelles aux recherches des historiens et des critiques.

S'il y a plusieurs gnosticismes très différents, cela ne veut pas dire qu'ils n'aient rien de commun entre eux. Après avoir insisté sur la diversité des systèmes, M. de Faye montre l'unité du gnosticisme : unité qu'on doit chercher, non pas dans les doctrines, mais dans une communauté d'aspirations et de tendances. En premier lieu, aspiration vers une science supérieure : une *gnose* ignorée du reste des hommes, dont l'objet est le monde invisible, la hiérarchie des entités divines, les révolutions du domaine transcendant, le contrecoup de ces révolutions dans l'histoire du Cosmos ou de l'humanité, et les rapports entre les deux domaines. En second lieu, besoin de rédemption, de retour à Dieu : une rédemption non seulement individuelle, mais universelle et cosmique, garantie par une doctrine du salut et par des mystères ou des formules rituelles. Enfin, rêve d'ascétisme : un ascétisme radical, qui, pour obtenir l'union avec Dieu, s'efforce d'affranchir l'âme en reniant la chair. Telles sont,

pour l'essentiel, les aspirations communes à tous les gnostiques.

Ces aspirations, qu'on retrouve plus ou moins chez beaucoup de leurs contemporains, même chez un Plutarque ou un Apulée, se sont développées dans les cadres familiers aux esprits cultivés du IIe siècle. Ces cadres ou « les catégories mentales qui leur ont donné leur forme, ce sont certaines idées générales ou façons de concevoir, que nos gnostiques partageaient aussi avec l'élite cultivée de leur temps » (p. 436). C'étaient surtout : 1° l'idée de Dieu, d'un Dieu abstrait, inaccessible, inconnu; 2° la conception pessimiste du monde, considéré comme le domaine de la matière et le siège du mal, ce qui implique une tendance au dualisme; 3° l'idée qu'il existe des intermédiaires entre Dieu et le monde, entités ou forces, anges ou démons, instruments de chute ou organes de rédemption.

Par ces conceptions générales, comme par leurs aspirations, les gnostiques ressemblaient donc aux philosophes du temps. Mais ils sont allés au christianisme. Pourquoi cela? Ce qui les a attirés vers la religion du Christ, c'est la personne même du Christ, qui « leur est apparu comme l'organe efficace et sûr de la rédemption » (p. 441). Dans des pages très neuves et pénétrantes, M. de Faye marque le rôle prépondérant que jouait Jésus dans tous les grands systèmes gnostiques : rôle qui semble effacé dans les notices des héréséologues, mais dont l'importance est attestée par les documents originaux.

Telle est l'idée générale que M. de Faye se fait d'un gnostique; et tels sont pour lui les traits communs qui, dans la diversité des systèmes, constituent l'unité du gnosticisme. Fort intéressante en elle-même, et juste à première vue, cette définition doit pourtant être incomplète : si elle nous fait connaître les aspirations et les cadres de la pensée gnostique, on n'y aperçoit pas l'élément spécifique du gnosticisme chrétien. On nous permettra d'insister sur cette objection.

Dans son chapitre sur « l'unité du gnosticisme », où il analyse très nettement les aspirations et les conceptions communes à tous les gnostiques, M. de Faye montre fort bien que tout cela se retrouve chez les philosophes du temps : donc, ces traits-là ne suffisent pas à caractériser les gnostiques. Cependant, il ajoute : « Tels sont les traits que l'on retrouve chez la plupart des gnostiques, et *auxquels on les reconnaît* » (p. 439). N'y a-t-il pas là quelque contradiction? Si les gnostiques n'avaient pas eu d'autres conceptions, ils auraient été

des philosophes comme les autres. M. de Faye s'en aperçoit si bien, qu'il se demande aussitôt comment ces gnostiques « ont pu devenir chrétiens ». C'est, répond-il, qu'ils ont cru découvrir le rédempteur cherché « dans le Jésus des simples chrétiens » (p. 441). Admettons donc que nos gnostiques étaient en même temps philosophes et chrétiens : mais alors, en quoi différaient-ils d'un philosophe chrétien catholique, comme Justin ou Irénée, comme Clément d'Alexandrie ou Origène?

A cette question, qui se posait d'elle-même, M. de Faye fait une réponse inattendue, assez paradoxale : c'est que les grands gnostiques du IIe siècle étaient des Origène avant Origène, des philosophes chrétiens venus trop tôt, en avance sur l'Église de leur temps. Leur pensée, dit-il, « traduisait le christianisme sous une forme jusqu'alors inconnue. Les simples croyants ne le reconnaissaient plus. Nos gnostiques auraient eu beau protester que c'était le Christ qui les avait inspirés, et que c'était en définitive de lui que dérivait toute leur spéculation, on ne les aurait pas crus. Leur traduction de l'Évangile était trop hardie. Les chrétiens n'étaient pas encore en état, ni de la comprendre ni de l'admettre. Et cependant, elle ne laissait pas d'être légitime. Plus tard, lorsque les temps furent mûrs, d'autres hommes vinrent qui reprirent leur œuvre, et conquirent pour elle le droit de bourgeoisie au sein de l'Église chrétienne. Ces hommes sont Clément et Origène. Par leurs aspirations comme par leur forme d'esprit, ils sont de la même race que Valentin et Héracléon, Ptolémée et Apelle. Toute la différence, c'est qu'ils vinrent en un temps où la culture avait élevé le niveau intellectuel d'une foule de chrétiens, et c'est aussi qu'instruits par l'expérience, ils surent apporter à l'élaboration des doctrines chrétiennes les tempéraments nécessaires » (p. 443). Thèse acceptable dans une certaine mesure, tant qu'il s'agit de tel ou tel point particulier, surtout des théories morales, mais inadmissible pour l'ensemble de n'importe quel système gnostique. Dans cette hypothèse d'un gnosticisme qui aurait été simplement un christianisme en avance sur la doctrine de l'Église, que fait-on des métaphysiques et des mythologies gnostiques? Et du plérôme, et d'Abraxas, et des Eons, et du mythe de Sophia, et de tant d'autres imaginations singulières qui plus tard scandalisaient si fort les écrivains ecclésiastiques?

N'est-ce pas justement de ce côté-là qu'il faudrait chercher, sinon l'élément spécifique du gnosticisme chrétien, au moins les caractères qui le différenciaient du christianisme ? Sans doute, M. de Faye a raison de repousser les hypothèses trop simplistes des érudits qui placent en Orient les origines du gnosticisme, et qui en retrouvent les traits saillants « dans toutes les religions de l'époque, depuis celles de Babylone jusqu'au Manichéisme », et qui font du gnosticisme une synthèse des conceptions religieuses du temps, « un paganisme comme les autres » sous un christianisme de surface (p. 443-444). Pourtant, de ces explications, ne faudrait-il pas retenir quelque chose? Le trait dominant du gnosticisme chrétien ne serait-il pas dans ce mélange complexe et bizarre d'un christianisme authentique et d'une métaphysique à tendances néo-platoniciennes avec une mythologie tout orientale?

Après avoir montré l'unité du gnosticisme dans la diversité des systèmes, M. de Faye en esquisse l'évolution historique. C'est le chapitre capital de son livre. L'auteur écarte franchement la tradition ecclésiastique, suivant laquelle les différentes sectes seraient sorties d'une hérésie primitive, attribuée tantôt à Simon le Magicien, tantôt à Valentin, tantôt aux Ophites ou autres. Il rejette avec la même énergie les hypothèses modernes sur un gnosticisme primitif, d'origine païenne et surtout orientale, qui serait né en Syrie, et dont seraient issus tous les systèmes. Il veut s'en tenir aux faits qui lui paraissent bien établis.

Il prend pour base le Valentinisme, la seule secte dont on suive l'évolution pendant un siècle. De cette évolution, il marque nettement les étapes. Au début, le système original et l'école de Valentin. Bientôt après, modifications partielles introduites dans l'enseignement de la secte par les principaux disciples, Héracléon et Ptolémée, qui organisent et consolident le système du maître. A la troisième génération, introduction dans le Valentinisme d'un nouvel élément : l'idée « rituelle et sacramentelle », qui entraîne la prépondérance des sacrements, des rites, des onctions, des exorcismes, des visions et révélations, avec complications et altérations de la doctrine. Dès le commencement du IIIe siècle, influences multiples du Valentinisme sur d'autres sectes, et d'autres sectes sur le Valentinisme : progrès de l'éclectisme, du syncrétisme, et de la superstition, qui amènent

peu à peu la disparition de l'Église valentinienne. Voilà, en résumé, ce que nous apprennent les documents sur les destinées du système de Valentin. Les autres hérésies gnostiques ne sortent de l'ombre qu'un moment : soit au début, comme celles de Basilide et de Marcion, soit plus tard, au hasard de la documentation, comme celles des gnostiques romains ou des Adeptes de la Mère ou des gnostiques coptes. M. de Faye suppose que l'évolution constatée dans le Valentinisme s'est produite dans l'ensemble des sectes : hypothèse qui lui paraît s'accorder avec les faits connus.

Sur cette base, il reconstitue l'histoire du gnosticisme chrétien. Voici les grandes lignes de cette histoire. Jusqu'à l'apparition des grands gnostiques, une assez longue période d'incubation, de fermentation doctrinale : période sur laquelle on ne sait rien de précis. Brusquement, vers l'année 120, apparition des principales écoles, avec Basilide, Valentin, Marcion. Un peu plus tard, le système des Adeptes de la Mère. Vers la fin du IIe siècle, les systèmes romains des *Philosophoumena*. La seconde génération est celle des organisateurs : après Basilide, son fils Isidore; après Valentin, Héracléon et Ptolémée; après Marcion, Apelle. Au début du IIIe siècle, une révolution radicale se produit dans tout le domaine du gnosticisme, sous l'influence de l'idée rituelle et sacramentelle, qui transforme les écoles gnostiques en confréries religieuses ou en véritables sectes. Dissolution et mélange des systèmes, complication et altération des doctrines par l'éclectisme ou le syncrétisme, conceptions extravagantes, goût du mystère et des révélations, préoccupation presque exclusive de la rédemption et du salut, prédominance du rite sur la gnose, importance capitale des cérémonies, des sacrements, des formules et emblèmes magiques : tels sont les traits essentiels de ce gnosticisme nouveau du IIIe siècle.

Au delà du IIIe siècle, M. de Faye n'a pas cru devoir suivre les destinées du gnosticisme chrétien. Il constate seulement que la plupart des sectes ont duré longtemps encore, mais sans subir d'autres transformations : elles paraissent s'être fondues peu à peu dans le Manichéisme, qui a recueilli les principaux éléments de leurs doctrines, et qui les a transmis au Moyen Age. Ces affinités avec le Manichéisme avaient été signalées antérieurement par des historiens du gnosticisme. L'un d'eux allait jusqu'à dire, à propos du

système de la *Pistis Sophia* : « C'est presque du Manichéisme avant la lettre ». M. de Faye, qui rappelle cette appréciation (p. 447), arrive de son côté à une conclusion analogue : « Un jour, dit-il, le Manichéisme est venu ; il s'est assimilé les principaux éléments du gnosticisme expirant; il les a ensuite transmis avec ses propres doctrines au Moyen Age. Le gnosticisme n'est réellement mort qu'avec l'extermination des Albigeois et de leur hérésie » (p. 463). Cette facilité avec laquelle le gnosticisme s'est fondu dans le Manichéisme, voilà un fait très significatif, et comme un trait de lumière, qui éclaire toute une face du gnosticisme : la face tournée vers l'Orient.

Or cette face, M. de Faye ne nous la montre pas. C'est là un point faible, un « trou », dans son tableau magistral du gnosticisme chrétien. De parti pris, il a cru pouvoir s'interdire de chercher les origines. Mais, qu'on le veuille ou non, cette question-là se pose impérieusement, et à tout propos : non seulement pour l'histoire, mais pour l'intelligence complète des documents. Refuser de traiter la question, c'est la trancher dans un sens. Faute de la poser, M. de Faye a fait des sectes gnostiques de simples hérésies chrétiennes, qui éclatent brusquement au IIe siècle avec Basilide, Valentin et Marcion. Dès qu'on se préoccupe des origines, on s'aperçoit qu'on doit chercher plus loin dans le temps et dans l'espace : que le gnosticisme est beaucoup plus ancien dans le christianisme, et qu'il a des affinités profondes avec le monde oriental.

En fait, les conceptions gnostiques sont aussi vieilles que le christianisme. Elles sont nées presque aussitôt dans l'Église, puis se sont développées hors d'elle, avant de se tourner contre elle. C'est ce qu'entendait Irénée, quand il distinguait la « fausse gnose » de la vraie. La vraie, c'était celle de saint Paul, de l'auteur du quatrième Evangile, des premiers Pères et de certains apologistes jusqu'à Origène, qui tous, plus ou moins, rêvaient d'une science supérieure, exposaient des théories de la rédemption, expliquaient les rites du salut. La gnose suspecte, qui grandissait à côté de l'Église et qui finit par se tourner contre l'Église, c'était celle de ces penseurs aventureux que M. de Faye considère comme presque légendaires, et dont assurément nous connaissons mal les doctrines, mais qui n'en ont pas moins été les précurseurs des grands gnostiques du IIe siècle. La rupture était fatale, parce que cette gnose étrangère à

l'Église n'admettait aucune limite et aucun contrôle dans ses spéculations, parce qu'elle compromettait les deux grands principes du christianisme, unité de Dieu et mission du Christ, sans parler de la discipline et de l'unité même de l'Église.

D'où venait cette « fausse gnose », timide au Ier siècle, hardie et triomphante au IIe siècle? Dès qu'on examine à ce point de vue les documents, on est amené à regarder souvent, non pas seulement vers la philosophie grecque, vers le néo-platonisme, mais plus loin, vers l'Orient. En réalité, le gnosticisme dépasse de beaucoup les cadres du christianisme. On ne sait où il commence, où il s'arrête : c'est ce que montre bien la mésaventure de Bardesane, considéré jusqu'ici comme un des principaux gnostiques, et maintenant expulsé du gnosticisme comme étant un vulgaire astrologue. A côté des hérésies gnostiques proprement dites, on pourrait presque distinguer un gnosticisme orthodoxe, un gnosticisme païen et populaire, surtout un gnosticisme oriental qui envahit plus ou moins les autres. Toutes ces doctrines hérétiques du IIe et du IIIe siècle, qu'analyse si bien M. de Faye, contiennent beaucoup d'éléments qui reportent la pensée vers l'Orient : mythologie, tendance au dualisme, magie, superstitions des nombres, des talismans et des emblèmes. L'importance de ces éléments orientaux dans la métaphysique du gnosticisme est attestée, nous l'avons vu, par les multiples rapports avec le Manichéisme et par la fusion finale des deux religions.

Tout cela est si évident, que M. de Faye ne songe nullement à le contester. Il reconnaît les emprunts des sectes gnostiques aux religions d'Orient; mais il attribue ces emprunts au syncrétisme du IIIe siècle. « Que le gnosticisme, dit-il, en se développant se soit approprié une foule d'éléments de provenance diverse, qu'il ait fait de larges emprunts aux religions planétaires de Babylone, à la Phénicie, à la Perse et à l'Égypte, nous n'y contredisons pas » (p. 444). Toute la question est de savoir à quelle époque ces éléments d'emprunt ont été introduits dans les systèmes gnostiques. Suivant la plupart des érudits, ce serait dès l'origine; d'après M. de Faye, ce serait à une époque relativement tardive. Mais le débat n'est pas clos. Est-il bien sûr qu'on ne trouverait pas trace de ces éléments orientaux dans la mythologie et la cosmogonie d'un Basilide ou d'un Valentin?

Ces questions d'origine, essentielles pour l'histoire générale du gnosticisme, ne sont pas indifférentes pour l'étude de tel ou tel système particulier, même pour la simple analyse d'un document. Faute de les soulever, on risque de fausser les proportions; on relègue trop à l'arrière-plan les éléments empruntés à l'Orient, mythologie, théologie fantastique, superstitions magiques; on ne voit qu'une des faces du gnosticisme, dont on fait un mouvement exclusivement chrétien, et dont on exagère naturellement l'originalité.

Il est un autre point délicat dans l'évolution historique du gnosticisme chrétien, telle que l'a esquissée M. de Faye : c'est cette révolution radicale qu'il place vers le début du IIIe siècle. Jusque-là, les groupes gnostiques auraient été simplement des écoles philosophiques, vouées à la science et à l'ascétisme. A ce moment, sous l'influence d'une conception toute nouvelle, l'idée « rituelle et sacramentelle », ces écoles se seraient transformées en confréries religieuses de prêtres et d'initiés, préoccupées surtout d'assurer le salut de leurs adeptes.

Que cette transformation se soit produite, c'est assez vraisemblable; mais est-il certain qu'elle ait été si tardive? Nous voyons Marcion lui-même organiser de véritables Églises, qui ont duré au moins jusqu'au Ve siècle. Les Églises valentiniennes, fort nombreuses dès le IIIe siècle, et souvent traquées au IVe siècle par les empereurs, semblent également très anciennes. On peut croire, d'ailleurs, que les évêques et les prêtres catholiques, comme Irénée, Tertullien, Hippolyte, n'auraient pas tant combattu les sectes gnostiques, s'ils n'avaient vu en elles des Églises rivales. Nulle part, on ne relève une allusion à cette transformation si profonde, dont parle M. de Faye, et qui daterait du début du IIIe siècle. C'eût été là, pourtant, un fait considérable, qui aurait frappé les contemporains, et que les défenseurs de l'Église n'auraient pas manqué de signaler.

Selon toute apparence, les communautés gnostiques sont beaucoup plus anciennes. Elles ont dû être organisées par les fondateurs mêmes des différentes sectes. C'est certain pour Marcion, et vraisemblable pour les autres. Tout au début, sans doute, Basilide, Valentin, Marcion, et leurs émules, ont cru pouvoir se livrer à leurs spéculations en restant dans l'Église catholique. Mais ils n'ont pas tardé à être excommuniés, et naturellement l'excommunication atteignait leurs

adeptes. Par là, ils ont été amenés très vite à constituer des communautés distinctes, avec hiérarchie et culte. La révolution que note M. de Faye, cette transformation des écoles en confréries ou en Églises, a donc eu lieu réellement, mais de très bonne heure, du vivant même des hérésiarques, dès que leurs spéculations trop hardies les eurent fait rejeter hors de l'Église catholique.

Du jour où les écoles gnostiques devinrent des communautés religieuses, le rite et le sacrement, comme moyens de rédemption et instruments de salut, y prirent naturellement une place beaucoup plus grande. M. de Faye a pleinement raison d'insister sur ce fait. Ce qui surprend un peu, c'est qu'il semble considérer « l'idée rituelle et sacramentelle » comme une découverte des gnostiques, ou plutôt, comme une nouveauté introduite par eux dans le monde chrétien.

L'idée de l'importance et de la vertu du rite avait été dès longtemps popularisée par les mystères grecs, notamment par l'Orphisme. Suivant M. de Faye, les gnostiques auraient emprunté cette conception et ces pratiques aux mystères païens du temps, mystères d'Isis, de la Grande Mère, de Mithra, ou autres. C'est cela qui aurait attiré les foules vers les sectes gnostiques, où beaucoup de chrétiens seraient venus chercher ces garanties, ne trouvant « ni dans les doctrines ni dans les rites de l'Église l'assurance du salut et de l'expiation de leurs péchés » (p. 310). L'auteur, qui tient beaucoup à cette observation, va jusqu'à dire : « Le jour n'est pas éloigné où le christianisme *lui-même* adoptera l'idée ritualiste, et en fera le principe et le nerf de ses sacrements » (p. 458). Ainsi, vers la fin du II[e] siècle, l'idée ritualiste, l'idée du salut par le rite et le sacrement, se serait trouvée partout, sauf dans l'Église catholique, dans l'Église du « Sauveur ».

La thèse est bien étrange, et touche au paradoxe. Du reste, l'auteur semble se contredire, en reconnaissant que l'idée ritualiste est familière à Tertullien : « La conception du baptême que Tertullien expose dans son *De Baptismo*, implique nettement l'idée sacramentelle » (p. 457). En effet, la théorie catholique des sacrements est déjà complète chez Tertullien, qui certainement n'a pas innové sur ce point. Tout porte à croire que cette conception était alors très ancienne dans l'Église de Carthage, comme ailleurs, et qu'elle

remonte aux temps apostoliques. Le Christ n'était-il pas le Sauveur? L'idée du Sauveur, l'idée du rite ou du sacrement qui assure le salut, ne sont-elles pas déjà très nettes chez saint Paul, dans le quatrième Évangile, chez les premiers Pères? Comme la préoccupation même du salut, les sacrements ou rites du salut sont inséparables du christianisme.

Il y a donc ici un malentendu. M. de Faye a voulu dire sans doute qu'avec le gnosticisme du IIIe siècle apparaît une préoccupation *spéciale* du salut pour des *initiés*, et que l'idée sacramentelle a pris alors une forme plus matérielle, avec des rites de salut qui touchent à la magie. Mais cela même n'était pas nouveau, puisque c'était un emprunt aux mystères grecs, aux confréries orphiques, aux religions orientales d'Isis et de Mithra. Toute l'innovation des gnostiques du IIIe siècle aurait donc consisté à remettre en honneur, à l'usage de prétendus chrétiens, des pratiques analogues à celles de nombreux cultes païens.

Nous ne pouvons quitter le livre si neuf et si suggestif de M. de Faye, sans lui poser une dernière question, la plus importante de toutes : Que valait le gnosticisme? et quel a été son rôle historique?

Là-dessus, l'auteur n'hésite pas : il considère que le gnosticisme a joué dans le christianisme un rôle d'avant-garde, et que l'enseignement des gnostiques était infiniment supérieur à l'enseignement donné alors dans les communautés catholiques. Il revient fréquemment sur cette idée, qui lui est chère. Il ne soutient pas seulement cette thèse à propos de la doctrine d'un Valentin ou d'un Marcion. Il dit, par exemple, à propos des gnostiques romains du IIIe siècle, gens obscurs et plus ou moins anonymes : « On conçoit que ce milieu gnostique de Rome ait eu un très grand attrait pour les intellectuels parmi les chrétiens de ce temps.... Le contraste devait être très grand entre ce milieu gnostique et les Églises. Il n'est pas exagéré de dire qu'au commencement du IIIe siècle, encore, celles-ci ne faisaient aucune place aux intellectuels. L'homme cultivé, de foi sincère, mais avide de lumière, ne savait où trouver un milieu ecclésiastique qui lui fût sympathique.... Est-il surprenant que, dans ces conditions, l'élite cultivée de l'Église soit allée au gnosticisme? » (p. 226). Même observation à propos des gnostiques coptes, qui

pourtant.... Tout en concédant que « leur pensée n'a aucune valeur », l'auteur croit que leurs sectes offraient « aux âmes superstitieuses, ou simplement inquiètes et assoiffées d'expiation et de salut, des ressources et des satisfactions que l'Eglise chrétienne ne procurait pas encore » (p. 310). Il trace un portrait vraiment peu flatteur du Catholique de ces temps-là : brave homme qui, sans doute, avait des « vertus morales et sociales », mais qui « au point de vue intellectuel, pensée et connaissances, était tout à fait inférieur » (p. 440). Il parle même avec un singulier dédain des grandes Églises d'alors, Carthage, Rome, Alexandrie, qu'il montre indifférentes ou hostiles aux spéculations.

C'est aller bien loin. Malgré tout, c'est dans ces milieux ecclésiastiques, et pour eux, que parlaient alors Tertullien à Carthage, Irénée à Lyon, Hippolyte à Rome, Origène ou Clément à Alexandrie. A l'œuvre d'un Origène, d'un Hippolyte, d'un Irénée, d'un Tertullien, peut-on comparer sérieusement les élucubrations bizarres ou les obscures compilations des gnostiques du temps?

Dans son désir légitime de réhabiliter les gnostiques, dont il a si bien reconstitué les doctrines, M. de Faye exagère évidemment l'originalité du gnosticisme, qui lui paraît si en avance sur le Catholicisme, comme il exagère la supériorité intellectuelle des gnostiques sur ces pauvres Catholiques. Ce petit travers lui est commun, d'ailleurs, avec la plupart des historiens de la gnose : la métaphysique exerce parfois sur les érudits, comme sur le public, d'étranges séductions. Et cependant, de tous les éléments dont se compose le gnosticisme, aucun ne semble bien original. La métaphysique est du néo-platonisme, avec des images et des rêveries d'Orient, des souvenirs de Syrie ou de Babylone. La morale est la morale de l'Évangile, avec des formules stoïciennes et des teintes de cynisme. Les théories et les rites du salut, sauf quelques traits qui viennent des mystères grecs, sont des développements aventureux de vieilles conceptions chrétiennes, dont on suit la trace dans l'Église depuis saint Paul jusqu'à Origène. Quant à la mythologie du gnosticisme, elle est faite surtout d'emprunts aux vieilles religions d'Orient, et marque un retour au polythéisme. Progrès, si l'on veut, mais progrès à rebours. Et c'est probablement ce mélange de christianisme et de paganisme, de religion et de philosophie, d'Orient et

d'Occident, qui fit le succès des sectes gnostiques, en préparant l'avènement du Manichéisme.

Si tant d'érudits sont portés à croire que le gnosticisme était en avance sur l'Église, c'est qu'ils confondent deux choses très différentes : la curiosité scientifique, et la science. Tous les gnostiques ont en commun la curiosité : la prétention de connaître ce qui est inaccessible à l'homme, l'ambition de sonder les mystères du passé comme les mystères de l'avenir, le désir ardent de déchiffrer l'énigme de la Création comme l'énigme du destin de l'âme. Curiosité très honorable et légitime en elle-même, quoique vouée fatalement aux déceptions. Deux ou trois fois dans l'histoire, elle a fait la gloire d'un homme : d'un Platon ou d'un Plotin. Par malheur, elle dégénère ordinairement en une curiosité puérile ou sénile : la curiosité de l'enfant qui peuple le monde de ses rêves, ou la curiosité du naïf qui enrichit les charlatans. Il y a de tout cela chez les gnostiques, et du meilleur et du pire; mais surtout, des jeux d'imagination au service de grandes ambitions. En tout cas, ce grand effort de curiosité n'est que de la curiosité; ne parlons ni de science ni de supériorité intellectuelle. Sur ces mystères de l'au-delà, qui étaient le domaine de la gnose, le commencement de la science est d'avouer notre ignorance. C'est ce que fait aujourd'hui le vrai savant, comme jadis le vrai mystique. Au fond, c'est simplement ce que faisaient les chrétiens de la grande Église au temps des chapelles du gnosticisme. Dans ces milieux catholiques, qu'on juge si peu intellectuels, et où cependant vécurent un Irénée, un Tertullien, un Origène; dans ces milieux catholiques, les bonnes gens s'en rapportaient à leurs prêtres, qui s'en rapportaient aux Livres saints. Ce n'était pas si mal raisonné pour des gens dont toute la science était dans l'Évangile. Leur foi simple valait bien la prétendue science des gnostiques : cette gnose ambitieuse et vaine, qui sans doute eut au début sa grandeur, comme toute grande ambition, mais qui n'a pas trouvé le secret des choses, et qui n'a rien laissé, et qui très vite, en fin de compte, aboutit à des fantasmagories métaphysiques ou à des pratiques de sorcier.

Paul MONCEAUX.

LE MUSÉE CONDÉ EN 1917.

M. Ernest Lavisse, conservateur du Musée Condé, a fait le rapport suivant à la séance trimestrielle tenue par l'Institut le 17 avril 1918 :

Quelques lignes suffisent pour le rapport sur le Musée Condé en 1917. La salle des travailleurs sur manuscrits n'a vu venir personne. C'est par communications écrites que M. Macon, conservateur adjoint, a pu aider, avec son habituelle obligeance, MM. Paul d'Estrée et Albert Magne. Le premier a publié, sous le titre *Apothicaires de princes et de rois* une étude qui contient des lettres d'un certain Bernardin Martin, attaché à la maison du grand Condé. Ces lettres sont particulièrement curieuses au temps de la Révocation de l'Édit de Nantes. L'auteur, huguenot, se lamente en racontant les actes de persécution. « Il faudrait dit-il, avoir bien de la dureté pour voir cela sans compassion. » D'ailleurs, il se laisse convertir sans trop de difficulté. M. Émile Magne a publié les lettres adressées par le grand Condé et son fils à Marie de Gonzague, reine de Pologne, intéressante gazette familière des événements de la Cour et de la Ville, de 1662 à 1667.

Le principal travailleur de Chantilly, c'est toujours M. Macon, qui poursuit avec une régularité que rien ne trouble l'inventaire des divers fonds d'archives.

Le Musée s'est enrichi de deux pièces importantes, qui lui ont été données : le portrait du poète Santeul, dont notre confrère Frédéric Masson vous a parlé à la séance trimestrielle de juillet dernier, et le grand portrait en pied de Mme la duchesse d'Aumale auprès de qui se tient son fils aîné. Nous avons accueilli avec gratitude ce don de M. le comte de Clinchamp.

Jusqu'à ces derniers jours, les galeries du Musée ont été visitées presque quotidiennement par des officiers et soldats de troupes envoyées à Chantilly ou dans les environs pour s'y reposer quelques jours entre deux batailles. Un de nos visiteurs s'intéressa surtout aux souvenirs africains conservés dans la salle du Jeu de Paume. C'était un capitaine de spahis, décoré de la croix de guerre, officier de la Légion d'honneur, l'émir Kaleb, petit-fils d'Abd-el-Kader. Il s'arrêta longtemps devant le portrait de son grand-père, et nous demanda la permission que nous accordâmes d'en faire prendre une photographie. Il ne voulut pas croire que la tente déployée dans la salle fût celle du grand émir : « La vraie tente, dit-il, était plus magnifique ». On sentait qu'il

était fier de descendre d'un héros et aussi qu'il avait hérité le loyalisme chevaleresque de son aïeul envers la France généreuse.

Plusieurs de nos chefs d'armée se sont plus à la visite du musée. L'automne dernier, j'ai eu l'honneur de recevoir le général Foch ; et, tout de suite, le regardant, l'écoutant, j'ai senti naître en moi la confiance et le respect.

Aujourd'hui, le musée est clos. A la fin de mars, au moment où commençait la gigantesque bataille, des précautions s'imposèrent. Les salles furent vidées et les collections portées et rangées dans les soubassements fortement voûtés du rez-de-chaussée. Vous savez que d'autres richesses, d'autres beautés attendent dans des wagons à Toulouse, l'heure du retour au château de Chantilly, heure lointaine encore sans doute, mais que notre foi veut certaine et glorieuse.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

LA SOCIÉTÉ GUILLAUME BUDÉ.

Il serait malséant de dire trop de mal des collections Panckoucke et Lemaire. Elles ont existé, ce qui est déjà beaucoup. Leur plus grand tort a été de paraître à une époque de transition, au moment même où commençait le grand effort philologique qui a complètement transformé et renouvelé la connaissance de l'antiquité. Les études avaient forcément souffert du grand bouleversement qui avait secoué toute l'Europe dans les dernières années du XVIIIe siècle, et au commencement du XIXe. Pour parler comme David, Mars triomphait de Minerve. Le retour d'un état plus stable, la renaissance de la prospérité dans des pays trop longtemps dévastés, l'importance nouvelle prise par certains États devaient favoriser l'essor des recherches libérales et désintéressées. L'enthousiasme prophétique de certains savants, les enquêtes minutieuses et persévérantes de certains autres élargirent le champ des découvertes. Paléographie, épigraphie, métrique, grammaire historique et comparée sont autant de disciplines qui commencèrent à se constituer véritablement vers 1830. Les volumes de Lemaire et de Panckoucke parurent trop tôt pour bénéficier de ces recherches, auxquelles du reste l'enseignement français dans son ensemble resta assez longtemps rebelle : ils furent vieux avant l'âge, et malgré la date de leur apparition,

vite ils apparurent plutôt comme contemporains de ces « editiones uariorum » où s'était complu le XVIIIe siècle.

Faut-il voir dans cet insuccès relatif la cause qui fit renoncer les savants français aux publications collectives? En tout cas, on ne signale plus en France dans le courant du XIXe siècle que des travaux individuels, sans unité ni cohésion.

Les éditions savantes entreprises par différentes librairies françaises sont toutes entachées de ce défaut. Nul plan d'ensemble n'a dirigé les collaborateurs : chacun a agi à sa guise, suivant sa méthode ou son caprice, et moins soucieux de satisfaire l'intérêt général que son goût particulier. La lecture des catalogues est particulièrement instructive à cet égard ; et l'on ne sait si l'on doit s'affliger davantage du désordre ou des lacunes. En grec par exemple, pour ne prendre que des « scriptores maiores », ni Eschyle, ni Pindare, ni Aristophane, ni Platon, ni Aristote ; en latin, point de César, de Tite-Live ; point de Plaute, point de Lucrèce ni d'Horace complets. Pour tel autre auteur, une pièce, un discours, un livre ont trouvé éditeur, sans qu'on aperçoive la raison qui a fait choisir ceci ou négliger le reste. Et pendant que nous nous complaisions dans cette anarchie, au delà de nos frontières se constituaient des collections nombreuses, imposantes et serrées, animées d'un même esprit, soumises à une même discipline, et dont la masse envahissait résolument le monde entier. Les individus fondus dans cet ensemble se soutenaient mutuellement, les bons faisant passer les mauvais ; et l'entreprise gagnait en force à mesure qu'elle allait s'accroissant. Il y avait là pour la science française danger d'être mise dans un état d'infériorité toujours plus grand vis-à-vis de nations plus entreprenantes, et surtout plus capables d'union et de constance dans l'effort.

Depuis longtemps déjà, de bons esprits dans l'Université comme ailleurs déploraient cette situation, et s'occupaient d'y remédier. Mais que de défiances à surmonter, que d'apathies à secouer ! Comment vaincre et cette crainte de l'embrigadement, et surtout cet esprit hypercritique qui souvent a ralenti ou tari la production des meilleurs de nos savants? La tâche semblait presque irréalisable. Mais la guerre, en nous faisant ouvrir les yeux sur la grandeur et l'imminence du danger, a suscité en même temps des volontés décidées à le combattre hardiment. Dès l'année 1915, des professeurs de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur s'inquiétaient de savoir s'il ne serait pas enfin possible, autant qu'il semblait nécessaire, d'établir une collection de textes grecs et latins qui fût bien nôtre, et digne de notre grande tradition philologique. L'accueil fait à l'idée, à peine lancée, laissait bien augurer des possibilités de réalisation. Les suggestions

vinrent en foule; les bonnes volontés s'offrirent de toutes parts. Sous quelle forme les réunir, afin d'éviter une bonne fois cet éparpillement dont nous avions tant souffert? D'heureux précédents montraient tout le secours que pouvait apporter un groupement fortement constitué, qui se chargerait de dresser le plan général de l'édifice, d'en répartir et d'en surveiller l'exécution, de manière à assurer l'unité et la continuité de l'œuvre. C'est pour répondre à ces aspirations que s'est fondée la Société nouvelle qui s'est placée sous le patronage du maître humaniste Guillaume Budé. Dès maintenant, elle se propose de publier :

1° des textes d'auteurs grecs et latins;
2° des traductions de ces textes;
3° des commentaires et annotations.

Les textes, étudiants et professeurs en sentent tous le besoin, et il est un peu humiliant d'avouer notre indigence sur ce point. Mais par delà cette clientèle spéciale, plus technique, il a semblé nécessaire d'atteindre tous ceux qui aspirent à connaître la pensée des anciens, tous ceux dont la jeunesse a été élevée aux leçons de l'antiquité classique, et qui ont gardé dans l'âge mûr le souvenir et l'amour de cette éducatrice sans pareille. Pour ceux-là, le texte seul eût été le plus souvent d'une lecture impossible, ou trop sèche, ou trop ardue; la traduction a paru comme le secours indispensable. Enfin il ne pouvait être question d'interrompre la tradition de ces commentaires pleins de science et de finesse qui sont la gloire propre de l'érudition française. Et c'est là peut-être que l'activité de la Société peut le plus utilement s'exercer.

La philologie ancienne n'est plus maintenant un domaine assez étroit pour qu'un esprit, si vaste soit-il, puisse se vanter de l'embrasser tout entier. Elle s'agrandit, pour ainsi dire chaque jour, de nouvelles découvertes qui à leur tour appellent d'autres recherches. De plus en plus, en dehors de la culture générale nécessaire, savants et érudits sont amenés à se confiner étroitement dans la spécialité qu'ils ont choisie. Le profit pour l'avancement des études est grand; mais le risque est que les différents spécialistes, tout en vivant côte à côte, s'ignorent mutuellement. Et pourtant ils ne peuvent se passer les uns des autres. L'édition d'Homère demandera la collaboration d'un philologue classique connaissant la tradition alexandrine, d'un linguiste, d'un archéologue, d'un papyrologue, d'un paléographe, d'un métricien : que sais-je encore? Platon sans doute devra être commenté par un philosophe; mais celui-ci pourra-t-il accomplir seul la besogne minutieuse et compliquée de l'établissement du texte? A côté d'un helléniste,

Hérodote ne réclame-t-il pas un égyptologue, et plus encore? Qu'on songe à l'admirable Pausanias que le concours d'anciens élèves de notre École d'Athènes pourrait nous donner, et peut seul nous donner! A bien y réfléchir, il n'est point de texte qui ne doive tirer profit d'une collaboration ainsi envisagée. Un géographe aidera à expliquer les campagnes de César en Gaule et à faire la critique de ses opérations; un juriste éclaircira plus d'une question de droit soulevée par un discours de Cicéron, ou une controverse de Sénèque le Père; un architecte est indispensable pour Vitruve, un agronome pour Varron ou Columelle. N'eussent-ils rien de particulier à dire, il est bon qu'on le sache. Ainsi l'étude des réalités pourra renouveler utilement la connaissance des auteurs anciens, trop longtemps restreinte à l'étude des mots; et pour ce, le recours aux hommes de l'art apparaîtra de plus en plus nécessaire. C'est dans le choix, dans le groupement de ces techniciens, dans la répartition des travaux que la Société doit jouer un rôle bienfaisant, essentiel. Elle accueillera les bonnes volontés éparses, elle les conseillera, les dirigera, leur indiquera les voies à suivre, et celles qu'il faut éviter. Elle créera des centres d'études dans lesquels, sous une direction autorisée, les multiples et délicates questions que soulèvent l'établissement et l'exégèse d'un texte seront examinées et résolues par l'accord des plus compétents. En outre elle se préoccupera de former les jeunes, de les initier aux éléments de la méthode, en les adressant à des conseillers sûrs, ou bien, d'une manière plus générale, en éditant, en dehors de la collection d'auteurs anciens, des recueils et des manuels intéressant les sciences auxiliaires; l'épigraphie, la paléographie, la numismatique, les beaux-arts, etc.

Ceux qui ont pris l'initiative de l'œuvre et qui s'efforcent de la réaliser ne se dissimulent pas les difficultés qu'ils rencontreront. Mais ils sont soutenus par la conviction qu'ils défendent et la science française, et l'héritage spirituel que l'antiquité nous a légué, et que nulle barbarie n'a pu détruire. Nul doute que leur effort ne rencontre dans tous les milieux les encouragements et les sympathies qu'il est en droit d'espérer.

A. Ernout.

LIVRES NOUVEAUX.

Charles W. E. Leigh. *Catalogue of the Christie collection, comprising the printed books and manuscripts bequeathed to the library of the University of Manchester by the late Richard Copley Christie.* Un vol. in-4, Manchester, University Press, 1915.

Les grands bibliophiles s'affranchissent rarement des tyrannies de la mode ; les plus illustres et les plus éclairés courbent le joug devant ses décrets. Lord Spencer couvrait d'or les Bodoni ; Grenville n'eut de repos qu'il n'eût complété ses Hearne sur grand papier et James de Rothschild appauvrissait son admirable bibliothèque en y plaçant les inepties de Restif de La Bretonne. Aussi doit-on particulièrement admirer les collectionneurs vraiment personnels.

La John Rylands Library de Manchester confère à cette ville, dans la géographie du bibliophile, une place qu'envient bien des capitales : la bibliothèque Christie ne contribuera pas sensiblement à en augmenter l'éclat. Les huit mille volumes légués à l'Université de Manchester par cet éminent humaniste ne représentent, en effet, qu'une valeur marchande assez faible, à côté des inappréciables trésors de la Spenceriana.

Et pourtant, les savants anglais devraient éprouver une reconnaissance infinie au chancelier Christie. On trouve dans sa bibliothèque fort peu de ces ouvrages que se disputent les millionnaires, à des prix qui croissent sans cesse, mais on y rencontre un très grand nombre de volumes de la Renaissance, dont il n'existe pas d'autre exemplaire dans les Iles Britanniques. Ce n'est pas un mince mérite que d'avoir enrichi le patrimoine littéraire de son pays et ce mérite on ne saurait le contester à Christie.

Grand amoureux de la Renaissance française, il en a recherché avec un soin pieux les moindres reliques. Laissant aux amateurs parisiens le soin de recueillir les rares pièces historiques échappées à la vigilance de notre Bibliothèque nationale, leur abandonnant aussi le domaine vaste et coûteux des lettres françaises proprement dites, Christie se rabattit vers le terrain dédaigné de l'humanisme. Il acheta, pour les lire et les relire, toutes les éditions classiques dues à nos grands érudits de la Renaissance, leurs poésies latines, leurs ouvrages grammaticaux et philosophiques. Celui qui veut se donner la peine de les rechercher peut encore les acquérir à bon compte, et Christie a prouvé que l'on pouvait y faire des découvertes.

Auteur d'une excellente biographie d'Etienne Dolet, livre qui a obtenu l'honneur bien mérité d'une traduction française, il a réuni plus d'ouvrages et d'impressions de Dolet qu'aucune bibliothèque n'en a jamais possédés.

Les relations de Dolet avec l'imprimeur Sébastien Gryphius de Lyon, l'incitèrent à rechercher les impressions de ce typographe et de ses parents : il en avait recueilli plus de *six cent cinquante* dont plusieurs ne sont connus par aucun autre exemplaire et ont échappé même aux laborieuses recherches du grand bibliographe lyonnais, feu Julien Baudrier.

Il voulut également connaître la

Renaissance italienne, et se forma pour cela une excellente collection d'impressions des Aldes, comprenant plus de cinq cents numéros : il n'y manque guère, parmi les grandes raretés de la série que la *Galeomyomachia*, le Nonnus, le Virgile de 1501 et les Heures grecques de 1497 et 1521. Excellent helléniste, il aimait à feuilleter les éditions *principes* des classiques grecs, qu'il possédait presque au complet, bien que son Homère de 1488 ne fût pas un bien bel exemplaire. Admirateur passionné d'Horace, il recueillit huit cents volumes d'éditions et de traductions du poète : il avait même l'Horace de Milan 1474, exemplaire de Lord Sunderland.

Nulle part mieux que chez Christie, pouvait-on étudier les opinions singulières de quelques humanistes philosophes comme Giulio Camillo, Ramus, Sturm, Scioppius et Guillaume Postel.

Beaucoup de ses livres avaient d'illustres provenances et le catalogue note pieusement le *pedigree* de ces exemplaires. L'Angleterre peut savoir gré à Christie de lui avoir conservé tant de volumes des collections Beckford, Sunderland, Butler, Wodhull, Gaisford, Heber et Thorold; les Français seront à la fois flattés et envieux des beaux livres portant la marque de Baluze, de J.-A. de Thou, de Renouard, de Didot et de Yemeniz.

Du catalogue, il n'y a rien à dire de particulier, sinon que toutes les bibliothèques devraient en avoir de pareils, qu'il est compilé avec discrétion et sans débauche d'érudition inutile, qu'on y trouve, pour les ouvrages rares, tous les renvois nécessaires et que d'excellents index en facilitent l'emploi.

Quelques jeunes Français semblent attirés de nos jours vers l'étude de l'histoire et des lettres anglaises : la bibliothèque Christie pourra aider à faire mieux connaître en Angleterre nos gloires passées. Quelle tâche plus noble pouvait rêver un ami de la France comme Christie que d'y avoir aussi largement contribué pour sa part?

Seymour de Ricci.

Lucretius edited by William A. Merrill. Une broch. in-8, University of California publications in classical philology, 1917.

C'est une édition des six livres du *De naturâ rerum*, sans commentaire explicatif, avec quelques notes critiques, extrêmement réduites, au bas des pages. Le texte est établi avec soin : on notera une tendance à maintenir, partout où cela est seulement possible, la leçon des manuscrits. L'esprit pratique de l'éditeur se marque à son souci d'indiquer au lecteur les divisions et subdivisions du texte à l'intérieur de chaque livre. Il a adopté pour cela un système dont chacun goûtera l'ingéniosité, mais que d'aucuns trouveront trop complexe : diverses combinaisons typographiques permettent de distinguer jusqu'à huit degrés de division, sans compter que les digressions sont placées entre crochets. Pour compléter ce système, on a inséré dans le texte, à la place que leur donnent les manuscrits, les titres anciens des différentes sections, que la plupart des éditeurs suppriment et que Lachmann a rassemblés à part, en fin de volume. L. C.

A. H. Davenport. *The False Decretals.* Un vol. in-8, de xx-103 p. Oxford, 1916.

Ce petit volume contient un essai sur l'ensemble de la question des

Fausses Décrétales, destiné à combler une lacune de la littérature historique de nos voisins d'outre-Manche. L'exposé est bref, clair, restreint aux idées générales, mais vigoureusement construit et disposé d'après un plan très méthodique. L'auteur n'a pas tiré parti de toutes les ressources de l'érudition. Il se réserve d'ailleurs de reprendre le sujet en des jours meilleurs. Sans doute alors il sera plus riche d'informations; puisse-t-il conserver les précieuses qualités de méthode qui distinguent son premier travail! Je me borne à signaler quelques-uns des aperçus originaux qui s'y rencontrent.

M. Davenport répartit les nombreuses prescriptions des Fausses Décrétales en trois masses. La première est celle des prescriptions qu'il appelle défensives, et qui sont destinées à protéger l'Église contre la violence; c'est pour assurer le respect des personnes et du bien ecclésiastique qu'Isidore a reproduit les règles anciennes en y ajoutant un certain nombre d'innovations. Vient en second lieu la masse des textes que l'auteur désigne sous le nom de *constructive texts*; Isidore y trace les lignes de l'organisation ecclésiastique d'après l'image qu'il se représente de l'Église primitive, depuis les rangs inférieurs de la hiérarchie jusqu'au Pape qui en est le sommet, écartant les chorévèques, limitant l'autorité des métropolitains, faisant une part, d'ailleurs incertaine, aux primats. La troisième catégorie des prescriptions est celle des textes dits agressifs; les uns serviront à repousser les usurpations du pouvoir laïque sur le pouvoir spirituel, les autres semblent destinés, dans une certaine mesure, à établir au profit de celui-ci la subordination du pouvoir laïque. « L'incertitude des prescriptions de cette dernière catégorie démontre que si les écrits d'Isidore peuvent paraître agressifs, il n'est pas sûr qu'il en soit de même de ses intentions. »

En tout cas, M. Davenport, à l'encontre d'autres écrivains et en particulier de Döllinger, n'est par enclin à exagérer l'influence des Fausses Décrétales. Le chapitre où il étudie cette influence se résume ainsi. En ce qui concerne les textes « défensifs », il était impossible qu'ils modifiassent immédiatement la situation en faveur de l'Église, si forts étaient ses adversaires; c'est au XIe siècle que leur efficacité se fera sentir. Il en fut de même des textes « constructifs »; qui, eux aussi, n'agirent qu'à la longue. C'est ainsi qu'ils minèrent lentement le pouvoir des métropolitains (là-dessus, je serais porté à croire que l'effet fut plus rapide que ne pense M. Davenport; au surplus la restauration de l'autorité métropolitaine tentée à l'époque carolingienne n'était guère viable). Enfin l'influence des textes « agressifs » semble à l'auteur imperceptible en Gaule et à peine sensible à Rome.

Sur le caractère de l'œuvre d'Isidore, M. Davenport présente quelques observations qui méritent d'être relevées. Il se garde de suivre l'historien anglais Schaff qui voit dans les Fausses Décrétales le produit conscient d'un faux imputable à une sorte de Haute-Église, et tout à fait digne d'être attribué au démon, père du mensonge (*Church History*, t. I, *Medieval Christianity*, p. 213). A l'estime de M. Davenport, les Fausses Décrétales doivent tout simplement prendre place dans la littérature légendaire; il montre les

traits qui, à son avis, les rapprochent des compositions hagiographiques si nombreuses au IXe siècle; de part et d'autre, mêmes méthodes, mêmes figures, même but d'édification. L'idée que les hommes de cette époque se faisaient de l'histoire n'était pas la nôtre; c'était bien plutôt « l'idée que nous nous faisons de la légende », mais de la légende inspirée par un but moral. Le canoniste, comme l'hagiographe, croyait qu'il était de son devoir de combler les lacunes de la tradition par une histoire légendaire et moralisante. De même que le pieux sculpteur transformait la statue d'un consul romain en l'image d'un saint, lui donnant la figure d'un chrétien et plaçant dans sa main la clé symbolique, de même le pieux canoniste plaçait dans la bouche des Papes de l'antiquité les lois réformatrices d'un âge postérieur. Il commettait des inexactitudes chronologiques; mais il s'inquiétait peu de la chronologie, pas plus que l'hagiographe ne se souciait de savoir s'il avait raison de placer le martyre de son héros sous Trajan, Dèce, Dioclétien ou Julien.

Si Isidore comme le pense M. Davenport, a voulu réformer la société chrétienne, la réforme qu'il a entreprise est avant tout une réforme générale. L'auteur connaît les opinions qui ont placé le berceau des compilations isidoriennes dans la province de Reims ou dans celle de Tours, en particulier au Mans. Cependant il pense qu'Isidore n'a eu en vue les besoins particuliers d'aucune église locale, mais les besoins de toute l'église franque, et que, dès lors, il est impossible de le rattacher à une région déterminée. J'avoue que je ne comprends pas très bien l'argumentation de M. Davenport. Il faut bien que les compilations isidoriennes aient été composées quelque part en Gaule. Or il est certain que les Fausses Décrétales sont destinées à réprimer des abus particulièrement sensibles dans la province de Tours au moment où elles furent composées, par suite de la politique agressive dirigée par Noménoé contre l'Eglise franque; d'autre part, à cette même époque, Isidore ou l'un de ses associés rédigeait, dans la région mancelle, des apocryphes qui portent incontestablement la marque de son atelier. En d'autres termes, nous connaissons un endroit, et un seul, de la Gaule, où furent employés, au milieu du IXe siècle, les procédés qui caractérisent particulièrement Isidore; pourquoi nous refuser à conclure qu'Isidore appartenait à cette région? A l'appui de cette thèse de l'origine mancelle des Fausses Décrétales, il sera utile de lire les pages publiées par M. Simson dans la livraison canonique de la revue publiée en 1914 par la Fondation Savigny. En ce qui touche la date à laquelle furent composées les Fausses Décrétales (vers 850), et la dépendance où se trouvent, vis-à-vis du recueil isidorien, les *Actus Pontificum Cenomannensium*, je suis heureux de voir mes conclusions adoptées par M. Davenport.

En réalité, nous lui sommes redevables d'un essai qui lui fait honneur et qui est plein de promesses pour l'avenir. PAUL FOURNIER.

G. LAFENESTRE, COMTE P. DURRIEU. A. MICHEL, L. DESHAIRS. *Le musée Jacquemart-André*. Un vol. in-4, 139 p., 63 illustr. Gazette des Beaux-Arts et Van Oest, 1914.

« Par le nombre, la variété, la qualité des objets dont se compose le

Musée Jacquemart-André, c'est depuis la donation du château de Chantilly et du Musée Condé par le duc d'Aumale, le legs d'œuvres d'art le plus magnifique qu'un patriotisme éclairé ait pu faire à notre pays. » Il n'est que justice de reproduire ici ce témoignage de M. Lafenestre : il exprime les sentiments de tous ceux qui « aiment, étudient, pratiquent ou protègent les arts ». Il explique qu'après trois ans écoulés, nous considérions presque comme un devoir et nous saisissions l'occasion de renouveler le souvenir d'une libéralité aussi noble qu'éclairée.

Ceux qui n'avaient jamais été admis dans l'hôtel du boulevard Haussmann ont gardé à coup sûr le souvenir de leurs impressions, lorsqu'ils y pénétrèrent pour la première fois, au début de 1914. Dès la grande salle d'entrée, on se sentait dans un milieu de luxe, d'élégance et de beauté. On ne parcourait pas un Musée, on venait en visite presque intime chez des hôtes, qui avaient tout disposé pour le plaisir de ceux qu'ils recevaient. En allant librement et au gré de sa fantaisie ou du hasard, c'était à chaque pas la joie de la découverte : des bustes de Houdon ou de Pajou, encadrant un portrait de Tocqué, des tapisseries, des meubles du XVIIIe siècle portant des statuettes de Clodion ou contenant des miniatures de Hall, de Duplessis, d'Augustin.

Puis cette sorte de frisson des amateurs, en face de l'imprévu d'une chose rare et exceptionnelle, lorsqu'on arrivait à l'escalier à double révolution où M. et Mme André avaient si ingénieusement disposé le Tiepolo, une de ces conquêtes victorieuses qui illustrent la vie d'un connaisseur.

Promenades au hasard, pas tout à fait. On n'oubliera pas le premier catalogue rédigé « avec une promptitude admirable », comme le dit justement André Michel, plein de renseignements précieux, mêlés sans doute de quelques erreurs, inévitables dans un travail pareil. (*Institut de France. Musée Jacquemart-André. Catalogue itinéraire* [1914].) Une seconde édition en rectifia une grande partie; les rectifications se continueront avec la collaboration des savants.

Les auteurs de la publication dont nous voulons rendre compte ici ne pouvaient pas avoir, en 1914, la pensée de faire un catalogue plus scientifique que celui de Bertaux, dont il faut ici rappeler le nom. Ils connaissent aussi bien que personne les difficultés d'une œuvre de ce genre et les exigences de l'érudition. On comprendra aussi qu'en face de plus de mille objets où toutes les formes et presque toutes les époques de l'art sont représentées, la tâche mérite une longue élaboration, d'autant qu'elle s'impose dans des conditions un peu particulières. En effet, si beaucoup des monuments du Musée sont connus dans leur origine, ont leur *curriculum* établi et par là ne laissent pas de doute (ou peu de doute) sur leur authenticité, il n'en est point de même pour un grand nombre. Ce fut un des mérites et certainement une des jouissances d'Édouard André, jouissance connue des collectionneurs, d'acheter au hasard de ses rencontres, de faire des trouvailles dans des ventes publiques non classées, chez des marchands, et par conséquent de courir des risques, en même temps que de se réserver des chances heureuses.

Donc nos auteurs, sans renoncer aux règles de la critique, ont surtout voulu composer pour les visiteurs un guide, à côté de celui de Bertaux, mais

plus libre : un guide-promenade, si l'on peut employer cette expression, où leur goût avertirait celui des profanes. Et renonçant avec raison à suivre l'ordre des salles, ils ont adopté, je ne dirai pas celui de la chronologie, terme rébarbatif, mais celui de la succession historique des styles dans leurs essais ou leurs transformations.

M. Lafenestre s'est chargé de la peinture (200 numéros). Il commence naturellement par l'Italie avec les premières œuvres représentées au Musée, qui datent du xve siècle. Il y rencontre Mantegna, Carpaccio (que je m'étonne un peu de voir qualifié de candide), les Bellini, tous ces noms avec lesquels aujourd'hui on est familiarisé depuis longtemps, un vibrant et lumineux Guardi, et enfin la presque populaire *Réception d'Henri III à Venise, de Tiepolo.* Les Écoles dites du Nord offrent des œuvres de premier ordre : le mystérieux portrait dit du *Bourgmestre*, sur lequel pourra s'exercer pendant longtemps la clairvoyance des historiens de l'art ; l'extraordinaire *Christ à Emmaüs* de Rembrandt ; un de ces heureux effets de soleil et de nuages orageux qu'aime Ruysdaël ; un portrait par Murillo, etc.

La France occupe une belle et large place, avec des portraits surtout : marquise d'Antin, de Nattier, G. Wille, de Greuze, Ducreux par lui-même, etc.

A M. Durrieu fut réservée, comme il convenait, l'étude des manuscrits à peintures ; deux de premier ordre : les *Heures de Jeanne de Savoie*, de la première moitié du xive siècle, les *Heures du Maréchal de Boucicaut*, du début du xve siècle, dont ce n'est peut-être pas assez de dire qu'elles « dépassent en importance » les *Heures de Jeanne de Savoie*, alors qu'on en goûte surtout le charme exquis, l'imagination pittoresque. M. Durrieu, j'en suis sûr, n'a pas manqué d'y être sensible.

M. André Michel n'avait pas la moins belle part. En effet, après quelques œuvres de premier ordre de la Renaissance italienne : La *Madone* de della Robbia, l'inimitable *Saint Sébastien* de Donatello, le délicieux *Jeune homme* de Desiderio da Settignano, il allait retrouver l'art français du xviie et du xviiie siècle dans des morceaux qui devaient ravir d'aise le conservateur passionné de la Sculpture du Louvre, non sans lui inspirer peut-être un sentiment d'envie. Mme André n'avait-elle pas réussi à acquérir, à conquérir le *Jacques Gabriel* de Jean-Louis Lemoyne, le *Vleugels* de René Michel Slodtz, la *Jeune femme* de J.-B. Lemoyne, le *Piron*, attribué à Pajou, le *Caumartin* de Houdon ? Complément précieux de notre Musée national et où apparaît le meilleur de notre xviiie siècle.

Après tant d'œuvres splendides de la peinture et de la sculpture où le choix était si difficile à faire, puisqu'il fallait absolument se limiter, M. Deshairs ne pouvait plus avoir que quelques pages pour parler des arts décoratifs : tapisserie, meuble, bibelot. Arts décoratifs, ce mot convient tout particulièrement, quand il s'agit du musée Jacquemart-André, où ils se présentent vraiment à l'état de décor, sans rien qui marque la préoccupation d'un classement pédagogique, ni d'un enseignement. On sent que ces tapisseries, ces porcelaines, ces vases de Chine, ces commodes, ces canapés, ces chaises longues (l'une d'elles chef-d'œuvre de simplicité et de goût harmonieux, a bien observé M. Deshairs) avaient été recherchés et placés pour donner aux heureux propriétaires la joie des belles élégances, même dans

les choses pratiques. Nous nous trouvons ainsi, il faut le répéter, dans une demeure habitée, vivante.

Cela n'empêche pas que, sans pédantisme, elle nous apprend quelque chose : une fois de plus l'éclectisme, privilège rare de ceux qui ne veulent pas que l'esprit de système vienne gâter leur plaisir devant les belles œuvres. Ici ne regarde-t-on pas des mêmes yeux charmés Donatello et Houdon, Mantegna, Rubens, Nattier ou Lancret? Pourtant, si le Musée s'est ouvert à tous les artistes du passé, nationaux ou non, en rapprochant et conciliant les Écoles, il est surtout une glorification de l'art moderne et particulièrement de l'art français du XVIIIe siècle. Buste, tableau, miniature, tapisserie, meuble, tabatière, montre, étoffe, il n'y a pas un objet qui ne garde son charme ou son prix dans l'ensemble de ces salons noblement somptueux.

H. LEMONNIER.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

1er mars. M. Louis Leger donne lecture d'une étude intitulée : « Un petit problème de littérature comparée ». Il s'agit d'un sonnet fort admiré du poète espagnol Quevedo, dont on a retrouvé la reproduction intégrale dans les œuvres d'un poète polonais Szarzinski, mort en 1580. M. Leger conclut de ce rapprochement que les deux poètes ont dû tous deux imiter un archétype commun. Cet archétype, il l'a retrouvé dans les poésies latines de l'Italien Vitali ou Vitalis, qui fut également connu en Espagne et en Pologne.

— M. Ant. Thomas passe en revue les différentes hypothèses émises sur l'étymologie de l'expression « maître Aliboron » employée par La Fontaine, après bien d'autres. Il se rallie à l'opinion qui voit dans Aliboron une déformation du mot grec *Elleboron*, nom d'une plante bien connue, l'ellébore, mais il ne croit pas qu'il y ait de rapport sémantique entre ces deux termes. La genèse de « maître Aliboron » doit être cherchée dans un quiproquo lamentable fait à l'époque carolingienne par Jean Scot Erigène et Remi d'Ausserre sur un vers de Martianus Capella : le nom de la plante a été pris pour un nom d'homme, et un prétendu philosophe *Elleboron* a été mis, comme logicien, sur le même pied que Carnéade, Chrysippe et Aristote lui-même.

8 mars. M. Camille Jullian annonce à l'Académie que M. le lieutenant Picard et M. le major Dubreuil-Chambardel ont exploré dans le canton de Vittel (Vosges) un cimetière mérovingien, où ils ont trouvé une trentaine de sépultures; il signale l'importance de cette découverte pour l'histoire de la région.

— M. le comte Durrieu lit un mémoire sur une curieuse miniature allégorique qui forme le frontispice d'un manuscrit de la fin du XIVe siècle, conservé au British Museum. Cette miniature a été exécutée à Paris, dans la seconde moitié de l'année 1395. Elle orne une épître en français adressée par Philippe de Mézières au roi d'Angle-

terre Richard II pour engager ce souverain à s'allier à la France, avec l'arrière-pensée que cette alliance de la France et de l'Angleterre servirait à délivrer Jérusalem du joug des Musulmans. On voit dans cette peinture les couleurs héraldiques des deux pays fraternellement juxtaposées et les couronnes royales de France et d'Angleterre unies par des rayons d'or, qui s'échappent d'une couronne d'épines.

— M. Camille Jullian lit au nom de M. Fabia une note sur Fourvières en 1493 et il ajoute quelques réflexions complémentaires à propos de cette lecture et des faits qu'elle nous révèle.

15 mars. M. le comte Delaborde complétant la communication faite par M. le comte Durrieu à la dernière séance, suggère que la composition initiale du manuscrit de Philippe de Mézières a pu lui être inspirée par le souvenir de la grandiose apostrophe adressée à la couronne d'épines et à la couronne de France par Charles V à ses derniers moments, apostrophe dont les termes ont été rapportés dans le récit de la mort du roi retrouvé et publié par Hauréau. La présence de Philippe de Mézières dans la chambre du roi mourant est attestée par la signature qu'il a apposée au bas du procès-verbal notarié des déclarations faites alors par Charles V sur son attitude dans l'affaire du schisme.

— M. Babelon lit une note du Dr Carton sur les murs de Carthage. M. Babelon ajoute, en son nom personnel quelques remarques sur un bas-relief trouvé par le Dr Carton au cours de ces recherches : on y voit figurer un homme placé devant les murs d'une ville, les mains liées au-dessus de la tête; il le rapproche d'un bas-relief découvert à Némée et publié par M. Lechat. Cette figure représenterait, suppose-t-il, le héros protecteur de la ville.

— M. Salomon Reinach donne lecture d'un mémoire sur un passage d'Eusèbe relatif à la création de l'homme.

22 mars. M. Héron de Villefosse signale parmi les dons importants faits en 1917 au musée du Louvre, des bronzes légués par M. Collignon et une statue d'empereur romain cuirassé offerte par l'Union des arts décoratifs.

— M. de Lasteyrie entretient l'Académie de l'usage du mot *gothique*, employé pour désigner l'architecture française : il montre que ce terme accepté généralement aujourd'hui dans tous les pays ne saurait être remplacé utilement par aucun autre.

— M. Seymour de Ricci expose qu'au printemps de 1917, il a retrouvé dans le village détruit de Juvigny, au nord de Soissons, trois colonnes milliaires romaines, qui avaient échappé à la fureur destructrice des envahisseurs. Il rapproche l'un de ces textes, datant de l'époque de Caracalla d'une inscription vue à Beauvais par Suger, au milieu du XIIe siècle et dont l'illustre abbé a cité un passage dans une lettre écrite en 1149 à l'évêque de Beauvais.

27 mars. M. Salomon Reinach communique des photographies envoyées par M. Fr. Cumont; elles représentent les ruines d'un édifice découvert récemment à Rome et qui fut peut-être un tombeau monumental.

— M. L. Havet lit une note sur la signification du mot *proprius* dans le sens rituel. Il montre qu'à chaque sorte de victimes étaient réservés des aliments spéciaux qu'on lui donnait jusqu'au dernier moment de sa vie. Ces mets étaient désignés par l'épithète de *purus*. M. Havet propose

d'introduire ce mot par correction dans une fable de Phèdre.

— M. Héron de Villefosse informe l'Académie que M. le comte Alex. de Laborde a offert au Musée du Louvre des dessins exécutés en Orient, et qui paraissent avoir été l'œuvre de Cassas, qui fut attaché à l'ambassade du comte de Choiseul-Gouffier, pendant son séjour en Turquie.

5 *avril*. M. Cagnat donne lecture d'un rapport que M. le Dr Carton a envoyé sur les fouilles exécutées par lui à Bulla Regia, grâce à une subvention prélevée sur les arrérages de la fondation Piot. Il a acquis la certitude que l'édifice considéré par Tissot comme une forteresse punique est un établissement thermal romain de l'époque impériale.

— M. Ed. Pottier revenant sur la communication faite par M. Héron de Villefosse dans la précédente séance donne un aperçu général de la collection de dessins, offerts au Musée du Louvre par M. Alex. de Laborde. Ces dessins, qui paraissent tous inédits, peuvent être attribués avec la plus grande vraisemblance à Cassas. On y voit dans quel état étaient encore à la fin du XVIIIe siècle certains monuments, qui depuis lors ont été dégradés par le temps et surtout par les hommes.

12 *avril*. M. Samuel Chabert lit une étude sur le proverbe latin : *Quos perdere vult Jupiter, dementat prius*. L'idée est fort ancienne. On la trouve exprimée tour à tour dans la Bible, chez Homère, les tragiques grecs et divers auteurs latins. M. Chabert estime que cette formule aujourd'hui populaire a pris corps seulement vers 1645, pendant la révolution d'Angleterre, et probablement à Cambridge.

19 *avril*. M. J. Zeiller donne lecture d'une note intitulée : « L'activité littéraire d'un évêque arien des provinces danubiennes, Palladius de Ratiazia ».

Palladius apparaît dans ses écrits comme un adversaire de saint Ambroise de Milan. Il semble avoir composé un essai de réfutation du *De Fide* d'Ambroise et une *oratio* véhémente pour protester contre le concile d'Aquilée de 381, qui l'avait déposé.

— M. Cl. Huart fait une communication sur « les derviches d'Asie Mineure » ; il étudie un document persan dont la traduction paraîtra prochainement ; il montre, par des textes historiques, à quel degré de ferveur mystique étaient montés les esprits en Asie Mineure, au cours des XIIIe et XIVe siècles, préparant ainsi un terrain favorable pour la diffusion des idées apportées de Perse par le fondateur de cette confrérie religieuse, le grand poète Djélat-Ed-Din-Roumi.

26 *avril*. M. Pierre Paris fait connaître le résultat des fouilles qu'il poursuit à Bolonia : il a découvert un nouvel édifice pour la salaison des poissons et une élégante maison à péristyle décorée de peintures dont les murs sont parsemés de graffiti, termes ibériques sans doute, mais écrits en caractères romains.

— M. Paul Monceaux communique une note sur une dédicace chrétienne d'Algérie, conservée depuis longtemps au musée de Bône et que M. Gsell a réussi à déchiffrer complètement. L'inscription était placée sur la façade d'un édifice, probablement une chapelle. Le monument, élevé par les soins ou aux frais d'un nouveau converti, datait du IVe siècle, comme l'inscription.

— M. Maurice Croiset lit un mémoire sur les premiers *dialogues*, que Platon composa à Mégare durant son séjour auprès d'Euclide.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

L'Institut a tenu le 17 avril sa seconde séance trimestrielle de l'année.

M. E. Lavisse a donné lecture d'une notice sur le Musée Condé en 1917 (voir ci-dessus, p. 153) et M. Émile Picard d'un rapport sur la gestion du domaine de Chantilly en 1917.

Sur le rapport de M. Babelon, l'assemblée a réparti de la façon suivante les arrérages des fondations Debrousse et Gas :

A l'Académie française : Suite de la publication de la *Correspondance de Bossuet*, 3 000 francs. — Publication des *Œuvres de Bourdaloue*, 3 000 francs.

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Publication des *Inscriptions de Délos*, 6 000 francs.

A l'Académie des Sciences : Publication du *Catalogue des petites planètes*, 4 000 francs. — Suite de la publication des *Procès-verbaux des Séances de l'Académie des Sciences, tenues depuis la fondation de l'Institut jusqu'au mois d'août 1835*, 6 000 francs.

A l'Académie des Beaux-Arts : Suite de la publication des *Procès-verbaux de l'Académie royale d'Architecture*, 1 000 francs. — Travaux préparatoires à l'*Histoire du Collège des Quatre Nations et du Palais de l'Institut* : 1 000 francs. — Publication du *Catalogue musical de la Bibliothèque nationale*, 4 000 francs.

A l'Académie des Sciences morales et politiques : Publication des *Œuvres de Malebranche*, 2 500 francs. — Publication des *Œuvres de Maine de Biran*, 2 500 francs. — Publication des *Ordonnances des rois de France*, 1 000 francs.

A la Bibliothèque de l'Institut pour les travaux de ses inventaires et catalogues, 2 000 francs.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Le 2 mai l'Académie a élu M. Barthou à la place de M. Henry Roujon, décédé et Mgr A. Baudrillart à la place de M. de Mun, décédé. Un scrutin ouvert pour élire un successeur à M. Jules Lemaître, décédé, n'ayant pas donné de résultat, l'élection a été reportée à une date ultérieure.

Le 16 mai l'Académie a élu M. René Boylesve à la place de M. Mézières, décédé, M. Fr. de Curel à la place de M. Hervieu, décédé et M. Jules Cambon, à la place de M. Francis Charmes, décédé.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le *prix Bordin* est ainsi partagé : 1 500 fr. à M. André Blum, l'*Estampe satirique en France, pendant les guerres de religion*; 500 fr. à M. l'abbé Ch. Guéry, *Histoire de l'abbaye de Lyre*; 500 fr. à M. A. Langfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle*; 500 fr. à M. E. Parturier, Edition de *Délie*, par Maurice Scève.

Le *prix Jean-Jacques Berger*, est ainsi partagé :

4 000 fr. à M. Wickersheimer, *Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris*; 3 000 fr. à M. Coyecque, *Recueils d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris au* XVIe *siècle*; 3 000 fr. à M. Vislier, *Les marguilliers laïcs de Notre-Dame de Paris (1204-1790)*; 2 000 fr. à M. Léon Dorez, *La faculté de décret à l'Université de Paris au XVe siècle*; 1 000 fr. à M. l'abbé Clerval, *Registre des pro-*

cès-verbaux de la Faculté de Théologie de Paris; 1 000 fr. à M. Paul Lacombe, *Anciens livrets des rues de Paris imprimés aux XVe et XVIe siècles*; 500 fr. à M. Lecestre, *Notice sur l'Arsenal royal de Paris jusqu'à la mort de Henri IV*; 500 fr. à M. Camille Bernard, *Restitution des thermes de Lutèce*.

Le *prix Delalande-Guérineau* est décerné à M. P. Roussel : *Délos, colonie athénienne*.

Le *prix Prost* est décerné à M. Le Germain de Maidy, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques.

Le *Prix de La Grange* est attribué à M. Ernest Langlois pour le tome premier de son *Roman de la Rose*.

Le *Prix Fould* est ainsi partagé : 3 000 fr. à M. G. Millet, *Recherches sur l'iconographie de l'Evangile aux XIVe XVe et XVIe siècles*, 2 000 fr. à M. Bréhier, *l'Art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours*.

Le *prix Lefebvre-Deumier* n'est pas décerné, mais sur les arrérages de cette fondation, l'Académie attribue les récompenses suivantes : 3 000 fr. à M. Puech, *les Apologistes chrétiens du second siècle*; 3 000 fr. à M. Dussaud pour l'ensemble de ses études sur l'histoire des religions publiées depuis dix ans; 2 000 fr. à M. Picavet, *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Louis Favé a été élu le 22 avril membre de la section de géographie et navigation en remplacement de M. Bassot, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Un arrêté du 23 mars 1918 a apporté au règlement du 17 janvier 1888, certaines modifications dont voici les principales : Un académicien titulaire peut être transféré d'une section à une autre sur la proposition des deux sections intéressées. — Un académicien libre peut devenir académicien titulaire sur la proposition d'une section qui demande à se l'adjoindre. — Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les académiciens titulaires, mais les académiciens libres sont admis à prendre part au scrutin.

— M. Vidal de La Blache, membre de la section d'histoire depuis 1906 et cette année président de l'Académie, est décédé à Tamaris (Var) le 5 avril 1918.

— M. Paul Deschanel est passé de la section des académiciens libres dans la section de morale, en remplacement de M. Béranger, décédé.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET-AOUT 1918.

POUSSIN ET MARINO.

ANDREA MOSCHETTI. *Dell'influsso del Marino sulla formazione artistica di Nicola Poussin.* (Estratto dagli Atti del X Congresso Internazionale di Storia dell'arte. Roma 16-21 ottobre 1912[1]). Une brochure in-4, 31 p., Rome, Lœscher, 1913.

Poussin et Marino, il faut bien, quoi qu'on en ait, rapprocher ces deux noms, puisque l'artiste français et le poète italien se connurent à Paris en 1623. Mais quand on a dit que Marino reçut Poussin chez lui et chercha même à lui être utile, quand on a consenti à rappeler qu'il le chargea d'illustrer son poème de l'*Adone*[2], on s'empresse de rompre tout lien entre le peintre austère et l'écrivain superficiel, raffiné, qui a laissé son nom au « déplorable » marinisme.

M. Moschetti ne pense pas ainsi. Dans une fort curieuse étude, il croit pouvoir établir que Marino a exercé une véritable influence sur Poussin, alors que celui-ci vécut dans sa familiarité, et que cette influence fut durable. Il fait observer que Poussin, né en 1594, encore jeune en 1623, obscur, incertain de son génie, se trouvait en posture de disciple auprès de Marino (1569-1625), son aîné de beau-

(1) Il s'agit du Congrès tenu à Rome en 1912 et où, pour la première fois, la France était officiellement représentée.

(2) *L'Adone*, poema del cavalier Marino, Parigi, 1623. Les dessins de Poussin furent très goûtés au XVIIe siècle. Il paraît qu'il ne serait pas impossible qu'une partie en existât à Londres. Moschetti, p. 10, n. 3.

coup, très goûté de la société parisienne, célèbre même; qu'en illustrant alors l'*Adone*, ce poème tout mythologique, il recevait sans le savoir une de ces directions qui restent; que ses conversations avec Marino contribuèrent à lui inspirer le goût de la poésie et de ces libres inventions où excellait la Fable antique[1]; que l'Italien, amateur éclairé des arts, possesseur d'une galerie renommée en Italie, mêlait à un sentiment littéraire particulier un véritable sens plastique. Ses épisodes font toujours tableau et, dans la description du *Tombeau d'Adonis*, le monument se présente aux yeux presque architecturalement. Poussin put ainsi apprendre comment la pensée se traduit en formes et comment l'artiste arrive à saisir dans les détails multiples d'une scène ceux qui se composent autour d'un centre.

On peut aller plus loin. Les œuvres de l'Italien, avec tous leurs défauts[2], avaient des qualités d'ingéniosité, d'invention, de fantaisie, même de grâce qui, au début du XVIIe siècle, manquaient un peu aux nôtres. Or Poussin, à l'opposé de ce que l'on a souvent dit, n'était pas si rebelle à la poésie italienne de l'époque, il avait une tournure d'esprit raffinée. Si dans ses lettres on trouve surtout un robuste bon sens, on y rencontre aussi de la subtilité, dont l'expression est d'ailleurs maladroite, car il écrivait en autodidacte. Et si l'on a pu constater chez Marino un art sensuel, licencieux, s'il se plaît à décrire des spectacles voluptueux, nous verrons que le tempérament artistique de Poussin ne répugnait pas absolument aux scènes de ce genre.

Serrant de plus près les termes du problème, M. Moschetti cherche et trouve dans certaines œuvres de Poussin des rapprochements avec des passages de l'*Adone*, qui lui semblent démontrer que l'artiste s'inspira jusqu'au bout de ce poème qui avait séduit ses jeunes années. Les œuvres du peintre auxquelles il emprunte ses

[1] Bouchitté a exprimé cette idée qu'il a prise à Bellori. *Le Poussin, sa vie et son œuvre*, 1858, p. 2-6. — Voici le passage de Bellori :

Ben si comprende da quei disegni quanto sin dall'hora egli avesse feconda et impressa la mente nelli buoni exempii di Rafaelle e di Giulio, e quanto ancora con la consuetudine del Marino egli si adornasse delli colori poetici, che si confanno del tutto con li colori della pittura, e li quali egli ritenne poi sempre con grandissima lode nei suoi componimenti.

[2] Voir les ouvrages cités par Moschetti, p. 5, n. 2; p. 7, n. 1 et 2.

arguments sont tellement connues que le lecteur suppléera facilement aux reproductions que nous ne pouvons donner ici où, du reste, nous nous attachons à la conception littéraire, non à l'exécution.

Voici d'abord le *Renaud et Armide* du Musée de Dulwich (n° 315). Le héros est endormi mollement à l'ombre d'un arbre ; des collines se profilent à l'horizon. Armide s'approche de lui, un poignard à la main, prête à le frapper ; elle s'arrête suspendue, émue à la vue de sa beauté ; elle oublie sa vengeance. Le peintre a placé auprès d'elle un petit amour pour symboliser peut-être les deux sentiments entre lesquels son âme se partage. M. Moschetti ne nie pas que la pensée générale vienne de la *Jérusalem délivrée*, à laquelle on a tout naturellement songé, mais il constate que certains détails du tableau ne se rencontrent que dans l'*Adone* : le paysage d'abord, puis surtout le petit Amour, qu'il signale tout particulièrement, que le Tasse n'avait pas introduit dans son poème chrétien, qui figure naturellement dans l'*Adonis* païen et assez étrangement chez Poussin. Comment l'expliquer, si l'on ne veut pas admettre qu'il continuait à lire Marino et sans doute à s'y plaire [1] ? M. Moschetti insiste aussi sur l'attitude d'Armide penchée éperdument (*che trabocca*) sur le dormeur [2].

Les rapprochements entre le *Mars et Vénus* du Louvre (n° 727) ne lui semblent pas moins convaincants : bois épais, armes suspendues à un arbre au-dessus des amants, nudité des deux divinités,

[1] Le *Renaud et Armide* date de 1637. Moschetti, p. 16.

[2] Voici les deux passages du Tasse et de Marino dans ce qu'ils ont d'essentiel :

Ma quando in lui fissò lo sguardo e [vide
Come placido in vista egli respira
E ne' begli occhiun dolce atto che ride,
Benchè sian chiusi (or che fia s'ei gli [gira !),
Pria s'arresta sospesa ; e gli s'asside
Poscia vicina e placar sente ogn'ira....
(*Gerusalemme lib.*, c. XIV, str. 66.)

Fontana v'ha, cui stende intorno oscura
L'ombra sua protettrice annosa piop- [pa....
Non lunge è un colle, che l'ombrosa [fronte
Di mirti intreccia e'l crin di rose [infiora...
Tanta in lei (Vénus) gioia dal bel viso [fiocca
E tal da'chiusi lumi incendio appiglia
Che tutta sovra lui pende e trabocca
Di desir, di piacer, di meraviglia....
(*Adone*, c. III, str. 12-13.)

caresses passionnées, combats entre petits amours portant des armes enlevées à Mars [1].

Tout le monde connaît les *Bacchanales* de Poussin, ces beaux paysages si calmes, si lumineux, où la nature elle-même semble être en joie, ces satyres aux corps vigoureux, ces admirables corps de nymphes, si vivantes dans la beauté impeccable de leurs formes; nymphes et satyres luttant amoureusement, enfants potelés, portés sur des chèvres ou étendus sur un tapis de gazon. Poussin a adoré ce thème, puisqu'il l'a reproduit sans se lasser [2].

Or, voici un passage de l'*Adonis* où se trouvent exactement certains détails des *Bacchanales* : les grappes de raisin pressées au-dessus des coupes, « décorées d'une couronne de fleurs », la « liqueur de vie », bue dans une corne de bœuf, les luttes amoureuses, et l'atmosphère, le sentiment général de la scène. On aura, de toute façon, plaisir à le lire. Il n'est pas trop inférieur aux œuvres qu'il a peut-être suscitées [3].

M. Moschetti insiste aussi sur le *Massacre des Innocents* du Musée Condé [4]. Il faut noter, dit-il, que Marino a écrit un poème : *La Strage degli innocenti*. Sans doute, il n'a fait souvent qu'y reproduire des épisodes traités par les écrivains et par les peintres, mais il en est un où il a ajouté des détails qui lui appartiennent.

(1) ... Vide... in què boschetti
Sovra un tappeto di purpuree rose
Venere e Marte che trahean soletti
In trastulli d'amor l'ore otiose,
Alternando tra lor vezzi furtivi,
Baci, motti, sorrisi, atti lascivi....
Pendean d'un verde mirto il brando [crudo,
La lorica, l'elmetto e l'altro arnese....
Pargoleggianti eserciti d'Amori
Fan mille scherni al bellicoso Dio....
Chi cavalca la lancia, e di galoppo
La sprona incontro a la vezzosa [madre,
Chi con un capro fa giostre e tornei,
Chi della sua vittoria erge i trofei.

(*Adone*, c. XIII, str. 188, 192, 200.)

(2) *Bacchanale* du Louvre n° 729; *Bacchanales* de la National Gallery (incomparablement belles); *Enfance de Bacchus* à Chantilly, etc.

(3) Chi stringe con le dita entro la [tazza
Di lieti fiori incoronata il grappo.
Alcun ve n'ha che la vital rugiada
Con un corno di bue per bere attigne....
Tra noderosi e nerboruti amplessi
Del robusto amator la giovinetta
Geme, e con occhi languidi e dimessi
Dispettosa si mostra e sdegnosetta.
Il viso invola ai baci ingordi e spessi
E nega il dolce, e più negando alletta;
Ma mente si sostragge e gliel contende,
Ne le scaltre repulse i bacci rende.

(*Adone*. ch. VII, str. 100, ch. XIV, str. [122, 123.)

(4) P. 29-31.

C'est celui du soldat qui brise contre un mur la tête d'un enfant que sa mère essaie en vain de défendre[1].

Voici encore d'autres œuvres invoquées par M. Moschetti : l'*Apollon et Daphné*[2], la *Chasse de Méléagre*, l'*Écho et Narcisse* du Louvre, *Pan et Syrinx*, etc.

On ne manquera pas d'opposer à son argumentation bien des réserves. Il a voulu trop prouver. On lui objectera que les mêmes thèmes se retrouvent avec des détails à peu près analogues chez le Tasse et les poètes contemporains; qu'on les rencontre chez presque tous les peintres italiens du XVIe et du XVIIe siècle, dans les peintures de Raphaël à la Farnésine, dans la *Bacchanale* de Titien au Prado, dans la Galerie Farnèse avec les Carrache : Satyres et Nymphes, Tritons et Néréides se donnant en se refusant, jeux de petits amours, toutes sortes de fantaisies ingénieuses ou amusantes, auxquelles Poussin s'est complu tout comme un autre. Tout cela est vrai et M. Moschetti lui-même le reconnaît — de temps en temps. Cela n'empêche pas qu'il reste quelque chose de sa thèse, beaucoup même, si on développe quelques-unes des idées qu'elle a le mérite de suggérer.

Avouons d'abord que Marino gagne à être interprété par Poussin ou à travers Poussin. S'il appartient à d'autres de juger la valeur de sa pensée, de son style, de sa langue, et d'en montrer les défauts ou mêmes les vices, le rapprochement avec la peinture rend plus sensibles ses qualités : charmes de la nature aimable, des bocages, des eaux, des horizons lumineux, séduction de la beauté féminine, délices de l'amour ou galant, ou passionné ou même sensuel.

Mais il faut revenir à Poussin. On ne songe certainement pas à nier qu'il ait connu avant tout l'antiquité grecque et romaine, qu'il en ait admiré, chéri les poètes, les historiens, les héros, qu'il ait cherché en eux son idéal de beauté, qu'il leur ait dû la noblesse de ses œuvres historiques ou philosophiques. On reconnaîtra la grande

[1] M. Moschetti cite ces vers :
Una ve n'ha che del bel fianco ignudo
Misera e del bel petto e del bel volto
Come può meglio al caro suo fa scudo...
Poi (le soldat) con robusta man lo [scaglia e spinge
Contro il muro vicin fra duri sassi....

[2] Il est vrai qu'il songe aussi à Ovide et même, ce qui vaudrait sans doute d'être examiné, au groupe célèbre du Bernin. Moschetti, p. 17, n. 1, 2, 3.

place qu'occupent chez lui la Bible et les Évangiles. Voilà l'artiste que jadis on a presque exclusivement connu exalté, qu'on élève encore très haut aujourd'hui.

M. Moschetti nous oblige à chercher d'autres sources, moins pures peut-être, chez Ovide, cet ancien si moderne, chez le Tasse, si l'on ne veut décidément pas accepter Marino, ou encore à regarder plus attentivement du côté de Titien [1]. Pourquoi ne s'adresserait-on pas aussi aux Carrache, qu'on commence à réhabiliter, après les avoir trop admirés, puis trop délaissés? Croira-t-on en effet que Poussin n'avait pas vu ou avait dédaigné de regarder la Galerie Farnèse, alors dans toute sa fraîcheur, sa réputation et son éclat [2]? La Diane de la fresque de Diane et Endymion n'est pas si éloignée de l'Armide (*che trabocca*) auprès de Renaud.

Voilà donc un second Poussin : le peintre mythologique. Dans cette partie de son œuvre, et elle est considérable, il adore en dévot païen la splendeur du corps humain, la beauté de ses formes et l'épanouissement de sa jeunesse. Il a des hardiesses inattendues, comme l'attitude si osée de la Nymphe à cheval (ces termes ne se peuvent éviter) sur les épaules d'un satyre [3]. Il ne craint pas quelquefois de montrer dans le corps féminin cet admirable « instrument de volupté » dont on a parlé. On entrevoit ainsi une remarquable ressemblance entre l'artiste classique du xviie siècle et celui du xixe. Tout le monde nommera Ingres, chez qui une observation plus attentive a fait découvrir une « effrayante exaltation » en face de la femme. A vrai dire, Poussin n'a rien qui approche des audaces troublantes du *Bain turc* [4]. Et puis, à la différence d'Ingres, il purifie et ennoblit les nudités en les plaçant dans

[1] Félibien lui-même, le protagoniste du dessin, n'a pas manqué de constater son influence (*Entretiens sur les vies... des plus excellents peintres*, t. IV, p. 9 et suiv.). Les historiens postérieurs l'ont suivi.

[2] Terminée dans son ensemble au début du xviie siècle. Annibal Carrache est mort en 1609.

[3] Voir la *Marche de Satyres* (musée Condé).

[4] Dans ses peintures tout au moins, qui ne dépassent pas la volupté chantée si passionnément par La Fontaine. Mais quelques-uns de ses dessins, suivant M. Moschetti, confinent presque à « l'obscénité ». (Dessin n° 2469 du Louvre. — Le *Triomphe de Vénus*, la *Bacchanale* du musée Condé (n°s 173, 179, signalés par lui au même titre, sont, paraît-il, moins significatifs). Moschetti, p. 13.

l'atmosphère d'un paysage idéal, car il ne fut nulle part plus admirable paysagiste que dans quelques-unes de ses toiles mythologiques [1] : *Enfance de Bacchus*, *Nourriture de Jupiter*, etc. Il semble vraiment qu'il y ait retrouvé cette humanité primitive, rêve de certaines âmes poétiques, où l'être vivant se fondait tellement dans la nature que ses instincts gardaient l'innocence des lois physiques.

Osons le dire, des deux Poussin, celui-ci est peut-être le plus vraiment *peintre*. Libéré de la préoccupation de se hausser à la gravité de la philosophie ou de l'histoire, plus sensible au spectacle du monde extérieur, plus attaché à la séduction des belles formes, il dévoile toutes les séductions d'un art qui n'a plus d'autres règles que celles de son génie. Souplesse dans l'ordonnance, maîtrise hardie du dessin, sentiment des charmes de la lumière et des mystérieuses perspectives aériennes, souvent même harmonies de couleur — de sa couleur, — ces mérites, que nous prisons tant aujourd'hui, se retrouvent chez lui, mais avec la marque de sa grande personnalité.

Son œuvre nous apparaît ainsi bien plus large, plus ouverte, plus compréhensive ; elle embrasse tout un monde d'idées, de sentiments, de sensations, depuis le *Mars et Vénus* jusqu'à l'*Inspiration du poète*, en passant par le *Diogène à l'écuelle*, *l'Enlèvement des Sabines*, les *Bergers d'Arcadie*, le *Moïse sauvé*, les *Aveugles de Jéricho*, le *Renaud*, le *Miracle de saint François Xavier*, l'*Extrême-Onction*. Prodigieuse variété, que peu d'artistes, même parmi les plus grands, ont connue, et qui suppose, qui implique de vastes lectures. En y faisant une place à Marino, on ne diminuera pas Poussin, on le rend plus vivant, plus humain. Et puis on constate comment un grand esprit et une grande âme élèvent jusqu'à l'idéal les éléments, qui semblaient inférieurs, dont leur imagination s'est emparée.

Henry LEMONNIER.

[1] Nous savons très bien qu'il le fut dans des tableaux tels que le *Diogène*, le *Polyphème*, mais avec une note plus sévère.

LE CAUTIONNEMENT EN CHALDÉE.

H. Pognon. *Notes lexicographiques et textes assyriens inédits.* Une broch. in-8 (extraite du *Journal Asiatique*, 1917, p. 373-414).

Le travail que vient de publier M. Henri Pognon contient huit notes lexicographiques, un contrat du règne de Sin-šar-iškun le dernier ou l'avant-dernier des rois d'Assyrie, et quelques fragments du Code de Hammourabi d'après une tablette écrite pour la bibliothèque du roi d'Assyrie Ašur-bani-pal. Le texte de cette tablette, dont le P. Scheil a donné la transcription en 1908 dans le tome X, p. 81, des *Mémoires de la Délégation française en Perse* (textes élamites-sémitiques), est édité pour la première fois par M. Pognon en caractères cunéiformes.

Parmi les notes lexicographiques, qui forment en quelque sorte la suite des *Mélanges Assyriologiques* publiés par M. Pognon en 1913, l'une des plus importantes, malgré sa brièveté, est la septième (p. 397-402). Je voudrais signaler l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire du droit en matière de cautionnement.

I

La notion du cautionnement à l'époque néo-babylonienne a été, dans cette note, élucidée par M. Pognon, sur un point resté jusqu'ici très obscur. Il s'agit d'une clause que l'on rencontre fréquemment dans les contrats où il y a pluralité de débiteurs, et qui se trouve aussi parfois en cas de pluralité de cautions (*Nabuchodonosor* 172). L'acte déclare que les codébiteurs ou les cautions sont garants l'un de l'autre (*ištin put šani našu*). Quel avantage cette clause confère-t-elle au créancier? Assyriologues et juristes discutent sur la solution à donner. Dans un livre sur le cautionnement en droit Babylonien et Assyrien, publié en 1911, M. Koschaker a consacré dix-huit pages à cette question sans arriver à un résultat satisfaisant.

Rappelons d'abord quelle est la situation normale des codébi-

teurs et des cautions d'une même dette. Nous rechercherons ensuite en quoi elle est modifiée par la clause de garantie réciproque.

En principe, les codébiteurs sont tenus envers le créancier commun chacun pour sa part, comme en droit moderne : ce sont des codébiteurs conjoints. Quant aux cautions, leur obligation varie suivant les cas; elle n'a pas, comme chez les Romains, un caractère accessoire; elle est subsidiaire.

Tantôt la caution s'engage « pour le pied du débiteur » (*put šepi*)[1]. Si celui-ci va dans une autre localité, — nous dirions aujourd'hui dans un sens péjoratif « s'il lève le pied », — la caution promet de payer une quantité déterminée (*Nabuchodonosor*[2], 83; *Cyrus*, 147). Le créancier d'une dette quérable est garanti contre l'absence du débiteur au jour de l'échéance; il évite des difficultés et des frais pour obtenir son paiement.

Tantôt, et, c'est le cas le plus fréquent, celui d'une dette portable, la caution promet d'amener le débiteur chez le créancier, à une date convenue, pour qu'il acquitte sa dette. Subsidiairement, elle s'oblige à payer ce qui est dû (*Nabuchodonosor*, 88; *Darius*, cité dans la *Revue d'Assyriologie*, 1915, XII, 98-99). L'engagement de la caution est ici plus étendu que dans le cas précédent : il s'applique au cas même où le débiteur serait présent au lieu du paiement, mais se cacherait pour se soustraire à la poursuite.

Tantôt enfin la caution promet simplement que le débiteur paiera (*put iṭir naši*); sinon elle paiera elle-même le créancier. Au fond le cautionnement est ici, comme en droit romain et en droit moderne, une garantie contre l'insolvabilité du débiteur. Mais, en la forme, c'est une promesse du fait d'autrui avec clause de porte-fort. La caution ne promet son fait personnel qu'à titre subsidiaire. De là cette conséquence : lorsqu'il y a plusieurs cautions, leur obligation est indivisible comme le fait qu'elles ont garanti : le débiteur ne changera pas de localité; il sera conduit chez le créancier à l'échéance.

Tel est le droit commun. Mais lorsque le contrat contient la clause

[1] Cf. Oppert, *Zeitschrift für Assyriologie*, 1888, III, 19.

[2] Ce texte et les suivants, désignés par le nom d'un roi de Babylone, sont empruntés, sauf indication contraire, aux recueils d'inscriptions publiés par Strassmaier, *Babylonische Texte*, I-XII, 1889-1892.

de garantie réciproque, quel est le droit du créancier à l'égard des codébiteurs ou des cautions ?

II

La clause de garantie réciproque se présente sous deux formes dont l'une est plus explicite que l'autre. Au lieu de dire simplement : les codébiteurs sont garants l'un de l'autre, les contractants ajoutent : *ša kirib iṭir*[1]. On a proposé plusieurs explications de ces mots qui précisaient sans doute la portée de la garantie.

On a cru d'abord qu'ils indiquaient le résultat de la garantie réciproque; qu'ils constataient l'acquittement de l'obligation. Kohler et Peiser, dans la première livraison de leur étude « *Aus dem Babylonischen Rechtsleben* » (1890), traduisent : « *Der Inhalt ist empfangen.* » Mais ils ont abandonné cette manière de voir qu'il est en effet difficile de soutenir : le créancier ne peut pas donner un reçu dans l'acte destiné à prouver la formation de l'obligation. Dans les livraisons 3 et 4 (1894-1898), la partie finale *ša kirib iṭir* est présentée comme étant le but de la garantie réciproque, et sur ce point le doute ne me paraît pas possible. La question est de savoir quel est ce but.

Kohler et Peiser traduisent (III, 30) : chacun se porte garant que l'autre paiera le montant de la dette, c'est-à-dire du prêt. Dans IV, 50, ils disent : chacun se porte garant que l'autre paiera la dette dans sa totalité. Dans une autre publication *Keilinschriftlische Bibliothek*, 1896, IV, 226 [xx]), Peiser propose dubitativement de traduire : chacun est garant que l'autre livrera (l'objet dû) personnellement. Mais n'y a-t-il pas contradiction à considérer comme personnelle une dette qui est commune à tous ? Rien d'ailleurs ne justifie cette traduction.

D'après les lexiques de Delitzsch[2] (p. 351) et de Muss-Arnolt, (p. 435)[3], *kirib* désigne un acte de complaisance envers quelqu'un,

[1] A l'époque d'Artaxerxès (464-424 a. C.), on trouve la variante *iddan* au lieu de *iṭir* : *The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania,* (Business documents of Murashû sons of Nippur, dated in the reign of Artaxerxes I, 1898), IX, 31-95, 96.

[2] *Assyrisches Handwörterbuch*, 1896.

[3] *Assyrisch-english-deutsches Handwörterbuch*, 1905.

un prêt [1]. Chaque codébiteur se porte garant que son codébiteur donnera, c'est-à-dire remboursera le prêt. Même traduction dans Ziemer, dans Victor Marx, et dans Kotalla [2]. Mais le sens attribué par ces auteurs à *kirib* n'est pas exact : le mot s'emploie, non seulement en cas de prêt, mais aussi dans des cas où il ne s'agit pas d'actes de complaisance : louage (*Babyl. Expedit.*, IX, 49), échange (*Nabonide*, 205), dation en paiement à un collecteur d'impôts (*Babyl. Expedit.*, IX, 95, 96).

D'après Koschaker (p. 90), *kirib* signifierait « milieu », ce qui est au milieu de plusieurs personnes, à égale distance de chacune d'elles, donc ce qui leur est commun. Dans l'espèce, ce serait la dette commune qui, grâce à la garantie réciproque, deviendrait une dette solidaire. C'est ainsi, dit-il, que dans les actes de la première dynastie babylonienne, *bêru* qui signifie « milieu », désigne un bien commun à plusieurs personnes, une propriété indivise. Mais rien ne prouve que *kirib* ait eu, à l'époque néo-babylonienne, le sens passif correspondant au sens actif du mot *bêru* à l'époque antérieure. *Kirib*, milieu, s'emploie au sens propre pour indiquer par exemple l'emplacement d'une maison. Dans un contrat du règne de Nabonide (n° 356), on achète une maison dans le quartier situé au milieu de (*ša kirib*) la ville de Borsippa. Koschaker avoue d'ailleurs (p. 96), après avoir envisagé la question sous toutes ses faces, que la signification attribuée par lui à *kirib* ne trouve aucun appui dans les textes et repose uniquement sur des déductions logiques.

Le défaut commun à toutes ces traductions est de considérer *kirib* comme l'objet de l'obligation de livrer contractée par les garants. Il y a contradiction à stipuler que chacun des obligés garantit que l'autre paiera toute la dette, alors que celui-ci n'en doit qu'une part. La garantie ne peut pas être plus étendue que la dette à garantir. Koschaker a essayé d'écarter cette objection en disant que la caution pouvait sans doute en Chaldée s'obliger *in duriorem causam*, contrairement au droit romain et au droit moderne (C. civil, 2013). Mais c'est répondre à la question par la question.

[1] Cela est vrai du prêt gratuit, mais non du prêt à intérêt. Cf. Edouard Cuq, *Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi sur le prêt à intérêt et les sociétés*, 1918, p. 21.

[2] *Beiträge zur Assyriologie*, III, 453, 456; 1902, IV, 562, 570, 571.

III

M. Pognon a eu le mérite de proposer une traduction qui permet de résoudre toutes les difficultés : *kirib* ne signifie ni prêt, ni dette conjointe ou solidaire. Ce n'est pas un substantif, c'est un verbe. Il faut lire *qirib* et non *kirib*.

Ce n'est pas un substantif, complément direct de *iṭir* : un contrat du temps de Darius le prouve [1]. Onze ouvriers ont, sur leur demande, reçu d'Ellil-šum-iddin 5 825 gur de dattes, de la cuscute et le matériel nécessaire pour fabriquer une boisson fermentée appelée *šikaru*. Ils s'engagent à la livrer à l'entrepôt de leur créancier. « Ils sont garants les uns des autres : *ša qirib šikar iṭir ana Ellil-šum-iddin.* » Le complément de *iṭir* est *šikar* et non *qirib*. La livraison a manifestement pour objet la boisson fabriquée par les ouvriers travaillant ensemble.

L'idéogramme placé entre *ša* et *šikar* doit être lu *qirib* : c'est le permansif du verbe *qarabu*, être proche. Il est usité en ce sens dans le Code de Hammourabi : « Cet homme, si ses témoins ne sont pas à proximité... » (art. 13, édit. Scheil). Dans le contrat précité, *ša qirib iṭir* signifie : le plus rapproché livrera la *šikaru*. Le créancier aura le droit de réclamer la livraison à celui des onze ouvriers qui sera le plus à sa portée.

Cette explication est confirmée par un contrat du règne de Nabuchodonosor récemment publié par le P. Scheil et qui aurait suffi à lui seul à révéler le sens véritable de *qirib* (*Revue d'Assyriologie*, 1917, XIV, 156). Deux officiers de la porte royale se constituent garants de la présence de Šamaš-zîr-ibnî le jour où le préfet de l'Ebabbara relèvera le compte de ce fonctionnaire. « S'il n'est pas à proximité, les cautions paieront au Trésor de Šamaš quinze mines d'argent. » (Cf. *R. A.*, 1918, XV, 86.)

Le cautionnement perd ici son caractère subsidiaire. Il en fut de même chez les Romains après que Justinien eut créé le bénéfice de discussion : ce bénéfice est refusé à la caution lorsqu'elle est présente et que le débiteur habite dans une autre localité (Novelle, 4, c. 1).

[1] *The Babylonian Expedition* (Business documents of Murashû sons of Nippur dated in the reign of Darius, 1904), t. X, 4.

Mais elle peut demander au magistrat un délai pour amener le débiteur, ce qui n'a pas lieu en Chaldée.

IV

Examinons maintenant si la clause de garantie réciproque a une portée différente lorsque la partie finale *ša qirib iṭir* est omise. Tel est l'avis, exprimé d'ailleurs avec réserve par M. Pognon (p. 399) : « L'adjonction avait probablement une grande importance; lorsque ces mots étaient omis, le créancier ne pouvait sans doute réclamer le paiement de sa créance aux garants qu'après s'être adressé à son débiteur et avoir constaté qu'il ne pouvait pas ou ne voulait pas payer ».

Je ne partage pas cette manière de voir. La garantie réciproque, telle que la conçoit M. Pognon, ne serait qu'un cautionnement ordinaire et ne produirait pas plus d'effet. En cas de pluralité de débiteurs, chacun serait obligé directement pour sa part, subsidiairement pour la part de chacun des autres. S'il en était ainsi, on ne s'expliquerait pas que, dans le contrat ci-après, l'un des codébiteurs soit à la fois garant réciproque et garant pur et simple (*Neriglissor*, 66). Sept personnes, en tête desquelles figure le nommé Aḫ-tab-ši, s'obligent à livrer 7 000 bottes d'oignons. « Les débiteurs sont garants les uns des autres. Pour la livraison des oignons, Aḫ-tab-ši est caution. » Cette dernière clause montre que le créancier a confiance en la solvabilité d'Aḫ-tab-ši pour acquitter la dette entière. Il n'a dès lors pas de motif pour exiger simultanément une autre garantie qui, en l'obligeant à diviser sa poursuite, serait pour lui moins avantageuse.

D'autre part il est à remarquer que la clause de garantie réciproque est fréquente lorsque les codébiteurs sont unis entre eux par des liens de famille. Ce sont des parents, un fils et sa mère, deux frères; ou bien c'est un mari qui contracte avec sa femme. En pareil cas la clause s'emploie indifféremment avec ou sans l'adjonction *ša qirib iṭir*[1]. Entre personnes qui ont un patrimoine commun, il va de soi, — qu'on le dise ou non, — que le créancier demandera le paiement

[1] Voir d'une part *Nabuchodonosor* 138; *Nabonide*, 619; *Cambyse*, 315, 409; *Darius*, Brit. Mus., 84, 2, 11, 122; *Artaxerxes*, Babylonian Expedition, IX, 31, 95, 96; et d'autre part, *Nabuchodonosor*, 28, 118, 302, *Neriglissor*

à celle qui sera le plus à sa portée. La solvabilité de l'une ne diffère pas de celle de l'autre; la garantie réciproque n'y ajoute rien. Il en est de même pour deux époux qui sont tenus également des dettes contractées durant le mariage (Code de Hammourabi, 152).

La garantie réciproque entre codébiteurs ou entre cautions est donc autre chose qu'un cautionnement ordinaire, autre chose qu'un moyen de procurer au créancier un surcroît de garantie contre l'insolvabilité de ses débiteurs.

A mon avis, que la finale *ša qirib iṭir* soit exprimée ou sous-entendue, la clause de garantie réciproque a toujours pour but de faciliter la prompte exécution de l'obligation. Elle confère au créancier le droit de demander le paiement au codébiteur ou à la caution qui est le plus à sa portée. C'était un avantage très appréciable à une époque où les communications n'étaient pas en général très faciles, lorsque le créancier désirait être payé au lieu et au temps convenus sans avoir à se préoccuper de savoir si le débiteur était retenu loin de la ville par les travaux des champs, par son commerce ou pour toute autre cause.

V

La garantie réciproque n'a pas seulement pour effet de faciliter au créancier le recouvrement de ce qui lui est dû; elle lui permet en outre d'exiger du débiteur le plus proche le paiement de toute la dette. Un contrat du règne de Cambyse (n° 315), traduit par Scheil, *Rev. d'Assyriol.*, 1915, XII, 12) le démontre : les parties conviennent que le plus rapproché paiera le montant de la dette, soit une mine et un tiers.

Il ne faut pas en conclure avec M. Pognon que la clause de garantie réciproque établit entre les coobligés une véritable solidarité. Elle n'a pas pour but de conférer au créancier le droit de demander le paiement à celui des codébiteurs qui lui paraît le plus solvable. Contre le risque d'insolvabilité, le créancier se protège d'une autre manière en exigeant le cautionnement d'un tiers ou même, comme on l'a vu, de l'un des codébiteurs. D'après *Nabonide*, 314 (cf. *Rev. d'Assyriologie*, XII, 100), N. est créancier de A. et de

2; *Nabonide*, 314, 539, 584, 1125; *Darius*, 93, 431.
Cyrus, 200; *Cambyse*, 68, 81, 391;

sa femme pour 2 mines et 1/3 de sicle d'argent, payables dans deux mois et huit jours. Il a un gage spécial sur quatre esclaves et un gage général sur tous les biens des époux : « Le débiteur et sa femme sont garants l'un de l'autre. Bêlrimanni est caution pour 2 mines et 1/3 de sicle d'argent. Si à l'échéance la somme n'est pas payée, il y aura un intérêt d'un sicle par mois et par mine. » L'intention du créancier est manifeste : il entend être payé sans délai à la date convenue. Il stipule des époux garants l'un de l'autre un intérêt moratoire de 20 p. 100. Il exige en outre qu'un tiers se porte caution.

La clause de garantie réciproque a donc simplement pour effet d'établir une solidarité *sui generis*, tendant à faciliter la prompte exécution du contrat. Il en fut de même dans les provinces grecques de l'Empire romain : la fiéjussion réciproque (ἀλληλεγγύη) y était usitée pour faire naître une solidarité à la mode grecque[1] : les codébiteurs étaient tenus de payer toute la dette, partie comme débiteurs principaux, partie comme cautions. Ils avaient le bénéfice de discussion contre ceux qui habitaient la même localité. Justinien le leur refusa contre les insolvables lorsqu'ils s'étaient obligés solidairement (Novelle, 99, c. 1).

VI

Il reste à expliquer pourquoi l'on a recours à la forme du cautionnement pour conférer au créancier un droit qui produit des effets très différents, qui n'est ni un droit subsidiaire, ni une garantie contre l'insolvabilité. Il y a ici une lacune dans la note de M. Pognon. Je crois qu'il est possible de la combler.

Les légistes Chaldéens, comme les Prudents de Rome, ont utilisé les formes anciennes de certains actes juridiques pour répondre aux besoins nouveaux de la pratique. L'acte ainsi adapté produit des effets anormaux : en quoi il se distingue de celui dont il a emprunté la forme. Le nom est le même, mais l'acte est dénaturé[2]. Tel est, à Rome, le cas de la mancipation qui fut, à l'origine, une vente au comptant et qui, dans la suite, a servi à réaliser une vente à crédit ou une donation, à éteindre la puissance paternelle ou à faire un

[1] Cf. Édouard Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, Un vol. in-8°, Paris, 1917, p. 656.

[2] *Ibid.*, p. 38.

testament. De même ici le cautionnement sert à faciliter le recouvrement de la dette, plutôt qu'à garantir contre l'insolvabilité.

Mais on peut se demander comment les Chaldéens justifiaient le recours direct du créancier contre une personne qui ne lui avait rien emprunté. Une tablette dont le P. Scheil vient de traduire le passage caractéristique (*R. A.*, 1918, XV, 82), paraît répondre à cette question. Deux frères se portent garants réciproques de la dette d'un tiers et déclarent chacun au créancier : « c'est ton pain et ton eau que j'avale ». Cela veut dire sans doute : je me nourris à tes dépens. C'était une façon symbolique d'exprimer que l'argent du créancier devait profiter réellement ou fictivement au déclarant.

La garantie réciproque n'est pas le seul cas où le cautionnement a été employé en Chaldée en dehors de sa fonction normale ; j'en citerai deux autres. D'après un contrat du règne de Nabuchodonosor (nº 387), un codébiteur se porte garant envers son coobligé qu'il paiera toute la dette. Il y a là une double anomalie : une caution véritable s'oblige envers le créancier et non envers un codébiteur ; elle garantit la dette d'autrui et non sa propre dette. Le codébiteur trouve dans cette promesse l'avantage d'être dispensé de payer le créancier.

D'après un autre contrat du même règne (nº 233), un brasseur qui reçoit d'un de ses clients des dattes et de la cuscute pour fabriquer de la boisson fermentée (*šikar*), garantit qu'elle sera de bonne qualité (*put ṭubbu našu*). Ce n'est pas un véritable cautionnement ; c'est une promesse d'indemniser le créancier si la qualité de la boisson livrée n'est pas conforme à la convention. Ici encore le cautionnement est employé en dehors de sa fonction normale : c'est un acte dénaturé.

La note de M. Pognon est donc importante non seulement par la solution qu'elle donne d'une question depuis longtemps débattue, mais aussi par les conséquences que l'on en peut déduire. Elle permet de reconnaître l'un des procédés employés par les juristes de la Chaldée pour élargir la sphère d'application des actes juridiques. Elle montre en même temps qu'ils ont su remplir une des tâches qui s'impose à une jurisprudence digne de ce nom : contribuer au progrès du droit en s'inspirant des règles ou en utilisant les institutions consacrées par la loi ou par la coutume.

ÉDOUARD CUQ.

L'ÉTAT CARTHAGINOIS.

STÉPHANE GSELL. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome II, *L'État carthaginois*. Un vol. in-8, 475 pages. Paris, Hachette, 1917.

PREMIER ARTICLE.

Le tome premier de l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, que le regretté F. de Pachtère a présenté naguère aux lecteurs du *Journal des Savants* (1914, p. 265 et 303), conduisait le récit des événements jusqu'au seuil du IVe siècle. Le second tome a pour objet l'État carthaginois ; il comprend deux livres, dont l'un traite de la topographie de Carthage et de la domination carthaginoise en Afrique et l'autre du gouvernement (constitution et histoire extérieure, administration de l'empire, armées et marine). Avant de reprendre la suite de l'exposé chronologique des faits et d'aborder l'étude du conflit décisif avec Rome, il était nécessaire d'analyser en détail les conditions territoriales et politiques de la puissance de Carthage, pour établir le bilan exact de ses ressources et mettre en lumière tout à la fois les raisons de sa force et les causes de sa chute.

I

En entamant l'examen de la topographie de Carthage punique M. Gsell prend ses précautions et formule d'expresses réserves. On ne trouve dans les écrivains grecs et latins, particulièrement dans Appien, « que quelques indications parfois obscures et contradictoires, parfois manifestement erronées ». Les cimetières sont les seuls monuments qui aient subsisté, au moins en partie, après la ruine de la ville phénicienne, puis de la ville romaine. « Les archéologues ont eu trop souvent le tort de fausser le sens des textes, d'ériger en certitudes des hypothèses mal fondées, d'attribuer à l'époque punique des restes dont les uns sont plus récents, dont les autres sont d'un âge indéterminé ». Il n'est pour ainsi dire aucune question qui ne prête encore à la controverse.

Les anciens plaçaient à Byrsa la première colonie tyrienne, mais

la position même de Byrsa est discutée. Faut-il entendre sous ce nom simplement la citadelle du IIIe siècle, la colline de Saint-Louis, ou bien une région plus étendue, embrassant tout l'ensemble de la vieille cité? On a proposé, sans raisons valables, de localiser la ville primitive autour de la baie du Kram ou à Bordj Djedid. Si son extension reste incertaine, il est du moins très vraisemblable que la colline de Saint-Louis en faisait partie. Plus tard le quartier de Mégara s'ajouta à Byrsa; très vaste, rempli de jardins, bordé du côté de la mer par des rochers escarpés, il doit être identifié avec la région la plus septentrionale de la péninsule de Carthage. La cité était entièrement entourée d'eau, sauf du côté de l'isthme; son périmètre mesurait de 32 à 34 kilomètres; la citadelle en occupait le centre.

Dès le VIe siècle Carthage était fortifiée. Au IIIe siècle des remparts enveloppaient toute la péninsule; ils coupaient l'isthme et suivaient ailleurs le littoral, tantôt de près, tantôt d'assez loin. Appien parle d'un mur triple qui couvrait la ville du côté du continent; il s'agissait, d'après lui, de trois murailles de même hauteur et de même largeur, présentant des aménagements identiques et complexes; en réalité il devait y avoir une enceinte élevée en pierres de taille et, en avant, deux lignes plus basses constituées chacune par un fossé, une levée de terre et une palissade. Sur le pourtour de la péninsule un simple mur suffisait. Enfin à l'intérieur de la ville la citadelle de Byrsa, entourée elle-même de solides remparts, servait de dernier réduit. De ces fortifications, systématiquement rasées par les Romains, presque tout a disparu, quoi qu'en aient pensé Daux et Tissot; les seuls vestiges probables de murs puniques sont des substructions en gros blocs retrouvées sur la côte orientale et sur la rive du lac de Tunis.

Les ports de Carthage à l'époque de la troisième guerre punique ont été décrits par Appien; ils étaient au nombre de deux, communiquant l'un avec l'autre; le port militaire, qui faisait suite au port marchand, était bordé de quais avec des loges pour abriter les navires; il renfermait une petite île d'où l'on surveillait l'entrée et la haute mer; en avant du mur de la ville un vaste ouvrage appelé χῶμα servait à entreposer les marchandises. Les indications des textes confrontées avec l'aspect des lieux, ont donné matière à différentes

théories dont M. Gsell fait la critique. Il refuse d'admettre avec M. Torr que le port de commerce était établi en pleine mer sur la côte orientale et avec le docteur Carton qu'il occupait une vaste conque dont les bords auraient formé un arc de cercle en arrière du rivage actuel; il faut s'en tenir, d'après lui, à l'opinion traditionnelle, qui voit dans les deux lagunes encore existantes au bord de la mer les anciens ports de Carthage; la lagune oblongue était le port de commerce et la lagune ronde le port de guerre. Beulé a cru découvrir sous les quais des époques romaine et byzantine les éléments d'une reconstitution du port de guerre conforme aux données d'Appien, et Meltzer a repris à son compte une partie de ces assertions; M. Gsell les conteste. Il n'admet pas davantage l'hypothèse de M. Œhler sur l'existence d'un avant-port fermé par deux jetées. Il place le χῶμα sur la côte orientale, entre le Kram et le Lazaret. Dans toutes ces discussions et localisations il fait preuve de beaucoup de prudence et ne préfère jamais d'aventureuses conjectures au témoignage des textes.

A plus forte raison, quand il traite de la ville et de ses édifices, se garde-t-il de trop affirmer. Le temple d'Eschmoun-Esculape, au sommet de Byrsa, dominait la cité; sur l'emplacement des autres temples, de la place publique, de la curie nous n'avons que des renseignements très vagues. Si l'on a exhumé à Dermêche d'anciens ateliers de potiers de l'époque de l'indépendance, les citernes de la Malga et de Bordj Djedid ne sont pas puniques, mais romaines. Strabon évalue à 700 000 le nombre des habitants de Carthage au début de la troisième guerre punique; « l'exactitude de ce chiffre a été contestée; il doit être en effet exagéré; d'autres chiffres semblent le contredire, mais méritent-ils plus de confiance? »

L'exploration des nécropoles a donné de meilleurs résultats. La description des tombes et des rites funéraires prendra place dans un des tomes suivants; M. Gsell se borne ici à établir la succession chronologique des différents cimetières, que leur mobilier permet de dater exactement. Les plus anciennes sépultures connues ne remontent pas au delà des VIIe et VIe siècles; ce sont celles du sud-ouest de la colline de Saint-Louis, de la colline de Junon, de Douïmès-Dermêche. Celles des environs du théâtre romain, d'Ard el Morali et de Bordj Djedid sont des IVe et IIIe siècles; d'autres, plus récentes,

ont été rencontrées en différents points, principalement dans la direction du nord; il y eut de ce côté, jusqu'aux derniers jours de Carthage, « une vaste zone non couverte de maisons, domaine des morts ».

II

L'étendue et les limites du territoire africain que Carthage avait soumis à sa domination sont assez mal connues. On doit se méfier des exagérations de Movers et de Meltzer. En réalité, si la langue et la civilisation puniques se sont répandues assez loin vers l'ouest, elles ont pu se propager par des influences pacifiques aussi bien que par la conquête; « pour affirmer que Carthage a possédé tel pays, telle ville, il faut des témoignages explicites; ils sont malheureusement fort rares ». Au IVe et au IIIe siècle les Carthaginois occupèrent Hippone, le Kef, Dougga, Tébessa; dans la moitié du IIe siècle, à la suite des empiétements de Masinissa, ils se trouvaient réduits aux seuls pays qui formèrent en 146 la province romaine d'Afrique. Les indigènes sujets de Carthage, astreints au service militaire et à l'impôt, sont appelés dans les textes Λίβυες ou *Afri*; parmi les indigènes indépendants, Νομάδες ou *Numidae*, un certain nombre reconnaissaient le protectorat punique, qui se manifestait essentiellement par l'envoi de garnisons. Un fossé marquait, semble-t-il, la séparation des terres d'empire et des terres de protectorat. La population, dont il est impossible d'évaluer le chiffre, même approximativement, vivait en majorité dans les villes ou bourgades, situées presque toujours sur des hauteurs faciles à défendre.

Les historiens ne nous ont transmis les noms que de quelques villes du territoire punique (Tynès, Néphéris, Zama, etc.), dont l'identification est le plus souvent incertaine. En revanche le Périple de Scylax énumère de nombreuses localités du littoral africain qui toutes, d'après ce document, appartenaient aux Carthaginois et de fait en beaucoup d'endroits on a relevé des noms de lieux d'origine sémitique, des monnaies et des inscriptions puniques, un mobilier funéraire semblable à celui des tombes de Carthage. Certaines colonies devaient leur fondation aux Phéniciens; d'autres dataient d'une époque plus récente. C'étaient des comptoirs fortifiés, établis de distance en distance dans des positions bien choisies, îles

et caps. Les colons fusionnèrent avec les indigènes et le mélange des races donna naissance à une population nouvelle, appelée Liby-phénicienne.

M. Gsell passe en revue les différentes parties de la côte d'Afrique où les Carthaginois s'étaient installés : la région des Syrtes, centre de pêcheries, de cultures et de commerce; la Byzacène, dont on célébrait la fertilité; le littoral septentrional, du cap Bon au cap Bougaroun; les villes métagonites, entre le cap Bougaroun (*promuntorium Metagonium*) et le détroit de Gibraltar; enfin le littoral de l'Atlantique, depuis le cap Spartel jusqu'à l'oued Draa (fleuve *Lixos*). Il note avec soin, chemin faisant, toutes les traces authentiques du passage des navigateurs et des marchands puniques; pour chacune des localités où ils avaient pris pied, et dont les principales étaient Leptis, Hadrumète, Utique, Hippone, Cherchel, Lixus, il utilise simultanément les textes littéraires et les trouvailles archéologiques.

Carthage perdit ses colonies d'assez bonne heure. Sur celles de l'Océan nous ne savons plus rien à partir du milieu du IVe siècle; elles furent alors abandonnées ou détruites ou annexées par les États indigènes. Les villes métagonites, dont les Carthaginois étaient encore maîtres en 218, passèrent ensuite sous l'autorité des rois numides. Masinissa s'empara des Emporia des Syrtes après la seconde guerre punique. Au temps de la troisième, Carthage ne devait plus rien posséder au delà de Tabarca vers l'ouest, au delà de Thaenae, près de Sfax, vers le sud. Cette limitation s'explique aisément : jamais la métropole n'avait pu communiquer par terre avec ses possessions lointaines et depuis la fin du IIIe siècle sa marine de guerre n'existait plus.

III

Le gouvernement de Carthage fut d'abord monarchique. Hérodote mentionne un roi, qui aurait dû son titre, non pas à l'hérédité, mais à sa valeur et au choix populaire. Vers le milieu du IVe siècle un général exilé à la suite de revers en Sardaigne, Malchus, rentra en Afrique à la tête de ses troupes et s'empara du pouvoir, qu'il ne garda que peu de temps. Entre 550 et 450, pendant trois générations, Carthage fut gouvernée par la famille des Magonides, qui agrandirent

son empire; il semble que Magon et ses fils ne soient pas sortis de la légalité; ses petits-fils Giscon et Hannon furent accusés d'aspirer à la tyrannie et bannis. Pendant deux siècles l'aristocratie resta maîtresse de l'État.

Nous n'avons que peu de renseignements sur la constitution carthaginoise. La royauté subsistait, mais partagée entre deux magistrats annuels qui portaient le nom sémitique de sufètes et qui étaient élus par l'assemblée populaire en tenant compte de certaines conditions de richesse et de mérite. Les sufètes avaient des pouvoirs étendus en matière judiciaire, financière, religieuse, militaire même, au moins à l'origine, car dans la suite on préférait confier à d'autres généraux, spécialement désignés, la conduite des guerres. Ils avaient la présidence du Sénat et du Conseil; nous ne connaissons pas les noms sémitiques de ces deux corps et ceux que leur donnent les écrivains grecs et latins sont difficiles à interpréter et à concilier. Polybe lui-même se sert parfois du terme γερουσία, qui ne devrait s'appliquer qu'au Conseil, pour qualifier le Sénat ou σύγκλητος. On a proposé d'identifier le Conseil avec les Cent ou Cent-Quatre d'Aristote et même avec l'*ordo judicum* de Tite-Live, composé de membres inamovibles qui exerçaient une surveillance rigoureuse sur les biens, l'honneur et la vie des citoyens; « il ne faut pas se dissimuler la grande fragilité de ces déductions... il est raisonnable d'admettre que l'organisation judiciaire et les institutions politiques se sont modifiées plus ou moins profondément à Carthage pendant une période de deux cent cinquante ans... cette probabilité suffit pour rendre très précaires les combinaisons incertaines de quelques pauvres textes ». Aristote parle aussi de pentarchies, ou collèges de cinq membres, dont nous ignorons le mode de recrutement et les attributions. Même obscurité en ce qui concerne le nombre des membres du Sénat et du Conseil. Movers et Meltzer proposent les chiffres de 300 pour le premier et 30 pour le second : 300 familles, réparties en 30 groupes, auraient constitué une aristocratie fermée, ne s'ouvrant à des familles nouvelles que pour combler ses vides. Cette hypothèse est purement arbitraire. Le Conseil avait pour mission de préparer les délibérations du Sénat; celui-ci était consulté par les sufètes sur toutes les questions et décidait presque toujours en dernier ressort; les textes qui le concernent se rapportent principa-

lement à la politique extérieure, aux opérations militaires, à l'administration des finances, aux mesures prises dans l'intérêt de la sûreté de l'État. L'assemblée du peuple ne comprenait pas toute la population mâle de la ville : les esclaves, les affranchis, les étrangers domiciliés, les indigènes africains en étaient exclus, à moins que par une mesure spéciale le droit de cité n'ait été accordé à un étranger méritant; les citoyens eux-mêmes, pour être admis, devaient avoir atteint un certain âge légal et justifier d'un minimum de fortune; l'assemblée ne représentait donc qu'une élite, une bourgeoisie. Elle nommait les sufètes et les généraux; en principe elle devait être consultée sur toutes les questions où le Sénat et les sufètes n'étaient pas d'accord et pouvait l'être sur toutes celles où ils s'accordaient; en fait, avant l'époque des Barcides on ne lui donnait qu'assez rarement l'occasion d'exercer ses prérogatives. Il y avait enfin à Carthage, d'après Aristote, des hétairies, sorte de groupements religieux et politiques, analogues peut-être aux curies romaines entre lesquelles tous les citoyens étaient répartis et qui auraient formé, comme elles, autant de sections de vote.

En somme, cette constitution était essentiellement aristocratique et même oligarchique; elle remettait toute l'autorité aux mains d'un petit nombre de riches : « dans cette cité l'argent âprement recherché, sans scrupule dans le choix des moyens, était considéré par-dessus tout ». Les grandes fortunes tiraient leur origine du commerce maritime, de l'industrie urbaine, de l'exploitation des domaines ruraux, des exactions et concussions commises dans l'exercice du pouvoir; elles étaient assez stables et ceux qui les détenaient de père en fils avaient seuls accès aux magistratures et aux conseils; les simples citoyens ne possédaient guère que des droits théoriques et se trouvaient dans l'étroite dépendance des plus fortunés. Un pareil régime avait l'avantage de confier les affaires publiques à des mains expérimentées et d'assurer la continuité de la politique extérieure et intérieure. Il présentait aussi de graves inconvénients : les riches craignaient de compromettre leurs intérêts propres et au moment du danger ils reculaient devant des efforts coûteux mais nécessaires; de violentes haines de familles et de coteries les divisaient, au grand dommage de l'État; enfin ils redoutaient les trop hautes ambitions personnelles et se méfiaient de toute supériorité,

surtout de la part des chefs militaires : c'est le principe des crises qui mirent tant de fois l'État carthaginois en péril.

L'histoire intérieure de Carthage est celle de la lutte implacable de l'oligarchie gouvernante contre quelques personnalités sorties de son sein, auxquelles on attribuait, à tort ou à raison, l'intention d'établir la monarchie à leur profit. Tour à tour Hannon le Grand, contemporain de Denys l'Ancien, Amilcar et son neveu Bomilcar, contemporains d'Agathocle, furent l'objet de ces soupçons et condamnés à mort. Au lendemain de la première guerre punique Amilcar Barca et Hannon le Grand, second du nom, représentaient les deux politiques entre lesquelles Carthage devait choisir : Amilcar était partisan de la guerre à outrance et de la revanche contre Rome; Hannon au contraire se résignait à abandonner aux Romains la maîtrise de la Méditerranée occidentale pour laisser à Carthage la possibilité de s'étendre en Afrique et de s'enrichir pacifiquement. Ils furent chargés en même temps de réprimer la révolte des mercenaires. Dans la suite Amilcar l'emporta sur son rival. Il entreprit la conquête de l'Espagne, où son frère Asdrubal et son neveu Hannibal continuèrent son œuvre. Pendant de longues années les Barcides, forts de leurs victoires, de leurs richesses, de leurs alliances avec les princes numides, s'élevèrent au-dessus de toutes les autres familles de l'aristocratie carthaginoise. Rien ne prouve qu'ils aient eu des visées monarchiques; ils ont pu dominer sans violer la constitution; le peuple leur était favorable et dans le sénat même le nombre de leurs adversaires alla en diminuant; les auteurs grecs et latins paraissent avoir beaucoup exagéré l'importance du parti antibarcide, dirigé par Hannon jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique. Lorsque Scipion eut débarqué en Afrique, le général chargé de le combattre, Asdrubal, fils de Giscon, fut accusé de trahison, peut-être à l'instigation des Barcides, et contraint de se donner la mort. Même après, Zama Hannibal avait encore des partisans décidés, qui attendaient de lui le relèvement de Carthage. En 196 il fut élu sufète et prit des mesures énergiques pour réprimer les abus commis par l'aristocratie et réorganiser les finances et la justice. Ses ennemis provoquèrent l'intervention de Rome ; une ambassade vint l'accuser de préparer une nouvelle guerre, de concert avec Antiochus; il n'attendit pas pour s'enfuir la sentence du Sénat qui le condamnait

à l'exil et à la confiscation, et il finit ses jours en Asie. Pendant la troisième guerre punique il y avait à Carthage trois partis : l'un, auquel appartenaient la plupart des nobles, avec un Hannon le Grand à sa tête, était favorable à Rome; un autre, avec Hannibal l'Etourneau, favorable à Masinissa; le troisième, également hostile à Rome et à Masinissa, se réclamait des traditions des Barcides et s'appuyait sur le peuple. Leurs dissensions causèrent les plus grands dommages à la cause punique. Les aristocrates et les démocrates engagèrent imprudemment leur patrie dans une guerre contre Masinissa, dont Rome prit prétexte pour intervenir. Devant le danger, le parti romain disparut et les deux autres s'unirent : mais il était trop tard. Jusqu'au dernier moment Carthage connut l'humiliation des discordes intestines : des deux généraux chargés de la défendre, l'un fut assassiné au Sénat et le second, qui se conduisait en vrai tyran, se rendit lâchement aux Romains.

Maurice BESNIER.

(La fin à un prochain cahier.)

LA COLLECTION LECONFIELD.

Margaret Wyndham. *Catalogue of the Collection of Greek and Roman Antiquities in the Possession of Lord Leconfield.* Un vol. in-4, xxiv-142 pages, frontispice et 86 planches. London, Medici Society, 1915.

Cette collection est fort peu connue; le nom de son possesseur n'éveillera aucun souvenir même chez beaucoup d'esprits cultivés. Quelques-uns seulement auront entendu parler de l'Aphrodite Leconfield, qui en constitue l'incontestable joyau. Plusieurs motifs ont contribué à cette demi-obscurité. Cette galerie n'a jamais été dispersée, mais elle a eu deux domiciles successifs : d'abord à Petworth, localité du Sussex, où la vit Ottfried Müller, puis Michaëlis en 1877; ensuite à Londres; la date du transfert ne nous est point signalée. Le propriétaire actuel, qui s'y décida, a droit sans doute à ce que son nom reste attaché à cette série de marbres,

dont il assure la conservation; mais on n'est pas moins fondé à retenir celui du comte d'Egremont, membre de la célèbre Société des Dilettantes, qui seul a constitué la collection, entre les années 1750 et 1760, par l'entremise de deux agents commissionnés à Rome par lui; depuis ces temps lointains elle n'a reçu aucun accroissement.

Ajoutons à ces considérations diverses que, dans les quatre-vingts numéros environ qui la composent, il y avait hier encore, après cent cinquante ans, beaucoup d'inédit : des deux tiers environ il n'avait jamais été fait de reproductions; le reste était éparpillé dans de très vieux recueils peu répandus, ou noyé dans cet océan qu'est le répertoire de Clarac, et rendu seulement à petite échelle, dans des dessins au trait, parfois fantaisistes. Pour la majorité des articles, il n'existait que des descriptions écourtées, et quelques savants avaient examiné ceux qu'ils jugeaient susceptibles d'intéresser leurs propres recherches, comme Bernoulli travaillant à ses *Iconographies*.

Cette sorte d'oubli était injustifiée. La collection Leconfield a le mérite, en premier lieu, d'une certaine unité : elle comprend presque exclusivement des statues et des bustes de marbre. Font exception : un relief votif en fort mauvais état (planche 13); un autre de belle tenue, mais d'un dessin médiocre (pl. 73); une inscription, entrée dans les recueils courants, qui donne le texte de deux décrets attiques, le premier illisible; enfin trois trapézophores et deux urnes cinéraires (n°s 81 à 84); tout cela est négligeable. Il y a en somme deux groupes : les types religieux et les portraits — les plus nombreux. Le Catalogue ne les a point distingués; on n'y relève même aucun souci d'établir un groupement méthodique. Un classement suivant les dates des originaux dont ces répliques dérivent était assurément délicat, impraticable; mais on pouvait au moins ne pas entremêler négligemment les personnages publics et les particuliers, les silhouettes d'hommes, de femmes et d'enfants. Il était d'autre part impossible de se fonder sur les provenances; elles sont ignorées. Aucune collection peut-être n'est à ce point dépourvue d'archives; l'inconvénient est un peu atténué, il est vrai, par la composition spéciale de celle-ci, car le lieu de trouvaille n'importe guère pour beaucoup de numéros. L'introduction ne fournit donc que des renseignements très vagues et très sommaires.

Les notices elles-mêmes ont été réduites au minimum; l'éditeur

semble avoir voulu, dirait-on, laisser les clichés parler par eux-mêmes. Pour ces analyses sobres et judicieuses, Miss Wyndham déclare avoir été aidée par Miss Hutton et, de plus haut, par Mrs. Strong. Cette entreprise, purement féminine, est conduite avec science et avec tact, l'illustration très bien venue. Chez nous et ailleurs, on appréciera l'heureuse pensée de donner les dimensions en mètres et en centimètres, laissant de côté les vieilles mesures anglaises si incommodes.

On ne saurait s'étonner qu'un collectionneur du XVIIIe siècle ait partagé les goûts, les erreurs de ce temps. La valeur instructive d'une galerie d'antiques s'effaçait trop souvent aux regards des amateurs, extrêmement sensibles par contre à l'effet décoratif, qu'ils ne craignaient point de rehausser par des moyens artificiels. Pour certains esthètes, le marbre était d'autant plus beau, plus riche, plus rare d'aspect, que sa surface était plus nette et plus brillante, se prêtait mieux aux miroitements de la lumière. Nombre de pièces, par suite, ont été laborieusement, consciencieusement frottées, soumises à un polissage qui dénature les effets cherchés par le ciseau, détruit le modelé, affadit les contours et les expressions. Déplorable pratique, dont les effets sont définitifs; les bustes romains du IIIe siècle, d'un si puissant réalisme bien souvent, y perdent le rude accent qui en fait la saveur.

En second lieu, si les musées modernes, qui recueillent des « documents », rendent honneur à un moignon, débris d'une œuvre magnifique, un salon, un palais refusait à l'époque l'entrée aux mutilés. Les fournisseurs du comte d'Egremont ont mis toute leur ardeur aux travaux de prothèse; Cavaceppi, Cardelli, Pacili, écrivait un peu plus tard James Dallaway, ont restauré beaucoup d'ouvrages avec une étonnante habileté. Habileté de détail, assurément; tel pied, raccordé à la jambe rompue, a le fini, l'élégance, la minutie matérielle qu'on peut attendre d'un praticien expert. Ces artisans eussent trouvé une large clientèle dans la noblesse impériale. Mais le sentiment général de l'œuvre leur échappe et ils n'évitent point les disparates. Est-ce pour cette raison qu'on disait en plaisantant de la galerie de Petworth, rapporte Michaelis : *hospital for decayed statues*? Ces réparations étaient des plus communes; il n'y a pas si longtemps qu'on y a renoncé! Mais, après la réforme des mœurs à

cet égard, ne pourrait-on encore rénover les méthodes des catalogues? Miss Wyndham donne avec grand soin, sous chaque numéro, la liste des restaurations, liste bien longue quelquefois, et il arrive que la gravure elle-même laisse voir nettement le raccord de l'antique et du moderne. Il n'y a pas grande hardiesse à souhaiter davantage. On conçoit que le collectionneur répugne à faire enlever le nez postiche — habituellement postiche — et même un bras entier, quoique rajouté au petit bonheur. Mais l'érudit qui présente une galerie d'art n'inventorie point un mobilier; c'est l'œuvre antique qu'il nous doit révéler et, autant que possible, rien d'autre. Au moins serait-il bon de juxtaposer à l'assemblage trompeur, incohérent, du vieux et du neuf, le tronçon authentique dépouillé de ses discordants appendices.

Voici un exemple impressionnant. Le n° 10 figure — ou du moins devrait figurer — une statue de Dionysos; la pardalide est en effet reconnaissable sur le torse, qui est antique, et qui l'est presque seul. Qu'on veuille bien masquer de quelque manière les parties restaurées; on aura sous les yeux un morceau vigoureux, dont les draperies ont du mouvement, de la finesse et de la grâce. Cette sensation est amortie par d'absurdes restaurations : le dieu de la vie libre, exubérante, prend l'attitude solennelle et froide d'un général romain qui semble discourir. Encore la tête met-elle obstacle à cette définition : antique, mais étrangère à l'œuvre, d'expression douce, un peu rêveuse, elle s'oppose, par le style et l'esprit, et au torse lui-même et à la conception générale dont procédent les autres restitutions.

Le n° 6, « statue of a Satyr pouring out wine », justifiera difficilement son titre, puisqu'il tient une grappe en l'air; mais le texte avertit qu'il devait élever un vase et en verser le contenu dans une coupe, conformément à un original praxitèlien bien connu. On trouvera des sceptiques parmi ceux qui apprendront que la statue n'a en propre ni la tête, ni le bras droit avec l'épaule, ni le bras gauche (sauf un fragment de l'épaule), ni une partie de la jambe droite. Tout cela enlevé, que reste-t-il? Un joli corps d'adolescent, dans la station hanchée, auquel on peut prêter bien des mouvements divers. Que dire du n° 14, torse polyclètéen, retouché sans scrupule par le restaurateur qui en a fait à l'aventure un Dionysos? Encore ne pourrait-on prouver matériellement que cette fantaisie est

inadmissible. Mais voici (n° 15) un personnage assis : la main gauche s'appuyait sur le siège où un doigt est resté, ce me semble; alors comment s'accommoder du bras moderne, dont le geste conventionnel rend plus bizarre encore l'expression de la tête, épave d'un autre monument, et fait songer a un fou qui se parlerait à lui-même? Je ne crois pas que l'aimable nymphe (n° 17) se soit accoudée à un pilier pour prononcer la harangue que suppose sa fausse main droite.

D'autre fois, il est vrai, la restauration saute aux yeux. Le cou affreux donné à une tête colossale (pl. 27) ne saurait tromper un instant, non plus que le buste, trop large et si peu juvénile! placé sous une tête d'enfant et qui ridiculise la planche 44. L'Artémis n° 52 doit à je ne sais quel restaurateur une physionomie singulièrement fade et figée; elle serait bien mieux décapitée. Personne n'ignore que les ateliers de gravure disposent aujourd'hui de procédés techniques qui permettraient d'éliminer sur une photographie les parties indignes d'y demeurer; nous aurions vu avec plaisir, à l'occasion de ce catalogue, pratiquer ce genre de retouche. Vraiment, peut-on reproduire tel quel un buste d'enfant (n° 64) où, de toute évidence, il n'y a d'antique qu'une moitié de la tête *qui ne comprend pas la face*, à part un petit coin de joue?

Il est sans doute des cas plus litigieux. Un personnage (pl. 57), d'après M. Amelung consulté sur ce point et qui nous paraît dans le vrai, aurait une tête conforme aux types du IIIe siècle, émergeant d'une toge à la mode des premiers temps de l'Empire. L'identité du marbre dans les deux pièces et leur raccord parfait donnent bien à penser que ce dernier eut lieu dès l'antiquité même. Les sculpteurs d'alors usaient largement de cette manière simplifiée de faire du vieux neuf; mais du moins n'y recouraient-ils que pour les portraits des personnages réels, et ce sont les antiquaires de l'époque moderne qui ont étendu cette méthode à la restauration des effigies mythologiques. D'ailleurs, croyons-nous, même pour le numéro en question, une présentation séparée de la tête et du corps n'aurait eu que des avantages. Rapprochés comme ils le sont également dans le sujet de la planche 55, il est indéniable qu'ils se nuisent mutuellement.

Malgré tout, cet album de la collection Leconfield sera feuilleté

avec grand intérêt. Il n'y a pas lieu d'insister particulièrement, dans cette brève recension, sur les morceaux qui sont déjà familiers aux archéologues. Nous ne reviendrons pas sur l'exquise Aphrodite, offerte ici en cinq poses différentes, ce marbre où le sculpteur sut rendre toutes les finesses, les nuances, les dégradés de la peinture, dont Furtwängler a établi le caractère praxitèlien et la date précise, mais qu'on n'oserait, à la suite du savant allemand, attribuer sans réserve au maître lui-même. Nous devons rappeler l' « Apollon Egremont », œuvre de grande allure du temps des Antonins (pl. 5). On verra volontiers en photographie le Ganymède auquel Cavaceppi a malheureusement collaboré (pl. 1). La Faustine apocryphe (pl. 70) aurait pu être exclue, ou tout au moins mise à part ; une tête de jeune homme (n° 79), d'une étonnante dyssymétrie, n'est pas non plus sans nous inspirer, à ne voir que la planche, des soupçons sur son antiquité.

La statuaire n'a pas multiplié les représentations des Saisons ; le n° 16 attirera donc les curiosités : c'est l'Hiver tenant à bout de bras son butin de chasse, un lièvre et un volatile incertain. L'œuvre, du reste, n'est pas de premier rang : une draperie trop empesée indique assez maladroitement les lignes du corps ; la physionomie de cette femme a une fixité singulière et l'ensemble laisse une impression de mystère plutôt que de frimas. Une tête de Bacchante, peu restaurée, ne pouvait manquer de plaire à des gens du XVIIIe siècle, car il y a dans tout le visage, dans les traits, dans le regard espiègle, le rire épanoui, quelque chose qui évoque le temps de la Pompadour (pl. 32). Le Silène liknophore (pl. 54) était déjà connu pour la rareté du sujet ; la reproduction nouvelle éclipsera les précédentes.

Mais la série des portraits doit surtout nous retenir. Un buste grec presque intact (pl. 30), copie d'un original du IIIe siècle, séduira par sa facture énergique, empreinte de rudesse ; la barbe et les cheveux, traités par masses, avec le secours du foret par endroits, en accentuent la vigueur. Une tête de jeune homme (pl. 40) mérite d'être citée pour son caractère franchement individuel, et plus encore celle d'un homme fait, dont le type nous reporte aux dernières années de la République (pl. 75), figure maussade, dure, regard oblique, malveillant et inquisiteur, sous une arcade froncée qui l'environne d'une ombre profonde. J'ai peine à reconnaître dans le n° 33, malgré

l'autorité de Bernoulli, les traits d'Aelius Verus et rangerais plus volontiers cette figure au nombre des anonymes. Deux bustes, que ne rattache à vrai dire aucune ressemblance bien étroite (pl. 37 et 39), sont pareillement considérés comme des portraits de Clodius Albinus. Il n'y a aucun doute pour l'Hadrien de la planche 78, mais cet ouvrage d'assez bon style n'ajoute rien à ce que nous savions de cette physionomie.

Plusieurs têtes d'enfants sont dignes de mention. L'une d'elles (pl. 41), large, comme écrasée, refrognée, semble traduire une sorte de dédain précoce; sur la poitrine s'étale la *bulla*; la notice parle d'un laticlave que je n'arrive pas à distinguer; ce qui frappe le regard, c'est la large *contabulatio* de la toge remplaçant les plis de l'*umbo*. De même, sous d'autres numéros (62, 66, 68), il est question de châles ou d'écharpes sur des épaules de femmes; je n'y saurais voir autre chose que la *palla* recouvrant la *stola* et librement drapée. Le buste 42 est donné pour le portrait d'un tout petit prince de la famille des Antonins; disons simplement un enfant de l'époque, bien amusant par l'assurance tranquille et déjà gouailleuse. Ajoutons à cette nomenclature un type grec juvénile coiffé d'un bonnet de pêcheur (pl. 43), un enfant consacré à Isis comme l'attestent les grosses mèches bouclées derrière la tempe droite (pl. 49). Le buste d'un gamin d'une huitaine d'années (pl. 51) reproduit assez exactement les traits particuliers qu'on trouve dans les effigies monétaires de Saloninus.

Parmi les figures féminines, nous noterons l'image en pied d'une matrone en deuil (pl. 11), œuvre un peu froide, mais très peu retouchée, et qui exprime avec force la maîtrise de soi et la dignité. Le buste n° 59, qu'on datera du IIe siècle, offre seul une physionomie de femme tranchant sur la banalité; elle est sans beauté, mais ouverte et franche, et l'on devine une interprétation sincère des traits originaux. Cette tête encore, ainsi que quelques autres (n° 46), a cet avantage de rendre avec précision certaines variétés de coiffures : l'une d'elles (pl. 61 et 86) est étrange et un peu nouvelle, avec ses deux gros câbles de cheveux qui entourent l'occiput. Inédite également cette autre (pl. 69) que distingue, au sommet du front, une petite barrette reliant deux boules, sculptées à l'imitation des fruits du lierre. Sur la tablette du socle qui supporte cette der-

nière tête, un petit Éros en bas-relief lève sa torche enflammée vers un papillon; symbole funèbre déjà observé; je ne vois pas pourquoi il indiquerait que le sujet était mort dans le célibat, comme le suggère Miss Wyndham.

J'espère avoir suffisamment fait sentir la valeur et l'intérêt de ce catalogue; pourquoi n'est-il pas dans le commerce et n'en a-t-on tiré qu'un nombre d'exemplaires si limité?

Victor CHAPOT.

VARIÉTÉS.

DESSINS DE MONUMENTS DU XIVe AU XVIIIe SIÈCLE CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT.

Les recueils, catalogués à la Bibliothèque de l'Institut sous les cotes in-fol. N 56C, N 56C*, N 56D, N 74H, N 74J, contiennent toute une série de dessins qui mériteraient, peut-être, d'être connus et étudiés.

Ces dessins, disséminés au milieu d'estampes anciennes, sont au nombre d'une centaine environ. La plupart représentent des monuments funéraires dont les dates s'échelonnent du XIVe au XVIIIe siècle. Il est possible que quelques-unes de ces pièces soient des débris égarés de la collection Gaignières. Mais d'autres sont à la fois plus et moins soignées que les copies faites pour cette collection. Ce sont très probablement des croquis ou des projets originaux, à en juger par leur ressemblance avec les documents du même ordre compris dans la collection Clairambault. Une dizaine d'ailleurs portent une date, un nom, une annotation contemporaine.

La provenance de ces dessins est inconnue. Peut-être sont-ils parvenus à la Bibliothèque de l'Institut avec le fonds Godefroy? Le fait serait à examiner en détail; il ne saurait être établi par la simple compulsion du catalogue.

Aucun ordre systématique ne semble avoir présidé à la répartition des documents en question, en cinq recueils différents. Parmi les divers groupements possibles, le plus commode pour les signaler nous a paru être de les classer par siècle, c'est-à-dire d'après la date approximative du monument figuré, et non de l'exécution du dessin.

En voici l'inventaire sommaire :

I. — Monuments du XIVe et du XVe siècle.

1 (N $56^{C'}$, p. 17). — Dessin à la plume, lavé de bistre. Monument à 4 étages ainsi disposés :

Dans le bas, cuve rectangulaire, placée sur un soubassement de 2 marches, recouverte d'un linceul et fermée par un couvercle aux bords ornés d'une frise de monstres sculptés ;

Au-dessus, et en retrait, 8 figures de rois et de reines, couronnés de couronnes à pointes, qui soutiennent un entablement ;

Puis une sorte de voûte, encadrée de 4 figures d'anges, abritant une châsse ;

Et sur cette voûte 8 colonnettes torses, à chapiteaux fleuris, surmontées de 8 arcatures trilobées, avec pinacles aux 4 angles, le tout formant dais au-dessus d'une Vierge et d'un prince qui tient sa couronne à la main.

Au recto de ce dessin est inscrit, d'une écriture ancienne : *Tombeau d'un qui est en la ville d'Arles*, et au verso : *Thombeau d'un roi de France*, plus quelques mots étrangers, ainsi disposés :

Caimo reigd famillo
...si mi vuoli he nanno
fra congresinae calora
...d'ai libro fatte conforme
vostro ordine
...habemi advo Schiopadre

Ma il fatto

2 (N 74^{J}, p. 1). — Dessin à la plume lavé de bistre, sur papier ancien, découpé et collé sur un papier plus récent. Frontispice de manuscrit représentant un gentilhomme, décoré de la Toison d'Or, qui offre un livre à un roi de France (Charles VII?) ; tout autour, des seigneurs, et, dans le fond, perspective sur le Palais. Au bas de la page, ces vers :

Pour exemple aulx nobles et gens darmes
Qui appettent les faitz darmes hanter
Le sûr de Granthunse duyt es armes
Volut au roy ce livre presenter.

(C'est la reproduction, en bistre, de l'une des pages des *Tournois du roi René* [1].)

3 (N 74^{J}, p. 2). — Dessin à la plume — sur papier ancien, découpé et collé — et lavé de bistre comme le précédent. Présentation à un prince de la maison de France, d'une banderolle chargée d'armoiries. (Reproduction de l'une des pages des *Tournois du Roi René.*)

Peut-être, cette page et la précédente sont-elles ces copies, faites par Rabel, dont parle Peiresc dans sa correspondance [2].

4 (N 74^{II}, p. 14). — Dessin plume et lavis. Plaque tombale de Nicolas des Monts... 19e abbé... mort en 1416.

[1] Bibl. Nat. Mss fr. n° 2694, f° 3 et f° 23.

[2] *Lettres de Peiresc*, 1898. In-4, tome II, p. 339.

5 (N 74[II], p. 15). — Dessin plume et lavis. Plaque tombale de Thomas du Manoir... 16e abbé.

6 (N 74[II], p. 16). — Dessin à la plume. Vitrail où l'on voit des moines à genoux et, au-dessous, une liste de noms dont le premier est celui de Thomas du Manoir, plus l'indication de la date de 1349 pour l'édification des chapelles.

Cette pièce est certainement relative au même ensemble que les deux précédentes.

II. — Monuments du XVIe siècle.

Les dessins qui se rattachent à ce groupe, méritent d'être tout particulièrement signalés, car il se peut que, dans le nombre, on retrouve quelques vestiges de ces tombeaux perdus de Germain Pilon, dont il est fait mention dans l'*Histoire de l'Art* de M. André Michel (Tome IV, p. 676). Certains détails évoquent le tombeau des Birague; d'autres, les prie-Dieu par exemple, celui d'Henri II. La polychromie des monuments fait songer aux marbres divers réunis pour la sépulture des Valois. Et tout ramène à l'atelier de Germain Pilon, à ses fils, à ses élèves, tout jusqu'à cette tête d'ange que le maître affectionnait au point de la faire figurer dans sa signature. Il y a mieux; l'un de ces dessins est, peut-être, de la main du grand artiste lui-même; c'est celui dont suit la description.

7 (N 56[C], p. 29). — Dessin à la plume. Croquis de tombeau adossé à une muraille et formé d'un cadre Renaissance qu'ornent de part et d'autre deux génies funèbres. Ces deux génies ressemblent étroitement 1° à ceux qui figurent dans la planche du *Musée des Monuments français* de Lenoir, dite « Mausolée de Michel de l'Hospital » (I, 4, pl. 169); 2° aux deux anges conservés à l'École des Beaux-Arts, comme provenant de ce tombeau, anges attribués à Germain Pilon. De plus, le dessin signalé présente certaines caractéristiques des œuvres de ce maître, voir par exemple le galbe des mains.

8 (N 56[C], p. 39). — Dessin à la plume, lavé d'aquarelle. Colonne de marbre noir, surmontée d'une statue de saint Mathieu en bronze doré. Armoiries. Au verso du papier quelques mots illisibles. Ce croquis pourrait reproduire une deuxième œuvre de Germain Pilon. Millin, dans les *Antiquités Nationales* (I p. 122) rapporte qu'il y avait, dans l'église des Célestins, des évangélistes en cuivre sculptés par Germain Pilon et dressés sur des colonnes dont deux en marbre noir, et deux en marbre rouge et blanc.

9 (N 56[C], p. 24). — Dessin à la plume, lavé de bistre. Colonne semée des initiales H et O (?) enlacées, surmontée d'une table où repose un seigneur en costume Henri III, à genoux devant un prie-Dieu. Dans le bas, écusson soutenu par 2 génies.

10 (N 56[C], p. 1). — Dessin sur parchemin, plume, bistre et aquarelle. Chevalier à genoux sous une arcade à colonnes ioniques; derrière lui une figure drapée. Au bas du dessin, 2 ou 3 mots effacés.

11 (N 56[C], p. 3). — Plume, bistre, aquarelle. Tombeau adossé à une muraille

avec colonnes, génies, Renommées, tête d'ange, tête de mort et urne en forme de cœur.

12 (N 56^{C}, p. 8). — Crayon et sanguine. Moitié gauche d'un tombeau dressé contre un mur, avec bustes, génies, et guirlandes.

13 (N 56^{C}, p. 27). — Plume. Moitié gauche d'un encadrement très orné.

14 (N 74^{H}, p. 17). — Plume, lavis, aquarelle. Monument funéraire. Cartouche central en forme de cœur avec l'inscription D. O. M. Au-dessus, écusson au chef de gueules; au-dessous la lettre A. De part et d'autre, figures funèbres.

15 (N 56^{C} p. 9). — Plume. Tombeau avec bustes d'homme et de femme, sous une arcade à clef pendante.

16 (N 74^{H}, p. 22). — Plume. Tombeau prismatique sur lequel repose un priant en costume d'évêque.

17 (N 56^{C}, p. 15). — Plume, bistre. Colonne surmontée d'un pélican. D'un côté de la base, statuette de femme et de l'autre, obélisque de cuivre.

18 (N 56^{C}, p. 26). — Plume. Cloche ouvragée, timbrée d'une croix. Il y aurait peut-être lieu de rapprocher ce dessin d'une photographie de la cloche de Dourdan, fondue en 1599 d'après l'inscription gravée, cloche signalée par le *Bulletin archéologique du Comité historique des Arts et Monuments*, année 1843, p. 395 et 467.

19 (N 56^{C}, p. 26). — Plume, bistre. Vierge dans une chapelle supportée par une colonne et surmontée d'un cœur.

20 (N 56^{C}, p. 2). — Plume, bistre. Projet de tombeau. Au verso du papier, fragment d'un dessin d'architecture.

21 (N 56^{C}, p. 38). — Plume. Décoration murale; au centre une urne renversée dans un médaillon sur lequel s'accoudent deux Renommées.

22 (N 56^{C}, p. 36). — Plume, aquarelle. Monument funéraire pour un seigneur et sa femme, portant la « fraise », dont les bustes sont placés sous une arcade. Au-dessus, l'inscription, « Tout est à Dieu ». Au-dessous, « Ne quid inconsulte facias, et non te facti pœnitebit ». Initiales A, B.

23 (N 74^{H}, p. 21). — Plume. Priant et priante à genoux sur un tombeau prismatique dont l'une des faces porte les initiales A, T, dans un polygone étoilé. Le monogramme ressemble à celui des de Thou; et d'autre part la figure géométrique se trouvait d'après Millin, *Antiquités Nationales* (III p. 29), sur le tombeau de Larchant et de sa femme, aux Grands Augustins.

24 (N 74^{H}, p. 26). — Plume. Tombeau pour un seigneur et sa femme en costumes Médicis. Le papier de ce dessin semble très vieux. Le style du monument fait penser à l'atelier de Germain Pilon.

25 (N 74^{H}, p. 29). — Plume. Grand tombeau monumental avec gisant et priant pour un duc, homme de guerre. Le dessin est coté.

26 (N 56^{C*}, p. 12). — Plume et dorure. Grand tombeau analogue au précédent pour un prince, homme de guerre.

27 (N 56^{C*}, p. 3). — Plume et bistre. Naïade couchée, au-dessus d'un socle avec écusson, disposé sur une base de pierre mouchetée.

28 (N 74 , p. 20). — Plume et bistre. Assemblée présidée par un vieillard et une jeune femme, sans doute dans un pays protestant, car il n'y a point de prélats.

III. — MONUMENTS DU XVIIe SIÈCLE.

Les dessins de ce groupe peuvent se diviser en dessins datés ou pouvant être approximativement datés, et en dessins non datés.

Dessins datés :

29 (N 56^{C}, p. 28). — 1610. Plume. Projet de porte triomphale pour l'entrée de Marie de Médicis à Paris. Ce croquis pourrait être de la main de Métezeau l'architecte de la Grande Galerie, qui avait préparé cette entrée avec Francini [1].

30 (N 56^{C*}, p. 13). — Vers 1615. Dessin à la plume, lavé de bistre, sur papier jauni. Tombeau pour une princesse, figurée à genoux, qui ressemble à la reine Marguerite de Valois. A droite et à gauche, figures allégoriques.

31 (N 56^{C*}, p. 9). — Vers 1615. Plume et crayon. Clôture de chapelle consacrée à Henri IV, à en juger par le buste du roi et ses initiales enlacées à celles de la reine.

32 (N 74^{H}, p. 39). — 1617. Plume et bistre. Grand tombeau à baldaquin, pour un vieillard à longue barbe, couché sur un lit de pierre et veillé par 6 génies armés. Dans le haut, armoiries composées de 2 clefs croisées (celles des Clermont?) et, à la partie inférieure, ces inscriptions — « 1617 » — « fait par moy Nicolas Desjardins 1617 » — « faict par Nicolas Desjardins faict le troisiesme jour de février ». Ce Nicolas Desjardins semble inconnu aux historiens de l'art et à tous les biographes.

33 N 56^{C}, p. 37). — 1620. Plume et aquarelle. Réception d'échevins par Louis XIII en 1620. Dans la partie inférieure, à droite, ces mots : « Ludovicus Bobrun Inv. 1620 ». La gravure de ce dessin se trouve dans le même recueil, p. 15.

34 (N 56^{C*}, p. 7). — 1633. Plume, bistre, dessin coté. Projet d'un double tombeau, analogue à ceux figurés dans les deux dessins suivants, faits pour les Zamet.

35 (N 74^{H}, p. 45). — 1633. Plume et lavis avec retouches d'or. Projet du tombeau des Zamet, dans l'Église des Célestins. Au verso du papier, le contrat passé devant notaires, à la date de 1633, entre le sculpteur Coroyer et Sébastien Zamet, évêque, duc de Langres.

36 (N 74^{H}, p, 24). — 1633. Plume, lavis. Modification du projet précédent avec ces mots au verso du dessin :

« Nous voulons et entendons au lieu des tombes de marbre noir portées par le marché passé entre nous et M. Coroyer sculpteur, il suive le dessin de celles qui sont figurées en l'autre part de ce papier et ce pour le regard des tombeaux de marbre noir seulement, le reste demeurant ainsi qu'il a esté accordé. Faict à Paris le cinquième octobre mil six cents trente-trois.

« Sébastien, évêque de Langres. »

Raunié, *Epitaphier du Vieux Paris* (II, p. 354) indique que ce dessin et le précédent ont été signalés par Al. Lenoir dans la *Statistique Monumentale de*

[1] Voir le *Dictionnaire de Bauchal.*

Paris. Quant au premier il ne semble avoir été vu ni par Lenoir, ni par Raunié, ni par M. l'abbé Prunel (Voir sa thèse, sur *Sébastien Zamet*). Le sculpteur Coroyer n'est connu que par ce tombeau.

37 (N 56C*, p. 15). — 1634. Plume et bistre. Esquisse de grand tombeau pour un seigneur à genoux au-dessus d'un sarcophage sur lequel est inscrite la date de « 1634 ». Armoiries avec chevron. Au verso du papier, fragment de dessin.

38 (N 56C*, p. 10). — 1635? Plume, bistre, aquarelle. Tombeau avec attributs funéraires dans le style usité entre 1630 et 1640.

39 (N 56C*, p. 11). — 1646. Plume, bistre. Tombeau adossé à un mur, avec les bustes d'un seigneur et de sa femme en costumes Louis XIII. Au verso du dessin, est inscrit le contrat passé pour ce monument :

« Cecy est le desseing duy des épitaphes mentionnez au devis et marché fait entre le Sieur Le Gras et le dict Prevost, le quattriesmé jour d'aoust mil six cens quarante et six qui a esté par eulx paraphé des..... dudict marché.

« Le Gras. C. Prevost.
(3e signature) .... »

Costume, date et nom permettent de se demander si le buste de femme figuré sur ce dessin, n'est pas celui de la célèbre Madame Le Gras (Louise de Marillac).

40 (N 56C, p. 4). — 1648. Plume, bistre. Tombeau adossé à un mur, avec un gisant dont le linceul forme draperie. Ce dessin est daté du « dy novembre 1648 » Disposition originale.

41 (N 74H, p. 13). — Entre 1640 et 1650. Plume. Buste de Louis XIII, dans un médaillon entouré de trophées de guerre.

42 (N 56C*, p. 8). — Entre 1640 et 1650. Plume et bistre. Louis XIII? en triomphateur romain.

43 (N 74H, p. 44). — Entre 1640 et 1650. Plume et bistre. Composition sur Saint Louis et Louis XIII.

44 (N 56C, p. 12). — 1650? Monument en l'honneur d'un jeune héros qui foule aux pieds une figure allégorique (La Fronde?), avec semis de L couronnées.

Dessins non datés :

45 (N 74H, p. 30). — Plume et bistre. Monument funéraire pour un parlementaire et sa femme. Cœurs. Bustes. Obélisques. Forme de cadre.

46 (N 56C, p. 18). — Plume, bistre. Monument funéraire pour un parlementaire. Buste. Urnes. Forme de cadre.

47 (N 56C, p. 11). — Plume, bistre aquarelle. Monument funéraire pour un seigneur.

48 (N 56C*, p. 4, 2e dessin). — Plume. Monument funéraire surmonté d'une urne allongée. Petits génies de part et d'autre. Inscription « D. O. M. » Traces de dessin au verso. L'un des petits génies a été piqueté.

49 (N 56C*, p. 2, n° 1). — Crayon. Monument funéraire pour un parlementaire et sa femme. Bustes, figures allégoriques. Inscription D. O. M.

50 (N 56C*, p. 2, n° 2). — Plume. Monument pour un cœur.

51 (N 56^{C*}, p. 3, n° 2). — Plume. Façade de tombeau avec figures allégoriques.

52 (N 56^{C*}, p. 3, n° 4). — Plume et bistre. Façade de tombeau, surmontée d'une croix.

53 (N 56^{C*}, p. 16). — Crayon. Tombeau surmonté de 3 boules, au milieu un buste.

54 (N 56^{C}, p. 9). — Plume et bistre. Monument funéraire avec figures, trophées, tête de mort et l'inscription D. O. M.

55 (N 74^{H}, p. 28). — Plume, aquarelle. Sarcophage sous une arcade. Attributs funéraires. Urnes.

56 (N 56^{C}, p. 14). — Plume et bistre. Sarcophage avec buste de femme (?) et figures allégoriques.

Ce tombeau ressemble beaucoup à celui de Sannazar à Naples [1]. Il se pourrait que ce fût un projet de monument pour Isabelle Andréini morte à Lyon en 1604 [2].

57 (N 56^{C}, p. 13, n° 2). — Plume et bistre. Tombeau adossé contre un mur avec 2 priants, un seigneur et sa femme; croix et urnes. Dans le haut du dessin quelques mots à demi effacés, dont ceux de « Pères de Saint-Honoré ».

58 (N 56^{C}, p. 4). — Plume. Tombeau adossé à un mur. Urne, buste, attributs d'architecture, pomme de pin. Ce tombeau ressemble à celui de Du Tremblay, gravé par Michel Lasne.

59 (N 56^{C}, p. 23). — Plume. Monument funéraire avec cœur, urnes, petits génies.

60 (N 56^{C}, p. 25). — Plume, bistre. Tombeau monumental pour un parlementaire et son fils. Priants et allégories.

61 (N 56^{C}, p. 5). — Plume, bistre. Priant et priante disposés sur un sarcophage dressé sous une arcade.

62 (N 74 p. 2). — Crayon et lavis. Grand tombeau avec priant et statues de la Foi et de la Charité. Initiales enlacées P. R.

63 (N 56^{C}, p. 6). — Plume et bistre. Sarcophage surmonté de 2 priants revêtus d'armures.

64 (N 56 , p. 4). — Plume. Sarcophage surmonté d'un prélat à genoux; à la base, la prudence assise et la justice debout, plus une troisième vertu à peine indiquée.

65 (N 56^{C}, p. 7). — Plume, bistre. Priant dressé sur sarcophage très élevé. Couronne de marquis et l'inscription D. O. M. Il y a dans la collection Gaignières, un tombeau analogue avec l'indication « Jean Richier, vers 1660 ».

66 (N 56^{D}, p. 1). — Crayon. Monument funéraire pour un évêque figuré à genoux, au-dessus d'une arcade.

67 (N 56^{D}, p. 8). — Plume, bistre, aquarelle. Vieux papier rapiécé avec soin. Grand ensemble funéraire pour un priant en costume Henri IV.

68 (N 74^{H}, p. 48). — Plume, bistre. Monument avec priant, colonnes,

[1] Voir Saint-Non. *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*. T. I, p. 85.

[2] Voir Prunières *L'Opéra Italien en France avant Lulli* (p. XXXVI).

urnes, aigles et allégories de la Force et de la Justice, pour un chevalier du Saint-Esprit.

69 (N 56^{C}, p. 13, n° 1). — Plume, bistre. Tombeau pour une abbesse, dressée sur un piédestal élevé. Quelque ressemblance avec la figure d'abbesse, signée par Nicolas Guillain, qui se trouve dans l'église Notre-Dame de Soissons.

70 (N 56^{C}, p. 32). — Plume, bistre. Tombeau (élevé à Notre-Dame) du duc de Gondi, grand amiral de France. Au verso du dessin, variante du cénotaphe.

71 (N 56^{C*}, p. 12, n° 2). — Plume, bistre. Sarcophage chargé d'attributs militaires. D. O. M.

72 (N 56^{C*}, p. 2, n° 4). — Plume et bistre. Monument funéraire fait d'une draperie semée d'écussons.

73 (N 56^{C*}, p. 5). — Crayon, plume, bistre. Dessin inachevé. Priante sur un sarcophage placé devant un vitrail.

74 (N 56^{C}, p. 22). — Plume, bistre. Princesse de la maison de France, à genoux sur un sarcophage dressé au-dessus de la clôture d'une chapelle. Initiales A. V. La couronne et les lettres enlacées permettent de supposer qu'il s'agit soit de Diane de France, belle-mère du duc d'Angoulême [1], soit d'une princesse, alliée aux Bourbons-Soissons, qui avait le même monogramme [2].

75 (N 56^{C*}, p. 6). — Plume, bistre, aquarelle. Autre projet pour le même tombeau que celui du dessin précédent.

76 (N 74^{II}, p. 19). — Plume, lavis. 3e projet pour le même tombeau.

77 (N 56^{C*}, p. 1). — Plume, bistre. Tombeau surmonté d'un buste. A droite et à gauche, balustrades.

78 (N 74^{II}, p. 18). — Crayon et gouache. Grand ensemble funéraire, avec priants, pour un chevalier du Saint-Esprit et sa femme. Initiales C. D.

79 (N 74^{II}, p. 27). — Plume. Tombeau en forme d'autel surmonté du Christ de la Résurrection. M. Paul Vitry, dans une étude sur les Bourdin (*Gazette des Beaux-Arts*, 1897, I, p. 5) parle d'une disposition analogue adoptée pour le tombeau de P. Dauvet, à Saint-Valérien dans l'Yonne.

80 (N 56^{C*}, p. 14). — Plume, bistre. Pompe funèbre d'un duc, maréchal de France. Une indication au crayon attribue ce dessin à « Estienne Berain ».

81 (N 56^{C*}, p. 9, n° 3). — Plume, bistre. Sorte de reliquaire, monté sur un pied analogue à celui d'un miroir.

82 (N 56^{C*}, p. 2, n° 3). — Plume et bistre. Façade de tombeau entre 2 statues, la Vierge et l'ange Gabriel? Au-dessus la lettre M.

83 (N 56^{C}, p. 30). — Plume, gouache. Reliquaire? pour un dauphin de France.

84 (N. 56^{C}, p. 34). — Plume. Kiosque de jardin avec vasque et statuette centrale.

85 (N 56^{C}, p 33) — Plume. Vase en forme d'urne.

86 (N 74^{II}, p. 49). — Plume. Fronton pour une église dédiée à Sainte Anne. Dans le champ, une statuette de la vierge sur une petite colonne.

[1] La sépulture des Valois-Angoulême se trouvait dans l'église des Minimes de la Place Royale.

[2] Voir, dans la thèse de M. J. Pannier sur Salomon de Brosse, le dessin de la porte de l'Hôtel de Soissons.

87 (N 74^{J}, p. 17). — Plume et sépia. Dessin représentant les obsèques d'Innocent XII, mort le 24 septembre 1700.

IV. — Monuments du xviiie siècle.

88 (N 74^{H}, p. 25). — Plume. Projet d'autel pour une petite chapelle. Au bas du dessin, ces mots « Approuvé à Paris le 3 aoust 1736 » et une signature qui ressemble à celle de Samuel Bernard.

89 (N 56^{D}, p. 2). — Plume, bistre, aquarelle. Tombeau du jurisconsulte De Le Court et de sa femme, tombeau élevé en « 1746 ». Le dessin porte en outre cette mention « Charle Augustin fonson faicite 1747 ».

90 (N 74^{H}, p. 46). — Plume et aquarelle. Salle de théâtre princier, rideau baissé et loges remplies de personnages vêtus à la mode de 1750 environ.

91 (N 74^{H}, p. 47). — Plume et aquarelle. Même théâtre, les trois loges de face.

Il ne serait pas absurde d'attribuer ces deux derniers dessins, évidemment de la même main, à l'un des Slodtz; mais il faudrait d'abord pouvoir les rapprocher des dessins authentiques de cet artiste.

La plupart des dessins qui font l'objet de cette note, sinon tous, relèvent de l'école française, et même les plus médiocres témoignent des qualités de mesure et d'élégance qui la caractérisent. Intéressants à ce titre, ils le sont encore plus en raison des questions qu'ils peuvent soulever. Ces documents figurés sont un apport nouveau pour leshistoriens de l'art. Il serait à souhaiter que la connaissance et l'étude de telles pièces fussent facilitées par des reproductions photographiques. En attendant, il ne sera peut-être pas inutile de les avoir signalées.

J. Duportal.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCE.

L'ÉCOLE BRITANNIQUE D'ATHÈNES DE 1914 A 1916.

L'*Annuaire* de l'École britannique d'Athènes vient seulement de paraître et comprend le compte rendu de deux années réunies, les exercices 1914-1915 et 1915-1916 [1]. Il s'ouvre par la liste des anciens membres de

[1] *The Annual of the British school at Athens.* No. XXI. Sessions 1914-1915, 1915-1916. Un vol. in-4°, Londres, VIII-238 p. et 15 pl.

l'École victimes de la guerre, Kingdon Tregosse Frost, tué le 4 septembre 1914, George Leonard Cheesman, tué le 10 août 1915, William Loring, mort de ses blessures le 22 octobre 1915, Guy Dickins, mort de ses blessures le 17 juillet 1916, Roger Meyrick Heath, tué le 16 septembre 1916.

Guy Dickins avait, dans l'hiver de 1913-1914, fait à Oxford un cours sur l'art grec. On nous donne en tête du volume une de ses leçons sur les successeurs de Praxitèle. Les catalogues classent, comme de l'école de Praxitèle, des Aphrodites, des Satyres, des Eros. En fait, ni Praxitèle ni Scopas n'ont eu d'élèves, au sens qu'a ce mot quand il s'agit de Phidias, de Polyclète et de Lysippe. Mainte statue attribuée à l'école de Polyclète ou de Lysippe pourrait être l'œuvre du maître, on l'a souvent cru pour telle ou telle. Personne ne songerait à donner à Praxitèle l'Aphrodite du Capitole, l'Hermaphrodite ou la Vénus Callipyge de Naples. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'impulsion due à Praxitèle se poursuit dans deux directions divergentes. Certaines des qualités que réunissait l'artiste se sont trouvées séparées. Pline disait que Lysippe et Praxitèle s'étaient approchés de la vérité. Ce réalisme, dépouillé de la poésie dont l'enveloppait Praxitèle, devient le trait dominant d'une série de sculptures postérieures, aux sujets érotiques et à l'inspiration sensuelle, à la tête desquelles on placera le symplegma de Céphisodote, fils de Praxitèle. On peut grouper ainsi un grand nombre de sculptures de l'école de Pergame. D'autre part, les sculpteurs d'Alexandrie se sont approprié un autre caractère du génie de Praxitèle, cet impressionnisme qui tend à la morbidezza et qui est particulièrement sensible dans l'expression du visage, le traitement des cheveux et des yeux. A cette école se rattachent la Psyché de Capoue, la tête de jeune fille de Boston, l'Aphrodite Leconfield, l'Hermès d'Olympie. Mais de telles œuvres sont l'exception parmi les « successeurs » de Praxitèle. Les Aphrodites nues et les autres sculptures de même inspiration sont plus fréquentes. Elles procèdent de la Vénus de Cnide. Mais la Vénus de Cnide est pudique et embarrassée de sa nudité. La délicate nuance psychologique, l'ἦθος, disparaît et fait place à un réalisme un peu cru dans le nouveau type d'Aphrodite, dont la Vénus Médicis paraît avoir fourni l'original. Furtwängler l'attribuait avec vraisemblance aux fils de Praxitèle, Céphisodote et Timarque. Enfin il se forme dans le sud de l'Asie Mineure, où Scopas et Praxitèle ont travaillé, une école éclectique qui produit les Niobides, la Dèmètèr de Cnide, le bronze d'Anticythère. Dans la tête de bronze d'Anticythère, Guy Dickins trouve combinés le profil calme des œuvres de Praxitèle, le traite-

ment des cheveux de Scopas, l'intensité du regard et la pose des œuvres de Lysippe. Telle est, dans son ensemble, cette leçon. Elle a une finesse d'analyse et une délicatesse qui feront vivement regretter la mort prématurée de ce jeune homme ; on pouvait y voir la promesse d'une bonne histoire de l'art grec.

Un autre héros, Roger M. Heath, a traduit en vers anglais un court poème moderne recueilli dans l'île d'Eubée.

Après cet hommage rendu aux morts, le volume présente les travaux habituels de l'École. Le nouveau directeur, M. A. J. B. Wace, publie le résultat de ses recherches sur le site d'Olynthe. L'ancienne identification d'Olynthe avec Hagios Mamas n'est pas défendable. Il faut placer le site de cette ville en face de la ferme de Myriophyton, de l'autre côté de la Resitnikia, petit fleuve qui se jette dans le golfe de Torone. Un peu plus loin, à Molivopyrgos, se trouve l'emplacement de Mekyberna, qui servait de port à Olynthe.

La société hellénique de Grande-Bretagne prépare un commentaire sur la partie de Strabon qui est consacrée à l'Asie Mineure. Ce travail se trouve suspendu par la guerre. En attendant, M. W. Leaf étudie quelques problèmes de la topographie de la Troade, le site de Palaiskepsis, qu'il place au village de Koyun-eli ou tout près, le Grand Pin, Καλὴ Πεύκη, à propos duquel il explique un passage de la Vie d'Homère attribuée à Hérodote, les mines de Kébrène, le site de Hamaxitos, que M. Leaf place maintenant à Baba-Kalessi.

L'épigraphie grecque est représentée par trois articles. Miss Hutton étudie à nouveau deux inscriptions conservées à Petworth House, un décret (I. G. II, 5, 477 *d*) et une signature d'artiste (Lœwy, 517), dont Miss Hutton atteste l'authenticité. Cette signature avait quatre lignes. On lit la première : Ἀπολλώνιος. Le reste a été martelé. Il y a bien des Apollonios. Un possesseur moderne a voulu que l'œuvre signée, un Satyre, pût être attribuée à celui que connaissaient tous les amateurs du XVIII[e] siècle et a fait disparaître ce qui démentait une telle prétention. Miss Hutton reproduit en outre deux inscriptions funéraires de la baie de Souvla, relevées par l'armée anglaise. Elles sont d'époque romaine. M. W. H. Buckler publie une inscription propitiatoire de Lydie, trouvée à Kula en 1914, et la compare avec cinq autres analogues. M. W. Leaf revient enfin sur l'inscription des jeunes filles de Locres, publiée en 1913 par Wilhelm. L'inscription paraît mettre fin à une exclusion injurieuse des Aianteoi, clan descendant d'Ajax, fils d'Oïlée, soumis à diverses vexations parce que leur ancêtre avait outragé Cassandre et Athéna. Parmi les obligations imposées,

se trouvait le tribut de deux filles envoyées comme esclaves pendant un an au temple d'Athéna d'Ilion. Ces usages sont supprimés par le traité que consigne l'inscription et qui se place entre 275 et 240.

La période médiévale et moderne n'a pas été négligée par l'école. M. F. W. Hasluck, dont les fonctions de sous-directeur cessent, continue à s'occuper de la secte des Bektashi et en étudie la répartition géographique. Il consacre aussi une vingtaine de pages au culte des pierres dans les régions gréco-turques. Miss D. Lamb publie des notes et de bonnes photographies à propos des édifices seldjoucides de Konia. M. H. J. Tillyard poursuit ses recherches de musique byzantine, définit le rythme et indique la méthode pour le déterminer, donne des transcriptions en musique moderne.

Des rapports annexés à ces articles, il résulte que les travaux de l'École sont interrompus à peu près complètement depuis la fin de 1915. Le rapport de 1914-1915 contient encore des mentions d'explorations et d'excursions. Celui de 1915-1916 ne parle guère que des visites faites aux fouilles américaines de Corinthe. Le président, le 28 novembre 1916, repousse comme « sans fondement » l'accusation « d'un éminent archéologue allemand » qui avait prétendu que la flotte britannique avait bombardé le temple d'Apollon à Didymes. On fait bien de démentir ces calomnies à mesure qu'elles se produisent. Mais ne nous faisons aucune illusion. Toutes les ruines et toutes les destructions systématiques, ordonnées par les états-majors allemand et autrichien, seront relevées et citées désormais par les manuels d'archéologie et par les guides publiés dans l'Europe centrale, comme l'œuvre des barbares ennemis de la pacifique et savante Allemagne.

Paul Lejay.

LIVRES NOUVEAUX.

J. Toutain. *Les cultes païens dans l'Empire romain.* Première partie : les provinces latines. Tome III, 1er fascicule. Un vol. in-8, Paris, 1917.

Le nouveau volume que M. Toutain vient de consacrer à l'étude des cultes païens dans l'Empire romain traite des cultes indigènes nationaux et locaux. Dans les trois livres précédents l'auteur s'était occupé des cultes officiels, des cultes romains, des cultes gréco-romains et orientaux qui se rencontrent dans les différentes provinces occidentales. Ils y étaient en honneur à côté de cultes indigènes, chers à la piété des habitants avant leur soumission aux armes romaines. On aurait pu penser que, la conquête achevée et le pays plus ou moins profondément acquis à l'influence du vainqueur, ces derniers auraient

disparu peu à peu par extinction, leur popularité diminuant à mesure que l'empreinte de Rome se faisait plus puissante. C'est le contraire qui advint : les divinités antiques des diverses provinces vécurent en excellents rapports avec les nouvelles, venues à la suite des légions, et chacun resta libre de les adorer comme auparavant : la paix romaine leur assura même une tranquillité pleine et entière. Ce phénomène de tolérance religieuse, M. Toutain l'a examiné de près, pour commencer dans deux provinces particulières, l'Afrique et l'Espagne.

Pour l'Afrique, ses travaux antérieurs l'avaient on ne peut mieux préparé à aborder le sujet. Sa thèse latine sur le culte de Saturne était, somme toute, la constatation du fait pour une divinité spéciale. Ce qu'il avait démontré à propos de Baal, romanisé sous le nom de Saturne, il n'a eu, cette fois, qu'à le démontrer pour d'autres : pour le parèdre de Baal, Tanit, autrement dit Juno Caelestis, pour les *Dei Mauri* et la *Dea Maura*, honorés en Maurétanie, pour beaucoup d'autres, dont les noms puniques ou berbères nous sont révélés par les inscriptions. Partout, il note des traces très nombreuses de leur culte, des sanctuaires qu'on leur avait consacrés, des sacrifices qu'on leur offrait : les pierres écrites, les ruines existant sur le sommet des montagnes ou dans les campagnes, les monuments figurés, tout barbares qu'ils soient et d'autant plus éloquents, en pareil cas, qu'ils sont plus barbares, nous fournissent des preuves éclatantes de la persistance obstinée des cultes locaux. Comme on pouvait s'y attendre, d'ailleurs, ces cultes se sont surtout conservés chez les petites gens : « tandis que la bourgeoisie municipale, avide d'honneur et de titres, se montrait surtout fervente des cultes officiels et de la divinité impériale, les petites gens restaient ardemment attachées, malgré les noms nouveaux par lesquels on les désignait, à leur Baal devenu Saturne, à leur Tanit dénommée Caelestis, ainsi qu'aux génies protecteurs de leurs montagnes, de leurs champs, de leurs bourgades, de leur race. Ils continuaient de leur adresser leurs prières et leurs actions de grâces, d'apporter dans leurs sanctuaires les offrandes accoutumées et d'y célébrer les rites traditionnels. »

Les choses ne se sont pas passées différemment en Espagne. On y trouve, à côté des divinités appartenant au panthéon romain, ou des divinités apportées par les marins et les marchands de Grèce, de Phénicie, de Carthage, des dieux venus de la Gaule et des dieux nationaux, dont les noms étrangers pour nous, parfois inexplicables, semblent bien se rattacher à une langue indigène : Aegiamunniaegus, Ahoparaliomegus, Angefix, Bandoga, Crougintoudadigoa, etc. (liste, p. 161 à 165). Dans cette pléiade M. Toutain reconnaît des divinités celtiques, des divinités protectrices de hauts lieux, des divinités de fleuves, des génies individuels, domestiques ou municipaux : distinctions analogues à celles qu'il avait été amené à établir pour l'Afrique. De même, et le contraire eût été surprenant, il constate que les adorateurs de ces divinités topiques sont avant tout des gens obscurs et que, moins les régions ont été romanisées, plus les cultes populaires s'y sont conservés vivaces. La conclusion se pouvait prévoir, et, il serait bien surprenant qu'il en ait été autrement dans les autres parties de

l'Empire, en Gaule, en Bretagne, en Germanie, en Illyricum. C'est ce que nous verrons dans la seconde partie du volume, où l'auteur analysera et rapprochera avec l'érudition étendue et prudente, qui caractérise ce livre, les documents religieux écrits ou figurés, recueillis depuis les Pyrénées jusqu'au Danube.

R. C.

La zona monumentale di Roma e l'opera della Commissione reale. Un vol. in-4, Rome, 1914.

Le 17 janvier 1887, sur la proposition de M. Bacelli, le conseil municipal de Rome votait la résolution suivante : « Le conseil municipal de Rome, reconnaissant utile et décoratif, pour la capitale du royaume, le projet de réunir les monuments antiques existant sur la zone méridionale de la ville, au moyen de jardins publics et de promenades ombragées, émet le vœu que le gouvernement royal prenne les dispositions légales nécessaires et concoure économiquement dans une juste mesure à cette œuvre ». Ce qui fut fait : on créa une « zone monumentale » qui s'étend depuis le forum jusqu'à la porte Saint-Sébastien et l'on aménagea toutes choses pour la réussite de l'entreprise. La présente brochure expose la méthode suivie et les mesures administratives prises par l'État et la municipalité romaine. Il ne peut être question ici que du paragraphe relatif aux résultats archéologiques auxquels on est arrivé (p. 47 et suiv.). Les découvertes les plus intéressantes ont eu lieu dans les thermes de Caracalla et, parmi celles-ci, la plus importante est celle d'un grand *mithraeum*, parfaitement conservé, avec statues, peintures, inscriptions. Des planches photographiques jointes au rapport en donnent des vues d'ensemble et des détails.

R. C.

Jacques Zeiller. *Paganus, étude de terminologie historique*, 110 pages, in-8, dont 70 pages de texte et 40 pages de « testimonia ». Fribourg, Paris, 1917.

Le mot *paganus* fut employé à partir de Constantin pour désigner ceux qui n'étaient pas chrétiens. Dans la langue des auteurs profanes, le mot a deux sens : il signifie habitant d'un *pagus* ou circonscription rurale, et c'est le sens premier ; il a sous l'Empire, concurremment avec ce sens-là, celui de « civil » par opposition à « militaire ». Auquel de ces deux emplois du mot doit-on rattacher son adoption par la langue religieuse ? L'explication traditionnelle est que les non chrétiens furent appelés *pagani* parce que les campagnes résistèrent à l'Evangile plus longtemps que les cités. Un critique allemand du siècle dernier, Th. Zahn, reprenant une thèse déjà indiquée par Denis Godefroy et par l'abbé de Fleury, a expliqué *paganus* = non chrétien par *paganus* = civil : le païen, c'est celui qui ne fait pas partie de la milice du Christ. M. Zeiller, après avoir très nettement exposé l'état de la question, entreprend de défendre contre Zahn l'explication traditionnelle. Les raisons qu'il oppose au critique allemand sont sérieuses ; mais les objections qu'on peut faire à l'explication traditionnelle subsistent, et le secours que M. Zeiller demande à deux textes non utilisés jusqu'ici, — la bible gothique d'Ulfilas et le texte grec du Concile d'Antioche de 268 — est bien précaire.

Une chose me frappe : le premier

texte employant *paganus* au sens de non chrétien est un rescrit impérial de 370 : or, dès le v[e] siècle, les auteurs qui veulent expliquer ce sens du mot ont recours à des interprétations mystiques ou à des hypothèses pseudo-historiques; en outre, on rencontre dès le iv[e] siècle des expressions telles que *pagani principes*, *paganitas philosophorum*, *Graecus id est paganus*. Pour qu'on eût ainsi perdu de vue l'origine du mot, il fallait que son emploi dans la langue parlée fût déjà ancien. Mais, s'il en est ainsi, les inscriptions doivent en fournir des exemples : or, la plus ancienne date de 300/330.

Je ne vois pas qu'on puisse sortir de cette difficulté si l'on n'admet pas que, quand les chrétiens commencèrent d'employer le mot *paganus*, il était déjà chargé, dans la langue courante, du sens accessoire de « profane ». C'est d'ailleurs ce que laissent supposer deux passages de saint Augustin : *deorum falsorum multorumque cultores, quos usitato nomine paganos vocamus* (*Retract.* ii, 43);... *infidelium, quos vel gentiles, vel jam vulgo usitato vocabulo paganos appellare consuevimus* (*Ep., Patr. lat.* xxxiii, p. 1030). Chez les auteurs païens, le mot ne se rencontre qu'une fois au sens de « profane » : mais c'est dès le i[er] siècle, chez Perse (*Satirae Prologus*), et le texte ne laisse pas matière à contestation :

Ipse semipaganus
Ad sacra vatum carmen adfero nostrum.

Comment expliquer, dira-t-on, que les auteurs latins aient employé si rarement le mot dans cette acception? C'est qu'elle appartenait à la langue vulgaire et provinciale. Historiquement, le *paganus*, habitant du *pagus*, s'oppose au *colonus* : l'un est un indigène, l'autre un citoyen de Rome; dans les colonies militaires de la frontière, celui-ci est soldat, tandis que le premier ne l'est point. Si le sens de *paganus* = civil apparaît pour la première fois chez Tacite, c'est que le système des colonies militaires se développa à partir de l'Empire. A côté du sens politique et du sens militaire, le mot *paganus* devait présenter un sens religieux, dérivant, comme les deux autres, de l'opposition fondamentale *paganus* — *colonus* : le païen, c'est le paysan indigène qui reste fidèle aux dieux du *pays*, et ne sait rendre aux divinités romaines, quand il ne les ignore pas complètement, qu'un culte maladroit. On comprend dès lors pourquoi le mot *paganus* n'apparut dans la langue des chrétiens qu'au temps de Constantin : son apparition coïncide avec le moment où le christianisme se substitue comme religion officielle à l'ancienne religion.

Je n'apporte ici qu'une hypothèse, et sommairement esquissée dans les limites d'un compte rendu. Quoi qu'il en soit, la discussion si complète de M. Zeiller ne clôt pas le débat : mais plutôt elle le rouvre, et c'est là son mérite, si c'est bien servir la science que de mettre en lumière l'intérêt et les difficultés d'une question.

L.-A. Constans.

Dragomir Petroniévitch. *Les Cathédrales de Serbie.* Un vol. in-8 de vii-96 pages, avec 40 gravures et la carte de la Serbie. Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 1917.

Le terme de « cathédrales » pourrait créer une équivoque; il s'agit ici en réalité des principales églises de Ser-

bie dont M. Petroniévitch a dressé un répertoire, sinon complet, du moins extrêmement riche. L'auteur connaît bien les églises de son pays et en montre tout l'intérêt artistique et national à la fois, car elles sont les témoins irrécusables de la culture intellectuelle des Serbes du moyen âge. De plus en plus les historiens de l'art byzantin, en France MM. Diehl et Millet, par exemple, sont frappés de l'originalité de cette école serbe dont les brillantes créations longtemps méconnues ont été une véritable révélation.

Le livre de M. Petroniévitch rendra donc des services en donnant un aperçu d'ensemble de l'histoire de l'architecture serbe. Des chapitres liminaires délimitent l'extension géographique de l'école serbe et donnent des renseignements sur l'ardeur avec laquelle Etienne Nemanja et ses descendants couvrirent la Serbie et la Macédoine d'importants monastères. Presque tous se signalent par leur munificence et certains ont élevé jusqu'à 15 églises pendant leur règne. L'œuvre de chacun de ces princes a été bien caractérisée. Malgré la clarté du plan et l'intérêt historique de la plupart de ces chapitres, quelques réserves sont nécessaires. Il y a quelque flottement dans le classement chronologique. Pourquoi rattacher au XIIe siècle Chilandar? L'église d'Etienne Nemanja a disparu et l'église actuelle date de 1293. Il reste d'ailleurs peu de chose, semble-t-il, des constructions d'Etienne Nemanja, très remaniées par ses successeurs. De même l'auteur affirme imprudemment que les premières églises d'Etienne Nemanja auraient subi par la Dalmatie les influences romanes, tandis qu'après son voyage à Constantinople en 1185, il introduisit en Serbie le pur style byzantin. Or justement la « Kourchoumlia » élevée sur la Toplitsa avant 1170 montre les ruines d'une coupole de briques entièrement byzantine; au contraire l'église de Stoudenitsa, élevée en 1190 a justement une décoration toute romane.

A vrai dire les influences romanes et byzantines se sont entrecroisées en Serbie de la fin du XIIe au XVe siècle. M. Petronievitch l'a montré lui-même dans sa conclusion et il a eu raison d'insister sur le caractère original que les architectes serbes ont su donner à leurs œuvres en fondant ces éléments hétérogènes d'une manière harmonieuse. A côté de l'influence byzantine il eût pu faire aussi une place à celle de l'Orient, et en particulier de l'Arménie, que la Serbie a reçues directement dès l'époque de saint Savas, sans l'intermédiaire de Constantinople. C'est à l'Arménie que l'on doit les magnifiques séries d'arcatures qui ornent l'extérieur des édifices et aussi probablement ce goût pour les panneaux de sculpture-broderie dont les églises de Skopje, de Ravanitsa, de Kalénitch nous ont conservé des spécimens si charmants.

Louis Bréhier.

René Basset. *Mélanges africains et orientaux.* Un vol. in-8, de 390 p. Paris, Jean Maisonneuve et fils, 1915.

M. René Basset a eu l'heureuse idée de recueillir dans ce volume vingt-sept mémoires publiés par lui depuis une trentaine d'années dans diverses revues périodiques et traitant de questions d'histoire, d'histoire littéraire et de folklore des pays orientaux.

Parmi les morceaux consacrés à l'Afrique du Nord, nous citerons notamment les suivants : *L'Algérie arabe*,

exposé des invasions arabes dans le Maghreb au VIIe et au XIe siècle, puis des guerres et des événements politiques qui en furent la conséquence; *La Littérature populaire berbère et arabe dans le Maghreb et chez les Maures d'Espagne*, analyse, avec citations multiples, des thèmes développés dans certains chants et contes arabes et berbères; *Notes de voyage*, récits, où se mêlent le pittoresque et l'érudition, des excursions que M. R. Basset fit de 1882 à 1885 à Djerbah, à Tanger, au Mzab, à Ouargla, et dans le Sahara oranais; *Les cheiks du Maroc au XVIe siècle*, dissertation, où il est montré comment les chérifs saadiens du Maroc arrêtèrent les conquêtes des Portugais et tinrent tête aux Turcs; *A. de Calassanti-Motylinski* (1854-1907), biographie d'un homme d'action doublé d'un savant; envoyé en 1882 à Ghardaïa comme interprète militaire, Motylinski saisit bientôt l'intérêt que présentait l'étude des communautés berbères du Mzab; quoique professeur d'arabe à la Médersa de Constantine, il resta toute sa vie un fidèle berbérisant, comme le montrent ses travaux sur l'île de Djerba et le djebel Nefousa; il succomba victime de la science, au retour d'un voyage au Hoggar dans le Sahara, où il était allé retrouver son ami le P. de Foucauld et d'où il avait rapporté plus de 6 000 lignes de textes touaregs inédits.

D'autres morceaux du volume de M. Basset ont trait au Sénégal : *Rapport sur une mission au Sénégal*; *Les Bambaras*; à l'Éthiopie : *La reine de Saba*; *Les légendes de S. Tertag et de S. Sousnyos*; *Le nord-est de l'Éthiopie*; à l'Égypte : *Les règles attribuées à S. Pakhome*; *La littérature copte*; à la Perse : *Études persanes*; *Les Mèdes*; *Légendes de Perse*; *Contes persans*.

D'autres dissertations ont un caractère général : *L'Islam*; *Les philosophes arabes Avicenne et Gazali*.

Cette simple énumération suffit à montrer toute la variété de ce recueil. M. René Basset a poussé ses reconnaissances dans des domaines multiples de l'orientalisme, et le lecteur prend autant de plaisir que d'intérêt à suivre un guide d'une érudition aussi solide qu'étendue.

H. D.

VICTOR DAUPHIN. *Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou. — Les corporations des tisserands, des cordiers et des filassiers d'Angers* (1440-1790). — *Les manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort* (1748-1900). Un vol. in-8 de 220 p. Angers, Grassin, 1916.

Il ne faut pas chercher dans l'ouvrage de M. V. Dauphin l'unité qu'il n'a pas voulu lui donner. Nous croyons savoir qu'il songe à un travail d'ensemble sur l'organisation professionnelle en Anjou qui, conçu sur le plan qui s'impose dans un pareil sujet, se composerait d'abord d'une étude sur cette organisation au point de vue économique, social, religieux et ensuite de monographies où seraient exposés les procédés techniques et les usages commerciaux propres à chaque profession. Les circonstances ne lui ont pas permis de nous donner autre chose aujourd'hui que deux études, dont la seconde, *Les manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort*, se rapporte à une époque trop récente pour que nous puissions en parler aux lecteurs du *Journal des Savants*, dont la première elle-même, *Les corporations des tisserands, des cordiers et des filassiers d'Angers* nous fait

descendre jusqu'à une période non moins étrangère au domaine chronologique du présent recueil. L'auteur annonce l'intention de faire suivre ces deux études d'une troisième partie qui serait intitulée : *L'Industrie toilière dans la province d'Anjou* et d'une quatrième sur *Les manufactures des toiles peintes d'Angers*. Comment ces quatre parties qui constitueront l'ensemble des *Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou*, se raccorderont-elles à l'histoire générale de l'industrie et du commerce angevins dont l'auteur caresse la pensée, c'est ce qui ne paraît pas être arrêté encore dans son esprit. N'anticipons pas sur ses résolutions, ne troublons pas le peu de liberté que lui laissent, pour les mûrir, la tranchée et l'hôpital. Nous nous attacherons exclusivement ici, pour la raison que nous avons dite, à ce qu'il nous apprend des corporations des tisserands en toile, des cordiers et des filassiers d'Angers.

M. Dauphin commence par la nomenclature et la définition des transformations subies par le chanvre et le lin et des métiers qui vivaient de la fabrication et du commerce de ces textiles. Ce qu'il nous dit sur ces deux points (*Introd.*) est à peu près conforme à ce que nous en avons dit nous-même (*Études sur l'industrie...*, chap. IV, *Industries textiles*) et nous ne pourrions y relever des différences sans tomber dans la minutie. — L'auteur ne paraît pas avoir bien su (p. 10-11) ce qu'étaient les regratiers. C'étaient des détaillants, des revendeurs. Il y en avait naturellement dans beaucoup de professions. — Sur la généralité de l'obligation imposée aux cordiers de fournir les cordes pour les prisonniers et pour le gibet, M. Dauphin aurait pu se montrer plus affirmatif encore (p. 23). Même fourniture et même immunité fiscale à Paris (*Études*, p. 99, note) et l'on sait que ce n'était pas la seule corporation qui fut soumise à des fournitures de son métier (*Ibid.*). M. Dauphin publie, d'après une transcription sur le registre du greffe de la police royale d'Angers en 1760, les statuts que les cordiers d'Angers obtinrent de René d'Anjou le 7 juin 1445, au moment où ils se constituèrent en corporation. C'est par là qu'il aurait dû commencer ce chapitre sur les cordiers et les vicissitudes de la corderie relatées p. 24 et suiv., n'auraient dû prendre place qu'après ce titre d'érection. Ce défaut de méthode a pour conséquence de nous faire hésiter à reconnaître tout de suite dans les statuts publiés p. 35 sans intitulé, sans notification, sans exposé de motifs (ce préambule est donné à part, p. 24 en note) ceux du 7 juin 1445. La partie technique de ces statuts a d'ailleurs été commentée avec soin et intelligence. Peut-être aurait-il fallu expliquer, bien qu'elle soit très usuelle, l'expression *au fuer l'emplage*, qui se présente dans l'article 24 et ailleurs. J'aurais voulu que les mots *feste du sacre* fussent expliqués aussi la première fois qu'on les rencontre, c'est-à-dire dans la requête des cordiers pour être déchargés des frais de la torche qu'ils avaient coutume de porter à la fête du Saint-Sacrement (p. 28). Dans la décision rendue par le corps de ville sur cette requête, on lit (p. 23) : « Ils donnent [à] entendre... qu'ils sont pauvres *quoy que soient* la plupart d'eux... ». Il y a là une faute de copie qui d'ailleurs ne rend pas le sens douteux. P. 39, art. 39 : « ... qu'ils y auront trouvé ledit chef-d'œuvre... » ; il faudrait

ajouter quelque chose comme léalment fait, bon, léal. P. 43, art. 38 : « ... *chacune* qui ne soit pas du dit métier... » au lieu de chacune lisez : à quelqu'un. — L'auteur n'aurait pas dû reproduire, d'après un ouvrage de vulgarisation comme le *Dictionnaire portatif des arts et métiers*, l'assertion que les premiers statuts de la corporation des tisserands de toile de Paris datent du 22 janvier 1586 (p. 47, n. 1). Ces premiers statuts sont du 9 octobre 1281 (voir le recueil de Lespinasse et Bonnardot, III, 53). La date du 22 janvier 1586 est celle de l'enregistrement des lettres patentes d'octobre 1579, érigeant le métier en métier juré. (*Ibid.*, III, 58). Quant aux tisserands toiliers d'Angers, ils auraient, si nous avons bien compris M. Dauphin, reçu leurs premiers statuts du roi René à une date qu'on ne nous indique pas directement. Ils ne nous seraient pas parvenus et nous ne pourrions nous en faire une idée que par le remaniement que nous en offrent ceux qui les remplacèrent sous Charles VIII et que l'on ne connaît que par deux copies de 1702. Or l'une d'elles, la plus complète, reproduirait celle que firent faire les tisserands toiliers de Saumur en juillet 1579, quand ils en adoptèrent les dispositions. Mais alors les statuts donnés par le roi René ne nous seraient plus inconnus, nous les posséderions dans la copie faite par les soins des tisserands de Saumur en 1579 et dans l'édition qu'en donne M. Dauphin (p. 60-73). Les pages 47-60 où l'auteur raconte l'histoire des tisserands toiliers depuis la suppression de leur corporation et s'occupe des marchés aux chanvres, aux fils et aux toiles, n'auraient dû trouver place qu'après le texte et l'examen des statuts qui sont jusqu'à nouvel ordre le titre d'établissement des tisserands. Ce texte ne soulève que quelques observations, p. 63, art. 4 : « pour faire le *seraient...* » lisez : le serment. P. 65 : « l'*étant* pour entretenir » ; supprimer : *l'*. P. 66 « ... jusqu'à ce qu'il ait désdomagé, satisfait du contanté... ». lisez probablement : ou contanté. P. 63, n. 1 : « de son *commandement* » ne signifie pas par son ordre, mais par son représentant. C'est le sens qu'il a dans le passage cité par M. Dauphin et qui d'ailleurs ne se trouve pas au titre XIX du *Livre des métiers*, de l'éd. Depping, celle à laquelle M. Dauphin se réfère toujours. En revanche on y trouve une phrase d'où ressort bien le vrai sens de commandement : « ... fera à savoir au prévot de Paris ou à son commandement ». P. 64, n. 2, nous lisons : « Nous n'avons pas rencontré de contrat qui nous ait fixé définitivement sur la durée de l'apprentissage ». M. Dauphin en aurait trouvé beaucoup s'il avait exploré les minutiers des notaires. P. 67, art. 11 : « en l'ouvrage plain ou trois rotz... ». Suppléez : il y ait (p. 67, n. 1). Je crois que l'auteur donne une interprétation trop restreinte au mot *plain* appliqué à une étoffe, en disant qu'il désigne une étoffe unie, d'*une seule couleur*. Unie, uniforme, oui, mais pas seulement quant à la couleur. Je comprends *plain* dans le sens d'homogène, d'uniforme par le fil, la qualité, la couleur, la façon. Voir *Études*, 225 et 371 : « ... que aucun ne vende... à Paris, draps plains et d'une couleur qui aient rayes d'estranges fils ». Dans un exemple donné par Godefroy, v° *Plain*, drap plain est opposé à drap rayé. Dans l'art. 17, p. 69 de l'ouvrage dont nous rendons compte, plain œuvre s'oppose à œuvre ouvrée. *Plain* en parlant d'une étoffe, c'est ce que nous appelons dans un

sens large uni, c'est-à-dire ce qui n'est ni ouvré ni broché ni damassé ni varié de teinte et d'un tissu uniforme. P. 68 *laisse*. Lisez : *laize*, lé, largeur de l'étoffe. P. 68, art. 13. Je ne sais ce que c'est que *touray*. Art. 14. Ourdir c'est proprement monter la chaine sur le métier. P. 70, art. 24 : « ne sortast » ? Le sens de l'article est d'ailleurs très clair. Art. 26 : scavance = science (Godefroy). Art. 26 : *menotier*. L'interprétation donnée dans la n. 2 est très vraisemblable. P. 71, art. 30 et 31 : *saisir*. Lisez : *saisis*. *Es leurs*. Lisez : *esleus*, p. 72, art. 34. Peut-être faut-il ajouter à la fin de l'article : *plain*. L'article 38 témoigne d'une concurrence fréquente, mais toujours intéressante à constater pour la situation de l'industrie sous l'ancien régime, entre les travailleurs des villes et ceux de la campagne. Art. 40. La limitation de l'outillage et de la production est le trait le plus caractéristique de l'économie sociale corporative. P. 73, art. 43. Le privilège de la lettre de maîtrise est personnel. P. 74. M. Dauphin attribue à Colbert la « naissance de l'Industrie ». Il a voulu dire la grande industrie et, même avec cette restriction, cette assertion ne serait pas exacte. On trouve déjà sous Henri IV, pour ne pas remonter plus haut, les précédents du colbertisme. (Voir *L'Économie sociale de la France sous Henri IV*, p. 80.) L'auteur aurait dû insister sur l'importance de l'édit du 5 mai 1779 qui, en créant pour l'industrie manufacturière le système d'option, en mettant le public à même de choisir entre la réglementation garantie et la liberté de fabrication, ménageait tous les intérêts, la qualité et le bon marché, la bonne renommée de l'industrie et la diffusion de produits rémunérateurs pour le producteur et économiques pour le consommateur, traçant ainsi à notre avenir économique, si la même faculté avait été étendue à la petite industrie, une voie transactionnelle où les intéressés n'ont pas su entrer. P. 83 : « *étant pour eux* ». Lisez : *Tant pour eux*.

L'événement le plus important, le plus digne de réflexion, dans l'histoire des corporations textiles de l'Anjou, dont M. Dauphin s'est occupé, c'est la suppression de deux d'entre elles, celles des filassiers et des tisserands toiliers. Malheureusement l'époque tardive où se produisirent cette abolition et ses suites (1649) ne nous permettent pas d'y insister. Nous pouvons du moins signaler l'intérêt de cette mesure pour l'idée que se faisaient déjà nos ancêtres du régime corporatif et de son influence sur la production et la richesse générales. Nous savons déjà que, dès le moyen âge, la liberté du travail avait été considérée et établie comme un moyen de faire renaître la prospérité dans les villes qui avaient souffert des malheurs publics. Nous en avons donné d'assez nombreux exemples pour le XVe siècle (*Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce*, t. II. *Introd.*, p. LV-LVII). C'est ce qui se passa aussi pour Angers au milieu du XVIIe siècle. La suppression des corporations des filassiers et des tisserands toiliers et l'établissement de la libre « manufacture » des toiles furent adoptés alors par le pouvoir central et l'autorité municipale, comme un remède à la misère où la guerre civile et les excès de la fiscalité avaient réduit la ville. Le maintien de ces corporations apparaissait à cette époque comme incompatible avec l'établissement de cette manufacture et par suite avec la

reprise des affaires et le retour de la prospérité (Dauphin, 84, n. 2). Il y a encore plusieurs remarques que nous pouvons faire ici, parce qu'elles ne s'appliquent pas seulement aux deux derniers siècles de l'ancien régime. L'une porte sur la faveur dont la liberté industrielle a joui auprès des *marchands*, c'est-à-dire des purs négociants intéressés à l'accroissement d'une production dont l'abondance leur assurait le bon marché, liberté qui n'excluait pas d'ailleurs la réglementation de la fabrication, mais qui consistait à ouvrir plus largement l'accès du métier. Une autre remarque se rapporte aux tentatives des corporations supprimées pour rétablir leur jurande, une troisième à la persistance jusqu'à la fin de l'ancien régime de l'autonomie corporative sous l'empire même de la libre « fabrique » (50-54).

A l'égard de la deuxième partie de l'ouvrage : *Les manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort* (1748-1900), nous ne pouvons qu'en constater l'intérêt et qu'exprimer le regret de ne pouvoir en parler, car elle ne nous permet pas, comme la première, de remonter jusqu'au moyen âge.

Il nous reste à ajouter une conclusion sur la méthode et la valeur historique de l'ouvrage, aux observations de détail auxquelles nous avons dû nous borner par suite de l'époque où il s'étend plus volontiers, par suite aussi de la façon dont il est composé. La méthode, nous l'avons indiqué, est ce qui lui manque le plus, dans l'exécution comme dans le plan. Nous n'y insisterons pas, ne voulant pas rendre l'auteur responsable du défaut d'ampleur et du décousu d'un travail qui se présente modestement sous le titre de *Recherches, pour servir à l'histoire*, et qui est avant tout imputable aux infortunes dont, dans la région angevine comme ailleurs, les sources de notre histoire industrielle et commerciale ont eu particulièrement à souffrir. Ce sera pour nous l'occasion de rappeler une fois de plus que, pour suppléer dans une certaine mesure à la destruction totale ou partielle des archives anciennes des corporations, on a beaucoup à attendre des archives judiciaires et, à un degré beaucoup moindre, des archives notariales. Par les explorations qu'il a déjà faites dans les dépôts de la province et dans celui de l'hôtel Soubise, l'auteur a montré qu'il ne reculerait pas devant un surcroît de labeur pour donner à ses travaux ultérieurs une trame plus serrée et plus riche. Par la critique avec laquelle il a traité les ressources documentaires que ses recherches lui ont fournies, il nous a donné le droit d'espérer que l'histoire de l'organisation professionnelle trouvera un jour en lui un érudit pénétrant, ennemi de l'à peu près, qui saura faire profiter des lumières du passé des problèmes qui ont tourmenté avant la guerre et tourmenteront encore après nos sociétés contemporaines.

G. F.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Communications.

3 mai. M. Maurice Croiset achève la lecture de son mémoire sur les premières œuvres de Platon : ce sont encore des dialogues socratiques, sans originalité bien nette; on y sent pourtant percer un goût de logicien et un esprit satirique qui manquent dans les œuvres de Socrate.

10 mai. M. Salomon Reinach communique une note de Mlle Duportal sur des dessins de monuments du XIVe au XVIIIe siècle, épars dans divers recueils conservés à la Bibliothèque de l'Institut. (Voir ci-dessus, p. 200.)

— Le R. P. Scheil fait une communication sur un nouveau texte cunéiforme. Le début en est conservé sur une tablette du Musée de Berlin : c'est un hymne mythologique dont la partie inédite contient 136 lignes. Le tout forme un poème en dix chants intitulé : poème de Agouchaya. Il remonte au temps de Hammourabi et prouve que ce grand roi a entrepris, à côté de l'œuvre législative qui a rendu son nom célèbre, une œuvre de conciliation et de syncrétisme religieux.

17 mai. M. le Dr Capitan fait une lecture sur les localisations à travers le monde d'un symbole antique se composant d'entrelacs cruciformes. Il en montre l'emploi non seulement en Europe, mais aussi en Chine et en Amérique. Il suppose que la tradition de ce symbole s'est perpétuée à travers le temps et l'espace.

— M. Salomon Reinach traduit et commente un passage peu connu du savant byzantin Psellus (vers 1060), relatif aux mystères du paganisme. Il croit y reconnaître le scénario d'un mime en dix tableaux, qui a pu être joué à Byzance. Quant aux détails d'érudition donnés par Psellus, ils sont presque tous empruntés au même chapitre d'un ouvrage de Clément d'Alexandrie contre les croyances et les rites du paganisme, mais l'ordre adopté par Psellus n'est pas celui que suivit Clément, ce qui constitue la part d'originalité de ce morceau.

24 mai. M. Homolle fait une lecture sur la répartition des métopes du trésor des Athéniens découvert à Delphes et il fixe la place occupée par chacune d'elles sur les différentes faces du monument.

31 mai. M. Diehl communique un mémoire sur les églises byzantines de Salonique. Ces églises qui s'échelonnent chronologiquement du Ve au XIVe siècle, présentent un grand intérêt, tant par leur plan que par les procédés qui furent employés dans leur construction. Il a existé à Salonique au moyen âge une véritable école d'art, inspirée des traditions hellénistiques, mais quelque peu modifiées par des influences locales.

— M. Ed. Pottier lit un travail de M. Dussaud sur le *Cantique des cantiques*. L'incohérence, que l'on remarque dans le poème et qui a frappé un certain nombre de critiques, s'expliquerait par son origine hétérogène. Il se compose de plusieurs poèmes provenant de sources diverses et dont la juxtaposition et le mélange ne peuvent former un tout bien composé. Groupant d'une façon nouvelle les

éléments divers qu'il a discernés dans la composition de l'œuvre, d'après des observations fondées sur le sens, le style et le rythme, M. Dussaud reconstitue une série de chants lyriques, qu'il suppose avoir été récités dans des banquets ou dans des fêtes.

7 juin. M. le colonel de Castries communique le fac-simile de l'acte d'intronisation du sultan du Maroc, Moulai Abd el Aziz. Il explique ce que sont ces actes d'intronisation appelés *Beia*, les éléments dont ils se composent et la façon dont ils ont été rédigés. Ce sont des actes solennels par lesquels les sujets confèrent au souverain le droit de les gouverner.

14 juin. M. Ch. de La Roncière communique la relation inédite d'un voyage accompli au Sahara par le Génois Antonio Malfante en 1447. Séjournant à Tamentit, dans l'oasis du Touat, Malfante s'y livrait à des opérations commerciales. Hôte d'un puissant personnage qui avait parcouru pendant quatorze ans le bassin du Niger et dont le frère était établi à Tombouctou, il recueillit quantité de notions absolument inconnues sur les royaumes musulmans et fétichistes de la région, qui forme actuellement l'Afrique occidentale française.

21 juin. M. Cagnat donne lecture : 1° d'une lettre de M. Pierre Paris, annonçant que les fouilles de la ville maritime de Bolonia et de sa nécropole sont achevées; 2° d'une lettre de M. Philippe Fabia décrivant une épitaphe chrétienne, qui vient d'être découverte à Francheville-le-Haut, près de Lyon.

— M. Paul Girard lit une lettre de M. Gustave Fougères sur le dégagement des Propylées, travail qui fut commencé en 1910.

— M. Victor Segalen rend compte des dernières découvertes archéologiques qu'il a faites en Chine et qui portent sur les statues de Leang. La suite chronologique des grandes œuvres de sculpture de la Chine antique peut être considérée comme acquise; ces œuvres émanent de trois écoles : Han, Leang et T'ang.

— M. Franz Cumont fait une communication sur une lettre grecque partiellement éditée par Charles Graux et publiée en entier par Pierre Boudreaux. L'auteur de cette lettre expose que s'étant d'Alexandrie rendu à Diospolis ou Thèbes, il y reçut d'Esculape la révélation des véritables propriétés des douze plantes du zodiaque et des sept plantes des planètes. M. Cumont établit que cette lettre a été écrite par le médecin Thessalus de Tralles, qui eut la vogue à Rome, pendant le règne de Néron.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

Prix Volney. La commission a décerné le prix à M. Bloch, pour son livre *La formation de la langue Marathe*, et une récompense de 500 francs à M. Cyprien de Sampont, pour sa *Grammaire de la langue somalie accompagnée d'exercices* (ouvrage manuscrit).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES.

Concours des antiquités de la France. Première médaille : R. de Saint-Venant, *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois*; deuxième

médaille : M. G. Mollat, *Etude critique sur les « Vitae paparum avenioniensium » d'Etienne Baluze.*

Le Prix Brunet est ainsi partagé : 1 500 francs à M. Henri Hauser, *Les sources de l'histoire de France, XVI[e] siècle (1494-1610)*; 1 000 francs à M. Loriot, *Auteurs et livres anciens, XVI[e] et XVII[e] siècles*; 500 francs à M. Pierre Le Verdier, *L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais.*

Le *Prix Saintour* est partagé de la façon suivante : 2 000 francs à M. Cl. Huart pour la suite de sa traduction du manuscrit arabe : *Le livre de la création et de l'histoire*, par Motahhar ben Tahir el Maqdisi, T. V; 1000 francs à M. Biarney pour ses *Etudes sur les dialectes berbères du Rif.*

Le *Prix Stanislas Julien* est décerné à M. Jérôme Tobar pour l'ensemble de ses travaux sinologiques et notamment pour sa traduction de l'ouvrage intitulé : *La Chine et les religions étrangères, Kiao-ou Ki-lio, résumé des affaires religieuses* publié par ordre de S. Exc. Tcheou-Fou.

Le premier *Prix Gobert* est décerné à M. Viard pour son ouvrage : *Les journaux du Trésor de Charles IV le Bel*; le deuxième prix à M. Gab. Le Barrois d'Orgeval pour son ouvrage : *Le tribunal de la connétablie de France du XIV[e] siècle à 1790.*

La *commission Pellechet* a accordé 3 000 francs à la commune de Maillot près de Sens (Yonne), pour la réparation de son église, dont le gros de la construction remonte à la fin du XI[e] siècle, et 400 francs au syndicat d'initiative de Laroquebrou (Cantal) pour la consolidation de la tour du château de Laroquebrou.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Wolf, membre de la section d'astronomie depuis 1883, est décédé le 4 juillet 1918.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie a élu associés étrangers, le 15 juin 1918, S. E. le cardinal Mercier, le président Wilson et M. Salandra.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie des sciences de Pétrograd.

Bulletin. Année 1917, numéro du 15 janvier. K. A. Inostrantsev, *Sur le lieu d'émission du jarlyk de Timur Kutlug* (un *jarlyk* est un diplôme donné par le khan des Tatars. Le mot est resté dans la langue russe, mais il a baissé de sens et désigne aujourd'hui un bulletin, une étiquette). Ce numéro se termine par la liste des membres de l'Académie. Elle comprend pour la section des sciences 19 membres, pour celle de langue et de littérature russe 8 membres, pour celle des sciences historiques et de la philologie 10. Total 37.

Numéro du 1[er] février. Ce numéro renferme le compte rendu de la séance générale des 3 sections tenue le 5 novembre précédent.

L'Académie décide d'admettre au nombre de ses publications un répertoire intitulé *La science en Russie*, répertoire qui renfermera sous une

forme plus complète les détails que l'on était habitué à trouver dans la *Minerva* allemande. Si ce recueil paraît nous ne manquerons pas de le signaler. Mais il est à craindre qu'il ne soit retardé par les événements qui se sont produits depuis le mois de février 1917. — V.V. Latychev, *Un manuscrit liturgique de la Bibliothèque de l'Académie des Sciences*. — P. D. Ouspensky, *Une ancienne forteresse près de l'embouchure du Tchoroch en Asie Mineure*. — Oldenbourg, *Notice sur l'orientaliste Salemann* (c'était un de ces nombreux allemands russifiés qui ont pendant longtemps constitué le groupe principal de l'Académie).

Numéro du 15 mars. N. J. Marr, *Une source de nouveaux renseignements sur l'histoire du Caucase*. Avec ce numéro disparaît du titre la dénomination d'Académie impériale, ce qui semble indiquer que dès ce moment-là le monde intellectuel considérait la chute de la dynastie comme définitive.

Numéro du 1er avril. Ouspensky, *Description d'une collection de Corans rapportés de Trébizonde*. V. A. Ivanov, *Manuscrits ismaélites du Musée Asiatique*.

Numéro du 15 avril. Zelenine, *L'ancien culte russe païen des gens morts accidentellement*. — N. J. Marr, *Le héros en peau de tigre, poème géorgien* (article achevé dans le numéro du 1er mai).

Numéro du 15 mai. Le procès-verbal de la séance générale nous apprend que l'Académie a décidé de publier un index général systématique et alphabétique de ses mémoires. La direction de ce travail a été confiée à M. Latychév. L'Académie a constitué un comité spécial pour l'étude scientifique de la Palestine. Projet de règlement de la Revue académique, *Le monde musulman*. — E. Kachgarov, *Sur la signification de quelques rites nuptiaux russes*.

Numéro du 1er juin. F. J. Ouspensky, *Sur un manuscrit provenant de Trébizonde* (c'est un manuscrit grec de l'Evangile, dont M. Ouspensky a reproduit deux miniatures).

Malgré la période de troubles que nous traversons, l'Académie paraît poursuivre normalement le cours de ses publications. Sauf le *Bulletin* elle ne les envoie pas en ce moment à l'étranger, et ce n'est que par lui que nous sommes mis au courant. Le *Dictionnaire usuel de la langue russe* se poursuit et est arrivé à la lettre L.

L'Académie a donné en 1916 un catalogue des publications de la section de langue et de littérature qui malheureusement n'est pas dans le commerce et qui ne nous est point parvenu.

Le *Bulletin* a complètement cessé de publier des travaux en langue allemande.

L. L.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1918.

LES VIES DES PAPES D'AVIGNON

Vitae paparum Avenionensium..... STEPHANUS BALUZIUS *edidit*... *Nouvelle édition revue d'après les manuscrits et complétée de notes critiques par* G. MOLLAT. Tome I. — Paris, Letouzey, 1916, in-8, XXXI-629 pages.

G. MOLLAT. *Étude critique sur les* Vitae paparum Avenionensium *d'Étienne Baluze.* — Paris, Letouzey, 1917, in-8, VI-126 pages.

PREMIER ARTICLE

L'histoire de la papauté pendant les soixante-dix années qu'elle a eu son siège à Avignon a pour les Français un intérêt particulier. Les premiers érudits qui chez nous ont recherché et réuni les documents propres à éclairer cette période, et les premiers écrivains qui en ont retracé l'histoire, se sont proposé, en le faisant, de défendre les papes d'Avignon contre les attaques des Italiens et de réfuter la thèse de ceux qui ont considéré le séjour des souverains pontifes hors de Rome, qu'ils ont appelé « l'exil de Babylone », comme une calamité pour l'Église et la cause même du grand schisme. Aujourd'hui, le côté mystique de la question, c'est-à-dire de savoir si en transférant le siège apostolique de Rome à Avignon, les papes n'ont pas manqué à leur devoir en brisant une tradition en quelque sorte sacrée, n'intéresse plus guère l'historien, encore qu'on doive en tenir compte puisque ce fut le point de vue de ceux qui, comme Pétrarque et Catherine de Sienne, adjuraient Urbain V et Grégoire XI de rétablir le chef de l'Église en sa place naturelle. Mais il reste toujours intéressant de rechercher l'influence du séjour des papes à

Avignon sur le gouvernement général de l'Église; et pour nous autres Français, si l'histoire de la papauté au xive siècle a un attrait particulier, c'est que tous les papes de ce temps-là furent des Français, intimement mêlés aux affaires de France et qu'ils intervinrent dans les négociations de nos rois avec l'Angleterre et avec l'Empire, que, d'un mot, la politique française et celle du Saint-Siège eurent des contacts sympathiques ou hostiles, si étroits, des pénétrations si profondes, que l'on ne saurait considérer et comprendre à part l'une de l'autre. Et parce qu'à cause de leur activité politique les papes avignonnais eurent des amis et des ennemis également passionnés, il est important, avant de porter un jugement sur leur conduite de connaître les chroniqueurs qui ont écrit leur biographie, de se rendre un compte aussi exact que possible de la personnalité de ceux-ci, du milieu où ils vivaient, de leur position à l'égard de la papauté. C'est ce qu'a fait M. Mollat en rééditant les *Vitae paparum Avenionensium* de Baluze.

L'idée de former un recueil des biographies des papes d'Avignon n'appartient pas à Baluze. Dès 1632 François Bosquet avait publié, sous le titre de *Pontificum romanorum qui e Gallia oriundi in ea sederunt historia*, quelques vies de papes tirées des manuscrits de Bernard Guy. C'est son livre incomplet et incorrect, que Baluze prétendit refaire. Il l'amplifia si bien et l'enrichit de commentaires si abondants que son recueil eut, auprès des historiens, un succès qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. Et cependant la critique moderne le trouve bien insuffisant.

L'ouvrage de Baluze, paru en 1693, comprend deux volumes. Dans le premier, Baluze a réuni des morceaux empruntés à diverses chroniques, et concernant les papes d'Avignon, répartis suivant l'ordre chronologique, et à chacun desquels il a donné le titre de Vie de tel ou tel pape, obtenant ainsi pour chacun des papes de Clément V à Clément VII une série de biographies isolées de l'ensemble dont elles font partie. A quoi il a ajouté de nombreuses notes occupant la seconde moitié de ce premier volume. Quant au second volume, c'est comme l'indique le sous-titre : *Collectio actorum veterum quorum facta est mentio in notis Stephani Baluzii Tutelensis ad vitas paparum Avenionensium*, un recueil d'actes, surtout des bulles, constituant les pièces justificatives des notes du premier tome; au total, un ouvrage

un peu touffu, mais d'une richesse d'information extraordinaire, et où les historiens ont puisé à pleines mains.

Ce livre si utile est devenu rare. En outre, l'absence de références aux sources en rend l'usage difficile ; il ne répond plus aux exigences de l'érudition moderne. C'est pour remédier à ces deux inconvénients que M. Mollat en a donné une nouvelle édition, encore incomplète, puisqu'il reste à publier les notes et les documents.

L'ouvrage de Baluze a été, de la part de M. l'abbé Mollat, l'objet d'une refonte telle que désormais quiconque sera soucieux d'user avec critique des textes réunis par son devancier devra avoir recours à cette nouvelle édition. M. Mollat était désigné pour une pareille tâche. Il a publié en six gros volumes in-4 les registres des lettres communes du pape Jean XXII. On lui doit aussi une excellente histoire des papes d'Avignon. Pour l'écrire il a dû soumettre les chroniques publiées par Baluze à un examen dont heureusement il n'a pas gardé les résultats pour lui seul, mais qu'il a consignés dans une *Étude critique*.

M. Mollat a respecté l'économie générale du livre de Baluze, le démembrement de l'œuvre d'un même auteur en une série de morceaux constituant autant de biographies. Mais puisque M. Mollat ajoute de nouveaux textes dont l'introduction trouble, dans le détail, l'ordre établi par Baluze, on peut se demander s'il n'eût pas été préférable de grouper les morceaux tirés d'une même chronique, de façon à rendre à l'œuvre du chroniqueur sa physionomie primitive. Ainsi, les vies d'Urbain V n'ont pas conservé les numéros que leur avait donnés Baluze.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle édition a sur la première des avantages marqués. En premier lieu, Baluze n'a pas indiqué les manuscrits d'où il tira ses textes, et quand il s'agit d'écrits anonymes, il est impossible de se rendre compte de leur origine et conséquemment de leur valeur. Est-on en présence d'une œuvre originale ou d'une simple compilation? L'historien se sentait, jusqu'ici, sur un terrain mouvant. Rencontrait-il dans plusieurs biographies des récits semblables ou analogues, il ignorait lequel était le plus ancien et la source des autres. En présence d'assertions divergentes, il ne savait à laquelle accorder la préférence, puisque les conditions dans lesquelles ces récits avaient été composés lui étaient inconnues. Ce défaut a depuis

longtemps frappé les historiens, et quelques-uns s'étaient appliqués à des recherches critiques sur les morceaux réunis par Baluze. Mais nous n'avions aucun travail d'ensemble. En second lieu, le texte de Baluze est établi sans justification. Dans quelle mesure a-t-il respecté les manuscrits ou les a-t-il corrigés? S'il avait fait des restitutions ou choisi entre les leçons de plusieurs manuscrits, nous ne pouvions le savoir ni contrôler l'établissement du texte.

M. Mollat a d'abord recherché les manuscrits dont Baluze s'est servi, et il les a retrouvés, comme on le pense, à grand'peine, à quoi il a ajouté un grand nombre d'autres dispersés dans les bibliothèques de l'Europe. Il en a fait la collation et il a établi un texte critique muni de variantes. Sans doute quelques-uns estimeront qu'on eût pu laisser de côté certaines leçons qui sont des fautes évidentes; nous ne le pensons pas, car ce sont les fautes qui permettent d'établir le classement des manuscrits, et les rapporter est le seul moyen de permettre au lecteur de juger de la valeur de ce classement. En général, le choix de M. Mollat entre les leçons différentes a été judicieusement fait. Bien souvent de deux formes d'un mot, l'une correcte, par rapport au latin classique, l'autre incorrecte, mais conforme à l'usage du XIVe siècle, M. Mollat a choisi la seconde, et il a eu raison, si l'on pense, qu'en établissant un texte l'idéal est de lui rendre sa physionomie primitive. C'est tout le contraire de ce qu'avait fait Baluze. En outre, le nouvel éditeur a su corriger nombre de fautes commises par Baluze et rendre intelligibles des passages qui ne l'étaient pas.

Il eût toutefois rendu la lecture des textes plus facile et plus fructueuse en mettant à la portée immédiate de l'historien les résultats qu'il a obtenus par l'étude critique de ces textes et qu'il a consignés dans un autre ouvrage. En effet, les chroniqueurs se sont souvent copiés l'un l'autre; leurs récits ne sont pas toujours le fruit de recherches personnelles : ils ont transcrit d'autres œuvres qui nous sont parvenues. Il importait de distinguer dans chacun d'eux ce qu'il y a d'original ou de nouveau, d'imprimer, par exemple, en caractères différents les passages empruntés à des écrits antérieurs ou contemporains, et si des artifices typographiques n'y suffisaient pas, parce que les emprunts ne sont pas textuels, mot à mot, au moins pouvait-on ou même devait-on indiquer en note

que tel ou tel passage dérive de telle ou telle source. Ainsi, le lecteur eût su, par exemple, sans avoir à lire l'*Étude critique* de M. Mollat, que la cinquième Vie de Clément V et la quatrième de Jean XXII sont sans valeur, simples extraits de diverses chroniques antérieures.

En revanche, M. Mollat, aidera singulièrement les historiens pour avoir rectifié ou complété la chronologie de ses auteurs. Chez quelques-uns, les *eodem anno*, *eodem tempore*, et même *iisdem temporibus*, *circa hec tempora* se succèdent indéfiniment, de sorte qu'on est ou bien obligé de remonter très haut pour reconnaître de quelle année il s'agit, ou même on ignore en quel temps il faut placer l'événement. M. Mollat a pris soin de rétablir les dates entre crochets, non seulement de ramener les dates exactes au comput moderne, mais aussi de rectifier, d'après d'autres documents, les erreurs chronologiques des biographes.

En tête de chaque morceau il a énuméré les manuscrits auxquels il a eu recours, et il en a donné la description et le classement à la fin du volume. Evidemment c'est en tête du volume, et non en appendice, que l'étude des manuscrits eût dû prendre place. En outre, comme un même manuscrit renferme plusieurs vies, la description des manuscrits n'est pas faite et ne pouvait être faite dans l'ordre de publication des divers fragments. Il est assez pénible de rechercher à quelle page le manuscrit a été décrit. On eût évité cet inconvénient en mettant à la suite de l'indication du manuscrit une référence à la page où il est décrit dans l'appendice.

C'est un défaut plus grave d'avoir séparé cette description des manuscrits de l'étude même des chroniques. Pour les chroniques qui, comme les *Flores chronicorum* de Bernard Guy ont été, de la part de l'auteur, l'objet de diverses recensions, ou pour celles qui, comme la *Nouvelle histoire ecclésiastique* de Ptolémée de Lucques, ont été continuées, ces recensions et ces continuations ne peuvent être distinguées du texte primitif que par la comparaison des divers manuscrits. Au reste, M. Mollat, dans son second ouvrage, l'*Etude critique sur les Vitae paparum Avenionensium* a dû sans cesse renvoyer à l'appendice II de son premier ouvrage. Or ce second ouvrage était la préface nécessaire du premier, comme il le dit lui-même : « une étude sur la valeur critique des vies des papes d'Avignon avait sa place marquée en tête du présent volume ». Mais « l'ampleur

qu'il aurait fallu lui donner eût été trop disproportionnée [1] ». Cependant, ce n'étaient que cent quinze pages de plus, celles qui constituent l'*Étude critique* de M. Mollat.

Nous exposerons ici brièvement les conclusions auxquelles M. Mollat est arrivé sur la nature, la date de composition et la valeur de chacun des morceaux réunis par Baluze.

I

Clément V (1305-1314).

Le Mémorial de Saint-Victor et la Chronique rimée de Geoffroy de Paris.

La Première Vie de Clément V (1305-1314) et la Première Vie de Jean XXII (1316-1334) ne sont que des morceaux détachés d'une histoire générale intitulée *Memoriale historiarum*, et que deux manuscrits attribuent à un certain Jean, chanoine de Saint-Victor de Paris. On ne sait rien de l'auteur, mais sa qualité de parisien ressort des détails qu'il donne sur les événements dont Paris fut le théâtre sous le règne de Philippe le Bel. Il était contemporain de ce roi, puisqu'il indique lui-même qu'il commença la rédaction de son histoire en l'année 1308 ; mais il n'écrivit la partie correspondant au pontificat de Clément V qu'après 1318, c'est-à-dire après l'avènement de Jean XXII au siège pontifical. En effet, à propos du concile de Vienne de 1311 et de la constitution que Clément V édicta alors, pour mettre fin au schisme qui divisait les Frères Mineurs, il remarque que cette constitution n'eut pas raison des dissensions franciscaines qui dit-il, ne prirent fin que sous Jean XXII ; il avait donc en vue les bulles *Sancta Romana* et *Gloriosam ecclesiam* du 30 décembre 1317 et du 23 janvier 1318 [2]. Quant à la Vie de Jean XXII, interrompue brusquement en 1322, elle ne fut rédigée qu'après le 8 février 1326. Après avoir rapporté la condamnation de certains frères mineurs rebelles, en 1318, il note que dans le même temps un mouvement hérétique se produisit dans la province de Narbonne, dont le point de départ était la doctrine exposée par un frère mineur, Pierre-Jean

[1] Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. Mollat, t. I, p. VIII.

[2] *Ibid.*, p. 20.

Olieu, du diocèse de Béziers, dans un commentaire sur l'Apocalypse; et tout de suite, il ajoute que huit maîtres en théologie tirèrent de ce commentaire plus de soixante propositions hérétiques. La diligence des évêques et des inquisiteurs mit fin à cette hérésie [1]. Or nous savons d'ailleurs que la condamnation du livre de Pierre-Jean eut lieu le 8 février 1326. En somme, Jean de Saint-Victor a vécu au temps des deux papes, dont il a écrit l'histoire.

Est-ce à dire que son œuvre soit originale, qu'il ait parlé en témoin de tous les événements qu'il raconte? Il s'en faut beaucoup. Cependant, le manque de précision dans la chronologie, loin de permettre de conclure à une connaissance indirecte des évènements serait plutôt, selon nous, l'indice d'une connaissance directe, mais d'une composition faite à l'aide de souvenirs par un homme qui a négligé de prendre des notes au jour le jour.

En fait, il n'en est rien, et Jean de Saint-Victor est tout d'abord un compilateur. On a remarqué depuis longtemps les points de contact entre notre auteur et le moine de Saint-Denis, premier continuateur de Guillaume de Nangis, mais il semble qu'on n'avait pas décidé si l'un avait fait des emprunts à l'autre, ou si tous deux avaient puisé à une même source. C'est à cette solution que s'arrête M. Mollat. On retrouve chez l'un et l'autre toute une suite d'erreurs que M. Mollat a relevées. Mais en maints passages similaires l'un connaît tel détail que l'autre ignore. Soit, par exemple, le passage concernant la mort du duc de Bourgogne, Robert : « Robert duc de Bourgogne, de bonne mémoire, mourut en mars; suivant qu'il l'avait ordonné de son vivant, son corps fut transporté en Bourgogne et enterré dans le monastère de Cîteaux ». Ainsi s'exprime le continuateur de Guillaume de Nangis. Et Jean de Saint-Victor : « Alors, au mois de mars suivant, le duc de Bourgogne mourut à Vernon et fut enterré à Cîteaux avec les honneurs qui lui étaient dus » [2]. Jean de Saint-Victor note le lieu du décès de Robert, qu'ignore le moine de Saint-Denis; et, d'autre part, si le continuateur avait copié Jean, il n'eût pas manqué, lui qui parle un peu plus longuement de cette mort, de retenir le nom de la localité où

[1] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 117-118.

[2] Mollat, *Étude critique*, p. 89.

elle s'était produite. Plus souvent, quand un même événement est rapporté par le moine de Saint-Denis et par le chanoine de Saint-Victor, c'est le premier qui est le plus précis ou le plus complet. « Les coïncidences et les divergences des deux chroniques, dit très bien M. Mollat, ne s'expliquent que parce que toutes deux dépendent d'une source commune » non retrouvée.

Et cependant, voici que, les rapports entre le *Memoriale historiarum* et la continuation de Nangis, s'arrêtant avec l'année 1309, ils reprennent à partir de 1317; et dès lors le moine de Saint-Denis paraît avoir copié Jean de Saint-Victor. C'est que, comme l'a établi Géraud, la plume a changé de mains plusieurs fois pour la continuation de la chronique de Guillaume de Nangis; le premier écrivain a fait place à un autre avant 1310 puis celui-là à un troisième, et le quatrième et dernier qui a rédigé l'histoire des années 1317 à 1340 a pu utiliser et même démarquer le *Memoriale historiarum*.

On ne se hâtera pas d'en conclure que pour le récit des événements à partir de 1309, Jean de Saint-Victor a composé un récit original sans avoir recours à des écrits antérieurs. C'est l'opinion courante, celle dont Auguste Molinier s'est fait l'écho dans ses *Sources de l'histoire de France*, reconnaissant même à l'œuvre du chanoine parisien ce caractère d'originalité à partir d'environ l'an 1300. Nous avons vu ce qu'il faut en penser. Mais même pour la suite des événements postérieurs à 1309, l'étude de M. Mollat, si elle ne nous convainc pas que notre auteur ait copié une chronique, ne nous permet pas toutefois de qualifier avec Molinier, son récit d' « indépendant ». Car M. Mollat a fait des rapprochements entre la chronique française, rimée, de Geoffroy de Paris, et le Mémorial des histoires tels qu'il n'est pas douteux que pour l'histoire des années 1312 à 1316, l'une des deux histoires n'ait été copiée sur l'autre [1].

Ainsi à propos du concile de Vienne de 1311, les deux vers de Geoffroy de Paris

Je croy, la cause du concile
Fu por extraire crois et pille

répond bien à ces mots de la chronique de Saint-Victor :

Dicitur a pluribus quod pro extorquenda pecunia concilium fuit factum.

[1] Mollat, *Étude critique*, p. 91.

Et encore, à propos des fêtes célébrées lors de la visite du roi d'Angleterre au roi de France, à la Pentecôte de 1313 ;

Là se croisa le roi de France,
Et ses III enfans en presence,
Et du royaume la valor,
Et d'Angleterre aussi la flor
Avec le roy d'Angleterre
Por fère contre paiens guerre,

passage à mettre en regard de celui-ci, dans la chronique latine :

Igitur rex Francie et tres filii ejus, et rex Anglie et omnes novi milites et barones, crucem ceperunt.

Du rimeur français ou de l'écrivain latin quel est le copiste? Pour M. Mollat, c'est Jean de Saint-Victor qui a traduit et résumé Geoffroy. Voilà qui peut surprendre. On attendrait plutôt que la chronique en langue vulgaire, et rimée, fût la traduction de la chronique latine. Ce qui paraît avoir déterminé la conclusion de M. Mollat c'est qu'on tient pour prouvé que la chronique rimée fut achevée en 1316 ou 1317; or, comme on l'a vu, c'est bien postérieurement à cette date que Jean de Saint-Victor mit la dernière main à son œuvre.

Et il faut avouer que la comparaison entre les passages correspondants de Geoffroy de Paris et de Jean de Saint-Victor incline à croire que le second a copié le premier. Qu'on veuille bien comparer les deux récits des fêtes parisiennes de la Pentecôte 1313[1]. Les deux récits s'avancent parallèlement. Mais Geoffroy de Paris énumère les comtes et barons français qui assistèrent à la rencontre des rois de France et d'Angleterre à l'occasion de la chevalerie des fils du premier. Jean de Saint-Victor se contente de mettre : « Omnes enim duces Francie, comites et barones affuerunt ». Il semble que le chroniqueur trouvant l'énumération trop longue ait simplifié sa besogne en mettant *omnes*. Ce qui d'ailleurs est inexact, puisque le versificateur avait pris soin d'expliquer l'absence de certains barons. La construction, en deux jours, d'un pont sur la Seine pour le passage

[1] Geoffroy de Paris, dans le *Recueil des histor. de la France*, t. XXII, p. 135; et *Prima vitae Clementis V*, dans Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 21.

d'un défilé des Métiers et de masques, avait beaucoup frappé les contemporains : les Grandes Chroniques et Geoffroy de Paris en parlent. Jean de Saint-Victor a omis ce détail, de sorte que le récit des fêtes dans le *Memoriale historiarum* paraît être un résumé du récit de Geoffroy, plutôt que celui-ci ne serait une amplification du *Memoriale*. Cependant Jean de Saint-Victor a ajouté un renseignement touchant la prise de croix : les femmes de ceux qui s'étaient croisés auraient fait le même vœu que leur mari. C'en est assez pour montrer que la question des rapports entre les deux chroniques n'est pas définitivement résolue.

L'œuvre de Jean de Saint-Victor, malgré son caractère d'ouvrage de seconde main, n'en reste pas moins une des sources les plus importantes et les plus intéressantes pour l'histoire du premier quart du XIVe siècle, parce que d'une part plusieurs des chroniques qu'elle reproduit sont perdues et que, d'autre part, elle reflète admirablement l'opinion publique en France sur les affaires les plus intéressantes, par exemple le procès des Templiers.

Bien que Philippe le Bel, ou son entourage, se préparât à frapper l'ordre du Temple rien de ses projets n'avait transpiré dans le public quand tout à coup on apprit l'arrestation des Templiers, le 13 octobre 1307.

Il y eut un moment de stupeur dans le peuple : « Le 13 octobre, arriva un fait surprenant, inouï, tel qu'on n'en avait jamais vu. Voici : le Maître du Temple d'outre-mer, qui de Poitiers, où il avait longtemps séjourné, était venu en France, fut arrêté au Temple à Paris, et cela sur l'ordre du pape et des cardinaux qui depuis quelque temps débattaient la question ; ils confièrent au roi de France l'exécution de leur dessein ; et tous les Templiers du royaume furent arrêtés à l'improviste le même jour et emprisonnés. Ce fut un étonnement général »[1]. Il était faux que Clément V eût donné l'ordre d'arrêter les Templiers, puisque dans une lettre au roi du 27 octobre il protesta contre cette arrestation, mais c'était là ce qu'on faisait croire au peuple, ce que les gens du roi proclamèrent le lendemain dans une assemblée publique tenue dans le jardin du Palais-Royal et où l'on avait convoqué le peuple et le clergé de toutes les paroisses

[1] *Prima Vita Clementis V*, dans Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 8.

de Paris. Cependant le bruit se répandit, et le chanoine de Saint-Victor le note, que l'arrestation des Templiers avait déplu au pape non en soi, mais à cause de sa soudaineté, de la précipitation avec laquelle le roi avait agi. Ensuite le pape approuva l'emprisonnement des accusés. A lire le chroniqueur on sent l'opinion publique d'abord surprise, puis hésitante ; mais l'aquiescement du souverain pontife aux mesures prises par le roi la rassure. Puis, à mesure que se déroulait le procès, quand on vit un si grand nombre d'accusés avouer, et le grand Maître lui-même, on fit comme notre chroniqueur, cette réflexion qu'il était « invraisemblable que tant de nobles hommes eussent jamais reconnu leur vilenie si elle n'eût été vraie ! »

II

Clément V.

Ptolémée de Lucques et Bernard Guy.

Le fragment que Baluze a intitulé Seconde Vie de Clément V est tirée de la *Nouvelle histoire ecclésiastique* de Bartolomeo de Lucques (*Tolomeo*, retraduit en latin *Ptolemæus*), plus connu sous le nom corrompu de Ptolémée de Lucques. Mais, comme cette chronique a été continuée, la question se pose si la biographie du pontife est l'œuvre de Ptolémée ou celle d'un continuateur. Dans son épître dédicatoire au cardinal Guillaume Godin, écrite entre 1313 et 1317, Ptolémée déclare avoir divisé son ouvrage en vingt-quatre livres. Or, s'il est vrai que dans un manuscrit la vie de Clément V fait partie du XXIVe livre, dans d'autres manuscrits elle forme les chapitres XIX à XLVII d'un XXVe livre.

Ce vingt-cinquième livre aurait donc été ajouté à l'œuvre primitive. Mais elle a pu l'être par l'auteur lui-même, qui, comme tant d'autres chroniqueurs, aurait remanié et amplifié sa première rédaction. Cette hypothèse peut être appuyée sur cette affirmation si précise d'un copiste de la *Nouvelle histoire ecclésiastique* : « Hec de Clemente papa dicta sufficiant, nunc de papa Johanne XXII est dicendum. Et huc usque scripsit historiam suam dominus frater Tholomeus de Luca, ordinis Predicatorum, et non ulterius. »

Mais on ne saurait, nous semble-t-il, tirer un argument d'une note d'un manuscrit de Bernard Guy.

« Bernard Guy a connu la deuxième vie de Clément V », écrit M. Mollat; « il en a désigné expressément l'auteur : frère Ptolémée de Lucques ». Et M. Mollat renvoie au fol. 66 d'un manuscrit des *Flores chronicorum* de Bernard Guy, le ms. lat. nouv. acq. 1171 de la Bibliothèque nationale : or, d'après Léopold Delisle [1], comme aussi d'après M. Mollat lui-même [2], c'est, à propos du retour d'Innocent II, à Rome, en 1139, que Bernard Guy, ayant dit qu'il empruntait son renseignement à une chronique récente, « in quadam nova cronica scribitur », a ajouté ou fait ajouter en marge, lors de la revision de sa première rédaction : « fratris Ptholomei Luchani ». Voilà qui n'a rien à voir avec la vie de Clément V.

Ce que nous savons, d'ailleurs, de Ptolémée s'accorde parfaitement avec ce que de la seconde Vie même de Clément V on peut inférer touchant l'auteur. Ainsi, jusqu'à la fin de 1308 le chroniqueur relate une série de menus faits survenus dans le territoire de Lucques ou des phénomènes météorologiques, tels que simples orages, tremblements de terre [3] observés à Lucques, qui n'ont pu être connus que d'un habitant de cette ville, tandis qu'à partir de 1309, les mentions de faits divers du même genre se rapportent toujours à Avignon [4] en même temps que sont relatées soigneusement les ambassades qui se présentèrent à la cour pontificale [5]. Or, Ptolémée après avoir été prieur des frères Prêcheurs de Lucques, vint à

[1] Léopold Delisle, *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVII, 2e partie, p. 197.

[2] Mollat, *Étude critique*, p. 24.

[3] Voyez, par exemple, au 24 juin 1306, les effets de la foudre sur les récoltes dans le diocèse de Lucques; au même mois de juin, un tremblement de terre à Lucques (Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 26); en août 1307, la foudre tombe plusieurs fois à Lucques, et à Lunata elle tue un âne (*ibid.*, p. 28).

[4] En 1309, après la conjonction de Mars et de Saturne, vent violent suivi de neiges (Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 32); le 31 janvier 1310, de la septième à la neuvième heure, éclipse de soleil (*ibid.*, p. 35). Le 1er mars 1314, à Carpentras « ubi curia tunc erat » apparurent trois soleils (*ibid.*, p. 51).

[5] En 1309, ambassadeurs du roi de Castille et du roi d'Aragon (Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 33); ambassadeurs de Gênes (*ibid.*, p. 33); trois comtes et deux évêques, ambassadeurs d'Henri de Luxembourg « roi d'Allemagne » (*ibid.*, p. 34). En 1310, ambassade de Guillaume de Nogaret et

Avignon, au plus tard en 1309, car le 29 octobre de cette année-là il résidait dans l'hôtel du cardinal Leonardo Patrasso, dont il était chapelain, et dont il fut plus tard l'exécuteur testamentaire; après la mort de Leonardo il resta à Avignon au service du cardinal Guillaume Godin, jusqu'à ce qu'enfin, en 1318, il devint évêque de Torcello; il mourut en 1327.

M. Mollat signale encore un passage qui ne peut guère se trouver que sous la plume d'un frère d'un ordre mendiant, Prêcheur ou Mineur : le pape, dit-il, ne cessa d'être malade du jour où il eut renouvelé une constitution contre ces religieux [1].

Ce n'est pas que l'auteur de la Seconde Vie de Clément V laisse volontiers paraître ses sentiments personnels; à peine une lecture très attentive permet-elle d'en trouver quelques traces.

L'œuvre est originale, nous entendons que Ptolémée l'a composée d'après des témoignages directs, soit qu'il ait lui-même assisté aux faits qu'il rapporte, soit qu'il en ait eu connaissance par des témoins, soit enfin qu'il les ait tirés de documents officiels; lui arrive-t-il de parler d'après les bruits qui ont couru dans le public, il a soin de l'indiquer par un *ut fertur* ou *ut dicitur*. Ce sont là des annales, où les faits se succèdent sans lien en un récit d'une sécheresse un peu rebutante, mais des annales qui ont la qualité essentielle des écrits de ce genre, la précision chronologique; en somme, une charpente solide pour établir à l'aide d'autres documents, une histoire du pontificat de Clément V.

On n'en dira pas autant du morceau que Baluze a intitulé *Tertia vita Clementi V*, et qu'il a tiré du *Catalogus brevis Romanorum pontificum* de Bernard Guy comme aussi la *Secunda vita Johannis XXII*. Léopold Delisle a distingué les diverses éditions de cette œuvre de Bernard Guy, dont le dernier remaniement fut fait en 1329 ou peu après. Bernard Guy s'est contenté d'extraire de ses *Flores chroni-*

de Guillaume de Plaisian, de la part du roi de France (*ibid.*, p. 36); ambassadeurs du roi d'Allemagne (*ibid.*, p. 37). En 1311, ambassadeurs du roi de France qui donnent à la Chambre apostolique cent mille florins (*ibid.*, p. 39); ambassadeurs du roi des Romains (*ibid.*, p. 41). En 1313, en janvier, ambassadeurs de l'empereur (*ibid.*, p. 48).

(1) « Nec umquam fuit postea sanus postquam constitutionem contra religiosos mendicantes renovavit, sicut audivi a suo confessore fide digno. » (Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 52).

corum et de résumer les passages qui avaient trait à l'histoire des papes. « L'historien ne trouvera donc rien à y glaner », écrit justement M. Mollat, sauf, à la fin de la biographie de Jean XXII, « une histoire succincte, mais exacte du schisme de Pietro Rainallucci de Corbara (Pierre de Corbière) », que Bernard n'avait pas cru devoir écrire quand il achevait ses *Flores chronicorum* « la crise durant encore ».

La Quatrième Vie de Clément V et la Troisième de Jean XXII méritent plus d'attention ; elle doivent être examinées concurremment puisque toutes deux sont extraites des ces *Flores chronicorum* susmentionnées. On sait, depuis l'étude minutieuse et critique que Léopold Delisle a faite des manuscrits des Fleurs des chroniques, que le dominicain Bernard a soumis son ouvrage à une série de remaniements qui s'échelonnent de 1316 à 1331. Delisle n'a pas reconnu moins de dix textes différents. Bernard a commencé d'écrire sa chronique le 26 mars 1311, et il la présenta à Bérenger, maître de l'Ordre des Frères Prêcheurs, à la fin de 1315, puis le 1er mai 1316. Cette première rédaction ne s'étendait que jusqu'à la fin du pontificat de Clément V. Puis il en donna une deuxième édition revue, corrigée, et où le récit s'étendait jusqu'au 14 mars 1319, précédée d'une dédicace à Jean XXII datée du 7 août 1319. Un an après, il donnait une troisième édition. Les éditions se succédèrent jusqu'à l'année même de la mort de l'historien, en 1331, dans chacune desquelles le récit des événements était toujours poussé un peu plus loin.

Baluze n'a publié les Vies de Clément V et de Jean XXII tirées des *Flores chronicorum* que d'après deux manuscrits. M. Mollat a tenu compte de huit autres manuscrits pour la première de ces biographies, et sept pour la seconde, puisque le manuscrit lat. nouv. acq. 1171 de la Bibliothèque nationale, représentant la première rédaction de la chronique de Bernard Guy, s'arrête avec la mort de Clément V. Le nouvel éditeur a choisi des manuscrits représentant les états successifs de l'œuvre de Bernard, sauf le dernier état, dont il n'a pu collationner le manuscrit conservé à Madrid. Il a eu soin de distinguer de la rédaction originale les corrections et additions faites par l'auteur lui-même. En cela il a suivi les conseils de Delisle, et assuré par là à son édition une singulière supériorité sur celle de

Baluze : « Si jamais on songeait à donner une édition complète ou partielle des Fleurs des Chroniques, écrivait Delisle[1], l'éditeur devrait tenir grand compte de la date des diverses rédactions. Ce serait le moyen de faire disparaître des confusions ou des contradictions apparentes et d'apprécier la valeur des variantes, souvent considérables, qu'on rencontre dans un texte si travaillé et si mobile. » Et Delisle, pour montrer l'importance de ces variantes, indiquait les modifications apportées par Bernard Guy à son texte original en un passage que nous retrouvons dans la Vie de Clément V. Il s'agit de la réunion de Lyon à la couronne de France par Philippe le Bel, en 1312. Bernard Guy avait d'abord écrit :

Eodemque anno, tempore concilii, Philippus rex Francie quintus [*corr.* quartus] habuit Lugdunum integraliter, data recompensatione in redditibus archiepiscopo Lugdunensi pro jure quod sibi in Lugduno ecclesia vendicabat, interveniente consensu et auctoritate Clementis pape quinti, tunc in Vienna Burgundie concilium celebrantis, et sic deinceps Lugdunum ad regem et regnum Francie pertinet pleno jure[2].

Ayant appris plus tard que son information sur le rôle du pape en cette affaire était inexacte, que Clément V n'avait pas cru devoir intervenir entre le roi et l'archevêque, il effaça le membre de phrase *interveniente* jusqu'à *celebrantis*, et, dans une rédaction postérieure le remplaça par celui-ci :

Super quo pius Clemens papa, per archiepiscopum consultus, consensum non prebuit nec dissensum, sed reliquit archiepiscopum in manu concilii. Ipse vero papa tunc in Vienna concilium celebrabat.

Plus loin, à l'adjectif *pleno* devant *jure* il substitua le mot *tali*. Ces remaniements sont indiqués dans l'édition de M. Mollat.

M. König a appelé l'attention des historiens sur les relations étroites existant entre les *Flores chronicorum* et la *Nouvelle histoire ecclésiastique* de Ptolémée de Lucques, et nous avons vu plus haut qu'en effet Bernard Guy a connu la chronique de Ptolémée. Mais a-t-il fait usage de la partie de cette chronique, ajoutée à la rédaction primitive, se rapportant à la vie de Clément V et qu'on peut attribuer

(1) L. Delisle, *ouvrage cité*, p. 220. et Delisle, *ouvr. cité*, p. 220.
(2) Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 74,

avec M. Mollat à Ptolémée lui-même? Un certain nombre de faits de la vie de Clément V sont rapportés par Ptolémée et par Bernard Guy exactement dans les mêmes termes. Que l'un et l'autre aient copié une source commune c'est peu vraisemblable; car tous deux sont contemporains de Clément V.

On doit plutôt supposer que l'un des deux a copié l'autre. Mais quel est l'emprunteur? Questions difficiles à résoudre, puisque les deux auteurs ont vécu dans le même temps, le dominicain italien étant mort en 1327 et le français en 1331, puisque, en outre, si nous savons la date exacte à laquelle Bernard composa la vie de Clément V entre 1311 et 1315, nous ne connaissons pas la date de la composition de la Vie de ce même pape par Ptolémée. M. Mollat nous dit que cette dernière Vie ne fut pas écrite d'un seul jet et telle qu'elle se présente à nous actuellement, puisque Bernard Guy l'utilisa en 1311. Mais il y a là un cercle vicieux. Car si l'on suppose qu'il y a eu de la Vie de Clément V attribuée à Ptolémée une première rédaction s'arrêtant à 1311, c'est parce que l'on remarque que la concordance entre la deuxième et la quatrième Vie de ce pontife cesse avec l'année 1311. M. Mollat fait remarquer lui-même que dans l'histoire de Ptolémée, à l'année 1309, il est dit que les biens des Templiers furent attribués aux Hospitaliers: « confiscata sunt omnia bona eorum que nunc tenet Ordo Hospitalariorum [1]»; c'est ce qui n'a pu être écrit qu'après le 16 mai 1312. Ailleurs, sous la même année 1309, Ptolémée note l'arrivée d'ambassadeurs génois à la cour romaine, et il ajoute « adhuc vivente Clemente » [2], ce qui suppose une rédaction postérieure au 20 avril 1314, date de la mort de Clément V.

Ce sont là des additions, répond M. Mollat. Hypothèse gratuite, qu'il faudrait appuyer sur une étude minutieuse des manuscrits et la constatation de l'absence de ces mots dans certains d'entre eux. Il conviendrait de distinguer par la comparaison des manuscrits, comme Delisle l'a fait pour Bernard Guy, les remaniements que Ptolémée a fait subir à la rédaction primitive.

Quoi qu'il en soit, supposé que Bernard Guy ait pris l'œuvre de Ptolémée comme base de son récit, il y ajoute beaucoup et il apporte fréquemment plus de précision, particulièrement en ce qui concerne

[1] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 28. [2] *Ibid.*, p. 33.

les dates et les noms des personnages ; ceux-là, Ptolémée se contente souvent de les désigner par leur titre, tandis que Bernard Guy donne leur nom propre. Même pour des événements italiens, Bernard Guy en sait parfois plus que Ptolémée; comparez, par exemple, les deux récits de la poursuite et de la prise de l'hérétique Dulcino, dont la trame est la même dans les deux auteurs [1]. Bernard Guy n'est donc pas un simple compilateur, et quand même il a emprunté à d'autres écrivains, des renseignements, il a su leur donner un tour original.

Pour M. Mollat à partir de 1311, le récit de Bernard Guy aurait aussi pour fondement quelque écrit antérieur, une chronique aujourd'hui perdue. On ne voit pas bien cependant, comment, ayant commencé son histoire en 1311, en ayant achevé une première rédaction en 1315, il aurait pu être devancé pour le récit des événements survenus dans ce laps de temps.

Ayant vécu constamment dans le Midi, dit M. Mollat, il ne pouvait être informé des événements généraux et notamment de ce qui se passait à la cour de France. Mais était-il besoin de vivre à la cour pour être instruit de faits considérables qui avaient un retentissement dans tout le royaume, tels que les grandes fêtes célébrées à Paris à la Pentecôte 1313, à l'occasion de la présence d'Édouard d'Angleterre lorsque Philippe le Bel arma ses fils chevaliers et que lui et le roi d'Angleterre prirent la croix? Ptolémée de Lucques en a été informé, à Avignon. Pourquoi Bernard Guy n'en aurait-il pas eu connaissance à Toulouse? Les provinces ne vivaient pas dans l'isolement. A la façon dont Bernard Guy parle de ces fêtes, on voit bien qu'il en a entendu le récit de la bouche de quelque témoin, si même des lettres du roi n'en ont pas apporté la nouvelle en Languedoc. Car, si nous possédions encore la correspondance royale, nous constaterions sûrement que les rois du XIVe siècle informaient les villes comme les souverains étrangers des événements d'un intérêt général, comme ont fait ceux du XVe siècle. Les nombreuses lettres closes de Philippe le Bel et de ses successeurs conservées dans les Archives de la Couronne d'Aragon en témoignent. Bernard Guy, inquisiteur de Toulouse, de 1307 à 1324, et qui « entre temps, durant quatre

[1] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 27 et p. 63.

années, représenta son Ordre à la cour pontificale en qualité de procureur et s'acquitta d'une mission dans la Haute-Italie, en 1317 », devait être en relation avec les hommes les plus considérables de son temps et ainsi au courant de la politique générale, d'autant plus qu'historien il était comme à l'affût des nouvelles. Si donc pour les époques anciennes il n'est et ne peut être qu'un compilateur, il semble bien que pour les événements contemporains il ait dû nécessairement en parler sur le rapport de témoins. N'est-ce pas là faire œuvre originale ? Et n'en a-t-on pas la preuve dans l' « exactitude de l'information » qu'on lui reconnaît.

III

Clément V.

Actus Romanorum pontificum d'Amalric Auger.

La cinquième Vie de Clément V, pas plus que la quatrième de Jean XXII, ne mérite qu'on s'y arrête. Car l'une et l'autre sont tirées de la Chronique universelle de Paulin, évêque de Pouzzoles, mort en 1344, laquelle, pour ce qui regarde les papes, n'est guère qu'un abrégé des *Flores* de Bernard Guy, et, pour ce qui regarde l'empereur Henri IV, un résumé de l'*Historia augusta* d'Albertino Mussato.

La sixième Vie de Clément V et la septième de Jean XXII ont été détachées des *Actus Romanorum pontificum* d'Amalric Auger, de Béziers, prieur d'Espira, au diocèse d'Elne.

Bien que postérieure aux pontificats de Clément V et de Jean XXII, puisque Amalric n'acheva son œuvre qu'en 1363 et la dédia à Urbain V dont il était chapelain, et malgré son caractère de compilation, cette chronique ne laisse pas de présenter quelque intérêt ; car, si « la majeure partie n'est qu'un pâle décalque des *Flores chronicorum* » avec d'autres emprunts à des chroniques connues, cependant Amalric a ajouté quelques renseignements puisés à des sources aujourd'hui perdues. C'est ainsi qu'à l'œuvre de Bernard Guy il a fait des additions concernant les Templiers, le procès de Boniface VIII, les conclaves de Carpentras et de Lyon en 1314 et 1316. Sans doute ces additions sont sujettes à caution ; mais on n'est pas en droit de les rejeter en bloc et sans examen comme l'ont fait K. Schottmüller

et W. Otte. M. Mollat le démontre, à propos de la délation des crimes des Templiers par un certain Esquieu de Floyran, dont aucun autre historien n'a fait mention : « On rapporte qu'au temps du pape Clément, écrit Amalric, les officiers du roi de France saisirent dans un château royal du diocèse de Toulouse un certain Esquieu de Floyran, bourgeois de Béziers, et un frère apostat de la milice du Temple, coupables de méfaits, et les mirent dans une même prison. Désespérant de sauver leur vie, Esquieu et son compagnon, le Templier, s'avouèrent réciproquement leurs fautes. Le Templier s'accusa de beaucoup d'erreurs et de fautes contre Dieu, le salut de son âme et l'unité de la foi catholique commises par lui à son entrée dans l'Ordre et ensuite à plusieurs reprises; et il énuméra à son compagnon tous ses méfaits. Ayant entendu cette confession, Esquieu, le lendemain, se fit appeler par le chancelier et amener devant un officier d'un autre château royal. Puis il s'offrit à révéler au roi de France un fait important d'où celui-ci pourrait tirer plus d'avantages que de l'acquisition d'un nouveau royaume. « Donc faites-moi conduire, bien enchaîné auprès de lui, dit-il. » Il ajoutait qu'il souffrirait la mort plutôt que de faire cette révélation à un autre qu'au roi. L'officier royal voyant que flatteries, promesses, offres, menaces rien ne pouvait amener le dit Esquieu à lui révéler son secret, écrivit au roi pour lui faire un rapport sur l'affaire. Le roi récrivit aussitôt à l'officier d'envoyer Esquieu sous bonne garde à Paris. Amené devant le roi, celui-ci prit Esquieu à part et voulut savoir de lui ce qu'il en était, lui promettant sûreté pour son corps et même une récompense s'il était reconnu qu'il disait vrai. Esquieu ayant répété la confession du Templier apostat, le roi fit arrêter sur-le-champ quelques Templiers et ouvrir une enquête, d'où il résulta qu'Esquieu avait dit la vérité. Puis le roi écrivit secrètement à ses officiers dans tout le royaume mandant à chacun d'eux de se tenir prêt, bien armé, entouré de prudhommes, à un jour déterminé et, la nuit suivante, d'ouvrir les lettres closes jointes au dit mandement, et de ne pas le faire plus tôt sous peine de mort. Conformément à cet ordre au jour dit, le vendredi 13 octobre [1307] les officiers royaux se tinrent tous bien armés et accompagnés, et la nuit suivante, après avoir ouvert les lettres du roi, chacun d'eux se rendit dans diverses localités de sa juridiction et arrêtèrent tous les Templiers qu'ils

purent découvrir et les enfermèrent dans leurs forteresses sous bonne garde. Puis ils informèrent le roi de ces arrestations, comme ils en avaient reçu l'ordre[1]. »

M. Schottmüller a traité de fable le récit d'Amalric, parce que les actes du procès des Templiers ne contiennent pas une seule fois le nom d'Esquieu et que Jean de Saint-Victor n'aurait pas manqué de relater, si elle avait eu lieu, une dénonciation qui justifiait la conduite de Philippe le Bel.

L'on est cependant frappé tout d'abord de la précision du chroniqueur, sur la date de l'arrestation, quand il désigne le jour de la semaine auquel répondait le quantième : le 13 octobre, en 1307, tomba bien un vendredi. Et il se trouve que la découverte par M. Finke d'une lettre d'Esquieu de Floyran au roi d'Aragon corrobore, au moins quant au fait d'une délation, le récit d'Amalric. Car dans cette lettre Esquieu dit : « Je suis celui qui révéla le fait des Templiers au seigneur roi de France ». Il est possible qu'Amalric qui ne s'appuie que sur la tradition orale ait erré dans les détails de sa narration, mais il n'en reste pas moins que la délation d'Esquieu fut un des fondements des accusations portées contre les Templiers. Voilà qui, comme le remarque M. Mollat, montre assez les dangers d'une critique purement subjective. Par conséquent, l'un des faits qu'Amalric est seul, parmi les chroniqueurs, à avoir consigné se trouvant avéré, on n'est plus en droit de rejeter à priori les autres additions qu'il a faites à l'œuvre de Bernard Guy. Mais aussi n'est-il pas évident qu'il convenait que le nouvel éditeur des *Vitae paparum* désignât, au lecteur, par un artifice typographique, les passages empruntés et évitât à l'historien la lecture inutile de tant de pages copiées, paraphrasées ou résumées des chroniques antérieures qui nous sont parvenues.

(*La fin à un prochain cahier.*)

MAURICE PROU.

[1] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 93-94.

L'ÉTAT CARTHAGINOIS.

Stéphane Gsell. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome II, *L'État carthaginois*, un vol. in-8, 475 pages. Paris, Hachette, 1917.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

IV

L'administration de l'empire carthaginois était simple. Comme Athènes après les guerres médiques et Rome avant les Césars, « Carthage, maîtresse d'un empire, garda les institutions d'une cité ». Elle s'était bornée à prendre des mesures pour assurer la rentrée des impôts et la levée des contingents militaires. On sait peu de choses sur l'organisation de ses colonies ; elles semblent avoir joui d'une certaine autonomie, sans qu'il leur fût permis cependant de s'associer entre elles ; quelques-unes, comme Utique, possédaient des privilèges particuliers et le titre d'alliées. Mais elles étaient toutes gênées dans leur développement économique par les entraves que Carthage mettait au commerce avec l'étranger. Les riches armateurs et négociants de la métropole se réservaient jalousement le bénéfice des transactions ; aussi n'est-il pas surprenant que leur domination ait été détestée et que beaucoup de villes phéniciennes ou carthaginoises se soient résignées sans peine au joug de Rome ou des princes indigènes. A plus forte raison les Africains sujets de Carthage n'avaient-ils pour elle que des sentiments hostiles ; si mal documentés que nous soyons sur leur condition, il est certain qu'elle était assez précaire. A la tête du territoire d'empire organisé en province les textes mentionnent parfois la présence d'un des chefs de l'aristocratie, investi de l'autorité d'un véritable gouverneur général ; Hannon exerça ces fonctions au IIIe siècle. Les habitants de la province avaient à verser de lourdes redevances et à fournir des soldats, par conscription, aux armées de la république, qui ne les ménageait pas : c'est ce qui nous explique qu'ils aient si mal résisté à Agathocle, à Régulus, à Scipion, et qu'ils se soient joints aux mercenaires soulevés.

[1] Voir le premier article dans le cahier de juillet-août, p. 185.

La fidélité des roitelets alliés n'était pas plus sûre. Ils mettaient des auxiliaires à la disposition de Carthage, mais quand la fortune des armes l'abandonnait ils n'hésitaient pas à se tourner contre elle. Hors d'Afrique les Carthaginois ne se soucièrent pas d'intervenir dans la vie intérieure des peuplades de Sicile, de Sardaigne et d'Espagne, qu'ils avaient conquises ou chez lesquelles ils avaient fondé des établissements; c'est en Sicile que leur domination fut le moins dure, — le voisinage de Rome obligeait à certains ménagements; — c'est en Espagne qu'elle fut le plus pesante et le plus haïe. « Si Carthage posséda un empire, elle ne l'organisa pas. Elle resta une étrangère pour des populations qui différaient beaucoup d'elle, qui ne l'aimaient pas et dont elle ne chercha pas à se faire aimer.... Elle ne sut pas se procurer les moyens d'action nécessaires pour jouer le rôle auquel elle prétendit. »

Une administration si rudimentaire n'imposait pas de gros frais; les magistratures paraissent avoir été gratuites; les plus fortes dépenses étaient celles qu'exigeaient l'entretien de l'armée et de la marine et le paiement des indemnités de guerre après des campagnes malheureuses. Pour y faire face Carthage levait des impôts en nature et en numéraire sur ses sujets et probablement aussi sur ses colonies; les citoyens n'étaient mis à contribution que dans les moments de détresse. A ces ressources s'ajoutaient encore le produit des mines, surtout en Espagne, et des douanes (d'après Tite-Live les revenus de la région des Syrtes, dont Leptis était le centre, s'élevaient à un talent par jour), les amendes infligées aux généraux incapables, les confiscations, le butin. Les impôts étaient affermés et les travaux publics adjugés à l'entreprise : double source, pour la noblesse, de prévarications fructueuses, auxquelles Hannibal s'efforça de mettre un terme. Le mobilier des nécropoles atteste que jusqu'au IVe siècle Carthage était très riche et que les métaux précieux y abondaient. Plus tard elle traversa de graves crises, par suite de l'extension de ses entreprises guerrières, de l'épuisement de ses ressources et de l'insuffisance de ses valeurs d'échange; l'or et l'argent devinrent rares et il fallut se servir de monnaies conventionnelles qui n'avaient pas cours au dehors. A la fin de la seconde guerre punique elle était tombée dans une profonde décadence, mais à la veille de la troisième elle s'était relevée

et Polybe prétend même qu'elle passait alors pour la ville la plus riche du monde.

Les Carthaginois se servaient d'abord soit de métaux en barres, soit de monnaies étrangères. Les premières monnaies puniques furent frappées au ve siècle en Sicile, d'après le système attique et dans un style purement grec. Celles des ateliers de Carthage, d'après le système phénicien, ne remontent pas au delà du milieu du IVe siècle; elles sont encore sous l'influence de l'art grec. On a retrouvé en Espagne des monnaies d'argent qui leur ressemblent et qui se rattachent aussi au système phénicien; L. Müller les attribuait aux rois numides; M. Gsell est porté à croire qu'elles ont été frappées en Espagne même, par les soins des Barcides. Aux derniers temps de la République la technique monétaire se néglige et dans les alliages le plomb et le cuivre l'emportent sur l'argent.

V

Carthage ne levait de soldats qu'en temps de guerre; toutefois pendant trente-six ans, au moment de la conquête de l'Espagne et de l'expédition d'Hannibal (237-202), elle eut en fait une armée permanente. Les effectifs indiqués par les auteurs anciens méritent peu de confiance et sont en général bien exagérés, surtout pour les époques les plus lointaines. M. Gsell estime qu'au début de la deuxième guerre punique « le total des troupes réunies par la république africaine ne devait pas dépasser de beaucoup 100 000 hommes »; il fut très diminué par les pertes subies, mais il s'accrut d'autre part des contingents fournis par les Celtes de Cisalpine, les Italiens, les cavaliers numides envoyés d'Afrique après Cannes. A Cannes et à Zama Hannibal avait sous ses ordres environ 50 000 hommes; la dernière grande armée carthaginoise d'Espagne, vaincue à Ilipa en 206, était à peu près de même force.

Au début les armées se recrutaient parmi les citoyens; jusqu'à la fin du IVe siècle des Carthaginois, appartenant même aux classes dirigeantes, prirent part aux guerres de Sicile. Ce sont les Magonides qui firent appel les premiers aux Africains et aux mercenaires. A partir du IIIe siècle il n'y a plus de citoyens dans les armées envoyées

outre-mer; on n'utilisait leurs services qu'en Afrique même, au moment des invasions ou des révoltes, mais ils avaient perdu l'habitude du métier militaire et faisaient de médiocres soldats. Ils combattaient pour la plupart en ligne et pesamment armés. Parmi les soldats non citoyens il faut distinguer : les sujets (Africains, Espagnols et peut-être Sardes), les auxiliaires fournis par les peuples et princes alliés ou vassaux, les mercenaires levés dans tout le bassin méditerranéen. Ils touchaient tous une solde, qui variait selon les catégories, et des fournitures de blé et d'armes. Les fantassins libyens et les cavaliers numides étaient très nombreux dans l'armée carthaginoise et réputés pour leurs qualités guerrières; ils avaient gardé leur armement national, javelot, poignard, petit bouclier rond en cuir, sans épée ni casque ni cuirasse, ce qui les mettait dans un état de réelle infériorité en face des Romains; les cavaliers montaient à cru sur des chevaux petits et rapides, sobres et infatigables; ils combattaient en ordre dispersé et excellaient aux reconnaissances, aux embuscades, aux razzias. Les Maures ne fournirent que peu de soldats à Carthage. Mais elle appliqua rigoureusement la conscription dans les parties de l'Espagne dont elle s'était emparée et demanda des mercenaires aux peuplades de la péninsule restées indépendantes; les Barcides puisèrent largement dans ces vastes réserves d'hommes. Les Ibères étaient remarquables par leur bravoure, leur endurance et leur souplesse, soit comme infanterie légère, armée du petit bouclier rond, du javelot et d'une épée droite et courte à deux tranchants, ou comme infanterie de ligne, solide et disciplinée, soit comme cavaliers, combattant dans tous les terrains et souvent même à pied. A cela s'ajoutaient des frondeurs baléares, des Corses et des Sardes, des Sicanes et Elymes de Sicile, des Ligures, des Gaulois de Transalpine et de Cisalpine, qui attaquaient avec fougue, en rangs serrés, insuffisamment pourvus d'armes défensives, des Italiens, Samnites, Campaniens, Étrusques, enfin quelques Grecs et ceux que Polybe appelle demi-Grecs, esclaves fugitifs et déserteurs, lie de la Grande Grèce et de la Sicile. Les armées de Carthage, comme celles des Perses, des Séleucides, des tyrans de Syracuse, étaient composées d'éléments très disparates. Cependant, « en dehors des citoyens, la grande majorité des soldats étaient des barbares nés autour de la Méditerranée occidentale, qui se ressemblaient beaucoup. La plus glorieuse des



armées de Carthage, celle qu'Hannibal conduisit en Italie, ne comptait guère que des Berbères et des Espagnols. La fille de Tyr, qui aspirait à l'empire de l'Occident, n'eut malheureusement ni le temps, ni le désir de faire de ces Occidentaux des Carthaginois. »

Les différents contingents étaient groupés par nations et divisés en corps d'importance variable, sous des chefs de même race que leurs soldats ; mais les grands commandements étaient réservés à des citoyens appartenant à l'aristocratie de Carthage. L'infanterie de ligne combattait en phalange, serrée et profonde ; Hannibal perfectionna son armement et ses formations, — disposant le front en croissant à Cannes, en trois lignes échelonnées à Zama, — sans réussir à lui donner la même aisance de mouvements qu'à la légion. L'infanterie légère rendit de grands services dans les luttes contre les populations indigènes ; en bataille rangée Hannibal l'utilisa, concurremment avec la cavalerie, dans les attaques de flanc et parfois lui distribua des armes romaines pour renforcer avec elle les rangs des hoplites. Les Carthaginois employèrent des chars jusqu'au IIIe siècle, non seulement des chars légers qui transportaient rapidement les combattants, mais aussi des « chars d'assaut », pesamment chargés, qu'on lançait en avant pour bousculer l'infanterie adverse et écraser les fuyards. Au IIIe siècle ce rôle fut rempli, comme dans les armées des rois grecs, par des éléphants de guerre ; ces animaux inspiraient une vraie terreur aux Italiens, mais ils n'étaient pas faciles à conduire et les Romains finirent par trouver à Zama un dispositif à intervalles ouverts qui limitait leurs dommages. C'est au IIIe siècle également que la cavalerie, jusqu'alors effacée, passe au premier plan, soit pour la poursuite, soit pour la manœuvre ; l'armée d'Hannibal comptait 20 à 35 cavaliers sur 100 combattants, l'armée romaine seulement 7 à 10 sur 100 ; à la Trébie et à Cannes les escadrons puniques décidèrent du succès en débordant les ailes ennemies et en prenant les légionnaires de flanc ou à revers. Les Carthaginois poussèrent très loin l'art des sièges ; dès les dernières années du Ve siècle les Magonides disposaient en Sicile d'un matériel perfectionné ; les Romains trouvèrent de nombreuses machines dans les arsenaux de Carthagène en 209 et de Carthage en 159, et l'on a découvert de nos jours à Dermèche des milliers de boulets en pierre avec inscriptions puniques. Il en était de même pour la castramétation : les camps

carthaginois, établis avec soin, constituaient souvent de véritables forteresses. A la tête des armées se trouvaient des généraux élus, choisis dans l'aristocratie, sans limitation de temps; le plus souvent la conduite d'une guerre était remise à un seul; parfois cependant, pour des raisons politiques, on partageait le commandement entre plusieurs. L'aristocratie surveillait de près les actes des généraux et n'hésitait pas à les destituer ou même à les condamner à mort en cas de défaite ou s'ils lui devenaient suspects; la crainte de ses interventions paralysait quelquefois les chefs. Beaucoup cependant, sans parler même d'Hannibal, firent preuve de réels talents. Les plus graves défauts des armées carthaginoises, composées de soldats de métier qui savaient se battre et supporter la fatigue, étaient leur indiscipline et leur aversion non déguisée pour l'État qu'elles servaient et auquel elles reprochaient ses rigueurs, son avarice et sa mauvaise foi. De là tant de désertions et de mutineries. Même après la « guerre inexpiable » et l'écrasement des mercenaires révoltés, la « grande armée des Barcides » n'avait rien d'une armée nationale : ce qui faisait son unité c'est uniquement le prestige personnel et inouï d'Hannibal. Il manquait aux soldats de Carthage l'ardent patriotisme et l'esprit de sacrifice qui soutenaient l'armée romaine et qui finirent par lui assurer la victoire.

Une flotte nombreuse était nécessaire aux Carthaginois pour étendre leur commerce et défendre leurs possessions. S'ils n'eurent pas à combattre les Étrusques, leurs alliés, ils se mesurèrent avec les marins de Tartessos, de Phocée, de Syracuse et finalement avec les Romains; la première guerre punique fut la plus grande guerre navale de l'antiquité, bien que les chiffres donnés par les écrivains anciens ne doivent être admis, ici encore, que sous bénéfice d'inventaire : Polybe prétend qu'à Ecnome les Carthaginois auraient mis en ligne 350 navires et les Romains 330. La seconde guerre punique n'eut pas sur mer la même importance. Enfin en 201 Carthage dut livrer aux vainqueurs tous ses navires de guerre, sauf dix. Ces navires étaient de différents types : pentécontores, trirèmes, quadrirèmes, quinquérèmes surtout; étroits et longs, légers et solides, ils étaient construits avec les bois du nord de la Tunisie et les cèdres de l'intérieur; le sparte de leurs cordages venait d'Espagne; l'hiver on les abritait dans les ports ou on les tirait à sec sur le rivage en les proté-

geant par une enceinte. Les équipages, 200 hommes par trirème, 300 par quinquérème, se recrutaient dans le bas peuple de Carthage et des villes côtières; les pilotes, deux par navire, étaient choisis parmi les citoyens et les officiers et amiraux parmi les membres de l'aristocratie.

Les Carthaginois passaient pour des navigateurs très expérimentés; au combat, ils cherchaient à l'emporter par le choc de leurs éperons et l'adresse de leurs manœuvres, tandis que les Romains leur imposaient l'abordage et le combat corps à corps. Malgré sa valeur, la marine punique fut souvent vaincue. Pour lutter contre Rome, Carthage avait besoin de la maîtrise des mers; elle ne sut ni la garder ni la recouvrer : « ses amiraux ne valurent pas ses vaisseaux et ses marins ».

On voit quelle est la variété des questions étudiées au cours de ce volume. L'État carthaginois y est examiné dans toutes les manifestations de son activité. M. Gsell n'avance rien sans preuves et se tient en garde contre les inductions hâtives qui ont si souvent égaré ses prédécesseurs Movers et Meltzer. L'image qu'il nous donne de l'empire punique est rigoureusement exacte; si certains traits de la topographie de Carthage ou de la géographie des possessions carthaginoises demeurent vagues, la faute en est aux lacunes forcées de la documentation. L'analyse des institutions nous fait comprendre par avance le dénouement du grand drame des guerres puniques. Malgré l'étendue et la richesse de son domaine, les qualités commerçantes de ses citoyens, le génie d'un Almicar Barca, d'un Hannibal, d'un Asdrubal, Carthage succomba devant Rome. C'est que, fondée par des colons orientaux et reléguée à l'une des extrémités de la Berbérie, elle était mal qualifiée et mal placée pour faire à son profit l'unité de l'Afrique du Nord et qu'elle n'essaya même pas de réaliser cette tâche. L'égoïsme mercantile et soupçonneux de son aristocratie l'empêcha de grouper ses sujets et ses alliés en une nation homogène et de soutenir jusqu'au bout ses grands hommes de guerre. Son empire, comme son armée, n'était qu'une mosaïque d'éléments sans cohésion. Combien Rome était mieux partagée et combien elle fut plus sage! Ainsi que le dit très bien M. Gsell, « du centre de l'Italie

les Romains étendirent leur domination sur des peuples qui avaient avec eux de grandes affinités; ils se donnèrent pour points d'appui de nombreuses colonies militaires; ils laissèrent aux vaincus l'espoir de devenir tôt ou tard leurs égaux. Maîtres de la péninsule, ils furent assez forts pour résister à l'assaut d'Hannibal, puis pour soumettre le monde méditerranéen. »

Maurice BESNIER.

HISTOIRE DES ROUMAINS DE TRANSYLVANIE.

N. Jorga. *Histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie*, 2 vol. in-8. Bucarest, Imprimerie Gutemberg, 1916. — Mircea Sirianu. *La question de Transylvanie et l'unité politique Roumaine*, un vol. in-8, Paris, Jouve, 1916.

Voici deux ouvrages qui viennent bien à propos et qui pourtant ne sauraient être considérés comme des livres de circonstance. L'auteur du premier, M. Jorga, est bien connu de notre public. Il est venu travailler il y a une trentaine d'années à Paris et, si je ne me trompe, il a débuté dans la carrière historique par des mémoires en notre langue. Il a depuis publié en roumain de nombreux écrits et parmi eux celui dont il nous donne aujourd'hui la traduction française. En allemand il a écrit pour la collection Perthes de Gotha une *Histoire du peuple roumain* (2 vol., 1905) et une histoire encore inachevée de la Turquie. Il est professeur à l'Université de Bucarest et l'un des membres les plus actifs de l'Académie roumaine.

M. Sirianu lui, est un débutant. Il est originaire de la province dont il a écrit l'histoire et dont il plaide les revendications. Il doit à cette circonstance une connaissance complète des publications magyares. On pourra en juger par la bibliographie copieuse qui accompagne son ouvrage, écrit dans un excellent français et dans un esprit vraiment scientifique. Il est à souhaiter que ce travail et celui de M. Jorga figurent sur la table des diplomates qui auront à remanier la carte de l'Europe.

I

De tous les pays d'Europe, la Transylvanie est assurément celui qui possède le plus de noms et sous les formes les plus diverses. Transylvanie veut dire pays d'outre-forêts. Cette dénomination s'explique par ce fait que du côté où elle confine à la Hongrie, elle est bordée de vastes forêts. C'est ce qu'exprime également la forme magyare *Erdely* et la forme roumaine *Ardal*[1]. En allemand la province s'appelle *Siebenbürgen*, ce qui semble vouloir dire le pays des sept châteaux et c'est ainsi qu'ont interprété les Tchèques et les Polonais qui ont traduit, les uns par *Sedmihradsko*, les autres par *Siedmiogrod.*

En réalité cette interprétation est erronée. Au XIIe siècle, des Allemands immigrés construisirent sur les bords de la rivière Sibin ou Szeben, affluent de l'Alutau une localité qui prit le nom de Sibinburg. Elle doit son nom à cette rivière peu connue et non pas au chiffre *sieben* (sept) comme l'ont cru ceux qui l'ont interprété en allemand, en tchèque ou en polonais et qui s'imaginent que *Siebenbürgen* veut dire les sept châteaux.

Nous n'avons point à discuter ici les origines de la population roumaine dans les régions des Carpathes et du Danube. Nous nous contentons de constater que les descendants de colons romains ou romanisés occupent dès les origines du moyen âge les régions qu'ils habitent encore aujourd'hui. Ils n'y sont pas seuls. Ils voisinent avec des tribus slaves, des Schei (Sclavi), des Sârbi, nom sous lequel sont compris les Bulgares, des Russes (Rusi, Rusciori). Leur langue a emprunté des termes nombreux et même des sons à ces Slaves, qui partageaient leurs travaux ruraux et leurs combats et, malgré les efforts des puristes modernes, elle a beaucoup de peine à s'en débarrasser. Les chefs militaires se sont appelés du nom slave de Vevodes (*Voï*, armée; *voditi*, conduire) qui paraît être lui-même la traduction de l'allemand *herzog*. Les juges se sont appelés des *knez* et ce mot lui-même n'est qu'une adaptation du germanique *konung* (koenig). Toutefois ils conservèrent dans leur langue politique des

[1] Forêt se dit en magyar erdö.

mots latins, domi (dominus), imparat (imperator). Les noms des villages se sont constitués d'après ceux des rivières auprès desquelles habitaient les indigènes. On dit par exemple Olteau, Muraseau, Jïïan, Someseou, Bistristeau d'après les noms des rivières Olt, Muras, Jïïu, Somes, Bistrita[1]. De récents événements nous ont révélé la plupart de ces noms qui ne nous étaient guère familiers. Ce type de dénomination est spécial aux Roumains et ne se rencontre pas ailleurs, que je sache. Les villages sont le plus souvent le résultat d'une agglomération de famille autour de l'héritage d'un ancêtre qui lui a laissé son nom. Ainsi Negresti de Negrea, fondateur et ancêtre, Albesti d'Albu, etc.

Pour les Grecs, les Roumains sont des Βλάχοι, Valaques (Welches). C'est le nom par lequel Allemands et Slaves désignent les populations d'origine romaine. Dès le IXe siècle, on rencontre dans les documents latins de Dalmatie des noms roumains avec l'article postposé, Dacul, Negul, etc.

La Transylvanie a de bonne heure une nomenclature géographique roumaine, tout à fait indépendante de la nomenclature que l'invasion des Magyars a apportée au Xe siècle. Un grand nombre de noms de lieux transylvains ont par exemple leur correspondant dans la Roumanie proprement dite : il y a un Iasi dans le district transylvain de Fogaras, de même qu'en Moldavie (Jasi, Jassy) et en Valachie, dans la région de l'Argès. Le nom de Galati (Galatz) se retrouve dans celui de plusieurs villages de Transylvanie. Le nom slave de Slatina (la Saline) se rencontre d'un bout à l'autre de la Roumanie. L'invasion magyare réussit bien à donner une forme magyare à certains noms géographiques, mais non pas à dénationaliser la région. A partir de la fin du XIe siècle, on vit arriver des colons allemands qui vinrent surtout pour exploiter les richesses naturelles. Un document pontifical les appelle Flandrenses, ce qui indique qu'ils étaient des *plattdeutsch*; d'autres étaient des Saxons et leur nom a persisté dans la région. Un privilège du roi de Hongrie, André II, les organisa en nation. Leur ville principale fut celle que les Roumains appellent Sibiu (en al. Hermannstadt). Sur Sibiu ils

[1] Bistrita représente le slave Bystrica (Bystritsa) qui désigne une eau rapide. Les cours d'eaux de ce nom sont nombreux dans les pays slaves.

fabriquèrent une forme Zebin d'où est venue, comme je l'ai fait remarquer plus haut (p. 253), la dénomination allemande Siebenbürgen. Ces métèques allemands constituèrent l'élément urbain de la province, tandis que les Roumains en restaient l'élément rural.

D'autre part, le roi André II, qui confirma en les unifiant les privilèges des Saxons, appela des chevaliers teutoniques pour leur confier la garde des Carpathes contre les Cumans, qui étaient encore païens. Ils bâtirent un certain nombre de châteaux en bois et fondèrent la ville de Kronstadt (en magyar Brasso, en roumain Brassov).

La province apparaît alors comme un pays polyglotte, peuplé d'immigrés saxons et teutoniques, et dans les régions forestières de Valaques et de Petchénègues; *Silva Blacorum et Bissenorum*, — la forêt des Vlaques (Valaques) et des Petchénègues, — dit un document royal de l'année 1224, — et aussi de Szeklers (Siculi), qui, eux, appartiennent à la nation magyare. Chose curieuse, le magyar et le slave ont fourni de nombreux éléments à la langue roumaine; en revanche l'allemand des Saxons et des Teutoniques n'y a jamais pénétré.

L'histoire de ces Roumains pendant la période du moyen âge n'a d'ailleurs d'intérêt que pour leurs compatriotes. Ils vivent dans leurs villages sous l'administration de leurs *knez*. En 1412 l'empereur Sigismond écrivant au pape Benoît XIII, lui explique que la Transylvanie est un pays de diverses nations et langues (promiscuarum gencium et linguarum), habité par des Hongrois, des Saxons, des Szeklers, des Roumains.

En 1365 le roi de Hongrie Louis le Grand, pour se concilier l'alliance du prince valaque Vlaicu, crée en sa faveur un duché roumain dans la partie transylvaine de la vallée de l'Olt. Il l'autorise à coloniser avec ses boïars ce nouveau fief. Il y établit des nobles, des paysans et des tsiganes. Les boïars fournissent le service militaire sous le commandement supérieur des burgraves ou *parcalabi*. Ce fief transylvain a un évêque appelé Macaire, ancien moine d'un couvent de Constantinople. On sait qu'il avait accepté l'Union du Concile de Florence et qu'il avait été consacré par le pape Calixte III (1455-1458).

Dans les documents latins de la Renaissance, il n'est pas toujours

aisé de reconnaître la vraie nationalité de certains personnages, que les textes tendent le plus souvent à magyariser. Nous voyons par exemple un certain *Knez* (voir plus haut, p. 253) magyarisé sous la forme Kiniszy.

Dans une autre famille, la forme roumaine Cândeea se transforme en Kendeffy. Un grand nombre de familles ont abandonné la religion orthodoxe pour la religion romaine, qui est le culte officiel des Magyars. D'autre part, le XVIe siècle voit apparaître un certain nombre de couvents ou d'églises orthodoxes qui deviendront un peu plus tard des foyers de patriotisme et de littérature nationale. Les relations commerciales étaient fréquentes entre la Transylvanie et les deux principautés voisines de Valachie et de Moldavie.

La Réforme eut son contre-coup chez les Transylvains et donna lieu à un certain nombre de publications, soit en slavon (c'était la langue de l'église orthodoxe), soit même en roumain, imprimé d'ailleurs en caractères slavons. Dans la ville de Kronstadt fut fondée une imprimerie destinée à publier des ouvrages religieux. Un Évangile roumain parut en 1561, puis vint une édition roumaine des Apôtres. Les publications slavonnes sont plus nombreuses et paraissent avoir eu surtout du débit dans les deux principautés voisines.

C'était sous la forme calviniste que la Réforme pénétrait dans les pays roumains.

Dès le XVIe siècle, on saisit entre les Roumains et les Magyars des différences de traitement qui sont tout à l'avantage de ces derniers. Ainsi d'après une décision de la diète de Vasarhely, il fallait sept témoins pour convaincre de crime un Hongrois et trois seulement quand il s'agit d'un Roumain.

Ces Roumains, à vrai dire, vivaient d'une vie très rudimentaire. Suivant un écrivain magyar, François Forgach, pas un d'entre eux ne possédait une maison supérieure aux écuries des nobles. Ils ne mangeaient jamais de pain et passaient l'été dans les forêts. Ils oignaient leurs chemises et leurs chevelures de suif pour éviter la vermine. Ils étaient rebelles au travail et étaient tous des larrons [1].

Malgré les efforts d'une propagande calviniste très énergique,

[1] On trouvera le texte intégral de la citation dans l'ouvrage de M. Jorga, *Histoire des Roumains de Transylvanie*, t. I, p. 219-220.

l'orthodoxie réussit à se maintenir. Le résultat de ces conflits religieux ce fut une traduction intégrale de l'*Ancien Testament*.

A partir du XVIIe siècle, au temps où Michel le Brave régnait en Valachie (1597-1627), on commence à employer le roumain comme langue administrative et politique. Michel le Brave réussit à s'emparer de la Transylvanie, mais il ne réussit pas à s'y maintenir contre les revendications de l'Empereur, les révoltes des Magyars et des Saxons. Après sa défaite, la répression fut terrible contre les Roumains. Les relations furent prohibées entre les Transylvains et leurs congénères de Moldavie et de Valachie. L'accès de la principauté était interdit aux prêtres et aux moines orthodoxes. Si quelqu'un d'entre eux se permettait d'enfreindre cette défense, il devait être pris et dépouillé en place publique.

II

Les Roumains de Transylvanie étaient réduits à concentrer leur vie nationale dans le développement de l'Église orthodoxe. Elle avait pour se maintenir à lutter contre la propagande calviniste et la propagande romaine. Naturellement la Russie, qui commençait à jouer un grand rôle, s'intéressait à ses coreligionnaires roumains, d'autant mieux qu'ils continuaient à pratiquer la liturgie en langue slavonne. Ceci ne faisait point l'affaire des calvinistes magyars. Ils font imprimer des livres liturgiques en langue roumaine et ordonnent d'éliminer les prêtres qui s'obstineront à dire la messe en slavon. Ce faisant ils contribuent, bien malgré eux, à l'émancipation et au développement de la culture roumaine.

Pour contrecarrer l'influence de l'Église russe sur les orthodoxes roumains de Transylvanie, le gouvernement de Vienne imagine de favoriser la propagande catholique dans le but, non de les convertir, mais de les amener à l'*union* avec l'Église romaine. Les Jésuites sont tout naturellement les agents de cette propagande. Elle agit à la fois chez les Ruthènes ou Petits Russes, chez les Serbes et chez les Roumains.

C'est le jésuite Baranyi qui entame la campagne et il ne met pas seulement en jeu les arguments théologiques. Jusque-là les prêtres

orthodoxes ont été simplement tolérés; s'ils acceptent l'union avec l'Église romaine ils seront au point de vue des privilèges identifiés au clergé catholique.

L'évêque roumain Théophile se laisse éblouir par ces perpectives; il réunit en février 1697 un synode composé de douze protopopes ou archiprêtres, qui se laisse aisément persuader et accepte les quatre points proposés par le jésuite. Ces quatre points concernent : 1° la suprématie du pape; 2° le dogme du purgatoire; 3° l'origine du Saint-Esprit (qui ex patre *filioque* procedit); 4° l'emploi de l'hostie pour le Saint Sacrement. En vain le métropolite de Bucarest, Théodore, jeta l'anathème sur ceux qu'il considérait comme des renégats. Théophile mourut à temps pour se dérober à une situation délicate. Son successeur Athanase fut le véritable fondateur de l'Église uniate en Transylvanie. Elle existe encore aujourd'hui et compte environ 1 600 000 adhérents. Toutefois, en adhérant à l'Église romaine, ils ont gardé le calendrier julien, la liturgie traditionnelle, le mariage des prêtres.

Si cette *union* a fait une brèche apparente à l'unité morale des Roumains, les conséquences n'ont pas été celles qu'on pouvait imaginer à Vienne ou à Budapest. En rapprochant les Roumains de la Rome catholique, elle a renforcé chez eux la conscience de leur *latinité*. Nous pouvons en croire sur ce point le témoignage de M. Sirianu, qui, si je ne me trompe, appartient lui-même à cette Église uniate, et qui n'en est pas moins un patriote des plus ardents.

Cette union avait amélioré la condition du clergé qui l'avait embrassée. Mais la population restait assez misérable. Les Hongrois, les Saxons et les Szeklers occupaient toujours des situations privilégiées. Les Roumains, eux, étaient des serfs sans droits politiques. C'est ce que reconnaît un mémoire adressé à Joseph II par le baron de Bruckenthal, gouverneur de Transylvanie. On sait quelles étaient les idées libérales de Joseph II : « La politique, avait-il écrit vers 1765, ne peut avoir qu'une seule base solide, c'est le peuple; car c'est lui qui donne les soldats et paye les impôts ». En 1773 et 1783 il visita la province et c'est dans la ville transylvaine de Sibiu qu'il signa au mois de juin 1783 son fameux décret sur l'abolition du servage qui était, disait-il, dégradant pour l'humanité. Peu de temps après, il organisait la frontière militaire et les paysans s'enrôlaient en

foule dans une armée qui rompait définitivement leurs obligations vis-à-vis de leurs anciens maîtres.

Ils ne se contentaient pas de s'enrôler. Ils rêvaient de reprendre leurs terres, de venger leur longue servitude, de « couper les têtes des nobles, comme on coupe des betteraves ».

En octobre 1784, on voit apparaître la figure assez mystérieuse de l'agitateur Horia. Il a fait quatre voyages à Vienne, il a été reçu en secret par l'empereur, qui peut-être voulait se servir de lui pour mater les nobles magyars. Il exhibe une croix d'or qu'il dit avoir reçue du souverain et des papiers plus ou moins mystérieux qu'il aura soin de brûler plus tard. Parvenu au comble de la popularité, il se fera donner par ses partisans les titres de prince et d'empereur. En mai 1784 il déchaîne une première émeute qui aboutit à la condamnation à mort de cinq paysans. L'année suivante, il réussit à se procurer des armes et à mettre en feu tout le centre et l'ouest de la province. On massacre les nobles, mais on respecte les femmes et les enfants. On les oblige toutefois à abjurer leur religion et à se faire baptiser suivant le rite orthodoxe. De nombreux châteaux sont incendiés ou détruits. Peu à peu Horia se trouve à la tête d'une véritable armée. Partout où il pénètre il proclame la déchéance de l'autorité hongroise, l'abolition des privilèges féodaux et la liberté de la nation roumaine. Au mois de novembre, les troupes impériales interviennent et commencent par faire des propositions de paix. Les paysans exigent l'abolition du servage, la conscription des Roumains comme soldats libres de l'empereur, la libération des prisonniers roumains. Un armistice de huit jours fut conclu; pendant ce temps-là, les nobles eurent le temps de réorganiser leur défense.

Entre temps, Horia rédigeait un ultimatum. Retenez-en bien la date, 11 novembre 1789.

Article 1. Les nobles et tous les propriétaires libres du comitat doivent abjurer leur religion et embrasser la foi orthodoxe (c'était la religion de la majorité des Roumains).

Article 2. La noblesse est abolie et les seigneurs ne doivent vivre désormais que des revenus de leurs charges.

Article 3. Les nobles doivent quitter définitivement leurs propriétés dont ils sont dépossédés.

Article 4. Ils paieront les mêmes contributions que le peuple.

Article 5. Les domaines des nobles seront parcellés et distribués au peuple, conformément aux ordres de l'Empereur.

C'est déjà, comme on le voit, sauf la clause concernant la religion, le programme de nos révolutionnaires.

On connaît le mot de Joseph II à propos de l'insurrection américaine : « Mon métier à moi, c'est d'être royaliste ». Il redoutait plus encore la défection de la noblesse magyare que le mouvement des paysans roumains. Il envoya l'armée impériale combattre les insurgés. Horia disposait d'une troupe de 20000 hommes; mais elle n'avait que très peu de fusils, point d'artillerie. Avec des lances, des faux, des fourches et des sabres, elle ne pouvait tenir tête à une armée régulière. La tête de Horia fut mise à prix pour une somme de 200 ducats d'or. Il fut arrêté dans un bois et périt du supplice de la roue.

Je renvoie au livre de M. Sirianu pour l'histoire de la renaissance roumaine au XIXe siècle. Dans les circonstances actuelles, il est plus facile de mettre la main sur cet ouvrage édité à Paris, que sur celui de M. Jorga, publié à Bucarest et dont l'édition aura probablement eu de tragiques destinées. Les deux auteurs, le Transylvain et le Roumain du royaume arrivent nécessairement aux mêmes conclusions. Ces conclusions sont aussi les nôtres et nous avons toute espèce de raisons pour souhaiter que leurs vœux se réalisent.

Louis LEGER.

VARIÉTÉS

L'ORIENTALISTE DUCAURROY.

I

Le 8 frimaire an XI (29 novembre 1802) une escadre de quatre navires appareillait de Toulon pour Constantinople, portant le général Brune, ambassadeur de la République française près la Porte ottomane, et une nombreuse suite d'officiers et de fonctionnaires. Sur la liste des passagers de la *Syrène*, l'un des navires de l'escadre, figurait Antoine-Joseph Ducaurroy, qualifié d'« instituteur de langues étrangères ».

Longtemps directeur de l'École des jeunes de langues à Constantinople, puis drogman de l'ambassade, ami et collaborateur du général ambassadeur Andreossy, Ducaurroy n'est assurément qu'un personnage de second plan. Il tint néanmoins une certaine place dans l'orientalisme français pendant le premier tiers du XIXe siècle. Ayant à notre disposition treize lettres, que de Constantinople il adressa à Silvestre de Sacy, ainsi que les minutes de sept réponses de ce dernier, il nous a paru possible de tenter l'esquisse de cette figure à peu près inconnue.

Il naquit à Eu en 1775. Par suite de quelles circonstances ce Normand fut-il attiré vers l'étude des langues orientales et comment s'y initia-t-il, nous l'ignorons, mais il est certain qu'âgé seulement de vingt trois ans, le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798), il entrait comme professeur à l'École des jeunes de langues à Paris, qui avait été reconstituée en l'an V par Talleyrand et annexée au collège Égalité (ancien collège Louis-le-Grand). Quatre ans après, le 6 brumaire an XI (28 octobre 1802) il était nommé « Instituteur en chef de l'École des jeunes de langues à Constantinople ».

L'organisation de cette école et sa surveillance formaient l'une des tâches confiées aux soins du général Brune, comme le montre le passage suivant des *Instructions* qu'il reçut de Talleyrand le 29 vendémiaire an XI (21 octobre 1802) :

> L'École des jeunes de langues pourra fournir dans la suite tous les drogmans nécessaires au service et pour qu'elle remplisse ce but, il est important, lorsqu'elle sera organisée, que vous la surveilliez avec soin. Tout ce qu'il y avait de jeunes de langues à Constantinople ayant été remis en activité, on recomposera l'École de quelques jeunes gens qui se destinent au drogmanat, et dont le nombre sera porté jusqu'à 12 par l'addition de ceux des élèves de l'École de Paris qui seront jugés les plus instruits. Cette école de Constantinople sera divisée en deux classes, et les élèves de l'une et de l'autre jouiront d'un traitement qui sera incessamment déterminé. Lorsque le premier consul aura nommé ceux qui doivent entrer dans cette première formation, je presserai leur départ pour Constantinople [1].

L'escadre française arriva à Constantinople le 16 nivôse an XI (6 janvier 1803). C'est seulement quatre ans et demi plus tard, le 5 octobre 1807, que commence la série des lettres de Ducaurroy à Silvestre de Sacy.

[1] Archives du ministère des Affaires Étrangères, Turquie, vol. 205, f° 113.

II

Le sujet, dont il s'entretient le plus volontiers avec son éminent correspondant, c'est l'École même qu'il dirige, son organisation et sa mission.

Il écrit le 5 octobre 1807 :

Le nombre des brillants sujets nécessaires dans la carrière du drogmanat n'est pas ce que l'on doit le plus désirer; une ou deux places seules exigent des talents transcendants. Espérons que par suite, quand le travail, l'âge et l'expérience les auront mûris, l'École pourra se vanter de les avoir fournis. Mais ce qui est essentiel et pour le bien présent de l'École et pour relever par suite la classe des drogmans, avouons-le, aujourd'hui si avilie, c'est de la moralité, c'est l'application à ses devoirs, que nous devons rechercher, c'est surtout l'esprit français si rare en Levant [1].

Dans sa lettre du 26 janvier 1808, Ducaurroy donne d'autres détails sur son École, sur la formation de sa bibliothèque et sur les succès qu'il a déjà obtenus :

Je ne puis trop tôt vous exprimer toute ma gratitude pour l'intérêt que vous voulez bien témoigner en faveur de l'établissement, dont je suis le chef. Saisissant avec empressement l'offre que me fait votre bienveillance de se charger du soin de former l'assortiment des livres qui nous sont nécessaires, j'ai suivant vos conseils présenté ma demande à M. l'Ambassadeur qui l'a daigné accueillir, et m'a promis que ces livres nous seraient accordés. Comme il m'avait dit qu'il était nécessaire de spécifier le genre de besoins que nous avions, si je ne pouvais donner une liste détaillée, j'ai généralement indiqué : 1° les livres de principes; 2° les dictionnaires; 3° les traductions et commentaires; 4° les livres qui dirigés vers des points de recherche pourraient indiquer de bonne heure à mes élèves ce qui doit être par suite l'objet de leurs études. Quels heureux résultats, monsieur, si au lieu de simples machines à parler, la France pouvait compter dans ses drogmans des littérateurs instruits, qui seraient répartis dans les pays qui sont le centre même de leurs recherches, quels renseignements précieux n'en obtiendrait-on pas. Ce zèle de la chose qui, j'oserais presque le dire, me dévore, qui m'a arraché de mon pays uniquement pour arriver à ce but, n'a pu s'amortir par les infinies contrariétés que j'ai rencontrées. J'ai lutté contre l'ignorance, contre l'envie et contre l'indifférence. Privé de tous moyens pour mes élèves, j'ai conçu le projet de me former moi, bien sûr du succès pour eux, quand je dirigerais leurs pas. Je me suis donc fait mes ressources, et à mesure que j'acquérais, je faisais participer mes élèves à mes nouvelles connaissances : ainsi sans être moi-même très avancé dans le persan, j'ai *seul* formé dans cette

[1] Bibliothèque de l'Institut, Mss NS 375, n° 187.

langue M. Jouannin, qui par suite envoyé dans le pays s'est suffi à lui-même, et offre aujourd'hui à son gouvernement un premier drogman distingué et un littérateur, dont le travail lui a déjà mérité de M. l'Ambassadeur les éloges publics les plus grands. Après lui sont venus successivement d'autres élèves; en un mot je me crois aujourd'hui sûr du succès [1].

Silvestre de Sacy avait offert de choisir les ouvrages propres à composer la bibliothèque de l'École des jeunes de langues à Constantinople, mais le ministère des Relations Extérieures ne mit point à profit cette obligeante proposition, et ne suivit point cette affaire, si bien que deux ans plus tard, le 1er octobre 1810, Ducaurroy renouvelait auprès de M. de Latour-Maubourg, chargé d'affaires de France, la demande qu'il avait adressée en 1808 au général Sebastiani [2]. Nous ne savons pas s'il réussit finalement à former cette bibliothèque.

III

Ducaurroy se complaît également à recommander à Silvestre de Sacy les jeunes orientalistes d'avenir. Les mêmes noms, qui figurent dans la correspondance de Ruffin [3], apparaissent dans ses lettres : Jean Raymond, Jouannin, Bianchi, Desgranges. Nous avons naguère cité ici même la lettre dans laquelle il présenta Jean Raymond, consul à Bassora, à Silvestre de Sacy [4].

Il écrit le 7 avril 1810 :

MM. Jouannin et Nerciat [5] veulent bien se charger de cette lettre. Je ne me permettrai pas de vous présenter ces deux interprètes de S. M. en Perse. Ils ont auprès de vous la meilleure recommandation dans les connaissances qu'ils ont acquises sur le pays dont ils viennent. Tous deux sortis de l'École à la tête de laquelle je me trouve, je désire que vous puissiez reconnaître en eux que les élèves, que forme l'École présente, ont la direction qu'il eût été à désirer voir dans l'ancien corps des drogmans, corps toutefois si utile et si respectable. Sûrement l'ardeur de MM. Jouannin et Nerciat n'a pu se satisfaire au milieu des nombreuses occupations et des difficultés qu'ont fait naître les circonstances. Il serait à souhaiter qu'un état fixe en Perse fournît

(1) Mss NS 375, n° 188.

(2) Ducaurroy envoya à Silvestre de Sacy un double de sa lettre à M. de Latour-Maubourg, Mss NS 375, n° 194.

(3) Voy. Pierre Ruffin et Silvestre de Sacy, *Journal des Savants*, janvier-février 1918, p. 32. Nous donnons dans cet article une biographie sommaire des amis communs de Ruffin et de Ducaurroy.

(4) Les travaux de Jean Raymond, consul de France à Bassora, *Journal des Savants*, novembre 1915, p. 515.

(5) Nerciat avait été l'un des premiers élèves de l'École des jeunes de langues de Paris, reconstituée en l'an V.

les moyens de recherches sur un pays totalement inconnu, et nul n'y serait plus propre qu'eux. Vous trouverez auprès d'eux, je l'espère, des renseignements certains. Ne craignez pas de lasser leur complaisance : ils savent qu'elle ne peut être mieux placée qu'en déposant ce qu'ils auront recueilli chez celui, qui par l'étendue de son érudition peut les rattacher à l'ensemble des connaissances sur l'Orient, et qui depuis si longtemps est en possession de jeter une vive lumière sur une partie encore si peu approfondie [1].

Quant à Xavier Bianchi, Ducaurroy fonde de l'espoir sur lui dès son arrivée :

J'ai reçu par M. Bianchi, écrit-il le 5 octobre 1807 à Silvestre de Sacy, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les soins que je donnerai à cet élève vous prouveront combien est puissante auprès de moi votre recommandation. L'application à l'étude, la régularité de conduite et la douceur de caractère, que d'ailleurs il a montrées depuis son arrivée, suffiraient pour s'intéresser à lui [2].

Le consul Jean Raymond avait espéré que Bianchi l'accompagnerait à Bassora, mais ce projet n'eut pas de suite, et Ducaurroy en expose la raison le 4 mars 1811 :

M. Raymond désirait emmener avec lui M. Bianchi, à qui il savait que vous vous intéressez; mais les observations que lui a faites le jeune homme, celles que j'y ai jointes moi-même sur l'état maladif habituel et la disposition constante de M. Bianchi à l'hypocondrie, disposition telle que les médecins craignent qu'il ne puisse rester même dans ce pays, l'ont de suite détourné de ce dessein, dans la persuasion que ce serait peut-être le conduire à la mort, loin de procurer son avancement [3].

Dans cette même lettre du 4 mars 1811, Ducaurroy présenta Antoine-Jérôme Desgranges dans les termes suivants :

M. Desgranges, qui veut bien se charger de cette lettre, est un de mes anciens élèves. Plusieurs missions qu'il a eues avant d'avoir pu se former l'ont détourné de l'étude des langues orientales littérales et l'ont plus exercé dans les langues parlées; mais ce qui le distingue surtout c'est une grande moralité, qualité rare dans un jeune homme; un jugement sain qu'il y réunit lui assure pour la vie une conduite irréprochable. Nommé provisoirement à Bassora, les circonstances l'ont empêché de s'y rendre; mais cette première nomination lui a donné de justes espérances de continuer d'être employé dans les consulats et sûrement son aplomb, sa conduite et ses connaissances le distingueraient parmi ceux qui suivent cette carrière. Son attachement pour moi n'est égalé que par celui que j'ai pour lui; et s'il est possible d'ajouter à la reconnaissance que

[1] Mss NS 375, n° 193.
[2] Mss NS 375, n° 187.
[3] Mss NS 375, n° 196.

votre bonté m'a commandée, vous y mettrez le comble en voulant bien accueillir M. Desgranges avec votre bienveillance ordinaire.

IV

Les manuscrits orientaux forment l'un des thèmes habituels des correspondants de Silvestre de Sacy, dont les lettres ont été précédemment analysées ici. Ce sujet revient souvent aussi dans celles de Ducaurroy. La recherche, nous dirions volontiers, la chasse des manuscrits, c'était la distraction favorite de maint orientaliste-fonctionnaire établi dans les pays du Levant, et Ducaurroy s'y livrait avec autant d'ardeur que ses confrères.

Dans une lettre du 8 octobre 1808, il décrit ainsi sa bibliothèque :

Je ne me suis point formé encore une bibliothèque orientale à mon gré, quoique j'y consacre tous mes modiques appointements. J'ai pourtant quelques manuscrits précieux tels qu'un *Kulliati Sa'di* renfermant vingt-quatre œuvres de cet auteur avec sept œuvres de Nizami en marge ; ce recueil n'est que de trente à quarante ans postérieur à Sa'di ; une histoire de Tabari en persan ; une bonne partie des poètes persans, parmi lesquels un *Chah namé* ; quelques historiens dans cette langue entre autres *Vassaf* et son dictionnaire, une histoire des Curdes très étendue. Parmi les poètes persans, je ne puis oublier un *divani qhousrev* de la plus belle écriture, sûrement il n'a pas son pareil.

Parmi les ouvrages arabes, je vous nommerai seulement un *milel u nihal* également élégant pour l'écriture et la reliure, et infiniment supérieur à celui que j'ai eu l'honneur d'offrir à M. le général Sebastiani : le hasard ou plutôt les révolutions, dont nous avons été témoins depuis quelque temps, m'ont offert par la vente de la bibliothèque de l'intendant de la sultane validé, Yousouf aga, qui en a été l'une des victimes, la possibilité de remplacer celui que j'avais offert au général Sebastiani [1]. Je ne doute nullement qu'aujourd'hui vous n'ayez par M. de Volney ce livre à votre disposition. S'il en était autrement ainsi que du *léhdjét ul langat* et des deux *tarifati Seïïidi*, l'un pour vous, l'autre pour la bibliothèque impériale, je vous prierais, monsieur, de vouloir bien m'en informer ; j'aurais le plaisir de vous prier d'accepter les deux derniers ouvrages, que l'on peut se procurer, quoique rarement on trouve un *tarifat* aussi beau que celui que je vous avais destiné. Quant au *milel u nihal*, comme il me serait impossible d'en trouver un que je puisse vous offrir, le mien vous serait envoyé, ainsi que tout autre livre que je puisse posséder, aussitôt que vous le désirerez, afin que vous y puisiez tous les renseignements qu'il peut contenir, que vous le fassiez même copier pour vous et la bibliothèque. Les

[1] Cet ouvrage avait été offert au général Sebastiani pour être envoyé à Volney. Ducaurroy écrit en effet le 29 janvier 1808 : « M. l'ambassadeur ayant témoigné le désir de faire à M. de Volney l'offre d'un ouvrage rare, je me suis cru trop heureux de pouvoir le lui présenter ».

livres n'existant que pour répandre les lumières, je hais la méthode du bibliomane qui ne communique point le livre rare qu'il a, précisément parce qu'il est rare. Je crois que cette raison exige une conduite toute opposée. Je me crois trop heureux, si je ne puis contribuer par moi-même au progrès des connaissances, de pouvoir en réclamer un peu le mérite par les livres que je possède. Et en quelles mains peuvent-ils être mieux confiés[1]?

Dans une réponse datée du 3 juin 1809, Silvestre de Sacy remercie Ducaurroy de ses services. Il exprime sa crainte de voir disparaître ces monuments de la littérature orientale, dont l'étude constitua l'occupation principale de sa vie laborieuse, et qui lui étaient si chers.

M. de Volney a bien voulu me prêter le *Traité des religions et des sectes* de Schahristani; ainsi je vous ai l'obligation de pouvoir consulter cet ouvrage. Je pourrais même en faire tirer ici une copie; mais comme je remarque que le manuscrit n'est pas très exact, je préférerais qu'on en acquît un autre pour la Bibliothèque impériale ou qu'on en fît faire une copie sur un bon exemplaire à Constantinople. La position politique de ce pays a sans doute été cause que le Ministre n'a donné aucune suite aux demandes que vous avez faites pour le service de votre école; mais cette position même devrait être un motif de plus pour ramasser quelques bons ouvrages, avant qu'une catastrophe inévitable ne détruise peut-être les derniers exemplaires. Nous nous récrions quelquefois sur la barbarie des Arabes et des Turcs, et cependant ce sont les Francs, qui, lors des Croisades, en incendiant plusieurs fois Constantinople, ont détruit beaucoup de monuments de la littérature et des arts. L'expédition d'Égypte a occasionné aussi la perte d'un assez grand nombre de manuscrits arabes et coptes. Et si le trône des Ottomans tombe, il entraînera encore dans sa destruction une partie de la littérature du moyen âge. Le soldat est partout le même, et ceux qui le commandent ne pensent guère à arrêter sa fureur et son esprit de destruction, que quand il n'en est plus temps. Je comptais beaucoup pour le succès de mes demandes, qui n'ont pour objet que l'utilité des lettres, sur le zèle de S. E. le général Sebastiani.

Je ne sais si M. (de) Latour-Maubourg mettrait quelque intérêt à cet objet, et d'ailleurs j'ignore ce que sa position politique lui permettrait de faire. Vous, monsieur, qui êtes sur les lieux, si vous jugez la chose possible, priez-le de se faire remettre sous les yeux les notes que j'ai envoyées.

Après quelques doléances sur les difficultés que les circonstances politiques apportent aux travaux des savants, Silvestre de Sacy termine par cette morale un peu désabusée :

Au surplus la science, comme tout le reste des choses du monde, est un hochet, auquel un homme sage ne doit pas mettre plus de valeur qu'elle n'en a réellement; et pourvu qu'il emploie du mieux qu'il peut les talents et les

[1] Mss NS 375, n° 189.

moyens extérieurs, que la providence lui a donnés, il doit se tenir content; car il en est des connaissances comme de l'or; ce n'est pas la quantité qu'on en possède, mais le bon usage qu'on en fait qui constitue la vraie richesse [1].

Ducaurroy continua, nonobstant, ses recherches de manuscrits, et dans ses lettres du 27 avril 1811 et du 4 mars 1812[2], il fait part à Silvestre de Sacy des résultats qu'il a obtenus.

V

A vrai dire la seule passion de la science n'inspirait pas son zèle. Très fier de l'estime que lui témoignait Silvestre de Sacy, il comptait bien que le crédit de l'illustre orientaliste contribuerait aux progrès de sa carrière.

Pierre Ruffin avançait en âge, sa surdité augmentait, et Ducaurroy espérait le remplacer comme secrétaire interprète de l'ambassade. Cette ambition il l'avouait franchement à Silvestre de Sacy le 8 octobre 1808 :

Son Excellence [3] a daigné m'assurer qu'arrivée à Paris, elle s'occuperait efficacement d'obtenir, sinon à mes talents, du moins à mes efforts, à mon zèle et à ma conduite un poste beaucoup plus solide et avantageux pour moi, où je me trouve conduit naturellement par mon emploi même : celui qu'occupe aujourd'hui, du moins comme secrétaire et interprète, M. Ruffin, que l'âge appelle à une retraite honorable et digne des services qu'il a rendus pendant sa longue vie.

Mais Ruffin, qui d'ailleurs à cette époque désirait lui-même prendre du repos et rentrer en France, ne fut pas mis à la retraite par le ministre des Relations Extérieures, et Ducaurroy fut déçu dans son attente.

Aussi deux ans plus tard, le 2 octobre 1810, prie-t-il avec insistance Silvestre de Sacy d'intervenir au ministère en sa faveur.

Dans chacune des lettres dont vous daignez m'honorer et dans celles mêmes que vos relations avec les ministres de Sa Majesté à Constantinople vous donnent l'occasion de leur écrire, je trouve chaque fois de nouvelles preuves de l'intérêt que vous voulez bien me porter personnellement et de celui qui vous fait veiller au succès de l'École confiée à ma direction. Permettez-moi, monsieur, de vous en témoigner toute ma reconnaissance. M. de Maubourg m'a communiqué ce que votre lettre contenait de flatteur pour moi. Quand par votre recommandation, vous avez peut-être déterminé la démarche qu'il fait

(1) Mss NS 375, n° 202.
(2) Mss NS 375, n°s 197 et 199.
(3) Le général Sebastiani, qui, après avoir terminé sa mission à Constantinople, rentrait à Paris.

par le présent courrier en renouvelant une demande qu'il avait, il y a huit mois déjà, formée en ma faveur auprès du ministère, oserai-je, monsieur, assez compter sur la continuation de cette même bienveillance, pour espérer que vous daignerez couronner votre ouvrage, en interposant à Paris votre puissante médiation pour en assurer le succès.

M. le Chargé d'affaires expose dans sa demande que le service public exige que l'on jette les yeux sur un nouveau sujet, qui mis en activité, remplacerait les drogmans que l'âge ou les maladies condamnent aujourd'hui à l'inaction. Il propose que ce soit moi, à qui l'on assurerait la survivance d'un des drogmans, si les circonstances ne permettent pas de lui accorder dès à présent une retraite [1].

La demande de M. de Latour-Maubourg n'eut pas d'effet immédiat, et le 27 avril 1811, Ducaurroy rappelle non sans quelque amertume, qu'à trente-six ans et après treize années de service il reste dans une position médiocre, avec trois mille francs d'appointements.

Quelques mois plus tard pourtant, cette position fut améliorée, et il l'annonça à Silvestre de Sacy le 9 novembre 1811 :

J'ai été appelé à de nouvelles fonctions. Je suis employé comme drogman de la douane, et quoique ce nouvel emploi ne m'offre nullement l'occasion d'appliquer le peu que j'ai acquis par l'étude, je le remplis avec zèle et j'ose dire avec succès. J'ai du moins obtenu de ceux avec qui je suis aujourd'hui en relation, quelques grossiers que puissent être des douaniers, qu'ils aient assez su me distinguer pour m'accorder une considération personnelle indépendante, même au-dessus de celle qu'ils me doivent comme drogman. Comme j'attribue surtout à votre puissante recommandation, monsieur, l'heureuse issue de cette affaire, permettez-moi de vous en offrir mes remerciements les mieux sentis [2].

Lentement l'ambition de Ducaurroy fut satisfaite. Il fut nommé drogman de deuxième classe à l'ambassade de France à Constantinople le 1er octobre 1819, puis il passa de première classe, et fut enfin promu secrétaire interprète. Mais le détail de sa carrière nous échappe après le 9 juillet 1814, date de la dernière de ses lettres à Silvestre de Sacy. Toutefois nous savons qu'à la vente aux enchères des livres, des manuscrits et de l'argenterie de feu Thomas Ruffin, fils de Pierre Ruffin, qui eut lieu à Constantinople le 18 octobre 1826, Ducaurroy se rendit acquéreur de divers objets [3]. A cette

(1) Mss Ns 375, n° 195.

(2) Mss Ns 375, n° 198.

(3) Note sur la vente de feu Thomas Ruffin. Collection particulière de M. Fouques-Duparc, ministre plénipotentiaire, qui a mis à ma disposition avec une obligeance et une bonne grâce, dont je désire lui exprimer ici ma respectueuse gratitude, les documents qu'il possède sur Pierre Ruffin, son trisaïeul.

époque il était donc encore à Constantinople. Il fut admis à la retraite en 1831 et s'établit à Eu, sa ville natale.

VI

Il nous reste à dire quelques mots de l'œuvre littéraire de Ducaurroy, qui d'ailleurs est de courte étendue.

Son travail le plus important est intitulé : *Législation musulmane sunnite; rite hanefi, code civil*, comprenant deux grandes divisions : 1, droits des hommes sur les choses; 2, droits et devoirs des hommes entre eux.

Ce travail fut publié dans le *Journal asiatique*, en huit articles, de 1848 à 1853[1].

Les articles de ce code musulman sont formulés d'une manière claire et concise. Au texte de chaque article Ducaurroy ajoute en manière de commentaire la traduction d'extraits de juristes musulmans; enfin il éclaire texte et commentaire au moyen de notes très développées.

Ce code entre dans une infinité de détails; il prévoit et résout des cas aussi multiples que minutieux. Pour l'annoter il fallait être profondément versé dans le droit et les usages musulmans. Ce travail donna donc l'occasion à Ducaurroy de faire bénéficier l'orientalisme du trésor de notions qu'il avait accumulées pendant son séjour de près de trente années à Constantinople. Malheureusement il l'entreprit sur la fin de ses jours et le laissa inachevé.

Ducaurroy collabora encore à l'ouvrage du comte Andreossy, *Constantinople et le Bosphore de Thrace pendant les années 1812, 1813 et 1814 et pendant l'année 1826* (in-8, Paris, 1828).

Il y donna la traduction de deux fables du poète persan Saadi (p. xxxvi-xxxvii), ainsi que celle de deux odes de Djelaléddin, que les derviches mevlevi chantent pendant leurs exercices de danse en tourbillon (p. 104-107).

Andreossy se louait de cette collaboration en ces termes : « M. Ducaurroy, ancien chef de l'Institut des jeunes de langue à Constantinople, qui a fait une étude approfondie des auteurs orientaux et qui est en outre plein d'instruction et de goût, a bien voulu traduire et me communiquer ces fables et ces odes ».

Le chapitre x de l'ouvrage intitulé : « De l'esclavage et de l'affranchissement chez les Turcs comparé à l'esclavage et à l'affranchissement chez les

[1] *Journal asiatique*, 4e série, t. XII, p. 5; XIII, p. 120; XVI, p. 476; XVII, p. 211; XVIII, p. 290; XIX, 519; 5e série, t. I, p. 39; II, p. 471.

Romains », fut revisé et annoté par Ducaurroy, qui en outre compulsa le texte des lois turques pour s'assurer de l'exactitude des citations.

Enfin Ducaurroy ayant revu les épreuves d'un autre ouvrage du comte Andreossy, *Voyage à l'embouchure de la mer Noire*, fut amené à rédiger des « observations sur la méthode de transcription des mots turcs en caractères français », lesquelles furent insérées dans *Constantinople et le Bosphore de Thrace* (p. 485-490) [1].

Son ancien élève Bianchi cite encore dans la courte notice biographique qu'il lui consacra au *Journal asiatique* (5e série, t. II, 1853, p. 543) plusieurs œuvres de Ducaurroy restées manuscrites : un mémoire remis à la Commission algérienne de législation, un mémoire sur les Capitulations de la Porte avec la France et les autres puissances européennes, remis au ministère des Affaires étrangères, un mémoire sur les croyances et les usages des derviches mevlévi.

Ducaurroy mourut le 5 novembre 1853, ayant formé dans son École des jeunes de langues quelques sujets de valeur, ayant contribué pour sa part à conserver à la France la position éminente qu'elle occupait en Orient et ayant, somme toute, tenu une place fort honorable dans le groupe brillant des orientalistes français, qui florissait pendant le premier Empire et la Restauration sous l'égide affectueuse et éclairée de Silvestre de Sacy.

Henri Dehérain.

LIVRES NOUVEAUX.

L'hellénisation du monde antique. Leçons faites à l'École des Hautes Études sociales par MM. V. Chapot, G. Colin, Alfred Croiset, J. Hatzfeld, A. Jardé, P. Jouguet, G. Leroux, Ad. Reinach, Th. Reinach. — Un vol. in-8 de x-391 pages. Paris, Alcan, 1914.

Ce volume, comme l'indique le sous-titre, est une œuvre collective : il réunit des conférences faites par plusieurs savants à l'École des Hautes Etudes sociales. En réalité, ces conférences n'avaient entre elles d'autre lien qu'une idée générale, une orientation commune pour l'étude des différentes parties d'un grand problème historique : la conquête du monde antique par l'hellénisme. Le groupement en un volume est l'œuvre d'Adolphe Reinach, un jeune érudit d'avenir, qui depuis, comme son collaborateur Gabriel Leroux, est tombé glorieusement au champ d'honneur. De ces études diverses, disposées dans l'ordre

[1] Le texte de Ducaurroy est annoté par Bianchi et Jouannin, ce qui prouve la bonne entente régnant entre ces orientalistes.

chronologique, un peu remaniées par les auteurs pour établir « une certaine harmonie matérielle », et complétées par des indications bibliographiques, Adolphe Reinach a voulu faire les chapitres d'un livre sur ce qu'il appelle « l'hellénisation du monde antique ».

Considéré de ce point de vue, le volume prêterait à quelques critiques : il manquerait un peu d'unité, comme de proportions, et l'on y signalerait aisément bien des lacunes. On n'a jamais tiré un vrai livre d'une mosaïque de ce genre. Si bons que soient les morceaux artificiellement assemblés, ils restent des morceaux distincts. Mieux eût valu, peut-être, les publier franchement comme tels.

Prenons donc le volume pour ce qu'il est en réalité, pour ce qu'il reste au fond : un recueil de conférences, sur différentes parties d'une même question. Ces conférences ont toutes été faites par des gens du métier, spécialistes autorisés, qui presque tous ont passé par notre École d'Athènes, et qui souvent résument ici des recherches personnelles. C'est dire que ces études sont fort intéressantes, d'une structure solide, bien au courant et bien au point; quelques-unes, même, sont vraiment neuves. Mais nous ne pouvons songer à entrer ici dans le détail; encore moins, à discuter. Nous nous contenterons d'indiquer brièvement le contenu du volume.

A lui seul, outre la Préface, Adolphe Reinach a rédigé cinq des études : plus de la moitié du livre. Il a cherché, d'abord, à élucider les questions d'origine : rôle des peuples de la mer, apparition des Hellènes, migration des Achéens, première expansion des Eoliens, des Ioniens, des Doriens, et concurrence phénicienne (I-II). Plus loin, le même savant étudie l'hellénisation de l'Occident, depuis le VIIIe siècle jusqu'au VIe : de Cyrène à Marseille, en passant par la Sicile et l'Italie (IV). Enfin, il s'est chargé encore de suivre le grand essor de la civilisation grecque aux temps d'Alexandre et de ses successeurs, en dégageant les caractères de l'hellénisme alexandrin (VII-VIII).

Les autres conférenciers se partagent le reste du volume, à raison d'un chapitre par orateur. De Gabriel Leroux : la colonisation grecque en Orient, le rôle de Milet et de l'Ionie (III). De M. Hatzfeld : la situation de l'hellénisme entre la Perse et Carthage (V). De M. Jardé : l'expansion hellénique après les guerres médiques (VI). De M. Alfred Croiset : des pages très pénétrantes sur la transformation de l'hellénisme entre Alexandre et Auguste (IX). De M. Chapot : l'hellénisme en Asie Mineure et en Perse (X). De M. Jouguet : l'hellénisme en Égypte, la civilisation alexandrine (XI). De M. Théodore Reinach : l'hellénisme en Syrie (XII). De M. Colin : l'hellénisme à Rome (XIII).

L'enquête se termine brusquement au milieu du IIe siècle avant notre ère, à la chute de Corinthe et de Carthage : comme si les destins de l'hellénisme étaient dès lors accomplis, comme si l'hellénisation complète et définitive du monde antique était dès lors, et pour toujours, un fait acquis. Et cependant, les siècles suivants ont vu encore bien des transformations, même des retours en arrière. En réalité, l'hellénisation du monde antique s'est poursuivie jusqu'à la fin du monde antique, jusqu'au début du Moyen Age : avec des fortunes très inégales et des aspects souvent imprévus, sous des formes très diverses, et dans des directions très divergentes.

L'hellénisme de Scipion Émilien et de ses amis, qu'on nous présente comme une fin, n'était encore qu'un commencement. Par le mode comme par la puissance de l'expansion, il n'annonçait guère l'hellénisme des contemporains de César ou d'Auguste, ni celui du temps d'Hadrien, ni celui de Marc Aurèle où de Plotin; ni celui des Africains ou des Gaulois de l'Empire, rhéteurs, marchands ou bateliers; ni celui des grandes Eglises latines de langue grecque, Carthage, Rome ou Lyon; ni celui de l'Afrique ou de l'Italie byzantine; ni celui des Arabes, de l'Inde ou de la Chine.

Toutes ces questions, et bien d'autres, s'imposeraient à l'attention de l'historien qui voudrait étudier vraiment, dans son ensemble et jusqu'au bout, l'hellénisation du monde antique. A vrai dire, on ne trouve pas ici cette histoire, mais seulement quelques chapitres, d'ailleurs très intéressants et souvent neufs, où des traits importants ont été fort bien dégagés, parfois de main de maître. Tel quel, ce recueil de conférences marque assez nettement, jusqu'à la conquête romaine, les principales étapes de la civilisation grecque : de la « culture hellénique », avec ou sans K, comme écrivent volontiers plusieurs de nos conférenciers. Franchement, si érudit qu'on soit, pourquoi ne pas dire tout bonnement « civilisation », à la française?

Paul Monceaux.

C. Calza. *Scavo e sistemazione di rovine.* (Extrait du *Bulletino della Commissione archeologica comunale*, 1916.) — Une broch. in-4 de 39 pages.

Dans la première partie de cet intéressant article, l'auteur analyse un manuscrit de Visconti conservé à l'*Archivio di stato*, volumineux recueil de lettres adressées de 1855 à 1870 par l'illustre archéologue au ministre du commerce du gouvernement pontifical : c'est en effet de ce ministre que dépendait Visconti, chargé pendant quinze années consécutives par le pape Pie IX d'exécuter des fouilles à Ostie. Ces lettres sont autant de rapports administratifs qui nous renseignent abondamment sur les conditions dans lesquelles travailla Visconti. Les moyens dont il disposait étaient médiocres : il employait aux fouilles des forçats, et on ne lui ouvrait que d'assez minces crédits. Mais surtout, on demandait à ses fouilles des résultats auxquels il dut trop souvent sacrifier les exigences d'une méthode scientifique : le désir d'enrichir le Vatican, le Musée du Latran, voire les places publiques de Rome, paraît avoir dominé la conduite des travaux d'exploration. Le savant qu'était Visconti fut tyrannisé par le zélé fonctionnaire qu'il était aussi.

A propos de ces lettres, l'auteur aborde le problème si important de la méthode à suivre pour l'exploration d'un site antique et pour la conservation des ruines mises au jour. M. Calza a pris, depuis la mort de Vaglieri, une part active à la direction des fouilles d'Ostie : pareille expérience confère une autorité particulière à ses réflexions. Aussi a-t-on plaisir à le voir s'appuyer constamment sur l'exemple d'Ostie; d'autant plus que, malgré l'effort de systématisation qu'il tente, il faut bien convenir qu'en fin de compte, si l'on met à part un petit nombre de principes généraux, ce sont les conditions particulières de chaque site archéologique qui déterminent la méthode à suivre dans l'exploration de ce site : dans quelle mesure, par

exemple, faut-il fouiller en profondeur, ou au contraire étendre le champ de fouilles en surface, cela dépend non seulement des indications que fournit l'histoire sur le développement de la cité explorée, mais encore des possibilités qu'offrent la structure du terrain et la nature même des ruines.

Le problème de la conservation et de la restauration des monuments exhumés n'est pas moins complexe. M. Calza s'inspire sur ce point d'un sage esprit de compromis entre les exigences de l'esthétique et celles de la science. On lira avec fruit ses réflexions. Bornons-nous à lui signaler que la question n'est pas tout à fait aussi neuve qu'il le pense : elle a été posée avec éclat devant le monde savant, il y a près de quinze ans, par la reconstruction du Trésor des Athéniens à Delphes, exécutée par M. Replat sous les auspices de l'Ecole française d'Athènes (voir la communication de M. Homolle au Congrès international archéologique d'Athènes, en 1905, *Compte rendu du Congrès*, p. 167, et un récent article de M. Seure dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1916, p. 426.)

L.-A. CONSTANS.

CH.-V. LANGLOIS. *Registres perdus des Archives de la Chambre des Comptes de Paris*. (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XL.) — Un vol. in-4, 366 p. Paris, Imprimerie Nationale, Librairie C. Klincksieck, 1917.

Les anciennes Archives de la Chambre des Comptes, qui « étaient immenses et même les plus considérables sans contredit qui fussent en France », se trouvaient, on le sait, réparties en quatre groupes, du moins en principe : la *Garde des Livres*, comprenant les pièces comptables ; le *Dépôt des fiefs*, avec les hommages, aveux et dénombrements ; la *Chambre* ou *Dépôt des terriers*, renfermant les terriers et autres titres domaniaux ; enfin, le *Greffe*, qui fut l'origine première des Archives et les réunit entièrement jusqu'au début du XVIe siècle, pour se composer ensuite du reste des pièces, formant même les séries principales. Mais, le terrible incendie de la nuit du 26 au 27 octobre 1737, fit « souffrir beaucoup » le Dépôt et détruisit en tout ou en partie les trois premiers groupes. Il subsiste cependant des Inventaires descriptifs plus ou moins sommaires, faisant connaître l'état des Archives à la veille du désastre. Pour le Greffe, par exemple, depuis la fin du XVIe siècle, à chaque mutation de greffier, un récolement était fait des documents confiés à la garde du nouveau titulaire ; on possède également, dès cette même époque, des inventaires de terriers, et des récolements et inventaires de la garde des livres. Si, d'autre part, on remonte à la période où l'ensemble des Archives était compris dans le Greffe, il faut aller jusqu'au XVe siècle, pour retrouver des traces d'Inventaires généraux, qui commencèrent à apparaître dès le milieu du XIVe siècle, avec Robert Mignon. Bien qu'ils ne fussent pas très nombreux et qu'en moyenne on ait travaillé moins à la Chambre des Comptes qu'au Trésor des Chartes, on possède cependant d'autres recueils encore. Depuis 1330 environ, c'est-à-dire depuis l'origine de la Compagnie, ce sont d'abord les quatre célèbres *Libri Memoriales*, où des maîtres des Comptes composèrent des « registres de copies et d'extraits de textes réglementaires et de précédents notables » ;

puis, au XVe siècle, en vue de faciliter l'usage des recueils eux-mêmes, les greffiers confectionnèrent des tables de registres, des index des matières pour certains mots essentiels, tous sortes de répertoires; enfin, au XVIe siècle, des membres de la Cour, des érudits tels que Pithou, des transcripteurs, par curiosité scientifique ou par intérêt généalogique, se mirent à étudier ces archives « inépuisables » et à y faire des recherches et des copies, dont le résultat représente des centaines de volumes, dispersés un peu partout et qu'on peut d'abord distinguer en recueils de tables, par exemple pour les Mémoriaux, ou de copies et d'extraits, concernant la série des Mémoriaux du Greffe, ou d'autres séries : des transcriptions furent faites pour Fouquet, et des érudits ou des généalogistes célèbres, tels que Du Cange, Baluze, le Père Anselme, les Bénédictins, etc., prirent également des copies.

Telles sont les ressources dont on dispose pour l'étude des Archives anciennes détruites en 1737. Dans celles-ci, considérons d'abord les grandes séries de registres, à la vérité placés autrefois sans ordre et dépourvus même de titres ou de rubriques. Elles se divisent en deux groupes : d'abord les séries pour l'enregistrement des actes royaux, soit d'intérêt public, *Libri Memoriales* ou Prémémoriaux, puis *Mémoriaux* proprement dits, soit d'ordre privé, les registres des Chartes, dont le plus célèbre était *Rubeus* ou *Livre rouge* ; en second lieu, les séries pour l'enregistrement des actes et décisions de la compagnie : c'étaient par exemple les *Journaux*, où s'inscrivaient les arrêts rendus sur requête ; les *Plumitifs*, ou « vrais journaux » de l'existence journalière et judiciaire de la Chambre; les *Arrêts*, renfermant la transcription des arrêts rendus contradictoirement, etc... A côté de ces registres en séries, s'en trouvaient de « divers », tels que le registre *Bel*, de l'origine et de la composition duquel l'auteur fait une étude spéciale et qui comprenait les « Révocations » faites par Philippe le Long des dons accordés par ses prédécesseurs sur le domaine royal : les documents similaires ne manquaient pas à la Chambre, par exemple dans le *Rubeus*.

D'autres registres et documents de la Chambre se trouvent maintenant au Trésor des Chartes et le cas inverse se présente également, mélange qui entraîne l'étude des rapports de ces deux dépôts. Ils remontent au XIIIe siècle et plusieurs raisons les rendirent fréquents : la juridiction domaniale de la Chambre s'étendait sur la Sainte-Chapelle et par suite sur le Trésor; la Chambre était même la juridiction domaniale par excellence et le Trésor formait le Dépôt des Archives domaniales de la couronne, d'où, pour le premier organe, la nécessité continuelle de recourir au second; enfin, la compétence de la Chambre, très vaste, était non seulement financière, mais contentieuse : « tout passait en principe par elle, avant d'être tenu pour définitif ». De là, venaient, suivant des habitudes assez fréquentes à ces époques, des rapports à la fois « intimes et incohérents », qui, après l'examen comparatif des séries parallèles des registres de ces deux organes, amènent à conclure que les Archives de la Chambre étaient « comme un second Trésor des Chartes » : les layettes et sacs du Trésor « regorgeaient » de pièces

purement domaniales et les pièces volantes de la Chambre offraient nombre de documents d'intérêt politique et administratif, aussi bien que domanial.

Enfin, dans un ordre d'idées absolument particulier, se conservaient à la Chambre, — même en dehors du Dépôt des fiefs, spécialement destiné aux documents de cette nature —, des traces d'enquêtes domaniales spéciales comme temps et lieu, dénombrements de fiefs et de cens, etc., dont on possède des mentions dans des inventaires ou des extraits dans des recueils antérieurs à l'incendie. L'auteur en donne une longue liste alphabétique.

Le travail se termine par deux appendices : des extraits du *II Jornalis* de la Chambre pour les années 1321 et 1322, et un essai de reconstitution du *Rubeus*.

Ce résumé, très court et très sec, ne peut donner qu'une idée fort incomplète et insuffisante du travail de M. Ch.-V. Langlois, trop technique pour être analysé ici avec tout le détail désirable : une lecture directe seule permet de se rendre parfaitement compte de la nature de ce volume, de l'ensemble des recherches qu'il a nécessitées comme de l'intérêt des résultats qu'il a obtenus. Néanmoins, on peut insister sur la méthode suivie, de deux points de vue divers. Tout d'abord, dans une étude de cette nature, qui porte sur des documents « perdus », qui donc, par principe, est une reconstitution, qui, par essence, est d'un caractère hypothétique, qui comprend la réunion, l'emploi, la discussion, la comparaison, à la fois de toutes les pièces conservées intactes comme de tous les simples renseignements subsistant encore, ce qui frappe, ce n'est pas seulement l'étendue, la pénétration, la précision des investigations, mais c'est, plus encore peut-être, l'imagination scientifique répandue partout : ce n'est pas le côté le moins caractéristique et intéressant de ce volume que cette association continuelle de l'esprit conjectural et de l'esprit descriptif, que cet effort incessant pour passer du connu trop restreint qui subsiste à l'inconnu trop considérable qui a disparu, qualités qui animent et vivifient sans cesse ce genre de travail, forcément un peu aride en soi. Cette union et cette vie se constatent lors de la recherche des premiers essais d'enregistrement à la Chambre, antérieurs aux Pré-mémoriaux, ou à propos de l'origine de ces derniers, de la reconstitution des registres, soit isolés, tels que le *Rubeus* et le *Bel*, soit en séries, ou de la classification des collections de registres encore du Trésor des Chartes. L'auteur excelle à s'attaquer à ces problèmes « obscurs et délicats », et, pour les résoudre, à réunir toutes les « circonstances », à rassembler tous les « indices » et à les utiliser heureusement.

Ce premier mérite se complète par un second. M. Langlois ne connaît pas seulement d'une façon parfaite tous ses documents, directs ou indirects, considérés comme parties ou restes d'archives, mais il sait toute la valeur qu'ils offrent pour l'étude organique de l'institution examinée; en d'autres termes, un travail de cette nature ne pouvait s'écrire sans une science complète et des pièces non perdues de la Chambre et aussi de la nature et du fonctionnement du corps lui-même : forcément, l'organe créait le document et c'est souvent d'après

ce que l'on connaît de l'un qu'il est possible d'essayer de retracer l'autre. L'auteur dit parfois avec juste raison que tels registres étaient « nécessaires », en raison du but et de la marche de la compagnie; d'une façon générale, il ne décrit les pièces qu'après les avoir expliquées et n'expose les rapports de documents entre les organes qu'après avoir analysé leurs relations administratives : d'un mot, il fait comprendre que les Archives ne sont qu'une conséquence. Aussi, l'introduction et la conclusion des diverses parties intéressent-elles fréquemment les institutions, partent de leur connaissance, arrivent à y ajouter, et le reste des chapitres ne manque pas non plus d'indications de même nature : les essais d'enregistrement, qui entraînèrent la confection des Mémoriaux proprement dits; l'obligation, en raison de la constitution de la Chambre, d'avoir des séries de registres d'ordre public ou intérieur, tels que les Chartes ou les Journaux; l'origine du registre *Bel*, qui s'explique par l'histoire des aliénations domaniales des souverains et donne à l'auteur l'occasion de parler en général de l'histoire du domaine royal et, plus spécialement, d'approfondir la question de l'appel volage. Dans ce même genre d'idées, l'histoire des enquêtes domaniales, royales ou seigneuriales, se rattachant particulièrement aux mentions qui sont restées des secondes et, d'une façon plus complexe, l'histoire des rapports de documents de la Chambre et du Trésor, qui ne s'explique que par la constitution même des deux organes, sont autant d'exemples de cette manière de procéder, qui a, pour ainsi dire, un triple mérite : après avoir lu ce travail, si on arrive à se représenter aussi complètement qu'il est possible les traits extérieurs des documents perdus, on peut également saisir leurs raisons d'être et comprendre leurs caractères internes; et cela, parce qu'en même temps, on a beaucoup appris sur le fonctionnement général de l'organe dont ils émanent : les deux choses se tiennent étroitement.

L'ensemble du travail tient donc encore plus qu'il ne promet, et on ne saurait s'en étonner, puisque l'auteur, par ses doubles recherches sur les Archives de l'Histoire de France en général et sur les documents de la Chambre des Comptes elle-même, comme aussi, peut-on l'ajouter, par ses études sur la méthode historique, était mieux que quiconque préparé pour écrire ce volume. On voit finalement à combien de points peut toucher une œuvre de cette nature, quand on sait la comprendre et l'élargir et, par cela même, on devine quelle pouvait être l'importance des registres, — et autres documents — « perdus » de cet organe fondamental qu'était la Chambre des Comptes. Aussi, à l'intérêt propre qu'éveille la lecture de ce travail, se joint-il un autre sentiment, qui est celui d'une impression de mélancolie, en songeant qu'il a suffi d'une nuit d'incendie pour anéantir à jamais tant et de telles richesses, jusque-là presque inutilisées et renfermant plus de quatre siècles de l'Histoire de France.

Georges Espinas.

Memoirs of the American Academy in Rome, vol. I, 1917.

L'Ecole américaine de Rome vient de publier un premier volume de *Mémoires*, qui paraissent devoir prendre une place très honorable à côté

de ceux que publie depuis quelque temps déjà l'Ecole anglaise et des *Mélanges* de notre Ecole du palais Farnèse. Le texte en est soigné et l'illustration remarquable. Les sujets traités par les différents auteurs se rapportent, les uns à l'antiquité, les autres au moyen âge; ils touchent à la paléographie, à l'histoire, à l'archéologie, à l'art : variété qu'il est intéressant de noter, parce qu'elle nous indique les domaines où l'activité de l'école entend se développer. La période antique est représentée par des études sur la bijouterie à grènetis d'or du VIIe siècle avant J.-C.; sur la réorganisation des sacerdoces romains au début de la République; sur les emprunts faits à l'Etrurie par les Romains, pour les armes et l'équipement; sur ces têtes de statues, composées de deux morceaux nettement coupés, où l'on a voulu voir une pratique religieuse de section rituelle; enfin sur un petit bout d'aqueduc appartenant à l'*aqua Trajana*, qui a été rencontré en établissant les fondations de l'Ecole américaine sur le Janicule. La période médiévale a donné lieu à deux travaux : l'un sur l'école d'écriture de Tours et la part qu'Alcuin prit à la réforme qui signala le règne de Charlemagne, l'autre sur le peintre de Pérouse Bartolomeo Caporali. On ne peut que souhaiter la bienvenue à ces *Mémoires* et à féliciter nos amis les Américains de leur nouvelle initiative.

R. Cagnat.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

28 juin. M. Th. Reinach signale que M. Seymour de Ricci a retrouvé à la Bibliothèque de Vicence un fragment d'inscription grecque sur marbre, déjà copié en 1730 à Athènes par Fourmont. Ce fragment, que l'on croyait perdu, reproduit un décret athénien de l'an 210 après J.-C., relatif à la procession des éphèbes aux fêtes éleusiniennes.

— M. Ed. Cuq, revenant sur une inscription latine de Volubilis déjà commentée par lui, montre les difficultés auxquelles se heurte une nouvelle interprétation que M. de Sanctis a exposée devant l'Académie des Sciences de Turin.

5 juillet. M. Th. Reinach fait connaître un document récemment publié et trouvé dans le Rhin près du confluent de la Moselle. C'est un bas-relief présentant d'un côté l'image de la Grande Déesse, à laquelle est consacré l'ex voto, de l'autre une tête barbare, celle d'un Germain vaincu. La dédicace est rédigée en celtique : c'est la première inscription en cette langue découverte dans la région de la Moselle.

— M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu de M. le commandant Thyl, chef d'escadrons de l'État-Major polonais, la copie d'une dédicace à la Mère des dieux, découverte à Announah en Algérie.

— M. l'abbé Chabot fait une lecture sur Edesse pendant la première croisade.

— M. Homolle lit une note sur la part prise par Maxime Collignon à la

rédaction et à la direction de la publication : *Les Monuments Piot.*

12 juillet. M. S. Reinach présente des photographies et une note de M. Passemard, relatives à des sculptures préhistoriques découvertes par lui dans une caverne à Isturitz (Basses-Pyrénées).

— M. P. Girard lit un mémoire sur la langue d'Homère.

19 juillet. M. H. Omont annonce que quelques fragments d'un très ancien manuscrit latin à écriture semi-sociale du ve au vi^e^ siècle ont été découverts récemment par M. Reygasse, administrateur de Tébessa et viennent d'être offerts à la Bibliothèque nationale par M. Gsell. Ces fragments, découverts à 75 km. au sud-ouest de Tébessa dans une grotte, où s'étaient réfugiés des chrétiens fuyant sans doute l'invasion arabe de la fin du viie siècle, appartiennent à un ouvrage théologique perdu, qu'il faut peut-être identifier avec le premier des *Libelli instructionis, qualiter se debeant habere competentes*, d'un auteur chrétien de la fin du ive siècle, Nicetas de Remisiana.

— M. Clermont-Ganneau entretient l'Académie d'une inscription qui figure sur un style en bronze conservé au Musée de Cologne et publiée depuis longtemps dans le tome XIII du *C. I. L.* On y lit : *ego scribo sinem manum*, chaque mot étant disposé sur une des faces de l'objet. Le sens qu'on obtient en expliquant *sinem manum*, comme synonyme de *sine manu* n'étant pas satisfaisant, il propose de lire *sine m [i] manum* « prête-moi ta main ». Il suppose en outre que l'original porte peut-être au lieu de *Hego*, *et ego*.

26 juillet. M. R. Cagnat donne lecture d'une note de M. Seymour de Ricci qui transmet une copie du texte grec du tarif de Palmyre, faite jadis par lui au musée de Pétrograd.

— M. S. Reinach communique une note de M. Camille Jullian relative à un casque de gladiateur trouvé à Pompéi et conservé au musée de Naples. M. Jullian voit dans le sujet figuré qui le décore une allusion au triomphe de Germanicus. Trois captifs représentés auprès des trophées seraient, d'après lui : Arminius, Thusnelda et Thumelicus.

— M. Homolle présente de la part de M. Rey, chef du service archéologique de l'armée d'Orient, une carte donnant les emplacements des *Tumuli* fouillés par le corps expéditionnaire dans la région de Monastir et de Salonique.

— M. Pottier lit une note de M. Merlin sur une terre cuite punique trouvée dans une nécropole de Carthage; ce monument représente une femme, luxueusement habillée et tenant à la main un objet, que M. Pottier identifie avec un tympanon.

— M. Dieulafoy communique une note de M. Joulin sur l'histoire des Celtes, d'après les découvertes faites récemment dans le midi de la France et en Espagne.

2 août. M. Leger fait une lecture sur la vie académique chez les Yougoslaves. Les deux centres intellectuels sont Zagreb (Agram) chez les Croates et Belgrade chez les Serbes.

— M. Franz Cumont donne une description sommaire de la basilique souterraine qui a été découverte l'année dernière à Rome près de la Porte Majeure et qui, au premier siècle de notre ère, servait à la célébration d'un culte mystique.

La valeur artistique et religieuse de ce temple réside surtout dans la richesse de sa décoration. Presque toute la surface des murs et des voûtes

est couverte de reliefs en stuc où, à côté de motifs purement ornementaux, on voit une variété surprenante de scènes, dont quelques-unes sont purement profanes, mais dont la plupart ont un caractère religieux : objets du culte posés sur des tables d'offrande, cérémonies sacrées, mystères éleusiniens ou dionysiaques, épisodes de légendes mythologiques. M. Franz Cumont croit voir dans cette basilique le lieu de réunion d'une association néo-pythagoricienne.

9 août. M. S. Reinach donne lecture d'un travail sur la grande vente qui fut faite publiquement à Rome des biens personnels de l'empereur Commode, sous son successeur Pertinax. Parmi les objets de toute sorte, esclaves, bouffons, costumes, vases, armes, qui furent vendus, Capitolin qui a dû avoir sous les yeux le texte même des affiches de la vente, conservé par des intermédiaires, signale des voitures « mesurant le chemin et indiquant les heures», c'est-à-dire garnies de compteurs de vitesse et d'horloges. M. Reinach se référant à un passage de Héron d'Alexandrie, qui décrit, après Vitruve, des instruments de cette nature d'un modèle alors tout nouveau, estime que Héron, dont la date est incertaine, doit avoir vécu dans la seconde moitié du IIe siècle de notre ère.

— M. Franz Cumont fait une communication sur la triple commémoration des morts célébrée par l'Eglise byzantine les 3e, 9e et 40e jours après le décès. Cet usage remonte au paganisme. L'église d'Orient paraît avoir combiné la pratique grecque de faire des offrandes sur la tombe les 3e, 9e et 30e jours avec la tradition syrienne, qui plaçait ces sacrifices funèbres, les 3e, 7e et 40e jours. La religion astrale des Sémites enseignait qu'à ces dates marquées par des nombres sacrés, la lune exerçait une action plus puissante sur la putréfaction des corps. M. Louis Canet a montré que la recension des Septante admise à Antioche altéra le texte de divers passages, pour pouvoir justifier par des exemples bibliques la célébration du 40e jour.

16 août. M. l'abbé Chabot entretient l'Académie du tarif gréco-palmyrénien de Palmyre, dont il prépare la publication pour le *C. I. S.* Il signale différents compléments qu'il a apportés au texte palmyrénien dans les paragraphes relatifs aux bestiaux, aux fourrages et aux statues.

— M. Leger donne lecture d'un mémoire sur la vie académique en Bohême, sur la Société royale de Prague, fondée en 1784 et sur l'Académie des Sciences de Prague, fondée en 1883.

23 août. M. l'abbé Chabot ajoutant une remarque à celles qu'il a présentées précédemment montre que dans un passage du tarif de Palmyre, où l'on avait vu jusqu'à présent la mention du costus plante aromatique, il faut lire un mot palmyrénien, reproduisant le mot ζέστης, et voir simplement la mention de sentiers.

— M. Cagnat lit une note de M. H. Basset, sur des fouilles exécutées par lui en collaboration avec le Dr Huguet et le lieutenant Campardou dans la nécropole de Chella, près de Rabbat. On a trouvé là un cimetière romain, dont les tombes s'échelonnent depuis les débuts de l'occupation romaine jusqu'à la période musulmane. On a recueilli des poteries, des lampes et quelques rares inscriptions.

30 août. M. le Dr Carton fait connaître les résultats de l'exploration qu'il a accomplie dans un souterrain

qui s'ouvrait dans la falaise de Carthage, et dont la longueur est d'environ 17 mètres.

— M. Omont communique des extraits d'une lettre de Dom André Wilmart, bénédictin, qui a examiné les fragments de manuscrits signalés à l'Académie dans la séance du 19 juillet. Ces fragments lui paraissent avoir appartenu à un traité polémique écrit contre les Manichéens; il serait tenté d'y voir l'œuvre d'un disciple de saint Augustin.

— M. Ed. Pottier lit une étude sur la céramique ibérique, qui sera prochainement publiée ici.

Le Gérant : Eug. Langlois.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1918.

LE PROBLÈME DE LA CÉRAMIQUE IBÉRIQUE.

A. Frickenhaus, *Griechische Vasen aus Emporion* (*Anuari d'Estudis Catalans*, Barcelone, 1908). — P. Paris, *Vases ibériques du Musée de Saragosse* (*Mon. et Mém. de la Fondation Piot*, XVII, 1909, p. 59). — *Excavaciones de Numancia* (*Memoria de la Comision ejecutiva*, Madrid, 1912). — J. Ramon Melida, *Numancia*. S. d. — J. Déchelette, *Les vases peints ibériques* (§ VII du chapitre XII du *Manuel d'Archéologie préhistorique*, II, p. 1494, Paris, 1914). — P. Bosch Gimpera, *El problema de la Ceramica iberica* (Madrid, 1915). — R. Lantier, *El Santuario iberico de Castellar de Santisteban* (avec le concours de J. Cabré Aguilo et une préface de P. Paris, Madrid, 1917). — P. Paris, *La poterie peinte ibérique d'Emporion* (*Revue archéologique*, 1917, II, p. 75.) — A. Vives y Escudero, *Estudio de arqueologia Cartaginesa, La Necropoli de Ibiza* (Madrid, 1917). — P. Bosch y Gimpera, *Las ultimas Investigaciones arqueologicas en El Bajo Aragon y los problemas ibericos del Ebro* (*Revista historica*, 1918); *La Cultura iberica* (Conferencia donada al Ateneu, Barcelone, 1918).

Avec les découvertes nouvelles, avec les enquêtes poursuivies activement par plusieurs savants d'Espagne et de France, on voit se préciser le problème de la céramique ibérique, posé depuis 1883 par un des plus réputés archéologues de Madrid, D. J. R. Mélida, puis en 1904, avec plus d'ampleur et d'abondance dans la documentation scientifique, par le livre aujourd'hui classique de M. Pierre Paris,

Essai sur l'Espagne primitive. L'excellent résumé que vient de publier sur ce sujet M. P. B. Gimpera[1], les conclusions auxquelles il aboutit nous engagent à indiquer, à notre tour, les résultats d'ensemble obtenus par les divers travaux que nous avons mentionnés en tête de cette étude et à en tirer quelques observations sur le développement de l'art décoratif en Espagne.

I

Dès qu'on eut l'occasion d'examiner les produits de la céramique ibérique, on fut frappé des ressemblances qu'ils offraient avec le décor mycénien. Système curviligne, spirales, cercles et demi-cercles, lacis, crochets et crosses, feuillages stylisés, tout y justifiait l'idée d'une filiation que les conditions géographiques et historiques rendaient d'ailleurs plausible. M. Paris et M. Evans ont développé, chacun de leur côté[2], cette thèse qui paraissait logique. Cependant, dès le début, on eut aussi l'impression qu'un hiatus profond séparait la date des poteries mycéniennes et celle des poteries ibériques. Nulle part on ne trouvait de raison décisive pour reculer jusqu'au second millénaire avant notre ère les poteries peintes rencontrées sur le sol de l'Espagne. Le vase signalé par Furtwaengler et mentionné par G. Perrot comme une importation mycénienne avait vite repris sa place parmi les produits de pur style ibérique[3]. Il n'y a pas trace d'une introduction du commerce étranger avant le VIIe siècle, époque des grandes colonisations venues de l'Ionie. Pour cette raison, en 1905, ayant à rendre compte de l'ouvrage de M. Paris[4], je m'étais attaché à montrer que par l'Ionie, par la céramique de Milet, de Naucratis, de Chypre et de Rhodes, on pouvait expliquer une survivance du décor crétois et la formation d'un style pseudo-mycénien en Espagne.

(1) Ce mémoire, *El Problema de la Ceramica iberica*, a déjà fait l'objet d'un compte rendu publié par M. Lantier dans le *Journal des Savants*, 1917, p. 183.

(2) *Essai sur l'Espagne*, II, p. 119 et suiv.; *Scripta Minoa*, p. 96.

(3) Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VI, p. 940, note 5; P. Paris, *op. c.*, II, p. 42; Albertini, *Fouilles d'Elche*, (*Bulletin Hispanique*, 1906-1907), p. 58, note 2.

(4) *Journal des Savants*, 1905, p. 584.

Aujourd'hui, après avoir examiné ce que l'on a publié depuis dix ans sur ce sujet, je crois devoir abandonner cette idée d'une survivance mycénienne dans le décor des vases. De son côté, M. Paris, avec sa loyauté coutumière, a reconnu que tous les faits nouveaux militaient, en général, contre les conclusions dont il fut le promoteur et que M. Evans avait adoptées[1]. Déjà, en 1914, le regretté J. Déchelette avait nettement déterminé les conditions chronologiques de la poterie peinte ibérique[2]. Il faut donc reconstruire sur d'autres bases et aborder le problème sous un aspect différent. Nous disposons maintenant de renseignements dus à des fouilles méthodiquement conduites. Citons en particulier celles de Numance et d'Emporium.

Les trouvailles de Numance ont fourni une stratigraphie fort instructive qui nous conduit de l'âge néolithique jusqu'à l'époque romaine. Sous la Numance romaine on a retrouvé la Numance assiégée par Scipion; sous la Numance incendiée et détruite en 133 on a retrouvé la vieille cité ibère, puis l'habitat préhistorique qui a précédé tous les autres, avec son outillage de silex taillés, de fusaioles et de poteries fumigées. On suit à travers ces décombres le développement logique de la céramique locale depuis les ébauches rudimentaires en argile travaillée à la main, couverte de dépressions faites au doigt dans l'argile fraîche (*Excavaciones*, pl. 16), jusqu'au vase à glaçure plombifère ou à lustre rouge, contemporain de l'Empire (pl. 65). Entre ces deux points extrêmes se placent les étapes successives du décor incisé, rappelant celui des Cyclades (pl. 19), du décor estampé en petits cercles comme celui du *bucchero rosso* d'Italie (pl. 22), puis du décor peint avec ses variétés traditionnelles :

(1) *Revue archéologique*, 1917, II, p. 81. « Il devient de plus en plus difficile, nous l'avouons, de soutenir la théorie d'une influence directe des industries égéennes, sans que pour cela nous renoncions à des rapprochements qui continuent à s'imposer et dont il faut attendre l'explication de découvertes nouvelles. » M. R. Lantier écrivait récemment (*Journal des Savants*, 1917, p. 185) : « Quant aux questions d'influence, il faut abandonner sans espoir de retour les hypothèses mycénienne ou carthaginoise. Dans la formation de cette industrie, le plus grand rôle semble revenir à l'importation grecque. » C'est ce dernier point que nous aurons à discuter plus loin.

(2) *Manuel d'arch. préhistorique*, II, p. 1494 et suiv.

style géométrique du type rectiligne, analogue à celui du Dipylon attique et des Iles (pl. 29 à 38), représentation des animaux en style curviligne comme on le trouve à Chypre, à Rhodes et en Etrurie, (pl. 39 à 44), essais de figures humaines très maladroits comme dans la série des proto-attiques (pl. 45 à 51). C'est un enchaînement normal et logique des procédés de dessin et de peinture, tel qu'il apparaît en beaucoup de points du bassin méditerranéen[1].

En ce qui concerne plus particulièrement le style curviligne et pseudo-mycénien, l'emploi des cercles, spirales, feuillages stylisés, voici ce qu'on croit découvrir dans cet ensemble. Le curviligne se mêle d'abord à un rectiligne plus ancien de la période géométrique, sous forme de lacis, d'ondulations, de volutes, de demi-cercles suspendus à un filet circulaire (*Excavaciones*, pl. 34, 35, 36, 38, 40, 49). C'est une phase analogue à celle que nous observons dans la poterie archaïque béotienne, qui mêle volontiers les traits ondulés au rectiligne, tandis que le Dipylon attique reste plus strictement fidèle au géométrique rigide. On peut penser que le jeu naturel du pinceau, succédant à la pointe qui incisait l'argile et burinait les traits, incitait les décorateurs à se départir de cette fixité du trait droit dont la source était dans la métallurgie, mais qui convenait moins bien au décor peint. Peu à peu ce curviligne domine la technique et l'oriente vers des voies nouvelles : lacis, postes, cercles et demi-cercles (pl. 30, 31). L'apparition du végétal stylisé introduit aussi dans le dessin des courbes caractéristiques (pl. 32, 42), qui rompent l'uniformité du rectiligne.

Il est remarquable que les animaux et les personnages, d'abord géométriques comme dans le Dipylon attique (pl. 39, B et C; pl. 45, B; pl. 47, 49, 50, 51), revêtent bientôt des formes plus perfectionnées et plus souples, où le trait droit s'unit au trait courbe, dans une stylisation savante dont la peinture chypriote offre de nombreux exemples : les oiseaux et les poissons (pl. 39, 40, 41, 43, 44), le lièvre (pl. 32, 40), le cheval et l'homme lui-même (pl. 46, 48) sont conçus dans un esprit plus libre qui conduit à un modelé encore bien sommaire, mais voisin du proto-attique succédant au Dipylon et au béotien archaïque. Enfin, par un dernier effort qui

[1] Cf. aussi les planches de l'article de M. Mélida, *Numancia*, p. 133-142.

le libère encore plus des tyrannies du rectiligne, le décor en zones de lacis, de feuilles allongées, de guirlandes et de rosaces, s'apparente avec celui des vases ioniens (pl. 32).

Ainsi les fouilles de Numance nous offrent un tableau assez précis du développement normal de la décoration céramique en Espagne et si, quittant cette localité, nous nous reportons à d'autres stations ibériques, par exemple, pour ne citer que les principales, à la Zaïda où le géométrique curviligne produit de si heureuses combinaisons, à Elche dont les beaux fragments représentent le point culminant de la fabrication ibérique et où les scènes à personnages se multiplient, à Archena dont le vase aux guerriers montre un effort vigoureux pour s'élever à une véritable composition[1], alors on comprend comment la céramique d'Espagne a évolué suivant les mêmes lois qui ont présidé à la formation de la céramique grecque ou de la céramique italiote, comment elle se place dans le cadre régulier des grandes industries antiques.

A Emporium (Ampurias), les résultats acquis sont d'un ordre différent. C'est là qu'on a recueilli le plus de vases importés par le commerce grec; les plus anciens, comme nous l'avons dit, de la série ionienne ou corinthienne, ne remontent pas plus haut que le VIIe siècle et l'ensemble comprend surtout des vases attiques à figures noires ou rouges, échelonnés entre le VIe et le IVe siècle[2]. De beaux fragments ibériques se mêlent à ces trouvailles, mais ils conservent leur physionomie spéciale et caractéristique et l'on ne voit pas, sauf quelques exceptions comme le vase de la collection Cazurro, où M. Paris a reconnu très justement l'influence des peintures grecques[3], que nous ayons à tenir compte d'une orientation décisive due à des modèles étrangers : les décorateurs indigènes profitent sans doute de la vue des objets qui se répandent autour d'eux pour fortifier leurs connaissances en dessin, mais ils ne pastichent et ne copient pas; leur style est bien à eux.

Un autre élément précieux nous est fourni par les fouilles

[1] Voir les planches où M. P. Bosch Gimpera a réuni des spécimens de ces diverses provenances, *El problema*, pl. 1 à 9.

[2] A. Frickenhaus, *Griech. Vasen aus Emporion* (*Anuari d'Estudis Catalans*, 1908).

[3] *Revue archéologique*, 1917, II, p. 75 et suiv.; cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1503, note 1.

d'Emporium; il est d'ordre chronologique. M. Gimpera dans son résumé a établi de la façon suivante la stratigraphie des produits recueillis sur cet emplacement : 1° couche romaine depuis l'Empire jusqu'au Ier siècle avant J.-C., avec de rares fragments de céramique ibérique; 2e couche du Ier au IIIe siècle avec de nombreux fragments de poterie ibérique mêlés à une abondante céramique campanienne; 3e couche des IVe et Ve siècles, avec une céramique ibérique de style plus fin et plus soigné. Les sondages de M. Cazurro sur plusieurs points du site antique d'Ampurias ont précisé ces résultats[1]. Il est acquis d'une façon définitive que la céramique peinte du système curviligne, dite pseudo-mycénienne, se rencontre surtout avec la céramique campanienne et grecque du IIIe et du IVe siècle; plus rarement, elle se rencontre dans les couches du Ve.

Ces constatations faites en Espagne ont été confirmées par les observations des fouilleurs dans le midi de la France. A Montlaurès, à Ensérune, le synchronisme est le même[2]. On peut donc considérer la question chronologique comme aujourd'hui réglée.

Le fait qui continue à étonner certains savants, c'est la persistance de ce style géométrique curviligne, analogue au mycénien, jusqu'à une époque aussi basse que l'époque romaine. Mais cette difficulté est plus apparente que réelle. Le style géométrique est de tous les temps. Le Musée de Genève possède des vases gallo-romains ornés et dessinés comme par un potier du VIIe siècle avant notre ère[3]. Quand la céramique de Gnathia, en Apulie, au IIIe siècle, veut simplifier le décor des vases qu'elle produit en abondance pour satisfaire aux demandes de sa nombreuse clientèle, elle revient aux quadrillés, aux cercles, aux crochets des temps les plus anciens; on ne publie pas beaucoup de ces vases, parce qu'on les juge peu intéressants, mais ils sont très nombreux dans les collections[4]. Même le décor mycénien en poulpes, poissons et coquillages, revient avec persistance sur les plats apuliens du IVe siècle, sans qu'on puisse attribuer ce renouveau à la moindre survivance à travers tant de siècles écoulés. La discussion qui est née de l'étude des vases messapiens et peucé-

[1] Cf. P. Paris, *Revue archéologique*, 1917, II, p. 76-80.

[2] *Comptes rendus Académie Inscriptions*, 1909, p. 981; 1916, p. 469.

[3] *Revue des Études anciennes*, 1908, p. 259; cf. p. 341.

[4] Cf. Ch. Picard, *Bull. corr. hellénique*, 1911, p. 177, pl. 6 à 9.

tiens, de style géométrique, prouve qu'on aurait tort de confondre le géométrique archaïque avec un géométrique beaucoup plus récent[1]. De même, dans le céramique chypriote qui eut de si longues années d'existence et où la force des traditions resta toujours impérieuse, on constate jusqu'à la pleine période hellénique l'emploi d'un décor linéaire fort peu varié et d'aspect primitif. En Espagne la persistance du style géométrique ne fut pas moins tenace. En tous lieux, la décadence se réfugie volontiers dans des formules de plus en plus simplifiées et pratiques.

D'ailleurs, comme on peut le déduire des conclusions du mémoire de M. Gimpera, la céramique d'Espagne a dû comprendre un grand nombre de fabriques et se répartir dans des régions variées de la péninsule, en particulier sur tout le versant oriental, tourné vers la Méditerranée[2]. On ne peut donc pas considérer ce vaste ensemble comme homogène ni se représenter tous ces ateliers comme marchant du même pas et réalisant ensemble les mêmes progrès. Les uns, plus près de la mer, comme Elche, ont été favorisés par une culture d'art plus avancée, étant plus vite en contact avec les produits grecs; d'autres, plus isolés dans l'intérieur des terres, ont dû se confiner dans des routines traditionnelles. L'avenir nous fera mieux connaître cette histoire régionale; on y verra probablement que le style géométrique a suffi à certains centres, qui n'ont pas senti le besoin d'aborder le décor à animaux et à personnages.

En somme, il est naturel que dans un pays comme l'Espagne, situé à l'extrémité du monde ancien et moins accessible que d'autres au commerce, surtout dans l'intérieur, le style géométrique, rectiligne ou curviligne, ait gardé dans le décor des objets mobiliers une puissance et une continuité remarquables. Ce qu'il faut noter, c'est l'effort constant des indigènes pour décorer leurs poteries, pour en faire des œuvres d'art. A cet égard, la civilisation ibérique fit preuve d'une vitalité et d'une originalité que nous ne saurions trop louer. Peut-être même ne rend-on pas une justice suffisante à cette originalité, et c'est le second point que nous voudrions examiner maintenant.

[1] Voir mon *Catalogue des vases antiq. du Louvre*, p. 372-373. Cf. Picard, *ibid.*, p. 211 et suiv.; Déchelette, *Manuel*, II, p. 1502, note 2.

[2] Voir la carte, pl. 13, dans *El Problema*; cf. aussi la dernière étude parue, *Las ultimas Investigaciones*, 1918.

II

En énumérant les séries céramiques de Numance, j'ai, comme tout le monde, signalé la parenté du décor avec diverses catégories de la Grèce ou de l'Italie : Dipylon attique, béotien archaïque, ionien, chypriote, italiote, etc. Ces ressemblances sont-elles l'indice sûr d'influences extérieures? S'expliquent-elles avec certitude par des importations venues des pays grecs? Supposerons-nous que, durant chaque siècle de fabrication, les potiers d'Espagne ont eu sous les yeux des vases attiques, ioniens, chypriotes, italiotes, etc.? Je dois dire que sur ce sujet je reste fort sceptique, car, jusqu'à présent, rien dans les découvertes faites ne nous révèle un afflux aussi abondant et aussi ancien de poteries étrangères. A Numance les pièces importées se réduisent à presque rien. A Emporium les apports sont nombreux, mais ils ne commencent pas avant la fin du VIIe siècle et comportent, avec quelques spécimens de fabrication ionienne et corinthienne, surtout des vases attiques à figures noires et à figures rouges du VIe au IVe siècle[1]. Nous trouvons confirmation de cette chronologie dans les belles découvertes du Fort Saint-Jean de Marseille par G. Vasseur : là se concentrent des fragments ioniens, rhodiens, corinthiens, attiques, italiotes, compris entre le VIIe siècle et le IIIe[2]. Ce fait s'accorde d'ailleurs avec l'histoire, puisque c'est surtout à partir du VIIe siècle que se développa l'afflux de la colonisation ionienne et grecque vers les côtes de Gaule et d'Espagne. Dans son excellent résumé, J. Déchelette incline à chercher les prototypes des vases ibériques parmi les produits de la céramique grecque, et plus encore parmi ceux de l'Italie méridionale[3]. Mais nous n'avons pas de trace en Espagne d'importations italiotes très anciennes et, quand le style géométrique prospère en Ibérie, au IVe et au IIIe siècle, le style géométrique italiote est depuis longtemps aboli.

Nous pouvons donc, dans l'état actuel de nos connaissances, en déduire qu'à l'origine la céramique ibérique fut une création spon-

(1) A. Frickenhaus, *Griechische Vasen aus Emporion* (*Anuari d'Estudis Catalans*, 1908).

(2) G. Vasseur, *L'origine de Marseille* (*Annales du Musée d'Hist. Nat. de Marseille*, XIII, 1914).

(3) *Manuel*, *l. c.*, p. 1500.

tanée, semblable à celle de Chypre, de Crète, des Cyclades, en dehors des influences extérieures. Regardons les planches des *Excavaciones de Numancia* : nous n'avons pas besoin de nous demander si cette poterie néolithique à grossières impressions du doigt dans l'argile fraîche (pl. 15 et 16), si ces dessins incisés à la pointe (pl. 19, 21), si ces petits cercles estampillés (pl. 22, 23) sont des imitations de ce que l'on trouve dans les produits similaires des Cyclades ou dans le *buchero rosso* d'Étrurie, car nous savons que ce décor est humain, universel, pratiqué par les primitifs de toutes les régions, aussi usité dans le Congo africain que dans la Floride américaine.

La question se pose-t-elle autrement, quand apparaît le décor peint? Les fouilles de Crète et de Milo nous ont montré comment se fait naturellement le passage du système incisé à la peinture. Il n'y a pas de modèle extérieur. Ce sont les mêmes traits, les mêmes dessins qui sont reproduits en couleur blanche sur le noir, au lieu d'être gravés. Puis les combinaisons linéaires se développent avec abondance et variété, à cause de la commodité plus grande que donne le maniement du pinceau, remplaçant le travail rapide de la peinture. Assurément le style géométrique peint offre en Espagne de grandes ressemblances avec le géométrique des Iles, avec le Dipylon attique, avec les séries italiotes, et, dans le mélange des lacis curvilignes et des zigzags au rectiligne, avec le béotien archaïque (pl. 28 à 30). Mais est-ce une raison suffisante pour y voir une imitation, alors que manque tout témoignage sur la présence de modèles importés à l'époque du Dipylon, du béotien primitif et du géométrique italiote? Ici encore, nous sommes dans le domaine des combinaisons faciles et naturelles qui n'appartiennent pas à une race en particulier. Combien de poteries peintes kabyles, marocaines, péruviennes rappellent ce style géométrique? Ce n'est même pas le svastika (pl. 34, 36), ni le damier ou la croix (pl. 36), qui peuvent nous servir de guide dans cette recherche des filiations, puisque ces graphies sont utilisées par des industries tout à fait éloignées de l'Espagne, comme celles de la Chine et de l'Amérique. En étudiant la céramique de Suse qui remonte aux environs du quatrième millénaire avant notre ère, j'y ai rencontré ces mêmes combinaisons déjà formées, et avec elles des dessins d'oiseaux ou de personnages qu'on

aurait crus tracés par la main d'un potier attique du VIIIe siècle, des zones de chiens courants presque identiques à celles des vases protocorinthiens du VIIe siècle[1].

Ainsi, plus les découvertes se multiplient, plus on comprend que le dessin primitif se développe suivant des règles qui sont les mêmes partout et qui prouvent avant tout la force et l'unité de l'esprit humain[2]. Pourquoi les dessins d'enfants, dans tous les pays, se ressemblent-ils, sans que ces enfants connaissent rien de leurs mutuelles productions? C'est qu'ils ne peuvent pas dessiner autrement. Le même déterminisme agit sur les peuples se formant à la pratique de l'art par leurs propres moyens.

Mais, remarquons-le bien, cette parité de conception et d'exécution n'exclut pas, chez chaque peuple, une certaine physionomie donnée au décor mobilier, qui permet de distinguer les ateliers les uns des autres. Aucun archéologue expérimenté ne confondra le géométrique chypriote avec le géométrique des Iles, ni celui du Dipylon avec celui des Corinthiens. Le dessin de Thessalie est reconnaissable entre tous. De même l'Espagne, avec l'emploi fréquent de motifs tout pareils à ceux que l'on emploie en Grèce et en Italie, a su composer un style décoratif qui, dans les œuvres soignées, se signale par son caractère original : par exemple, les beaux vases de la Zaïda avec leurs volutes superposées et leurs encadrements de postes courantes ne peuvent se confondre avec les autres séries du bassin méditerranéen[3], et quand M. Siret a voulu chercher dans un vase de Carthage la preuve de l'origine punique du style ibérique, M. Paris n'a pas eu de peine à démontrer que le vase était simplement une importation d'Espagne, tant l'empreinte du style local y était fortement marquée[4]. Même les dessins en apparence empruntés à d'autres fabriques dénotent leur origine indigène après un examen attentif : l'oiseau des vases ibériques offre avec celui des vases chypriotes un indéniable air de parenté (*Excavaciones*,

[1] *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. XIII, p. 33 et suiv.; cf. fig. 129, 134; pl. 8, n°s 2, 6, 7; pl. 1, n° 4; pl. 3, n° 7.

[2] Sur ce sujet, *ibid.*, p. 67, et *Catalogue des vases du Louvre*, p. 251 et suiv.

[3] P. Paris, *Mon. et Mémoires Fond. Piot*, XVII, p. 63-70; Gimpera, *El Problema*, pl. 7 et 8.

[4] *Comptes rendus Acad. Inscript.*, 1913, p. 10; cf. J. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1503, note 2.

pl. 39), mais on voit cet oiseau sortir directement d'un schéma géométrique (pl. 41, 42) qui montre les différentes phases de sa formation et qui exclut l'hypothèse d'un modèle tout composé, venu du dehors; de même pour le poisson, si analogue à ceux de Chypre ou de l'Étrurie (pl. 43). Enfin, quand l'homme apparaît, comment nier le caractère indigène et national que les peintres ont su lui donner (pl. 48; Gimpera, pl. 3), en dépit de sa ressemblance générale (pl. 49 à 51) avec les ébauches de Tirynthe et de Mycènes, avec le guerrier du Dipylon ou de Suse?

En résumé, après avoir examiné d'une part les caractères de la céramique d'Espagne, d'autre part les importations de vases grecs qui ont été introduites dans la péninsule à partir du VIIe siècle, nous ne voyons pas de raison valable pour attribuer la naissance et le développement de cet art décoratif à l'influence décisive d'éléments étrangers, copiés ou imités par les indigènes. Pas plus que l'art mycéno-crétois n'a eu de part directe dans la formation du style curviligne et végétal qu'on avait appelé pseudo-mycénien, pas davantage les ateliers du Dipylon, des Iles ou de l'Italie primitive ne paraissent avoir régi le style des vases ibériques dans la période antérieure au VIe siècle. Que la connaissance et la vue des vases peints apportés par le commerce grec à partir du VIe siècle aient favorisé et encouragé la production de la céramique peinte en Espagne, voilà ce que l'on peut admettre sans invraisemblance; la structure de l'œnochoé à bec trilobé, de l'amphore, du skyphos et du cratère, est visiblement influencée par des modèles grecs. Mais d'autres formes, comme celles du haut pot cylindrique et de l'assiette (Gimpera, pl. 7 à 9), gardent leur physionomie locale. Détail important : la technique de la peinture est toujours restée la même; les couleurs mates, d'un noir brun ou d'un rouge violacé, n'ont pas de rapport avec celles de la Crète et de Mycènes, ni avec celles de Chypre, ni avec celles de la Grèce ou de l'Italie. L'industrie ibérique est autochtone; elle est restée fidèle aux qualités du terroir. Malgré les apports étrangers venus assez tardivement, sa vitalité et son originalité lui assurent une floraison de longs siècles, pendant lesquels elle vit surtout concentrée sur elle-même, en débordant un peu sur le midi de la Gaule et le long du golfe de Lion, mais sans dépasser, semble-t-il, ces limites.

III

Je crois qu'on peut faire la contre-épreuve en examinant ce qui se passe dans la fabrication des figurines votives, et c'est ce qui nous amène à parler de quelques ouvrages qui ont paru récemment sur ce sujet. Là aussi, dans les premières publications sur l'art ibérique, on a vu revenir les comparaisons avec les produits de la Grèce archaïque, de Mycènes, de la Phénicie, même de la Chaldée[1], pour des œuvres dont le caractère tout primitif et barbare décèle, à mon avis, un simple développement du style indigène. Pour les mêmes raisons qu'en céramique, je n'estime pas vraisemblable la supposition que le fondeur ibère, perdu dans un coin isolé de quelque sierra et occupé à fabriquer des ex-votos pour un sanctuaire local, ait eu aucune connaissance des *xoana* d'outre-mer. Comme l'a montré M. Salomon Reinach dans sa *Sculpture en Europe*[2], comme l'a répété M. W. Deonna dans son livre sur l'*Archéologie et ses méthodes*[3], ce sont des idoles nées de procédés universellement répandus, issus spontanément des nécessités professionnelles et des usages religieux. Qu'on voie dans la suite des temps s'introduire (comme dans les formes céramiques) des imitations de types helléniques et hellénistiques[4], c'est un fait naturel, car la civilisation supérieure finit par pénétrer partout. Mais le fonds reste homogène et pur de pastiches. Un récent volume de M. R. Lantier et précédé d'une préface de M. P. Paris nous renseigne utilement sur ce point. Il a trait au sanctuaire ibérique de Castellar de Santisteban, situé en pleine montagne, au sud de l'Espagne, dans la région minière de la Sierra Morena (province de Jaeu)[5]. Déjà un généreux donateur du Louvre, M. Horace Sandars, en faisant connaître les curieux ex-votos de Despeñaperros, dans la même région, nous avait révélé l'importance de ces ateliers locaux, travaillant isolément pour satisfaire aux

[1] P. Paris, *Essai sur l'Espagne*, II, p. 176.

[2] P. 140-141 (Extrait de l'*Anthropologie*, 1894-1896).

[3] II, p. 131-265 (les Similitudes spontanées. Thèses monogénistes et polygénistes).

[4] P. Paris, II, p. 211-216.

[5] *El Santuario iberico de Castellar de Santisteban*, Madrid, 1917 (avec un résumé en français, p. 115-127); cf. *Chronique ibéro-romaine* dans le *Bulletin hispanique*, 1917, p. 206.

besoins d'une modeste clientèle d'ouvriers [1]. En parcourant les planches de ces deux ouvrages, on ne peut qu'être frappé du caractère local et spontané de cette fabrication. M. Lantier n'a pas manqué d'y insister, et cependant il a cru devoir recourir, lui aussi, à l'argument connu des influences helléniques, à l'imitation des « Apollons archaïques » et des « Corés » de l'Acropole d'Athènes [2]. On se demande par quelle voie les souvenirs de ces créations célèbres auraient pu parvenir aux habitants de la Sierra Morena. Je suis tout le premier à croire aux influences extérieures, quand il s'agit d'un art perfectionné et savant, comme celui qui a produit le taureau de Balazote, le sphinx de Salobral et d'Agost [3], le vase en taureau à face humaine [4]. Quand on étudie les statues du Cerro de los Santos ou le buste d'Elche, quand on lit l'intéressant mémoire de M. Antonio Vives [5] sur la pénétration de l'art carthaginois, à propos des découvertes faites dans la nécropole d'Ibiza (Baléares), comment nierait-on les forts courants qui, venus du dehors, ont à l'âge classique traversé l'Espagne et y ont jeté les alluvions fertilisantes d'où l'art sculptural a tiré plus de force et d'expansion? Personne n'y contredira. Mais autre chose est de trouver dans ces grossiers « bonshommes », façonnés à la douzaine et parfois réduits à un bâtonnet, à une mince tige de métal, le souvenir des Apollons de la Grèce archaïque. Je n'y vois qu'un effort spontané et très imparfait pour rendre la figure humaine, sous un aspect conventionnel dont la loi célèbre de Julius Lange, dite de frontalité, a démontré l'impérieuse fixité [6]. C'est elle qui explique cet air de parenté entre les ébauches de la sculpture ibérique et les chefs-d'œuvre naissants de la Grèce.

Je crains que notre métier d'archéologue et les habitudes de certains artistes modernes ne nous prédisposent à rechercher dans l'antiquité des procédés de travail qui n'y trouvaient pas place. Nous nous imaginons trop les fabricants entourés de modèles et se tenant

(1) *Pre-roman Bronze votive offerings from Despeñaperros*, 1906 (Extrait de l'*Archœologia*, t. LX, p. 69).

(2) Lantier, p. 60 et sv.

(3) P. Paris, I, pl. 4, fig. 94 à 97.

(4) Heuzey, *Mon. et Mém. Fond. Piot*, VI, p. 123.

(5) A. Vives y Escudero, *Estudio de arqueologia Cartaginesa, La Necropoli de Ibiza*, Madrid, 1917.

(6) H. Lechat, *Une loi de la statuaire primitive* (*Revue des Universités du Midi*, 1895, p. 1 et suiv.).

à l'affût des importations étrangères. Même de notre temps, dans l'art industriel, les autodidactes sont plus nombreux qu'on ne pense. Dans le monde ancien ils étaient sans doute l'immense majorité. C'est surtout par contact les uns avec les autres, par l'ambiance générale, par l'influence des autres métiers et des artisans les mieux doués, que le progrès s'accomplissait. Il serait puéril de nier que dans cette ambiance les apports du dehors aient joué un rôle, et toute l'histoire de l'art est faite de ces pénétrations. Mais nous attribuons, j'imagine, à cet élément un pouvoir trop exclusif. Il est contrebalancé par une autre force, aussi grande, qui est le travail personnel et spontané, l'intelligence humaine qui s'exerce en tous lieux sur les mêmes matières, dans les mêmes conditions, avec les mêmes buts, et qui produit des résultats similaires.

*
* *

Art local, art isolé et replié sur lui-même, dont les formules restent attachées à de vieilles traditions indigènes; art rude et pittoresque, assez fort pour créer lui-même ses types, en les tirant de la réalité et de la nature qu'il stylise à sa manière; art méditerranéen qui, dans le vaste ensemble de cette civilisation, se présente avec une physionomie bien définie : tel nous apparaît l'art industriel d'Espagne dans la fabrication des vases peints et des petits bronzes, en y comprenant aussi l'industrie si particulière des fibules. Inférieur à celui de la Grèce et de l'Italie, il est sans conteste supérieur par l'invention à celui de la Phénicie ou de Carthage. Mieux placé par la géographie et plus rapproché des foyers classiques de production artistique, il eût sans doute fait grande figure dans l'histoire générale de la civilisation. Il ne lui a manqué que de bons maîtres pour le conduire à la perfection. Mais il a possédé les qualités précieuses entre toutes, conformes au caractère de la race elle-même : l'indépendance, l'originalité, la personnalité.

E. POTTIER.

LES VIES DES PAPES D'AVIGNON.

Vitae paparum Avenionensium..... Stephanus Baluzius *edidit*.... *Nouvelle édition revue d'après les manuscrits et complétée de notes critiques par* G. Mollat. Tome I. — Paris, Letouzey, 1916, in-8, xxxi-629 pages.

G. Mollat. *Étude critique sur les* Vitae paparum Avenionensium *d'Étienne Baluze*. — Paris, Letouzey, 1917, in-8, vi-126 p.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

IV

Jean XXII (1316-1334).

Henri de Diessenhoven et Pierre d'Herenthals.

La première Vie de Jean XXII (1316-1334), est tirée du *Mémorial* de Jean de Saint-Victor; nous en avons parlé plus haut. Nous nous sommes expliqués aussi sur le caractère des seconde, troisième, quatrième et septième Vies de Jean XXII.

Restent les cinquième et sixième Vies de ce pape. La cinquième Vie de Jean XXII est tirée de la continuation de l'*Historia ecclesiastica* de Ptolémée de Lucques par Henri de Diessenhoven. Le récit de 1316 à 1323 n'offre aucun intérêt, car c'est une transcription de la *Chronologie* de Paulin, évêque de Pouzzoles, laquelle est elle-même empruntée à Bernard Guy. Les années 1324 à 1332 ont été laissées de côté. Le récit reprend à 1333, et dès lors l'œuvre d'Henri devient originale. Et pour le laps de temps compris entre 1333 et 1338, il était à même de connaître exactement ce qui se passait à Avignon, puisqu'il y résidait en qualité de chapelain du pape. M. Mollat a relevé cependant quelques erreurs dans son information. Toutefois, quand Henri de Diessenhoven écrit : « L'an du seigneur 1333 le pape commença à soulever la question de la Vision [béatifique], dans laquelle

[1] Voir le premier article dans le cahier de septembre-octobre, p. 225.

[2] G. Mollat, *Étude critique*, p. 16.

le roi de France et l'Université de Paris, ainsi que des maîtres en théologie, le combattirent », il n'est pas si inexact qu'il paraît tout d'abord, car s'il est vrai que les sermons dans lesquels Jean XXII posa et soutint une thèse contraire à la doctrine généralement reçue furent prononcés en 1331 et 1332, c'est seulement, semble-t-il, en 1333 à Avignon que cette querelle théologique prit un caractère d'acuité particulier, à la suite du sermon violent que le dominicain Thomas Walleis prononça dans l'église de son couvent le 3 janvier 1333; et en la même année se place la correspondance échangée à ce sujet entre le roi de France et le pape [1]; or c'est cette intervention du roi de France que le chroniqueur a voulu signaler et c'est bien en 1333, en décembre, que le roi fit appel à des maîtres en théologie. Puis le chroniqueur mentionne le consistoire dans lequel le pape s'expliqua sur sa doctrine, et il en indique la durée : de la fête des Innocents à l'Épiphanie 1334, c'est-à-dire du 26 décembre 1333 au 6 janvier 1334, date exacte, que corrobore un procès-verbal notarié du 3 janvier 1334.

La sixième Vie de Jean XXII, très brève, est extraite du *Compendium chronicorum de imperatoribus et pontificibus Romanorum* de Pierre d'Herenthals. Né à Herenthals, dans la province d'Anvers, Pierre « s'en fut chercher fortune à la cour pontificale, vers la Pentecôte de l'an 1342. N'ayant pas réussi à s'attirer les faveurs de Clément VI, il retourna dans sa patrie et prit l'habit monastique à Floreffe, près de Namur ». C'est là qu'il composa sa chronique des empereurs et des papes qu'il acheva en 1383, puis il reprit son œuvre et la poursuivit jusqu'en 1385. Il mourut en 1390 ou 1391. La partie de cet abrégé de l'histoire des papes concernant le pontificat de Jean XXII n'est qu'une copie de la *Chronographia* de Conrad d'Halberstadt. Mais, comme l'œuvre de Conrad est, croyons-nous, encore inédite, il n'était pas sans utilité d'imprimer cette biographie.

[1] Voir Noël Valois, *Jacques Duèse pape sous le nom de Jean XXII*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, p. 551 et suiv.; et particulièrement, p. 575, 588 à 590, 597 et 609.

V

Benoit XII (1334-1342).

La première et la deuxième Vie.

Nous n'avons rencontré jusqu'ici que de simples chroniqueurs au sens strict du mot, énumérant les faits suivant l'ordre des temps sans chercher à les lier, avec une sécheresse d'expression fastidieuse, sans aucun effort de style, ne laissant transpercer nulle part leur personnalité, ni historiens, ni biographes à aucun degré. De pareils écrits, s'ils permettent d'établir la succession des faits, ne font ni comprendre les événements, ni saisir le caractère des personnages. Au contraire, avec la première Vie de Benoît XII nous voici en présence d'un auteur qui a tenté de composer un récit suivi, d'expliquer et de juger les choses et les hommes. Mais pour apprécier son œuvre, il importe de la considérer dans son ensemble. La première Vie de Benoît XII ne saurait être séparée des premières Vies de Clément VI, d'Innocent VI, d'Urbain V, de Grégoire XI et de Clément VII. Cela forme comme l'a, le premier, remarqué Th. Lindner un tout composé à l'extrême fin du XIVe siècle et se présentant partie comme un remaniement, partie comme une suite d'une chronique autrefois attribuée à Dietrich de Nieheim mais qu'on a reconnue, depuis, pour l'œuvre d'un chanoine de Liége, Werner d'Hasselbecke, et dont nous parlerons plus loin, puisque Baluze en a publié des morceaux. Th. Lindner et G. Schmidt ont recherché la date de composition de ces *Gesta pontificum* d'où sont tirées les biographies papales que Baluze a mises au premier rang, de Benoît XII à Clément VII.

M. Mollat a repris la question et lui a donné une solution différente. D'après les érudits allemands la rédaction a été faite en plusieurs fois. Le P. Hocedez avait déjà montré la fragilité de cette thèse. M. Mollat nous paraît avoir achevé de la ruiner. En outre, Lindner avait reculé la fin de la composition jusqu'en 1404. Le P. Hocedez la tient pour composée d'un trait après la mort de Clément VII (1394) et avant l'année 1400. M. Mollat propose la date extrême de 1398.

Notre auteur a gardé l'anonymat. Mais en notant certains traits de son récit, les opinions qu'il exprime sur tel ou tel fait, sur tel ou tel personnage, Lindner, Schmidt, le P. Hocedez et M. Mollat ont pu retracer les grandes lignes de son existence.

Qu'il fût Français, on n'en peut douter, puisque parlant de la France, il la désigne toujours comme située en deçà des Alpes, et qu'il appelle les cardinaux français des « cismontains » et les italiens des « ultramontains »; l'attention qu'il porte aux événements méridionaux paraît indiquer, sinon qu'il était originaire du Toulousain, au moins qu'il y a résidé. Ajouterai-je que sous sa plume revient souvent l'expression « pro tunc » calquée sur le français « pour lors ». Il était homme d'Église. Il saisit les occasions de donner des leçons de morale, même aux souverains. On peut reconnaître sous sa plume des habitudes de prédicateur. A propos de la guerre entreprise par Raymond Roger de Turenne, neveu de Grégoire XI, et qui s'était emparé du château des Baux, contre Clément VII, il avertit les prélats et particulièrement les souverains pontifes des dangers du népotisme[1] : « Quoique Raymond sût que Clément, à qui il était allié au second degré, était le véritable pape et qu'il reconnût sa légitimité, il ne craignit pas cependant dans la perversion de ses sentiments, de s'insurger contre lui et de s'attaquer à l'Église romaine, oublieux des bienfaits que lui et les siens avaient reçus de l'Église, laquelle pouvait justement lui appliquer la parole du Prophète : « J'ai nourri des fils et les ai élevés, et ils m'ont « méprisé ». Car il avait été nourri et élevé par l'Église, puisque par le ministère du pape Clément VI dont il était le petit-neveu, sa maison paternelle, qui au moment de la promotion dudit pape était comme gisant à terre, c'est-à-dire, vivant dans la simplicité et la pauvreté, redressa dès lors la tête et fut considérablement élevée, magnifiée, exaltée tant en richesses et revenus qu'en honneurs et dignités, et même par de nombreuses alliances avec les grands et les nobles; si Raymond qui en était issu et qui savait tout cela y avait pris garde comme il le devait, il n'eût pas osé faire pareil acte de folie. Mais lui, en fils ingrat, perdant la mémoire des bienfaits, comme la vipère qui en naissant mord sa mère, n'hésita pas à

[1] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 514.

attaquer si cruellement et si terriblement l'Église, qui était plus que sa mère, en la personne de son chef, alors que, quand même son propre intérêt, comme il voulait le faire croire, l'eût porté à haïr le pape, il aurait dû l'épargner par respect de cette mère, surtout quand il la voyait dans l'angoisse et affligée par le schisme.

« Si Dieu cependant a permis de telles choses, c'est, je pense, pour montrer qu'il n'a pas en gré que des ecclésiastiques, et plus que tout autre, les souverains pontifes dont la conduite doit servir d'exemple aux autres, enrichissent et magnifient leurs parents avec les biens d'église. En effet quoiqu'à l'exemple de saint Augustin on doive subvenir à ses parents dans le besoin pour ne pas les laisser dans le dénuement, on ne doit pas les combler de biens ni les exalter, puisqu'on ne doit avoir en vue que le nécessaire et non la volupté. Une expérience répétée ne nous apprend-elle pas que ceux qui sont élevés par ce moyen n'ont pas coutume de rester longtemps dans la prospérité, soit que, comme celui-là, se livrant à de mauvaises actions, ils ne sachent pas se servir et vivre dûment des biens ainsi acquis, soit que par un juste jugement de Dieu, la postérité leur faisant défaut, ou les dettes ou d'autres malheurs les accablant, ils soient forcés d'aliéner ou de vendre leurs biens, qui d'une manière ou d'une autre passent en des mains étrangères tandis qu'eux restent parfois dans le dénuement, ne gardant que l'héritage de leurs parents. Plût à Dieu qu'ils y fissent réflexion ceux qui aiment leurs proches plus qu'il ne convient et qui usent de telles pratiques en leur faveur! S'ils avaient les yeux du lynx ils pourraient assez voir par ce qui s'est passé devant eux en de pareilles circonstances, que les richesses ainsi acquises n'eurent jamais grande valeur, et qu'elles s'en sont allées aussi subitement qu'elles étaient venues. Mais la plupart ont les yeux couverts de fange, et quand la fortune leur sourit, leur esprit est si aveuglé qu'ils croient que cela leur est permis qui ne fut pas permis aux autres, et que pour eux les choses dureront qui aux autres ont fait faute, et comme ceux qui voulurent construire cette tour de Babel dont le sommet devait toucher au ciel, ils prétendent acquérir pour les leurs des héritages et des patrimoines, dont la hauteur et la prospérité atteignent les cieux et excèdent leur propre durée. Mais de même que les Babyloniens restèrent confondus avec leur œuvre inachevée, de même ceux-là s'évanouissent au milieu de leurs plaisirs,

et ceux qu'ils élèvent retombent en un moment jusqu'au rien qu'étaient leurs ancêtres. » N'est-ce pas là un sermon moral?

Il aime faire la leçon aux rois et il a une théorie de gouvernement qu'il expose à propos de l'assassinat d'André de Hongrie, mari de la reine Jeanne de Naples, victime d'un complot : « Que ceux qui prennent le pouvoir apprennent de là à ne pas exaspérer, molester ou terrifier dans les commencements de leur règne, leurs sujets, quelles que soient leurs fautes, qu'ils ne dévoilent pas leurs sentiments, mais qu'ils les tiennent cachés, mais que plutôt ils caressent et flattent les coupables jusqu'à ce qu'il aient affermi leur pouvoir et qu'ils aient pris telles dispositions qui leur permettent de procéder contre eux sans danger et sans provoquer chez d'autres l'indignation, parce que l'histoire nous apprend que pour avoir agi autrement beaucoup ont péri comme André et même d'une façon plus cruelle ou ont été dépossédés de leur souveraineté [1]. » Et encore, ayant rappelé que la rumeur publique imputait les crises de folie du roi Charles VI, de la force de qui ses contemporains étaient jaloux, à des maléfices de gens de son entourage : « Que les autres rois, princes et magistrats apprennent de cet exemple à ne pas s'entourer d'hommes qui cherchent à les égaler dans leurs actes ou leur situation ou en soient jaloux de quelque manière que ce soit, car vivre dans la société de ces envieux est plus dangereux que de demeurer entre les scorpions, les serpents et les aspics. Contre ces animaux il y a de nombreux remèdes, mais contre les autres, il n'y en a presque pas, comme dit le proverbe : Il n'y a ennemy plus venefice que le familier et domestique [2]. Que les rois et les princes se gardent de mettre leur espoir en leurs propres forces et puissance, d'avoir de la présomption et de se glorifier, mais qu'ils le mettent en Dieu, qui, comme on l'a vu, par l'exemple de ce roi et de beaucoup d'autres, abaisse et humilie ceux qui ont fait autrement, n'élevant et n'exaltant que ceux qui espèrent en lui [3]. »

Trouvera-t-on que nous insistons trop sur la rhétorique de l'auteur? Mais au sortir de la lecture des fastidieuses annales que

[1] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 244.

[2] Le texte latin est : « Nulla pejor pestis quam familiaris imimicus. » Nous empruntons la traduction à Gabriel Meurier, *Trésor des sentences*, cité par Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, t. II, p. 238.

[3] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 512.

sont la plupart des autres chroniques publiées par Baluze, on éprouve quelque agrément à rencontrer un écrivain, un homme qui pense et qui s'applique à exprimer ses pensées en une langue élégante. Malheureusement nos essais de traduction ne sauraient rendre l'ampleur cadencée de la phrase.

C'était un clerc, mais M. Mollat va plus loin. Il pense qu'il appartenait à l'ordre des frères Prêcheurs, parce qu'il relève dans son œuvre plusieurs traits défavorables aux frères Mineurs; ce serait l'écho de la rivalité entre les deux ordres mendiants. Si l'on ne peut pas affirmer qu'il ait fait partie de la curie romaine, on doit reconnaître qu'il l'a approchée; il était à Rome au moment de l'élection d'Urbain VI et il fréquentait les cardinaux[1]. La description qu'il donne du palais pontifical d'Avignon témoigne aussi d'un séjour dans cette ville[2]. Il se montre très au courant des usages de la cour pontificale; il paraît avoir consulté des documents officiels.

Il s'en faut toutefois que son œuvre soit originale. La chronique de Werner d'Hasselbecke a servi de fondement à ses biographies de Benoît XII, de Clément VI, d'Innocent VI et d'Urbain V : tantôt il la copie mot à mot, tantôt il l'amplifie, la complète, la corrige, et quelquefois même, la corrige mal à propos. On reconnaît aussi des emprunts à la deuxième Vie de Benoît XII et à la troisième de Clément VI. Mais abstraction faite de tous ces emprunts, il reste encore dans notre auteur, assez de renseignements qui lui sont propres pour qu'on ne doive pas le négliger. Encore un coup, quelle perte de temps le nouvel éditeur eût évitée à l'historien en distinguant des passages empruntés à des écrits antérieurs, conséquemment sans autorité, les passages originaux!

Sur la deuxième Vie de Benoît XII, M. Mollat apporte des vues nouvelles. Elle fait corps avec la troisième Vie de Clément VI. Toutes deux sont dues à un même auteur. Dans les deux manuscrits qui nous les ont transmises, elles font suite, non, comme l'avait d'abord dit M. Mollat, en son édition, à la chronique Martiniane,

(1) « Que etiam extra conclave attemptata sunt ego ipse, tunc Rome existens. utplurimum vidi. Super hiis vero que intra conclave gesta vel dicta sunt me liquide informarunt dicti cardinales, cum quorum pluribus super hiis sepius sum locutus. ».(Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 438.)

(2) Dans la vie de Clément VI, Baluze, *ibid.*, p. 257.

mais, comme il l'a reconnu, dans son *Étude critique*, aux *Flores chronicorum* de Bernard Guy. L'une et l'autre sont écrites dans le même ton, celui d'un panégyrique. Elles constituent un parallèle, où les qualités contraires des deux pontifes sont tournées également à leur louange : Benoît XII, restaurateur et gardien sévère de la discipline ecclésiastique, parcimonieux dans la distribution des bénéfices, ennemi du népotisme; Clément VI, aimable et conciliant, libéral, généreux envers sa famille. Ajoutez qu'on trouve dans l'un et l'autre morceau une même tournure d'esprit, par exemple un rapprochement entre le nom du pape et ses qualités : Jacques Fournier prit le nom de Benoît, et très légitimement, car il était béni dans les campagnes et les villes et il posséda la bénédiction d'une conscience ferme et d'une entière sincérité; quant à Pierre Roger, interrogé après son élection sur le nom qu'il voulait prendre, lui, très clément, toujours prêt à user de clémence envers tous, il choisit le nom de Clément, que de plus en plus ses actes justifièrent.

On est frappé de l'éloge particulier que l'auteur de ces biographies fait du cardinal Pierre Bertrand de Colombiers, évêque d'Ostie [1]. Rapportant la création de deux cardinaux le 27 février 1344, savoir, Pierre Bertrand, alors évêque d'Arras, et Nicolas de Bellefaye, son neveu, élu de Limoges, il ne fait que mentionner le second, tandis qu'il consacre un long paragraphe à retracer la carrière du premier, le comblant de louanges et à propos du couronnement de Charles IV, en 1355, insistant sur le privilège de l'évêque d'Ostie de couronner l'empereur, privilège qui, dit-il, lui était reconnu par le Pontifical et la somme d'Henri de Suse.

Or, Jean de la Porte, d'Annonay, chapelain et secrétaire, du cardinal a célébré pareillement ses mérites dans le *Liber de coronatione Karoli IV*, et il y a rappelé que Pierre Bertrand avait lu dans le consistoire du 4 février 1355 un mémoire pour défendre les privilèges de l'évêque d'Ostie, et dans lequel il invoquait l'autorité d'Henri de Suse et du Pontifical. On remarquera encore que l'auteur de la Vie de Clément VI sait exactement où eut lieu l'élévation de Pierre Bertrand au cardinalat, « au delà du Rhône, dans l'hôtel du cardinal Napoléon [Orsini] ». D'où M. Mollat infère que l'auteur de

[1] *Tertia Vita Clementis VI*, Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 281.

la troisième Vie de Clément VI et de la seconde Vie de Benoît XII n'est autre que Jean de la Porte. A quelle époque écrivit-il ces deux biographies? Postérieurement au couronnement de Charles IV, c'est-à-dire après 1355, mais antérieurement au pontificat de Grégoire XI, car à propos de la promotion de ce dernier, Pierre Roger, au cardinalat en 1348, il ne fait aucune allusion à son élévation ultérieure au souverain pontificat (1370), se contentant de souhaiter que la suite de sa carrière réponde au commencement et exprimant sa conviction que ce fils sage sera la gloire de son père [1]. On peut préciser davantage. Parlant d'Avignon, il note que cette ville était « alors » le siège de la curie : « ubi tunc Romana curia residebat [2] ». N'est-ce pas là une allusion évidente au retour du pape Urbain V en Italie? Or Urbain V quitta Avignon le 30 avril 1367 [3]. D'autre part, il nous dit ailleurs que Guillaume d'Aigrefeuille, est, au moment qu'il écrit, « nunc », cardinal prêtre de Sainte-Marie au Transtevère; or Guillaume devint évêque de la Sabine le 17 septembre 1367. Ce serait donc entre le 30 avril et le 17 septembre 1367 que Jean de la Porte aurait mis la dernière main à son œuvre.

La troisième Vie de Benoît XII est empruntée à la chronique d'Henri de Diessenhoven, nous l'avons dit plus haut. Quant à la quatrième Vie, elle a été tirée de la même chronique que la deuxième d'Innocent VI et la deuxième d'Urbain V, savoir, une chronique, longtemps attribuée à Dietrich de Nieheim, mais que Th. Lindner, dont les recherches ont été complétées par celles de L. Schmitz, de Balau et de G. Schmidt, a rendue à son véritable auteur, un chanoine de Liége et de Bonn du nom de Werner, dont on a pu suivre la carrière grâce aux nombreux bénéfices que l'influence d'Henri Suderman, secrétaire de l'archevêque de Cologne à la cour pontificale, et dont il était le familier, lui fit conférer. Il mourut le 9 septembre 1384. Son œuvre s'arrête à la mort d'Urbain V (1370). Elle a été écrite ou remaniée d'un seul jet, au plus tôt en 1376, car, dans la vie d'Urbain V, Werner mentionne l'envoi à Pérouse, de Géraud du Puy, abbé de Marmoutier, en qualité de légat du pape

(1) Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 285 : « Et utinam etatis ejus ultima primis respondeant. Virtus enim [in] illo, faciente Domino, supplet etatem; [et], ut spes michi firma suadet, filius hic sapiens erit gloria patris sui. »

(2) Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 281.

(3) *Ibidem*, p. 287.

Grégoire XI, et son expulsion par les Pérugins [1], événement qui se place en décembre 1375. La biographie de Benoît XII par Werner, est, comme l'a démontré C. Müller, en relation étroite avec le *Liber de rebus memorabilibus* d'Henri de Herford, le *Chronicon Sampetrinum*, l'*Anonymus Leobiensis* et la sixième Vie de Benoît XII. Aux rapprochements faits par Müller, M. Mollat en ajoute d'autres. Mais voilà qui n'est pas pour diminuer la valeur de la chronique de Werner, car la source d'où dérivent ces divers récits serait perdue. Mais sur un point, M. Mollat se sépare de Müller. Il hésite à admettre que Werner et l'auteur de la sixième Vie de Benoît XII aient puisé à une même source. La raison en est qu'au sujet de la position prise par Benoît XII à l'égard de Louis de Bavière, ils se contredisent, Werner affirmant que ce pape n'aggrava jamais les sentences prononcées par Jean XXII, et l'auteur de la sixième Vie affirmant, au contraire, qu'il les confirma et les renforça [2].

La Vie de Benoît XII classée la cinquième par Baluze est une continuation des *Flores chronicorum* de Bernard Guy. Elle ne contient presque rien qu'on ne trouve dans d'autres biographies.

La sixième Vie appartient à une continuation italienne de *la Nouvelle histoire ecclésiastique* de Ptolémée de Lucques, achevée sous le pontificat d'Eugène IV entre le 3 mars 1431 et l'année 1435. C'est de la même continuation que Baluze a extrait la quatrième Vie de Clément VI et la troisième d'Innocent VI. Bien que très postérieure aux événements qu'elle rapporte, cette compilation n'en est pas moins intéressante, car l'auteur a reproduit une chronique composée au temps d'Urbain V par un écrivain, qui, d'après M. Glasschröder serait un guelfe originaire de la Haute Italie. M. Mollat ne se rallie pas à cette conclusion. D'après lui, c'est bien plutôt l'œuvre d'un Français, car il connaît mieux les affaires de France que celles de l'Italie. Ainsi, dans la biographie de Benoît XII, il n'est fait mention pour l'Italie que de l'établissement comme vicaires de l'Église d'un certain nombre de seigneurs dans les principales villes : un

[1] Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 393.

[2] Werner, éd. Mollat, p. 224 : « Iste sententias latas per dominum Johannem, predecessorem suum, contra Ludovicum ducem Bavarie... nunquam aggravavit. » — *Sexta Vita*, éd. Mollat. p. 231 : « Hic confirmavit atque roboravit sententias contra Ludovicum de Bavaria. »

Visconti, à Milan, en Piémont et en Lombardie; un Scaliger à Vérone et à Vicence; des Gonzague à Mantoue et à Reggio; le marquis de Ferrare à Modène, à Comacchio et à Argenta[1]. Les deux faits sur lesquels on insiste sont la guerre entre les rois de France et d'Angleterre, et la construction du palais d'Avignon. Au reste, cette biographie est bien sommaire, puisqu'elle n'occupe que deux pages de la nouvelle édition de Baluze. Les biographies de Clément VI et d'Innocent VI sont plus développées. Et il est manifeste que l'anonyme copié par le compilateur du xve siècle était contemporain d'Innocent VI; il connaît l'heure même où il fut élu pape : « Anno Domini MCCCLII... die martis XVIII decembris, hora tertiarum[2] ».

La septième Vie de Benoît XII, tirée du *Compendium* de Pierre de Herenthals, n'est qu'une copie de la *Chronographia summorum pontificum* de Conrad d'Halberstadt. On en dira autant de la cinquième Vie de Clément VI et de la quatrième d'Innocent VI.

Enfin la huitième Vie de Benoît XII est une œuvre originale. Elle fait partie d'une continuation de la chronique martiniane c'est-à-dire du *Chronicon pontificum et imperatorum* de Martin de Troppau, lequel s'arrêtait à 1277.

C'est un écrit original, par le fond et par la forme, car l'auteur anonyme, un Italien sans doute, paraît être contemporain de Benoît XII et avoir écrit sous son successeur, Clément VI, et, en outre, laissant percer des sentiments d'animosité contre le pape, il a écrit un véritable pamphlet. Les qualités dont la plupart des chroniqueurs ont fait un mérite à Benoît XII tournent ici en défauts : l'esprit d'économie devient de l'avarice, la sévérité de la dureté, la circonspection dans la collation des bénéfices et la provision des églises, de la négligence, et la réforme des ordres mendiants n'a d'autre mobile que la haine. C'est sur cette prétendue animosité contre ces ordres qu'insiste notre auteur[3]. D'où M. Mollat infère qu'il appartenait à l'ordre

(1) Baluze, *Vitae*, éd. Mollat, p. 231.

(2) *Ibidem*, p. 343.

(3) *Octava vita Benedicti XII*, dans Baluze, éd. Mollat, p. 236 : « Hic dominus Benedictus, papa avarus, durus et tenax, in conferendis gratiis remissus, tardus et negligens in providendo statui ecclesiarum supra modum fuit, et in excusationem sue duritie paucos ad hoc dignos vel sufficientes dicebat communiter. Omnes et[iam] dominos cardinales fore dece-

de saint Dominique. Car un autre frère Prêcheur, Galvano della Fiamma, dans son *Opusculum de rebus gestis ab Azone*[1], s'est exprimé sur Benoît XII avec la même violence, avec plus de violence même, puisqu'il dit que ce qu'il fit de mieux fut de mourir. Il est notable encore que le biographe anonyme et Galvano reprochent l'un et l'autre au pape sa gloutonnerie et son goût pour la boisson. L'on sait que les Prêcheurs résistèrent obstinément aux réformes du pape. Mais on pourrait, tout aussi bien, tenir notre chroniqueur pour un frère mineur, car, Benoît XII, s'il a prétendu réformer dominicains et franciscains, s'est montré plus favorable aux premiers dont il a exalté la pureté de la foi, proclamant saint Dominique « la tête » de tous les autres ordres[2]. En tout cas, notre auteur, s'il était moine, n'était pas bénédictin, car il ne mentionne même pas la réforme de l'ordre de saint Benoît.

VI

De Clément VI a Clément VII (1342-1349).

Le successeur de Benoît XII fut Pierre Roger, qui prit le nom de Clément VI (1342-1352). Aux six Vies de ce pontife publiées par Baluze, M. Mollat en a ajouté, en appendice, une septième, celle qu'a écrite Werner de Hasselbecke. Nous avons dit ce que sont les première, troisième, quatrième et cinquième Vies. Quant à la seconde, elle doit être rapprochée de la troisième, que M. Mollat attribue à Jean de la Porte. Ces deux écrits ont tant de points communs qu'on a généralement pensé que l'une était copiée sur l'autre, la seconde sur la troisième. M. Mollat ne partage pas cette opinion. En effet, l'auteur de la seconde Vie ne connaît le nom que d'un seul cardinal de la promotion de 1350, Gilles [Albornoz], et dit ignorer les

ptores sui credebat. Raro supplicationes ipsorum recipere volebat ipsosque non modicum suspectos habebat. Ordines mendicantium per facti evidentiam exodiosos habebat. Paucos vel nullos de ipsis ordinibus ad prelationes promovebat, dissensiones eorum libenter audiebat et subditis contra prelatos favere mirabiliter videbatur. »

[1] Cité par Mollat, *Etude critique*, p. 47, note 2.

[2] Mollat, *Les papes d'Avignon*, p. 72.

autres : « Omnes alios quorum nomina ignoro »[1]. Or la troisième Vie a énuméré les douze cardinaux de cette promotion. La seconde Vie ignore le nom de la mère du pape; la troisième la connaît. Mais il faut remarquer que, même dans ces passages, les deux auteurs s'expriment de la même façon :

Secunda vita (p. 262).	*Tertia vita* (p. 273).
Clemens sextus ex patre ac matre natus est Lemovicensis ex castro Malimontis et in parrochiali ecclesia Sancte Crucis, videlicet de Roseriis [baptisatus].	Clemens VI, in patria Lemovicensi et castro Malimontis, ex patre et matre Guillelma natus est, et [in] parrochiali ecclesia dicti loci, Sancte Crucis, videlicet de Roseriis baptizatus.

Secunda vita (p. 270).	*Tertia vita* (p. 286).
Nam et eodem anno nativitatis predicte et pontificatus ejus nono, in temporibus jejuniorum beate Lucie, de mense decembris, sicut scriptum est, assumpsit sibi XII quos vocavit apostolos, reverendos videlicet patres dominos Egidium, juris canonici doctorem, et omnes alios quorum nomina ignoro. Et sic in vita sua XXV cardinales fecisse comperitur.	Nam et eodem anno in temporibus jejuniorum Sancte Lucie, sicut scriptum est, assumpsit sibi XII quos vocavit apostolos, videlicet Egidium, juris canonici doctorem, ... Et sic in vita sua XXV cardinales fecisse comperitur.

On ajoutera que les deux biographies contiennent des récits indépendants. D'où la conclusion que pour les passages qui leur sont communs, elles sont empruntées à une chronique plus ancienne.

La seconde Vie fait partie d'une compilation d'où Baluze a extrait aussi la seconde Vie de Grégoire XI et qui forme la suite d'une édition incomplète des *Flores chronicorum* de Bernard Guy, dans le manuscrit latin 4980 de la Bibliothèque nationale.

Si la vie de Clément VI est empruntée à des écrits antérieurs, celle de Grégoire XI est, au contraire, originale, car l'auteur qui, comme l'établit M. Mollat, a mis la dernière main à son histoire au début du

[1] Baluze, *Vitae paparum*, éd. Mollat, p. 270.

[2] *Ibid.* p. 286.

pontificat de Clément VII, peu après 1378, était contemporain de Grégoire XI.

La sixième vie de Clément VI, dont on ne possède pas moins de neuf manuscrits, est tirée d'une compilation faisant suite au *Breviarium historiarum* de Landolfo Colonna. Léopold Delisle l'a étudiée, et il a démontré[1] qu'elle a été achevée entre le 24 octobre 1428 et le 26 juillet 1429.

Des trois premières biographies d'Innocent VI (1352-1362) nous avons parlé précédemment à propos des première, quatrième et sixième de Benoît XII.

Quant à la quatrième, elle est tirée du *Compendium* de Pierre de Herenthals, lequel ne fait que reproduire la *Chronographia* de Conrad d'Halberstadt et la continuation de Jean Sprendenberg. C'est donc un morceau sans intérêt.

D'Urbain V (1362-1370) Baluze avait publié quatre Vies; M. Mollat en publie six. C'est qu'en effet Baluze avait réuni et fondu sous la rubrique *Secunda Vita* trois textes différents de la chronique de Werner de Hasselbecke, chanoine de Bonn, ou plutôt deux rédactions différentes de cette chronique et une continuation. Un classement des manuscrits a permis à M. Mollat de distinguer entre les diverses rédactions, qu'il a publiées séparément, de façon que les Vies d'Urbain V qu'il a numérotées deuxième, troisième et quatrième répondent à la seconde de Baluze. La troisième Vie de Baluze est devenue la cinquième de M. Mollat; elle est tirée du *Compendium* de Pierre de Herenthals. Celui-ci, qui pour le pontificat d'Urbain V n'avait plus pour guide Conrad d'Halberstadt, n'a écrit que quelques lignes sans intérêt, sans précision : il n'y a pas une seule date.

Plus notable est la quatrième Vie d'Urbain V (la sixième de la nouvelle édition), car elle est l'œuvre d'un contemporain, Aimery de Peyrac, abbé de Moissac, auteur d'une chronique universelle dont une histoire des papes forme la première partie, et qui mourut le 16 octobre 1406. Sans doute, Aimery, docteur en droit canon de l'Université de Toulouse, n'était, à aucun degré, historien, ni même

[1] L. Delisle, *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI (1885), p. 649 et suiv., particulièrement p. 656.

annaliste; car, pour s'en tenir à la Vie d'Urbain V, les événements n'y sont pas même présentés dans l'ordre de succession, bien loin qu'ils soient enchaînés. L'auteur les rapporte à mesure qu'ils lui reviennent à la mémoire, il s'attarde aux anecdotes, il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu dire, les renseignements qu'il tient de témoins oculaires. Il y a dans son œuvre un accent personnel; et c'est par là que son récit est intéressant. A une époque plus récente, un pareil écrit eût été qualifié de *Souvenirs*.

Lettré et juriste, il professe pour Urbain V qui avait « lu les décrets » à Montpellier, et qui, devenu pape, fondateur de collèges se montra le protecteur éclairé et fervent des Universités, ayant même doté de privilèges l'Université de Toulouse où Aimery avait pris ses grades, une admiration sans bornes. Moine respectueux de la règle et, à l'occasion moraliste, — car s'il a eu une conception de l'histoire, c'est celle d'un réservoir de leçons morales — il ne trouve dans la vie d'Urbain V que des exemples de vertu et de piété.

En somme, le morceau dû à la plume de l'abbé de Moissac fournit des éléments pittoresques à la biographie d'Urbain V.

Le successeur d'Urbain V fut Grégoire XI (1370-1378), neveu de Clément VI, et qui portait le même nom que son oncle, Pierre Roger. Ses qualités d'esprit et sa piété ne le cédaient en rien à celles d'Urbain V.

La première Vie de Grégoire XI fait partie d'une continuation française de la Chronique martiniane dont nous avons parlé à propos de la première Vie de Benoît XII. Quoique l'auteur ait écrit à la fin du XIVe siècle et ait été le contemporain de Grégoire XI, M. Mollat n'estime pas qu'il ait écrit de ce pape une biographie originale. Il ne faut toutefois pas exagérer cette absence d'originalité. Il y a au moins un événement dont l'auteur nous déclare qu'il a été le témoin, l'élection d'Urbain VI, successeur de Grégoire XI. Il a assisté aux actes de violence auxquels le peuple de Rome se livra contre les cardinaux réunis en conclave après la mort de Grégoire XI, et il nous en a tracé un récit animé. Et, quant à ce qui se passa au sein même du conclave, les cardinaux eux-mêmes l'en ont informé [1].

[1] *Prima vita Gregorii XI*, éd. Mollat, p. 438. Voir plus haut, p. 301, note 1.

Comme l'a démontré M. Mollat, il n'en a pas moins pris pour base de son récit de l'élection d'Urbain VI, « la déclaration solennelle des cardinaux qui relatait les circonstances les plus propres à infirmer la validité de l'élection du 8 avril 1378 [1] » mais « à cet exposé froid et méthodique... il a su donner de la vie ».

De la seconde Vie de Grégoire XI écrite par un contemporain nous avons signalé l'originalité et l'importance à propos de la seconde Vie de Clément VI. Quant à la troisième Vie, Baluze l'a tirée d'un continuateur de Ptolémée de Lucques, du second quart du xve siècle, et qui a emprunté cette partie de son histoire à une suite de la chronique de Werner, chanoine de Bonn, représentée par le manuscrit latin 16 553 de la Bibliothèque nationale. C'est, d'ailleurs, un morceau très court. Le seul fait sur lequel l'auteur insiste est le rétablissement du siège pontifical à Rome. C'est là ce qui lui importe. Et, cependant, il attribue à cet événement qu'il juge si considérable, et qui fut tel en effet, une cause bien puérile. Un jour qu'étant encore à Avignon le pape se promenait avec un évêque, il s'avisa de lui demander pourquoi il ne résidait pas dans son église. A quoi l'évêque repartit du tac au tac : « Et vous, saint Père, pourquoi n'allez-vous pas dans votre église? » Le pape comprit, et troublé en sa conscience, pensa tout de suite à aller à Rome « qui est le siège de Pierre et du vicaire du Christ [2] ».

Le même événement a fourni à la quatrième Vie de Grégoire XI, dont il est difficile de déterminer le caractère, mais qui ne peut être antérieure à l'élection de Benoît XIII [3], une autre anecdote dont on ne peut dire si elle est une fable ; au moins exprime-t-elle bien la force de caractère qui fut nécessaire à Grégoire XI pour vaincre l'opposition de la cour de France, des cardinaux et de ses proches à l'exécution de son dessein. Il aurait dû passer par-dessus le corps de sa mère couchée au seuil du palais et lui criant : « Mon fils, où vas-tu? jamais je ne te verrai plus ».

La cinquième Vie de Grégoire XI tirée du *Compendium* de Pierre d'Herenthals est très courte et de peu d'intérêt. Deux événements seulement y sont relatés : le départ du pape d'Avignon pour Rome,

[1] Mollat, *Etude critique*, p. 73.

[2] *Tertia vita Gregorii XI*, éd. Mollat p. 461.

[3] Mollat, *Étude critique*, p. 84.

et, beaucoup plus longuement, les pérégrinations d'une troupe d'illuminés, qui, sortis d'Allemagne, vinrent jusqu'à Aix-la-Chapelle, en Hainaut et même en France. Le chroniqueur raconte leurs extravagances et rapporte le chant dont ils accompagnaient leurs danses. Et c'est tout.

Du même auteur est extraite la seconde Vie de Clément VII, laquelle n'est guère qu'une suite de documents officiels connus d'ailleurs.

La première Vie du même pape est, au contraire, très intéressante. Elle fait partie d'une continuation française de la chronique martiniane dont nous avons parlé plus haut à propos des premières Vies de Benoît XII et de Grégoire XI. Elle forme, comme l'a dit M. Mollat, la pièce maîtresse de l'œuvre. « On y trouve comme un tableau clair et synthétique des succès et des revers qui marquèrent l'activité diplomatique de la cour d'Avignon. L'écrivain a remarquablement réussi à fournir au lecteur une vue d'ensemble des événements.... Son information, de première ou de seconde main, est généralement exacte. On peut la contrôler aisément à l'aide des documents utilisés par M. N. Valois dans son ouvrage magistral, *La France et le grand Schisme d'occident.* On la trouvera rarement en défaut [1]. »

Nous avons, à la suite de M. Mollat, et comme sous sa conduite, passé en revue les fragments de chroniques connus, depuis Baluze, sous le nom de Vies des papes d'Avignon. On a pu se rendre compte des difficultés que présente leur mise en œuvre par les historiens, de la prudence avec laquelle on doit y puiser des renseignements. La nouvelle édition, complétée par l'*Étude critique* évitera bien des trébuchements. Nous avons désormais des textes soigneusement établis, dont on connaît la source et qu'on peut discuter, à condition, toutefois, de se reporter à l'*Étude critique* où M. Mollat en a déterminé la valeur, contrôlant leurs assertions à l'aide d'autres témoignages et signalant leurs erreurs presque une à une.

Maurice PROU.

[1] Mollat, *Étude critique*, p. 80.

LE BÂBISME ET LE BÉHÂISME.

Edward G. Browne. *Materials for the study of the Bábí Religion.* Un vol. in-12, xxiv-380 pages; nombreuses illustrations hors texte. — Cambridge, University Press, 1918.

Soixante-huit ans se sont écoulés depuis que, le lundi 8 juillet 1850[1], ʿAli-Moḥammed, plus connu sous le nom de *Bâb* (la Porte) qu'il avait adopté, était fusillé à Tebrîz, ville de Perse, chef-lieu de la province de l'Adherbaïdjân, que nous appelons communément Tauris. Fils d'un marchand de cotonnades de Chirâz, patrie de Saʿdî et de Ḥâfizh, ʿAli-Moḥammed n'avait reçu qu'une instruction rudimentaire; il l'avait complétée par des lectures et par les enseignements qu'il avait tirés de ses voyages. Comme tout bon chiʿïte, il fit le pèlerinage de Kerbélâ, où le mausolée de l'imam Ḥoséïn, second fils du khalife ʿAli, attirait chaque année de pieuses visites et de fervents pèlerinages; à son retour, il fut prédicateur; son éloquence naturelle et abondante, sa croyance profonde, sa dialectique serrée entraînaient et convainquaient ses auditeurs. Puis un beau jour, il s'annonça comme étant le Bâb, la porte par laquelle on peut accéder à la connaissance des mystères divins[2]. Ce nom lui resta; il eut beau déclarer un peu plus tard qu'il était le Point par

[1] Cette date a été controversée; mais l'indication de la férie dans l'ouvrage de M. A. L. M. Nicolas, *Seyyèd AliMohammed dit le Bâb*, (Paris, 1905). p. 373 et 376, prouve que ce n'est pas le 9 juillet, qui est un mardi. Il correspond, dans l'ère musulmane, au 27 *Chaʿbân* 1266. Cf. également le comte de Gobineau, *Les religions et les philosophies*, p. 270; Mirzâ Djéwâd *apud* Browne, *Materials*, p. 4. La date de 1849 provient d'une erreur de Mirzâ Kazem-beg qui a été depuis longtemps rectifiée par Browne, *Traveller's narrative*, t. I, 57, et t. II, p. 45 et note 1. La correspondance du 9 juillet, indiquée par Browne dans son *Traveller's narrative*, endroit cité, et dans *A year amongst the Persians*, p. 208, note, provient d'une erreur de calcul; comparer les *Vergleichungs-Tabellen* de F. Wüstenfeld, et E. Lacoine, *Nouvelle méthode pour établir la concordance des dates musulmanes et chrétiennes* (Constantinople, 1886).

[2] Proprement *bâb Allah* « la porte de Dieu ». Sur la signification de ce nom, voir Browne, *Traveller's narrative*, t. II, p. 226, note D.

excellence, le centre sur lequel repose l'univers, ses adeptes l'appelèrent sans doute ainsi, mais non le peuple : pour tout le monde il resta le Bâb, et ses disciples furent désignés sous le vocable de *Bâbis*, « les partisans de la Porte ».

'Ali-Moḥammed apportait avec lui deux idées fondamentales, qui trouvèrent de nombreux adhérents en Perse et servirent à constituer un parti à la fois religieux et politique, lequel préoccupa le gouvernement de Nâçir-ed-dîn-Châh et fut victime de persécutions dont le récit forme un long martyrologe : une réforme de l'islamisme, une réforme des institutions sociales. Depuis de longs siècles, d'ailleurs, le mysticisme des *çoûfîs*, « gens vêtus de bure », avait corrigé ce qu'il y a de sec, de froid, de rigide dans les dogmes de l'Islam en introduisant, à côté de l'idée d'un Dieu unique considéré comme un autocrate absolu, régissant le monde, non par des lois, mais par des actes émanés d'une volonté qui échappe au contrôle de l'homme, celle d'une divinité qui est tout amour, et de laquelle il est permis de chercher à se rapprocher en franchissant, par des mortifications tirées de l'ascétisme, les différents stades qui séparent l'homme des vérités éternelles. La Perse avait adopté d'enthousiasme ces doctrines qui convenaient si bien à des esprits essentiellement imaginatifs : les poètes persans, sauf les auteurs d'épopées, sont tous mystiques. Le succès de la prédication du Bâb prouve que, malgré la tyrannie des dogmes chi'ïtes imposés au pays tout entier par la victoire des Çafawides au début du XVIe siècle, il restait dans le vieil Iran un grand nombre d'esprits indépendants qui n'hésitèrent pas à rejeter les doctrines du Coran pour adopter la nouvelle croyance propagée par le réformateur de Chirâz.

Lui aussi, il appuyait ses dires sur une révélation, et il en donnait pour preuve un nouveau Coran substitué à celui de Mahomet, écrit également en arabe, et même en assez bon arabe, quoiqu'on puisse relever de-ci de-là de légères inexactitudes de rédaction qui montrent que l'auteur n'écrivait point dans sa langue maternelle. D'autres livres, également écrits en arabe, n'étaient pas donnés comme provenant d'une révélation surnaturelle, mais ils étaient néanmoins présentés sous le couvert d'une inspiration sublime. Voilà pour la forme extérieure de l'autorité sur laquelle s'appuyait la prédication du Bâb; mais les enseignements contenus dans le nouveau Coran

rompaient avec les bases essentielles de l'islamisme. La détermination des impuretés légales, qui joue un rôle important dans les prescriptions édictées par Mahomet et a été tirée par lui du judaïsme, et qui remplit de nombreuses pages des commentaires du texte, est purement et simplement supprimée par le réformateur ; celui-ci proclame que tout est pur dans la nature, et que la tempérance est la vertu indispensable à l'homme, son guide pour résister aux tentations ; le Bâb réprouvait l'usage de l'opium et du tabac, péché mignon des Persans ; il ne prenait pas de café, mais il ressemblait en cela à ses compatriotes, qui préfèrent le thé. Dans les dispositions arrêtées par lui pour réformer la société musulmane, nous trouvons des détails intéressants : égalité des droits pour les hommes comme pour les femmes, abolition du divorce arbitraire ou droit de répudiation *ad nutum* que la loi réserve aux hommes seuls (la femme n'ayant que celui de recourir au juge pour faire prononcer un divorce légal), et en général une plus grande liberté accordée à la femme, qui se trouve autorisée à supprimer le voile si gênant, surtout pour les Persanes. Le nouveau législateur avait édicté une foule de prescriptions en contradiction avec les usages séculaires des contrées islamiques : s'il a eu autant de succès auprès de ses compatriotes, c'est que la partie intelligente de la nation était prête pour un changement dans les idées régnantes ; la réforme que les persécutions avaient enrayée dans la seconde moitié du XIXe siècle, a abouti à une révolution politique à l'aube du XXe.

I

Avant de disparaître, le Bâb avait assuré la direction de la nouvelle communauté religieuse en mettant à sa tête un jeune homme de dix-neuf ans, Mirzâ Yaḥya, qui appartenait à une famille de *Séyyids* ou *Chérifs*, c'est-à-dire de descendants de Mahomet par le mariage de sa fille Fâṭima avec son cousin ʿAlî, qui fut depuis le quatrième khalife ; cette famille habitait la ville de Noûr dans le Mâzandérân. Ce successeur de l'illuminé de Chirâz exerça sans conteste jusqu'en 1866 les fonctions de directeur des fidèles, d'interprète et de continuateur de la pensée du maître. En 1852, à la suite de la violente

persécution qui suivit un attentat contre le Châh, attribué aux Bâbis à tort ou à raison, le centre de leur action fut transporté à Bagdad, sur le sol de l'empire ottoman. Là du moins ils échappaient à la vindicte publique, qui ne s'exerçait plus en dehors des limites de l'Irân. Cependant le gouvernement de Téhéran ne cessait d'avoir des inquiétudes et estimait que l'installation des sectaires sur un point aussi rapproché de la frontière n'était pas sans offrir des dangers pour la sécurité de l'État. Par la voie diplomatique, il obtint que les Bâbis fussent transférés dans une localité plus éloignée, et la Turquie, se rendant aux craintes exprimées par un pays avec lequel elle entretenait alors des relations d'amitié, décida de les interner en Roumélie, à Andrinople, après un court séjour de quatre mois à Constantinople. Ils y arrivèrent dans l'automne de 1863.

C'est à Andrinople qu'un incident vint séparer en deux tronçons la communauté des Bâbis et provoquer un schisme qui dure encore. Mîrzâ Ḥoséïn'Alî, demi-frère de Mirzâ Yaḥya, qui avait reçu le titre de Béhâ-oullah, « splendeur de Dieu », déclara tout à coup qu'il était le personnage annoncé dans les livres du Bâb sous la vague appellation de « Celui que Dieu manifestera », le Paraclet attendu dont le Bâb lui-même n'avait fait qu'annoncer et préparer la venue. La plupart des Bâbis se déclarèrent convaincus et le reconnurent comme chef : ils prirent dès lors la dénomination de *Béhâïs*, « partisans de Béhâ-oullah », tandis que les adeptes restés fidèles à la pure doctrine du maître ainsi qu'à la désignation qu'il avait faite de son successeur furent dès lors connus sous le nom d'*Ezélis*, parce que Mirzâ Yaḥya était plus connu sous son titre de Çobḥ-i Ezel, « aurore de l'éternité ». Ces derniers contestèrent vigoureusement les prétentions émises par Béhâ-oullah, mais la vérité oblige de reconnaître qu'ils furent toujours très peu nombreux ; la grande majorité se rangea du côté de la nouvelle doctrine.

Le gouvernement ottoman, fort ennuyé des querelles qui naissaient journellement entre les deux partis, se résolut à y mettre fin en séparant nettement les deux camps. En 1868, dans le courant de l'été, il interna Mirzâ Yaḥya et ses sectateurs, les Ezélis, dans le port de Famagouste en Chypre, tandis que les Béhâïs, y compris leurs chefs, étaient transportés à Saint-Jean-d'Acre. Cette situation dure encore aujourd'hui. Lorsque l'Angleterre occupa l'île de Chypre

au moment de la guerre russo-turque en 1877, elle y trouva les Ezélis : Mirzâ Yaḥya devint pensionnaire du gouvernement anglais, et ses adeptes eurent l'autorisation de se rendre où ils voudraient. Béhâ-oullah mourut à Saint-Jean-d'Acre le 16 mai 1892.

II

Béhâ-oullah avait treize ans de plus que son antagoniste et demi-frère, étant né le 12 novembre 1817 à Téhéran, où son père, originaire de Noûr, comme nous l'avons vu, remplissait une charge de ministre à la cour des Qadjars : il s'appelait Séyyid Mîrzâ ʿAbbâs, et on lui donnait généralement le titre de Mîrzâ Bozorg. Il était âgé de vingt-sept ans lorsque le Bâb déclara, le 24 mai 1844, qu'il était chargé d'une mission céleste ; il en avait quarante-six lorsqu'il annonça qu'il était la manifestation prédite par le Bâb, qui ne fut plus considéré dès lors que comme un simple précurseur. A sa mort, il fut remplacé par son fils ʿAbbâs-Efendi, qui prit le titre d'ʿAbd-oul-Béhâ, « esclave de la splendeur ».

Béhâ-oullah avait transformé le caractère de la rénovation religieuse et sociale tentée par le Bâb. D'une réforme de l'islamisme appropriée aux habitudes de la Perse et qui n'était pas destinée à en franchir les frontières, le novateur avait fait une religion universelle, propre à prêcher la paix entre les hommes dans l'univers entier, et qui ne tarda pas à trouver des adeptes enthousiastes en dehors du monde iranien, et jusqu'en Amérique.

Ce fut un Libanais, le Dr Ibrahim Georges Khaïroullah, qui devint l'ouvrier de cette nouvelle besogne. Né à Bhamdoûn, village du Liban, il perdit son père à l'âge de deux ans, et fut élevé au collège Américain de Beyrouth, puis, en 1872, à l'âge de vingt ans, il quitta la Syrie pour l'Égypte où il fit la connaissance d'un des principaux adeptes de Béhâ-oullah, nommé Hâdji ʿAbd-oul-kérîm de Téhéran. Celui-ci l'instruisit dans la nouvelle doctrine, sans grand succès tout d'abord, car Khaïroullah n'y crut pas, et sa conversion ne date que de 1890. C'est à cette date qu'il se déclara convaincu. Les affaires dont il s'occupait l'ayant appelé successivement à Pétrograd et à Berlin, le mirent sur la route des États-Unis : il s'embarqua au Havre et arriva à New-York en décembre 1892.

C'est à Chicago, et un peu plus tard à Kenosha dans le Wisconsin, qu'il commença à prêcher le béhâïsme; il y trouva des succès inattendus et des adeptes convaincus. Dans la première de ces villes, Mîrzâ Asad-oullah d'Ispahan fonda une « Maison de spiritualité »; il s'y créa, pour la traduction en anglais et la publication des principaux ouvrages béhâïs, une *Bahâ'î publishing Society.* Malgré l'extravagance du langage de Khaïroullah, qui n'avait pas échappé à ses auditeurs, le prédicateur trouva aisément un groupe, non seulement d'assistants, mais même de sectateurs fidèles : deux cents personnes à New-York, six cents à Chicago. Ce furent des débuts encourageants; visiblement, il y a en Amérique des esprits que ne satisfont pas les religions actuellement régnantes, et qui sont disposés à accueillir toute révélation nouvelle; il y a en a même en France, car j'en ai connu moi-même. Un journal spécial, les *Bahâi News*, en anglais avec une partie en persan, lithographiée (sous le titre particulier de *Payâm-bar-i bâkhtar*, « prophète de l'ouest »,) changé l'année suivante en celui de *Nadjm-i bâkhtar*, « étoile de l'ouest », paraît à Chicago tous les dix-neuf jours, nombre consacré depuis Bâb; c'est l'organe attitré de cette communauté. Une société nommée *Persian-American Educational Society*, a été fondée le 8 janvier 1910, probablement sous l'inspiration de M. Sydney Sprague, créateur de l'école *Tarbiyat* de Téhéran, lui-même Béhâï actif et bien connu comme tel; ce groupement publie un Bulletin. On remarque parmi ses membres une dame Ghodsia-khânim (c'est-à-dire *qodsiyya*), la première femme persane venue aux États-Unis pour y compléter son instruction. Un certain nombre de *tracts* sont venus se joindre à ces organes de prosélytisme.

En créant de toutes pièces un centre d'action béhâïe aux États-Unis, Khaïroullah a rendu un grand service à la cause, quel que soit l'avenir qui lui est réservé. Aussi les dirigeants de la communauté semblent avoir eu pour lui la plus grande reconnaissance : Mîrzâ Djawâd, dans son abrégé historique, loue ses efforts « pour l'amour de Dieu et sans aucune rémunération, le missionnaire refusant même les présents qui lui étaient offerts »; en effet Khaïroullah trouvait dans l'exercice de sa profession de médecin des honoraires suffisants pour lui assurer la vie matérielle. 'Abbâs-Efendi a comparé son action à celle de saint Pierre et l'a appelé le second Christophe

Colomb, conquérant de l'Amérique. Il est évident qu'il ne faut voir dans ces comparaisons hyperboliques qu'un effet de l'imagination orientale, disposée à grossir tout événement. Ce n'est pas que les relations de Khaïroullah et d'ʿAbbâs-Efendî n'aient été empreintes de quelque froideur. Voici à quelle occasion. Khaïroullah, désireux de mettre son enseignement d'accord avec les principes formulés par le pontife de Saint-Jean-d'Acre, lui avait demandé à plusieurs reprises de lui envoyer un volume contenant les révélations de la plume suprême, pour se garder de toute hétérodoxie; le pontife le lui avait promis, mais il ne lui envoyait toujours rien. Le Libanais se rendit à Acre pour avoir une entrevue avec ʿAbbâs-Efendi, il lui exposa les bases de son enseignement, et le grand maître l'approuva entièrement; toutefois, quand il se produisait une divergence entre eux, 'Abbâs-Efendi se tirait d'affaire en proclamant que tout peut s'expliquer de deux manières, l'une spirituelle et l'autre matérielle, et que par conséquent les divergences qui apparaissaient n'étaient que superficielles et n'atteignaient pas le fond de la question.

Toutefois ce procédé ingénieux n'eut pas un succès prolongé et Khaïroullah s'aperçut bientôt qu'il n'était pas d'accord avec le pontife dans une controverse sur la nature de l'essence de Dieu. A partir de ce moment ʿAbbâs-Efendi sembla vouloir éviter toute discussion avec celui qu'il avait, dès l'abord, tant prôné. Il refusa, sous un prétexte, de lui communiquer certains livres imprimés dans l'Inde, que le Libanais, à son retour, se procura sans difficulté en Egypte. Le missionnaire finit par trouver que la conduite du pontife à son égard était pour le moins arbitraire.

III

En mettant à la portée des lecteurs ses *Materials*, M. Edward G. Browne, le savant professeur de l'Université de Cambridge, bien connu par ses publications de textes et de traductions relatives à l'histoire du Bâbisme et du Béhâïsme, a rendu un grand service aux recherches érudites portant sur le développement contemporain de cet intéressant mouvement religieux. Ce volume contient en effet un grand nombre de documents qui sont d'une importance considé-

rable pour fixer la marche des idées : la traduction de l'abrégé historique rédigé en arabe par Mohammed Djawâd de Qazwîn et resté manuscrit, une étude sur la propagande poursuivie aux États-Unis par Khaïroullah depuis 1893, une bibliographie destinée à compléter les renseignements de même nature contenus dans le *Traveller's narrative* du même auteur ainsi que dans sa *Description of 27 Bâbî manuscripts* parue dans le *Journal of the Royal Asiatic Society* de 1892, le récit de la cruelle persécution infligée aux Bâbîs en 1852, rédigé par le capitaine von Goumoens, officier autrichien ; les fac-similés, la transcription du texte et la traduction de deux documents officiels émanés du gouvernement persan relativement aux négociations avec la Turquie pour l'éloignement de Bagdad des réfugiés bâbis, communiqués par M. A.-L.-M. Nicolas, consul de France à Tauris (maintenant à Tiflis), qui a publié de nombreux travaux sur les doctrines de ces sectaires ; un certain nombre de documents ayant trait à la persécution qui a sévi à Ispahan en 1888 et à Yezd en 1891 ; le récit de la mort et des obsèques de Mîrzâ Yahya *Çobh-i Ezel* à Famagouste (29 avril 1912) ; la liste des descendants de Mîrzâ Bozorg de Noûr, père de Béhâ-oullah et de Çobh-i Ezel ; un extrait de l'*Ihqâq el-Haqq* « vérification de la vérité » d'Aqa Mohammed Taqî de Hamadan, contenant l'exposé de trente propositions jugées hérétiques par un représéntant autorisé de la théologie chi'ïte : enfin le texte, accompagné d'une traduction partielle, de trois poésies, l'une inédite et les deux autres déjà imprimées, dues à l'inspiration de la fameuse martyre de la cause bâbie, Qourret-oul-'Aïn, ainsi que de deux autres poésies de Nabîl de Zarand.

Quel que soit l'intérêt, pour l'historien des idées, des documents précieux réunis et mis à la disposition du public par le savant professeur, aucune de ces pièces ne répond à la question qui se pose à tout esprit curieux : « Quelle est la différence qui sépare l'enseignement du Bâb de celui de Béhâ-oullah ? » Pour y répondre, il faut compulser les ouvrages de la secte, dont un bon nombre ont été, ou traduits en français et en anglais, ou rédigés dans la première de ces deux langues (comme l'*Essai sur le Béhaïsme* de M. Hippolyte Dreyfus). Il y a deux parts à faire de leur contenu : d'un côté, le dogmatisme théologique, dont la discussion repose sur l'emploi de termes techniques tirés de la langue arabe, du vieux fonds d'où est

sortie toute la théologie musulmane, et dont une traduction adéquate en une langue européenne est à peu près impossible, les limites des significations des mots ne correspondant pas les unes aux autres en Orient et en Occident; de l'autre, l'enseignement moral. Il est clair que c'est ce second côté qui a tenté de nombreux esprits dans toutes les parties du monde; c'est lui qui différencie profondément le Bâbisme du Béhâïsme : le premier ne songeait pas à s'étendre hors des limites du pays qui lui a donné naissance; le second vise à être universel. On a même voulu y voir un « merveilleux instrument d'union internationale » parce que Béhâ-oullah prêche la paix entre les peuples; mais d'autres fondateurs de religion l'avaient fait avant lui, et non des moindres; on sait avec quel succès. De grandes religions, pour tenter de réaliser sur terre leur idéal, se sont réfugiées dans le monachisme : mais les pieuses retraites qu'elles avaient su réserver et qu'elles pouvaient espérer voir échapper aux tourmentes qui agitent le monde, n'en ont pas moins été détruites par les invasions étrangères ou les révolutions populaires. Le Béhâïsme, se souvenant de ses origines islamiques, ne verse point dans cet ordre d'idées : il est destiné à vivre dans le monde, non en dehors de lui; il admet que l'injustice existe et exhorte à la supporter, « et malgré tout aimer ses semblables. » Il impose l'obéissance aux chefs d'État, comme l'avait déjà fait Mahomet dans le Coran; en revanche, ceux-ci sont tenus de se montrer équitables; et on leur réserve une bien belle tâche, la mission d'établir sur terre la paix universelle. Béhâ-oullah n'a pas deviné les appétits féroces de tel dynaste, interprète des pensées de tout un peuple, dressé dès l'école à se croire appelé à régenter la surface entière de la planète que nous habitons. C'est d'une certaine naïveté, qui est toute à son honneur.

Cl. HUART.

VARIÉTÉS

CONJECTURES DE FERMAT SUR DEUX PASSAGES DE THÉODORET ET D'ATHÉNÉE.

Les savants éditeurs des *Œuvres de Fermat* [1], le regretté Paul Tannery et M. Charles Henry, ont recueilli et reproduit, dans l'appendice qui termine leur premier volume, pour compléter la réimpression des *Varia opera,* plusieurs morceaux de moindre importance sortis de la plume du célèbre mathématicien toulousain et qui témoignent qu'il était également bon helléniste. Mais il semble que les quelques lignes dans lesquelles Fermat proposait une correction à un passage d'Athénée (XII, 534), leur soient restées inconnues, bien que celles-ci eussent été imprimées du vivant de Fermat, à la suite de l'édition d'Athénée publiée à Lyon en 1657 [2]. A la p. 704, col. 2, de cette dernière édition, on lit ce titre : « *Alia in Athenæum animadversio singularis, auctore viro illustri, P. F. S. T.* », dont les quatre dernières lettres peuvent sans aucun doute être lues : « *Petro Fermat, senatore Tolosano* »[3], et immédiatement après suit le texte de la conjecture proposée :

« Page 535. [A. Μεδοντιάδα τὴν 'Αβυδηνὴν, καὶ Ξυνωκείπην] Mirum, viros doctos non animadvertisse hîc mendum subesse, cùm si ponas Axiochum

(1) Paris, 1891-1849, in-4. — Il a été à plusieurs reprises question des manuscrits de Fermat dans le *Journal des savants*; le trop fameux G. Libri leur a consacré trois articles successifs dans les cahiers de septembre 1839 (p. 539-561), mai 1841 (p. 267-279) et novembre 1845 (p. 682-695).

(2) *Athenæi Deipnosophistarum libri quindecim*, cum Jacobi Dalechampii Cadomensis latina versione, necnon ejusdem adnotationibus.... Editio postrema juxta Isaaci Casauboni recensionem.... Accessere in aliquot Athenæi loca, virorum duorum illustrium conjectanea argutissima, nunquam hactenus edita, quæ notas Dalechampii præcedunt (Lugduni, J.-A. Huguetan, 1657, in-fol.).

(3) Le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (1900), t. IV, col. 1003, mentionne cette conjecture sous le nom de « *Pauli* Fermat », évidemment d'après de Hoffmann, *Lexicon bibliographicum* (Lipsiæ, 1832, in-8), t. I, p. 424.

et Alcibiadem duas uxores duxisse, Medontiadem et Xynoceipen, tota periit lepidæ narrationis gratia. Legendum vero pro Ξυνωκείπην, συνῳκείτην, à verbo συνοικέω, numero duali præteriti activi imperfecti, id est, concumbebant, Axiochus nempe et Alcibiades uni tantum Medontiadi, quæ cùm filiam peperisset, dubium quidem erat ex utrius semine nata esset : ideóque cùm puber esset facta, uterque in illius amplexus ruebat, eo prætextu, quòd non ex se, sed ex altero susceptam diceret. »

On a une rédaction différente de cette même conjecture, à la suite d'une autre correction, celle-ci inédite, proposée à un passage de Théodoret (*Eccles. hist.*, IV, 8); l'original de cette double conjecture, de la main de Fermat, a été recueilli par Baluze et est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale[1]. En voici le texte :

« L'entier passage est en ces termes[2] : Περὶ τούτου γράφοντες, καὶ ὑπόμνησιν ἔχοντες, ἐχαράξαμεν τουτὶ τὸ γράμμα καὶ περὶ τῶν καθισταμένων ἐπισκόπων, ἢ κατασταθέντων συλλειτουργῶν, ἐὰν μὲν εἶεν, ἐκ τῶν ἐν τέλει χρησαμένων ὑγιεῖς· εἰ δὲ μὴ ἐξ αὐτοῦ τοῦ πρεσβυτερίου. Ὁμοίως καὶ πρεσβυτέρους καὶ διακόνους ἐξ αὐτοῦ τοῦ ἱερατικοῦ τάγματος, ἵνα ὦσιν ἀνεπίληπτοι πανταχόθεν, καὶ μὴ ἀπὸ τοῦ βουλευτηρίου καὶ στρατιωτικῆς ἀρχῆς. La version de Sirmond : *Hâc de re dum scribimus, subiit animum ut iisdem litteris admoneremus etiam de comministris episcopis, creatis vel creandis, si quidem fuerunt de sano et probo magistrato functis, sin minus de cœtu ipso præsbyterorum. Similiter autem et præsbyteros ac diaconos ex ipso sumi ordine clericorum, ut omni de parte sint irreprehensibiles, minime vero de curia vel de imperio militari.* Voilà le texte entier fidellement extraict jusqu'aux interpunctions. Il n'y a aucunes notes ni en marge, ni à la fin du livre, ce qui persuade aisement que le passage est corrompu, et l'omission du mot ἐπισκόπων authorise et fortifie vostre pensée. Le traducteur, comme vous verrés, a adjousté du sien le verbe *sumi*, sans en rendre aucune raison.

[1] Collection Baluze, vol. 112, fol. 56 et v°. — J'en dois la communication à mon collègue et ami M. L. Auvray, qui achève présentement la publication d'un catalogue de la collection Baluze.

[2] *Beati Theodoreti, episcopi Cyri, opera omnia...*, studio Jacobi Sirmondi, Soc. Jesu (Lutetiæ Paris., 1642, in-fol.), t. III, p. 668. La *Patrologia græca* de Migne (t. LXXXII, col. 1139-1140) reproduit l'édition de J. L. Schulze (Halæ, 1771, in-8), t. III, p. 961-962.

« Le texte de l'Athénée dans le grec est en ces termes [1] : Λυσίας δὲ ὁ ῥήτωρ περὶ τῆς τρυφῆς αὐτοῦ λέγων φησίν· « Ἐκπλεύσαντες γὰρ κοινῇ Ἀξίοχος καὶ Ἀλκιβιάδης εἰς Ἑλλήσποντον ἔγημαν ἐν Ἀβύδῳ δύο ὄντε Μεδοντιάδα τὴν Ἀβυδηνὴν καὶ Ξυνῳκείπην. Ἔπειτα γίνεται αὐτοῖν θυγάτηρ, ἣν οὐκ ἔφαντο δύνασθαι γνῶναι ὁποτέρου εἴη. Ἐπεὶ δὲ ἦν ἀνδρὸς ὡραία, ξυνεκοιμῶντο καὶ ταύτῃ, καὶ εἰ μὲν χρῷτο καὶ ἔχοι Ἀλκιβιάδης Ἀξιόχου ἔφασκεν εἶναι θυγατέρα· εἰ δὲ Ἀξίοχος, Ἀλκιβιάδου. » Dalechampius ita vertit : *Lysias rhetor* cum de ejus (Alcibiadis) luxu sermonem habet sic ait : « Navigio communi sumptu Hellespontum Axiochus et Alcibiades cum petivissent, et ambo forent Abydenam Medontiadem, et Xynoceipem, e quâ filia cum nata esset, ejus uter esset pater ignorare se dicebant. Ubi autem viro matura puella fuit, cum illâ etiam consuetudinem habebant, et si dormiret cum Alcidiade, natam Axiochi esse ille dicebat : si cum Axiocho, Alcibiadis vicissim prolem is esse cavillabatur. »

« Casaubonus et textum ipsum et Dalechampii versionem intacta reliquit; ego confidenter loco verbi proprii Ξυνῳκείπην emendandum pronuntio ξυνῳκείτην, ut sit dualis aoristi secundi verbi ξυνοικέω. Sensus ipse id postulat et verbum ξυνεκοιμῶντο quod sequitur, priori ξυνῳκείτην apprime respondit, imò et particula καὶ, quæ adjungitur verbo ξυνεκοιμῶντο, evidentissime innuit de concubitu cum ipsa matre jam antea fuisse actum.

« J'ai pris la liberté de vous envoyer cette petite observation, estant obligé de m'en aller demain à la campagne pour une quinzaine de jours. »

A la suite de ces deux conjectures de Fermat, on lit, tracée rapidement au bas de la première page, la note suivante : « Correctio Athenæi tentata solertissimè a D. Fermato, consiliario P[arlamenti] Tol[osani] » ; elle est de la main de l'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, l'auteur du traité célèbre *De concordia sacerdotii et imperii* [2], dont les papiers recueillis par Baluze nous ont ainsi conservé ces quelques lignes inédites de Fermat.

H. Omont.

[1] *Athenæi Deipnosophistarum*, lib. XII, p. 534-535 ; ed. G. Kaibel (1890), t. III, p. 179.

[2] On sait l'étroite collaboration de Baluze avec ce prélat, qui lui légua en mourant tous ses papiers (voir L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 364-365).

LIVRES NOUVEAUX.

G. Lully. *De senatorum romanorum patria sive de romani cultus in provinciis incremento.* Un vol. in-8, Rome, 1918.

Gros travail que celui dont M. Lully nous donne le résultat dans ce livre et qui lui a demandé plusieurs années de recherches et de dépouillements, travail très délicat aussi, ainsi que je vais l'exposer. L'intérêt historique du sujet est évident ; il s'agissait de constater combien chaque province avait fourni de membres au sénat romain sous les différents règnes d'empereurs — autant du moins que les documents actuellement connus permettent de le dire — ce qui correspondait évidemment au degré d'avancement de la civilisation des diverses parties de l'Empire ; à chaque étape dans la romanisation a dû correspondre une augmentation du personnel apte à entrer dans l'ordre sénatorial. Tout d'abord, il fallait dresser la liste des sénateurs et la patrie de chacun d'eux. Pour quelques-uns la chose est aisée, les auteurs certifiant le fait, ou les inscriptions : quand une base de statue est dédiée *municipi* par ses *municipes*, c'est que le personnage est originaire de la cité où la statue s'élevait; quand il est dit dans un texte épigraphique qu'un homme a mérité la reconnaissance d'une ville *ob eximium in patriam amorem*, la même conclusion s'impose; mais de telles précisions sont rares. Dans bien des cas il n'est mentionné comme donnée topographique que la tribu dans laquelle le sénateur est inscrit. M. Lully en a tiré très souvent argument ; « propter tribum » est une formule qui revient constamment dans son livre pour justifier l'attribution des titulaires à tel ou tel pays : argument malheureusement fragile ; car du fait que la mention d'un personnage appartenant à la tribu Quirina, par exemple, se lit sur une inscription trouvée dans une localité qui appartient elle-même à la tribu Quirina, il ne s'ensuit pas obligatoirement qu'il soit originaire de cette ville, étant donné le nombre des cités du monde entier recensées dans ladite tribu ; il peut y avoir là une simple apparence. Même réflexion pour l'argument qui consiste à admettre que, parce qu'il a de grandes propriétés dans un pays, un homme en est originaire. Enfin M. Lully a considéré aussi les noms; il a noté que les gens qui portent des surnoms grecs sont plus d'une fois d'origine orientale, de même que les Julius sont fréquents en Gaule. Tous ces renseignements rapprochés, combinés, éclairés les uns par les autres ont permis à l'auteur de dresser une liste de 1488 personnes ayant vécu à la fin de la république et aux trois premiers siècles de notre ère jusqu'à Sévère Alexandre. Ce sont là, malgré les incertitudes qui existent pour un certain nombre d'entre elles, des fastes qui seront consultés avec fruit.

L'auteur n'a pas donné à son livre de conclusion développée, ce qui est fâcheux; il a pourtant à sa façon indiqué celle qui découle de ses recherches, sous la forme d'un petit tableau, qui tient à peine une page et où est mentionné pour chaque province le nombre des sénateurs qu'elle a fournis

au temps de chaque empereur. On y constate ce qui suit. A toutes les époques les Italiens sont, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les plus nombreux (1221 sur 1488); mais leur nombre va en diminuant surtout au IIIe siècle. Les Espagnols fournissent déjà quelques sénateurs sous Néron, peu sous les empereurs suivants; le chiffre se relève subitement sous Trajan et sous Hadrien, c'est-à-dire sous les empereurs espagnols. De même nous trouvons relativement beaucoup de Gaulois sous le Lyonnais Claude, relativement beaucoup d'Africains à partir d'Antonin le Pieux et surtout depuis Septime Sévère, originaire de Leptis. Le nombre des sénateurs venus d'Orient devient élevé sous Hadrien et se maintient tel pendant le IIe siècle. A partir du milieu du IIIe siècle les inscriptions se font plus rares et ne mentionnent plus la tribu; toute statistique sérieuse devient impossible; c'est pour cette raison que M. Lully a arrêté son travail au règne de Sévère Alexandre.

R. Cagnat.

L. Pareti. *Studi siciliani ed italioti* (*Contributi alla scienza dell'antichità, publicati da G. de Sanctis e L. Pareti, vol. I*). Un vol. in-8, 356 pages, 3 planches. — Florence, Libreria internazionale B. Seeber, 1914.

Le volume comprend douze études, consacrées toutes à la Sicile ou à la grande Grèce, dont huit sont inédites, quatre revues, augmentées et corrigées. Les sept premières se rattachent à une même période d'une trentaine d'années, fin du VIe et commencement du Ve siècle : I, Doriens, Pentathlos et Héraklès dans la Sicile occidentale; II, pour la chronologie sicilienne du début du Ve siècle avant notre ère; III, le nom de Messène et les Messéniens du Péloponèse; IV, les antécédents de la bataille d'Himère; V, questions relatives à Théognis; VI, la bataille d'Himère; VII, les trépieds des Deinoménides. Les autres études, moins liées entre elles, traitent soit de chronologie (XI, la chronologie des premières colonies grecques en Sicile), soit de mythologie (IX, pour une histoire des cultes siciliens : Sélinonte et Megara Hyblæa), soit d'histoire (VIII, pour l'histoire et la topographie de Gela; X, l'étymologie de Rhégium dans Strabon et l'élément samnite dans le Bruttium; XII, les Γαλεῶται, Megara Hyblæa et Hybla Geleatis).

Il est impossible de donner une analyse sommaire de ces travaux qui valent surtout par le détail. Tous sont conduits selon la même méthode : d'abord soumettre les textes à une minutieuse critique, puis confronter les résultats ainsi obtenus avec les données fournies par les recherches et les trouvailles archéologiques. Par exemple, pour dater les colonies grecques, il ne suffit pas d'étudier la liste chronologique de Thucydide, il faut de plus avoir recours à la céramographie et examiner les vases siciliotes, mycéniens, protogéométriques, protocorinthiens, trouvés en Sicile et en Grande Grèce. De même, la chronologie du début du Ve siècle s'établira moins avec les récits des historiens qu'avec les premières séries monétaires des villes siciliennes.

C'est par cet usage constant des documents archéologiques que M. Pareti pense pouvoir renouveler les histoires de Sicile et de Grande Grèce, qui, dit-il, « ne correspondent plus en tout point aux progrès de la science ».

Il déclare s'être efforcé « d'éliminer, autant que possible, toute tentative de synthèse prématurée ». Et cependant, après ces travaux préparatoires, qui font honneur à sa pénétration et à son esprit méthodique, M. Pareti semble tout désigné pour écrire une histoire de Sicile, qui puisse remplacer les ouvrages classiques, mais déjà anciens, de Freeman et de Holm.

A. Jardé.

E. Jeanselme, *Études médico-historiques* : *De la protection de l'enfant chez les Romains*, une broch. in-8, Paris, 1917 ; *Quelle était la ration alimentaire du citoyen, du soldat et de l'esclave romains?* une broch. in-8, Paris, 1918 (Extrait du *Bulletin de la société scientifique d'hygiène alimentaire*).

La question de la protection de l'enfant est d'actualité. L'auteur, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, la traite avec la compétence d'un historien et d'un juriste. Il résume des faits et des idées connus, mais les présente bien. On verra dans cette brochure comment le problème de la dépopulation se posa sous l'Empire; comment Auguste, ayant voulu le résoudre par l'interdiction du célibat et tout un ensemble de me sures tyranniques, échoua, et montra ainsi qu'en pareille matière la réforme des mœurs doit précéder l'action législative; comment les Antonins, s'avisant de moyens plus modestes, instituèrent et développèrent l'assistance publique en faveur des enfants pauvres. On y verra aussi avec quelle lenteur évolua, sous l'influence de l'adoucissement des mœurs et sous la pression du christianisme, l'ancien droit romain, qui faisait du père de famille le maître absolu de la vie de son enfant : ici encore, la législation ne fit guère qu'enregistrer et sanctionner la transformation des idées et des sentiments.

La deuxième étude du Dr Jeanselme est plus originale et apporte, sur certains points, des résultats nouveaux. Elle fait collaborer deux sciences qu'on est peu accoutumé à rencontrer ensemble, la biologie et l'histoire. Aux biologistes, l'histoire confirmerait, s'il en était besoin, que les exigences alimentaires de l'organisme humain n'ont pas varié. Quant aux historiens, la biologie leur apporte des lumières sur deux points :

1° Lorsque Aurélien remplaça les trois livres de grains qui constituaient jusque-là la ration frumentaire du citoyen pauvre par deux livres de fine fleur de farine, le chiffre des calories fournies par cette ration se trouva sensiblement diminué, et tout à fait insuffisant pour nourrir un homme. On doit donc supposer qu'Aurélien alloua, en outre de la ration frumentaire, un supplément de nourriture d'autre sorte, sur lequel les textes ne nous disent rien.

2° Le cavalier romain recevait une ration triple de celle du fantassin, le cavalier auxiliaire une ration double. C'est que celui-là avait à nourrir deux valets, et celui-ci un. Cette constatation concorde parfaitement avec plusieurs témoignages anciens, en particulier celui de Polybe, qui nous apprend que la solde du cavalier était égale à trois fois celle du fantassin. Quant à la ration d'orge allouée au cavalier romain, son importance était telle qu'on doit supposer qu'il avait deux chevaux à nourrir.

L.-A. Constans.

Clark Wissler. *The American Indian. An introduction to the Anthropology of the New World.* Un vol. in-8 de XIV-435 pages, avec 105 cartes et grav. dans le texte et hors texte. New York, Douglas C. Mc Murtrie, 1917.

L'ouvrage de M. Clark Wissler, conservateur de la section d'Anthropologie de l'American Museum of Natural History de New-York, intitulé *The American Indian*, a paru au milieu de l'année 1917. Le but que s'est proposé son auteur est très simple : présenter une vue d'ensemble, un sommaire, des différents résultats obtenus par les anthropologistes, les ethnographes, les sociologues et les linguistes qui se sont consacrés à l'étude des indigènes du Nouveau Monde, ou, en d'autres termes, dresser un tableau exact et précis de l'état d'avancement de la science, sur ce point particulier, à la fin de l'année 1916. La tâche était très considérable, très délicate aussi : elle exigeait, pour être menée à bonne fin, des qualités de nature très différente. Par ses longues et minutieuses études de toute nature, par un contact continu avec les objets qu'il devait étudier et classer, M. Clark Wissler était certainement des mieux qualifiés pour entreprendre un tel travail et pour le mener à bonne fin. Son livre en fournit la preuve manifeste.

Que l'on ne s'attende pas à y trouver un exposé de toutes les questions que peut soulever l'étude de l'Indien Américain. Tel n'a pas été le but de M. Wissler. En rédigeant ce qu'il appelle — le sous-titre de son ouvrage en fait foi — « une introduction à l'anthropologie du Nouveau Monde », le conservateur de la section d'Anthropologie du Musée de New-York a surtout voulu rédiger un manuel capable de mettre les novices au courant de questions très complexes, capable aussi de rendre service aux spécialistes en leur fournissant, sur les points essentiels, des éléments d'information et de comparaison. Il y a donc eu élimination de nombre de sujets; seules les questions les plus importantes ont été retenues et traitées par M. Clark Wissler.

Dans de telles conditions, il ne faut pas s'étonner que la composition même de l'ouvrage laisse à désirer. L'auteur pénètre immédiatement dans le détail, sans même avoir pris soin d'y introduire le lecteur, car les quelques pages de l'introduction sont bien plutôt un avant-propos. Quant à une véritable entrée en matière, donnant quelques notions générales sur les indigènes du Nouveau Monde, sur les différences de leur aspect physique, de leur couleur, de leur civilisation, de leur langage respectifs, vous ne les trouvez nulle part. C'est par un chapitre de classification des Indiens du Nouveau Monde d'après leur nourriture, et par des pages sur la domestication des animaux et sur les moyens de transport, que débute *The American Indian*. Puis M. Wissler s'occupe du côté intellectuel, des arts textiles, de la céramique, des arts décoratifs, de l'architecture, du travail sur pierre et sur métaux, des inventions particulières — telles que les procédés spéciaux aux Indiens pour allumer le feu, etc. — des beaux-arts ou, pour parler plus exactement, de la sculpture et de la peinture, des manifestations littéraires et musicales. Ici, il ne s'agit déjà plus de manifestations purement individuelles, mais bien de manifestations collectives; M. Wissler consacre donc, à partir

de son chapitre x, une série d'études à la vie de société. Le groupement social, avec toutes ses variétés, l'organisation de la société et de la discipline sociale, les observances rituelles, la mythologie et les conceptions religieuses, voilà les différents sujets traités successivement par l'auteur de *The American Indian*, qui se trouve amené, par toutes les constatations faites, à conclure à l'unité de la civilisation du Nouveau Monde. Partout, en effet, M. Wissler a noté des signes manifestes d'unité, tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel et social; c'est ainsi, par exemple, que les conceptions de la propriété et des droits politiques se montrent le plus souvent identiques. « Nous sommes donc pleinement autorisé (écrit l'auteur à la p. 202) à tenir le Nouveau Monde pour une province particulière en tant que civilisation. »

Mais, si une soit-elle sur cet immense continent, la civilisation y revêt des formes variées. C'est à préciser l'étendue et les traits généraux de chacune de ces formes que le conservateur de la section d'anthropologie du Musée d'Histoire Naturelle de New-York a consacré les chapitres suivants de son ouvrage. Il a réparti les groupes sociaux d'après leur civilisation et d'après leur genre de vie comme d'après les monuments archéologiques qui en restent; il a montré aussi comment se classent les langues du Nouveau Monde, et comment, au point de vue physique même, au point de vue somatique, se distribuent les Indiens du Continent occidental. Or quelle est la conclusion qui se dégage nettement de l'examen de toutes ces minutieuses classifications, basées sur des ordres de faits très différents les uns des autres? C'est qu'il existe entre elles toutes des corrélations étroites; c'est que, dans cet ensemble, chaque aire différente de civilisation tend à posséder des caractères particuliers au double point de vue linguistique et anthropologique; c'est que la civilisation est un des principaux facteurs de cette individualisation et que, d'après elle, se différencient les langages et les traits physiques.

Une fois arrivé à de telles conclusions, M. Clark Wissler n'a plus qu'à rechercher d'où proviennent et la civilisation américaine et l'homme américain lui-même; tel est l'objet du dernier chapitre de l'ouvrage. C'est d'Asie que l'Indien ou l'ancêtre de l'Indien que nous connaissons est arrivé au Nouveau Monde, et cela à une époque relativement récente; c'est sur les bords du Fleuve Jaune, au sein d'une horde *hypothétique* de populations mongoloïdes-rouges (« a main horde of the Mongoloid-Red peoples ») dont la civilisation ne différait guère de celle de la grande masse des plus sauvages tribus asiatiques et américaines connues par l'histoire, que M. Clark Wissler va chercher le point de départ initial de l'homme et de la civilisation du Nouveau Monde (p. 362).

Tel est, en très succinct résumé, l'analyse de *The American Indian*. Un tel ouvrage ne pouvait être l'œuvre que d'un érudit de premier ordre, sachant beaucoup et dominant de très haut l'ensemble de son sujet; et c'est bien là ce qu'il est. Il ne montre pas seulement un effort considérable de dépouillement et de compilation, attesté par les références sommaires, et cependant précises, placées à la fin de chaque chapitre et par la copieuse

et excellente bibliographie, dressée par ordre alphabétique de noms d'auteurs qui occupe 23 pages de l'appendice; il prouve encore un effort considérable de coordination et de synthèse; il contient les conseils les meilleurs et les plus féconds, quand il montre, par exemple, dans l'anthropologie (au sens américain du mot) une science de coordination et de synthèse, travaillant à unir pour l'étude de l'homme les efforts combinés de la géologie, de la zoologie et de l'histoire (p. 353).

Avec sa liste des familles linguistiques des différentes parties du Nouveau Monde, avec ses nombreuses cartes, très claires et très démonstratives, avec ses gravures parfaitement choisies et son minutieux index, c'est bien un manuel tel que M. Clark Wissler l'a voulu faire. Manuel où l'on trouve parfois des hypothèses audacieuses, pour ne pas dire aventurées, dont d'ailleurs l'auteur n'omet jamais de signaler le caractère peu solide; manuel néanmoins très sérieusement construit, très utile, répondant pleinement à son objet et présentant des mérites très divers; manuel comportant enfin toute la part d'originalité que permet la réalisation d'un ouvrage de cette nature, quand il a pour auteur un homme comme M. Clark Wissler.

Henri Froidevaux.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

COMMUNICATIONS.

6 septembre. M. Homolle annonce que M. Rey, chef du service archéologique de l'armée d'Orient, prépare une nouvelle édition de la carte archéologique de la Macédoine, et qu'il a rassemblé dans un musée improvisé les objets historiques fortuitement découverts au cours des opérations militaires.

— M. Clermont-Ganneau lit une note sur une inscription grecque des environs de Sofia publiée par M. Save.

— M. Begouen communique des photographies de gravures rupestres découvertes par lui et ses fils dans la grotte de Montesquieu-Aventès (Ariège).

13 septembre. M. Franz Cumont fait une communication sur une inscription trouvée à Madaure par M. Joly. Elle donne la liste des membres d'un collège religieux qui porte le titre de *hastiferi deæ virtutis.* On proposait naguère de reconnaître dans ces collèges de *hastiferi* des milices municipales; le nouveau document prouve d'une façon certaine qu'il s'agit de confréries religieuses, où les *hastiferi* formaient un cortège de parade accompagnant les images de la déesse dans les processions du culte de Cybèle.

— M. Leger lit un mémoire sur l'histoire des Académies polonaise et bulgare.

20 septembre. M. Salomon Reinach lit une note de M. Camille Jullian sur *l'Alsace romaine.* Les monuments figurés comme les textes littéraires et épigraphiques prouvent que dans l'Alsace ce qui n'est pas romain est gaulois. Rien n'a été apporté par les Triboques, troupes provenant de l'ar-

mée d'Arioviste que César et Auguste laissèrent dans le pays autour de Brumath. L'Alsace par ses sculptures et ses tombes se rattache à la Lorraine et non à la Germanie.

27 septembre. M. Édouard Pottier donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Breuil et de M. Lantier sur un *oppidum* ibérique nommé *Le Tolmo*, situé dans la province de Murcie.

— Le R. P. Scheil fait une nouvelle communication sur la Tour de Babylone, question dont il a déjà entretenu l'Académie précédemment. M. Koldewey, qui, pendant dix-huit ans, a exploré le site, pose les conclusions suivantes au regard de la tablette descriptive du monument, datée de l'an 229 av. J.-C., retrouvée par le R. P. Scheil et communiquée à l'Académie en 1912. Les mesures données par cette tablette pour le temple proprement dit sont exactes. Mais les mesures données par cette tablette pour la *Tour à étages*, qui supportait le temple, sont d'une époque où la tour était déjà délabrée et telles qu'elles ne pouvaient être celles d'une construction capable de recevoir le temple en question. Les déblais de la partie minée de la tour, qu'en vue d'une restauration Alexandre fit enlever, se reconnaissaient dans un chaos de terre retrouvé par M. Koldewey, dans le site actuel de Babylone. Le cube de cette masse correspondrait exactement — d'une part à celui du déblai d'Alexandre, évaluable au moyen du texte de Strabon — d'autre part à la différence qui sépare le métrage primordial du monument et le métrage de la tour et du temple selon les tablettes.

4 octobre. M. Audouin communique une étude sur la valeur du muid de Charlemagne.

11 octobre. M. Babelon donne lecture d'un mémoire du Dr Carton sur la découverte des ruines d'une villa romaine et de petits sanctuaires de Saturne, faite par le capitaine Fradet dans la région de Ghardimaou (Tunisie). Les sanctuaires renfermaient des statues en terre cuite de grandeur naturelle, dont certaines représentent une divinité féminine à tête de lion. On retrouve ce type sur des monnaies romaines frappées en Afrique au moment de la bataille de Thapsus, en 46 av. J.-C.

— M. Pierre Paris expose le résultat des fouilles poursuivies en 1917 et en 1918 à Bolonia, province de Cadix, grâce au concours de l'Académie, de la *Junta para ampliacion de estudios*, et de M. Archer Huntington, Mécène des États-Unis. On a découvert : une rue monumentale, deux grandes maisons à peintures et à graffites, une nouvelle usine à salaisons, plus de mille tombeaux de types divers très instructifs, et une riche collection d'objets romains et indigènes.

18 octobre. M. le comte Durrieu rappelle que dans une étude datant de 1916 il avait attribué une miniature représentant une vue de Paris à Philippe de Mazerolles, qui travailla pour Charles le Téméraire et se fixa à Bruges en 1469; il avait ajouté en faisant état du détail de cette miniature que Mazerolles avait vraisemblablement séjourné à Paris avant d'aller s'établir dans les Flandres.

Or à la séance de la Société nationale des Antiquaires de France, tenue le 16 octobre, M. Henri Stein a présenté un document d'archives qui confirme pleinement l'assertion de M. Durrieu en établissant, d'une manière certaine, que Philippe de Mazerolles habitait en effet Paris en 1454.

— M. Franz Cumont interprète un

bas-relief romain, conservé au musée de Copenhague, qui montre le buste d'une enfant défunte placé dans un large croissant entouré d'étoiles. Il le rapproche d'un grand nombre d'urnes ou pierres sépulcrales qui sont marquées du symbole du croissant. L'idée naïve que les âmes des morts vont habiter la lune se trouve chez beaucoup de peuples primitifs; elle se conserva dans l'antiquité grâce aux pythagoriciens, qui l'adoptèrent en la transformant, et se répandit davantage encore lorsque se propagèrent sous l'Empire les cultes astraux des peuples syro-puniques.

22 octobre. M. Ch.-V. Langlois annonce avoir été informé par M. Bruchet, archiviste du Nord, que les archives départementales du Nord, à Lille, n'ont subi aucun dommage.

— M. Omont annonce qu'il en est de même des archives municipales, des manuscrits et des livres précieux de la bibliothèque de la ville.

— M. Henri Prentout donne lecture d'une étude sur les États de Normandie, qui sera publiée ici.

— M. Fougères communique les résultats des recherches topographiques poursuivies au cours de l'été, à Délos, par M. Replat, architecte de l'École française d'Athènes. M. Replat a pu reconstituer le tracé complet du mur de défense improvisé par le légat romain Triarus, après l'incursion du chef pirate Athénodoros, en 69 avant J.-C., afin de préserver la ville et le sanctuaire d'Apollon de nouvelles déprédations.

En outre M. Replat a identifié d'une manière certaine l'emplacement de l'hippodrome délien et retrouvé les restes des murs qui l'entouraient et des gradins de la stalle d'honneur ou proédria où siégeait le jury des courses. C'est là le second exemple, avec celui du mont Lycée, en Arcadie, d'un hippodrome hellénique pourvu d'un dispositif architectural. On admettait qu'en général ce type d'installation sportive se réduisait à un champ de courses naturel, sans constructions. En fait, les hippodromes ont, à partir du IVe siècle avant J.-C., participé à l'évolution générale qui transforme en édifice les aménagements primitifs des théâtres, des gymnases et des stades.

29 octobre. M. Alfaric fait une lecture sur l'Évangile de Simon le Magicien. Partant d'un texte du IVe siècle, qui signale cette œuvre importante, depuis longtemps perdue, il montre que l'on peut en reconstituer les grandes lignes avec d'autres écrits des premiers siècles, qui l'utilisent ou la combattent sans la nommer.

CHRONIQUE DE L'INSTITUT.

La séance publique annuelle des cinq Académies a été tenue le 25 octobre 1918, sous la présidence de M. Paul Girard. Le programme de la séance était le suivant :

Discours du président. — Rapport sur le concours de 1918 pour le prix fondé par M. de Volney et proclamation du prix (voy. cahier de juillet-août, p. 222). — *L'anesthésie dans les blessures de guerre*, par M. Charles Richet, délégué de l'Académie des Sciences. — *La statue de Washington par Houdon*, par M. André Michel, délégué de l'Académie des Beaux-Arts. — *Un académicien alsacien*,

Jean-Stanislas Andrieu (1759-1833), par M. Henri Welschinger, délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques. — *Ode au Vent d'Ouest*, par M. Jean Richepin, délégué de l'Académie française.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 25 novembre, sous la présidence de M. le baron Denys Cochin, directeur, qui a lu un discours sur les prix de vertu. M. Étienne Lamy, secrétaire perpétuel, a lu un rapport sur les concours littéraires de l'année.

Élections. M. le maréchal Foch et M. Georges Clemenceau ont été élus le 21 novembre 1918, en remplacement de M. le marquis de Vogüé et de M. Émile Faguet, décédés.

Nécrologie. M. Edmond Rostand, membre de l'Académie depuis 1901, est décédé à Paris le 2 décembre 1918.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 22 novembre 1918, sous la présidence de M. Paul Girard. L'ordre des lectures était le suivant : Discours de M. le président; *Notice sur la vie et les travaux du marquis de Vogüé, membre libre de l'Académie*, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel; *Edesse pendant la première croisade*, par M. J.-B. Chabot.

Nécrologie. M. Emile Picot, membre libre de l'Académie depuis 1897, est décédé le 24 septembre 1918 à Saint-Martin-d'Ecublé (Orne).

Médaille Paul Blanchet. Deux médailles ont été attribuées, l'une à M. Gouvet, conservateur du musée du Louvre pour ses recherches archéologiques en Tunisie et le zèle qu'il a déployé pour enrichir le musée, l'autre à Mme Chabannes de la Palisse pour les fouilles qu'elle a faites à ses frais dans sa propriété d'Utique et l'installation d'un musée local.

Fondation Thorlet. La commission a attribué sur la partie des revenus de cette fondation dévolue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : 3 000 fr. au colonel Lamouche, pour l'aider à reconstituer sa bibliothèque incendiée lors du raid d'avions du 12 avril 1918; 500 fr. à M. Dupont, juge à Saint-Malo, et 500 fr. à M. l'abbé Dauzé, curé de Duhort (Landes), pour l'ensemble de leurs travaux.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nécrologie. M. Marcel Deprez, membre de la section de mécanique depuis 1886, est décédé le 14 octobre 1918 à Vincennes.

Élection. M. le maréchal Foch a été élu le 11 novembre, membre libre de l'Académie, à la place du Dr Léon Labbé, décédé.

— L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le 2 décembre 1918, sous la présidence de M. P. Painlevé. L'ordre des lectures était le suivant :

Allocution de M. le président; Proclamation des prix décernés pour 1918 ; *Notice historique sur Déodat Dolomieu, membre de la Section de Minéralogie de la première classe de l'Institut National*, par M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection. M. Sertillanges a été élu le 30 novembre membre de la section de philosophie en remplacement de M. Th. Ribot, décédé.

TABLES
DU JOURNAL DES SAVANTS.
ANNÉE 1918.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES désignent les auteurs des articles. Les noms imprimés en *italiques*, désignent les auteurs des ouvrages analysés. Les ouvrages anonymes sont relevés au premier mot du titre.

Baluze (Étienne). Vitæ paparum Avenioniensium, 225, 295.

Basset (René). Mélanges africains et orientaux, 215.

Beccari (C.). Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti a sæculo XVI ad sæculum XIX, 83, 126.

BESNIER (M.). L'État carthaginois, 185, 245. — Notes bibliographiques, 108.

Bonnard (Louis). La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine, 47.

Bouchier (E.-S.). Sardinia in ancient times, 108.

BRÉHIER (Louis). Note bibliographique, 214.

Browne (Edward-G.). Materials for the study of the Bâbi religion.

CAGNAT (R.). Notes bibliographiques, 45, 105, 109, 211, 213, 277, 324.

Calza (C.). Scavo e sistemazione di rovine, 272.

Cavaignac (Eugène). Histoire de l'antiquité, I. Javan, 107.

CHABERT (Samuel). Notes bibliographiques, 106, 107.

CHABOT (J.-B.). Histoire de l'Éthiopie, 83, 126.

CHAPOT (V.). La collection Leconfield, 193.

CONSTANS (L.-A.). Notes bibliographiques, 47, 159, 213, 272, 326.

CORDIER (Henri). Le vieux Paris, Grenelle, 27. — Édouard Chavannes, 101.

CUQ (Édouard). Le cautionnement en Chaldée, 176.

Dauphin (Victor). Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou, 216.

Davenport (A.-H.). The false decretals, 159.

DEHÉRAIN (Henri). Pierre Ruffin et Silvestre de Sacy, 32. — L'orientaliste Ducaurroy, 260. — Note bibliographique, 215.

Deshairs (L.). Le Musée Jacquemart-André, 161.
Dévaud (Eugène). Les maximes de Ptahhotep, 109.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 45.
DUPORTAL (Mlle J.). Dessins de monuments du XIVe au XVIIIe siècle conservés à la Bibliothèque de l'Institut, 200.
Durrieu (comte P.). Le Musée Jacquemart-André, 161.
ERNOUT (A.). La Société Guillaume Budé, 154.
ESPINAS (Georges). Notes bibliographiques, 51, 273.
Excavaciones de Numancia, 281.
FAGNIEZ (Gustave). Note bibliographique, 216.
Faye (E. de). Gnostiques et gnosticisme, 12, 69, 140.
FOURNIER (Paul). Histoire du Parlement de Paris, 57. — Note bibliographique, 159.
Fowler (W. Warde). Aeneas at the site of Rome; Observations on the eighth book of the Aeneid, 106.
Frickenhaus (A.). Griechische Vasen aus Emporion, 281.
FROIDEVAUX (Henri). Note bibliographique, 327.
Gimpera (P. Bosch). El problema de la ceramica iberica; Los ultimas investigaciones arqueologicas en El Bajo Aragon y los problemas ibericos del Ebro; La cultura iberica, 281.
Gsell (Stéphane). Histoire ancienne de l'Afrique du nord, 185, 245.
Hellénisation (L') du monde antique, 270.
Héron de Villefosse (A.). Le halage à l'époque romaine. Les utriculaires de la Gaule, 47.
HUART (Cl.). Les musulmans chi'ites dans l'Inde, 97. — Le Bâbisme et le Behâïsme, 312.
JARDÉ (A.). Note bibliographique, 325.
Jeanselme (E.). Études médico-historiques : De la protection de l'enfant chez les Romains. Quelle était la ration alimentaire du citoyen, du soldat et de l'esclave romains? 326.
Jorga (N.). Histoire des Roumains de Transylvanie et de Hongrie, 252.
LAFAYE (Georges). Les cultes égypto-grecs à Délos, 113.
Lafenestre (G.). Le Musée Jacquemart-André, 161.
Lambeau (Lucien). Histoire des communes annexées à Paris en 1859, Grenelle, 27.
Langlois (Ch.-V.). Registres perdus des archives de la chambre des comptes de Paris, 273.
LANTIER (Raymond). La civilisation quaternaire dans la péninsule ibérique, 93, 131.
Lantier (Raymond). El santuario iberico de castellos de Santisteban, 281.
LAVISSE (Ernest). Le Musée Condé en 1917, 153.
LEGER (Louis). Histoire des Roumains de Transylvanie, 252. — Académie des Sciences de Pétrograd, 223.
Leigh (Charles W.-E.). Catalogue of the Christie collection, 158.
LEJAY (Paul). L'École britannique d'Athènes de 1914 à 1916, 208.
LEMONNIER (Henry). Poussin et Marino, 169. — Note bibliographique, 161.
Loviot (Louis). Études de bibliographie littéraire. Auteurs et livres anciens (XVIe et XVIIe siècles), 5.
Lucretius, 159.
Lully (G.). De senatorum romanorum patria sive de romani cultus in provinciis incremento, 324.
Maugis (Édouard). Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV à Paris, 57.

Melida (J. Ramon). Numancia, 281.
Memoirs of the American Academy in Rome, 276.
Merrill (William-A.). Voy. *Lucretius.*
Michel (A.). Le Musée Jacquemart-André, 161.
Mollat (G.). Vitæ paparum Avenioniensium. Étude critique sur les *Vitæ paparum Avenioniensium* d'Étienne Baluze, 225, 295.
Monceaux (Paul). Les gnostiques, 12, 69, 140. — Note bibliographique, 270.
Moschetti (Andrea). Dell' influsso del Marino sulla formazione artistica di Nicola Poussin, 169.
Obermaier (Hugo). El hombre fosil, 93, 131.
Omont (H.). Conjectures de Fermat sur deux passages de Théodoret et d'Athénée, 321.
Paris (P.). Vases ibériques du Musée de Saragosse; la poterie peinte ibérique d'Emporion, 281.
Pareti (L.). Studi siciliani ed italioti, 325.
Petroniévitch (Dragomir). Les cathédrales de Serbie, 214.
Picot (Émile). Études de bibliographie littéraire, 5.
Pognon (H.). Notes lexicographiques et textes assyriens inédits, 176.
Pottier (E.). Le problème de la céramique espagnole, 281.
Prost (Claude). Les revêtements céramiques dans les monuments musulmans de l'Égypte, 48.
Prou (Maurice). Les vies des papes d'Avignon, 225, 295.
Reinach (Adolphe). L'hellénisation du monde antique, 270.
Reinach (Salomon). Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en Laye, 109.
Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti, 83, 126.
Ricci (Seymour de). Notes bibliographiques, 109, 158.
Roussel (Pierre). Les cultes égyptiens à Délos du IIIe au Ier siècle av. Jésus-Christ, 113.
Saglio (Ed.). Dictionnaires des antiquités grecques et romaines, 45.
Saladin (H.). Note bibliographique, 48.
Segré (Art.). Manuale d'istoria del commercio, 51.
Sirianu (Mircea). La question de Transylvanie et l'unité politique roumaine, 252.
Sydenham (Edward-A.). Historical references on coins of the Roman Empire from Augustus to Gallienus, 105.
Toutain (J.). Les cultes païens dans l'Empire romain, 211.
Vives y Escudero (A.). Estudio de arqueologia cartaginesa, la necropoli de Ibiza, 281.
Wissler (Clark). The American Indian, 327.
Wyndham (Margaret). Catalogue of the collection of greek and roman antiquities in the possession of Lord Leconfield, 193.
Zeiller (Jacques). Paganus, étude de terminologie historique, 213.
Zona (La) monumentale di Roma e l'opera della commissione reale, 213.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Communications, 55, 110, 164, 221, 277, 329.
Académie des Sciences de Pétrograd, 223.
Afrique : histoire, 185, 215, 245.
Amérique : indigènes, 327.
Anjou : histoire de l'industrie textile, 216.

Antiquité : histoire, 107.
Athénée, 321.
Athènes : École britannique, 208.
Avignon (papes d'), 225, 295.
Bâbisme, 312.
Bibliographie littéraire, 5.
Bibliothèque de l'Institut (dessins du XIVe au XVIIIe siècle conservés à la), 200.
Carthaginois (État), 185, 245.
Cautionnement en Chaldée, 176.
Céramique ibérique, 281.
Chaldée (cautionnement en), 176.
Chambre des comptes de Paris : Archives, 273.
Chavannes (Édouard) : biographie, 101.
Christie collection, 158.
Civilisation quaternaire dans la péninsule ibérique, 93, 131.
Commerce (Histoire générale du), 51.
Cultes égypto-grecs à Délos, 113.
Délos : cultes égypto-grecs, 113.
Dessins de monuments du XIVe au XVIIIe siècle, 200.
Ducaurroy (Antoine-Joseph) : biographie, 260.
Égypte : monuments musulmans, 48.
École britannique d'Athènes (1914-1916), 208.
Éthiopie : Histoire, 83, 126.
Fausses Décrétales, 160.
Fermat : conjectures sur deux passages de Théodoret et d'Athénée, 321.
Gaule : navigation intérieure, 47.
Gnostiques, 12, 69, 140.
Grenelle, 27.
Inde : Musulmans chi'ites, 97.
Industrie textile : histoire en Anjou, 216.
Institut de France : chronique, 56, 112, 167, 222, 331.
Leconfield (collection), 193.
Marino, 169.
Monnaies impériales romaines, 105.
Musée Condé en 1917, 153.
Musée Jacquemart-André, 161.
Musulmans chi'ites dans l'Inde, 97.
Paganus, 213.
Papes d'Avignon, 225, 295.
Parlement de Paris, 57.
Péninsule ibérique : civilisation quaternaire, 93, 131 ; céramique, 281.
Poussin (Nicolas), 169.
Ptahhotep (Maximes de), 109.
Romain (Empire) : cultes païens, 211 ; protection de l'enfant, 326 ; ration alimentaire du citoyen, du soldat et de l'esclave romains, 326 ; Sénat, 324.
Rome : zone monumentale, 213.
Roumains de Transylvanie, 252.
Ruffin (Pierre), 32.
Ruines : exploration et conservation, 272.
Saint-Germain-en-Laye : Musée des antiquités nationales, 109.
Sardaigne : histoire, 108.
Serbie : cathédrales, 214.
Sicile, histoire ancienne, 385.
Silvestre de Sacy, 32.
Société Guillaume Budé, 154.
Statues grecques et romaines (collection de), 193.
Théodoret, 321.
Virgile : huitième livre de l'*Enéide*, 106.

Le Gérant : EUG. LANGLOIS.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.